



SAINT THOMAS

DE

CANTORBÉRY



MARTYRE DE SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY

ms. Harlei. 5102.

SAINT THOMAS

DE

CANTORBÉRY

PAR

Le R. P. Dom A. L'HUILLIER

MOINE BÉNÉDICTIN DE SOLESMES

TOME DEUXIÈME

PARIS

VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

(SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE)

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

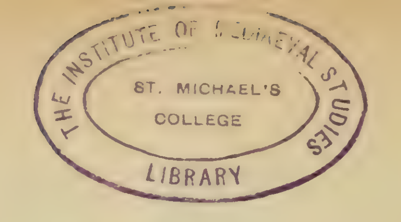
8, rue Treurenberg, 8

GENÈVE

H. TREMBLEY, Libraire-Éditeur

4, rue Corraterie, 4

1892


THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
LIBRARY

SAINT THOMAS

DE

CANTORBÉRY

CHAPITRE I

L'ARCHEVÊQUE-LÉGAT

(1165-1166).

Alexandre III quitta Sens au mois de mai 1165, et prit la route du midi en faisant un détour qui devait le conduire de Paris à Bourges. L'exilé de Pontigny voulut l'accompagner, et prit gîte dans la capitale du Berry chez les chanoines de Saint-Outrille. Non-seulement Thomas désirait honorer le Pontife romain en lui faisant cortège, mais de plus il souhaitait arrêter avec Alexandre III des mesures efficaces en vue de l'avenir. Il se souvenait de la conduite qu'avait tenue l'Archevêque Thibaut en face de la révolte du roi Etienne contre le bienheureux Eugène III (1), et sa conviction était qu'à l'égard de Henri Plantagenet une attitude ferme amènerait promptement des résultats importants. Sur ce point il était d'accord avec d'autres personnages considérables, tels que le comte de Flandre et plusieurs évêques français (2). Le Pape lui-même commençait à voir plus clair dans la phraséologie particulière dont usait le roi d'Angleterre pour envelopper sa pensée,

1. Tome I, page 53.
2. *Materials*, t. v, pages 248, 373.

masquer ses desseins (1), et rendre ainsi très périlleuse la voie des négociations. Néanmoins, le Saint-Père penchait visiblement pour le parti de la temporisation et des remontrances officieuses ; Philippe de Flandre venait pourtant d'essayer lui-même de ces moyens, et il avait échoué auprès du Roi.

L'Archevêque discernait parfaitement la tendance du Souverain Pontife, et redoutait à juste titre les conséquences qui en pourraient découler dès que le Pape serait éloigné. Négocier à grande distance avec un prince tel que Henri II était certainement une entreprise des plus hasardeuses, à moins que le Saint-Père ne fût absolument sûr de ses plénipotentiaires, et que ceux-ci ne connussent à fond le terrain sur lequel ils auraient à marcher. Or l'Archevêque avait vu de ses yeux quelles illusions pouvaient trouver crédit à la cour pontificale ; il savait trop pertinemment que le Roi y avait des alliés remuants et ambitieux ; le parti le plus convenable était donc que le Pape remît à l'Archevêque de Cantorbéry les pouvoirs nécessaires pour mener le différend à terme, ainsi qu'avaient fait déjà si souvent les Pontifes romains pour l'Archevêque Thibaut et ses prédécesseurs. Pareille mesure pouvait moins que toute autre paraître insolite et menaçante ; elle remettrait la cause entre des mains qui avaient généreusement et fidèlement combattu pour l'Église romaine, et nul négociateur ne serait mieux édifié sur tous les détails du litige. Enfin l'on ne pourrait dire que Thomas fût par là constitué juge et partie, puisque le jugement avait été déjà porté par le Souverain Pontife lui-même, et qu'il s'agissait uniquement de procurer la soumission de la partie condamnée.

1. *Materials*, t. v, page 216.

Pour toutes ces raisons, l'Archevêque sollicitait d'Alexandre III un acte pontifical qui le déclarât légat du Saint-Siège, avec pleins pouvoirs pour agir au nom du Pape (1). Reçut-il quelque assurance ou quelque promesse pendant le voyage de Bourges ? Nous ne le savons; mais il n'emportait aucun acte écrit en se séparant du Pontife qu'il ne devait plus revoir.

Il reprit la route de Pontigny, et s'arrêta en chemin au monastère de Fleury-sur-Loire, pour y vénérer le corps du Patriarche des moines d'Occident. L'Archevêque de Cantorbéry, vivant de la vie des religieux dans son grand monastère d'outre-mer, avait voué tout naturellement un culte à saint Benoît, sachant d'ailleurs tout ce que l'Angleterre devait au glorieux Patriarche dont les enfants l'avaient ressuscitée à la foi chrétienne. Que n'avait-il donc pas à demander en venant s'agenouiller dans la crypte de Fleury, l'illustre proscrit entre les mains duquel reposaient les destinées de l'Église dans la Grande-Bretagne ?

Rentré dans sa solitude, il prit la plume pour écrire lui-même au Roi Henri, qui demeurait sourd aux remontrances les plus autorisées (2), s'obstinant dans une voie qui le mènerait au schisme si personne ne réussissait à l'arrêter. Une lettre fut remise à l'abbé cistercien de Cercamp, de la filiation de Pontigny, choisi probablement par Guarin de Galardin lui-même; Urbain était le nom de cet abbé, qu'une certaine aménité de caractère et de langage désignait pour la mission difficile qui allait lui être confiée (3). Il devait déve-

1. Herb. *Materials*, t. III, page 397. — Cfr. t. V, p. 329.

2. Fitzst. *Materials*, t. III, page 81.

3. Nous suivons ici le récit de Herbert ; Fitzstephen donne à peine quelques brèves indications sur cette période, car il était alors en Angleterre et ne vit Thomas qu'en passant, lors du pèlerinage à Fleury-sur-Loire où il rencontra par hasard l'Archevêque. Il est plus surpre-

lopper verbalement les pensées brièvement consignées dans la lettre que Thomas adressait au prince, et où nous lisons ces mots :

« La Fille de Sion est captive dans votre royaume ; « l'Épouse du souverain Roi gémit sous l'oppression « de ses ennemis, elle est persécutée par ceux-là « mêmes qui devraient l'honorer le plus, et spécia- « lement par vous. Oh ! qu'il vous souvienne des « grandes choses qu'a pour vous accomplies le Sei- « gneur ! Brisez les chaînes de l'Église, rendez-lui ses « droits, pour le bien de votre royaume ; vous écarterez « ainsi tout reproche de votre lignée royale, en assu- « rant la paix de votre propre règne. Écoutez le conseil « que je vous donne, bien-aimé seigneur, sérénissime « Roi. Dieu est patient, mais il est aussi un vengeur « terrible. Suivez mes avis, et revenez à la pratique du « bien ; Dieu vous le rendra en gloire ajoutée à votre « couronne, et ses bienfaits s'étendront jusqu'aux der-

nant de constater que Roger de Pontigny se tait absolument sur cette phase, à laquelle pourtant il assista comme témoin oculaire. Mais c'est que ses modèles, Garnier et Guillaume de Cantorbéry, n'en parlent pas non plus. Ainsi nous demeurons réduits au seul témoignage de Herbert, d'ailleurs bien placé pour connaître les faits. — En ce qui concerne l'ordre des trois lettres, nous ne suivons pas l'éditeur des *Materials* (t. v, pages 266-282). En effet la lettre « Loqui de Deo » est bien la première en date ; mais elle doit être suivie de la lettre « Desiderio desideravi », car celle-ci, dès le début, explique pourquoi la précédente se terminait par une invitation à un colloque ; « desideramus cum gratia vestra benigno vestro uti colloquio », disait la première ; et la seconde : « Desiderio desideravi videre faciem vestram et loqui vobiscum,... propter me,... propter vos,... » etc. L'abbé de Cercamp dont le Roi parle comme du porteur d'une lettre insolente de l'Archevêque (ci-après) est bien Urbain ; pour s'en convaincre, il suffit de comparer le récit de Herbert (t. III, page 383) avec la liste des abbés de Cercamp donnée par le *Gallia* (t. x, col. 1337). Or, c'est lui qui porta au Roi la lettre « Desiderio desideravi », qui est donc la seconde, non la troisième de celles qu'écrivit saint Thomas à Henri II ; aucune appréciation personnelle du style des lettres ne saurait prévaloir contre les indices absolument historiques que nous venons de relever.

« niers rejetons de votre race. Autrement je craindrais « que la guerre ne fût à perpétuité dans votre maison ; « à Dieu ne plaise ! »

Ces derniers mots pourront passer pour prophétiques aux yeux de qui connaît l'histoire de Henri II, et surtout celle de ses fils, toujours divisés entre eux et sans cesse armés contre leur père.

Le message dont se chargeait l'abbé de Cercamp n'était pas le premier que des moines cisterciens eussent porté au Roi, et Urbain devait savoir à l'avance à quoi il s'exposait, car Henri II avait témoigné une vive irritation de voir l'Ordre prendre ainsi parti pour son antagoniste. Il s'en était expliqué en termes fort vifs à l'abbé de Citeaux lui-même (1), et, chose triste à constater, pour avoir rempli une de ces missions si difficiles, un des moines avait encouru de la part du chef de l'ordre des peines qui motivèrent l'intervention du Pape (2). Guarin de Galardin, comme Père immédiat de Cercamp, n'hésita pas à se montrer plus généreux, et Urbain partit pour aller trouver le Roi d'Angleterre. Mais il dut promptement revenir, sans avoir pu faire autre chose que remettre la lettre à son adresse : Henri l'avait durement congédié.

Cela se passait vers le mois d'octobre 1165 (3). Thomas recourut à la prière avec plus d'insistance que jamais, et peu après revint à la charge sans se décourager du premier insuccès. Mais disons tout de suite qu'il députait en même temps à Rome quelques-uns de ses familiers, chargés d'insister derechef auprès du Pape, afin d'obtenir pour l'Archevêque de Cantorbéry les pouvoirs de légat apostolique en Angle-

1. *Materials*, t. v, page 365. « Quando dominus ».
2. *Ibid.*, page 262. « Ad audientiam nostram ».
3. Fitzstephen, page 81.

terre (1). Pour lui, reprenant la plume, il écrivit au Roi (2) :

J'ai désiré d'un grand désir voir votre face et vous parler, pour des raisons qui me touchent, il est vrai, mais vous touchent bien plus encore. En me revoyant, vous eussiez retrouvé le souvenir des services que je vous ai fidèlement rendus jadis, « selon que la cons- « cience me l'a permis (3); » et peut-être alors eussiez-vous éprouvé quelque pitié pour un ancien serviteur, aujourd'hui condamné à vivre d'aumônes sur la terre étrangère. D'autre part, vous êtes mon seigneur, mon roi, et mon fils spirituel. Comme à mon seigneur, je vous dois conseil et service, selon l'honneur de Dieu et de la sainte Église ; comme à mon roi, je vous dois respect et avertissement; comme à mon fils, enfin, réprimande et correction, selon le devoir de la charge épiscopale. Car, si vous régnez, c'est par la grâce de Dieu, vous le savez bien, et telle est la source de vos obligations envers vos peuples et envers vous-même. Quant à l'Église, « le Christ l'a fondée, lui a conquis la liberté « au prix de son sang, souffrant la flagellation, les « crachats, les clous et les angoisses de la mort, nous « laissant ainsi un exemple qui nous enseignât à « marcher sur ses traces ». Or, l'Église est composée de deux ordres, celui des clercs et celui des fidèles. Dans le premier se rangent les Apôtres, les hommes apostoliques, les évêques, et tous ceux qui ont charge d'enseigner, de régir les âmes, de gouverner les choses d'Église, en sorte que tout concoure au salut des fidèles. Parmi ceux-ci se rangent les rois, princes, ducs et

1. Herb., page 397.

2. *Materials*, t. v, page 278.

3. Nous notons cette parole qui prouve assez combien peu Thomas avait conscience d'avoir jamais agi d'après des calculs coupables.

barons, en un mot ceux qui ont mission de présider aux intérêts du siècle, pour que tout concoure à la paix et à l'unité de l'Église. C'est elle, nul n'en doute, qui transmet aux rois leur puissance, et non pas elle qui reçoit d'eux son pouvoir, car elle le tient du Christ.
« Souffrez donc que je vous le dise : vous n'avez point
« à donner aux évêques d'ordre pour absoudre ni
« excommunier personne ; vous n'avez point à traîner
« les clercs par-devant les tribunaux laïques, ni à
« juger des questions de bénéfices ecclésiastiques ;
« non plus qu'à interdire aux évêques de juger les
« causes où est intéressée la foi du serment, ni tant
« d'autres droits du même genre, inscrits pourtant dans
« la charte des coutumes que vous dites établies par
« vos ancêtres.

« Que mon seigneur et roi daigne donc prêter
« l'oreille aux conseils de son dévoué serviteur, aux
« avertissements de son évêque, à la réprimande
« de son père ; » qu'il n'ait plus désormais commerce avec les schismatiques et n'accepte plus leur communion. Le monde entier sait avec quels sentiments de respect vous avez reconnu le seigneur Pape, honoré l'Église romaine, et de quelles marques d'honneur vous avez été payé en retour : ne déniez donc plus à cette même Église les droits qui sont les siens ; « rendez-lui dans vos états la liberté
« qui partout ailleurs est la sienne. Qu'il vous sou-
« vienne du serment prêté par vous et dont la
« charte fut par vos mains déposée sur l'autel de
« Westminster : vous promettiez de sauvegarder la
« liberté de l'Église, en ce jour où l'onction royale
« coula sur votre tête des mains de notre prédéces-
« seur. Cette Église de Cantorbéry, à laquelle vous
« devez votre sacre et votre élévation, rendez-lui la

« situation qu'elle occupait au temps de vos devan-
« ciers et des nôtres ; remettez entre nos mains les
« domaines qui lui appartiennent ainsi qu'à nous,
« terres et châteaux distribués naguère au gré de
« votre bon plaisir, en un mot tout ce qui a été
« ravi aux clercs et aux laïques dont nous sommes
« le chef. Et à nous-même enfin, daignez nous per-
« mettre de remonter en paix, en toute liberté, en
« pleine sécurité, sur notre siège, et de vaquer libre-
« ment à notre ministère selon que nous le devons
« et que le besoin s'en fait sentir. En retour, vous
« nous trouverez prêt à vous servir fidèlement, avec
« un dévouement sans réserve, de toutes nos forces,
« comme notre seigneur et roi très-aimé, en tout ce
« qui ne lésera pas l'honneur de Dieu, de l'Église
« romaine, ni les prérogatives de notre ordre. Que
« si vous teniez une autre conduite, soyez assuré
« que vous n'échapperiez pas aux rigueurs ni à la
« vengeance de Dieu. »

Tel était le programme des revendications que l'Archevêque de Cantorbéry formulait dès le début des négociations ; c'était en résumé l'exposé pur et simple des droits de la justice, le vol ne pouvant être absous s'il n'y a restitution. Mais c'était bien aussi la meilleure de toutes les politiques : d'abord parce que, nous le répétons, nulle paix n'est possible en dehors de la justice ; et puis, parce qu'il était habile de poser sans retard la question dans son vrai jour. Si plus tard d'autres veulent donner le change et tenter des conciliations basées sur des malentendus, leur tentative désastreuse sera d'avance frappée d'impuissance : l'exilé ne se départira pas de son programme, et y ramènera obstinément toutes les négociations.

Henri II, bien au contraire, n'avait garde d'entrer sur un pareil terrain. L'abbé de Cercamp venait encore une fois d'accepter la mission de présenter au Roi le message du primat, et il en donna lecture publique ; mais avant qu'il eût pu y ajouter le commentaire dont l'Archevêque lui avait confié le soin, le Roi s'emporta et le congédia en termes plus durs et plus impérieux que la première fois. Puis il fit écrire à l'abbé de Cîteaux une lettre où il se plaignait amèrement de voir les religieux cisterciens se charger, malgré ses réclamations antérieures, des lettres de Thomas Becket. « Votre abbé de Cercamp, « disait-il, nous a de nouveau présenté on ne sait « quel écrit de la part de Thomas, qui fut jadis « notre chancelier ; il nous a lu lui-même cette pièce, « où nous étions l'objet de reproches, où l'on nous « accusait, semble-t-il, de schisme et de foi mentie ; « que dire enfin du reste de cette lettre, sinon que « tant de paroles hautaines et furieuses constituent « des attentats à notre honneur et à notre personne ? « Aussi nous vous prions et mandons de réparer « avec soin l'injure qui nous a été ainsi faite, pour « notre honneur et celui de votre ordre. Car sachez-« le, si vous ne corrigez les excès de vos moines, « désormais nous serons obligé d'aviser nous-mêmes « à la réparation qui nous est due (1). »

Le sens de telles menaces était parfaitement clair ; mais quant à discuter une seule des allégations de l'Archevêque, Henri n'y songeait point ; n'était-il pas bien plus facile de s'emporter et de se déclarer offensé ? Au fond le Roi était inquiet, se demandant avec anxiété si des mesures de rigueur n'allaient pas attein-

1. *Materials,* t. v, page 365. « Quando dominus ».

dre son royaume avant qu'il eût pu recueillir le fruit de certaines négociations entamées à Rome (1); dans sa colère entrait beaucoup de politique. Pendant des années encore il n'aura d'autre but que de gagner du temps, d'écarter l'excommunication et l'interdit sans faire aucune concession réelle. L'Archevêque avait fort bien démêlé ces calculs ; mais il voulait épuiser pour sa part toutes les voies de la douceur et pousser la mansuétude aussi loin que le permettrait la justice. En quoi il marchait d'accord avec Alexandre III, avec l'impératrice Mathilde, qui, du cloître de Fontevrault, pressait l'Archevêque d'user de patience, et insistait auprès du Roi son fils pour amener un accommodement. Louis le Jeune, en sa qualité de suzerain, Philippe de Flandre avec l'autorité de sa puissance dont l'alliance avait tant de prix pour le Roi d'Angleterre, agissaient dans le même sens. Mais

1. Un mot d'une lettre de saint Thomas à Nicolas du Mont-aux-Malades (« Novit fraternitas », *Mater.*, t. v, page 360) explique la forme de celle que l'Archevêque venait d'écrire au Roi (lettre « Desiderio desideravi »). Les évêques anglais reprochaient au primat d'avoir omis au début de cette missive toute formule de salutation ; mais il faut observer que le prince avait déclaré ne vouloir recevoir du primat que des *lettres patentes*, c'est-à-dire écrites en la forme la plus solennelle, sur parchemin, dans toute la longueur de la feuille ; et dès lors le début de ces lettres devait être modifié (V. Ducange, *Litteræ patentes*). D'autre part, l'Archevêque ne pouvant user en la circonstance des formules ordinairement usitées par les chancelleries des puissants seigneurs ou rois qui accordaient des lettres patentes, il devait se contenter d'une formule particulière. Était-ce bien celle que nous donne l'édition des *Materials* ? On voit par la comparaison des mss. cités là qu'on peut en douter. Quelle que fût d'ailleurs cette formule, elle ne pouvait, attendu le caractère d'une lettre patente, comporter les mêmes politesses qu'une lettre privée. Les évêques anglais avaient donc tort de chercher là un reproche à l'adresse de saint Thomas, et nous avons tenu à le remarquer, pour enlever encore cet argument à ceux qui accusent le saint Archevêque de hauteur et d'emportement. Fitzstephen le légiste, qui ne parle pas des deux autres lettres, n'a pas manqué de reproduire celle-ci (« Desiderio desideravi »), qui avait un caractère officiel et demeurait aux archives royales.

tout échouait contre l'obstination avec laquelle Henri Plantagenet poursuivait son plan.

On était arrivé à l'année 1166, sans avoir rien gagné durant les quinze à dix-huit mois écoulés depuis les scènes orageuses de Northampton. L'exilé jeûnait, priait, pleurait au pied des autels, demandant au Seigneur l'âme de son Roi (1). Enfin, après une longue et vaine attente, il écrivit à Henri une troisième lettre, et la confia au dévouement de certain religieux connu sous le nom de Girard le Déchaux, que sa vie austère rendait l'objet du respect universel et qui avait un don pour aplanir les différends. L'Archevêque lui adjoignit un autre moine, et tous deux portèrent au Roi le nouveau message du primat d'Angleterre. Thomas dénonçait nettement, et à plusieurs reprises, les mauvais conseillers du prince ; à Henri lui-même il rappelait longuement tous ses torts, en un langage empreint d'une affection profonde et d'une énergie vraiment épiscopale, cherchant à l'amener enfin à repentance. « Mais, ajoutait-il, si « vous refusez de nous écouter, alors je crierai vers « le Seigneur contre vous ; je dirai : Levez-vous, ô « Dieu, et jugez votre cause ; qu'il vous souvienne « maintenant des insultes que vous jettent chaque « jour à la face le Roi et les siens. Qu'il vous sou- « vienne des ignominies dont ils abreuvent cette « Église que vous avez fondée au prix de tout votre « sang. Ils vous haïssent et persécutent avec vous « les champions de votre cause ; leur orgueil est « monté si haut que désormais nous ne pouvons « plus le souffrir ! »

Henri II comprit-il ce que présageaient les paroles

1. Herb., page 386. — Cfr. *Materials*, t. v, page 276, lettre de saint Thomas au Roi « Expectans expectavi ».

du primat, semblables au grondement lointain du tonnerre ? Du moins ne voulut-il pas le donner à croire, car il chassa de sa présence Girard le Déchaux et son compagnon, comme naguère l'abbé de Cercamp. L'exilé vit ainsi s'évanouir tout espoir, s'il en avait conservé quelqu'un ; et tandis qu'il s'occupait à rétablir la paix entre le comte de Nevers et l'abbé de Vézelay, Guillaume de Merlot (1), il songeait dans l'amertume de son cœur aux mesures qu'il devrait prochainement adopter. Ne voulant pas d'ailleurs précipiter les choses, il attendait toujours ; car il savait que le Pape faisait parvenir au Roi, du moins à ses conseillers, des remontrances et des avis paternels. Mais la situation sans issue que créait l'obstination du prince ne pouvait se prolonger indéfiniment, et le Pontife romain prononça la parole qui devait amener le dénouement. Des Lettres apostoliques, expédiées du Latran le jour de Pâques, 24 avril 1166, investirent l'Archevêque de Cantorbéry des pouvoirs de légat pour toute la Grande-Bretagne, à l'exception du seul diocèse d'York. Le Souverain Pontife remettait au primat les facultés les plus larges, « pour édifier et planter, extirper les vices « et faire fleurir les vertus dans la Vigne du Seigneur, » au nom du Vicaire de Jésus-Christ. D'autres lettres adressées le même jour à tous les prélats et membres du clergé inférieur en Angleterre précisaient encore davantage les pouvoirs du nouveau légat, aux citations duquel tous devaient se rendre, et dont les décisions devaient faire loi dans l'île entière, à la réserve du diocèse d'York.

L'Archevêque, une fois nanti des Lettres apostoliques, se mit en devoir de les faire connaître aux

1. *Histor. Vizeliacens.* ap. Bouquet, t. XII, page 338-339.

intéressés. Une copie en fut adressée aux deux évêques de Worcester et de Hereford, qui étaient fils spirituels de Thomas par la consécration épiscopale, et dont il espérait à ce titre un dévouement plus entier que de tout autre prélat. Leurs diocèses étant voisins l'un de l'autre, un seul exemplaire suffisait pour les deux, et dès lors il n'y aurait plus à craindre que l'acte pontifical fût intercepté grâce au mauvais vouloir de certains évêques.

Une seconde copie fut ensuite expédiée, avec une lettre de l'Archevêque, à Gilbert Foliot lui-même. Un messager dévoué accepta la mission de la remettre en mains propres ; et le 30 juin, fête patronale de la cathédrale de Saint-Paul, l'évêque de Londres officiait pontificalement, lorsqu'un inconnu monta les degrés de l'autel, remit deux missives cachetées au prélat, et disparut pendant que Gilbert se hâtait de prendre connaissance d'un message aussi urgent : mais on vit bientôt le malheureux pontife pâlir en lisant les lettres signées du Pape et du métropolitain, désormais légat du Saint-Siège. L'Archevêque enjoignait à l'évêque de Londres, sous péril de son ordre, de donner connaissance des Lettres apostoliques à tous les suffragants de Cantorbéry ainsi qu'à l'évêque de Durham (1).

Sur Gilbert Foliot, qui s'arrogeait de plus en plus les droits de la primatie, sur les autres prélats engagés dans une lutte où ils ne savaient ni combattre ni résister, l'acte pontifical produisit l'effet d'un coup de foudre, et dans leurs rangs le désarroi fut aussitôt complet. Ils attendaient bien des légats, mais non pas celui que leur annonçait ainsi le Souverain Pontife. Et puis l'Archevêque ne paraissait pas disposé à se

1. Ce dernier, quoique suffragant d'York, n'était pas soustrait comme son métropolitain à la juridiction du nouveau légat.

contenter d'un vain titre ; comme première preuve d'obéissance, il réclamait dans sa lettre aux évêques la restitution de tous les bénéfices enlevés par le Roi aux clercs de la cour primatiale, exilés avec leur maître (1) ; et cela, dans le délai de deux mois, sous peine d'anathème, et sans appel. Enfin il prescrivait la remise à des envoyés spéciaux des fonds recueillis pour le Denier de Saint-Pierre. Outre que ces restitutions étaient commandées par la justice, en les imposant tout d'abord le légat faisait acte de prudence ; il attaquait à la racine les coutumes de Clarendon, et allait ainsi juger si les évêques étaient de bonne foi décidés à rompre avec elles. Leur conduite, hélas, ne put que l'attrister, car dans leur détresse ils ne trouvèrent d'autre parti à prendre que de se jeter aux pieds du Roi. Henri séjournait dans ses états du continent et tenait sa cour à Chinon ; Gilbert lui écrivit en ces termes désolés :

« Devant l'autorité si haute qui se dresse pour nous « accabler, il ne nous reste qu'à chercher auprès de « vous, Sire, conseil et appui dans l'extrême nécessité « à laquelle nous sommes réduits. Contre un mandat « apostolique il n'y a point d'appel suspensif ni aucun « recours valable : il faut obéir ou pécher gravement... « Nous tombons aux genoux de Votre Majesté ; que « les soucis de son gouvernement royal ne lui fassent « pas oublier que nous sommes menacés de la dernière « honte et d'un écrasement total, et que sa bonté « royale daigne aviser. Le meilleur moyen serait de « nous permettre d'obéir aux ordres apostoliques, de « payer le Denier de Saint-Pierre, et quant aux béné- « fices, de les faire restituer par un mouvement de

1. *Materials*, t. v, page 417. Gilb. Fol. ad Henricum Reg. ep : « Tanta nos, domine ».

« votre clémence ; d'autre part, vous pourriez donner « à tous les évêques des instructions pour le cas où « les lettres de l'Archevêque paraîtraient porter atteinte « aux coutumes du royaume : ils devraient alors en « appeler hardiment au seigneur Pape lui-même ou « aux légats qui doivent nous être envoyés. Ainsi « vous ferez œuvre de clémence, ne nous exposerez « pas à pécher contre l'obéissance, et en préparant le « concert de l'épiscopat en vue d'un appel éventuel, « vous aurez mis hors d'atteinte la cause que nous « servons (1). »

Il est sans doute inutile de relever la contradiction flagrante sur laquelle est basé le beau plan de Gilbert. A quel degré d'aberration pouvait donc en venir un évêque, doué de qualités réelles, mais jeté par l'ambition hors du droit chemin ! Désormais lié à la charte qui proclame les servitudes des Églises d'Angleterre, il luttera pour elle et entraînera dans sa défection presque tous ses frères les évêques ; Henri II peut compter sur lui (2).

Un autre prélat donnait à la même heure le spectacle d'une défaillance tout aussi coupable, c'était Jocelin

1. *Materials*, t. v, page 417.

2. Le Denier de Saint-Pierre fut l'occasion d'un épisode qui dévoila au Pape la mauvaise foi de l'évêque de Londres. Celui-ci, après des tergiversations sans fin, toujours colorées de prétextes plus ou moins plausibles, s'était décidé à remettre les sommes recueillies à l'abbé de Saint-Bertin, chargé par le Souverain Pontife de les recevoir. Seulement il y manquait, disait Gilbert, le tribut de l'évêché d'Exeter ; l'évêque de ce siège, assurait-on, ayant fourni une contribution moindre que le chiffre auquel les documents officiels fixaient la sienne, avait repris tout ce qu'il avait apporté plutôt que de se rendre aux réclamations de Gilbert Foliot (*Materials*, t. v, page 210). Le malheur voulut que l'évêque d'Exeter écrivît de son côté au Pape, en lui racontant l'incident, mais en protestant qu'il avait des premiers offert la somme dont il était comptable d'après les archives de Cantorbéry, auxquelles l'évêque de Londres faisait appel. « Unde miramur quod eum (censum) non habuimus », écrivit alors Alexandre III dans une lettre sevère à Gilbert Foliot.

de Salisbury. Sur un désir, ou pour mieux dire sur l'ordre du Roi, il conférait la dignité de doyen du chapitre cathédral à ce même Jean d'Oxford, clerc de la chapelle royale, que nous connaissons assez. En agissant ainsi, le prélat faisait litière des droits de plusieurs chanoines enveloppés dans la disgrâce de Thomas, et jetés avec lui en exil. Le Pape et l'Archevêque avaient défendu toute élection dans ces conditions irrégulières ; mais l'évêque et les chanoines de Salisbury passaient outre à la défense pour complaire au Roi.

Quant aux bénéfices dont Henri avait dépouillé les clercs de Cantorbéry pour les conférer à ses créatures, contre tout droit et toute justice, il va sans dire qu'aucune restitution ni réparation ne fut accomplie. L'Archevêque-légat dut donc examiner quels devoirs lui imposait une situation si douloureuse.

CHAPITRE II

VÉZELAY

(1166)

La prière, le jeûne, tous les genres de mortification étaient mis en œuvre par l'exilé de Pontigny pour obtenir de Dieu lumière et force en des conjonctures aussi graves; et le Seigneur se plaisait à proclamer par des miracles la sainteté à laquelle était parvenu déjà son serviteur fidèle. Thomas guérissait les malades, et les reliefs même de sa table frugale allaient au loin, dans toute la contrée, chasser les fièvres et rendre la santé à ceux que leur foi poussait à en demander (1). Mais plus le grand Pontife entrait dans les voies lumineuses de la sainteté, plus ses devoirs lui apparaissaient avec évidence; il voyait que désormais la rigueur seule pourrait briser ceux que n'avaient pu toucher aucune preuve de déférence, aucun avertissement paternel. D'autre part la rigueur, c'était l'éclat des foudres apostoliques, suivi de quelqu'un de ces terribles châtiments par lesquels le Dieu Tout-Puissant a tant de fois déclaré lié dans le ciel ce que son Vicaire avait lié sur la terre. Oh! qu'elles paraissaient lourdes aux mains de Thomas, ces clefs d'or que jadis lui avait remises la Vierge Marie!

1. Garn. P. S^{e} M., page 126 et suiv. — Herb., page 386.

Après de longues et silencieuses réflexions, un jour enfin l'Archevêque réunit ses compagnons d'exil; avec eux il examina la position respective des deux partis engagés dans la lutte, puis leur demanda inopinément s'ils ne jugeraient pas opportune sa démission du siège primatial? Atterrés d'abord par une proposition si imprévue, les amis de Thomas se récrièrent bientôt à l'envie, déclarant qu'il y aurait trahison à déserter le combat engagé pour l'Église, et qu'on ne saurait supporter de voir le pilote abandonner ainsi le gouvernail au milieu de la tourmente. Ils souffraient pour la même cause que leur maître, ces conseillers dévoués, et l'on pouvait les en croire lorsqu'ils déclaraient indispensable la continuation de la lutte. Le primat ne répondit rien à leurs remontrances; mais à son attitude on comprit qu'il reprenait toute son énergie et regarderait désormais sans faiblesse la tâche que Dieu lui imposait.

Quelques jours encore il pria, et seul, absorbé dans ses graves pensées, délibéra sur la conduite à tenir. Le mois de juin était arrivé; la fête de l'Ascension passée, Thomas annonça à ses fidèles qu'ils auraient à le suivre dans un voyage, et bientôt avec sa petite escorte il prit la route du nord, se dirigeant vers Soissons (1). Arrivé dans cette ville, le

1. Nous plaçons le voyage à Soissons avant les faits qui eurent lieu à Vézelay, de même que nous plaçons l'appel du Roi, dont il va être parlé plus loin, après ces mêmes faits. En quoi nous suivons la version de Herbert (page 381 et suiv.); mais nous contredisons celle de Jean de Salisbury (*Mat.* t. v, page 392; ep. ad Bartholom. Exon. « Licet ex more »). Jean écrivait au moment même où se passaient les événements, mais il écrivait de Reims où il séjournait, ne connaissant les faits que par ouï-dire. Herbert a écrit beaucoup plus tard, et nous avons reconnu qu'il y avait de ce fait à contrôler ses récits. Mais dans la circonstance qui nous occupe, nous observons que de tous les biographes il est le seul qui fût présent alors aux côtés de Thomas; de plus, sauf une erreur de date, son récit présente un tel caractère de précision qu'évidemment

légat commença une série de pèlerinages et de veilles saintes qui pouvaient faire pressentir à ses amis la gravité de sa résolution. La première nuit se passa dans l'église de l'abbaye royale des Bénédictines de Notre-Dame, à prier devant les reliques de la Sainte Vierge. La seconde fut consacrée, dans la même église, à une véritable veillée des armes. L'abbaye possédait le corps de son glorieux fondateur, saint Drausin, évêque de Soissons au VII[e] siècle, honoré en France, en Lorraine, et dans presque tout l'Occident, comme patron des chevaliers qui allaient combattre les ennemis de la foi. On les voyait venir d'Angleterre comme d'Italie pour prier le bienheureux pontife, et se recommander à sa puissante protection en passant la nuit devant sa châsse. Etait-ce donc à dire que l'Archevêque eût dessein de descendre aussi dans la lice et d'attaquer corps à corps un puissant ennemi ? La troisième nuit s'écoula encore dans la prière, mais cette fois à l'abbaye de Saint-Médard, devant les reliques de saint Grégoire le Grand, auquel l'Angleterre devait, avec ses apôtres bénédictins, la renaissance de sa foi. Le plan de Thomas s'accusait ainsi graduellement.

Le quatrième jour l'Archevêque-légat quittait Soissons, et reprenait le chemin de Pontigny; mais au lieu de rentrer au monastère, il le dépassa et poussa

il est véridique. Il y a là des circonstances trop notables pour que Herbert ait pu confondre ; ainsi lorsqu'il parle de deux voyages distincts là où Jean n'en note qu'un seul ; or, ces voyages, Herbert les a faits lui-même avec son maître, et il en donne les motifs compendieusement exposés, selon sa coutume. Une lettre de Nicolas du Mont-aux-Malades à saint Thomas vient confirmer cette version, en disant comment l'archevêque de Rouen a été blessé que le primat ait évité de le rencontrer (t. v, page 419). C'est bien l'attitude que Herbert prête à l'Archevêque légat. Quant à l'appel du Roi après Vézelay, il se comprend, tandis que placé avant Vézelay il devient absolument inintelligible.

jusqu'à l'abbaye de Vézelay, située à une étape au-delà, vers le midi, et qui comptait déjà dans son glorieux passé plus d'une date célèbre. C'était là que saint Bernard avait, moins de vingt ans auparavant, prêché la seconde croisade ; et depuis un an, l'invention d'un corps saint, que l'on croyait être celui de sainte Madeleine, attirait à la grande abbaye bénédictine un concours immense de pèlerins de toutes nations.

Le dimanche de la Pentecôte était arrivé (12 juin 1166) (1). A la prière de l'abbé Guillaume de Merlot, l'Archevêque de Cantorbéry célébra pontificalement la messe dans la noble basilique de Vézelay, un des plus précieux joyaux de l'ordre de Cluny. Après l'évangile, on le vit monter à l'ambon dans tout l'appareil de sa puissance spirituelle, et adresser à la foule pressée des paroles empreintes de cette force que donne seul l'Esprit-Saint. Bientôt le discours se précise, et l'émotion est grande, aussi bien dans la nef que dans le chœur de l'église, lorsqu'on entend l'Archevêque primat d'Angleterre, légat du Saint-Siège, aborder nettement la question de son différend avec le Roi Henri. Rappelant quel en est le sujet, quels indignes traitements lui et les siens ont subis de la part du prince, quels avertissements et quelles

1. C'est ici que Herbert commet une erreur ; il donne la date du 22 juillet, fête de sainte Madeleine. Mais Jean de Salisbury écrit que les faits eurent lieu le 12 juin, fête de la Pentecôte (loc. cit.) ; et, quoique absent, il pouvait être bien renseigné sur ce point. Le témoignage de Nicolas du Mont-aux-Malades (loc. cit.) vient ici appuyer celui de Jean et contredire celui de Herbert. Ecrivant à l'Archevêque lui-même, il dit qu'on s'attend à voir condamner le Roi en la fête de sainte Madeleine, après avoir vu frapper ses conseillers à Vézelay. Il parle d'une réunion d'évêques anglais qui devait avoir lieu en Angleterre en la fête de saint Jean-Baptiste, et sa lettre doit évidemment être datée des premiers jours de juillet au plus tard. Or elle est postérieure aux évènements de Vèzelay ; nous adoptons donc la date fournie par Jean de Salisbury.

démarches il a en vain multipliés depuis dix-huit mois et plus, Thomas Becket recommande aux prières des fidèles sa cause qui est celle de l'Église. Mais il ne s'arrête pas là, et un frisson court parmi l'auditoire en entendant le majestueux Pontife lancer solennellement, du haut du jubé, un monitoire à l'adresse du Roi d'Angleterre : sache Henri II Plantagenet qu'une terrible sentence le menace. La foudre ne le frappera pas encore, mais elle éclate à ses côtés ; le primat de Cantorbéry fulmine l'excommunication contre Jean d'Oxford, détenteur du doyenné de Salisbury malgré la défense du Pape, et négociateur d'un traité coupable avec l'Empereur schismatique : contre Richard d'Ilchester, complice du précédent; contre Richard de Luci et Jocelin de Bailleul, rédacteurs des statuts de Clarendon ; contre Randolf de Broc, Hugues de Saint-Clair et Thomas Fitzbernard, usurpateurs des biens de l'Église primatiale ; contre l'évêque Jocelin de Salisbury, collateur du doyenné de son chapitre en violation d'une défense pontificale et des droits de plusieurs chanoines de son Église; enfin, contre quiconque portera désormais atteinte aux droits de l'Église de Cantorbéry. Cette dernière sentence vise plusieurs prélats, notamment Roger d'York et Gilbert de Londres.

Mais l'Archevêque-légat ne s'en tient pas aux questions de personnes ; il veut mettre la cognée à la racine du mal, et publie la censure dont le Pontife romain lui-même a naguère frappé les articles de Clarendon. L'excommunication est fulminée contre quiconque à l'avenir prétendrait mettre en pratique une des maximes suivantes :

1° Un évêque ne peut excommunier un feudataire du Roi sans l'autorisation royale.

2° Un évêque ne peut punir ses diocésains pour crime de parjure ni de félonie.

3° Les clercs doivent relever des tribunaux laïques.

4° Les questions de dîmes ou de bénéfices doivent ressortir à ces mêmes tribunaux.

5° Appel ne peut être interjeté au Siège apostolique sans l'autorisation du Roi.

6° Aucun dignitaire de l'Église ne peut, sans cette même autorisation, se rendre à la convocation du Pape.

Maximes fausses et réprouvées, déclare l'Archevêque-légat ; et ce ne sont pas d'ailleurs les seuls points sur lesquels les statuts de Clarendon blessent la loi divine et les canons de l'Église. Que les évêques d'Angleterre soient donc déliés de toute promesse faite au sujet desdits articles, le légat se réservant au surplus de leur adresser des instructions.

Après avoir accompli cet acte de vigueur vengeresse, Thomas Becket descend de l'ambon et continue la cérémonie pontificale, mais au milieu de quelle émotion ! Sans doute « il a délivré son âme », ainsi qu'il le dit ensuite à Herbert, mais il n'a pu empêcher les larmes d'altérer sa voix. Ses fidèles sont dans la stupeur, car ils n'étaient pas le moins du monde avertis ; par délicatesse, leur maître les avait tenus dans l'ignorance de son dessein pour ne pas les rendre, à un degré quelconque, responsables de son initiative et ne pas les exposer à de cruelles représailles. Quant au peuple qui se presse dans les nefs, il va porter partout la nouvelle des sentences fulminées devant lui ; qu'elles acquièrent ainsi un plus grand retentissement, c'est ce qu'a cherché l'Archevêque, et il aura ainsi rendu à l'Église un service d'autant plus grand. Les pernicieuses maximes formulées à Clarendon ne

sont point destinées à n'empoisonner que l'Angleterre ; et pour tous les pays, pour toutes les Églises, c'est un salutaire enseignement qu'une condamnation solennelle et formelle, jetée aux quatre vents du monde chrétien. Thomas Becket peut maintenant quitter Vézelay : la célèbre abbaye compte désormais une glorieuse page de plus dans ses annales.

Pendant que l'Archevêque rentrait dans sa solitude de Pontigny, l'alarme et le trouble se répandaient dans le camp du Roi. Henri, toujours à Chinon, avait compté pouvoir par son attitude obstinément expectante, traîner les choses en longueur jusqu'au jour où serait exécuté certain plan dont il poursuivait ailleurs la réalisation. Le coup si vigoureusement frappé par le légat mettait à néant cette combinaison, et il fallait aviser au plus vite. Le prince redoutait qu'une sentence d'interdit ne fût prochainement fulminée contre tout son royaume, et l'opinion générale était qu'avant peu l'Archevêque recourrait à ce moyen extrême, Henri paraissant songer à tout excepté à la soumission.

Un parlement fut convoqué ; devant les barons et les quelques prélats réunis en sa présence, le Roi se répandit en récriminations contre le légat, déclarant que Thomas lui « arrachait l'âme » ; et en effet, il s'agissait de savoir si le légiste couronné mettrait ou non la dernière main à l'œuvre administrative qui était la grande préoccupation de son règne. Dans sa colère, Henri Plantagenet laissa même échapper des paroles qu'on ne peut entendre sans frémir : car il les redira quelques années plus tard et elles entraîneront alors les plus terribles conséquences : « Lâches et « félons ! s'écriait-il, vous tous qui ne voulez rien « faire pour me délivrer d'un seul homme, mon unique « ennemi ! » Rotrou de Warwick, devenu archevêque

de Rouen, releva ce mot sinistre avec quelque chaleur, mais non pas avec la sévérité qu'auraient dû provoquer d'aussi odieuses paroles. Homme de tiers-parti, pouvait-il trouver dans un cœur tiède les accents d'un apôtre? Arnulf de Lisieux se leva ensuite : naturellement il proposait de négocier, mais quelle singulière voie il ouvrait à son maître : en appeler d'avance au Pape de toute sentence que prononcerait l'Archevêque ! Henri Plantagenet se rallia aussitôt à un avis si étrange, sans souci du ridicule dont il allait se couvrir en interjetant appel d'une sentence éventuelle ; démarche inutile au point de vue canonique, cela était trop évident, mais très utile au point de vue diplomatique. En compliquant la situation, en jetant quelque ombre sur l'état réel des choses, elle permettrait de gagner peut-être plusieurs mois, et Henri ne souhaitait rien de plus.

Arnulf partit sur l'heure pour Pontigny, avec l'évêque Froger de Séez, et l'archevêque de Rouen ; celui-ci n'avait d'autre intention que d'entretenir le légat et de chercher avec lui un terrain de transaction ; les deux autres prélats étaient chargés de notifier l'appel. Mais averti en secret par un ami, Thomas quitta Pontigny avec Herbert et ses fidèles, pour se retirer à quelque distance, en un lieu où les mandataires du Roi ne le vinssent pas chercher : il ne voulait plus entendre leurs discours vains ou captieux qu'il connaissait trop, et de longue date. Les trois prélats furent en effet fort désappointés, en arrivant à l'abbaye, de n'y point rencontrer celui auquel ils avaient affaire ; Arnulf et Froger formulèrent néanmoins un appel verbal, mais sans en laisser aucun instrument écrit ; puis l'ambassade royale repartit pour Chinon, tandis que l'Archevêque rentrait à Pontigny. Malgré tous

les vices de fond et de forme qui rendaient nul l'appel du Roi, Thomas résolut après délibération de ne point agir avant d'avoir reçu de nouvelles instructions du Souverain Pontife ; connaissant les menées de Henri Plantagenet sur un autre terrain, il ne voulait pas s'exposer à de cruels mécomptes ; mais il n'était pas près d'avoir entendu tous les appels provoqués par les sentences fulminées à Vézelay.

Jean d'Oxford, le principal coupable, qui alors était sur le chemin de Rome, fut le premier à signifier le sien au primat par un clerc de la chapelle royale. Il niait ce qui était de notoriété publique, à savoir ses relations schismatiques avec l'Empereur Barberousse ; on sait d'ailleurs ce que pouvait valoir la parole du Jureur. Thomas répondit froidement au messager que nulle pièce authentique ne certifiait ni son identité ni sa mission ; qu'au surplus, ayant communiqué avec un excommunié, il avait encouru la même peine et se trouvait dès lors inhabile à agir devant un tribunal ecclésiastique.

L'évêque de Salisbury suivit l'exemple donné ; mais il ne comparut pas à Rome au jour fixé par lui-même, et sa cause fut plaidée d'une autre manière.

Enfin on connut l'appel formé par tous les prélats anglais le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste. De quoi se plaignaient-ils? De ce que l'Archevêque n'eût pas, à leur gré, observé toutes les formes canoniques avant de frapper l'évêque de Salisbury, et même de ce que le légat du Saint-Siège n'eût pas obtenu le consentement de l'épiscopat anglais pour fulminer contre un de ses membres (1) ; tant il est vrai que les principes

1. *Materials*, t. v, page 421. Nicolai de Monte-Roth. ad Thomam Cant. ep. « Vehementer gavisi ». — *Ibid.*, page 407, Episcop. et cleri ad Alexandr. ep. « Patri suo et domino ».

de Clarendon portaient en germe le gallicanisme aussi bien que les erreurs du schisme anglican. L'indignation des prélats était grande, enfin, parce que le dépositaire de la suprême autorité spirituelle avait osé faire entendre des menaces à Henri II, « ce roi si chrétien, « époux si chaste, justicier si droit, amant si pas- « sionné de la paix (1) » ! En réalité, il n'y avait eu qu'une sentence portée ; elle avait frappé un évêque notoirement coupable et dont on n'essayait pas même de colorer la faute ; mais que le légat du Saint-Siège, exilé, proscrit, n'eût pas convoqué un synode pour juger le prélat, ne lui eût pas envoyé toutes les citations que de droit, c'était là ce qu'on ne pouvait tolérer. Les évêques entendaient-ils donc attaquer par-devant le Pape la validité de cette sentence ? Non ; leur conclusion était autre ; ils formaient appel d'avance pour le cas où l'Archevêque tiendrait à leur égard la même conduite qu'à l'égard de leur collègue (2).

Remarquons-le, c'était là une manière d'exécuter le plan de défense tracé par Gilbert Foliot dans la lettre au Roi que nous avons citée ; si bien qu'on peut même soupçonner l'évêque de Londres d'avoir parlé à peu près seul au nom de ses collègues dont il osait présumer l'assentiment. Au bas de la longue lettre adressée au primat pour lui notifier l'appel, on ne trouvait que trois sceaux épiscopaux, quand il y avait huit à dix prélats intéressés dans une affaire si grave, les autres sièges étant vacants. Le style de ces pièces trahissait d'ailleurs d'un bout à l'autre la plume de Gilbert, et nul ne s'y trompa (3). N'y avait-il donc

1. *Materials*, t. v, ad Alexandr., pages 404-405.

2. *Materials*, t. v, page 413. Cleri Angliæ ad Thom. Cant. ep. « Quæ vestro, pater ».

3. *Materials*, t. vi, pages 64-65. Joh. Sarisb. ad Barthol. Exon. ep. « Multa quidem scribenda ».

dans tout cela que l'entreprise d'une personnalité remuante, prétendant parler au nom de tout l'épiscopat, et prenant audacieusement avantage d'une approbation plus ou moins vague imprudemment donnée par des collègues moins résolus ? Le fait ne serait pas sans exemple dans l'histoire, et Thomas Becket en jugea ainsi dès le premier coup d'œil (1). La lettre en question contenait d'ailleurs des contre-vérités si caractérisées au sujet du Roi, que le légat n'hésita pas à l'envoyer au Pape ; Alexandre III, connaissant assez le caractère de Henri Plantagenet, verrait clairement quel fonds l'on pouvait faire sur les plaidoyers de Gilbert et consorts en faveur de leur maître (2).

Pour sa part, Thomas se condamna à réfuter en détail les assertions étranges de ses suffragants, non sans leur faire entendre qu'il ne les croyait pas tous directement responsables d'un acte aussi injustifiable (3). Dans deux longues lettres il remettait le droit et la vérité dans leur vrai jour, et déjouait la manœuvre qui devait à la face du monde le faire passer pour agresseur, alors qu'il avait longtemps souffert pour la justice avant de protester et de frapper. Il essayait aussi de rendre quelque courage au cœur de ces pasteurs timides, de les rappeler au devoir en leur remettant sous les yeux leurs obligations. Vous parlez beaucoup des désastres qui peuvent s'ensuivre pour l'Église, leur répétait le saint archevêque ; vous tremblez à la pensée du schisme et des pertes matérielles qui peuvent en résulter ; mais je n'entends personne parler de l'intérêt des âmes ni des dangers

1. *Materials*, t. v, page 491, ep. « Fraternitatis vestræ scriptum ».
2. *Ibid.*, t. vi, loc. cit.
3. *Ibid.*, t. v, pages 459 et suiv. ep. « Exspectans exspectavi ». — Pages 490 et suiv. ep. « Fraternitatis vestræ ».

qu'elles courent dans l'état présent des choses ! Et ne savez vous pas que la tribulation et le sang des martyrs sont pour l'Église les conditions ordinaires de la croissance et du développement? Son privilège est de compter une victoire pour chaque blessure, d'enregistrer une vérité pour chaque négation, de conquérir des âmes pour chaque désertion. Ah! mes frères, ne pleurez pas sur elle, mais pleurez sur vous-mêmes, qui vous faites par votre conduite un nom hélas peu glorieux ; vous qui devenez la fable des hommes, qui provoquez l'indignation de Dieu et du monde entier, qui tendez des pièges sous les pas de l'innocent, et vous évertuez à forger des arguties aussi neuves que subtiles pour ruiner la liberté de l'Église !

D'autres voix, moins puissantes il est vrai, se joignaient à celles de l'Archevêque-légat pour reprocher à l'épiscopat anglais son attitude servile, et lui faire comprendre que le primat avait agi selon son devoir. « Ne point résister à l'erreur c'est l'approu« ver, ne point défendre la vérité c'est la livrer à « l'esclavage, » redisait-on (1). Thomas lui-même portait à Gilbert un coup droit en lui écrivant en particulier comme à l'auteur responsable de la démarche des prélats (2). Avec la même loyauté que jadis, alors qu'il l'appelait au siège de Londres, le légat faisait entendre à son suffragant le langage

1. « Non enim caret scrupulo societatis occultæ qui manifesto facinori desinit obviare, et error cui non resistitur approbatur, veritas cum minime defensatur opprimitur. » — *Materials*, t. v, page 478. Lumbardi responsalis ad appellat. ep. « Vestræ fraternitatis litteras ».

2. *Ibid.*, p. 512. Ep. « Mirandum et vehementer stupendum ». Ce serait à cette lettre que Gilbert aurait répondu par le pamphlet « Multiplicem et diffusam », dont nous avons ailleurs examiné la valeur (t. I, note B); nous ne nous y arrêterons pas ici.

de la foi et de la raison ; mais tout fut inutile.

Henri Plantagenet, de son côté, ne se bornait pas à des démarches diplomatiques, et prenait des mesures pour intercepter la sentence d'interdit qu'il redoutait de voir promulguer en Angleterre (1). Dans ce but, il faisait surveiller étroitement les ports de la côte anglaise, et dès lors les communications de l'île avec le continent devinrent beaucoup plus difficiles ; la Grande-Bretagne se transforma bien réellement en une vaste prison, comme l'avait naguère dit l'Archevêque ; et l'on pouvait s'y permettre les attentats les plus monstrueux au regard de l'Église sans que le Pontife romain pût en être averti. Certainement Henri n'était pas pour cela tout-à-fait à l'abri des foudres apostoliques, ses domaines continentaux ne pouvant être fermés comme l'Angleterre ; et il savait que l'interdit serait rigoureusement observé au moins par les évêques normands, si la sentence venait à être fulminée. L'Archevêque de Rouen, il est vrai, s'était montré fort mécontent d'avoir reçu notification des censures promulguées à Vézelay ; il eût de beaucoup préféré les ignorer, et tenait rigueur au légat de l'avoir si brusquement arraché à ses rêves de pacification ; mais tout résolu qu'il fût à ne point promulguer dans son diocèse les condamnations portées par Thomas Becket, il ne s'en considérait pas moins comme obligé à observer l'interdit, si le légat le jetait sur les domaines du Roi. Ses suffragants faisaient en cela cause commune avec leur métropolitain.

Henri Plantagenet ne trouva pas dans ces dispositions qui lui étaient connues matière à réflexions

1. *Materials*, t. v, pages 391, 419-420.

salutaires, mais au contraire à un redoublement d'activité contre son antagoniste. Le 14 septembre 1166, en la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, le chapitre général de Cîteaux se réunissait, selon la coutume, à l'abbaye chef d'ordre, lorsque arriva une lettre scellée du sceau royal d'Angleterre et adressée aux membres de l'assemblée : Henri II représentait en termes fort vifs aux seigneurs abbés que leur ordre donnait asile à un ennemi de la couronne, et que pareille situation devait prendre fin immédiament, si les Pères tenaient à leurs possessions territoriales des deux côtés du détroit. Une telle missive était bien la suite des lettres menaçantes adressées précédemment à l'abbé de Cîteaux. De deux choses l'une, pensait le Roi : ou l'Archevêque sera chassé, contraint d'errer par le monde, et partant incapable de suivre effectivement les affaires ; ou la couronne d'Angleterre s'enrichira des dépouilles des monastères cisterciens, qui compenseront largement un échec diplomatique. Mais le calcul était faux : l'ordre de Cîteaux était trop puissant dans l'Europe entière, les souvenirs encore tout vivants de saint Bernard lui méritaient trop de respect, pour qu'une confiscation brutale et sacrilège ne provoquât autre chose qu'une émotion éphémère ou des protestations sans effet. Que le chapitre général montrât un peu d'énergie, et le Roi d'Angleterre se trouverait dans une impasse ; mais Henri avait appris à compter sur la docilité de l'abbé de Cîteaux ; et l'histoire ne cache pas que dix ans plus tôt l'Ordre avait mérité de sévères paroles de la part de sainte Hildegarde, la grande abbesse bénédictine qu'illuminait l'esprit de prophétie.

Les vénérables abbés ne purent envisager sans

effroi la perspective de voir ruiner en un seul jour les fruits de leurs labeurs, fermer tout d'un coup tant d'asiles où Dieu était honoré (1). Il valait mieux, leur semblait-il, qu'un homme fût sacrifié au ressentiment de la puissance qui avait en main la force, et que tout le peuple monastique ne fût pas dispersé. Eux aussi ne voyaient donc là qu'une question de personnes! Mais une voix s'éleva pour protester contre des appréciations si étroites et si fausses, et ce fut celle de Guarin de Galardin : « Quoi ! s'écria-t-il « fièrement, nous chasserions de chez nous l'ami « de Dieu! Cela ne saurait être. Le Pape Alexandre « nous l'a confié; depuis bientôt deux ans qu'il « demeure parmi nous, a-t-on constaté qu'il nous fût « à charge? Non, bien au contraire, l'abbaye n'a « jamais été plus prospère. D'ailleurs s'il est réduit à « l'exil, c'est pour la cause de la chrétienté : notre « ordre a-t-il donc été fondé pour autre chose que « pour venir en aide aux malheureux? Or en voici un:

1. C'est Garnier qui nous donne ces détails ; les autres biographes ne s'y arrêtent pas, mais ils n'avancent rien qui contredise le récit de Garnier. Fitzstephen semble même le corroborer : « timentibus monachis ne « omnes sui ordinis, quos in terris suis rex Angliæ infinitos habebat, a « terris suis ejiceret... ». Roger de Pontigny est le moins explicite de tous, et cela se conçoit ; il donne même à entendre que l'Archevêque s'est retiré spontanément de l'abbaye : on va voir comment. Garnier fournissait cependant à Roger de nombreux renseignements, et il avait causé avec les religieux de Pontigny même, nous le savons positivement ; mais ici le copiste a jugé prudent de ne pas suivre son modèle. Guillaume de Cantorbéry écrit dans le même sens, mais ne dissimule pourtant pas les menaces adressées au Chapitre général, que Roger mitige singulièrement ; sous la plume de ce dernier, les menaces se transforment en simples reproches. Jean de Salisbury passe sous silence toute cette affaire, comme plusieurs autres de la même période. Mais nous trouvons ici Herbert en plein accord avec Garnier quant à la conduite adoptée finalement par les abbés de l'ordre, et Fitzstephen corrobore leur témoignage : « Rex... archiepiscopum summoveri fecit a Pontiniaco, timentibus monachis... ». Ce sont donc les trois principaux témoignages qui s'accordent sur ce point.

« comment pourrions-nous lui refuser secours? (1) »

La noble protestation de l'abbé ne trouva point d'écho. Le chapitre se sépara le troisième jour, et Gilbert, abbé de Cîteaux, prit la route de Pontigny avec l'évêque de Pavie, moine cistercien, et plusieurs prélats du même ordre. Arrivés à l'abbaye, tous se présentèrent devant l'exilé, au nom du chapitre général, et lui mirent sous les yeux les lettres du Roi Henri. « Le chapitre, ajoutèrent-ils, ne vous « chasse pas pour cela, seigneur Archevêque ; il se « borne à porter ces pièces à votre connaissance, et « s'en remet à votre sagesse du parti que vous aurez « à prendre. Car nous savons tous de quelle affection « vous entourez notre ordre et, nous sommes assurés « que vous saurez agir de façon à ne lui attirer à « cause de vous aucun dommage spirituel ni tem- « porel (2). »

La réponse du primat d'Angleterre ne pouvait être douteuse, dès lors qu'on ne lui laissait pas ignorer les menaces du Roi : « A coup sûr, répliqua-t-il avec « une noble délicatesse, je ne consentirais jamais à « payer ma dette de reconnaissance envers votre ordre « par une imprudence qui pût lui être préjudiciable. « Je vais quitter immédiatement vos terres ; où que « j'aille, avec mes compagnons d'exil, je compterai « sur le Seigneur qui sait nourrir les oiseaux du ciel « et vêtir le lys des champs. »

1. Cette attitude de l'abbé de Pontigny est également affirmée par Herbert, quoique avec moins de détail que par Garnier (Herb., p. 398.)

2. Il faut vraiment l'autorité d'un témoin oculaire comme Herbert pour faire admettre l'authenticité d'un tel discours, à la fois empreint de maladresse et de lâcheté. C'est probablement là ce que Roger de Pontigny voudrait nous donner comme raison de la détermination spontanée de l'Archevêque. Son embarras se comprend, mais son procédé ne s'excuse pas ; comme historien il nous devait la vérité.

Sur quoi les seigneurs abbés s'inclinèrent et reprirent incontinent chacun la route de son abbaye. Mais Guarin de Galardin et ses moines refusèrent, autant que le leur permettait l'obéissance religieuse, de se faire complices des faiblesses répétées de l'abbé de Cîteaux :

« Seigneur Archevêque, dit Guarin, ne soyez pas « courroucé de ce que vous venez d'entendre. Vous « ne sortirez d'ici que vous n'ayez trouvé meilleur « gîte et ne soyez assuré d'être largement pourvu du « nécessaire.

— « Merci, répondit Thomas avec émotion; que « Dieu dans sa bonté vous récompense de votre gé« nérosité. »

L'Archevêque ne tarda pas à réunir, selon sa coutume, les quelques clercs demeurés fidèles à sa fortune, pour tenir conseil avec eux sur le choix d'une résidence nouvelle. Herbert ouvrit l'avis que l'heure était venue de se souvenir des offres qu'avait faites autrefois le Roi de France, lors de l'entrevue de Soissons (1). Thomas n'avait pas refusé d'une manière définitive, et avait même dit que les circonstances pourraient un jour l'obliger à accepter : n'en était-on pas là, puisque le vivre et le couvert allaient manquer aux exilés? Herbert s'offrait donc à aller rappeler au Roi Louis les propositions que le généreux prince lui avait faites à lui-même avant d'avoir rencontré le primat fugitif. Thomas répugnait à une telle démarche, craignant que la solution du différend n'en devînt que plus difficile ; car le Roi d'Angleterre ne manquerait pas de voir là une manœuvre politique, et lui imputerait les difficultés qui pourraient s'élever du côté de la France. Il fallut

1. Ci-dessus, t. I, page 379.

bien accepter pourtant, et Herbert partit sur-le-champ.

Il n'eut pas à chercher le Roi fort loin : Louis VII était précisément dans les environs de Pontigny, en route pour Châlon-sur-Saône (1). Dès que Herbert lui eut appris la démarche de l'abbé de Cîteaux et la résolution prise en conséquence par l'Archevêque de quitter sa résidence actuelle, le bon prince ne put se contenir :

« En vérité, s'écria-t-il, je crois que nous verrons « bientôt faillir les Anges ! »

Mais l'indignation fit promptement place à la joie, lorsque Louis vit l'occasion si belle « d'avoir enfin « l'Archevêque (2) ». « Saluez pour moi votre maître, « dit-il à Herbert ; encore qu'il se voie délaissé par « le monde comme par ceux qui sont morts au monde, « assurez-le que moi, du moins, je ne l'abandonnerai « pas. Qu'il dise quelle ville, quel château, quelle « résidence il choisit dans nos domaines, et tout y « sera prêt pour le recevoir. »

Herbert rapporta sans perdre de temps l'heureux message à Pontigny ; mais il y était à peine arrivé que le Roi lui-même se présentait aux portes de l'abbaye. Introduit au chapitre, où tous les moines s'étaient assemblés avec le primat d'Angleterre, Louis remercia Guarin de Galardin et ses religieux de l'hospitalité qu'ils avaient donnée à sa Seigneurie : « Vous avez « ainsi fait grand honneur au royaume de France, « ajouta-t-il ; mais désormais je ne veux plus que

1. Luchaire, *Etude sur les actes de Louis VII*, page 62. Ce détail a son importance, car il donne toute vraisemblance au récit de Garnier que nous allons suivre, et qui seul des divers biographes mentionne la venue du Roi à Pontigny.

2. Garn. P. S[e] M., page 131 :

« Or urra l'arcevesque, si'n a la volenté,
« Ço qu'il li out sovent offert et presenté.

« vous ayez à redouter le Roi d'Angleterre, et j'em-
« mènerai l'Archevêque pour le mettre en un séjour
« où rien ne lui manquera. »

Ce fut alors grande désolation parmi les bons moines, qui crurent que leur hôte vénérable allait les quitter sans plus de délai; mais le Roi repartit seul, et Thomas demeura quelques jours encore à Pontigny, pendant que Louis donnait des ordres pour préparer la nouvelle demeure de l'exilé. Celui-ci n'avait point au reste fait choix d'un palais, ne souhaitant autre chose que de pouvoir continuer la vie solitaire qu'il avait menée depuis bientôt deux ans sous l'œil de Dieu. Il avait donc demandé à être reçu dans l'abbaye bénédictine de Sainte-Colombe, située aux portes de Sens, où tout fut aussitôt disposé pour l'accueillir.

CHAPITRE III

JEAN D'OXFORD

(1166-1167)

L'Archevêque de Cantorbéry avait songé à la ville de Sens parce qu'il la connaissait déjà pour y avoir séjourné un mois environ, lorsqu'il était venu, au péril de sa vie, plaider sa cause par-devant le Pape. L'urbanité des habitants, la sympathie cordiale du clergé l'avaient frappé, au sortir des scènes tragiques de Clarendon et de Northampton, derniers souvenirs que lui eût laissés sa patrie. Dans les premiers jours de novembre 1166 il fallut enfin dire adieu au cloître paisible, au vallon solitaire, aux bons religieux de Pontigny. Ce fut une scène touchante que celle du départ. L'abbé voulait accompagner jusqu'à Sens la petite caravane des exilés ; mais les moines ne laissaient pas sans chagrin partir l'hôte qu'ils avaient appris à vénérer. Les voyant tous réunis autour de lui, Thomas les remerciait, leur promettait qu'un de ses successeurs acquitterait un jour la dette qu'il ne pouvait solder à cette heure ; et la prophétie se réalisa en effet (1). Mais les bons religieux n'écoutaient guère :

1. Successivement deux archevêques de Cantorbéry, bannis d'Angleterre, vinrent dans le courant du XIIIe siècle chercher asile dans le cloître qui avait accueilli saint Thomas Becket : ce furent Etienne Langton, exilé par Jean-Sans-Terre, puis saint Edmond, confesseur à son tour de la liberté ecclésiastique. Celui-ci mourut à Pontigny, et son corps y a reposé glorieux jusqu'à nos jours. N'était-ce pas là payer magnifiquement

ils se pressaient tout en larmes autour de l'Archevêque qui les bénissait; puis quand le modeste cortège se mit en marche, tous se prirent à le suivre. On se pressait autour du cheval de l'exilé ; on s'agenouillait pour recevoir encore une bénédiction ; sans y prendre garde on dépassait la porte de la cour, et jusque sur la route les moines accompagnaient leur saint ami dont ils ne pouvaient se séparer ; c'était à qui lui donnerait le dernier quelque marque d'affectueuse vénération. Pour mettre un terme à ces tristes adieux le Père abbé grondait, mais on ne l'entendait pas ; la cloche du monastère sonnait, mais on ne comprenait pas ; et l'on était déjà loin quand peu à peu les moines commencèrent à s'arrêter, suivant encore des yeux et du cœur la petite troupe qui continuait sa route et se perdait dans le lointain des bois.

Thomas marchait en tête ; mais comme au sortir du château de Clarendon, il allait seul, pensif et silencieux. Guarin respecta quelque temps son mutisme insolite ; il finit pourtant par se rapprocher du primat, et lui demanda la cause de ses préoccupations, mais Thomas évita d'abord de répondre. Enfin, pressé par les instances du bon abbé, qui craignait peut-être d'avoir involontairement froissé son hôte, l'Archevêque lui dit :

— « Seigneur abbé, j'ai bien sujet de paraître af-
« fligé ; mais malgré l'intimité dans laquelle nous avons
« accoutumé de vivre l'un avec l'autre, je ne puis

les bienfaits reçus des moines par les grands archevêques de Cantorbéry ? Et nous ne parlons pas ici des miracles que fit saint Thomas en faveur des religieux, ni des bienfaits matériels conférés au monastère par les primats d'Angleterre (V. John Morris, *The Life of S. Thomas*, page 243, qui renvoie à Dom Martène, *Thesaur. Nov. Anecdot.*, t. III, pages 1247, 1254, 1824, 1853, 1873, 1904, et au *Bullar. Rom.* (Lyon), ann. 1247, 11 janvier, bulle de canonisation de saint Edmond).

« vous expliquer la cause de ceci que vous ne m'ayez
« promis le secret tant que je vivrai.

— Je vous le promets, répondit Guarin.

— « Hé bien, seigneur abbé, la nuit dernière j'ai
« eu un songe qui m'a révélé quelle serait ma fin.
« Je mourrai de mort violente : puisse-t-elle être
« précieuse devant Dieu. Il me semblait être dans
« une église ; laquelle, je n'en sais rien. Je plaidais
« contre le Roi d'Angleterre la cause que je défends,
« en présence du Pape et des cardinaux ; ceux-ci
« tenaient pour mon adversaire, bien que le Pape
« inclinât en ma faveur. Soudain survenaient quatre
« chevaliers qui m'entraînaient loin du tribunal du
« Souverain Pontife, et dans l'église même me tran-
« chaient la tête, à cet endroit où je porte la couronne
« cléricale, où l'huile sainte a coulé. Ce songe est
« prophétique, je le sais, et j'en suis troublé, anxieux.
« Non que la révélation d'une telle fin m'effraie : bien
« plutôt j'en rends au Seigneur toutes mes actions
« de grâces pour avoir daigné me faire connaître, à
« moi pauvre misérable, la manière en laquelle je dois
« quitter ce monde. Mais j'éprouve une peine très
« vive au sujet de ceux qui m'ont suivi jusqu'ici, et
« qui ont tant souffert à cause de moi. Car je le sais
« également : quand le pasteur aura été frappé, le
« petit troupeau sera dispersé (1). »

Arrivés enfin à Sens, les exilés y trouvèrent un accueil aussi empressé que naguère à Pontigny. L'abbé de Sainte-Colombe leur ouvrit avec bonheur les portes de son monastère, où Thomas reprit la vie austère et

1. Herbert, qui nous rapporte ceci, ajoute que Thomas fit la même confidence peu après à l'abbé de Vauluisant, de l'ordre de Cîteaux, et que le récit de ce second témoin vint plus tard confirmer celui de Guarin de Galardin.

quasi claustrale qu'il avait menée parmi les moines cisterciens. Une cellule lui suffisait ; encore la partageait-il avec Robert de Merton, son ancien maître, devenu son chapelain et son confident le plus intime (1). Il avait pris soin pourtant de s'assurer par une promesse formelle de la discrétion de son ami ; aussi ne connut-on qu'après sa mort le détail des terribles mortifications que s'était imposées aux jours de l'exil le martyr de l'Église. Une couchette monastique était mise à sa disposition, garnie de la simple paillasse et de la couverture en usage pour les religieux; mais Thomas n'y reposait guère. Lorsqu'il voyait Robert endormi, sans bruit il se levait pour se mettre en oraison ; puis quand la fatigue l'accablait, il s'étendait tout vêtu à terre et prenait ainsi quelques instants de sommeil. Après quoi il éveillait son chapelain, lui mettait en main les verges et recevait ainsi la discipline sur ses épaules nues. Trois ou quatre fois chaque nuit, davantage même en certaines circonstances, il recourait ainsi au ministère du bon Robert, qui pleurait d'avoir à sévir sur un pauvre corps ensanglanté, dont une haire de crin ne laissait point se fermer les plaies. Parfois il murmurait : « Misère de moi ! Pourquoi « suis-je né ! » Et il jetait les verges au bout de la cellule. Thomas les ramassait et suppléait lui-même aux défaillances de son chapelain.

Pendant le jour, nul ne pouvait soupçonner les tourments de la nuit. Thomas vivait solitaire, partageant son temps entre son oratoire et sa cellule, priant Dieu ou copiant des manuscrits, et on ne le voyait guère qu'aux heures des repas. Dès le matin il sortait sans bruit pour aller s'enfermer avec Dieu dans

1. Garn., page 137.

la petite chapelle de saint Jean, située non loin du dortoir (1); il y célébrait la messe vers l'heure de midi (2), puis il prenait son diner. Sur sa table alors ni hanap d'or ni aiguière d'argent, mais un petit vase de bois pour contenir le peu de vin qui lui était nécessaire (3).

Ce n'était pas là une pauvreté imposée par la nécessité, car les moines de Sainte-Colombe eussent volontiers créé à leur hôte une existence plus large; mais Thomas voulait vivre ainsi, sentant bien que la pénitence et la prière étaient ses meilleures armes. Il n'eût tenu qu'à lui de mettre à profit la générosité du Roi et des seigneurs français; Louis aurait voulu composer au primat d'Angleterre une maison complète, et regrettait de n'avoir pas assez à faire pour défrayer un exilé si austère. L'archevêque de Sens, Hugues de Toucy, et deux ans plus tard son successeur Guillaume de Champagne, témoignaient auprès de Thomas d'une charité non moins empressée; Maurice de Sully, évêque de Paris, et ses collègues de Reims, de Noyon, de Poitiers, de Meaux, d'Auxerre, manifestaient les mêmes dispositions. Les grands barons de France rivalisaient avec les prélats d'offres et de prévenances. Tant de bonté arrachait à Herbert ce cri du cœur : « O « douce France, ton ciel est clément, ton sol est fertile; « mais ton plus beau titre est encore l'urbanité de tes « enfants. O France, depuis longtemps la vaillance et

1. *Hist. de Sainte-Colombe de Sens*, par l'abbé Brullée (page 115). Il est à remarquer que les détails archéologiques donnés par cet historiographe s'accordent parfaitement avec le récit de Garnier ;

Et tout le plus del jur ert en sun oratur.
Dedanz une chambrette où faiseait sun labur.

2. Plus tard cet oratoire fut consacré par les moines de Sainte-Colombe à saint Thomas lui-même (Brullée, loc. cit.).

3. *Ibid.*

« le savoir de tes fils sont devenus légendaires ; mais « je veux ajouter à ces récits du passé un chapitre « nouveau. Je veux proclamer, pour l'avoir éprouvé, « combien tu es riche en cœurs généreux, secourables « au proscrit victime de la tyrannie. Dans la longue « histoire de tes rois, tu trouves partout la prouesse ; « le despotisme, jamais. Tu nous a versé le doux « breuvage de tes consolations, à nous pauvres étran- « gers, que notre patrie avait abreuvés d'amertumes ; « et ton charme a réussi à nous faire oublier nos « angoisses et nos malheurs. C'est bien à juste titre « qu'on a dès longtemps vanté ta douceur ; et moi je « veux la redire et la redire encore, tant je t'aime, « ô douce France ! »

Et pourtant en arrivant à Sainte-Colombe, Thomas avait commencé l'une des plus rudes étapes du calvaire qu'il gravissait depuis deux ans. Pendant les derniers mois de son séjour à Pontigny, après les solennelles excommunications fulminées à Vézelay, l'Archevêque-légat n'était pas demeuré inactif. A la prière il joignait toutes les démarches qu'il jugeait propres à éclairer ses ennemis et à les ramener au devoir. Il mandait auprès de lui les évêques d'Angleterre, en vertu des pouvoirs qui lui étaient remis par l'autorité apostolique, et les menaçait des dernières sévérités s'ils n'obéissaient. Il voulait les soustraire ainsi à l'influence royale qui les paralysait, et rallier autour de leur chef ces auxiliaires égarés. Les menaces n'étaient qu'un moyen pour atteindre ce but, et s'il apprenait de source certaine qu'un prélat en particulier fût arrêté par des motifs légitimes, il n'avait pour lui que des paroles de condescendance (1). Les évêques en

1. *Materials*, t. VI, page 70. Johan. Sarisb. ad Bartholom. Exon. ep. « Multa quidem ».

étaient ébranlés, et sur la fin de l'année plusieurs se disposaient à obéir ; Robert de Hereford, Roger de Worcester faisaient avertir le Roi qu'ils se préparaient à passer la mer ; Gilbert Foliot lui-même prenait ses dispositions pour les suivre.

Au Roi Henri, le primat écrivait directement, cherchant le chemin de ce cœur obstinément sourd jusque-là aux appels de l'amitié comme de l'autorité. Mais le plus difficile était peut-être de faire parvenir la missive : Herbert s'en chargea. Le Roi étant alors à Caen, le fidèle messager s'y rendit, et avec une audace digne d'admiration, car sa physionomie très accentuée était connue de toute la cour, il vint se poster à la porte du palais. Un clerc de l'archidiacre de Cantorbéry passa ; Herbert lui remit la lettre à l'adresse du souverain, et sortit incontinent de la ville. Nous n'avons plus le texte de ce nouveau recours du primat d'Angleterre à la religion du Roi ; mais nous savons qu'il était secondé par l'action du Souverain Pontife.

Alexandre III écrivait en effet à Henri, sur un ton sévère, lui reprochait d'empêcher les appels et les voyages à Rome, d'avoir fait alliance avec les schismatiques et marié sa fille à un des auxiliaires les plus notoires de ce parti ; tout cela après avoir chassé de ses états l'Archevêque de Cantorbéry et porté la main sur les personnes et les biens d'Église (1). A l'archevêque de Rouen le Pape écrivait une lettre où il articulait des menaces que Rotrou devrait faire connaître au Roi, si la conduite de celui-ci ne s'amendait pas (2). Aux archevêques d'York, de Tours, de Bourges et de Bordeaux, il enjoignait aussi de faire observer

1. *Materials*, t. VI, pages 79-80. Henrici regis ad Alexand. Pap. ep. « Super his ».

2. *Ibid.*, page 73. Amici cujusd. ad Thom. Cant. ep. « Nuntium vestrum ».

toute sentence que pourrait prononcer le primat d'Angleterre en sa qualité de légat, fût-ce même l'excommunication lancée contre Henri II.

A tant d'avertissements que répondait le prince? N'avons-nous pas dit déjà qu'il poursuivait un plan dont il voulait avant tout la réalisation? Aussi toutes les mesures qu'il adoptait ne tendaient-elles, comme l'appel formulé à Chinon, qu'à traîner les choses en longueur et à gagner du temps en cachant son jeu au Souverain Pontife. Le clerc qui apportait en Normandie la lettre d'Alexandre III était jeté en prison; dès lors on était assuré qu'il n'irait pas à Rome dire ce qu'il avait vu. De l'autre côté de la mer on faisait saisir Frère Scailman, le dévoué compagnon auquel Thomas avait dû son salut en quittant furtivement l'Angleterre. Il est vrai que Scailman était homme de résolution; il trouva moyen de s'évader, se cacha quelques jours à Cantorbéry, et finit par faire perdre sa trace (1). Le pauvre clerc qui avait eu la simplicité de remettre au Roi le pli que lui avait jeté Herbert fut moins heureux : mis au secret, on lui versa dans la bouche de l'eau bouillante, on lui laboura les yeux à en faire jaillir le sang, jusqu'à ce qu'il eût avoué le nom de l'homme qui lui avait confié la lettre (2).

Quant aux évêques, Henri savait comment traiter avec eux. Arnulf de Lisieux était traqué par ses créanciers : le Roi paya ses dettes, et l'on jugea que c'était de l'argent placé à bon intérêt (3). A Roger de Worcester, son cousin, à Robert de Hereford, il

1. *Materials,* t. VI, page 77. Nicolai de Monte Rothomag. ad Thom. Cant. ep. « Super negotio ».

2. *Ibid.*, page 76.

3. *Ibid.*, pages 72-73. Amici cujusd. ad. Thom. Cant. ep. « Nuntium vestrum ».

déclarait qu'ils étaient libres de passer la mer, s'ils le voulaient, mais qu'ils ne rentreraient pas ensuite en Angleterre (1). Et quand le bon Rotrou de Rouen faisait entendre tels reproches que pouvait lui inspirer son caractère pacifique (2), ou quelque allusion aux rigueurs que présageait la lettre apostolique déposée entre ses mains, Henri assurait avec insouciance connaître tout le contenu de ce pli mystérieux et n'en pas concevoir grande crainte ; en quoi il disait plus vrai qu'on ne pensait autour de lui.

Néanmoins, il restait encore à endormir la vigilance du Pape; Henri n'en désespéra pas, et un de ses meilleurs diplomates écrivit pour lui aux cardinaux une lettre qui peut passer pour un chef-d'œuvre d'impudence ; elle est tellement caractéristique que nous sommes obligés de l'analyser (3). Le Roi débutait par des protestations de dévouement et d'affection à l'égard du Pape, et osait bien rappeler ses titres à une protection spéciale de la part d'Alexandre III : le prince qui avait fait de son adhésion au Pontife légitime le prix d'un marché tout politique se donnait le mérite d'avoir entraîné les autres couronnes à la même obédience (4). Alexandre, ajoutait-il, avait payé un tel service d'une véritable ingratitude, qui cependant n'empêcherait jamais Henri Plantagenet d'être son plus fidèle et dévoué sujet. Cela s'écrivait au lendemain du conciliabule de Würzbourg, où Barberousse avait reçu la lettre que l'on sait (5). Il est vrai que Henri assurait avoir ignoré l'excommuni-

1. *Materials*, t. VI, page 74.
2. « More suo leniter increpare ». Page 73.
3. *Materials*, t. VI, pages 78 et suiv. Henrici regis ep. « Super his quæ dominus papa ».
4. V. ci-dessus, t. I, page 133.
5. V. *Ibid.*, page 402.

cation lancée contre l'Empereur (1); peut-être même n'avait-il jamais entendu parler de l'antipape Victor III; en mariant sa fille au duc de Saxe, fils de Frédéric Barberousse, il n'avait fait que suivre, sans arrière-pensée, les nobles traditions de sa maison; sa mère n'avait-elle pas autrefois épousé l'Empereur Henri V? Quel mal trouver à ce que sa fille épousât le fils de l'Empereur Frédéric?

Que reprochait encore le Pape à son dévoué fils? D'empêcher les appels et les voyages à Rome! Mais qu'on le sache donc bien à la cour pontificale, Henri Plantagenet « n'a jamais, sur ce point, édicté « d'autres règles que celles qui étaient en vigueur « au temps de ses prédécesseurs, comme se le rap- « pellent et le répètent les meilleurs clercs et les « plus âgés des laïques instruits dans son royaume ».

Quoi encore? Le Roi aurait chassé l'Archevêque de Cantorbéry? Mais non; l'Archevêque n'a nullement été chassé; « caractère pervers et léger, il s'est « enfui sans aucune raison valable, uniquement dans « le but de nuire à son Roi, de le diffamer, et de « lui faire une injure que tout le monde tient pour « imméritée. » Il s'est exilé de son plein gré; qu'il revienne de même; et s'il veut suivre envers son seigneur et Roi la même ligne de conduite que ses prédécesseurs, Henri fera tout son devoir envers lui, « avec le conseil des clercs et des laïques des deux « côtés du détroit. »

Quant au reproche d'avoir appesanti sa main sur les personnes et les biens d'Église, le Roi d'Angleterre ne le discutera même pas. « Sa conscience « est pure, et il prend Dieu à témoin que jusqu'à ce

1. Lettre « Super his » : Dominum Fredericum nunquam excommunicatum fuisse alicujus ratione cognovimus.

« jour il n'a rien fait ni rien permis de semblable. » Les ports d'Angleterre sont bien gardés, et l'on croit pouvoir écrire pareils mensonges. Le chapelain Guillaume, qui depuis des mois gémit dans les cachots du château de Corfe, n'ira pas donner un démenti à ce serment royal ; les bénéficiers du diocèse de Cantorbéry, violemment dépouillés et remplacés par des intrus, n'oseraient ni ne pourraient sortir de l'île ; et quant au clerc de la cour romaine qui vient d'apporter une Lettre apostolique, il est en sûreté sous de solides verroux. Plus tard il parlera s'il le veut ; pour le moment on est assuré de son silence, et il n'en faut pas davantage.

Le prince ne négligeait pas non plus d'autres moyens, qui devaient, pensait-il, lui amener de précieux alliés. Il multipliait les démarches auprès des comtes de Flandre, de Boulogne et de Champagne, puissants seigneurs dont il redoutait avec raison la coalition. Il savait que Thibaut de Champagne, beau-frère du Roi de France, était comme Louis VII entièrement gagné à la cause de l'exilé, auprès duquel l'un et l'autre allaient souvent chercher des conseils. Philippe comte de Flandre, prouvait également à Thomas Becket sa confiance et son amitié ; le primat, revenu de ses anciennes préventions, ne voyait plus en lui qu'un ami et ne refusait pas d'avoir avec le noble seigneur des entretiens intimes. Henri travaillait donc de toutes ses forces à détacher de son ennemi des alliés si redoutables, et y consacrait les ressources de sa diplomatie : colloques, promesses de subsides, tout était mis en œuvre. Le Poitou et l'Aquitaine, toujours mal soumis, pouvaient créer un danger dans un moment où Henri avait besoin de la paix : nouveau colloque pour calmer ces

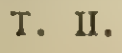
remuants sujets. Du 18 au 30 novembre, le Roi allait de Tours à Chinon et à Rouen avec son activité ordinaire, pour parer autant que possible à toute éventualité. Il était inquiet, voyant le temps s'écouler sans lui apporter de Rome les nouvelles qu'il attendait; car c'était à Rome que se déroulait l'action véritable, et Henri savait bien que son rôle personnel était nécessairement borné à maintenir le terrain libre devant l'homme auquel il avait confié ses intérêts. Cet homme était Jean d'Oxford.

Nous connaissons assez l'agent du Roi, que nous avons vu naguère à Würzbourg avec Richard d'Ilchester; mais ce n'était là pour lui qu'une halte sur le chemin de la Ville éternelle. Poursuivant sa route avec Jean Cumin et Ralph de Stamford, il passait par le Montferrat, dont le marquis avait naguère fait des avances au Roi d'Angleterre, offrant de procurer la déposition de Thomas Becket si Henri II consentait à donner une de ses filles à l'héritier du marquisat; c'était un allié qu'on ne devait pas négliger. Les gens du Roi arrivèrent enfin à Rome pour traiter une affaire à laquelle, on le voit, les princes les plus puissants d'Europe donnaient autant d'attention que les hommes d'Église; tout le monde comprenait bien qu'il s'agissait là d'une question majeure pour les sociétés chrétiennes. Le primat d'Angleterre n'avait pas non plus négligé de se faire représenter auprès du Souverain Pontife, étant plus que personne intéressé à suivre la marche d'une négociation dont il avait vu les débuts avec inquiétude. De là sa réserve en face de l'appel illusoire formulé par le Roi d'Angleterre et par les évêques après les sentences fulminées à Vézelay.

L'excommunication avait, il est vrai, dérangé quelque peu les plans de Jean d'Oxford; mais il n'était

pas homme à reculer pour cela. Parvenu à la cour pontificale, il se mit en devoir de purger sa propre situation ; aussi bien, les condamnations portées par le légat ayant été confirmées par le Souverain Pontife, Jean se trouvait, comme excommunié, inhabile à agir avant d'avoir été relevé de la censure. L'adroit diplomate parvint à convaincre Alexandre III de son innocence quant aux relations nouées par lui avec l'Empereur : comment s'y prit-il pour nier un fait de notoriété publique ? Peu importe, et nous savons au reste qu'il ne regardait pas à un parjure. Quant à la question du doyenné de Salisbury, accepté par lui en violation d'une prohibition pontificale et de toutes les règles canoniques, il trouva sa défense facilitée par un appel des chanoines de cette Église. Ceux-ci, sacrifiant généreusement les droits de leurs collègues du même chapitre exilés avec l'Archevêque, protestaient qu'ils tenaient pour bonne et valide l'intronisation de Jean d'Oxford. Il restait néanmoins que le Pape avait interdit à Jocelin de Salisbury de conférer ce titre, et que l'évêque et le candidat avaient passé outre. Sur ce point, Jean s'excusa personnellement, en alléguant les ordres impérieux du Roi et la crainte inspirée par le terrible Plantagenet. Comme dernier argument, il résigna entre les mains du Souverain Pontife la dignité usurpée ; tactique presque toujours heureuse à l'égard des cœurs généreux. Comme il ne s'agissait point là de l'Église primatiale ni d'un adversaire du Roi, Alexandre III n'hésita pas un moment à absoudre le coupable et à lui restituer son doyenné, en lui passant au doigt un anneau d'or en signe d'investiture (1).

1. *Materials*, t. vi, pages 141, 170, 177.



Ainsi réhabilité, l'ambassadeur prit en mains les intérêts de son royal maître, et se prépara à jouer la partie décisive dont Henri attendait impatiemment le succès. Il s'agissait d'obtenir d'abord l'envoi en Angleterre de deux cardinaux légats, chargés d'instruire et de juger la cause de l'Archevêque de Cantorbéry ; puis de fixer le choix du Pape sur Guillaume de Pavie pour être investi de cette haute mission : tâche doublement difficile, car à Sens le Pontife romain avait déclaré que le jugement d'un litige si grave « était son privilège et qu'il ne le « cèderait à personne (1). » De plus Alexandre III avait vu de ses yeux, entendu de ses oreilles, le cardinal qu'on mettait ainsi en avant prendre à l'égard de l'exilé une attitude hostile qui devait le faire récuser comme juge, dans une cause où il était évidemment partie. Par le fait, les négociations avançaient lentement; Thomas eut le temps d'être averti par ses agents et d'écrire au Pape une lettre où il disait :

« Plaise à Votre Sainteté ne pas compromettre « une cause aussi juste que la nôtre en nous livrant « aux mains de sa Seigneurie Guillaume de Pavie. « Notre persécuteur se fait fort d'amener ce cardinal « à prononcer notre déposition. Sa Seigneurie rece- « vrait-elle pouvoir pour cela, nous l'ignorons ; mais « ce que nous savons bien, c'est que jamais nous « n'aurons confiance en un juge autre que Votre Sain- « teté elle-même. Puisse le Seigneur garder son Église « contre les complots qu'on ourdit ! Il y a quelques « jours à peine, un prêtre attaché audit cardinal pro- « mettait que si son maître était investi de la léga- « tion, il terminerait l'affaire au gré du Roi. Le

1. V. ci-dessus, t. 1, page 375.

« frère du prêtre qui a été jeté en prison dira le « reste en vous remettant cette lettre. Daigne Votre « Sainteté prendre pitié de nous et de l'Église (1) ! »

Les mailles du réseau qui enserrait l'Angleterre n'empêchaient donc pas toujours de bons témoins de passer la mer ; et en confiant sa lettre au frère d'une des victimes, Thomas achevait de confondre les mensonges du Roi Henri ; mais on sait ce que vaut ordinairement le plaidoyer d'un absent. Jean d'Oxford était un redoutable adversaire ; il s'insinuait dans les bonnes grâces du Pape, en faisant briller à ses yeux l'espoir d'une pacification qu'Alexandre III désirait par-dessus tout. C'était chose facile à réaliser, affirmait l'ambassadeur, pourvu qu'on recourût à un intermédiaire fidèle ; et il avait bien le front d'ajouter que lui-même s'en chargeait sans embarras (2). Au nom du Roi, son maître, il consentait à tout ce qu'on demandait, acceptait des conditions dont Henri ne voulait pas entendre parler (3), Jean le savait bien. Ses deux acolythes, ne comprenant rien à sa diplomatie, l'accusaient tout haut de trahison ; mais le Jureur allait toujours, accumulant les malentendus, se posant en homme indispensable, quitte à mentir ensuite au Roi comme il mentait présentement au Pape. Les évènements le servaient d'ailleurs étrangement ; un orage redoutable se formait à l'horizon du côté de l'Allemagne, et une nouvelle descente de Barberousse en

1. *Materials*, t. VI, page 53.
2. *Ibid.*, page 147.
3. *Ibid.*, page 114 : « Renuntiatum esse per ipsum ex parte regis consuetudinibus regiis ». Thomæ Cant. ad Silvestrum archid. Lexov. ep. « Si grandia loquitur ». Cfr. Johan. episc. Pictav. ad Thomam Cant. ep. « Ipso die Purificationis » (*Materials*, page 147). Johan. Sarisb. ad Milonem episc. Morinorum ep. « Eo sinceritatis vestræ » (*Ibid.*, pages 197-198).

Italie était imminente : il n'en fallait pas tant pour influencer l'esprit d'Alexandre III. Avant la fin de l'année, quelques semaines après l'arrivée de Thomas à Sainte-Colombe, ses agents revenaient l'y trouver en toute hâte pour lui annoncer que le Saint-Père avait « cédé son privilège », que deux cardinaux étaient envoyés comme légats, et que l'un était Guillaume de Pavie, du titre de Saint-Pierre-ès-liens, l'autre Odon, du titre de Saint-Nicolas *in carcere*. Jean Cumin et Ralph de Stamford, partis de Rome le 1[er] janvier 1167, suivirent de près, confirmant ces nouvelles et ajoutant au scandale qui commençait à se produire ; car ils déclaraient avoir entre les mains un dossier complet composé de toutes les lettres écrites au Souverain Pontife contre le Roi par l'Archevêque, ainsi que d'autres, en grand nombre, conçues dans le même esprit et signées de certains personnages, par exemple de l'archevêque de Bourges, d'évêques sujets du Roi, de personnes même attachées à la maison du prince, et l'on promettait de curieuses révélations. Pour preuve qu'on n'inventait pas, l'on citait textuellement le début de certaines lettres de l'Archevêque au Pape (1) ; or on n'avait pu en connaître les termes qu'en prenant connaissance du seul exemplaire qui en existât. Ainsi la trahison de la chancellerie pontificale paraissait avérée, et l'on voyait tout préparé le dossier qui allait sans doute servir aux juges pour instruire la cause de l'Archevêque.

Mais ce fut bien pis, et le scandale monta au comble, lorsqu'on vit arriver Jean d'Oxford lui-même. Ce n'était plus le négociateur souple et insinuant que Rome venait de voir, mais un triomphateur arrogant,

1. *Materials*, t. VI, pages 147-148.

prenant plaisir à semer autour de lui la rancune et le mécontentement. N'eut-il pas, en traversant les terres de France, la maladresse de faire connaître une dispense arrachée au Pontife romain pour le mariage de Geoffroy, dernier fils de Henri, avec Constance, fille de Conan, héritière de Bretagne ? Le Roi d'Angleterre tenait beaucoup à cette alliance, dont on comprend aisément la portée ; mais pour les mêmes raisons Louis le Jeune avait voulu empêcher le mariage, en faisant observer d'ailleurs que les deux jeunes gens étaient parents au troisième degré. Jean d'Oxford avait réussi à obtenir dispense sur ce point en cour de Rome, et il se montrait assez mal inspiré pour venir s'en vanter sur les domaines du Roi de France. Quant aux résultats de ses négociations relativement au conflit qui tenait en suspens l'occident tout entier, Jean prenait sur lui de les commenter et de les amplifier à sa manière. Après avoir promis au Pape l'abandon des Coutumes, il allait maintenant répétant que le Pape les avait sanctionnées ; que le Souverain Pontife avait soustrait à toute juridiction épiscopale et le Roi Henri et lui-même Jean d'Oxford (1). Les pouvoirs de l'Archevêque de Cantorbéry étaient suspendus, disait l'ambassadeur, et les légats qui allaient venir auraient à juger sans appel.

Continuant sa route, et laissant derrière lui la France en proie à la plus vive agitation, Jean passa la mer ; écoutons Thomas Becket lui-même qui va nous donner le détail des actes et des paroles du présomptueux agent du Roi ; il les tient d'un témoin oculaire et il écrit à un de ses mandataires en cour romaine (2) :

1. *Materials*, t. VI, page 140.
2. *Ibid.*, page 151. Thom. Cant. Joanni clerico suo ep. : « Quomodo de novo ».

« En débarquant sur la côte d'Angleterre, Jean « d'Oxford rencontra notre frère l'évêque de Hereford, « qui attendait un vent favorable pour traverser le « détroit, mais dans le plus grand secret, afin d'échap- « per aux officiers royaux. Jean lui défendit de donner « suite à son projet, et ce au nom du Roi et de Sa « Sainteté le Pape Alexandre. Robert de Hereford « demanda communication des lettres que Jean devait « avoir pour oser parler ainsi ; l'ambassadeur affirma « qu'il les avait en effet, mais qu'elles se trouvaient « dans ses bagages, lesquels avaient été expédiés à « Winchester, soit à douze milles environ de Sout- « hampton. Au surplus, en vertu de ces rescrits, il « était, disait-on, interdit à l'évêque de Hereford et « à tous ses collègues d'obéir à aucune citation, à « aucun ordre de notre part, jusqu'à l'arrivée du légat « *a latere* dont le Roi avait obtenu la nomination ; « or le légat était en route avec pleins pouvoirs pour « prononcer sur l'appel des évêques et sur le fond « du débat. Robert de Hereford réfléchit sur une « déclaration aussi grave, et se résolut à envoyer « jusqu'à Winchester maître Edouard, de qui je tiens « ce récit et à la véracité duquel je m'en rapporte. « On put enfin voir les lettres en question ; l'évêque « de Londres était là, car il attendait comme Robert « pour passer la mer. En lisant ces documents, Gilbert « ne sut pas contenir sa joie, et s'écria : Désormais « Thomas n'aura donc plus à faire chez moi comme « Archevêque ! Jean d'Oxford ajouta que personnelle- « ment il avait obtenu le privilège de ne pouvoir être « censuré ni même réprimandé par nous, sauf en la « présence du Pape, comme aussi la faculté d'offrir le « doyenné de Salisbury à qui bon lui semblerait ; il « proclama enfin que notre autorité était suspendue

« sur tous les points jusqu'à l'arrivée des légats.
« Si tout cela est véritable, continue Thomas, il « n'est que vrai de dire que le seigneur Pape a noué « de ses mains la corde pour nous pendre, nous, le « Souverain Pontife lui-même, et tout l'ordre ecclésias- « tique dans les deux royaumes de France et d'An- « gleterre. Que n'oseront pas, désormais, contre le « clergé les rois de la terre, forts d'un si lamentable « précédent ? Sur qui pourra compter l'Église romaine, « si elle abandonne ainsi ceux qui se lèvent pour sa « cause et luttent pour sa défense, dût-il leur en coûter « la vie ? Qu'espèrera Sa Sainteté, du jour où le Roi « et d'autres seront nantis de tels privilèges ? Ils les « lègueront à leurs descendants, auxquels nul ne pourra « plus arracher des droits aussi exorbitants. Et puis « d'autres rois viendront extorquer de gré ou de force « des privilèges semblables pour eux-mêmes ; jusqu'à « ce qu'enfin la liberté de l'Église périsse entièrement, « et avec elle le pouvoir et la juridiction des évê- « ques. Alors il n'y aura plus personne pour s'opposer « aux tyrans. Ils ont concentré aujourd'hui tous leurs « efforts contre l'Église de Dieu et ses ministres ; ils « ne se lasseront pas que le niveau de l'esclavage n'ait « passé là comme sur tout le reste de l'Etat.
« Quelle sera la fin de tout ceci ? Nous ne le voyons « pas encore ; mais que ces nouvelles soient vraies « ou fausses, ce que nous savons bien, c'est que nous « sommes écrasés. Clercs, abbés, évêques, tout le « monde se croit affranchi envers nous du respect « et de l'obéissance ; on dirait vraiment que notre « déposition est un fait accompli. Que le seigneur « Pape soit cependant bien assuré d'une chose, c'est « que rien ne pourra nous persuader d'aller plaider « notre cause sur les terres du Roi, ni d'accepter nos

« ennemis pour juges ; et par le mot d'ennemi j'en-
« tends désigner tout spécialement sa Seigneurie le « cardinal Guillaume de Pavie, qui a soif de notre « sang. Il brûle d'occuper notre siège, qui lui est « promis, dit-on, s'il parvient à débarrasser le Roi de « notre gênante personne.

« Nous avons encore un autre sujet de douleur ; « les grands du pays de France, évêques ou barons, « semblent maintenant désespérer de notre cause. Ils « nous ont renvoyé nos infortunés compagnons d'exil, « que leur charité avait d'abord accueillis. Ces pauvres « gens périront donc tous de froid et de misère, comme « déjà il est arrivé à quelques-uns d'entre eux ! Ayez « soin de faire entendre tout cela au seigneur Pape ; « si, comme nous l'espérons, le zèle de Dieu l'anime « toujours, il prendra des mesures pour nous venir « en aide. »

Malheureusement l'exilé sut bientôt à quoi s'en tenir sur les véritables dispositions prises par le Souverain Pontife : des Lettres apostoliques arrivèrent, adressées à l'Archevêque de Cantorbéry, aux évêques et au Roi d'Angleterre (1) ; et si Thomas put se convaincre que le Jureur avait mêlé à ses récits beaucoup d'audacieux mensonges, du moins de ses rapports exagérés trop de vrai demeurait encore.

A l'Archevêque, le Pape écrivait pour notifier la nomination des légats, aux bons offices desquels il espérait devoir bientôt le rétablissement de la paix ; puis le Saint-Père enjoignait à Thomas de se prêter de toutes façons à un arrangement, « sauf l'honneur « de l'Archevêque et de l'Église » ; cette dernière clause était répétée deux fois dans la lettre pontifi-

1. Loc. cit., pages 88, 123 et 125.

cale, où l'on est heureux de la lire, car c'étaient précisément ces simples mots qui avaient jeté le primat en exil. Par conséquent, bien qu'Alexandre III ne pût céler entièrement la méfiance qu'on avait su lui inspirer à l'égard de l'Archevêque, celui-ci pouvait encore être certain de se trouver avec le Pape en communauté de principes.

Deux autres lettres donnaient malheureusement à la mission des légats un caractère extrêmement dangereux, attendu les dispositions trop connues de Guillaume de Pavie. Aux évêques d'Angleterre, Alexandre III écrivait du Latran, le 1er décembre, afin de présenter les deux cardinaux comme envoyés, disait-il, *de latere nostro*, avec pleins pouvoirs pour connaître de la cause pendante entre le Roi et l'Archevêque, comme aussi de telle autre qu'ils jugeraient devoir entendre et juger canoniquement, selon que le Seigneur le leur permettrait. Le Pape ajoutait à cette délégation déjà si étendue les facultés nécessaires pour absoudre les conseillers du Roi excommuniés par Thomas Becket; que s'ils se trouvaient en danger de mort avant l'arrivée des légats, le Pape donnait pouvoir de les absoudre à tel évêque ou religieux qu'ils choisiraient, sous la condition que ces personnages prêteraient serment de se soumettre au jugement du Saint-Père en cas de guérison. Au Roi enfin, Alexandre III disait envoyer les cardinaux « dans la plénitude de sa puissance, leur confiant le « soin de remplir en toutes choses l'office du Sou« verain Pontife, avec les pleins pouvoirs que l'Église « romaine a coutume de conférer à ses légats. » Un ami fit connaître à l'exilé cette troisième lettre, dont il lui procura copie sous la condition du plus profond secret. C'était une preuve de confiance, alors

qu'on apprenait que les documents les plus graves et les plus intimes pouvaient être livrés à de redoutables ennemis; mais l'Archevêque n'avait rien à apprendre dans cette lettre au Roi, sinon à constater qu'après lui avoir prodigué, à lui Thomas, les exhortations les plus pressantes pour le déterminer à souhaiter la paix, le Pape n'avait pas un mot du même genre à l'adresse du Roi d'Angleterre. Il semblait vraiment que l'obstination de l'Archevêque fût le seul obstacle à une réconciliation ; mais on ne nous croirait pas, on n'imaginerait pas quelles illusions l'on avait su faire naître dans l'esprit du Pontife, si nous ne citions un long extrait de sa lettre au primat :

« A nos yeux, lui disait Alexandre III, la paix « que Nous obtiendrons pour vous intéresse à tous « points de vue la nôtre et celle de l'Église, et Nous « la souhaitons surtout parce que Nous en espérons « fermement un grand bien pour l'Église universelle. « Que votre Fraternité voie donc dans ces Lettres les « supplications, les conseils, l'ordre même que Nous « lui adressons, de considérer avec la plus grande « attention les dangers des temps que nous traver« sons, le besoin qu'a de votre présence et de votre « direction l'Église confiée à vos soins ; en consé« quence montrez-vous aussi disposé que possible à « conclure la paix avec le Roi, pour autant qu'il « se pourra faire en sauvegardant votre honneur et « celui de l'Église. Que si tout n'allait pas au gré « de vos désirs, dissimulez quant à présent, et « comptez sur le temps pour vous permettre de res« taurer graduellement l'ancien état de choses, avec « l'aide de Dieu. Sur votre demande Nous avons « écrit à l'illustre Roi de France, notre très cher fils

« dans le Christ ; mais ne prenez point texte de « notre parole pour différer en aucune manière une « pacification si désirable ni pour en détourner votre « esprit : pourvu que vous puissiez sauvegarder, « nous le répétons, votre honneur et celui de l'Église, « vous trouverez le moyen plus tard, en agissant « avec discrétion, de déraciner peu à peu beaucoup « d'abus dont il ne faudrait pas parler aujourd'hui, « sous peine d'éveiller des colères. Vous pouvez « d'ailleurs avoir toute confiance dans les cardinaux « dont Nous vous annonçons l'arrivée ; n'ayez aucune « méfiance à l'égard de Guillaume ; Nous lui avons « donné l'ordre formel et rigoureux de faire tous « ses efforts pour vous obtenir la paix, et il Nous « l'a tant promis que Nous ne conservons pas un « doute sur ses droites intentions. »

Nous comprendrons plus clairement encore le sens de ces exhortations pressantes si nous lisons ces lignes de la lettre adressée à Louis le Jeune, auxquelles le Pape vient de faire allusion : après avoir demandé les bons offices du Roi comme médiateur pacifique dans la négociation qui allait s'ouvrir, Alexandre III lui disait :

« Que si l'accord ne pouvait se faire, notre pro- « jet serait, sauf votre agrément royal et à moins « d'inconvénient grave, d'investir l'Archevêque de « prérogatives toutes spéciales et de lui remettre en « mains tous nos pouvoirs. »

Telle était la perspective qui, pensait-on, pourrait troubler l'esprit de Thomas Becket, et lui inspirer l'odieux calcul de traverser les efforts tentés actuellement par le Pape ! Se pouvait-il insinuation plus blessante ? L'Archevêque exilé eût-il pu jamais attendre du Saint-Père une lettre si affligeante ? Car elle

manifestait à la fois la défiance qui s'était peu à peu emparée de l'esprit du Souverain Pontife et les étranges illusions dont il se laissait bercer. Et pourtant Thomas était toujours fidèle et dévoué; le Pape le savait bien, puisqu'il terminait sa lettre par ces lignes, qu'on ne peut lire sans un serrement de cœur :

« Nous vous prions en outre d'intervenir auprès de « notre cher fils le noble comte de Flandre, d'insis- « ter auprès de lui pour qu'il prenne en sérieuse con- « sidération la nécessité où Nous nous trouvons ainsi « que l'Église, et Nous vienne libéralement en aide. « Il ne saurait faire d'aumône plus agréable à Dieu « qu'en subvenant à nos besoins présents pour Nous « permettre de défendre la liberté de l'Église. »

Quoi de plus navrant que de voir le Souverain Pontife réduit ainsi dans sa détresse à tendre humblement la main ? Lui, du moins, était et fut toujours au-dessus du soupçon ; mais lorsque telle était la misère du Chef de l'Église, quelles séductions l'or ne pouvait-il exercer autour de lui ? En France on ne se gênait pas pour en parler tout haut, tant les esprits étaient excités ; d'autant plus que Henri II, après avoir sollicité, imposé enfin l'envoi de deux légats, se faisait un jeu de les déshonorer d'avance. Il écrivait, paraît-il, à son digne ami l'archevêque schismatique de Cologne, qu'ils allaient venir en France « pour y lever des taxes nouvelles, y gruger tout ce « qu'ils pourraient trouver, afin de fournir à la sub- « sistance du Pape dans la ville de Rome (1). » Il n'en fallait pas tant pour révolter les français ; aussi Louis VII voulait-il d'abord assembler les évêques de son royaume en vue d'interdire aux deux cardi-

1. *Materials*, t. VI, page 30. Johan. Sarisb. ad Thom. Cantuar. ep. « Proposueram paternitati ».

naux l'entrée de ses états ; et il faisait entendre au Pape de chaudes remontrances au sujet de l'échec infligé au primat d'Angleterre. D'autres personnages importants joignaient leurs réclamations à celle du Roi ; Jean de Salisbury adressait au Saint-Père des représentations fort vives ; et Lombard de Plaisance, le futur cardinal archevêque de Bénévent, écrivait de son côté une lettre qui ne put manquer de faire impression sur l'esprit d'Alexandre III :

« De tout ce qui se passe, disait-il, le résultat le « plus clair est un refroidissement considérable de « l'affection qu'inspirait votre nom. Ce qui rend la « déception plus amère encore, c'est que selon « l'opinion générale Votre Sainteté comme sa Sei- « gneurie de Cantorbéry tenaient presque la victoire « entre leurs mains. Le Roi d'Angleterre était en « proie à toutes les inquiétudes ; il allait répétant que « si les évêques s'étaient engagés dans une pareille « voie, ce n'était pas sur son avis ni sur son ordre, « et qu'il n'entendait certes pas faire cause commune « avec eux. Les prélats, de leur côté, se trouvaient « dans la situation la plus critique, et redoutaient si « fort de voir l'interdit jeté sur le royaume que plu- « sieurs se mettaient en devoir de députer vers l'Ar- « chevêque, tandis que d'autres partaient eux-mêmes. « Survint Jean d'Oxford : il semblait que cet homme « fût un légat. Au nom de Sa Sainteté il défendit aux « évêques de se rendre à la sommation du primat... « J'ai entendu affirmer de plusieurs parts, et à diver- « ses reprises, que tout l'espoir du Roi repose sur « l'éventualité de votre mort, dont Dieu nous pré- « serve dans sa miséricorde ! Il déclare ne pas vouloir « reconnaître votre successeur que celui-ci n'ait d'a- « bord reconnu les coutumes du royaume. On croit

« aujourd'hui qu'en demandant l'envoi des légats, il « n'a songé qu'à gagner du temps, pour échapper de « la sorte à l'excommunication et préserver ses états « de l'interdit. C'est une ruse pour éluder l'autorité de « l'Archevêque aussi longtemps que vivra Votre Sain-« teté, afin de pouvoir ensuite poser des conditions « à votre successeur. »

Mais Jean d'Oxford, rentré en Angleterre, ne demeurait pas inactif ; il écrivait aussi au Pape et lui donnait les meilleures nouvelles quant aux dispositions du Roi son maître ; il assurait le Saint-Père que Henri Plantagenet entendait confirmer pour l'avenir à l'Église « toutes les libertés dont elle avait joui « dans le royaume au temps de Henri Ier ». Le traître savait bien que l'Archevêque de Cantorbéry n'était plus aux côtés du Pape pour déchirer d'un mot les voiles de ce langage trompeur, et montrer que les « libertés » attribuées au Roi Henri Ier étaient précisément les chaînes qu'agitait Henri Plantagenet.

Alexandre III fut pourtant impressionné par les protestations qui lui arrivaient en foule de la France, et dont les signataires méritaient considération. Par Lettres apostoliques expédiées au mois de mai, les légats reçurent défense de passer en Angleterre et de rien faire d'important dans le royaume de Henri avant d'avoir obtenu le retour en grâce de l'Archevêque et pleine garantie pour les anciennes libertés de son Église. C'était modifier radicalement la mission des cardinaux ; il eût été bien préférable encore de les rappeler purement et simplement; car avec des pouvoirs ainsi restreints Guillaume de Pavie saurait faire encore beaucoup de mal, et Thomas Becket ne pouvait pas avoir confiance en lui plus que par le passé. Mais on n'était plus au temps où trop aisément

le primat se laissait influencer par autrui ; à son ami Nicolas, prieur du Mont-aux-Malades, il écrivait : « Pour un revers imprévu il ne faut ni s'émouvoir « ni reculer. Nous périrons s'il le faut, mais par le « crime d'autrui, et non par notre propre faiblesse. « Que le Jureur entasse les mensonges, que le tyran « multiplie les pièges et les menaces : pour nous, « soyez en certain, avec l'aide de la grâce, ni la « mort, ni la vie, ni les anges, ni créature aucune, « ne nous sépareront de Dieu qui nous envoie cette « nouvelle épreuve ; Guillaume de Pavie lui-même « tenterait vainement d'y parvenir. »

CHAPITRE IV

LES CARDINAUX LÉGATS

(1167)

Les sujets d'affliction ne manquaient pourtant pas à l'Archevêque exilé ; il voyait s'abîmer toutes ses espérances, et s'évanouir en un moment tous les avantages conquis par sa prudente fermeté. Comme Lombard de Plaisance l'écrivait au Souverain Pontife, les concessions faites à Jean d'Oxford avaient changé en défaite une victoire qui commençait à se dessiner nettement. Le camp du Roi, tout à l'heure en plein désarroi, se reformait avec une promptitude désolante, et les évêques revenaient à leurs précédents errements. Seul, Roger de Worcester, cousin de Henri Plantagenet, affronta l'exil et ne se cacha pas pour soutenir son chef hiérarchique ; mais son dévouement ne suscita aucun imitateur, et la hardiesse de grand seigneur avec laquelle il sut finalement imposer le respect à son royal cousin ne réussit à ranimer aucun courage. D'autre part, les hommes frappés par l'Archevêque à Vézelay n'attendaient pas même l'arrivée des légats pour recevoir l'absolution qui leur était promise. Le Pape ayant autorisé une procédure exceptionnelle pour ceux d'entre eux qui se trouveraient en danger de mort, une comédie sacrilège commença sur ce thème. Des gens qui se portaient fort bien s'en vinrent de leur personne chercher l'absolution, les uns à Saint-

Paul de Londres, les autres auprès de certain évêque gallois retiré dans la solitude, sous prétexte qu'ils se trouvaient en danger de mort puisque tel d'entre eux allait partir pour la Terre-Sainte, et tel autre pour guerroyer sur les frontières du pays de Galles. Tout cela était connu à Sens. Dans les lettres mêmes que Thomas avait reçues du Saint-Père, il lisait des clauses singulièrement pénibles : ainsi la défense d'user de ses pouvoirs de légat tant que les deux cardinaux seraient accrédités auprès du Roi d'Angleterre. Sans doute, Alexandre III n'ordonnait pas, mais ses recommandations étaient si instantes qu'elles valaient certainement un ordre. Au reste, Thomas savait ce que contenaient les Lettres apostoliques adressées au Roi, et dans lesquelles la suspension de ses pouvoirs était inscrite en termes précis (1). En vain Alexandre III imposait-il toujours le secret en écrivant à l'Archevêque ou aux deux Rois auxquels il confiait ses intentions : Thomas était seul à respecter les intentions du Pape ; Louis le Jeune parlait pour mieux défendre le primat, et Henri II pour mieux le combattre. Les gens du Roi allaient même jusqu'à tenir Gui de Crema, l'antipape, au courant de ce qu'écrivait le Souverain Pontife (2) ; tant il était vrai que ces gens-là se donnaient la main.

C'était grand'pitié que de voir le Pontife romain trompé ainsi par quelques intrigants, moqué par des hommes qui faisaient de ses faveurs un pareil usage, livré aux appréciations les plus contradictoires et les moins respectueuses de la foule. Car, si l'Archevêque de Cantorbéry souffrait avec une patience et une fermeté inébranlables, autour de lui on était moins réservé. Le voyage de Jean d'Oxford avait exaspéré tout

1. *Materials*, t. VI, pages 85 et 86.
2. *Ibid.*, page 200.

le monde en France, et le retard interminable que mettaient les cardinaux légats à passer les Alpes laissait le champ libre à toutes les émotions excitées par le passage du Jureur. Pour sa part Louis le Jeune était plus irrité que personne, et il avait pris ses mesures pour faire notifier aux légats l'interdiction de mettre le pied sur ses domaines (1). Cela n'était pas pour apaiser l'agitation des esprits, et de tous côtés l'on n'entendait parler que des cardinaux. Que venaient-ils faire ? Quel était leur plan, quelle conduite adopteraient-ils ? Et chacun, naturellement, de répondre selon ses propres idées, puisqu'on ne pouvait pas connaître la lettre adressée par le Saint-Père à ses légats pour modifier leurs pouvoirs (2). L'esprit français se donnait carrière, faute de mieux, à propos du titre de chacun des cardinaux :

« Veulent-ils, disait l'un, lier l'Église avec les chaînes « de Saint-Pierre? »

« Oui, répondait l'autre, et ensuite ils la jetteront « dans le Tullianum. »

On aurait eu mieux à faire de consulter leurs antécédents ; pour l'un d'eux, du moins, la conclusion eût été plus favorable. Odon, du titre de Saint-Nicolas *in carcere*, s'était déjà trouvé en rapports avec l'Archevêque de Cantorbéry, et avait témoigné de ses dispositions aussi franchement favorables au primat qu'hostiles au schisme impérial (3); Thomas aurait pu en espérer tout bien, s'il n'eût été adjoint à un homme dont le passé trop connu présageait l'avenir. Cet homme était Guillaume, cardinal de Saint-Pierre-ès-liens. On l'appelait communément Guillaume de Pavie,

1. *Materials*, t. VI, page 244.
2. *Ibid.*, page 200, ep. « Post discessum vestrum ».
3. *Ibid.*, page 244.

parce qu'il était originaire de cette ville; et c'est un point à noter, car nul n'ignore que Pavie était en Italie la citadelle de Barberousse. La famille de Guillaume y habitait, et par un singulier hasard le cardinal résidait momentanément auprès de ses parents lorsque l'Empereur y réunit en 1160 le conciliabule qui devait donner une apparence de consécration à l'intrusion de l'antipape Octavien. Guillaume ne sut rien de la convocation, lancée pourtant longtemps à l'avance; il n'entendit pas le bruit des armes allemandes retentir dans toute la Lombardie; rien ne l'avertit qu'il allait être cerné dans Pavie par les troupes et les partisans de César; et quand le conciliabule s'ouvrit, aucune cachette ne se trouva pour lui permettre au moins de s'abstenir; il vint siéger aux côtés de Barberousse et laissa sans un mot de protestation instruire en sa présence le procès du Pape légitime (1). Le scandale fut universel : « Qui ne dit mot consent », répétait-on de toutes parts; mais Guillaume était de ces hommes qui, loin de rougir de leurs écarts, connaissent l'art de se rendre indispensables. A peine sorti du conciliabule schismatique, il paraissait en France, où nous l'avons vu chargé, comme légat du Saint-Siège, de procurer l'adhésion du Roi au Pape canoniquement élu. Alexandre III l'avait investi de cette mission de confiance, que partageait avec Guillaume un cardinal d'un caractère bien opposé, Henri de Pise; celui-ci se recommandait par la ferme réponse qu'au nom du Sacré Collège il avait adressée à Barberousse et à ses adhérents de Pavie. Guillaume ne profita pas moins de son voyage en France et en Normandie pour nouer avec Henri II, avec Gilbert Foliot, avec Arnulf de

1. Baron., *Annal.*, ann. 1160, nº 48. — Cfr. *Materials*, t. VI, page 279, Johan. Sarisb. ad Johan. episc. Pictav. ep. « Inscriptionis mutatæ ».

Lisieux, des relations dont nous avons déjà pu apprécier la nature et les résultats. Nous savons quelle attitude fut la sienne lorsque Thomas Becket vint à Sens plaider sa cause aux pieds du Pape, et nous saurons aussi comment il osait s'en justifier. Sous une bonhomie affectée, ce prince de l'Église cachait une ambition et une avidité insatiables ; mais l'empressement avec lequel il entrait dans les vues conciliatrices d'Alexandre III avait gagné le Saint-Père ; celui-ci n'hésitait donc pas à lui remettre le règlement d'une affaire bien plus grave par ses conséquences possibles que le schisme dont l'épée de Barberousse était le seul soutien.

L'exilé de Sens n'était pas à beaucoup près aussi confiant que le Pape, ses souvenirs parlant trop haut pour qu'il ne dût pas les écouter. Et puis il se demandait si le retard inexplicable que mettaient les deux légats à passer les Alpes ne provenait pas d'un accord avec le Roi d'Angleterre (1)? On le sait, Henri II était soupçonné par de bons esprits de ne viser qu'à gagner du temps, dans l'espoir de voir finir le pontificat d'Alexandre III. Or, au moment où la France et l'Angleterre attendaient avec anxiété les deux cardinaux, l'Italie était en feu ; Barberousse y promenait la ruine et la mort, et lançait ses troupes contre Rome, où le Pape l'attendait sans trembler. Guillaume avait dû, d'après les indications mêmes du Souverain Pontife, se mettre en route pour la France au commencement de l'année : l'été arrivait sans apporter de lui aucune nouvelle : que faisait-il? Où était-il ? Ne comprend-on pas que l'exilé pût nourrir légitimement tous les soupçons au sujet d'un homme déjà si compromis?

1. *Materials*, t. VI, page 230, ad Alexandrum Pp. ep. « Solliciti ». — Cfr., page 245, ad Othonem cardin. ep. « De vestræ sinceritatis ».

Aussi ne soyons pas surpris de l'entendre dire à tout le monde, et au Pape même, qu'il n'acceptera jamais Guillaume de Pavie pour juge ; le droit de récusation n'était que trop certain en pareil cas, et Thomas ne cessait de répéter au Saint-Père qu'il ne se soumettrait pas, lui légat du Saint-Siège, à un autre tribunal qu'à celui du Pontife romain ; qu'il accepterait moins que toute autre la sentence d'un homme notoirement convaincu de chercher en cette affaire son intérêt personnel.

Enfin une lettre arriva du cardinal Odon, qui écrivait à l'Archevêque en ces termes :

« Très cher père et frère, nous vous faisons savoir « que sur l'ordre du seigneur Pape nous avons entre- « pris un périlleux voyage ; avec l'aide de Dieu « nous avons pu cependant atteindre Venise, à travers « mille pièges que nos ennemis tendaient de tous « côtés sous nos pas. Grâce au Seigneur, leurs filets « ont été rompus et nous leur avons échappé. Depuis « Venise, nous n'avons plus été obligé de voyager « en nous dissimulant ; nous avons marché à ciel « ouvert, au milieu des témoignages bien consolants « de la joie de nos amis. Par Mantoue et Vérone, « nous avons gagné Brixen, notre patrie, où nous « avons fait un assez long séjour ; puis notre itiné- « raire nous a conduit par Pergame, Milan, Novare, « Verceil, Turin, jusqu'à Saint-Michel de Cluse, et de « là enfin à Saint-Gilles en Provence où nous voici « aujourd'hui, sain et sauf, avec l'intention de passer « à Montpellier. »

On comprend qu'un détour aussi long ait retardé beaucoup l'arrivée du cardinal sur la terre de Provence : et vraiment il n'avait guère pu suivre d'autre route, pour éviter les corps allemands qui, après

avoir inondé la Lombardie, convergeaient alors vers l'Italie centrale. Mais du cardinal Guillaume aucune nouvelle. La guerre était dans Rome même ; la basilique de Saint-Pierre venait d'être incendiée par les troupes impériales ; le Château Saint-Ange, qui abritait dans ses murs la personne sacrée du Pape, avait subi un assaut meurtrier. Comme il était arrivé un siècle auparavant, aux jours de saint Grégoire VII, le Pontife romain, faisant héroïquement face à l'orage, luttait dans sa forteresse du Transtévère avec une poignée de défenseurs contre l'invasion allemande qui battait les murailles, commandée par l'Empereur en personne. L'Occident n'était pas moins troublé. Malgré l'activité diplomatique déployée depuis près d'une année, Henri II n'avait pu réussir plus longtemps à isoler et à immobiliser les adversaires dont il redoutait la coalition. Le Roi de France, les comtes de Flandre et de Boulogne, s'étaient de nouveau ligués contre l'Angleterre, et la guerre recommençait, tandis que la Bretagne reprenait les armes (1). Guerre sans résultats probables autres qu'une misère plus grande pour les pays qui en seraient le théâtre ; et par le fait l'année 1167 fut si mauvaise en France que l'Université de Paris fut obligée de congédier les étudiants étrangers pour ne pas réduire la ville à une famine complète (2). A ce moment parut Guillaume de Pavie, et l'Archevêque reçut à Sens une lettre conçue en ces termes (3) :

« A notre vénérable frère et ami très particulier « Thomas, par la grâce et Dieu Archevêque de Can-

1. D. Bouquet, *Recueil des Historiens*, t. XII, page 780.

2. *Materials*, t. VI, page 236. Johan. Sarisb. ad Petrum Scriptorem ep. « Raritas intermeantium ».

3. *Ibid.*, page 207, ep. « Licet temporum ».

« torbéry, Guillaume, par la grâce du même Dieu « cardinal-prêtre du titre de Saint-Pierre-ès-liens et « légat du Siège apostolique, salut et sentiments « d'intime dilection.

« Selon que les circonstances ont varié plusieurs « ont cru nous voir changer d'attitude envers vous. « C'est qu'il fallait alors éviter à l'Église romaine, « déchirée par le schisme, des désastres plus grands « encore ; et Celui qui voit le fond des cœurs sait « que dans le nôtre il n'y a jamais eu pour vous « que de l'affection. Nous nous rappelons au reste « l'avoir fait souvent remarquer à votre prudence, « notre dessein était de prévenir autant que possible « les soupçons du Roi d'Angleterre, dans le but de « pouvoir être entre vous et lui un médiateur amia- « ble et mieux écouté, lorsque le temps serait venu, « sans aliéner d'ailleurs au Siège apostolique le « dévouement d'un si grand prince. Voici qu'au- « jourd'hui nous sommes envoyé dans ses états, de « concert avec notre vénérable frère Odon, cardinal- « diacre, à l'effet de dirimer au mieux des intérêts de « l'Église le différend qui existe entre vous et le Roi. « Nous conseillons donc avec instance à votre pru- « dence d'éviter autant qu'il se pourra les démarches « qui seraient de nature à rendre le dissentiment plus « aigu, et de rechercher au contraire toutes celles « qui pourraient concourir à la pacification. Quant « à nous, pour autant que le permettra la grâce « divine, et sans faire aucunement acception de per- « sonnes, nous travaillerons avec zèle à vous rendre « la paix et les avantages que vous pouvez attendre ; « selon que les circonstances nous indiqueront la « voie à suivre, nous n'épargnerons aucun soin à « l'honneur de Dieu et de son Église. »

A la lecture d'une pareille lettre, l'Archevêque ne put contenir son indignation, et traça quelques lignes que nous citons :

« Au vénérable seigneur et ami selon ses mérites « Guillaume, par la grâce de Dieu cardinal-prêtre du « titre de Saint-Pierre-ès-liens et légat du Siège apos- « tolique, Thomas, par la grâce du même Dieu servi- « teur de l'Église de Cantorbéry dans la misère et « l'exil ; salut et force contre les audaces des puis- « sants.

« Nous avons reçu les lettres de votre Altesse, qui « nous versaient le miel au début, le poison au « milieu, et l'huile à la fin. Nous y lisons que vous « descendez en ce pays pour dirimer comme vous le « jugerez expédient les questions agitées entre le Roi « d'Angleterre et nous. Mais nous ne croyons pas « que telle soit votre mission, et à coup sûr nous « ne vous recevons pas en telle qualité ; cela pour « plusieurs motifs que nous ferons connaître en temps « et lieu. Que si pourtant par votre entremise nous « arrive quelque bien et quelque paix, grâces en soient « rendues à Dieu et à vous. Puisse votre Altesse « être vaillante ; nous nous en trouverons mieux. »

Les explications impudentes du cardinal, l'usurpation de pouvoirs qu'il se permettait, l'insolence de ses conseils, et jusqu'à l'omission du titre de légat dont Thomas ne cessait pourtant d'être honoré, tout cela méritait-il autre chose que la verte réplique tombée de la plume de l'exilé ? Néanmoins, avant de l'envoyer il voulut comme toujours prendre conseil, et communiqua sa lettre à Jean de Salisbury, qui résidait à Saint-Rémi de Reims. Jean se récria ; pareille réponse ne lui semblait ni politique ni respectueuse ; comme s'il y avait à ménager un homme

compromis à la face du monde entier, sous prétexte de le concilier à la bonne cause ! Comme si Thomas Becket n'avait pas droit aux égards du nouveau venu ! Comme si l'Archevêque n'était pas obligé de rappeler vivement au devoir un légat qui annonçait l'intention de prévariquer en dépassant ses instructions ! L'exilé consentit néanmoins à modifier la forme de sa missive, mais il en conserva tout le fond. Voici la réponse que reçut Guillaume de Pavie (1) :

« Nous rendons grâces à votre affection de ce que « votre Altesse ait enfin daigné visiter par ses lettres « notre humble personne, que beaucoup toisent « aujourd'hui à la mesure des misères présentes et « non des grandeurs passées ; Dieu la pourra relever « un jour dans sa miséricorde, lorsqu'il le voudra et « le jugera convenable. Vous dites, et plusieurs pen- « sent, que vous avez été contraint par les circons- « tances à prendre des attitudes diverses à notre « égard ; vous affirmez l'avoir fait dans le dessein de « nous être utile, en écartant les soupçons du Roi, « en évitant de refroidir son dévouement à la sainte « Église romaine et de décourager ses bonnes dispo- « sitions en faveur de la paix : Dieu, qui voit le « fond des cœurs, sait ce qu'il en est, et l'avenir le « prouvera manifestement. Vous venez, disent vos « lettres, dans les états du Roi pour dirimer les

1. *Materials*, t. VI, page 209, ep. « Gratias habemus ». L'éditeur des *Materials* a tort de dire en note que cette lettre ne fut pas envoyée. Il en donne pour preuve un texte où Jean de Salisbury désapprouve la seconde rédaction et en propose une troisième ; mais l'Archevêque n'accepta pas celle-ci, et Jean le constate lui-même en écrivant à l'évêque de Poitiers (« Regnorum collisiones », insérée au t. VI des *Materials*, page 225). La troisième lettre de saint Thomas à Guillaume de Pavie répond à une autre communication du légat, dont nous n'avons plus le texte ; cela est évident par les termes mêmes qu'emploie l'Archevêque et par les sujets qu'il traite.

« questions agitées entre lui et nous selon qu'il vous « paraîtra le plus expédient : c'est possible ; mais « nous croyons aussi savoir d'une manière certaine « quelle est votre mission et à quoi nous sommes « tenus à votre égard. Aussi voulons-nous dans le « Seigneur faire un pressant appel à votre discrétion « pour que votre conduite en cette négociation soit « à l'honneur de Dieu, au soulagement de l'Église, « et à votre propre gloire aux yeux des hommes. « Que si par vos soins et par votre industrie vous « procurez quelque bien et quelque répit à l'Église « d'Angleterre, grâces en soient rendues à Dieu et à « votre sollicitude. Puissiez-vous considérer avec « compassion quelle oppression nous avons suppor- « tée et supportons encore, nous et l'Église d'An- « gleterre, et quelle atteinte en reçoit l'Église uni- « verselle. La chrétienté entière a les yeux fixés sur « vous et attend l'issue de cette négociation, qui « doit nécessairement aboutir à fortifier ou à énerver « l'audace des puissants du monde. Puisse-t-on ne « pas dire bientôt que cette audace, au lieu d'être « affaiblie par votre présence, y a trouvé de nouvelles « forces. »

Malgré la netteté de tels avertissements, l'Archevêque n'était pas sans appréhensions sur la conduite que tiendraient les cardinaux ; les prétentions affichées par Guillaume de Pavie ne justifiaient que trop ses craintes, et les bruits les plus contradictoires continuaient à circuler. Thomas cherchait à se renseigner auprès des amis qu'il comptait sur tous les points du royaume, et surtout de ceux qui pouvaient avoir chance de rencontrer les légats. Ceux-ci hâtaient maintenant leur marche, remontant vers le nord par la Gascogne et le Berri. L'exilé pria l'archidiacre de

Bourges de savoir ce que pensaient les deux cardinaux, et reçut en réponse la lettre suivante :

« Les légats sont arrivés si brusquement dans nos « parages que je n'ai pas eu le temps encore de vous « en instruire comme je l'aurais voulu. Je suis allé « promptement les trouver à Châteauroux ; je leur « ai parlé à tous deux ensemble et à chacun en par- « ticulier... Et enfin, de la bouche de l'un des deux « et par la lecture même des Lettres pontificales, j'ai « pu apprendre qu'ils n'ont aucun pouvoir contre « vous, mais bien plutôt qu'ils sont envoyés pour « agir en votre faveur... Au moment de leur départ, « ils m'ont dit que, même dans le cas où ils auraient « pouvoir de procéder contre vous (et à Dieu ne « plaise !) ils ne demanderaient qu'à prendre de tout « cœur votre parti (1). »

Ces renseignements paraissaient d'abord très rassurants ; mais l'Archevêque était de suite amené à faire des rapprochements qui l'étaient beaucoup moins. Guillaume de Pavie avait en mains la Lettre apostolique par laquelle Alexandre III venait de changer totalement l'objet de sa mission ; il l'avait, puisque l'archidiacre de Bourges disait l'avoir lue. Comment alors se posait-il comme juge en écrivant à Thomas, comme médiateur en parlant à l'archidiacre de Bourges ? C'est d'abord que Guillaume était coutumier de l'intrigue et de la dissimulation ; avec son apparente bonhomie, endormir l'inquiétude d'un étranger qui ne le connaissait pas était chose aisée, quitte à poursuivre ses

1. *Materials*, t. VI, page 202. Humberti Bituric. archid. ad Thomam ep. « Litteras sublimitatis ». La chronologie est singulièrement intervertie dans toute cette période de la correspondance telle que nous la fournissent les *Materials*, et ce n'est pas sans peine que nous avons pu la rétablir.

plans lorsqu'il serait à la cour d'Angleterre. En outre, d'Italie de graves nouvelles étaient arrivées depuis peu ; un coup de tonnerre avait remué toute la chrétienté. Barberousse, entré dans Rome, couronné par son antipape, avait vu le Souverain Pontife lui échapper ; et presque au même moment la peste éclatait dans les rangs de son armée qui fuyait en désordre, jonchant de ses morts la route qu'elle suivait en refluant vers le nord. L'Empereur lui-même n'avait réussi qu'à grand'peine à échapper aux troupes des villes lombardes et rentrait presque seul en Allemagne par des voies détournées (1). La nouvelle était connue partout, quoique les détails de ces évènements fussent encore assez confusément rapportés par la renommée ; c'en était bien assez néanmoins pour engager le cardinal Guillaume de Pavie à plus de circonspection dans l'observation des règles que lui avait tracées le Pontife romain, désormais vainqueur. Malgré tout, l'Archevêque de Cantorbéry prit le parti de déchirer encore une fois la trame que paraissait ourdir le légat, et il envoya à Bénévent, où s'était retiré le Pape, la lettre même que Guillaume lui avait écrite. Il l'adressa au cardinal-diacre Hyacinthe, de la maison des Orsini, un de ses plus fermes appuis à la cour pontificale (2).

1. C'est par erreur que dans notre premier volume nous avons placé deux ans plus tôt cette désastreuse retraite de Barberousse. Il s'agissait bien alors d'une défaite de Frédéric, et de son retour en Allemagne, mais non pas dans les circonstances extraordinaires qui marquèrent l'année 1167.

2. Il est bon de remarquer que Thomas Becket avait les sympathies des personnages les plus estimés du Sacré Collège ; tels le cardinal d'Ostie, Humbald, qui fut le Pape Lucius III ; le cardinal Hyacinthe, qui fut le Pape Célestin III ; le cardinal Albert, que nous avons déjà vu (t. 1, page 384), et qui fut le Pape Grégoire VIII. En dehors des cardinaux, nous venons de nommer l'archidiacre Humbert de Bourges,

Au Pape lui-même il écrivait pour le féliciter de la victoire inespérée que venait de lui accorder la Providence ; et prenant texte de cette manifestation de la puissance divine, l'exilé laissait entendre combien elle devait encourager ceux qui avaient à lutter contre les princes, alors même que tout semblait tourner à l'avantage des puissants du siècle. Il réclamait enfin contre les prétentions énoncées par Guillaume, et répétait qu'il ne l'acceptait point pour juge, attendu la partialité trop évidente, et connue depuis trop longtemps, du cardinal légat. Le Souverain Pontife ayant sous les yeux la lettre même qui avait tant ému l'Archevêque pouvait voir de quel côté se trouvaient la conscience et la fidélité.

L'épitre de Thomas Becket se croisa en route avec de nouvelles Lettres apostoliques envoyées de Bénévent aux deux cardinaux (1). Cette fois, Alexandre III chargeait ses légats d'une mission politique auprès des Rois de France et d'Angleterre, qu'il souhaitait réconcilier enfin d'une manière durable ; et certainement s'il eût pu atteindre son but, bien du sang et bien des malheurs eussent été épargnés dans la suite aux deux royaumes. Mais il aurait fallu pour obtenir un tel résultat d'autres hommes que Guillaume de Pavie et même que le cardinal Odon, trop effacé à côté de son collègue. Le Saint-Père renouvelait d'ailleurs les inhibitions déjà signifiées aux légats relativement à la cause de l'Archevêque de Cantorbéry, et posait

qui devint archevêque de Milan ; nous avons parlé aussi de Lombard de Plaisance, qui fut ensuite archevêque de Bénévent. Il faudrait joindre à ces noms ceux des archevêques et évêques français, celui du courageux archevêque de Mayence, Conrad, un des adversaires les plus déclarés du schisme de Barberousse. Ce sont là autant de témoins qui, par leurs seules sympathies, disent bien haut de quel côté se trouvait le droit.

1. *Materials*, t. vi, page 232, ep. « Quanta universæ Dei ».

comme condition préalable et nécessaire de leur ministère en Angleterre la réconciliation complète du Roi avec le primat. La mission des cardinaux prenait donc un double aspect, devenant ainsi politique et religieuse à la fois.

Dans le camp du Roi on se préparait à les recevoir. L'automne approchait ; Henri II revenait de Nantes en Normandie (1) ; les évêques, dispersés un peu partout (2), se disposaient à se rallier autour du prince ; fort joyeux d'ailleurs, ainsi qu'en témoigne le badinage dont ils émaillaient leur correspondance. Et n'avaient-ils pas bien sujets d'être satisfaits, à la veille d'un jugement qui allait enfin les délivrer d'un chef odieux? Lorsque les deux cardinaux arrivèrent à Caen, c'est-à-dire au moins d'octobre, ils y trouvèrent le Roi avec les archevêques d'York et de Rouen, les évêques de Londres, de Worcester, de Salisbury, de Chichester, de Lisieux et de Bayeux. Mais la déception fut grande lorsque la cour apprit des légats eux-mêmes les restrictions apportées par le Pape à leurs pouvoirs. Les évêques furent consternés ; les seigneurs, calculant que le délai pour plaider l'appel formé à Chinon était passé depuis longtemps, se voyaient déjà frappés d'anathème et le royaume d'interdit. Le Roi s'emporta jusqu'à oublier « sa douceur habituelle à l'égard du « Souverain Pontife (3) » ; il se plaignait amèrement

1. Au moins est-ce probable d'après les lettres des évêques anglais (loc. cit., pages 266-269), où l'on voit que le Roi devait, pensait-on, passer par Angers pour se rendre à Argentan. Or il ne faut pas oublier qu'il avait alors à faire face aux Bretons soulevés contre lui. L'itinéraire indiqué semble donc prouver que le Roi Henri était à Nantes.

2. Celui de Salisbury était au Mans, et Gilbert Foliot à Séez « pour les moissons. »

3. Lettre des évêques au Pape, « Sublimitati vestræ » ; *Materials*, page 285. — Cfr., page 281, lettre des deux cardinaux à Alexandre III, « Venientes ad terram ».

de ce que, pendant le voyage des légats, Alexandre III eût écrit à Thomas pour le soustraire entièrement à leur juridiction ; et il articulait d'autres griefs encore : tout ce qu'on avait dit au Pape relativement aux coutumes n'était guère, assurait-il, qu'un tissu de mensonges ; et les évêques d'approuver, et les cardinaux de se taire, se rappelant sans doute avoir entendu lire à Sens la charte originale et authentique de ces coutumes. Mais Henri offrait d'abroger sur l'indication des légats celles qui seraient nouvelles et jugées contraires aux canons ; il fallait donc le ménager. Quant à l'Archevêque personnellement, il était, disait-on, l'auteur responsable de la guerre qui sévissait alors entre le Roi d'une part et le comte de Flandre uni au Roi de France d'autre part. Henri avait eu avec le comte une entrevue toute pacifique ; mais l'Archevêque s'était peu après rendu auprès de Philippe et l'avait poussé de toutes ses forces à la guerre. Ainsi l'affirmait le Roi avec colère, et il faut convenir que le terrain sur lequel commençaient à marcher les deux légats ne laissait pas d'être épineux.

Pendant plusieurs jours on parlementa : le Roi équivoquait sur les coutumes anciennes, qui étaient bonnes et dont il n'y avait pas à parler ; sur les coutumes nouvelles, qu'il consentirait à abroger si on lui montrait qu'elles étaient mauvaises, se réservant d'ailleurs de prouver qu'elles étaient toutes anciennes. Les cardinaux louvoyaient d'accord avec les évêques, et Guillaume reprenait son plan, dont il osa bien même glisser l'esquisse jusque dans une lettre au Pape (1). Puisque le Saint-Père lui avait retiré les pouvoirs de juge, il espérait se les faire attribuer à l'amiable

1. *Materials*, t. VI, page 282, ep. « Venientes », sup. cit.

par les deux parties. Le Roi au fond ne souhaitait pas autre chose, et sa colère, ses hésitations, ses récriminations, n'étaient qu'un marchandage.

A Sens, Thomas n'entendait plus rien dire des cardinaux, et se demandait ce que signifiait un tel silence, lorsqu'il reçut une lettre du cardinal Odon. Celui-ci priait l'Archevêque d'obtenir du Roi de France un sauf-conduit pour permettre aux envoyés du Pape de venir à Paris. C'était le début de la négociation politique imposée par Alexandre III, et il devenait clair que les deux questions allaient se traiter simultanément. Thomas s'empressa d'aller trouver Louis le Jeune, et obtint de lui la levée de l'interdiction naguère signifiée aux légats de mettre le pied sur le territoire de France. Guillaume de Pavie voulut bien en remercier l'Archevêque, et celui-ci en réponse pria le cardinal de l'avertir un peu à l'avance du jour où il se rendrait à Paris; car il désirait lui parler pour connaître enfin ses plans ; or il avait besoin de quelque répit pour préparer le voyage de Sens à Paris, n'ayant pas de montures suffisantes à sa disposition, car tous les chevaux avaient été mis en réquisition pour la dernière campagne (1).

Louis VII fit aux cardinaux un accueil bienveillant, et sa satisfaction fut entière, lorsqu'il eut reçu d'eux les meilleures assurances quant aux intentions du Pape et à leurs propres vues au sujet de l'Archevêque (2). Le Roi de France n'avait pu calmer encore l'indignation que lui avait causée le voyage de Jean d'Oxford ; mais les bonnes paroles des légats rendirent

1. *Materials,* t. VI, pages 242-243, ep. « Ex litterarum vestrarum tenore ».

2. *Ibid.*, page 246, Thomæ Cant. ad Alexand. Pp. ep. « Miseriarum cumulus ».

la paix à son loyal cœur, toujours prompt à croire le bien, et il ne tarda pas à en écrire au Souverain Pontife (1).

Un colloque fut décidé, auquel le Roi Louis se rendrait avec l'Archevêque, et où seraient traitées les deux questions politique et religieuse. Le Vexin, toujours contesté entre les deux couronnes, devait être le théâtre de la conférence, mais en quel lieu précis ? Sur ce point il fallait prendre l'avis du primat exilé. Les cardinaux lui offraient un sauf-conduit pour venir les trouver sur les domaines du Roi d'Angleterre, à quelque distance de la frontière ; Thomas refusa positivement. Guillaume de Pavie eut l'air d'en être surpris, et voulut bien avoir la bonté de se rendre au lieu nommé Les Planches, qu'indiquait l'Archevêque, entre Gisors et Trie, à peu de distance également de la frontière, mais sur le territoire français ; les cardinaux savaient que le Roi Louis ne les ferait pas enlever. Restait à fixer la date : les deux légats proposèrent la fête de saint Martin ; à quoi Thomas objecta que dix jours lui restaient à peine pour se procurer des chevaux et pour réunir les conseillers dont il avait besoin ; car ses fidèles étaient dispersés, ayant pris gîte là où des demeures hospitalières s'étaient ouvertes devant eux. Guillaume consentit encore à reculer de huit jours la date proposée, afin de mettre en pleine lumière son inépuisable condescendance, et le colloque fut définitivement fixé au 18 novembre.

1. *Materials*, t. VI, page 295, ejusd. ep. « Mittimus sanctitati vestræ ».

CHAPITRE V

LA CONFÉRENCE DES PLANCHES

(1167)

Pour se rendre aux Planches, l'Archevêque n'avait que trois chevaux ; c'était trop peu pour lui et sa suite. Heureusement le Roi Louis eut connaissance de sa détresse, lui procura en temps utile toutes les montures nécessaires, et envoya des ordres pour qu'au lieu de leur séjour à Trie le primat d'Angleterre et les siens trouvassent le vivre et le couvert largement assurés. Thomas se mit donc en route pour le Vexin avec les amis qu'il avait appelés auprès de lui comme conseils pour la circonstance, Jean de Salisbury, Herbert de Bosham, Lombard de Plaisance, Alexandre le Gallois, et une douzaine d'autres fidèles. Pendant la nuit qui précéda le colloque, il vit en songe le Roi d'Angleterre lui présenter dans un hanap d'or un vin trouble à la suface duquel s'agitaient d'horribles araignées.

Au matin du 18 novembre, le primat trouva les deux légats aux Planches, assistés du seul archevêque Rotrou de Rouen, qui était de toutes les négociations conciliatrices ; quant au Roi d'Angleterre, il n'était pas venu.

Les cardinaux ouvrirent la conférence par un long préambule, où ils redirent les bonnes intentions du Saint-Père et la sollicitude qui les animait eux-mêmes

pour le rétablissement de la paix, pour le bien et la sauvegarde de l'Archevêque de Cantorbéry. Guillaume se crut obligé d'expliquer toutes les difficultés dont son voyage avait été hérissé ; après quoi vinrent des considérations étendues sur la grandeur et la puissance du Roi Henri II et son caractère inflexible, sur le malheur des temps et les nécessités au milieu desquelles se débattait l'Église. Le légat ne put même manquer l'occasion de rappeler toutes les faveurs accumulées jadis par le Roi d'Angleterre sur la tête de Thomas, et en regard exposa tous les griefs articulés par le prince contre le primat d'Angleterre. Le plus récent était, nous le savons, la guerre que Henri avait à soutenir contre la France et la Flandre coalisées.

Les cardinaux, après cet exposé, demandèrent à Thomas, en manière de péroraison, quels moyens lui paraîtraient propres à fléchir le Roi, pourvu que ce fussent des moyens empreints de la plus grande modération et marqués au coin de l'humilité ; car à ce prix seulement pouvait-on espérer calmer le courroux du redoutable souverain et parer à de graves dangers.

L'Archevêque avait écouté patiemment toutes ces choses qu'il savait d'avance, quelques-unes même beaucoup plus pertinemment que les cardinaux. Leur discours terminé, il se leva, l'œil brillant, le visage légèrement coloré, mais parfaitement maître de lui-même. Dans un latin facile, d'abord il remercia le Saint-Père et les deux légats de l'intérêt témoigné à sa cause ; puis sans autre préambule entama la réfutation des griefs du Roi. Mais comme leurs Seigneuries avaient oublié de mentionner ceux de l'Église, l'Archevêque prit soin de suppléer à leur silence, et le fit avec une clarté surabondante. « Quant à la guerre

« dont on m'impute la responsabilité, ajouta-t-il, j'ai « seulement à répondre que depuis longtemps je me « suis fait une règle d'éviter autant que possible les « relations personnelles et directes avec le Roi de « France, précisément pour n'être pas exposé à des « soupçons tels que ceux dont on me charge en « ce moment. La dernière fois que j'ai vu le Roi, « c'était à la prière de vos Seigneuries elles-mêmes, « en vue de leur obtenir un sauf-conduit, après « quoi je suis rentré dans ma retraite. Me croit-« on assez déraisonnable pour rechercher l'appui des « armes dans une cause telle que celle-ci ? Nous « savons assez qu'on ne doit pas se fier aux princes « du monde, et qu'un évêque n'en doit appeler « qu'aux armes spirituelles (1). » Thomas ajouta qu'il était prêt à témoigner à son Roi le plus respectueux dévouement, sauf l'honneur de Dieu et du Saint-Siège, la liberté de l'Église et de ses biens, enfin l'honneur de l'épiscopat dans sa personne. Que si les cardinaux jugeaient devoir réclamer quelque modification à ces conditions, l'Archevêque se déclarait tout disposé à y souscrire, pour autant que le permettraient sa situation et sa dignité.

Malheureusement c'étaient précisément ces clauses nécessaires qu'on aurait voulu faire supprimer ; aussi les légats répondirent-ils en se dérobant, pour attaquer d'un autre côté : « Nous ne sommes point chargés de « vous donner des conseils, mais de nous concerter « avec vous, » dirent-ils ; puis aussitôt Guillaume de Pavie reprit avec sa fausse bonhomie :

— Ça, nous ne sommes pas meilleurs que nos « pères, dit le Prophète ; ne consentiriez-vous pas à

1. *Materials*, t. VI, page 248, Thom. Cant. ad Alex. Pp. ep. « Miseriarum cumulus ».

« promettre d'observer à l'égard du Roi les coutumes « que vos prédécesseurs ont observées à l'égard des « siens ? La paix serait aussitôt faite, et vous repren- « driez ainsi sans plus de troubles le gouvernement « de votre Église.

— Aucun de mes prédécesseurs n'a été mis en « demeure de faire promesse pareille, répondit l'Ar- « chevêque ; et pour moi, je le déclare, jamais je « ne jurerai l'observation de coutumes manifeste- « ment contraires à la loi divine, subversives des « droits du Saint-Siège, destructives de la liberté de « l'Église. Au surplus, le seigneur Pape ne les a-t-il « pas condamnées à Sens, en présence de nombreux « témoins parmi lesquels figuraient vos Seigneuries ? « Ne nous a-t-il pas déclaré libre de tout serment au « regard de ces coutumes ? Puis-je oublier en quels « termes s'en exprimait le Saint-Père ? Vous devriez, « disait-il, mettre la tête sur le billot plutôt que « d'approuver des lois si perverses, car le devoir « pastoral doit vous être plus cher que la vie ! Qu'on « relise donc ici ces articles. »

Lecture fut en effet donnée des statuts de Clarendon ; après quoi s'adressant aux légats, Thomas ajouta :

« Que vos Seigneuries disent maintenant si un « évêque peut observer de telles lois sans exposer « son ordre et son salut ? »

Guillaume de Pavie savait à quoi s'en tenir sur ce point, n'ayant pu si tôt oublier la longue discussion soutenue naguère par-devant le Pape ; il n'oubliait pas non plus que Thomas avait alors offert sa démission :

« Tout cela est vrai, reprit-il ; mais enfin vous « voyez combien l'Église est agitée, troublée, par de

« telles controverses. Pour lui rendre la paix, ne « feriez-vous pas sagement de vous retirer spon- « tanément de la lutte ? »

Et le cardinal continua à développer ce thême avec toutes les ressources de son éloquence doucereuse ; mais les temps étaient changés :

— Je ne me retirerai point, déclara l'Archevêque ; « ce serait donner un exemple désastreux, qui porte- « rait de mauvais fruits pour l'Église. Qui donc « aurait ensuite le courage de protester contre les « atteintes portées à sa liberté ? Si l'on voit les « pasteurs se dérober, qui donc se lèvera pour être « à leur place le rempart d'Israël ? Aussi bien n'avons- « nous pas sous les yeux l'exemple du seigneur « Pape ? Songe-t-il à descendre du Saint-Siège ? Et « parmi ses prédécesseurs, lequel a déserté la lutte ?

— Soit ; mais alors il y aurait un moyen terme : « on ne vous demanderait pas de sanctionner ni « d'autoriser les coutumes ; vous vous borneriez à les « tolérer, à les ignorer ; on n'en ferait même aucune « mention, et ainsi la paix serait vite conclue.

— Le Roi, dit Thomas, est en possession des cou- « tumes et prétend les faire observer ; voilà le fait. « Que maintenant je me taise ; qu'en conséquence « de votre intervention, seigneurs cardinaux, l'on « fasse le silence sur ce point ; ne sera-ce pas aux « yeux du Roi et de tout le peuple une approbation « tacite ? Car vous le savez, en pareil cas c'est un « adage : qui ne dit mot consent ».

La réplique était rude, et Guillaume avait des raisons spéciales pour comprendre cet argument *ad hominem* (1). Il se hâta d'en arriver à l'insidieuse

1. Voir ci-dessus, page 68.

proposition qui résumait tout son plan, et qu'en bon politique il n'avait pas voulu jeter en première ligne. Sachant bien d'avance que l'Archevêque repousserait les autres expédients, il avait réservé son arme de choix ; mais il était temps de l'employer :

« Refuseriez-vous, dit-il à Thomas, de vous en « rapporter à notre arbitrage sur les questions con- « troversées entre vous et le Roi ? »

Nous l'avons dit, Guillaume ne tendait qu'à se faire reconnaître comme arbitre depuis le jour où le Pape lui avait retiré ses pouvoirs de juge. Agréé par le Roi et les évêques les plus influents, il ne lui manquait que l'assentiment du primat. Or il faut le remarquer, si résolu que fût l'exilé à ne jamais accepter Guillaume de Pavie pour juge en dernier ressort, il n'était pas à beaucoup près libre de répondre par un refus pur et simple à la proposition que formulait officiellement le légat ; c'eût été donner à ses adversaires un argument spécieux pour prouver que l'Archevêque de Cantorbéry était seul responsable d'une situation profondément troublée, puisque seul il se refusait à profiter des bons offices d'un légat apostolique. D'autre part, accepter l'arbitrage d'un homme aussi justement suspect que le cardinal, c'eût été se livrer pieds et poings liés. Thomas prit donc le parti de se référer aux conditions posées par lui naguère dans une de ses lettres au Roi :

« Qu'on nous rende, à moi et à mes compagnons « d'exil, les biens qu'on nous a pris ; qu'on nous « remette en possession de notre siège ; et alors nous « accepterons volontiers la sentence de tel juge que « Sa Sainteté désignera, au lieu et au temps conve- « nables. Jusque là, et dans notre situation présente, « il nous est impossible de songer à soutenir un

« procès en règle; nous sommes trop pauvres, et « d'autre part il ne saurait être question de demander « au Roi de France de faire les frais d'une longue « procédure ni de notre séjour prolongé hors de son « royaume; ce serait abuser de sa bonté. »

Guillaume ne répondit pas, mais ramena la même proposition sous une autre forme : l'Archevêque au moins consentirait-il à reconnaître aux légats le pouvoir de recevoir l'appel interjeté par les évêques l'année précédente et de prononcer dans cette cause?

Il s'agissait de l'appel formé en réponse aux condamnations portées à Vézelay. Le délai fixé était expiré depuis longtemps, il est vrai; mais c'était un excellent terrain d'action pour Guillaume si l'Archevêque consentait à y entrer. Thomas répondit froidement par une fin de non-recevoir :

« Je n'ai sur ce point aucune instruction du Sou- « verain Pontife, dit-il ; lorsque le Saint-Père m'en « aura envoyé, j'agirai selon qu'il sera convenable. »

C'était rappeler nettement Guillaume à l'observation de ses propres instructions. D'ailleurs le primat était mieux renseigné que ne le pensait le cardinal; il savait d'abord que l'appel avait été formulé par quelques évêques sans mandat pour parler au nom de leurs collègues ; que parmi ceux-ci la plupart avaient ignoré la démarche de Gilbert Foliot, que plusieurs après l'avoir connue en avaient été froissés; qu'enfin à l'heure présente il n'y avait à Rouen que cinq ou six évêques, et ainsi les cardinaux ne pouvaient se dire agréés comme arbitres par l'épiscopat d'Angleterre. Guillaume n'insista pas ; qu'aurait-il pu dire? et la conférence fut terminée pour ce jour-là.

Le lendemain arriva le Roi de France. Il fit venir les cardinaux, et en présence de l'Archevêque affirma

sur sa parole royale que Thomas était parfaitement innocent de la guerre entreprise contre le Roi d'Angleterre. Quant au primat lui-même, il se contenta de demander aux deux légats s'ils avaient un conseil à lui donner et s'ils jugeaient sa conduite répréhensible sur quelque point. Les cardinaux ne répondirent que par des éloges prodigués au saint zèle que déployait l'Archevêque, sans lui cacher qu'ils plaignaient le malheureux sort auquel il se condamnait. Après quoi l'on se sépara de part et d'autre dans les termes d'une parfaite courtoisie, chacun se préparant à prendre ses précautions contre les manœuvres de l'adversaire. L'Archevêque songeait à envoyer au Pape une relation détaillée de la conférence, dès son retour à Sens ; Jean de Salisbury avait pris bonne note de tous les incidents, et se promettait bien d'en faire promptement usage (1). Quant à Guillaume de Pavie, se réservant aussi d'instruire le Pape, il méditait le rapport qui devait résumer les phases de sa légation.

1. *Materials*, t. VI, page 256, Johan. Sarisb. ep. « Quia te super statu ecclesiæ ». Les termes de cette lettres sont le plus souvent identiques à ceux qu'emploie saint Thomas, lorsqu'il raconte au Pape la conférence des Planches, dans sa lettre « Miseriarum cumulus ». Or Jean ne demeurait pas avec lui à Sainte-Colombe, mais à Saint-Rémi de Reims, où il rentra certainement après le colloque. Il nous paraît donc évident que le fidèle Jean a pris, au cours de la conférence, des notes bien complètes, qui ont servi ensuite à la rédaction des deux lettres. Celle de Jean citée ici a été insérée simplement par Guillaume de Cantorbéry, qui ne donne pas d'autre récit du colloque ; Fitzstephen est fort bref sur ce point ; Herbert, témoin oculaire, donne une narration incomplète, quoiqu'elle s'accorde pour ce qu'elle dit avec les deux lettres sus-mentionnées ; Roger de Pontigny ne dit absolument rien des divers colloques qui se succédèrent inutilement, sauf quelques mots à propos du dernier, celui de Fréteval. En somme c'est à la correspondance que nous devons nous référer pour avoir des renseignements précis et détaillés sur les négociations qui occupèrent plus de trois années ; les biographes ne nous fournissent qu'un appoint peu important. Garnier, qui nous renseignerait plus amplement que les autres, a fait plusieurs confusions de noms, de temps et de lieux.

Quelques jours après être rentré à l'abbaye de Sainte-Colombe, Thomas recevait d'un de ses familiers la lettre suivante (1):

« Le jeudi après l'octave de saint Martin, les cardinaux étaient à l'abbaye du Bec, le lendemain à Lisieux, le surlendemain à Saint-Pierre-sur-Dive, le quatrième jour enfin, c'est-à-dire le dimanche qui précédait l'Avent, à Argentan. Le Roi vint à leur rencontre jusqu'à deux lieues de la ville, leur fit l'accueil le plus affable, et les conduisit jusqu'au logis qui leur était préparé. Le lendemain lundi, après la messe et d'assez grand matin, mandés par le Roi, ils entrèrent dans la chambre du conseil avec les archevêques, les évêques et les abbés. La séance dura deux heures environ; après quoi ils sortirent accompagnés du Roi jusqu'à la porte extérieure de la chapelle; et pendant ce court trajet le seigneur Roi dit tout haut, à leurs oreilles: Puissent mes yeux ne plus jamais voir de cardinaux! Il avait si grande hâte de les congédier que, sans vouloir attendre l'arrivée de leurs montures et malgré la proximité de leur demeure, il les força à prendre les premiers chevaux venus, et les fit partir escortés de trois ou quatre personnes. Évêques et abbés demeurés avec le Roi rentrèrent alors dans la chambre du conseil, où la séance dura jusqu'à l'heure des vêpres environ; les prélats se transportèrent ensuite chez les cardinaux; mais ils avaient tous l'air de gens fort troublés. Après quelques instants on les vit sortir et se rendre chacun chez soi. Le lendemain nouveau conseil avec le Roi, nouveau recours aux cardinaux, puis retour chez le Roi, puis chez les cardinaux; allées et venues continuelles et mystérieuses. Le jour sui-

1. *Materials*, t. vi, page 269, ep. « Proxima quinta feria ».

vant, vigile de saint André, le Roi partit en forêt dès l'aurore ; il y avait un plan arrêté, chacun le comprit ; cette absence était calculée. De bon matin, réunion des prélats dans la chapelle royale, puis dans la salle du conseil; délibération, puis réunion dans l'église voisine du logis des cardinaux. Ceux-ci prennent séance pour entendre ce que les prélats désirent leur communiquer. Il y a là les archevêques d'York et de Rouen, les évêques de Worcester, de Salisbury, de Bayeux, de Londres, de Chichester et de Lisieux, nombre d'abbés, une foule de clercs et de laïques. L'évêque de Londres se lève, et on devine le trouble de son esprit au désordre de sa harangue. Voici son début : Vous savez, dit-il aux cardinaux, que nous avons reçu des Lettres apostoliques (nous les avons entre les mains), par lesquelles le seigneur Pape nous enjoint de nous rendre à votre appel et nous fait savoir que vous avez tous pouvoirs pour trancher le différend qui existe entre le Roi et sa Seigneurie de Cantorbéry comme entre elle et nous-mêmes. Aussi en apprenant votre arrivée dans ce pays sommes-nous accourus, tout prêts à nous en remettre à votre jugement et à suivre telle procédure que vous indiquerez. Quant au seigneur Roi, il se déclare de même prêt à ratifier la sentence que vous porterez (1). Ainsi ni de sa part, ni de la vôtre, ni de la nôtre, nul obstacle à l'accomplissement des ordres du seigneur Pape. Mais l'Archevêque n'agit jamais qu'avec précipitation ; il frappe avant d'avoir averti, suspend, excommunie sans monitions préalables : nous tenons donc à prévenir par

1. On voit aisément ici quel plan avait été élaboré dans les conférences des deux journées précédentes ; toujours il s'agit d'en venir à ériger Guillaume de Pavie en juge véritable et sans appel. La seconde lettre du Souverain Pontife est tenue pour non avenue, et l'on poursuit l'application du programme formulé à Sens devant Alexandre III.

un appel ses mesures inconsidérées (1). Nous l'avions formé précédemment ; à cette heure nous le renouvelons, et toute l'Angleterre veut y être comprise (2).

« L'évêque de Londres passe alors à l'exposition du litige ; il établit que le Roi vous réclame quarante-quatre mille marcs d'argent, à raison de votre administration comme Chancelier ; vous répondez en alléguant que lors de votre promotion l'on ne vous a point demandé de comptes, et que si on vous en eût demandé, votre promotion même vous en eût libéré (3). L'évêque fait de l'esprit à ce propos ; vous avez cru, dit-il, qu'une élection remet les dettes comme le baptême remet les péchés. Il passe aux motifs qui ont poussé les évêques d'Angleterre à interjeter appel, c'est-à-dire le joug qui pèse sur eux et leurs Églises et le danger d'être séparés de l'Église romaine ; car peut-être le Roi ferait-il schisme si les évêques obéissaient à vos inhibitions (4). L'évêque affirme que vous calomniez son maître au sujet des lois portées par lui (5), et proclame solennellement que le Roi renonce à la défense qu'il a jadis promulguée d'interjeter appel. Il avait rendu ce décret dans l'intérêt des clercs pauvres ; mais puisqu'ils n'en

1. Toujours même système d'appels destinés à paralyser l'action de la justice : appels nuls, il ne faut pas se lasser de le répéter.

2. Encore la tactique de Gilbert Foliot, qui signait jadis sans mandat une lettre collective de l'épiscopat anglais, et qui se porte, toujours sans mandat, comme représentant de ce même épiscopat dans cette seconde circonstance. D'ailleurs il vise à la primatie, et commence par s'en attribuer la prépondérance avant d'en avoir reçu l'investiture.

3. Voir t. I, page 320, note 2.

4. Toujours le même sophisme débité avec un cynisme égal. Ces malheureux prélats ne paraissent pas se douter qu'ils affichent leur asservissement en déclarant qu'un décret royal peut suffire à consommer le schisme d'un jour à l'autre !

5. Les cardinaux viennent pourtant d'entendre lire pour la seconde fois le texte original des statuts de Clarendon.

témoignent aucune reconnaissance, le Roi l'abroge. En outre, si un clerc est impliqué dans un procès civil, il devra plaider devant le juge laïque ; mais si la cause est ecclésiastique, il aura la liberté d'user de son privilège et de répondre par-devant le juge ecclésiastique (1).

« Enfin vous imposez, paraît-il, à l'évêque de Londres des obligations lourdes et injustes, en l'obligeant à faire parvenir vos ordonnances dans tous les diocèses d'Angleterre : quarante courriers n'y suffiraient pas, déclare-t-il. Puis vous avez soustrait à sa juridiction près de soixante églises ; dès lors qu'elles avaient payé quelque redevance au monastère de Sainte-Trinité ou à celui de Saint-Augustin, vous les déclariez exemptes de l'autorité ordinaire ; vous avez dans la ville même de Londres un doyen qui s'est perfidement conduit à l'égard de l'évêque, et devant lequel vous voulez que soient portées les causes qui intéressent les dites églises.

« L'évêque de Salisbury s'est joint à celui de Londres pour en appeler, ainsi que celui de Winchester (2) ; mais le premier en a donné cette raison qu'il avait

1. Proclamations dont on attendait certainement un grand effet ; ce coup de théâtre était combiné d'avance ; et en effet sur le premier point, relatif au droit d'appel, il y avait une concession du Roi. Quant au second, relatif au départ des causes entre les tribunaux laïques et ecclésiastiques, il n'y avait là qu'une comédie ; l'article II[e] de Clarendon subsistait entièrement, le Roi ne renonçant nullement à son droit de décider quelle cause devrait être considérée comme ecclésiastique ni dans quelle mesure ; il y aurait même encore d'autres réserves à faire.

2. La part prise à cette triste affaire par Henri de Winchester peut surprendre, d'autant plus que le vieil évêque ne se trouvait pas à la réunion ; mais il faut se rappeler, précisement en faisant cette remarque, que son sceau était aussi un des trois qui avaient figuré sur l'appel interjeté, assurait Gilbert, par tout l'épiscopat anglais après Vézelay (ci-dessus page 26). Nous savons ce qu'il en était de cet appel, et il n'est pas douteux qu'en cette nouvelle occurrence Gilbert ait fait du nom de Henri absent le même usage frauduleux.

entendu parler d'une sentence d'excommunication lancée par vous contre lui, et qu'il avait dès lors formé un appel, renouvelé devant les cardinaux. Un clerc de l'archidiacre de Cantorbéry et un moine de Sainte-Trinité ont agi de même (1).

« Après tous ces discours, les appelants ont demandé aux cardinaux de consulter le sort, et la réponse a été censée favorable à l'appel (2).

« Les cardinaux sont partis le mardi après le dimanche *Ad te levavi* (3) ; mais au moment où ils pre-

1. Le prieur du monastère de Christchurch était mort ; pour obtenir la liberté d'élire son successeur et n'être pas plus longtemps livrés aux malversations de Randolf de Broc, lequel était censé administrer les biens de l'Archevêché, les moines avaient député leur confrère vers le Roi, au lieu de s'adresser à l'Archevêque. C'était se ranger aux articles de Clarendon. Pour se faire bien venir du prince, le religieux eut la malheureuse idée de se porter appelant avec les prélats réunis à Argentan. Il eût été fort en peine de dire de quoi il en appelait, l'Archevêque n'ayant fait que du bien au monastère. Il en fut puni par les quolibets des laïques présents à l'assemblée, et plus tard par une sevère admonition de Jean de Salisbury (ad Will. Britonem, subpriorem Cantuar. ep. « Reflorescit ». *Materials*, t. vi, page 298).

2. C'est ainsi que nous traduisons la phrase dont voici le texte latin : « Facta itaque appellatione, petierunt apostolos a cardinalibus, et dati « sunt eis appellatorii, sicut creditur ». L'éditeur des *Materials* constate que ses quatre manuscrits portent bien le mot *apostolos* ; il suggère la correction *epistolas* ; mais c'est une supposition gratuite en présence de la version unanime des manuscrits, d'autant que pas un d'eux ne dit ensuite *appellatoriæ*, comme le suggère encore l'éditeur. Il nous semble que c'est ici un exemple de la coutume usitée depuis longtemps, au XII[e] siècle, de consulter le sort en ouvrant au hasard soit l'évangéliaire, soit le psautier, soit le livre des épîtres canoniques ; d'où le terme de *Sortes apostolorum* (Cfr. Ducange, *Apostoli*, *Sortes apostolorum*). Le premier verset qui tombait sous les yeux était censé présager l'avenir ; on comprend alors la restriction un peu narquoise du correspondant de Thomas : « sicut creditur ». Ajoutons que l'on n'a nulle trace de lettres délivrées aux évêques appelants par les cardinaux, dans un but qu'on ne pourrait d'ailleurs guère deviner ; car les prélats n'avaient pas besoin de lettres de ce genre pour former et poursuivre leur appel, tout illusoire qu'il fût.

3. Nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici une méprise assez significative de l'éditeur des *Materials*. Le texte porte : « tertia feria

naient congé du Roi, celui-ci fit auprès d'eux les instances les plus humbles, les priant d'intercéder auprès du Pape afin que Sa Sainteté le débarrassât de vous décidément ; sur quoi il se mit à pleurer devant tout le monde. Le seigneur cardinal Guillaume fit semblant d'en faire autant ; mais son collègue eut grand'peine à s'empêcher de rire.

« En définitive le seigneur Guillaume de Pavie a dépêché auprès du Pape un clerc, parent de maître Lombard, me dit-on ; le Roi envoie aussi deux agents ;... en outre, le samedi avant le II[e] dimanche de l'Avent, les cardinaux étaient à Évreux, et de là ont député vers vous deux envoyés, chargés de vous notifier l'appel formé par les prélats. Ces gens sont porteurs de lettres que vous écrivent les cardinaux, et dont voici le résumé : après vous avoir salué, après vous avoir reconnu le titre de légat du Siège apostolique (1), on termine en vous défendant de jeter aucun interdit sur le royaume d'Angleterre ou sur les sujets du Roi : et ce, de par l'autorité des cardinaux et celle du seigneur Pape. Le seigneur Odon mande secrètement au Saint-Père qu'il ne veut être ni l'auteur ni le complice

post *Ad te levavi* ». En note, Robertson, chanoine de la métropole de Cantorbéry, nous dit : « Ces mots signifient mardi après vêpres, où se « chantait le ps. 122[e] qui commence par ces mêmes mots ». Pour être logique et complet, le rév. chanoine eût dû dire que les cardinaux étaient partis après le II[e] psaume des vêpres, au milieu de l'office ; car tel est le rang assigné par la liturgie romaine au ps. *Ad te levavi oculos meos.* Mais voilà bien une preuve que l'église anglicane a rompu la chaîne de la tradition catholique. Son *Prayer Book* ne lui dit plus que, dans le langage du moyen âge, *Ad te levavi* était le nom du I[er] Dimanche de l'Avent, l'introït du jour commençant par ces mots, tirés du ps. 24[e] : *Ad te levavi animam meam.* La liturgie romaine au contraire continue à chanter ces paroles, et prouve par ces détails même qu'elle demeure en possession de la tradition, tandis que les sectes séparées l'ont perdue.

1. Ce détail est faux ; nous avons la lettre des cardinaux (« Innotuit regi ») ; elle ne porte pas la reconnaissance du titre de légat.

de votre déposition, quoique le Roi ne paraisse souhaiter autre chose que de recevoir votre tête sur un plat. »

Le correspondant de l'Archevêque était bien renseigné ; sa lettre, arrivée à Sainte-Colombe, fut suivie de près par les deux envoyés des cardinaux qui se présentèrent au monastère dès le 14 décembre. Les légats prenaient sur eux d'interdire au primat d'Angleterre toute action à l'encontre de l'appel des évêques, jusqu'à ce que le Pape en eût jugé. Les députés des prélats arrivèrent également pour signifier la démarche de leurs commettants, et la renouveler en présence de Thomas ; mais ils trouvèrent un accueil auquel ils ne s'attendaient guère : l'Archevêque refusa de les recevoir, en leur faisant dire qu'ils avaient communiqué avec des excommuniés, et que, par suite, ayant encouru la même peine, ils ne pouvaient être entendus (1). Cette réponse atteignait les cardinaux ; car ceux que Thomas tenait pour excommuniés avaient été absous dans les conditions dérisoires notées plus haut (2) ; mais le Pape, informé de cette comédie, avait mandé aux cardinaux de replacer tous ces coupables sous les censures, à moins qu'ils ne voulussent restituer de suite les biens d'Église indûment détenus par eux. Et pour être sûr que ses instructions arriveraient entre les mains des légats, Alexandre III leur en avait expédié triple exemplaire, par trois voies différentes, notamment par l'intermédiaire de Thomas Becket lui-même. La réponse signifiée aux mandataires des appelants était donc déjà de nature à rappeler Guillaume au devoir ; mais celle qui fut direc-

1. *Materials*, t. VI, page 277 ; Johan. Sarisb. ad Johan. Pictav. episc. ep. : « Inscriptionis mutatæ ».
2. Ci-dessus page 65.

tement faite à ses inhibitions fut bien plus sévère encore. Thomas n'oubliait pas comme d'autres que le titre de légat lui demeurait toujours ; aussi l'Archevêque exilé fit-il répondre en substance aux cardinaux : « Je sais, et vous savez de même, jusqu'à « quel point vos ordres m'obligent ; avec l'aide de « Dieu j'agirai selon qu'il me paraîtra expédient pour « l'Église. Quant à vous, au lieu de prétendre me « tracer mon devoir, songez à discerner le vôtre ; « relisez les instructions du seigneur Pape, et pressez « les excommuniés de donner satisfaction. »

C'était mettre les légats au pied du mur ; ils durent avouer alors leur faiblesse et leur impuissance, en arguant du fait que les détenteurs des biens usurpés avaient été mis en possession par le Roi ; or le prince étant mal disposé, les seigneurs cardinaux hésitaient, préférant s'en remettre à l'avenir (1). L'Archevêque au contraire se préparait à reprendre la suite de la campagne inaugurée par lui à Vézelay, mais suspendue par la mission des deux légats ; celle-ci n'ayant porté aucun fruit, les cardinaux se déclarant eux-mêmes désarmés et sans force, le primat se trouvait seul en position d'agir, et considérait comme un devoir de poursuivre. Les premiers coups portés par lui avaient presque donné la victoire : il n'en était que plus fondé à espérer un succès définitif comme résultat des mesures annoncées, pressenties d'ailleurs par tout le monde. C'était l'interdit que l'on prévoyait généralement comme le terme inévitable auquel aboutirait la résistance du Roi et de l'épiscopat. On savait universellement que Henri ne redoutait rien davantage, et qu'il se sentait incapable de résister à ce coup terrible

1. *Materials*, t. VI, page 312 ; ad Thomam Cant. ep. « Nuntium vestrum ».

s'il était porté ; dans le camp du Roi chacun manœuvrait pour le prévenir, et l'appel des évêques, les inhibitions signifiées par les cardinaux à Thomas, n'avaient point d'autre but. Mais le primat pouvait nettement distinguer vers quel point évoluaient de concert tous ses adversaires, de quelle position capitale ils cherchaient à se rendre maîtres : c'était vers le Saint-Siège que convergeaient tous leurs efforts.

Les évêques, c'est-à-dire le petit groupe qui se permettait d'agir en leur nom, notifièrent leur appel au Saint-Père, dans une lettre qui était purement un sommaire du discours prononcé par Gilbert Foliot à la réunion d'Argentan (1). On osait bien y répéter que Thomas peignait sous de fausses couleurs les coutumes du royaume ; on disait cela au Pape qui les avait condamnées sur le vu de la charte originale de Clarendon ! Au reste l'appel était ridicule et insoutenable au point que les prélats y renoncèrent, et Alexandre III ne voulut les punir qu'en les humiliant par une lettre de pardon, devenue trop nécessaire (2).

Bien plus redoutable était la manœuvre des cardinaux, et Guillaume de Pavie nous apparait comme le véritable inspirateur de la stratégie régaliste. Tandis que, d'accord avec les prélats anglais, il s'efforçait de lier les mains de l'Archevêque, il envoyait à Bénévent une relation de la conférence des Planches, destinée à fausser les faits aux yeux du Souverain Pontife, et à présenter l'exilé de Sens comme l'unique obstacle à la paix (3). A chaque pas de ce fallacieux récit l'on trouve le mot perfide ou l'omission calculée ; c'est ainsi que ce pacificateur écrivait l'histoire. A la cour même

1. Page 285, ep. « Sublimitati vestræ ».
2. Page 388, ad episc. Angliæ, ep. « Super discretione vestra ».
3. Page 280, ep. « Venientes ad terram ».

d'Angleterre il reprenait le plan jadis tracé par lui à Sens avec le concours d'Arnulf de Lisieux, remettant en circulation l'idée d'obtenir le transfert de l'Archevêque à un autre siège. Un incident inattendu vint un instant déranger sa tactique : le primat lui notifiait l'excommunication qu'il lançait contre Gilbert Foliot. Mais le cardinal ne se laissa pas arrêter pour cela ; il répondit à l'Archevêque en le pressant de ne point publier la sentence tant qu'il restait le moindre espoir de pacification (1) ; et pendant que Thomas consentait à laisser quelque répit à l'évêque de Londres, les deux cardinaux s'empressèrent d'écrire au Saint-Père pour le mettre en garde contre les mauvais rapports qu'on pourrait lui faire sur le compte de Gilbert Foliot.

Enfin le Roi lui-même envoyait à Bénévent une nouvelle ambassade, à la tête de laquelle il plaçait Clérambaud, cet abbé intrus de Saint-Augustin, auquel Thomas Becket avait refusé la bénédiction, auquel les moines de l'abbaye fermaient obstinément leurs portes, et qui devait sous peu d'années être ignominieusement déposé ; c'était un digne continuateur de l'œuvre commencée par Jean d'Oxford.

L'Archevêque n'ignorait rien de toutes ces manœuvres, que d'ailleurs lui avait fait clairement pressentir la lettre des cardinaux reçue au mois de décembre. Il agissait activement, lui aussi, et tout en préparant le coup décisif qu'il était résolu à frapper, il ne négligeait pas d'éclairer la cour pontificale. Ses mandataires faisaient diligence pour arriver aux pieds du Pontife romain aussi promptement que ceux de la partie adverse ; ils portaient des lettres du primat, mais celui-ci envoyait en outre au Pape les originaux

1. Page 326, Johan. Sarisb. ad Baldwinum Exon. archid. ep. « Si nihil humanum ».

des épitres qu'il avait reçues des cardinaux (1), et ses agents avaient ordre de les mettre sous les yeux du Souverain Pontife. On ne pouvait apporter au débat de pièces plus authentiques ni discuter plus loyalement. Quant au projet de translation du primat de Cantorbéry au siège de quelque autre grande ville, voici comment l'exilé en parlait dans ses instructions :

« Faites savoir au seigneur Pape et à nos autres « amis, dites-leur bien nettement, que nous aimerions « mieux périr par l'épée que de nous laisser arracher « à notre mère l'Église de Cantorbéry, laquelle nous « a nourri, nous a élevé jusqu'au degré où nous « sommes aujourd'hui. Qu'on ne perde donc point « sa peine à poursuivre la combinaison dont on parle, « car il n'est malheur que nous ne préférions souf-« frir. »

Et dessinant clairement ses intentions ultérieures, il ajoutait :

« Quand notre seul grief serait de voir cet homme « dépouiller de leurs biens notre Église et plusieurs « autres dans son royaume, nous aimerions mieux, « Dieu le sait, mourir dans les supplices que vivre « dans une honteuse inertie en face de l'usurpation « triomphante, en face de crimes que notre devoir « est de punir, si aucune satisfaction ne vient nous « désarmer (2). »

1. Page 316, Thom. Cant. ad Alexand. et Johan. nuntios suos ep. « Ante discessum ».

2. Ibid.

CHAPITRE VI

LA FERTÉ-BERNARD

(1168)

A l'heure où l'Archevêque de Cantorbéry se montrait si ferme et si actif pour combattre toutes les influences coalisées contre lui, sa détresse était extrême, et Herbert put vraiment, comme il le dit, « apprendre « alors le peu que valent tous les trésors du monde « en comparaison d'un homme qui a pour lui la « science et le courage, n'eût-il pas un écu vaillant (1). » Par délicatesse, Thomas ne voulait pas importuner de ses demandes le bon Roi Louis, qui ne demandait pourtant qu'à lui être utile et à le défrayer de tout ; mais l'exilé, retiré dans le monastère de Sainte-Colombe, préférait souffrir de la pauvreté ; surtout il ne voulait pas exploiter la générosité du Roi pour subvenir aux frais considérables des négociations à Rome et sur divers points de l'occident. Jean de Salisbury mettait bien, il est vrai, sa plume au service de son illustre ami, et multipliait les demandes de secours adressées à tous ceux qu'il croyait pouvoir intéresser au sort du primat. Les pauvres gens que la cruauté du Roi d'Angleterre avait jetés sur la terre étrangère prêtaient aussi leur concours aux démarches de l'Archevêque, dont la cause d'ailleurs était la leur ; ils se faisaient courriers

1. *Materials*, t. III, page 416.

ou négociateurs, et plusieurs moururent à ce métier, mais d'autres prirent leur place. Quant à Thomas personnellement, il demeurait calme, et cherchait surtout sa force en Dieu, ne cessant de prier avec les rares compagnons de sa vie solitaire (1), tandis qu'autour de lui les deux royaumes tout entiers étaient dans l'agitation : il nous faut dire en peu de mots la cause de ces troubles.

La guerre que menaient les deux rois l'un contre l'autre n'avait pu être apaisée par la médiation des cardinaux légats Odon et Guillaume de Pavie ; elle s'étendait, et la situation de Henri II empirait de jour en jour. En 1168 les provinces du Poitou, de la Marche, d'Aquitaine, se soulevèrent contre sa domination, car il leur souvenait toujours du temps où elles étaient indépendantes. La Bretagne, de plus en plus menacée par le Roi d'Angleterre, prit également les armes; l'Écosse tendit la main aux provinces qui s'agitaient sur le continent; les gallois enfin, toujours belliqueux, achevèrent de fermer le cercle qui enserrait l'ennemi commun, la Flandre faisant depuis longtemps campagne de concert avec la France. Le comte de Salisbury, qui commandait en Poitou les troupes royales, fut tué; Henri put un moment se croire à la veille d'un désastre sans remède. Sa diplomatie réussit pourtant, à force de démarches et de promesses, à faire poser les armes au comte Philippe de Flandre, et à le porter même comme médiateur de la paix; mais il fallait gagner le Roi de France, autour duquel se groupaient les forces des diverses provinces, et qui les réunissait toutes en une ligue formidable. Le comte s'entremit,

1. *Materials*, t. VI, page 387, Johan. Sarisb. ad Johan. Pictav. episc. ep. « Beneficia sæpe ».

négocia avec Louis VII un projet de traité, qui devait distraire en fait le Maine, l'Anjou et l'Aquitaine des états de Henri Plantagenet, en donnant ces provinces comme apanages indépendants aux deux fils aînés du Roi d'Angleterre, Henri Court-Mantel et Richard, dit plus tard Cœur-de-Lion (1). Henri II parut se prêter à une paix si désastreuse, qu'au fond il était bien résolu à ne pas accepter; aussi prolongeait-il les négociations, tout en essayant des surprises déloyales contre les barons du Poitou. La ligue n'en devint que plus étroite; Henri alors parla de partir pour Jérusalem; mais Louis le Jeune répondit qu'il en croirait quelque chose lorsqu'il verrait la croix sur l'épaule de son vassal; trompé tant de fois, il n'acceptait plus de promesses sans garanties. Le Roi d'Angleterre dut en venir à un nouveau colloque, indiqué sur les bords de l'Huisne à la Ferté-Bernard, pour le 1er juillet 1168; et voulant se donner les dehors les plus agréables au Roi Louis, il insista auprès du comte de Flandre pour que l'Archevêque de Cantorbéry parût à l'entrevue, déclarant vouloir faire sa paix avec le primat. Philippe de Flandre pressa donc Thomas, qui se souciait peu de nouvelles conférences, les jugeant destinées à demeurer aussi infructueuses que celle des Planches; mais les instances de son illustre ami furent telles qu'enfin il se laissa traîner plutôt que conduire à La Ferté-Bernard (2).

Le Roi de France avec ses chevaliers s'avança au jour dit sur la rive de l'Huisne; mais pendant tout

1. *Materials*, t. VI, page 407. Johan. Sarisb. ad Baldwinum Exon. archid. ep. « Ex quo prospere ».

2. Page 472, Thom. Cantuar. ad Conradum Magunt. ep. « Consoletur vos »; Willelmi Carnot. electi ad Alexandrum Pap. ep. « Ecclesiæ romanæ filius ».

le jour Henri Plantagenet, qui campait seulement à une faible distance, ne parut pas sur l'autre bord. Louis le Jeune lui fit demander des explications qui furent insolentes, et sur le soir on vit arriver le Roi d'Angleterre avec des troupes en ordre de bataille. Les chevaliers français allèrent au-devant d'elles ; on faillit en venir aux mains, mais la nuit empêcha le combat. Une entrevue dont le caractère devait être pacifique se terminait donc par une rupture et presque par une bataille? D'où provenait un tel revirement? Louis VII en fut promptement informé.

Pendant la journée un italien qui se trouvait dans son camp, se disant au service du cardinal Jean de Naples, avait passé la rivière, et s'était rendu dans les lignes anglaises; en même temps l'Archevêque de Cantorbéry avait reçu de la cour pontificale une lettre que nous citerons tout-à-l'heure. C'était le dénouement des négociations menées à Bénévent par les gens du Roi qui était simultanément signifié aux deux parties, et motivait l'attitude si brusquement adoptée par le souverain anglais. Cette issue lui était-elle donc si favorable qu'il pût se démasquer ainsi? Oui, hélas, et nous devons retracer les phases de la négociation, telles que Jean de Salisbury, toujours actif et bien informé, les avait exposées en écrivant à un ami, peu de jours auparavant (1) :

« Les ambassades envoyées par le Roi et l'Archevêque ont été reçues avec honneur à Bénévent. Les gens du Roi étalaient un faste d'autant plus pompeux que leur cause était plus mauvaise; pourtant comprenant bientôt que ni flatteries ni promesses n'ébranlaient le seigneur Pape, ils en sont venus aux

1. Page 401, ad Baldwinum Exon. archid. ep. « Ex quo prospere ».

menaces. Ils ont signifié que leur maître se ferait sarrazin plutôt que de souffrir davantage Thomas sur le siège de Cantorbéry ; mais contre l'homme de Dieu la menace a été aussi impuissante que l'adulation. Sans se laisser séduire, le Pape a remontré aux ambassadeurs qu'il y avait dans toute cette affaire une question de vie ou de mort ; que s'il ne pouvait les empêcher de choisir la voie de la perdition, lui du moins entendait bien, avec la grâce divine, ne point quitter le chemin du droit. Cette réponse les a promptement calmés. Espérant avancer leurs affaires par un autre moyen, ils ont alors envoyé au Roi de Sicile des députés porteurs de lettres délivrées par leur maître, comptant provoquer à leur profit l'intervention du prince auquel ils s'adressaient ainsi. Mais Sa Majesté le Roi très-chrétien de France avait prévu ce coup perfide, et pris l'avance en écrivant à l'archevêque élu de Palerme, pour déclarer qu'il considérait comme sienne la cause de l'Église et de sa Seigneurie de Cantorbéry (1). Jusqu'à présent on ignore à quoi se résoudra la cour de Sicile.

« D'autre part sont arrivés à Bénévent des agents envoyés par les cardinaux légats auprès du Roi d'Angleterre ; mais ces députés se contredisaient les uns les autres ; quand un premier messager avait apporté quelque nouvelle au Pape, un second venait ensuite dire tout le contraire. Quelle réponse obtiendront-ils pour leurs maîtres respectifs ? Nul ne le savait encore au départ du courrier qui m'a rapporté ce que je viens de vous écrire... On dit pourtant que le seigneur Pape a répondu au Roi très-chrétien qu'il ne manquera pas à l'Église ni à

1. La cour de France avait avec celle de Sicile d'étroites relations de famille.

la cause de son protégé l'Archevêque de Cantorbéry, aussi longtemps que la justice le permettra. »

Clérambaud et ses collègues, dont il est ici question, intriguaient pour obtenir le transfert de Thomas à un autre siège, et nous savons de qui venait cette proposition; mais Alexandre III n'y voulait point consentir. Deux cardinaux, Jean du titre des Saints Jean et Paul, et Jean de Naples, du titre de Sainte-Anastasie, conseillèrent aux députés du Roi, déconcertés par leurs échecs, de chercher un biais; ils suggérèrent de demander au moins le retrait des pouvoirs extraordinaires conférés à l'Archevêque par son titre de légat apostolique. C'était, disait Jean de Naples, un excellent moyen de décourager Thomas Becket, en lui faisant comprendre que d'une part le Pape ne l'appuierait plus, et que d'autre part le Roi ne lui permettrait jamais de rentrer dans la primatiale d'Angleterre. Ainsi fatigué d'une lutte sans espoir, il en viendrait certainement à renoncer de lui-même à son siège, et à demander avec instances une autre situation qui le mît désormais à l'abri de la misère (1). C'est l'auteur même de ce nouveau plan qui nous en dévoile le secret. Guillaume de Pavie appuyait ce jeu en écrivant au Pape, en représentant tous les dangers qu'il courrait ainsi que son collègue, si le Roi d'Angleterre ne recevait pas de la cour pontificale une réponse conçue en termes acceptables; il y allait de la prison perpétuelle, assurait Guillaume en termes pathétiques; et après avoir raillé naguère le refus de Thomas Becket de venir conférer avec eux sur les domaines du Roi, les deux légats sollicitaient maintenant du Souverain Pontife

1. *Materials*, t. VI, page 380, Johan. Neapol. cardin. ad Henricum regem ep. « Placet nobis plurimum ».

des mesures de clémence qui pussent au moins assurer leur sortie du royaume (1).

Tout cela se passait à la cour pontificale tandis que Henri Plantagenet promettait à la cour de France de prendre la croix et demandait à voir l'Archevêque de Cantorbéry pour conclure avec lui la paix. Thomas se trouvait, avons-nous dit, au camp de La Ferté-Bernard, lorsqu'il reçut des Lettres apostoliques datées de Bénévent et conçues en ces termes (2) :

« Nous pensons que vous n'ignorez pas comment l'illustre Roi Henri d'Angleterre a envoyé vers Nous une ambassade, ni quelles mesures de rigueur, affligeantes pour Nous, il a sollicitées de notre part, appuyant sa requête des plus redoutables menaces pour le cas où Nous ne ferions pas droit à ses exigences. Sans lui accorder ce qu'il demandait, Nous avons dû pourtant considérer que la persécution n'a pas cessé encore de sévir contre l'Église, et que les temps ne sont pas devenus pour elle aussi favorables qu'on doit le souhaiter. Aussi avons Nous cherché à adoucir l'amertume et l'emportement que témoignait le Roi. N'étions Nous pas bien fondés à craindre que, pour empêcher ou troubler la paix de l'Église, il ne fît comme jadis alliance avec l'Empereur, ce tyran ennemi de l'Église, et ne trouvât prétexte pour se séparer d'elle et de notre obédience ? En conséquence, eu égard au malheur des temps, de l'avis commun de nos frères (3), ayant d'ailleurs l'espérance

1. *Materials*, t. VI, page 481, Johan. Sarisb. ad Baldw. Exon. archid. ep. « Quia tibi præsentium ».

2. Page 421, ep. « Ad discretionis tuæ ».

3. C'est-à-dire des cardinaux *présents* auprès du Pape ; mais plusieurs étaient absents lors de cette délibération. Sans parler de Guillaume et d'Odon, nous savons, par une lettre de saint Thomas lui-même, qu'un

et presque la certitude que le Roi vous recevra en grâce, vous remettra en toute liberté l'Église de Cantorbéry, Nous avons donné des Lettres apostoliques pour vous enjoindre de ne fulminer aucune sentence d'interdit, d'excommunication ni de suspense, contre le Roi, contre les dignitaires de ses états, ni contre le royaume lui-même, à moins d'avoir reçu de Nous de nouvelles lettres à cet effet; car si le Roi refusait de vous recevoir en grâce, Nous vous donnerions alors licence d'user de vos pouvoirs contre lui et les siens. Or Nous souhaitons sauvegarder de toutes manières l'honneur qui vous est dû avec la liberté, à vous notre frère très cher ainsi qu'à votre Église. Dans le cas où le Roi n'aurait pas, au commencement du carême prochain, mis à exécution les propositions que nous lui avons faites avec l'espoir de les voir agréées; dans le cas où à cette date il s'obstinerait dans son endurcissement, alors Nous vous rendrons tous vos pouvoirs, avec pleine liberté de les exercer contre les dignitaires du royaume et le royaume lui-même aussi bien que contre la personne royale, et cela sans appel, selon que vous le jugerez utile et opportun, avec la gravité, avec la maturité qui conviennent à un pontife. »

Il n'est sans doute pas besoin de dire quelle douleur ressentit l'exilé à la lecture de ce document. Il y retrouvait tous les arguments de Gilbert Foliot, d'Arnulf de Lisieux et consorts, jusque dans le blâme à peine voilé que renfermaient les derniers mots de la Lettre apostolique. Alexandre III n'avait pas voulu, certainement, décourager ni déconsidérer le primat d'Angleterre; mais il persistait malheureusement à

de ses plus fermes alliés, le cardinal Mainfroi, ne se trouvait pas alors à Bénévent (ep. « Gratias agimus Deo »).

raisonner et à guider sa politique en faisant abstraction des circonstances particulières où se trouvaient les deux antagonistes ; il ne voulait pas compter avec la malice des hommes ni calculer l'effet moral produit sur les peuples, qui n'entendent rien à la diplomatie. Était-il pourtant possible de douter que cet effet ne fût celui d'un désaveu infligé au primat et d'une victoire assurée au Roi d'Angleterre ? De plus, c'était une prolongation d'exil pour une année encore signifiée ainsi à Thomas Becket ; car le cœur généreux du Pape avait seul pu croire un instant que sur ses instances paternelles Henri II, obstiné depuis des années et tout-à-l'heure encore menaçant, concevrait subitement les sentiments dont Louis le Jeune eût été capable. C'était bien sur ces résultats qu'avait compté le cardinal Jean de Naples en osant tendre au Pontife romain le piège auquel Alexandre III s'était laissé prendre. Depuis quatre ans que durait la lutte, l'Archevêque n'avait pas encore éprouvé de revers aussi cruel ; car il le mesurait avec raison d'après les dispositions bien connues de ses adversaires ; ceux-ci ne justifièrent que trop ses prévisions.

A l'heure où l'exilé lisait la désolante missive du Souverain Pontife, l'envoyé du cardinal Jean de Naples, arrivant au camp du Roi d'Angleterre, lui expliquait la signification de la Lettre pontificale que Clérambaud rapportait à son maître, lettre embarrassée, dans laquelle Alexandre III essayait de mêler quelques avertissements discrets à de pompeux éloges, à des assurances pacifiques, prodigués au prince redouté (1). Le Saint-Père lui redisait tout son espoir « de le voir revenir à des pensées plus clémentes envers

1. Ep. « Excellentiæ tuæ nuntios ».

« l'Église, bien que les députés du Roi eussent insisté « sur l'irritation de leur souverain contre l'Arche- « vêque, et sur sa ferme détermination de ne vouloir « pas recevoir en grâce » l'exilé de Sens. Comment taire la surprise avec laquelle on voit de prémices aussi contradictoires sortir cette conclusion, que le Pape « a fait défense expresse à l'Archevêque de « prononcer aucune sentence d'excommunication ou « d'interdit contre le Roi, contre les dignitaires de ses « états, ni ses états eux-mêmes, *jusqu'au jour où le Roi « l'aura reçu en grâce et aura fait la paix avec lui!* » En d'autres termes le Pape dépouille définitivement Thomas Becket des pouvoirs de légat ; car après la réconciliation point ne sera besoin, heureusement, de jeter l'interdit sur le royaume ni de fulminer l'anathème contre le Roi. Remarquons l'absence de toute mention d'un délai pour cette pacification si vivement souhaitée, si malheureusement improbable. En écrivant à l'Archevêque, Alexandre III fixait comme date extrême le commencement du carême de l'an 1169 ; dans sa lettre au Roi, nulle allusion à cette limite ; au contraire, ce sera le prince qui jugera du jour et de l'heure où il voudra bien mettre fin à la suspension des pouvoirs du primat en lui rendant ses bonnes grâces (1). La différence est profonde, et ce n'est pas la première fois que nous trouvons de ces divergences très accentuées entre des documents pontificaux adressés simultanément à l'Archevêque et au Roi ; mais ne savons-nous pas qu'à la Chancellerie romaine Henri II trouvait des hommes capables de lui vendre les documents les plus confidentiels? On peut sans témérité

1. Page 470, Thom. Cant. ad Mainfredum Cardin. ep. « Gratias agimus Deo » ; page 472, ad Conradum Maguntin. archiep. ep. « Consoletur vos Deus ».

leur imputer, dans la rédaction des Lettres apostoliques, des écarts aussi graves que ceux dont nous parlons.

Alexandre III pressentait vaguement, au fond du cœur, l'effet déplorable que produirait sur le peuple chrétien la publication de sa lettre au Roi, et il avait recouru au procédé qu'il employait volontiers, l'obligation du secret. Il avait donc fait jurer à Clérambaud et à ses collègues que la Lettre apostolique remise au Roi d'Angleterre serait tenue secrète (1); mais à quoi pouvaient servir semblables précautions avec des hommes tels que Clérambaud et ses pareils? Dans la bonté de son cœur, Alexandre III voulait toujours traiter avec eux comme avec d'honnêtes gens ; c'était une fatale erreur, l'histoire des dernières années eût dû l'en avertir ; et d'ailleurs pourquoi donner des ordres qu'on n'osait publiquement avouer?

Clérambaud n'eut pas plutôt mis le pied sur les terres de France qu'il s'empressa de jeter à tous les vents la sentence pontificale ; et dès le soir du 1er juillet, au camp même de La Ferté-Bernard, après avoir reçu communication de la Lettre apostolique, Henri II en ordonna la transcription à nombreux exemplaires, pour les envoyer aux diverses Églises des deux royaumes. Il se rendait parfaitement compte de l'effet qu'allaient produire ces nouvelles ; c'était pour lui l'équivalent d'une victoire gagnée ; aussi n'hésitait-il plus à rompre en visière avec son suzerain le Roi de France et ses alliés. Ses embarras n'étaient point à leur terme, il s'en fallait, mais cependant il avait raison de triompher.

Tandis que Thomas Becket rentrait tristement à Sainte-Colombe et que la consternation se répandait

1. Page 459, Johan. Sarisb. ad magistrum Lumbardum ep. « Obligationis inter nos ».

en France, Henri ne tarissait pas en propos odieux. « Enfin, disait-il, j'ai recouvré les prérogatives de « mon aïeul, qui, dans son royaume était roi, légat « apostolique, patriarche, empereur, et tout ce qu'il « voulait. » Exagération sans doute, mais moindre qu'il ne parait d'abord ; car enfin l'exemption des censures conférée au Roi et à ses feudataires, qu'était-elle sinon une sanction temporaire du VI[e] statut de Clarendon ? Un simple évêque aurait eu, de par sa dignité même, le droit de prononcer l'excommunication contre tous ces hauts personnages, eussent-ils porté la couronne : ce droit, l'Archevêque de Cantorbéry en était dépouillé ; que ce fût pour un temps limité le Roi ne le savait pas encore : il voyait donc avec assez de raison dans ce fait une approbation des articles qui avaient occasionné la guerre entre lui et Thomas. Rendant au Pape l'outrage et le mépris en échange d'une condescendance excessive, il disait aux évêques : « Ne « craignez plus l'Archevêque, n'ayez plus souci de « ses menaces ; je tiens désormais le Pape et les « cardinaux dans ma bourse (1). J'ai à la cour pon- « tificale de bons amis qui savent bien déjouer les « manœuvres de sa Seigneurie ; elle ne peut intro- « duire une demande ni obtenir la moindre chose que « je n'en sois aussitôt informé (2). » On se répétait à la cour d'Angleterre les noms de ces précieux auxiliaires ; on nommait tout haut les membres même du Sacré Collège qui avaient reçu l'argent du Roi pour le servir, surtout le cardinal Jean de Naples, dont la vénalité était connue de Londres jusqu'à Palerme.

1. Page 416, Johan. Sarisb. ad Johan. Pictav. episc. ep. « Postquam priores ».
2. Page 458, Johan. Sarisb. ad magistrum Lumbardum ep. « Obligationis inter nos ».

Nous avons le regret de constater que l'histoire n'enregistre pas la moindre protestation de la part de ses collègues Odon et Guillaume de Pavie, qui s'attardaient à la cour sans profit pour l'Église. Il fallut qu'un de leurs clercs leur donnât une leçon bien méritée : maître Geoffroy eut assez de courage pour dire hautement que Clérambaud et ses acolythes avaient bel et bien encouru l'anathème, attendu que le Pape leur avait fait jurer de ne point divulguer le contenu de sa lettre sous peine d'excommunication : les ambassadeurs ayant parlé sans aucune réserve durant tout leur voyage, Geoffroy concluait qu'ils étaient excommuniés : il le dit, et aucun mal ne lui en arriva ; mais les deux cardinaux persistèrent à demeurer muets.

Quelques autres personnages graves et religieux déploraient comme maître Geoffroy une aussi triste aventure ; mais c'était surtout en France que l'émotion était grande et douloureuse. « Que ne sont-ils « ici, les seigneurs cardinaux ! écrivait Jean de Salis- « bury (1) ; que ne sont-ils ici pour entendre les « français ! Dans ce pays la parole d'Isaïe est main- « tenant passée en proverbe : Princes d'Église princes « félons, complices de larrons (2), puisqu'ils permettent « le pillage du patrimoine du Christ pour en prendre « leur part ! » Dans un langage moins virulent, plus respectueux, mais pourtant bien énergique, certains évêques français adressaient au Saint-Père des remontrances où revenait fréquemment le mot de scandale. Quoi, disaient-ils, Sa Sainteté a écouté un ennemi déclaré de l'Église, un fauteur du schisme,

1. Ibid.

2. Is., I, 23 : Principes tui infideles, socii furum ; omnes diligunt munera, sequuntur retributiones.

servi par des hommes couverts d'infamie ! Le Roi de France est irrité ; en voulant éloigner de l'Empereur le Roi d'Angleterre, qui a pour l'heure bien d'autres soucis, on risque de rejeter notre souverain vers Barberousse. Il y a un projet d'alliance entre les héritiers des deux couronnes, projet que l'Empereur a fort à cœur et qui trouve dans notre pays plus d'un partisan : il est à craindre maintenant que le Roi n'y donne la main, si le Saint-Père ne remédie promptement au scandale causé par le dernier succès des anglais.

Louis VII était en effet très ému de cette déplorable affaire ; il écrivit au cardinal évêque d'Ostie, dont l'influence n'avait pu neutraliser les intrigues de ses collègues. Après l'avoir remercié de ses bons offices, le Roi ajoutait respectueusement : « Il ne « nous appartient pas d'accuser ni de reprendre « publiquement le seigneur Pape, attendu qu'il est « notre maître ; mais nous ne pouvons taire des « choses qui portent atteinte à sa réputation. Et que « répondre désormais à l'Empereur et aux autres « schismatiques, lorsqu'ils vous insultent ? Que la « sagesse du seigneur Pape ou la vôtre nous l'ex- « plique, car nous ne parvenons pas à le deviner. »

La reine de France écrivait directement au Souverain Pontife, et sa lettre est à citer :

« Je vous parle comme à un seigneur et à un père « dont l'honneur est cher à mon seigneur le Roi et « à moi-même comme notre propre honneur. Nous « vous avons reçu en effet pour père et seigneur ; « pour Dieu et pour vous nous avons méprisé l'amitié « des rois qui frémissent autour de nous et ne « cherchent que votre perte. Daignez donc écouter « votre fille, et ne pas mépriser ses paroles comme

« propos de femme, mais les entendre comme ceux « d'une fille aimante et dévouée. L'année dernière « un grave scandale a été causé dans l'Église galli- « cane par Jean d'Oxford, dont le parjure avait si « aisément triomphé de l'Église romaine. Après lui « sont venus deux cardinaux, dont les œuvres bonnes « sont encore un mystère en ce pays ; et plût à Dieu « qu'on ne parlât pas des mauvaises ! Les scandales « en ont été multipliés. Voici maintenant que par ses « derniers agents le Roi d'Angleterre a obtenu des « lettres patentes, qu'on voudrait croire fausses, et « par lesquelles vous avez enlevé à l'Archevêque de « Cantorbéry, exilé depuis quatre ans pour la jus- « tice, tout pouvoir de porter aucune sentence contre « le Roi et son royaume, de frapper aucune per- « sonne de ses états, jusqu'au jour où le dit Arche- « vêque sera rentré en grâce. O mon père, ces lettres « ne semblent-elles pas donner au Roi d'Angleterre « le droit de pécher impunément et de tenir éternel- « lement l'Archevêque en exil ? Car désormais il « demeure libre de le recevoir en grâce ou de ne le « recevoir pas. Aussi l'Église a-t-elle été scandalisée « dans notre pays au point qu'on ne peut imaginer « plus grand trouble, parce qu'un mauvais précédent « a été ainsi créé pour les princes. Mon seigneur « le Roi, à qui vous avez confié l'Archevêque, est « vivement irrité, parce que votre sentence, si tant « est que vous la mainteniez, vient égorger l'inno- « cent entre ses mains royales. La consternation est « par tout le royaume, parce que nos ennemis ont « prévalu auprès de vous. Mon seigneur le Roi « attend encore l'accomplissement de vos promesses ; « et s'il ne le voit pas promptement, il saura, lui et « ses descendants, ce qu'il doit espérer de l'Église

« romaine. Adieu, père très saint et très cher ; dai-
« gnez secourir l'Archevêque de Cantorbéry. »

Nous avons cité cette lettre, malgré quelques mots excessifs, parce qu'elle caractérise l'état des esprits en France, et nous montre en même temps, par les paroles de cette femme droite et forte dans sa foi, la virilité du langage à cette époque. Alexandre III ne songeait pas même à s'étonner des expressions dont l'âpre franchise offenserait nos oreilles, accoutumées aux ménagements que réclame la vieillesse. Sous le bénéfice de cette remarque nous pouvons écouter maintenant l'Archevêque lui-même. Il écrivait aux cardinaux qu'il connaissait pour ses amis à la cour pontificale ; mais c'est surtout sa réponse au Pontife romain qu'il nous importe d'entendre pour savoir comment il acceptait le coup qui venait de le frapper (1).

« O mon Père, mon âme est plongée dans l'amer-
« tume ! L'acte par lequel il a plu à Votre Sainteté
« suspendre nos pouvoirs a fait de moi et de nos
« infortunés compagnons la risée des hommes et le
« rebut du peuple ; et ce qui me cause une douleur
« plus grande encore, cet acte a livré l'Église de Dieu
« à la merci de ses ennemis. Notre persécuteur avait
« donné au comte de Flandre et à d'autres grands
« seigneurs l'espoir fondé qu'il voulait faire la paix
« avec nous ; mais voici que ses ambassadeurs sont
« revenus, lui ont apporté les lettres par lesquelles
« Votre Sainteté favorise évidemment sa cause ; et
« dès lors tout a été fini. Que peuvent nos amis,

1. *Materials*, t. VII, page 239, ep. « Anima mea, pater ». On ne s'expliquerait pas comment cette lettre est renvoyée à l'année 1170 dans l'édition des *Materials*, si on ne savait que le chanoine Robertson était déjà malade en terminant son VI[e] volume. On y trouve des interversions assez peu excusables, moins étranges pourtant que celle-ci ; car la lettre « Anima mea » porte très clairement sa date avec elle.

« terrassés maintenant par ce coup de massue? Pour-
« quoi faut-il que Votre Sainteté ne puisse entendre
« de ses oreilles ce que disent à ce propos, dans les
« deux royaumes, évêques, barons et manants? Que
« ne peut-elle voir de ses yeux le scandale causé
« dans l'Église de France? A quoi ne peut préten-
« dre cet homme, après avoir circonvenu ceux qui
« tiennent les clefs de la science, rempli de terreurs
« vaines et abattu à ses pieds les ministres de la
« justice, attenté enfin à la majesté même du Siège
« apostolique? Et tout cela par le moyen d'agents
« dont les crimes sont les seuls titres! Ce Jean d'Ox-
« ford qui vous a trompé, à coup sûr, et que nul
« n'a puni! Pourtant n'est-ce pas grand dommage
« d'être trompé en matière si grave? Qu'on fasse le
« silence là-dessus si l'on veut; il n'en reste pas
« moins que l'Église d'Angleterre en pâtira longtemps.
« Puis ce vénérable abbé de Saint-Augustin, jadis
« moine fugitif, excommunié selon ses mérites, au-
« jourd'hui placé à la tête d'une Église qu'il pille et
« déshonore! Lui et les autres ambassadeurs du Roi
« ont abusé Votre Sainteté plus odieusement encore
« que Jean d'Oxford. En effet, l'unique désir du
« prince est que vous ou moi venions à mourir; il
« a donc obtenu tout ce qu'il pouvait souhaiter,
« puisqu'on lui accorde un répit pendant lequel
« pourra se produire l'évènement qu'il espère; à
« Dieu ne plaise!

« Cependant Votre Sainteté m'exhorte à supporter
« patiemment ce délai. Mais ne voyez vous pas, ô
« mon Père, combien ce délai sera funeste à l'Église,
« et préjudiciable à votre honneur? Un délai, pen-
« dant que cet homme détourne à son profit les
« biens des abbayes et des évêchés vacants, sans

« souffrir qu'on leur donne de pasteurs ! Un délai,
« pendant que ses passions, libres de tout frein, se
« donnent carrière contre les paroisses, les églises,
« les lieux saints, et le clergé tout entier ! Un délai,
« pendant que lui et toute la cohorte des persécu-
« teurs ne reconnaissent plus d'autre loi que leur
« bon plaisir ! Un délai ! Mais qui donc alors pren-
« dra soin des brebis du Christ, et les sauvera de
« la dent des loups ? Les fauves n'en sont plus à
« rôder à l'entour, ils sont dans le bercail où ils
« mordent, où ils déchirent, où ils égorgent, sans
« que personne crie au loup. Hélas ! N'avez-vous
« pas étouffé la voix des pasteurs ? En me liant,
« moi, quel est l'évêque dont vous n'ayez du même
« coup lié les mains ? C'est que l'acte de Votre
« Sainteté est sans exemple comme il est sans mo-
« tifs ; et il fait les affaires des tyrans, tant dans ce
« pays que dans d'autres, pour le présent comme
« pour l'avenir. Ils trouveront là désormais un encou-
« ragement à opprimer l'Église, à proscrire les inno-
« cents, à menacer l'Église romaine de leur colère
« si elle ne se fait leur complice et n'autorise leurs
« iniquités à tout le moins par son silence. Votre
« Sainteté leur a fourni un exemple toujours facile
« à prétexter ; et si votre puissance ne trouve un
« prompt remède à de tels maux, cet homme et ses
« descendants feront de tout cela un précédent, n'en
« doutez pas. Lui et la cour s'accorderont à reven-
« diquer comme une prérogative légitime l'exemption
« de toute excommunication et de tout interdit, pour
« le Roi, les dignitaires, et les domaines de la cou-
« ronne. Quel que soit le crime, ils se prétendront
« exempts tant que le Siège apostolique n'aura pas
« spécialement autorisé la sentence. Avec le temps,

« l'iniquité prendra racine; et un jour viendra où le « Pontife romain lui-même ne trouvera plus dans « tout le royaume un homme qui veuille ni qui ose, « pour lui obéir, résister au Roi ou à la noblesse.

« Voilà ce que font ces hommes, et voilà aussi « pourquoi l'on nous a proscrits. Je sais ce qu'on dit « tout bas parmi nos seigneurs les cardinaux: quel- « ques uns d'entre eux donnent à entendre que si « le Saint-Siège a perdu en Angleterre certaines res- « sources acquises à vos prédécesseurs, c'est à moi « qu'il faut s'en prendre. Ils devraient bien plutôt « savoir gré à mes pauvres compagnons d'infortune « et à moi de ce que vous conservez encore quel- « ques droits dans ce pays. Qu'on veuille donc « relire la charte de ces coutumes réprouvées que le « Roi prétend établir contre l'Église, et qui sont « bien, elles, la cause de notre exil. Alors on verra « clairement comment, avant même toute protestation « de notre part, le Roi avait déjà baillonné tous « ceux qui voudraient appeler au Saint-Siège ; com- « ment il avait défendu à tout homme d'Église de « passer la mer sans avoir au préalable prêté un « serment qu'on exigeait à titre de précaution; com- « ment il avait étouffé le droit d'élection, évoqué à « son tribunal toutes les causes ecclésiastiques ou « laïques, en un mot tué par ces coutumes la liberté « de l'Église. Qui donc, sous votre pontificat ou « auparavant, en appelant à l'Église romaine, a pu « jamais obtenir justice contre cet homme, par les « voies de droit, par prières, ou à prix d'or? L'évê- « que d'Exeter expie encore aujourd'hui l'appel in- « terjeté par son prédécesseur ; il n'a pu recouvrer « l'Église de Bosham, jadis soustraite à ce siège contre « toute justice. Et l'évêque de Salisbury, que le Roi

« fait aujourd'hui semblant de favoriser à cause de « sa criminelle révolte contre nous : pour avoir osé « se prévaloir contre le prince des lettres de vos « prédécesseurs Anastase et Adrien, en invoquant le « serment qui liait le Roi et l'obligeait à restitution, « il a perdu un château et de nombreux domaines « appartenant à son évêché. Le jour finirait avant « que j'aie achevé d'énumérer tous les attentats com- « mis contre les Églises du royaume; pour chacune « d'elles il faudrait recommencer la même histoire; « toutes y ont perdu la liberté, sans espoir de la « recouvrer. Qu'on lise donc, je le répète, cette « charte maudite ; et que leurs Seigneuries qui plai- « dent pour le Roi voient quel privilège, quelle « prérogative leur reste encore sur ses domaines.

« On dira peut-être que si les coutumes ont été « mises en avant, ç'a été en haine de ma personne. « La vérité est pourtant que depuis le jour même où « le Roi a pris en main le pouvoir, il a commencé « à persécuter l'Église; il semblait que cela fît partie « de son héritage. Étais-je Archevêque lorsque son « prédécesseur défendit aux légats du bienheureux « Eugène de mettre le pied dans ses états? Étais-je « Archevêque lorsque Grégoire, cardinal-diacre de « Saint-Ange, prévoyant que cet homme serait un « tyran, conseillait au seigneur pape Eugène de per- « mettre le couronnement d'Eustache, fils du roi « Etienne (1)? Ne disait-il pas qu'il était plus aisé « de tenir un bélier par les cornes qu'un lion par « la queue? Votre Sainteté se rappellera toute cette « histoire; elle se rappellera aussi les lettres qui « furent alors obtenues par celui qui aujourd'hui

1. « Ut Eustachium coronari *non* permitteret », dit l'édition du Docteur Giles. C'est évidemment là une faute.

« occupe le siège d'York, se joint au Roi pour me « poursuivre, et vise à détruire la liberté de l'Église. « Étais-je Archevêque lorsque le Roi, offensé d'un « appel, donna l'Église de Bosham à l'évêque Arnulf « de Lisieux qui devait la garder à force de rhéto- « rique et d'adulations, au mépris des droits d'Exeter? « Quel a été le succès de l'évêque de Chichester, « lorsqu'il osa invoquer devant la cour les privilèges « apostoliques contre l'abbé de la Bataille, et le « dénoncer comme excommunié (1)? L'évêque fut à « l'instant contraint à communiquer avec l'abbé en « présence de toute l'assistance; et sans même le « moindre simulacre d'absolution, il dut recevoir cet « abbé au baiser de paix; car tel était le bon plaisir « du Roi et celui de la cour, qui n'osait contrarier « aucune des volontés du maître. Tout cela, Très- « Saint Père, s'est passé au temps de votre prédé- « cesseur et du mien.

« Et maintenant, puisqu'on attribue les évènements « actuels à la haine que j'inspirerais personnellement, « qu'on cite, si l'on peut, un seul trait de la vie de « cet homme où l'on voie l'autorité du Siège de Rome « protéger quelqu'un dans ce royaume, lui faire obte- « nir justice contre le Roi ou ses favoris? En vérité « il ne me souvient pas d'un seul exemple de ce « genre; par contre, combien ne pourrais-je pas nom- « mer de gens mis à mal par la haine du Roi pour « le Siège apostolique? Achard, abbé de Saint- « Victor, avait été élu à l'évêché de Séez : quel « motif l'a empêché de recevoir la consécration, « sinon que son élection avait été confirmée par le « Pape Adrien? Et pourquoi le Roi lui permit-il plus

1. V. ci-dessus, t. 1, page 147 et suiv.

« tard de monter sur le siège d'Avranches, sinon « parce qu'aucune élection n'avait prévenu son choix ? « De la même manière, Froger ne fut pas élu évêque « de Séez, mais placé comme un intrus sur ce siège. « Tout cela encore avant ma promotion.

« Malgré tout je ne doute pas que la lutte actuel« lement engagée pour la liberté de l'Église n'eût été « depuis longtemps terminée, si le mauvais vouloir « du Roi (pour n'employer pas un terme plus dur) « n'eût trouvé des patrons au sein de l'Église de « Rome. Que Dieu le leur rende au mieux des inté« rêts de son Église et de leur propre intérêt ! Que « le Seigneur Dieu tout-puissant et souverainement « juste prononce entre eux et moi ! Ah ! je n'aurais « que faire de leurs services, si j'avais voulu aban« donner l'Église, et plier moi aussi devant la « volonté de l'homme pervers. J'aurais pu briller au « sein de la richesse et des plaisirs ; j'aurais pu être « craint, courtisé, encensé, et au milieu de cette « gloire mondaine édifier à mon gré la fortune de « ma maison. Mais Dieu m'appelait au gouverne« ment de son Église, tout indigne et misérable pé« cheur que j'étais ; alors que je paraissais grand aux « yeux du monde par-dessus tous mes compatriotes, « la grâce divine me prévint, m'assista ; et je pré« férai l'humiliation et l'exil, je préférai finir ma « vie dans la dernière misère, plutôt que de vendre « la liberté de l'Église, plutôt que de mettre les « iniques traditions des hommes au-dessus de la loi « de Dieu. Que ceux-là se résignent à de pareils « marchés, qui nourrissent un long espoir et assez de « confiance en leurs mérites pour compter sur des « temps meilleurs. Quant à moi, je sais que mes « jours sont comptés ; je sais que si je n'éclaire pas

« l'homme pervers sur l'iniquité de ses voies, j'aurai
« bientôt à répondre de son sang en présence de ce
« Juge dont nul patronage ne me saurait sauver.
« Devant ce tribunal rien ne vaudra, ni l'or ni l'ar-
« gent, ni ces présents qui aveuglent même les sages.
« Bientôt nous comparaîtrons tous par-devant le
« Christ; au nom de sa majesté, au nom de ce
« juge redoutable, je conjure Votre Sainteté, comme
« mon seigneur et mon père, comme l'arbitre suprême
« en ce monde, de faire justice à son Église, à moi-
« même, contre ceux qui n'ont d'autre dessein que
« de m'anéantir avec elle. Ne laissez pas durer plus
« longtemps l'ignominie du traitement que font subir
« à l'Église les impies qui la foulent aux pieds.

« Telle est ma détresse et ma misère que je vis
« d'aumônes, et ne subsiste qu'aux dépens du Roi
« Très-Chrétien : aussi ne pourrai-je plus députer
« personne vers vous, n'ayant pas un écu pour payer
« des messagers. Plaise donc à votre Majesté mettre
« un terme au malheur de l'Église de Cantorbéry, et
« aux innombrables scandales qui ont ému ces temps
« derniers les deux royaumes en encourageant les per-
« vers. Le moyen serait de délier le fils et serviteur
« de Votre Sainteté, puis d'écrire à l'Église de France
« ainsi qu'au Roi Très-Chrétien que le Roi d'Angle-
« terre doit obéir à vos avertissements, faire la paix
« avec nous, restituer ce qu'il a pris et rendre la
« liberté à l'Église : faute de quoi, vous me laissez
« libre d'exercer contre lui et son royaume les pou-
« voirs de ma charge, et ordonnez à tous les évêques
« d'observer rigoureusement la sentence que nous
« porterons de par Dieu. »

Si l'on pouvait faire un reproche au saint Arche-
vêque au sujet de cette longue lettre, ce serait peut-

être celui d'avoir trop raison ; mais qu'on le remarque bien : Thomas n'a point la coupable audace des sectaires, qui ne manquent jamais de citer le Vicaire de Jésus-Christ au tribunal de Dieu lorsqu'ils se prétendent victimes d'une injustice. Non, l'exilé de Sens n'oublie pas que le Seigneur a déclaré lié dans le ciel tout ce que Pierre aura lié sur la terre ; et pour lui le Pape demeure toujours « l'arbitre suprême en « ce monde » ; il obéit, et c'est de la parole seule du Pontife romain qu'il attend le salut.

CHAPITRE VII

MONTMIRAIL

(1169)

Alexandre III ne put se défendre d'une vive impression lorsqu'il reçut presque simultanément les diverses lettres que lui adressaient les plus hauts personnages du royaume de France, signalant toutes, presque dans les mêmes termes, le désastreux effet des concessions consenties par le Saint-Siège, et demandant un remède prompt et efficace à un mal si déplorable. Le Pape répondit au Roi et à l'Archevêque, en cherchant par de bonnes espérances à apaiser leur inquiétude, en leur représentant que la cour romaine a coutume de procéder avec une sage lenteur pour ne rien laisser à l'entraînement ni au hasard. Le Saint-Père promettait de nouveau de rendre au primat la liberté de ses mouvements quand serait écoulé le délai fixé dans la Lettre apostolique adressée à l'Archevêque. Il fit plus, il rappela enfin les deux cardinaux Odon et Guillaume de Pavie, dont la présence en Normandie et en France n'avait plus depuis longtemps aucune raison d'être ; Alexandre III annonçait l'intention d'envoyer à leur place d'autres négociateurs (1).

1. Page 484, ad Thomam Cantuar. ep. « Ex litteris tuis » (9 octobre 1168).

Au moment de quitter la cour d'Angleterre, le cardinal Odon voulut tenter enfin quelque effort auprès du Roi, car il sentait bien que sa légation n'avait eu pour l'Église que de funestes résultats, et son collègue lui-même ne pouvait s'empêcher de constater l'échec absolu de tous ses calculs. Odon insista donc vivement, dans un entretien particulier avec le prince, pour qu'il fît enfin la paix avec l'Archevêque. « Soit, « répondit Henri ; pour l'amour du seigneur Pape « et le vôtre, je lui permettrai de revenir paisible- « ment prendre le gouvernement de son Église et « l'administration de sa fortune. Les coutumes sont « le thême sur lequel depuis bien longtemps déjà « nous contestons : eh bien, moi et mes enfants « nous serons satisfaits que l'on nous reconnaisse en « possession de celles qui ont été en vigueur au « temps de nos prédécesseurs ; et pour les certifier, « nous demanderons le serment de trois cents che- « valiers, choisis par tiers dans l'Angleterre, la « Normandie, l'Anjou et nos autres provinces. Que « si l'Archevêque n'accepte pas cet arbitrage, nous « nous en remettrons à celui de six évêques, dont « trois seront choisis en Angleterre et trois de ce « côté-ci de la mer, par exemple l'archevêque de « Rouen, les évêques de Bayeux et du Mans. Cela ne « suffira peut-être pas encore ? En ce cas nous nous « en rapporterons au jugement du seigneur Pape, à « la condition pourtant que mes fils ne seront pas « dépossédés par cette sentence ; quant à moi, je n'ai « aucune difficulté à renoncer personnellement, pour « la durée de mon règne, à celles des coutumes « que le seigneur Pape jugerait condamnables.

— Mais, reprit le cardinal, il y a aussi la question « des biens ecclésiastiques : on vous en demande la

« restitution et vous la devez. Que ferez-vous sur ce « point ?

— Rien, absolument rien, s'écria Henri. »

Et avec force serments il attestait n'avoir rien à rendre, puisqu'il n'avait distribué ces biens qu'aux diverses Églises et même aux pauvres.

« Prenez meilleur conseil, repartit simplement le « cardinal ; si vous continuez dans cette voie et n'usez « d'une plus grande modération envers l'Église, le « châtiement viendra pour vous plus dur et plus « prompt que vous ne pensez (1). »

Odon réparait en quelque façon par ce dernier avertissement la mollesse dont il avait fait preuve durant les deux ans qu'avait duré sa légation ; mais voyant bien qu'on ne pouvait rien espérer, il n'insista pas davantage. On ne sait, en effet, à quel sentiment obéir en écoutant le prince angevin : faut-il s'indigner? Faut-il céder à la fatigue d'entendre toujours ressasser les mêmes sophismes? Ou bien peut-on se laisser prendre à admirer l'adresse avec laquelle Henri Plantagenet sait rajeunir de vieilles objections vingt fois réfutées, varier l'expression de pensées vingt fois démontrées fausses, faire miroiter sous un jour nouveau les promesses qu'il a vingt fois trahies? Les cardinaux commençaient à comprendre assez le langage du rusé monarque pour ne plus pouvoir s'y tromper. Les coutumes de ses prédécesseurs, Henri les réclamait : les autres, il les abandonnait, mais sans dire que toutes celles de Clarendon étaient attribuées aux précédents règnes ; de quoi l'on avait pour garants les légistes de la cour. Que s'il fallait davantage, on proposait l'arbitrage de trois cents chevaliers, dont la moitié

1. Page 483, Johan. Sarisb. ad Baldwinum Exon. archid. ep. « Quia tibi praesentium ».

au moins, ceux d'Aquitaine et d'Anjou, ignoraient quels avaient été depuis cent ans les errements de la politique ecclésiastique des rois normands. C'était une application de l'*enquête du pays* qu'on proposait ; mais les jurés que le Roi offrait de citer n'ayant pas été en situation de connaître pertinemment les faits, il y avait là, d'après le droit, un motif de les récuser. Aussi offrait-on l'arbitrage de trois évêques anglais, qui, chacun le savait de par le monde, faisaient alors profession d'une superbe indépendance d'esprit à l'égard du Roi. Pour plus de garanties on leur adjoindrait le bon Rotrou de Warwick, archevêque de Rouen, alors occupé à chercher des formules pour faire disparaître les difficultés sous la magie des mots. L'évêque de Bayeux, que le Roi proposait aussi, comptait parmi les appelants d'Argentan ; quant à Guillaume de Passavant, évêque du Mans, il devait lui souvenir du jour où Henri II l'avait jeté dans la rue et avait ordonné la démolition de son palais épiscopal ; tous juges bien choisis, par conséquent. Le cardinal Odon ne parut pas donner plus d'attention à l'offre dernière du Roi, celle de s'en remettre au Pape ; dès longtemps le Pontife romain avait prononcé sur les coutumes, et Thomas Becket après lui à Vézelay ; mais de ces jugements l'on ne voulait pas tenir compte, et l'on demandait un nouvel arrêt, afin de pouvoir continuer la campagne diplomatique, si heureuse pour Jean d'Oxford et l'intrus Clérambaud ; mais Henri II avait trop parlé de ses amis en cour de Rome pour que les hommes sérieux pussent accepter le nouveau procès qu'il s'offrait à subir. Quant aux biens d'Église, l'usage qu'en faisait le Roi était de notoriété publique ; tout le monde savait que Randolf de Broc, désigné comme administrateur des

biens de l'Archevêché, les mettait littéralement au pillage.

Odon et Guillaume de Pavie prirent définitivement congé de Henri, passèrent en France, où Louis le Jeune leur fit malgré tout bon accueil, puis disparurent dans la direction des Alpes, tandis que tous les yeux se tournaient vers les nouveaux négociateurs commissionnés par Alexandre III.

Ceux-ci étaient des religieux français que le Saint-Père avait choisis avec soin. Après avoir songé à remettre la négociation entre les mains de l'évêque de Belley assisté du prieur de la Grande-Chartreuse, Alexandre confiait cette mission délicate à Simon, prieur de la Chartreuse du Mont-Dieu au diocèse de Reims, au prieur de Grandmont nommé Bernard du Coudray, ainsi qu'au prieur des chartreux du Val-Saint-Pierre. Simon avait été remarqué du Pape lors de l'exil du Pontife romain à Sens ; et il était en même temps un des meilleurs amis que l'Archevêque de Cantorbéry comptât en France (1). Bernard du Coudray, prieur de Grandmont, ne pouvait qu'être agréé du Roi d'Angleterre, Henri témoignant de toutes les manières sa prédilection pour cette branche encore jeune de l'arbre bénédictin, née dans son duché d'Aquitaine. Quant au prieur du Val-Saint-Pierre, nommé Engelbert, nous ne savons quelles raisons particulières l'avaient désigné au choix du Souverain Pontife.

Aux trois négociateurs le Pape fit parvenir deux Lettres apostoliques adressées au Roi d'Angleterre ; l'une contenait les exhortations les plus pressantes dans le sens de la paix ; l'autre formulait des menaces

1. Nous trouvons ces détails dans l'ouvrage intitulé *La Chartreuse du Mont-Dieu* par l'abbé J. Gillet (Reims, 1889), page 150.

pour le cas où les exhortations demeureraient sans effet. En donnant ses instructions aux trois envoyés Alexandre disait :

« Vous remettrez au Roi nos lettres monitoriales, et « vous y ajouterez avec force et douceur vos propres « avertissements. S'il refuse de vous écouter, s'il « s'obstine dans son endurcissement, vous lui remet- « trez nos lettres comminatoires, et lui direz de notre « part d'avoir à remplir les conditions que Nous « énonçons avant le commencement du carême qui « est maintenant très proche ; sinon, Nous ne ferme- « rons plus la bouche à l'Archevêque, Nous ne lui « défendrons plus de venger par le glaive des cen- « sures, selon le devoir de sa charge, les injures « qu'il a reçues et dont sont victimes avec lui son « Église et ses compagnons d'exil. Que le Roi ne « s'imagine pas que le Seigneur ne s'éveillera jamais « de son sommeil ; le glaive de Pierre n'est pas si « rouillé qu'il ne puisse plus sortir du fourreau ni « frapper les coupables comme ils le méritent (1). »

Ainsi Alexandre ne retirait point la parole donnée au Roi d'Angleterre ; mais il affirmait nettement n'avoir voulu suspendre les pouvoirs de l'Archevêque de Cantorbéry que pour un temps limité, jusqu'au carême de l'an 1169, et non jusqu'à ce qu'il plût au Roi de recevoir en grâce le primat exilé. Il y avait donc eu dans la Chancellerie romaine quelqu'un pour falsifier la Lettre apostolique naguère adressée à Henri, et qui avait été pour lui la cause d'un triomphe trop bruyant, sinon trop justifié.

Les trois négociateurs avaient d'ailleurs la partie belle. Henri II se trouvait toujours aux prises avec

1. *Materials*, t. VI, page 438.

les mêmes difficultés politiques ; les poitevins surtout menaient contre lui une guerre vigoureuse, et la ligue serrait ses rangs. Pour la France il y avait là une occasion unique de démembrer le redoutable faisceau de provinces unies sous le sceptre du Roi Plantagenet ; Louis le Jeune paraissait bien décidé à ne pas la laisser échapper, aussi regardait-on généralement la position de Henri comme désespérée. Son habileté militaire ne pouvant suppléer au nombre qui lui manquait, il cherchait à négocier pour gagner du temps ; les propositions que tout-à-l'heure il faisait aux deux cardinaux n'étaient en réalité que des moyens dilatoires pour détacher le Roi de France de la ligue en exploitant la sympathie de Louis VII pour Thomas Becket. Mais on avait appris à connaître le Roi d'Angleterre, et ses avances diplomatiques, si multipliées, si avisées qu'elles pussent être, n'avaient aucun succès; Louis le Jeune maintenait ses exigences et ne se départait pas des dures conditions qu'il avait posées comme préliminaires de la paix six mois auparavant. Au début de l'année 1169, Henri dut venir à composition. Une entrevue fut décidée ; elle devait avoir lieu le 6 janvier, jour de l'Épiphanie, à Montmirail, tout près de La Ferté-Bernard, sur les confins du Maine et de la Beauce. Le prieur des Chartreux et celui de Grandmont prirent les devants, et quelques jours avant la conférence remirent au Roi Henri la lettre monitoire du Souverain Pontife ; le prince leur répondit par de bonnes paroles, et promit de conclure la paix avec l'Archevêque si celui-ci voulait seulement faire une démarche publique indiquant de sa part un regret du passé ; dès lors tout serait oublié, l'Archevêque reprendrait avec pleine liberté le gouvernement de son Église, et redeviendrait le maître du royaume

après le Roi (1). Au reste Henri désirait fort la conclusion de cette longue affaire, ayant, assurait-il, l'intention de prendre la croix et de partir pour Jérusalem ; Alexandre III cherchait alors à entraîner les princes d'Occident vers la Terre-Sainte, et le Roi d'Angleterre déclarait avoir grandement à cœur de répondre à cet appel.

Forts de telles déclarations, Simon et Bernard du Coudray vinrent trouver l'Archevêque, et le pressèrent de se rendre à la conférence pour ne pas manquer une occasion si favorable. Il fallut bien des instances pour décider Thomas Becket ; néanmoins il céda, et s'occupa de réunir les conseillers qu'il désirait voir à ses côtés dans une circonstance qui pouvait être grave, peut-être décisive.

Le 6 janvier 1169, Montmirail vit arriver les deux rois de France et d'Angleterre, une foule de prélats et de seigneurs de tous rangs, les députés des provinces et des royaumes ligués contre Henri Plantagenet, enfin les trois commissaires du Pape. D'ailleurs Bernard du Coudray, de concert avec le comte Thibaut de Champagne, avait négocié, puis arrêté avec Henri et Louis le Jeune les articles du traité qui devait être ratifié publiquement pour la paix des deux royaumes. Thomas Becket arriva de son côté, avec son modeste cortège, au milieu de cette réunion brillante ; mais il se tint à l'écart pendant le premier acte des négociations officielles.

Les deux rois se rencontrèrent à quelque distance

1. Pour le récit de la conférence de Montmirail, nous suivons à la fois le rapport de Simon du Mont-Dieu au Pape (*Materials*, t. VI, page 488), la lettre de Jean de Salisbury à Barthélemy, évêque d'Exeter (page 506, « Alternat fortuna ») et le récit de Herbert (t. III, p. 418) ; ce dernier était comme les deux autres témoin oculaire, et tous trois, écrivant sans se concerter, s'accordent parfaitement.

de Montmirail, en un lieu où bien des fois déjà ils avaient discuté d'éphémères conventions. Henri Plantagenet, en présence de tous les prélats, barons, et chefs assemblés, renouvela solennellement l'hommage qu'il devait au Roi de France pour le duché de Normandie, mais qu'il s'était promis bien des fois de ne plus reconnaître. Observateur scrupuleux du droit féodal, Henri II sentait bien qu'il rivait une lourde chaîne à son bras; mais il ne pouvait reculer et s'exécutait sous l'empire de la nécessité. Le Roi de France le releva, et les deux princes se donnèrent la main avec le baiser de paix; Louis le Jeune rendit à son vassal tous ses droits sur la Bretagne et l'Aquitaine, en stipulant au préalable, et sur garantie effective, que dans ces provinces tout serait replacé, à l'avantage des confédérés, dans le *statu quo ante bellum*. Mais la paix de Montmirail devait avoir d'autres résultats, beaucoup plus importants.

Le lendemain, en effet, Henri II présenta au Roi Louis ses deux fils aînés, Henri et Richard ; le premier reçut du souverain français l'investiture du comté d'Anjou, y compris le Maine, le Roi son père gardant la Touraine à titre de fief relevant du comte de Champagne ; Richard à son tour fut investi du comté de Poitou, et les deux jeunes princes firent hommage pour leurs nouveaux apanages non point à leur père, mais au Roi de France. Ils étaient ainsi déclarés libres de toute vassalité féodale envers le Roi d'Angleterre ; les deux provinces retrouvaient quelque ombre de leur ancienne indépendance, et ce réveil ne devait pas tarder à produire des effets politiques d'autant plus dangereux pour la puissance de Henri Plantagenet que ses fils mêmes se mettraient à la tête du mouvement national. A parler franc, c'était le démembre-

ment prochain de ses états qu'acceptait Henri II. Les guerres qui agitèrent la seconde moitié de son règne, et celles que mena ensuite Philippe-Auguste contre Richard Cœur-de-Lion et Jean Sans-Terre étaient toutes en germe dans le traité de Montmirail. La satisfaction était donc en France aussi générale qu'était grande l'amertume pour le Roi d'Angleterre, contraint de passer sous les fourches caudines.

Restait à pacifier encore une querelle, celle qui divisait l'Archevêque de Cantorbéry et Henri Plantagenet. Très satisfait des avantages obtenus et des dispositions témoignées par le Roi Henri II, Louis le Jeune avait insisté auprès de Thomas Becket pour obtenir de lui toutes les concessions possibles ; et ses instances étaient appuyées par celles des envoyés du Souverain Pontife et des principaux personnages réunis à Montmirail : l'occasion étant si favorable, il importait, disait-on, de ne pas la laisser échapper.

L'heure venue où l'on devait traiter de cette affaire, Thomas fut mandé et se dirigea vers la plaine où se tenaient les deux rois avec leur cour. Il approchait, accompagné de Guillaume de Champagne, archevêque de Sens, lorsqu'il vit venir à lui Simon du Mont-Dieu, Bernard du Coudray, Engelbert du Val-Saint-Pierre, qui voulaient encore une fois insister sur l'importance d'un langage et d'une attitude humbles et soumis : le Roi d'Angleterre avait donné naguère de si bonnes assurances, il paraissait si heureusement disposé, qu'il fallait à tout prix éviter le moindre mot de nature à le froisser.

— N'hésitez pas, disait-on, à tout remettre entre « ses mains.

— Oui, repartit Thomas, je lui remettrai la solu-« tion de toute l'affaire, sauf l'honneur de Dieu.

— Non, non, point de restrictions! Le Roi ne « supportera pas cette formule, ce sera une pierre « d'achoppement ; renoncez-y. Rendez-lui seulement « honneur et hommage devant toute l'assistance : « lui, de son côté, vous rendra sa faveur et la paix! »

Tout le monde s'animait, les exclamations se croisaient ; seul Thomas demeurait silencieux. Écartant enfin les étrangers, il prit à part ses fidèles et leur demanda ce qu'ils pensaient : eux aussi étaient gagnés par l'entraînement général. Pourtant ils n'osaient donner un conseil : d'un côté c'était la paix si longtemps désirée, le retour dans la patrie, au foyer, à la vie tranquille ; de l'autre il y avait danger, on le sentait bien, à humilier l'Église devant ce prince laïque dont la bonne foi n'était que trop justement suspecte ; n'allait-on pas même river les fers de l'Église d'Angleterre par une soumission sans condition ? Les *eruditi* se taisaient ; quelques-uns priaient et demandaient au Ciel la lumière. Mais le temps pressait ; on vint quérir l'Archevêque, et il se mit en marche vers le pavillon des deux rois, au milieu d'un groupe serré qui l'accompagnait en le suppliant d'écarter toute formule ; et à mesure qu'on marchait, le groupe devenait foule, et les conseils dégénéraient en un bruit de voix confuses. Pressé, poussé en tous sens par ces amis trop ardents qui s'excitaient les uns les autres, l'Archevêque parvient à grand'peine jusqu'au pavillon royal. Il y pénètre, et brusquement au tumulte succède le silence : l'Archevêque de Cantorbéry s'est jeté aux genoux du Roi d'Angleterre.

Depuis quatre ans passés, depuis les scènes de Northampton, c'est la première fois que Henri II revoit Thomas Becket.

A côté du primat l'archevêque de Sens s'est age-

nouillé aussi : Henri se hâte de les relever l'un et l'autre :

— Sire, dit alors Thomas à voix haute et du ton « le plus respectueux, faites-moi merci ; je me remets « à Dieu et à vous, pour l'honneur de Dieu et le « vôtre. »

Un frisson parcourt l'assemblée ; tout le monde a entendu, tout le monde a compris le sens de ces paroles, Henri II mieux que personne, et sur-le-champ il éclate en propos outrageants. « Nous le savions « bien menteur, murmurent quelques français, mais « nous ne le savions pas si brutal. » Sa colère déborde : il reproche à l'Archevêque en termes insultants son orgueil, son opiniâtreté, son oubli des faveurs accumulées autrefois sur sa tête. « Vous étiez « magnifique lorsque vous teniez le grand sceau ; mais « vous aviez votre plan : vous attiriez ainsi l'hom- « mage féodal de tant de chevaliers, dans le but de « vous servir d'eux un jour pour détrôner votre « maître ! »

« Sire, réplique Thomas avec calme, ce n'est pas « ici le lieu ni le moment de faire l'apologie de ma « carrière de Chancelier. J'en appelle seulement au « témoignage du seigneur Roi de France, de tous « ceux qui sont ici présents, et qui savent ce que j'ai « fait alors à votre honneur et à votre profit. Quant « à moi, il ne m'appartiendrait pas de vous le rap- « peler à cette heure ; j'aurais l'air de vous repro- « cher mes services ; à Dieu ne plaise ! »

Henri sent qu'il fait fausse route : interrompant l'Archevêque, il se tourne brusquement vers Louis le Jeune :

« Voyez, seigneur Roi, voyez et considérez la folie « de cet homme ! Ne s'est-il pas enfui de son Église ?

« Qui pourtant le chassait du royaume? Nuitamment « il a pris la fuite, alors que nul ne songeait à l'ex« pulser. Puis il s'est donné pour le champion de « l'Église, pour le martyr de la justice, trompant ainsi « maint personnage haut placé. Cependant écoutez, « seigneur Roi, et vous tous, saints religieux, hauts « barons, qui êtes ici présents : je n'ai jamais demandé, « à cette heure encore je ne demande qu'une chose : « que Thomas promette de régler sa conduite à mon « égard d'après les coutumes qu'ont observées à « l'égard de mes ancêtres les cinq archevêques ses « prédécesseurs ; et parmi ceux-ci, nous en savons « qui furent des saints et qui brillent de l'éclat des « miracles. Ces coutumes, d'ailleurs, il a promis déjà « de les observer : qu'aujourd'hui, en votre présence, « il donne sa parole comme prêtre, comme évêque, « de s'y conformer sans mal engin. Rien autre ne « nous sépare que la violation de ces coutumes et « la condamnation qu'il a portée à Vézelay contre « elles et contre ceux qui les observent. En échange « de la promesse que je réclame, je lui rendrai « tout pouvoir de régir son Église avec autant de « liberté qu'en eut jamais aucun de ses prédéces« seurs. »

Ce discours a ému l'auditoire; visiblement l'opinion générale est favorable au Roi; mais Thomas demeure silencieux. Louis le Jeune prend la parole :

— Hé bien! seigneur Archevêque, voulez-vous « être plus saint que les saints ? »

— J'ai fait au Roi, répond Thomas, un serment de « fidélité par lequel je me suis engagé à lui garantir « la vie, l'intégrité des membres, et l'honneur dû à « un suzerain, *sauf les privilèges de mon ordre ;* « c'est la formule même du serment, et je ne m'en

« départirai pas (1) ; on n'a rien exigé de plus d'au-
« cun de mes prédécesseurs. D'ailleurs je ne demande
« qu'à remplir avec toute la fidélité possible les
« engagements que j'ai pris ainsi. »

Mais Henri II veut davantage; il insiste pour une promesse sans conditions, soutenu en cela par les clercs de sa cour qui semblent peu soucieux de voir la paix se conclure.

« Soit, répond Thomas. J'irai plus loin que mes
« prédécesseurs et plus loin que le droit ne m'y
« oblige. Pour la paix de l'Église et par respect
« pour le seigneur Roi, je promettrai d'observer au-
« tant que je le pourrai faire selon Dieu les cou-
« tumes auxquelles se sont conformés mes prédé-
« cesseurs, sauf les privilèges de mon ordre ; et pour
« recouvrer la faveur du seigneur Roi, je ferai tout
« ce qui se pourra, sauf l'honneur de Dieu ; je le
« servirai, s'il le veut bien, de plus grand cœur que
« je ne l'ai jamais fait. »

« Jamais je n'admettrai telles paroles ! s'écrie
« Henri ; vraiment il semblerait que l'Archevêque
« ait seul souci de l'honneur de Dieu ! J'en ai plus
« souci que lui-même ! »

A ce moment les commissaires pontificaux entourent le primat et l'entraînent à l'écart ; mais une foule de chevaliers anglais, français, bretons, poitevins, normands, les suivent et joignent tumultueusement leurs instances à celles des trois religieux. « Retirez ces
« clauses ! Pas de restrictions ! Prenez la formule du
« Roi ! La liberté comme sous les précédents Arche-

1. Il faut ici se souvenir que le Pape Alexandre III avait intimé aux évêques d'Angleterre la défense expresse « de se lier envers le Roi par aucune formule nouvelle de serment » ; nous avons cité cette lettre dans notre 1[er] volume (page 287).

« vêques ! » On n'entend que ces exclamations qui s'entrecroisent au sein de la confusion. Seul, debout au milieu de tout ce monde affolé, Thomas reste muet, la tête haute et le regard ferme. Les précédents Archevêques ! Ces gens ont-ils donc tous oublié saint Anselme ? Est-ce donc en vain que le Roi le leur rappelle en se réclamant sans cesse des lois de Henri Ier ?

Quand un peu de silence enfin se rétablit, le primat peut répondre : « Je ferai toutes les promesses « qu'on voudra, mais toujours sauf l'honneur de « Dieu (1). Voudriez-vous donc que, là où la liberté « même de l'Église est en jeu, un pontife vint de « son plein gré la remettre à la discrétion d'un « laïque ! Cette question de l'honneur de Dieu est « posée : il ne m'est plus loisible de m'en taire sous « peine de paraître passer condamnation. C'est déjà « beaucoup que de m'en tenir à une telle formule, « et vous devriez être satisfaits que la paix puisse « se conclure sur une telle clause ; car s'il ne fallait « faire l'impossible pour sauvegarder d'aussi graves « intérêts, je n'aurais pas cru pouvoir me contenter « de garanties aussi fragiles. »

Toute instance est donc désormais inutile ; Simon et ses collègues vont retrouver les deux rois, que l'on voit aussitôt sortir de leur pavillon, monter à cheval et se séparer ; tout est fini. Le groupe nombreux qui s'est formé autour de Thomas se dissipe, mais pas assez rapidement pour que l'exilé n'entende les propos de ces hommes égarés :

— Toujours le même ! Orgueilleux, amoureux de « ses propres lumières !

1. Voir à propos de cette clause notre tome Ier, ch. XIV, page 247.

— A-t-il jamais suivi d'autre avis que le sien?

— Comment a-t-on mis pareil homme à la tête « de l'Église !

— C'était bien le plus grand malheur qui pût lui « arriver !

— Il l'a déjà bien compromise, et il aura tôt fait « de la ruiner. »

Ces derniers mots c'est Jean, évêque de Poitiers, un vieil ami du primat, qui les a prononcés. Thomas réplique avec calme :

« Frère, si l'Église doit être un jour détruite, « garde que ce ne soit par toi; avec l'aide de Dieu, « ce ne sera pas par moi. »

Aux autres insolences qui viennent frapper ses oreilles, il ne daigne pas répondre; et en quelques instants il se trouve seul là où tout-à-l'heure se pressait une foule bruyante. Rejoignant les siens, il monte à cheval, et reprend le chemin de Montmirail.

La nuit était venue lorsque la petite troupe rentra au logis, où bientôt arriva le souper que les gens du Roi de France apportaient comme à l'ordinaire; mais la soirée se passa sans que Louis le Jeune vint saluer l'Archevêque, ainsi qu'il avait coutume de le faire. C'était de mauvais augure; d'autant plus qu'à la conférence Thomas avait pu clairement comprendre que le bon prince n'avait pas approuvé sa résistance. Les compagnons de son exil saisirent comme lui la signification d'une réserve aussi insolite, et n'en devinrent que plus chagrins. Peu d'heures auparavant ils avaient cru toucher au port, saisis qu'ils étaient par l'entraînement inexplicable qui avait failli tout perdre. Le mirage évanoui, leur déception était cruelle et se traduisait par une froideur que Thomas sentait parfaitement; l'abstention du Roi

de France achevait de leur persuader que leur maître les avait jetés avec lui-même dans un abîme de maux plus profond, plus insondable que jamais; car si Louis leur manquait désormais. quel sort serait le leur?

Mais avec la constance et la sereine confiance des saints, l'Archevêque ne se laissait pas abattre ni attrister en voyant le découragement se propager tout autour de lui. On remarqua même qu'il paraissait, ce soir là, plus gai, plus prévenant que jamais.

Le lendemain de grand matin, il monta à cheval et prit avec les siens la route de Chartres, pour passer de là par Étampes jusqu'à Sens. On allait au grand trot, quand un des chevaux broncha : son cavalier, Henri de Hougthton, en le relevant vivement, cria aux oreilles du primat :

« Hop! donc... sauf l'honneur de Dieu, de la « sainte Église et de mon ordre. »

Thomas ne répondit rien d'abord à cette sottise, mais bientôt la petite troupe fit halte pour laisser souffler un moment les chevaux; alors il groupa autour de lui ses compagnons, et leur dit avec l'accent d'un bon père :

« Mes chers amis, vous qui avez souffert avec moi « jusqu'à ce jour, pourquoi maintenant changer de « sentiments, et me faire entendre des reproches? « Que sont en tout ceci les questions personnelles « du retour dans la patrie, du recouvrement de nos « biens? Peu de chose en vérité. Ce qui importe « beaucoup plus c'est la liberté de l'Église, et c'est « précisément sur quoi le Roi ne s'explique pas. « Croyez-le bien : je suis tout résolu à accepter la « paix, mais aux meilleures conditions possibles;

« avez-vous donc jamais vu marchander si peu (1)! »

Les petits et les humbles allaient se charger au surplus de compléter la leçon que l'exilé donnait ainsi à ses timides compagnons. Déjà la renommée avait propagé dans tout le pays le récit des évènements de Montmirail ; dans plus d'un village, où l'arrivée de l'Archevêque et des siens attirait l'attention, les habitants demandaient quels étaient ces étrangers. On leur apprenait que c'était le primat de Cantorbéry avec sa suite ; et plus d'une fois Thomas et ses amis purent entendre les bonnes gens se dire les uns aux autres, avec l'accent de leur foi naïve et clairvoyante :

« Tiens, regarde : voilà cet Archevêque qui n'a « pas voulu renier l'honneur de Dieu pour plaire aux « Rois. »

1. Fitzst. *Materials*, t. III, page 97. Ce sont évidemment ces courtes paroles que Herbert a délayées en un long et pathétique sermon où ne manque pas même une citation d'Ovide (pages 432-436).

CHAPITRE VIII

LE COLLOQUE DE SAINT-LÉGER

(1169).

Thomas Becket venait d'arriver à Étampes, lorsqu'il fut rejoint par l'évêque de Poitiers ; mais pour comprendre la mission dont le prélat se disait chargé, il nous faut dire ce qui était advenu dans le camp du Roi d'Angleterre après la rupture de la conférence.

En voyant Henri s'éloigner, les trois envoyés du Pape le suivirent, décidés à lui donner connaissance de la Lettre apostolique dans laquelle Alexandre III le menaçait des censures ecclésiastiques s'il ne se prêtait enfin à la conclusion de la paix. Mais le Roi savait par Bernard du Coudray le sens du document pontifical ; à peine Simon avait-il ouvert la bouche que Henri l'interrompit : « J'ai refusé, dit-il, de sous-« crire tout-à-l'heure aux conditions qui m'étaient « posées ne voulant pas paraître faire la paix sous « la pression de la nécessité ; mais je vous deman-« derai conseil pour agir en cette affaire. Obtenez « seulement de l'Archevêque le serment d'observer « les coutumes ; car si l'on trouve dans ces lois « quelques dispositions dures ou intolérables, je « suis tout prêt à les corriger selon l'avis des per-« sonnages d'Église que je manderai prochainement « à cet effet. » Puis il s'étendit sur les libertés dont

jouissait le clergé en Angleterre ; à l'entendre il n'y avait pas dans toute la chrétienté d'Église plus paisible et plus favorisée que celle de ses états ; et pourtant ce clergé n'était-il pas en grande majorité composé d'hommes souillés de tous les crimes, sacrilèges, adultères, voleurs de grand chemin, homicides, incendiaires, etc ? Et à cette diatribe, clercs aussi bien que laïques d'approuver et de dire que le Roi avait raison ! En fait on aurait pu le croire à Rome, à voir quels ambassadeurs le généreux prince envoyait.

Ayant laissé passer ce flot de promesses étrangement mêlées, Simon et ses collègues précisèrent la question en insistant pour que le Roi reçût l'Archevêque en grâce et lui rendît la possession paisible de son siège, ainsi que le voulait le Pontife romain. A quoi Henri répliqua qu'en effet peut-être pourrait-il permettre à Thomas de rentrer à Cantorbéry, si ses conseillers intimes étaient de cet avis ; quant à le recevoir en grâce, c'était chose à laquelle on ne devait pas s'attendre, puisque ce serait pour le Roi renoncer au bénéfice de l'exemption prononcée à son profit par le Souverain Pontife : Alexandre III n'avait-il pas écrit que le souverain ne pourrait être frappé de censures par l'Archevêque jusqu'au jour où il aurait rendu sa faveur au primat ?

Comment de tels discours eurent-ils l'heur de désarmer pour un temps les commissaires pontificaux ? Il est difficile de l'expliquer ; il est certain pourtant, d'après le rapport même de Simon du Mont-Dieu, qu'ils jugèrent bon d'user encore une fois de douceur et de remettre à plus tard la lecture de la lettre comminatoire dont l'original était entre leurs mains. Henri ne souhaitait rien de plus ; en quittant Montmirail, il ne nourrisait qu'un désir, celui de gagner

du temps pour arriver à rompre les liens qu'il avait dû accepter. Aussi se hâtait-il d'envoyer au Pape une troisième ambassade, pendant que les deux Pères Chartreux et Bernard du Coudray cheminaient vers Sens.

Ils furent devancés par un autre négociateur, l'évêque de Poitiers, qui fit assez grande diligence pour atteindre l'Archevêque à Étampes. Qui l'envoyait? Nous ne le savons pas au juste, et peut-être ne prenait-il conseil que de lui-même. Il insista vivement auprès de son illustre ami pour lui arracher la promesse de s'en remettre entièrement au Roi; ayant connu les espérances données aux trois religieux, il les avait trouvées si belles, si solides, qu'il ne doutait plus de la paix si Thomas se montrait de son côté souple et facile. Mais l'exilé n'était pas si crédule que tant d'honnêtes gens dont Henri Plantagenet avait trop aisément raison. Il déclara au prélat négociateur sa résolution de ne rien promettre qui pût blesser la loi divine, l'honneur de Dieu, les privilèges de l'ordre ecclésiastique, ni la liberté de l'Église; sous ces réserves il était prêt à tout pour l'amour du Roi. Incontinent l'évêque repartit, et s'en fut à franc étrier trouver Henri, lui annonçant que l'Archevêque s'en remettait à sa décision de préférence à tout autre juge, demandant seulement que le Roi pourvût à l'honneur du royaume et à celui du primat d'Angleterre, en ne mettant pas celui-ci dans le cas d'offenser le Pape ni de léser l'Église (1). Le prélat eut d'ailleurs la loyauté d'informer son ami de la manière en laquelle il avait travesti sa pensée; et naïvement il ajoutait : « Le Roi a reçu ces assu-

1. *Materials*, t. VI, page 491; Johan. Episcop. Pictav. ad Thomam Cant. ep. « Hæc est forma ».

« rances avec plus de faveur que je n'espérais. » En homme entendu et plein de zèle, Jean avait déjà tout arrangé, non seulement la formule jusque là introuvable d'un malentendu acceptable par les deux parties, mais jusqu'à la marche et à la forme des négociations ; il ne fallait pas qu'une solution si heureusement préparée vînt à échouer misérablement comme naguère à Montmirail faute de protocoles soigneusement rédigés : « De l'avis du Roi, disait-il, « vous êtes trop loin pour qu'on puisse bien s'ac- « corder. Trouvez-vous le 22 février à Marmoutiers ; « le Roi sera ce jour même à Tours ; vous ne « paraîtrez pas, mais les messagers iront aisément de « l'une à l'autre résidence. Seulement le Roi demande « que je le prévienne huit jours d'avance, car il « sera en Normandie. »

Thomas prit aussitôt la plume et répondit (1) :

« Très cher ami, pourquoi en avoir agi de la sorte « avec nous ? Pourquoi nous avoir pendus, vous et « moi, à la même corde ? Vous avez fourni à cet « homme une belle occasion de nous nuire et de « nous calomnier tous les deux. Cet être avide de « gloriole (2), et altéré de haine contre l'Église, va « faire proclamer à cor et à cris, à la face de la chré- « tienté entière, que nous lui avons fait une soumis- « sion entière, sans condition, sans mention aucune « de l'honneur de Dieu et de notre ordre. Cepen- « dant quoi de plus nécessaire à formuler que ces « clauses, puisque ce sont là les points principaux « sur lesquels porte le débat, sur lesquels se concen- « trent les efforts de ceux qui veulent déshonorer

1. *Materials*, t. VI, page 493, ep. « Carissime, ut quid fecisti nobis sic ».

2. « Ecce animal cupidum gloriæ ».

« l'Église? Il est trop clair que le silence gardé sur « ces matières équivaudrait à une apostasie. La vérité « est que telles ne sont pas les conditions dont je « vous ai donné la formule à votre départ d'Étampes; « il doit vous en souvenir; permettez-moi cependant « de vous les rappeler. Au moment de nous séparer, « je vous ai chargé d'insister sur un seul point, à « savoir : l'exécution des ordres du seigneur Pape. « En vertu du rescrit apostolique, cet homme doit « d'abord nous rendre la paix avec sa faveur, et « remettre à notre libre disposition le gouvernement « de notre Église. Vous m'avez alors demandé si je « consentirais à accepter un rendez-vous pour un « nouveau colloque : j'ai répondu que je n'avais que « faire de pareilles entrevues tant que le Roi n'aurait « pas satisfait à l'ordre du seigneur Pape; mais qu'a-« près cette satisfaction donnée, je serais tout prêt à « me rendre où l'on voudrait, au jour qu'on indi-« querait, et à faire tout ce qui serait possible *sauf « l'honneur de Dieu et les droits de notre ordre.* « Telles sont les paroles sur lesquelles nous nous « sommes séparés, mon cher ami. Telles étaient « aussi les limites dans lesquelles vous eussiez dû « vous renfermer vous-même, sachant mieux que per-« sonne que nous ne pouvons prendre sur nous d'aller « plus loin, à moins de violer la loi divine, ce que « nous ne pouvons ni ne devons faire. Ne l'oubliez « donc pas, ô vous qui êtes la moitié mon âme; il « ne me paraît ni expédient ni sûr d'accepter aucun « rendez-vous, aucune conférence avec cet homme, « aussi longtemps qu'il n'aura pas agréé ni exécuté « l'ordre du Souverain Pontife. Pareille conférence « n'aboutirait qu'à de nouveaux atermoiements, illu-« soires comme toujours; l'exécution du mandat

« apostolique en serait différée d'autant, et nous en « deviendrions responsables pour notre part; Dieu « nous en garde! Il est bien évident que nous ne « pourrions qu'y perdre. »

Au moment où Jean de Poitiers voyait ainsi s'évanouir ses illusions, l'exilé parlementait avec les commissaires du Pape, qui l'avaient rejoint à Sens. Forts de la promesse que leur avaient donnée le Roi d'amender, d'abroger même les coutumes jugées abusives, Simon et ses collègues revenaient solliciter du primat l'engagement absolu et sans condition qu'il avait refusé de prendre à Montmirail. L'argument et la formule du Roi se retrouvaient sur leurs lèvres : « Faites, « répétaient-ils, ce que vos prédécesseurs ont fait; « cela doit vous suffire. »

« Mes prédécesseurs? repartit l'Archevêque; je ne « sache pas qu'ils aient été mis en demeure de se « prononcer sur les coutumes en question. Je ne con« nais qu'une seule exception, celle du bienheureux « Anselme; or il a préféré l'exil. »

L'argument étant sans réplique, les médiateurs de la paix se retirèrent.

La situation du primat n'en demeurait pas moins très grave, et tout autre qu'un saint eût nourri de vives inquiétudes. Sans parler du présent, ni de la fatigue que devait engendrer la nécessité de répondre à tant de pacificateurs qui se succédaient pour répéter toujours les mêmes choses, l'avenir était sombre. L'Angleterre était plus fermée que jamais, et sur la terre d'exil quel refuge allait demeurer? Car le Roi de France persistait dans son abstention de mauvais augure à l'égard du primat. Mais la Providence divine se chargea de venir en aide à celui que les hommes abandonnaient.

Henri II avait à peine quitté le Roi de France, qu'il jetait à l'improviste ses troupes sur les châteaux du Poitou, saisissait plusieurs barons de ces provinces qui se reposaient en sécurité sur la foi des traités; quelques-uns furent aussitôt livrés au supplice. Le bruit de cette audacieuse violation de la foi jurée se répandit avec la rapidité de l'éclair; Louis VII d'abord n'y voulait pas croire, mais l'arrivée des poitevins députés vers lui en toute hâte par leurs compatriotes ne laissa plus aucune place au doute. On vit alors dans les esprits un revirement soudain en faveur du primat d'Angleterre. Tous ceux qui avaient blâmé son refus obstiné de souscrire à des conditions mal définies reconnurent et proclamèrent que lui seul avait été sage en ne se fiant pas aux formules captieuses du Roi Henri. Bernard du Coudray disait à Herbert: « J'aimerais mieux aujourd'hui avoir le pied coupé « que d'avoir vu votre maître conclure la paix comme « nous l'en pressions tant lors de cette malheu- « reuse conférence. » Peu de jours après le Roi de France arrivait à Sens, et tout aussitôt se rendait auprès de Thomas Becket pour lui faire réparation de ses défiances passées : « Oui, répétait-il, « oui, seigneur Archevêque, vous seul étiez clair- « voyant. »

Les provinces naguère coalisées reprenaient de tous côtés les armes, et resserraient leur alliance avec le Roi Louis; la rupture traitreuse du pacte de Montmirail excitant de toutes parts l'indignation, Henri ne pouvait espérer détacher un seul anneau de la chaîne qui se reformait autour de lui pour l'enserrer : il dut venir une seconde fois à composition. Une nouvelle conférence fut décidée, rendez-vous fut pris à Saint-Léger, aux portes de Rouen, pour

le 7 février (1). Simon du Mont-Dieu et ses collègues résolurent de s'y présenter pour remettre enfin au Roi d'Angleterre la lettre comminatoire du Souverain Pontife ; la perfidie et la duplicité du prince étaient désormais trop manifestes pour qu'une plus longue attente fût permise. D'ailleurs l'exilé pressait les commissaires du Pape de remplir la seconde partie de leur mission ; lui-même se rendit au colloque, mais ne parut point, afin d'éviter désormais les scènes pénibles de Montmirail et les entraînements qui agitent souvent les réunions nombreuses (2).

Lorsque les deux rois eurent réglé les questions politiques sur les mêmes bases que dans la précédente conférence, en agravant pourtant certaines conditions au préjudice de la couronne d'Angleterre, on aborda encore une fois les affaires ecclésiastiques. Simon présenta au Roi Henri la lettre comminatoire par laquelle le Pape déclarait au prince que, faute à lui d'avoir avant le carême rendu au primat sa faveur avec la liberté, les pouvoirs de légat conférés à l'Archevêque seraient considérés comme déliés. Henri savait, nous l'avons dit, ce que contenait le document dont Simon était porteur ; aussi refusa-t-il d'abord de le recevoir, afin de pouvoir arguer comme par le passé

1. Le lieu de la conférence n'est indiqué que par le titre de la lettre écrite par Thomas Becket au Pape Alexandre, à l'issue du colloque, « apud sanctum Leodegarium ». Mais il y a plusieurs localités qui portent ce nom ; toutefois, le Roi Henri devait se trouver alors en Normandie, d'après la lettre que nous avons citée de l'évêque de Poitiers (ci-dessus, page 148) ; or dans cette province il ne se trouve que le lieu dit Saint-Léger du Bourg-Denys, proche de Rouen. Il n'y a donc pas de doute qu'il ne faille placer là le colloque dont nous parlons.

2. La présence du primat est prouvée par le second rapport de Simon du Mont-Dieu au Pape, « Juxta mandatum », par la lettre de Jean de Salisbury déjà citée « Alternat fortuna », et celle de Thomas au Pape, « Longanimitatis vestræ ».

de la Lettre apostolique où il avait trouvé depuis un an le moyen d'éluder toute réconciliation. Mais le Roi de France et les conseillers mêmes de Henri comprenaient mieux que lui la gravité d'un pareil refus ; il y aurait eu là un acte schismatique dont on n'aurait pu nier le caractère. Ils pressèrent donc le Roi d'Angleterre d'entendre la lecture du document pontifical, ce qu'il ne fut pas aisé d'obtenir. Henri se dérobait à chaque instant, passant d'une question à une autre, répondant sans écouter ses interlocuteurs, se jetant dans mille détours, n'ayant qu'un but, celui d'échapper à la nécessité qui se dressait devant lui. A force de persévérance et de patience on réussit pourtant à fixer ce Protée ; lecture fut donnée de la Lettre apostolique ; après quoi il fallut en venir à la discussion des voies et moyens propres à épargner au prince le coup dont il était menacé. Il n'avait, lui, que le désir de gagner du temps, comptant sur les ambassadeurs qui plaidaient en ce moment pour lui à Bénévent ; mais les commissaires du Pape, le Roi de France, l'archevêque de Sens, voulaient davantage et entendaient provoquer enfin la solution du différend selon les vues du Pontife romain. Ce fut une nouvelle lutte à entreprendre avec l'insaisissable diplomate. Poussé dans ses derniers retranchements, contraint à examiner les conditions qui s'imposaient, il commença par déclarer qu'en somme il ne réclamait autre chose que la promesse d'obéir aux coutumes (1). Sans doute, et on le savait de reste ; Louis le Jeune crut bien faire en insistant pour qu'il ne parlât pas de ces statuts malencontreux sur lesquels on ne pouvait s'entendre. Les assistants se joignirent au bon Roi, et Henri donna

1. *Materials*, t. VI, page 519, Thom. Cant. ad Alexandrum Papam ep. « Longanimitatis vestræ ».

une autre formule : car il ne cherchait que des formules, et les négociateurs avaient la candeur de les chercher avec lui, pensant tout pacifier avec des mots. On revint aux conditions posées à Montmirail par Henri II : l'Archevêque devrait jurer sans restriction, *in verbo veritatis*, de se conduire à l'égard du Roi comme les précédents Archevêques à l'égard des précédents Rois : à cette seule condition Henri promettait que Thomas pourrait reprendre en paix le gouvernement de son Église : « Au reste, ajoutait-il, je ne l'ai « jamais chassé de mon royaume. »

Sur quoi Simon et ses collègues allèrent trouver l'Archevêque, et lui portèrent les propositions du Roi. Ils devaient s'attendre à la réponse de l'exilé : nous la donnons d'après la lettre que Thomas lui-même écrivit ensuite au Pape ; n'est-ce pas un repos pour la conscience que d'entendre le langage d'un saint qui, au milieu des équivoques, ne cesse de discerner et de poursuivre seul la vérité ?

« Voici, dit-il, ce que nous avons répondu aux religieux : nous ne saurions préciser exactement comment se sont conduits tous nos prédécesseurs ; cependant des écrits authentiques sont là pour nous apprendre que certains d'entre eux ont souffert l'exil pour une cause toute semblable ; et ils ont ainsi obtenu de faire rendre à Dieu ce qui appartenait à Dieu, aux rois ce qui paraissait fondé dans les droits que réclamaient les rois. Nous sommes, quant à nous, prêt à obéir au nôtre, au-delà même des limites observées par nos prédécesseurs, mais sauf les droits de notre ordre. Quant à nous engager par des promesses nouvelles, dont la forme n'est pas approuvée par l'Église et que nos devanciers n'ont jamais formulées, cela ne nous est pas permis. Ce serait d'abord un pernicieux

exemple; en outre, un jour, dans la ville de Sens, vous nous avez, seigneur Pape, relevé de l'obligation d'obéir à ces coutumes, odieuses à l'Église et à Dieu; nous avions contracté cette obligation sous la pression de la force, et vous nous en avez blâmé dans des termes d'une rigueur qui ne s'effacera jamais de notre mémoire, en nous défendant de nous lier dorénavant, pour semblable cause, envers qui que ce fût, sans ajouter la clause conservatoire : sauf l'honneur de Dieu et les droits de notre ordre. Vous déclariez, veuillez vous le rappeler, qu'un évêque ne saurait renoncer à cette réserve, quand il devrait y jouer sa tête. En conséquence voici ce que nous avons répondu aux religieux qui nous questionnaient : Que le Roi obéisse aux ordres du Pape, nous rende sa faveur avec la paix de notre ministère, en restituant ce qu'il a pris à nous-mêmes et à nos compagnons: dès lors nous mettrons tout notre zèle à son service et à celui de ses héritiers, sauf l'honneur de Dieu et les droits de notre ordre. Mais nous ne sommes pas libres, sans l'ordre du Souverain Pontife, de changer la forme du serment ecclésiastique usitée dans toute l'Église d'occident, et consignée même en termes formels dans cette charte maudite qui est la cause de notre exil. N'y lit-on pas que les prélats élus devront, avant leur sacre, jurer au Roi de lui être fidèles en ce qui intéressera sa vie, ses membres, et l'honneur de son royaume temporel, sauf les droits de l'ordre ecclésiastique (1)? Pourquoi voudrait-on, par une exception unique, nous obliger à passer sous silence

1. Voir le XI[e] article de Clarendon (t. 1, page 446) : « faciet electus homagium et fidelitatem domino regi sicut ligio domino de vita et de membris et de honore suo terreno, *salvo ordine suo*, priusquam sit consecratus ».

l'honneur de Dieu et l'intégrité des droits de notre ordre, dans la formule captieuse qu'on réclame de nous? Pareille exigence a-t-elle jamais été admise entre chrétiens (1)? »

Les commissaires du Pape rapportèrent cette réponse au Roi, qui ne la voulut point agréer, on l'imagine bien. Mais refuser d'y faire droit, c'était du même coup se refuser à obéir aux dernières injonctions du Pape : Henri cherchait une échappatoire : « Je vais convoquer les évêques d'Angleterre et les « consulter sur tout ceci, » dit-il; non qu'il espérât que la sentence de l'épiscopat anglais pût jamais rendre licite ce que le Pontife romain avait déclaré illicite; au moins cela permettrait-il de gagner du temps, et personne ne s'y trompa. Henri acheva même de se démasquer en priant Simon du Mont-Dieu de ne pas envoyer encore de rapport au Pape, attendu que la négociation ne pouvait être considérée comme terminée avant la décision des évêques d'Angleterre. Guillaume de Sens intervint alors, et conseilla vivement aux trois religieux de dresser au contraire un procès-verbal authentique de la conférence. Simon demanda donc au Roi de signer les déclarations qu'il venait de faire, et que l'on exposait dans des lettres patentes; mais tant de précision n'était pas pour plaire à l'astucieux prince, et il refusa sa signature. Il y avait là heureusement de bons témoins pour certifier ce refus, et en définitive la conférence, rompue sur ces entrefaites, ne laissait pas que d'avoir servi la bonne cause. Grâce à la fermeté du primat et de l'archevêque de Sens, la mauvaise foi du Roi était mise en pleine lumière.

1. Cfr. *Materials*, pages 512, 527, lettres de Jean de Salisbury (citée plus haut) et de Guillaume de Sens au Pape, « Qualiter in secundo ».

Concurremment Simon du Mont-Dieu, en sa qualité de commissaire apostolique, l'archevêque Guillaume de Champagne, et Thomas Becket écrivirent au Pape la relation détaillée de tout ce qui venait d'être dit et fait. Les trois lettres se terminaient par l'assurance donnée au Saint-Père que la paix était proche à la condition que l'on persistât sans hésiter dans la voie de la fermeté. « La paix et le salut de l'Église « sont à notre porte, si vous persévérez, » disait Simon. « Si le Roi vous voit marcher dans « cette voie, il cédera facilement, disait l'arche- « vêque de Sens, et il n'y aura plus à craindre de « voir cette affaire créer pour les autres princes « présents et futurs un dangereux précédent. » Et l'exilé de son côté pressait Alexandre III : « Vous « avez suffisamment éprouvé ce que peut la man- « suétude avec cet homme ; entrez maintenant dans « une autre voie ; et soyez-en certain, par les ri- « gueurs de la justice vous triompherez prompte- « ment. »

Thomas ne dissimulait pas d'ailleurs son intention de ressaisir le glaive qu'il avait dû naguère remettre au fourreau. Le carême étant arrivé sans qu'on vît le Roi témoigner le moindre désir de réparer ses torts, l'Archevêque était en droit d'agir, en vertu même des Lettres apostoliques. Néanmoins il ne se pressait pas ; en quittant Saint-Léger, Henri avait fait entendre à Bernard du Coudray qu'il allait se rendre à Grandmont et prendre conseil des religieux ; aussi Bernard, d'accord avec ses collègues, insistait-il pour que le primat attendît le résultat de cette visite. En effet, le Roi partit pour la Gascogne ; mais deux mois écoulés on n'avait en France aucune nouvelle de la prétendue conférence avec l'abbé de Grandmont. Pen-

dant ce temps, en Italie, les gens du Roi se donnaient beaucoup de mouvement pour lui acheter des auxiliaires ; ils s'adressaient aux villes lombardes, qui avaient vaillamment combattu contre Frédéric Barberousse et puissamment contribué à rétablir les affaires de l'Église. La voix de ces libérateurs devait avoir un grand poids dans les conseils de la Papauté, pensait Henri ; et il faisait offrir aux milanais trois mille marcs avec la restauration de leurs murailles renversées par l'Empereur ; à la ville de Crémone, deux mille marcs ; à celles de Parme et de Bologne, mille marcs pour chacune d'elles. En retour les républiques alliées devraient s'engager à insister auprès du Saint-Siège pour obtenir la déposition ou le transfert de l'Archevêque de Cantorbéry. Une nuée d'agents anglais s'abattait en même temps sur la Sicile ; mais le succès ne fut pas plus grand qu'au jour où Clérambaud était venu solliciter une première fois l'appui de la cour de Palerme. En Lombardie l'échec ne fut pas aussi complet ; mais à l'exception de Bologne, les villes italiennes ne donnèrent pas au Roi d'Angleterre les assurances ni tout l'appui qu'il souhaitait. Henri aurait voulu que le Pape mandât le primat à la cour pontificale ; au cours d'un long voyage, à travers des pays travaillés par l'or britannique, bien des incidents favorables au Roi pouvaient se produire : à Rome les Frangipani, les Pierleoni, beaucoup d'autres chefs moins illustres, maîtres des tours fortifiées qui dominaient les quartiers de la ville, étaient également sollicités ; plus il y aurait de mailles au filet, plus y aurait de chances que l'oiseau y fût pris. Mais Henri II comptait trop visiblement sur d'heureux hasards, et l'Archevêque déclarait nettement au Pape qu'il n'irait pas bénévolement donner dans un pan-

neau si apparent (1). Le Souverain Pontife pensait comme lui et ne manifestait aucune intention de citer l'exilé de Sens par-devant sa personne. Autour du trône pontifical, à Bénévent même, Henri semait l'or, multipliait les promesses, et osait bien poursuivre par des propositions absolument simoniaques le transfert de l'Archevêque de Cantorbéry à un autre siège ; mais Alexandre III n'était pas homme à écouter pareilles ouvertures.

En Angleterre l'agitation recommençait dans les rangs de l'épiscopat, car les coupables sentaient l'orage se reformer sur leurs têtes, et cherchaient à se prémunir contre la foudre qu'ils entendaient gronder au loin. Gilbert Foliot se multipliait dans ce but; il entendait dire que l'Archevêque venait de lui adresser de nouvelles citations à comparaître à Sens ; à la vérité l'acte officiel des monitions ainsi lancées n'était pas parvenu jusqu'à lui ; mais il savait assez que l'Angleterre était trop bien gardée pour qu'un message de ce genre passât aisément la frontière ; aussi ne doutait-il pas de la vérité du bruit que lui apportait la renommée (2). Ne voulant pas obéir, et n'ayant pour éviter la sentence qu'un procédé à son service, il entendait du moins le mettre en œuvre avec éclat. Ce moyen, c'était toujours et uniquement l'appel préventif et hypothétique de sentences que porterait peut-être l'Archevêque de Cantorbéry ; malheureusement la validité de cette procédure ne devenait pas plus claire par l'abus qu'on en faisait. Nous avons vu à Argentan

1. *Materials*, t. VII, page 27, ep. « Sæpe quidem cogimur ».

2. Ce point est fort important à établir, car nous saurons ensuite juger la mauvaise foi de Gilbert Foliot. C'est lui-même qui avoue avoir connaissance des citations et des monitoires lancés à son adresse par le primat exilé (*Materials*, t. VI, page 589, Gilb. London. ad Jocelinum Sarisber. episc. ep. « Dominus Cantuariensis »).

l'évêque de Londres formuler cet appel « au nom de « toute l'Angleterre » qui ne s'en doutait pas, et au milieu d'une sorte de conciliabule improvisé. Le 18 mars 1169, Gilbert réunit d'abord dans sa cathédrale de Saint-Paul les abbés de Westminster, de Ramsey, dont la place n'était certes pas là, plusieurs prieurs conventuels, des archidiacres et un clergé nombreux; puis en face de l'autel, il formula son appel, plaçant sous la sauvegarde du Pontife romain la dignité de son sacerdoce, celle du Roi, des barons d'Angleterre et de tout le royaume (1). Toujours la même présomption : qui donc l'avait commissionné pour parler au nom du Roi et de toute l'Angleterre ? Mais Gilbert avait ses vues. On le sait, ce qu'il pardonnait le moins à Thomas Becket, c'était d'occuper le siège primatial; et pendant l'exil de l'Archevêque, il s'étudiait à prendre lui-même le rôle de primat. Il ne réussit pour cette fois à entraîner que l'évêque Jocelin de Salisbury; mais il voulait davantage. Profitant d'une occasion offerte par une réunion des barons de l'Échiquier (2), Gilbert les convoqua dans la grande salle de Westminster avec Richard d'Ilchester, Guy le Roux, doyen de Waltham, l'abbé de Westminster, l'évêque de Salisbury, et surtout l'évêque Barthélemy d'Exeter

1. *Materials,* t. VI, page 619, Decani S. Pauli London. et totius capituli ad Alexand. Pap. ep. « Postquam dominus ».

2. *Ibid.*, page 581, Thom. Cant. ad Alexand. Pap. ep. « Apostolicæ sedis ». Il y a ici une difficulté. Une lettre adressée de Londres à l'Archevêque dit que Gilbert a « convoqué » les barons (Magistri Gulielmi ep. « Auribus ad plura », *Materials,* page 606) ; Thomas dit que les barons étaient réunis pour autre chose ; mais les deux affirmations s'accordent si l'on dit que Gilbert a convoqué à Westminster les barons qui se trouvaient alors à Londres, appelés par d'autres affaires. Maître Guillaume dit que ceci eut lieu avant l'Ascension ; d'après la lettre de l'Archevêque il est clair que la réunion se tint même avant le dimanche des Rameaux.

qu'il s'agissait de circonvenir dans cette réunion, sorte de petit parlement que Gilbert s'essayait à présider. Les efforts de sa rhétorique échouèrent contre la fermeté de Barthélemy, et il fallut se résigner à élever la voix sans autre soutien que celle de l'évêque de Salisbury; c'était là un assez maigre concert; mais faute de mieux les deux prélats prirent soin de notifier leur démarche au Pape et à l'Archevêque. Thomas ne pouvait avoir égard à une procédure manifestement illusoire; et de plus le Pontife romain lui avait remis le pouvoir de juger sans appel; des conseils autorisés, comme ceux du vénérable abbé Pierre de Celle, l'encourageaient d'ailleurs dans la voie où il était entré. Il ne demandait plus qu'une chose au Pape, c'était de ne pas absoudre ceux qui allaient être frappés comme il avait été fait pour les excommuniés dénoncés à Vézelay : ce premier acte de vigueur aurait assuré promptement la victoire, si les absolutions et concessions surprises au Pontife romain n'avaient retardé de trois ans le traité de paix: il importait d'autant plus que le succès définitif ne fût pas une seconde fois compromis.

CHAPITRE IX

EXCOMMUNICATIONS

(1169)

Le 13 avril 1169, dimanche des Rameaux, l'Archevêque de Cantorbéry était à l'abbaye de Clairvaux. Il n'avait plus à craindre de compromettre l'ordre cistercien, que Henri ne pouvait molester désormais comme il avait menacé de le faire trois ans auparavant; la situation politique et religieuse de l'occident était trop profondément modifiée pour que la confiscation des biens de l'ordre en Angleterre fût désormais possible. Le primat venait donc à l'abbaye pour y accomplir un grand acte de justice, qui serait d'autant plus vite connu au-delà du détroit que les Cisterciens y étaient plus puissants et plus répandus.

Selon l'usage liturgique du XIIe siècle, la procession des Rameaux devait faire station dans quelque église où un sermon était prononcé; ce fut l'Archevêque légat qui se chargea de remplir cette fonction. Au milieu des chants de l'Hosanna triomphal au Christ-Roi, la foudre éclata sur ceux qui méprisaient son règne. Les évêques de Londres et de Salisbury furent frappés d'excommunication majeure; avec eux Randolf de Broc, le bourreau de l'Église primatiale, et Robert son frère, Thomas Fitzbernard, Letard de Northfleet, Richard de Hastings, et Hugues de Saint-Clair: la terrible sentence avait été déjà portée par le Pape lui-

même contre le comte de Norfolk coupable d'avoir usurpé par fraude et par violence les biens des chanoines réguliers de Pentney; il y avait eu là une procédure dérisoire, basée sur les articles de Clarendon, et l'Archevêque notifia de nouveau l'excommunication fulminée contre le puissant baron. Enfin il lança un monitoire contre d'autres usurpateurs des biens ecclésiastiques, perturbateurs de la paix de l'Église, et conseillers du Roi d'Angleterre dans la triste guerre qu'il menait contre le primat : on distinguait parmi ces personnages l'archidiacre de Cantorbéry, Geoffroy Ridel, dont nous connaissons les manœuvres, et Robert son vicaire ; celui-ci allait par le diocèse, intronisant dans les divers bénéfices de nouveaux titulaires, tout ainsi qu'aurait pu faire un évêque. Puis Richard d'Ilchester, Richard de Luci, noms bien connus, et d'autres moins importants. Si ces divers personnages ne donnaient pas satisfaction à l'Église avant la fête de l'Ascension, l'excommunication devait être fulminée contre eux le jour même de cette fête.

Thomas ne tarda pas à expédier des lettres portant notification des censures prononcées à Clairvaux ; celle qui fut adressée à Gilbert Foliot était la plus sévère (1). Au clergé du diocèse de Londres l'Archevêque en écrivit une autre dont voici le texte (2):

« Votre prudence n'ignore pas sans doute ce qui « est connu du monde latin à peu près entier, à « savoir l'odieuse manière en laquelle, à la faveur « d'un grand schisme, Gilbert, évêque de Londres et

1. Dans le t. VI des *Materials* nous en trouvons deux sur le même sujet (« Excessus vestros », — « Vestra debuerat meminisse ») ; toutes deux se terminent par une notification de la sentence en termes identiques. Il nous paraît probable que l'une des deux ne fut pas envoyée, et que c'était là seulement un projet de lettre.

2. Page 558, « Vestram latere non debet ».

« notre frère (que ne l'est-il plus vraiment!) s'est mêlé « aux affaires de l'Église et a pris à tâche d'en trou- « bler la paix. Jusqu'à ce jour nous avons supporté « ses écarts ; et il nous a fallu pour cela une patience « dont il a abusé, ajoutant à tous ses autres excès « le crime d'une désobéissance opiniâtre. Mais il nous « est devenu impossible de fermer plus longtemps les « yeux ; le devoir de notre charge, les exigences du « droit, nous ont obligé à parler, et nous avons ex- « communié publiquement l'évêque de Londres. En « vertu de l'obéissance, sous péril de votre ordre et de « votre salut, nous vous ordonnons de vous séparer « de sa communion, comme il convient à des fidèles « du Christ. Sous les mêmes peines nous ordonnons « de fuir les personnages dont les noms sont indi- « qués ci-dessous . . . .
« . . . .
« Que votre cœur ne se trouble pas et ne conçoive « aucune crainte ; car, grâce à Dieu, la protection « apostolique nous défend contre les manœuvres des « pervers et les appels frauduleux. »

Aux évêques de Norwich et d'Ely, le primat écrivit dans le même sens, leur enjoignant en outre de publier dans leurs diocèses la sentence d'excommunication. Il prit soin surtout d'informer le Pape et ceux des cardinaux qu'il comptait parmi ses meilleurs alliés. Enfin il n'oublia pas l'archevêque de Rouen ni les évêques de Normandie, auxquels il fit tenir la notification authentique des sentences fulminées à Clairvaux.

A peine est-il besoin de dire qu'au jour de l'Ascension, Thomas Becket n'avait encore reçu aucune lettre, aucun avis, qui lui montrât une disposition à repentance chez les hommes qu'il avait menacés de

l'anathème. Fidèle à sa parole, il poursuivit avec une rigueur impitoyable, mais salutaire, l'accomplissement de son devoir, en fulminant une seconde fois pour atteindre ceux qu'un monitoire n'avait pu ébranler.

Mais le plus difficile était de faire parvenir à Gilbert Foliot et aux divers intéressés les lettres que l'Archevêque légat venait d'écrire à leur adresse. L'Angleterre était fermée, répétons-le ; une surveillance étroite et soupçonneuse s'exerçait dans les ports pour arrêter tout envoyé du Pape ou du primat (1). On savait quels traitements cruels avaient été infligés, trois années auparavant, aux clercs qui s'étaient courageusement chargés de faire arriver jusqu'au Roi des lettres de l'Archevêque (2). Un jeune homme sans instruction, mais dévoué à la sainte cause, vint s'offrir à passer en Angleterre et à porter les missives du primat. Ce généreux messager, qui se dévouait peut-être au martyre, se nommait Bérenger ; il réussit à traverser la mer et à débarquer sans encombre ; mais ce n'était pas là encore la partie la plus ardue de sa tâche. De concert avec un ami, Guillaume, fils de Richard Bonhart, il résolut de tenter un coup d'audace (3).

On était au jour de l'Ascension, 29 mai 1169. A l'heure même où les foudres apostoliques tonnaient pour la deuxième fois de l'autre côté du détroit, Guillaume et Bérenger se rendirent à la cathédrale de Saint-Paul. Un prêtre nommé Vital chantait la messe solennelle à l'autel majeur, et l'église était

1. T. vi, page 558, « Vestram latere non debet ».
2. Ci-dessus, page 44.
3. C'est Guillaume lui-même qui nous donne ce récit, *Materials*, t. vi, page 603 ; Magistri Gulielmi ad Thom. Cant. ep. « Auribus ad plura ».

pleine de monde. Au moment de l'offertoire, la coutume voulait encore que les fidèles vinssent en plus ou moins grand nombre à l'entrée du sanctuaire, et remissent entre les mains du prêtre de l'argent ou toute autre offrande utile au service de l'Église (1); Bérenger se mêle à ceux qui se dirigent vers le chœur; quand son tour est venu, il s'agenouille, saisit vigoureusement les mains de l'officiant, y dépose les deux plis envoyés par le primat, et oblige Vital à entendre sommation, au nom du Pape et de l'Archevêque, d'avoir à remettre un exemplaire de ces lettres à l'évêque de Londres et l'autre au doyen de Saint-Paul. Il lui défend de continuer la messe, comme au diacre et au sous-diacre de le servir, avant que le document ait été lu à haute voix. Puis le hardi courrier se relève, et crie de manière à être entendu dans toute l'église : « Sachez tous que « Gilbert, évêque de Londres, a été excommunié « par Thomas, Archevêque de Cantorbéry et légat « du Siège apostolique. » A ces mots la confusion se met parmi les fidèles; les uns répondent par des insultes à la proclamation de l'inconnu; d'autres veulent porter la main sur lui; mais Bérenger ne les attend pas: Guillaume lui jette son manteau sur les épaules, et tous deux se perdent dans la foule qui en ce moment se presse vers les portes de l'église après avoir entendu le sermon, car beaucoup avaient assisté à la messe le matin dans leurs paroisses respectives; c'était là-dessus que les deux jeunes gens avaient compté. Ils purent en effet quitter la cathédrale sans être remarqués, et se hâtèrent de sortir de Londres. Les agents du Roi se mirent promp-

1. Cfr. Sicard. Cremon., *Mitrale*, lib. III, cap. v (sœc. XII sub fin.) apud Migne.

tement à leur recherche, fouillèrent la ville et la banlieue; mais Guillaume et Bérenger étaient déjà loin; ils se dirigeaient rapidement vers York, où ils allaient remplir une mission du même genre. Ils s'en acquittèrent avec un égal bonheur, et eux-mêmes avaient peine à croire à leur succès, tant il leur avait fallu braver de périls.

Gilbert Foliot était à son manoir de Stepney lorsque se passait dans l'église cathédrale la scène que nous venons de retracer. Il convoqua aussitôt le chapitre pour le surlendemain, et se rendit lui-même à Saint-Paul. La séance capitulaire s'ouvrit au milieu du trouble et on parla beaucoup avant d'aborder la discussion du sujet principal. Enfin le prêtre Vital fut requis de produire les deux lettres que lui avait remises le jeune inconnu. L'évêque et le doyen reçurent chacun celle qui lui était adressée; Gilbert en donna lecture à haute voix, fronçant le sourcil, la voix étranglée par la colère, et eut peine à arriver jusqu'au bout. Néanmoins il se sentit la force d'essayer sur l'heure une réfutation, et malgré l'étrangeté de ce plaidoyer, il est utile de le connaître. Pour plus de clarté les arguments furent classés sous plusieurs chefs ainsi qu'il suit :

« Le premier chef, dit Gilbert, est un exemple tiré de l'Ancien Testament. Adam pécha dans le Paradis. Cependant Dieu ne prononça pas tout d'abord son jugement; il le laissa s'éloigner, puis le cita en disant : Adam? Puis en second lieu le réprimanda en disant : Où es-tu?

« Le second chef m'est fourni par le Nouveau Testament. Il est dit à Pierre dans l'Évangile: Si ton frère pèche contre toi, reprends-le en secret, puis devant deux ou trois témoins; en troisième lieu : Dis-le à

l'Église ; enfin : Si tu le trouves incorrigible, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain.

« Il ne servirait de rien à l'Archevêque de dire : Il m'était impossible de citer l'évêque de Londres ; il paraît bien que ce n'est pas la vérité. En effet, qui peut plus peut moins ; il pouvait excommunier ; il pouvait donc citer, ce qui est moins.

« Les sentences non susceptibles d'appel sont le privilège exclusif du Pape. Mon appel au Saint-Siège me couvre donc ; et au nom sacré de la Très-Sainte Trinité, je pulvérise ce document venu de l'Archevêque contre le roc sur lequel est fondée l'Église.

« Dans toute affaire criminelle, il faut nécessairement quatre personnes, l'accusateur, l'accusé, le témoin et le juge. L'Archevêque, dans son ardeur à me poursuivre, confond tous ces principes ; il se fait lui-même à la fois accusateur, témoin et juge. Manifestement, s'il le pouvait, il voudrait être aussi l'exécuteur.

« Il met sa faulx dans la moisson d'autrui, n'ayant aucun pouvoir sur moi ni sur mon Église. Il n'en a pas sur moi, parce que je n'ai jamais fait entre ses mains profession d'obéissance, que je ne lui ai jamais obéi, et que je n'ai pas juré davantage obéissance à l'Église de Cantorbéry au nom de celle de Londres. Il n'a pas de pouvoirs sur mon Église parce qu'elle affirme à nouveau par ma voix le droit dont elle n'a été dépouillée que par une invasion de païens, celui de posséder le siège archiépiscopal. Je suis prêt à le prouver, et sur ce terrain je renouvelle mon appel.

« S'il est vrai, comme le dit l'Archevêque, qu'il tient ses pouvoirs du Pape en qualité de légat, cela même ne peut lui servir de rien, attendu qu'il n'est pas encore rentré dans les limites du territoire que vise sa commission. »

Tel était ce plaidoyer. Laissons de côté les procédures canoniques usitées, parait-il, au Paradis terrestre ; ne discutons pas le grossier sophisme qui compose le troisième argument de l'évêque. Il importe beaucoup plus de noter la mauvaise foi de Gilbert, car nous le surprenons ici en flagrant délit de duplicité. Ainsi, à ses yeux, la sentence du primat est nulle faute de citations préalables : mais ne vient-il pas d'écrire lui-même à son complice de Salisbury qu'il a entendu parler de citations à lui adressées de Sens par l'Archevêque légat? Oui, il l'a écrit; sa lettre est entre nos mains. Comment donc ose-t-il affirmer devant le chapitre de Londres que Thomas Becket a violé sur ce point les règles canoniques?

D'ailleurs ses écarts sont de notoriété publique, et il n'est pas besoin de procès ni d'enquête pour les prouver : *habemus confitentem reum.* L'Archevêque a écrit au clergé de Londres, et dans sa lettre il a dénoncé « la désobéissance opiniâtre » de son suffragant. Or Gilbert vient de le dire lui-même : après avoir lu cette lettre du primat, et devant le chapitre cathédral, il s'est écrié : « Je n'ai jamais fait à l'Ar« chevêque profession d'obéissance, je ne lui ai « jamais obéi ; je n'ai pas juré davantage obéissance « à l'Église de Cantorbéry au nom de celle de Lon« dres. » Non, il n'a pas formulé ces engagements, parce que le Saint-Siège a jugé que la profession d'obédience émise entre les mains de l'Archevêque Thibaut par l'évêque de Hereford continuait de lier envers le nouvel Archevêque le prélat transféré à Londres (1). C'était l'argument même de Gilbert à cette époque ; mais en le faisant valoir, il était de

1. Voir ci-dessus t. 1, pages 206 et 265.

mauvaise foi, nous le voyons, et il se réservait d'exploiter au profit de sa révolte la décision à laquelle le Pontife romain donnait un sens tout opposé. Voilà l'homme, dénoncé par ses œuvres et ses propres paroles : que nous importeront ensuite les apologies que tenteront des amis intéressés ou intimidés ? Son ambition et sa duplicité se montrent au grand jour ; cette primatie qui lui a échappé sept ans auparavant, voici qu'il la revendique hautement, sans souci du caractère schismatique de sa prétention, puisque c'est le Saint-Siège qui a, dès les jours de saint Grégoire, transféré le siège primatial de Londres à Cantorbéry.

Tel est pourtant l'homme dont nous voyons se porter garants une quantité de personnages considérables ; et nous avons le regret de compter parmi eux les chefs de monastères illustres qui eussent dû soutenir la cause de l'Église ; ainsi les abbés de Westminster, de Reading, de Ramsey, ceux des Chanoines réguliers de Stratford et de Sainte-Osyth ; nous avons leurs lettres adressées au Souverain Pontife pour protester contre l'acte du primat, de concert avec le chapitre de Londres et d'autres personnages moins importants. C'était une véritable levée de boucliers ; il est à remarquer cependant que pas un évêque d'Angleterre ne voulut mêler son nom à une aussi triste campagne ; par contre nous voyons Arnulf de Lisieux chercher à sortir de l'oubli où il était quelque peu relégué, en écrivant au Pape en faveur de Gilbert Foliot, « ce saint homme », ose-t-il dire (1), « depuis si longtemps calomnié, persé-

1. « Tractus est jam diu homo sanctus in causam » ; ep. « Personam domini Lundoniensis » ; lettre qui n'est qu'un tissu de contre-vérités. Au dire d'Arnulf, Gilbert aurait voulu de tout son cœur aller trouver le

« cuté, malgré ses vertus, sa science et sa parfaite « innocence. » De son côté le bon Rotrou de Rouen écrit au Saint-Père, en faveur de « son cher et véné-« rable frère, dont la vie, la science, la douceur, « répandent en tous lieux un suave parfum (1) ; » l'excellent prélat était complètement dupé. Mais Gilbert cherchait bien d'autres appuis ; après celui du trop fameux cardinal Jean de Naples, il comptait sur celui du Roi, son seigneur et maître.

Henri étant alors en Gascogne, l'évêque de Londres lui adressa successivement deux lettres ; tout en accumulant des textes empruntés au Décret de Gratien (2),

Pape ; il l'aurait essayé deux fois ; mais « son âge avancé, les difficultés « du voyage, et la faiblesse dont les ans sont toujours la cause » ont retenu le pieux évêque. Tout cela ne l'empêchera pourtant pas de faire, et très rapidement, le voyage d'Italie quelques mois plus tard.

1. Ep. « Perseverans in corde nostro ».

2. La décrétale que Gilbert invoque est celle-ci : « Quoties episcopus se a suo metropolitano putaverit prægravari, vel eum suspectum habuerit, mox Romanam appellet sedem, a qua dum se audiri poposcerit nullus eum excommunicet, antequam causa summi pontificis auctoritate finiatur. Quod si aliter præsumptum fuerit, nihil erit, sed viribus omnino carebit. » Voilà qui semblait à l'évêque autoriser les appels *préventifs* dont on faisait depuis quelque temps grand usage en Angleterre. Il suffit pourtant de lire le texte pour comprendre que la décrétale vise le cas où un évêque aurait eu déjà à souffrir des rigueurs de son métropolitain, où quelque cause aurait déjà été agitée entre eux, où le métropolitain aurait fulminé déjà quelque censure. Que si alors l'évêque a de bonnes raisons pour récuser un juge qu'il suppose prévenu, il en appellera au Pape, et tant que la cause ne sera pas tranchée par le Saint-Siège, l'excommunication ne pourra être fulminée. Combien est différent le cas de ces évêques anglais qui interjettent appel sans que le primat ait encore rien fait contre eux ! Ce sont eux qui affligent leur chef, eux qui sont justement suspects de préventions ; et pourtant ce sont eux qui en appellent ! C'est le renversement des rôles. Jamais aucune législation n'a reconnu le droit d'entraver toute procédure devant les tribunaux de première instance par un appel préventif à la cour suprême ; autant aurait valu supprimer ces tribunaux. De tels appels étaient si absurdes qu'ils avaient failli créer une situation ridicule : Gilbert avait voulu entraîner l'évêque d'Exeter à appeler de la sentence que l'Archevêque de Cantorbéry pourrait prononcer contre lui, Barthélemy ; or Thomas ne songeait point à l'évêque d'Exeter. Si celui-ci se fût porté appelant, sa situation fût

il avait l'habileté de rappeler au Roi que tous deux étaient solidaires dans la circonstance ; et rien n'était plus vrai ; car en définitive, si l'ambition était la cause principale des erreurs de Gilbert, il s'était emparé pour la satisfaire de la législation de Clarendon ; et d'autre part c'était bien pour en faire son coopérateur que le Roi avait voulu le voir porter au siège épiscopal de Londres. Henri ne pouvait donc manquer de prendre fait et cause pour son serviteur ; de Saint-Macaire-sur-Garonne il lui écrivit :

« J'ai appris le traitement que vous a infligé, à vous « et à d'autres personnages de mon royaume, ce « Thomas, félon envers moi, ennemi de ma personne ; « je n'en ressens pas moins d'indignation que s'il eût « vomi son venin contre moi-même. Tenez donc « pour certain que j'emploierai tout mon crédit auprès « du Seigneur Pape et du Roi de France pour obtenir « que cet homme ne puisse plus désormais nuire ni « à vous ni à ma couronne. Ne vous troublez en « aucune façon, mais prenez virilement vos mesures, « soit que vous jugiez expédient dans notre intérêt « commun de me venir trouver bientôt en Normandie, « soit que vous jugiez devoir demeurer en Angle« terre ; j'abandonne ce point à votre appréciation. « Sachez seulement que si vous venez me trouver, « et si vous voulez aller à Rome, je pourvoierai

devenue simplement risible quelques jours plus tard. — Notons enfin comme dernière preuve de la mauvaise foi de Gilbert l'emploi qu'il fait de la décrétale sus-mentionnée. Pouvait-elle s'appliquer au cas où le Pape même aurait donné à un légat pouvoir de juger sans appel ? Non, évidemment ; or c'était le cas de Thomas Becket ; Gilbert venait de l'apprendre, s'il ne le savait déjà, par la lettre qu'avait adressée le primat au chapitre de Londres. Et c'est après cette lecture qu'il recourt aux arguments que nous venons de discuter une dernière fois !

« largement et honorablement aux frais de votre « voyage (1). »

Sans tarder, Henri écrivit en effet au Souverain Pontife une lettre assez longue, où il ressassait avec la même hypocrisie que de coutume les arguments tant de fois exposés au Saint-Père (2), le dévouement du Roi à sa personne, les preuves de sa bonne volonté, les injures gratuitement infligées à la majesté royale par l'Archevêque de Cantorbéry ; toujours l'ancienne histoire du grand roi d'Assyrie jurant de se défendre contre les peuples qui n'acceptaient pas bénévolement son joug. Remarquons pourtant que depuis cette année 1169 on retrouve assez souvent dans les lettres ou les discours de Henri Plantagenet des allusions à un amendement possible des statuts de Clarendon. A la vérité il n'avoue nullement ses torts ; « il ne se rappelle même pas en avoir « eu » ; néanmoins il offre de les réparer si l'on en découvre dans un gouvernement aussi droit que le sien. Diplomatie, sans aucun doute, mise en œuvre pour séduire le Souverain Pontife ; cependant n'oublions pas que la situation politique du Roi est devenue difficile ; d'autre part il est trop clairvoyant pour ne pas comprendre que ses évêques se

1. On voit ce qu'il en est des assertions d'Arnulf au sujet du voyage de Gilbert à Rome. L'évêque de Londres venait de demander très humblement au Roi la permission de sortir d'Angleterre, et voilà ce que lui répond Henri II ; dès lors le voyage de Rome est décidé ; il s'effectuera. Ce qui l'a jusqu'alors empêché, ce ne sont ni « l'âge avancé, ni les diffi- « cultés de la route, ni la faiblesse dont les ans sont toujours la cause ; » c'est tout simplement l'article III[e] des statuts de Clarendon. Qu'on nous pardonne ces remarques minutieuses ; il est nécessaire de relever sans pitié les démentis que ces hommes se donnent à eux-mêmes, les preuves qu'ils administrent eux-mêmes de leur duplicité, car ils ont trop longtemps fourni des arguments aux détracteurs intéressés de saint Thomas Becket.

2. Ep. « Vestræ, pater, satis innotescit ».

fatiguent d'une lutte ouverte, et il cherche un biais.

Des dispositions de l'épiscopat anglais on eut bientôt des preuves assez concluantes, et ce fut Gilbert lui-même qui les fournit. Sans souci de l'excommunication dont il était frappé, l'indigne prélat continuait à vaquer aux fonctions sacrées du ministère épiscopal (1); son exemple était généralement suivi par les hommes qu'avaient jetés hors du sanctuaire les sentences fulminées à Clairvaux ; c'était pour eux une manière d'observer les articles VI[e] et IX[e] des coutumes de Clarendon. Aussi la lèpre s'étendait-elle de tous côtés, par les communications entretenues avec les contempteurs des censures. Mais Gilbert n'était pas satisfait d'un si beau résultat ; le malheureux, prenant le rôle de Satan, ne pouvait être content que s'il entraînait dans sa ruine le plus grand nombre possible de victimes ; son désir était donc de provoquer tout l'épiscopat anglais à la révolte, en l'obligeant à se porter appelant des condamnations portées. Demeurer avec Jocelin de Salisbury seuls marqués du sceau de la réprobation était trop dur pour Gilbert ; de l'assentiment du Roi, évidemment, un renfort d'officiers royaux passa de Normandie en Angleterre ; et tous les fonctionnaires de la couronne furent lancés contre les évêques suspects de tiédeur à l'égard de Gilbert (2). Comme toujours en pareil cas, on attaqua les prélats isolément pour mieux les circonvenir ; puis on les

1. C'est lui-même qui le dit : « Latam vero post appellationem sententiam nullam reputans, in ordine meo ministrare non destiti » (*Materials*, t. VI, page 614, ad magist. David ep. « Affectum vestrum »). Ce témoignage irrécusable détruit l'assertion de R. de Diceto, qui assure que Gilbert s'abstint d'entrer dans l'église après avoir été frappé (R. de Dic., t. I, page 334, éd. Stubbs).

2. *Materials*, t. VII, page 29, Thom. Cant. ad Alex. P. ep. « Sæpe quidem ». Cfr., page 138, Johan. Sarisb. ad Herbertum ep. « Vestra redolet pagina ». — T. I, Guliel. Cant., page 56.

réunit sous la présidence du prétendu primat, mais l'échec fut complet. Parmi les évêques, les uns répondirent évasivement, d'autres donnèrent à Gilbert Foliot une leçon bien méritée; mais aucun ne voulut se joindre purement et simplement à lui dans sa révolte. Le vieil évêque Henri de Winchester, retenu par le poids des ans, écrivit ces quelques mots qu'il fit lire à l'assemblée: « Je m'en vais vers le Pontife suprême; « à cette heure je ne forme aucun appel, je n'en « veux formuler aucun. » C'en était donc fait, les démarches qui eussent pu mener l'Angleterre au schisme échouaient misérablement.

Il y eut plus encore: les quatre évêques de Norwich, de Winchester, de Lichfield, de Chichester, obéissant aux injonctions de l'Archevêque légat, publièrent dans leurs diocèses les excommunications fulminées à Clairvaux. Le retour de Hilaire de Chichester au devoir était à lui seul une victoire pour la cause du droit; et en somme, en dépit des résistances des hommes obstinément attachés à la fortune du Roi, Thomas Becket pouvait considérer comme heureux le résultat de sa vigoureuse initiative; Jean de Salisbury pouvait répéter le mot déjà dit par d'autres: « La paix est à nos portes (1). » Ce qui se passait en deçà du détroit ne pouvait qu'accroître sa confiance.

Henri II s'adressait au Roi de France, comme il l'avait promis à son fidèle Gilbert, afin d'obtenir l'éloignement de Thomas et la cessation des bons offices que Louis VII lui prodiguait; mais la réponse à de telles ouvertures fut celle qu'avait déjà faite une fois le Roi Louis: « Dites à votre maître que j'ai reçu « de mes prédécesseurs le droit d'accueillir ceux qui

1. Loc. sup. citat.

« sont exilés pour la justice, et de leur donner toutes « les consolations possibles ; c'est là une *coutume* du « royaume de France, elle est trop belle pour que « je l'abandonne jamais. Au surplus j'ai reçu l'Ar- « chevêque des mains du seigneur Pape, mon seul « maître en ce monde ; ni pour roi ni pour empereur « je ne le congédierai. »

D'autre part, dans l'épiscopat français, les condamnations vengeresses prononcées enfin par l'Archevêque de Cantorbéry rencontraient la plus chaude approbation, tandis que les menées de Gilbert Foliot excitaient les protestations les plus vives. Au moment même où Alexandre III recevait les lettres du Roi Henri, de l'évêque de Londres, d'Arnulf de Lisieux, des abbés anglais, en faveur des prélats excommuniés, il recevait aussi celles que les évêques de France lui adressaient pour soutenir le primat dans la lutte qu'il avait engagée. Avec l'archevêque de Sens, Guillaume de Champagne, dont la situation et l'influence devenaient prépondérantes dans le royaume, nous distinguons parmi les partisans de Thomas Becket plusieurs prélats, Maurice de Sully, évêque de Paris, les évêques de Noyon, d'Auxerre, de Troyes, auxquels se joignait Milon de Térouanne. A la cour même d'Angleterre retentissait une noble protestation, celle de Roger évêque de Worcester et cousin du Roi, qui ne craignait pas de donner une leçon aux contempteurs des censures, en refusant publiquement de communiquer avec Geoffroy Ridel, archidiacre de Cantorbéry, un des plus audacieux ennemis de son Archevêque. Dans un moment de colère, Henri ordonna au courageux prélat de sortir de ses états; Roger obéit, et partit ostensiblement avec tous ses équipages. Pendant ce temps, le Roi réfléchissait, et

s'apercevant qu'il donnait là un démenti éclatant aux lettres caressantes adressées par lui au Pape, il fit rappeler son cousin; mais par deux fois Roger refusa de revenir. Il fallut envoyer à sa poursuite un peloton de cavalerie légère sous les ordres d'un baron pour obliger le prélat à s'arrêter. Il retourna en effet sur ses pas, mais pour rentrer en grand seigneur à la cour, où depuis lors il se reconnut le droit de parler haut et de faire entendre la vérité à son royal cousin.

De toutes parts on pouvait donc relever les indices avant-coureurs d'une victoire et d'une paix prochaines. A ce moment arrivèrent des Lettres apostoliques expédiées de Bénévent le 10 mai (1), et qui s'étaient croisées en route avec les lettres du primat et des évêques français. Simultanément le Pape s'adressait au Roi d'Angleterre et à l'Archevêque de Cantorbéry; à ce dernier il écrivait en ces termes :

« Nous avons reçu les députés et les lettres que nous envoyait l'illustre Roi d'Angleterre. Ces agents ont formulé auprès de Nous des requêtes fort graves et auxquelles il était difficile d'accéder; les instances les plus vives et les plus pressantes de leur part n'ont

1. Selon la remarque de l'éditeur des *Materials* (t. VI, page 563, note *a*), nous regardons comme certaine la date du 10 mai pour l'expédition de la lettre à l'Archevêque, bien que Jaffé la place au mois de mars; le document n'est pas daté ; mais le 10 mai le Pape adressait, sur le même sujet, au Roi d'Angleterre une lettre identique en beaucoup de points à celle que reçut Thomas Becket; il est assez clair que la chancellerie romaine a expédié simultanément les deux pièces. Ajoutons que nous ne pouvons tenir compte de la lettre « Magnificentiæ tuæ litteras » donnée à la page 537 des *Materials*. Adressée au Roi d'Angleterre par le Pape, elle fait double emploi avec la lettre « Et naturali ratione » (page 565); puis la date en est trop singulière pour n'éveiller pas les soupçons : « secundo kalendas Martii » (?) en toutes lettres. En supposant même une erreur de copiste sur ce point, le document en question, expédié à la fin de février, serait arrivé en France avant le 13 avril; il aurait rendu impossibles les mesures que Thomas Becket adopta pourtant à cette date. Nous croyons donc devoir négliger cette pièce.

pu nous y amener. Mais pour enlever au Roi tout prétexte de réclamer contre notre sévérité, de nous accuser de parti-pris à son égard, Nous avons suivi les exemples de nos prédécesseurs dont la sainteté est si bien établie à nos yeux; c'est dire que nous avons cherché le moyen de rappeler avec douceur et bonté le Roi à de meilleurs desseins et à des pensées plus clémentes. D'après le conseil de nos Frères, avec qui nous en avons délibéré, Nous avons résolu d'envoyer vers le prince notre cher fils Gratien, sous-diacre et notaire de notre Église, homme instruit et distingué que Nous tenons en grande faveur et affection, à raison des souvenirs de notre père et prédécesseur Eugène III (1), comme aussi de la foi très-pure et du zèle que nous reconnaissons en Gratien. Nous lui adjoignons maître Vivien, que Nous aimons sincèrement et de tout cœur, le connaissant intimement depuis longues années et le tenant pour un homme savant et sage. Par la bouche de ces députés et par nos propres lettres, nous faisons entendre au Roi des avertissements pressants, à la fois paternels et sévères, pour qu'il vous rende sa paix et sa faveur, vous rappelle avec honneur à votre siège, vous rende intégralement ainsi qu'à votre Église les antiques prérogatives, libertés, droits et honneurs qui vous appartiennent, et laisse en paix votre personne et ce qui est à vous.

« Nous vous en prions donc, Frère, écoutez nos avertissements ; considérez avec soin la difficulté des circonstances, rappelez-vous comment nos pères « ont « racheté le temps à cause de la malice des jours » où ils vivaient (2). Travaillez à recouvrer la faveur et l'affection du Roi par tous les moyens, selon qu'il

1. Gratien était neveu du B. Eugène III (*Materials*, t. VII, page 65).
2. Ephes. V, 16.

se pourra faire en sauvegardant les droits de votre ordre et la liberté de votre ministère (1); mettez tout votre zèle à calmer son courroux; témoignez-lui tant de patience, de douceur, de bonté, que nul ne puisse vous accuser d'avoir négligé un moyen de rentrer pleinement en grâce auprès de votre souverain.

« De plus, Nous faisons appel à votre prudence, lui conseillant et enjoignant de ne fulminer aucune sentence contre le Roi, les personnages du royaume ni le royaume lui-même, jusqu'au jour où nos nonces se retireront; et si, ce que nous ne croyons pas, vous aviez déjà porté quelque censure, Nous voulons que vous la suspendiez provisoirement. Tout cela pour enlever au Roi le plus léger prétexte de plainte et vaincre son endurcissement par de tels procédés. Mais si le succès ne répondait pas à nos vœux, ce qu'à Dieu ne plaise, sachez que Nous n'entendons nullement vous retirer vos pouvoirs, mais bien vous les conserver et vous apporter l'appui de nos conseils et de nos forces. Pour le surplus, nos nonces vous exposeront nos intentions; vous devrez ajouter foi sans hésitation à leur parole et vous conformer à leurs conseils. »

La Lettre apostolique adressée au Roi était plus longue, consistant pour la plus grande partie en une exhortation paternelle, mêlée aux formules d'une espérance qu'Alexandre III n'avait certainement pas conçue, nous en avons pour preuve le début de sa lettre à l'Archevêque. N'y voyons donc qu'un artifice oratoire, et remarquons que le Pape ne mentionne pas cette fois la suspension de pouvoirs infligée derechef à Thomas Becket. Il se contente d'annoncer

1. « Salvo ordine et officio tuo ».

l'arrivée de Gratien et de Vivien ; mais c'en était bien assez pour réjouir le Roi et ses adhérents ; leur diplomatie pouvait enregistrer un succès de plus. Il était impossible en effet de mieux mettre en contradiction dans la pratique deux alliés aussi pleinement d'accord sur les principes que le Souverain Pontife et l'Archevêque (1); or les mettre en opposition était en définitive les annuler l'un par l'autre. Pour la seconde fois la victoire échappait aux mains de l'Église, et il fallait recommencer la campagne sur de nouveaux frais. Seulement l'exilé pouvait se demander combien de temps la patience invincible d'Alexandre III consentirait à faire le jeu de la persévérance non moins obstinée avec laquelle Henri II recourait aux négociations diplomatiques. Une nouvelle Lettre apostolique, arrivée en France presque en même temps que les envoyés de la cour pontificale, dut l'inquiéter à ce point de vue ; écrivant le 19 juin, le Pape disait à l'Archevêque (2) :

« Nous sommes grandement surpris de voir que, au moment où vos envoyés et les ambassadeurs de notre bien-aimé fils dans le Christ Henri, l'illustre Roi d'Angleterre, étaient encore auprès de Nous, attendant nos résolutions, vous avez jugé bon de publier sans Nous consulter une sentence contre les dignitaires du royaume. Nous ne doutons point de votre prudence et de votre circonspection ; mais il arrive souvent que l'on voie moins clair dans sa propre cause

1. Thomas Becket ne luttait que pour sauvegarder la clause tutélaire « Salvo ordine nostro » ; cette clause, Alexandre III l'inscrivait dans toutes ses lettres, et jusque dans la dernière où nous l'avons relevée à dessein. L'un et l'autre étaient donc en accord parfait sur ce point fondamental ; et, nous le répétons, il n'y avait pas autre chose dans le grand débat qui s'agitait.

2. *Materials*, t. VII, page 1, ep. « Cum nuntios tuos ».

que dans celle d'autrui. Ne voulant pas d'ailleurs casser d'autorité votre jugement, Nous vous avisons et conseillons, frère bien-aimé, de suspendre vous-même l'effet de cette condamnation pour adoucir le déplaisir du Roi, jusqu'à ce que par nos envoyés vous sachiez s'il est disposé à se réconcilier et à vous rappeler comme il l'a promis. Il convient que vous attendiez et que vous fassiez preuve de longanimité à l'égard du Roi d'ici deux ou trois mois, ainsi que Nous le faisons Nous-mêmes, afin de ne lui pas laisser d'excuse. Si vous ne jugiez pas à propos de tenir compte de notre requête, et si ensuite les affaires ne tournaient pas selon votre désir et votre attente, ce qu'à Dieu ne plaise, vous devriez ne vous en prendre qu'à vous-même, et non point à Nous. Mais si au contraire, suivant nos conseils, vous suspendez l'effet de la sentence, et si le Roi persiste dans son obstination, alors, et même avant le départ de nos députés, vous aurez toute liberté pour rendre sans hésiter leur plein effet aux condamnations déjà portées, sans avoir à craindre d'encourir notre déplaisir; bien plutôt pourrez-vous compter sur Nous pour vous soutenir et vous assister en toutes manières. »

Sans parler du blâme formel articulé ainsi par le Saint-Père, Thomas ne pouvait manquer d'être douloureusement affecté par cette pensée que l'action de la justice devrait être considérée comme suspendue, aussi longtemps qu'il plairait au Roi d'avoir à Rome des agents à ses gages, occupés à négocier d'une manière plus ou moins illusoire. Pour cette fois le Pape ne parlait que d'un délai de deux ou trois mois ; il fallait patienter, sans grand espoir, il est vrai, de dissiper jamais les malentendus inexplicables dont n'avaient pu avoir raison les faits les plus

nombreux et les mieux avérés. Mais les épreuves avaient trempé le courage de l'exilé (1); loin de se laisser abattre par des revers multipliés, il déployait de plus en plus cette force aussi calme qu'inébranlable que le Saint-Esprit communique à toute âme fidèle, mais qui s'affirme chez les saints avec tant de grandeur.

Ajoutons que Thomas, au milieu de ses luttes, était soutenu par l'ermite qui vivait là-bas, dans la solitude et la prière, au milieu des bois de Finchal. L'Archevêque n'avait pas oublié Godric, l'anachorète qui naguère lui adressait au nom de Dieu d'encourageantes paroles (2), et par deux fois le solitaire lui avait fait parvenir de secrets messages, que toujours l'évènement était venu vérifier (3).

1. « In paucis vexatus in multis profecit, sicut creditur ab his qui ejusdem Cantuariensis intima noverunt » (*Materials*, t. VII, page 76).

2. Voir ci-dessus t. I, pages 308-310.

3. *Bolland.*, t. V Maii, die XXI, page 83. — Cfr. John Morris, *The Life of S. Thomas Becket*, page 574.

CHAPITRE X

LES CONFÉRENCES DE BUR

(1169)

L'arrivée prochaine des nouveaux commissaires du Pape défrayait, on le pense bien, toutes les conversations (1), et dans les deux royaumes l'agitation n'était pas moindre qu'au jour où l'on attendait les cardinaux Odon et Guillaume de Pavie. L'on apprit bientôt que les deux nonces avaient passé les Alpes et se dirigeaient vers l'Auvergne ; à Souvigny, le Roi de France les rencontra et reçut de leurs mains les lettres qu'ils lui apportaient de la part du Souverain Pontife. Sur son avis, Gratien et Vivien renoncèrent à aller trouver le Roi d'Angleterre en Gascogne, et prirent le parti d'attendre en France le retour du prince dans ses états du Nord (2). Gratien écrivit une lettre à l'Archevêque exilé, qui put craindre un moment de ne pas voir les deux plénipotentiaires de la cour romaine ; assez de gens, paraît-il, s'employaient à prévenir une entrevue que Thomas souhaitait au contraire (3). Il avait confiance en Gratien, sans doute, et devait le connaître depuis longtemps, depuis les jours où il avait négocié à la cour pontificale auprès

1. *Materials*, t. VII, page 3, Johan. Sarisb. ad Baldwinum Exon. archid. ep. « Excussus propriis ».

2. *Ibid.*, page 78, Viviani ad Alexand. Pap. ep. « Quod statum nostrum ».

3. Page 8, Thom. Cantuar. ad Gratianum ep. « Gratias habemus ».

d'Eugène III ; la parenté du commissaire apostolique avec ce grand Pape était pour prévenir en sa faveur l'exilé qui suivait les exemples jadis donnés par le Bienheureux pontife. Néanmoins Thomas pouvait toujours craindre que les deux nouveaux venus ne fussent à leur tour dupes des ruses et des phrases ambigües que le Roi d'Angleterre employait avec tant de succès depuis six années bientôt ; il tenait donc à leur ouvrir les yeux et à les prémunir contre les pièges qui leur seraient certainement tendus. Dans sa réponse à la lettre de Gratien il exprima ses regrets de ne l'avoir pas encore vu, et ne dissimula pas ses craintes ; mais il eut la joie de voir bientôt arriver à Sens les deux envoyés du Pape, et celle plus grande encore d'apprendre de leur bouche que le Saint-Père ne songeait pas à casser les actes de son légat, étant au contraire fermement décidé à le soutenir. Il avait donné pour instructions de déclarer au Roi d'Angleterre que s'il ne faisait pas la paix avec l'Archevêque selon les conseils du Pontife romain, non seulement tout pouvoir serait rendu au primat de procéder contre lui, mais que le Pape lui-même lancerait les foudres apostoliques (1).

En présence de plusieurs témoins graves et dignes de foi, Thomas expliqua à Gratien quelles concessions il ferait pour le bien de la paix, et s'accorda avec les deux commissaires sur la question des excommunications fulminées à Clairvaux. Gratien et Vivien pourraient absoudre les hommes qui avaient été frappés, sous la condition qu'ils obéiraient ensuite aux ordres de l'Archevêque de Cantorbéry, ou du

1. C'est Jean de Salisbury qui nous fait connaître ces détails (loc. cit.) ; il les tenait des deux envoyés de la cour pontificale qu'il avait vus à Vézelay le 22 juillet, quelques jours après leur conférence avec l'Archevêque. Il s'empressait de porter ces nouvelles à la connaissance de ses amis d'Angleterre.

moins à ceux des mandataires du Pape, et cet engagement devrait être scellé par le serment. De leur côté les plénipotentiaires avaient reçu défense de demeurer auprès du Roi d'Angleterre passé la fête de saint Martin : ce délai expiré sans que la paix fût acquise, ils s'engageaient à replacer dans les liens de l'excommunication ceux qui auraient provisoirement bénéficié des mesures de clémence, à moins que dans les vingt jours ils ne fissent dûment satisfaction à l'Archevêque (1). Thomas pouvait donc être tranquille, car Gratien témoignait des plus fermes dispositions; ayant bien compris la situation, et sincèrement dévoué à la cause de l'Église, il était résolu à déployer toute la vigueur nécessaire. Vivien, sans accentuer autant son attitude, et tout en laissant voir plus de penchant pour des procédés conciliants, ne songeait pas non plus à faiblir ni à trahir la cause que le Pape lui avait confiée. L'Archevêque pouvait donc prévoir que les résultats acquis par ses mesures vigoureuses ne seraient pas perdus, bien que la nouvelle négociation eût retardé l'heure de la victoire; du moins l'affaire n'avait-elle jamais été remise en de meilleures mains.

Sur ces entrefaites on apprit que le Roi Henri avait quitté la Gascogne et se dirigeait vers la Normandie. Le 15 août, pour la fête de l'Assomption, il était à Domfront lorsqu'il reçut un message de Gratien, qui faisait remettre au prince des Lettres apostoliques en annonçant son arrivée très prochaine. Henri lut le document pontifical et ne put dissimuler une vive

1. *Materials*, page 75, « De absolutione episcoporum ». Ce document n'est pas signé; mais il est écrit par un témoin oculaire, qui rédige ainsi l'acte des conventions passées dans cette conférence; et comme la suite de l'histoire s'accorde pleinement avec les termes de ce contrat, nous n'hésitons pas à l'admettre, bien qu'il soit anonyme.

émotion (1); dès le lendemain, cependant, il fit partir Jean d'Oxford et Renaud archidiacre de Salisbury, chargés d'aller à la rencontre des commissaires du Pape. Ce fut le 23 août que Gratien et Vivien arrivèrent à Domfront, sous la conduite des deux hommes si étrangement choisis par le Roi (2).

Henri était en forêt lorsque les plénipotentiaires entrèrent dans la ville, mais il revint dans la soirée ; sans prendre le temps d'aller jusqu'à son logis, il se dirigea tout droit vers la maison qu'habitaient Gratien et Vivien, les salua dans les termes les plus courtois, et se déclara leur hôte. On en était encore aux premiers compliments que dans la rue retentit le son du cor : c'était le jeune Henri Court-Mantel qui venait avec une brillante escorte offrir aux envoyés du Pape le cerf qu'il avait forcé.

Le lendemain matin vers six heures le Roi se présenta de nouveau et manifesta le désir d'ouvrir de suite les négociations. Avec lui se trouvaient les évêques de Rennes et de Séez ; on fit ensuite entrer Jean d'Oxford et Renaud l'archidiacre de Salisbury ; un peu plus tard encore celui de Llandaff. Neuf heures durant l'on discuta, et toujours debout selon la coutume de Henri Plantagenet. Du dehors on entendait le bruit des voix, et il était aisé de comprendre que la conférence était assez mouvementée, passant tour à tour des formules courtoises aux éclats

1. Voir pour ces détails, et ceux qui vont suivre, *Materials*, t. VII, page 70 et suivantes, Amici ad Thom. Cantuar. ep. « In die assumptionis ».

2. On connait assez Jean d'Oxford, et les envoyés du Pape avaient dû eux-mêmes le voir à l'œuvre à la cour pontificale. Quant à l'archidiacre Renaud, c'était l'un des deux derniers ambassadeurs députés à Bénévent par le Roi, et là aussi Gratien et Vivien avaient vu les manœuvres auxquelles se livraient les agents du souverain anglais, sous prétexte de négocier.

de la colère. C'est qu'on discutait un point qui tenait au cœur du Roi : les clercs excommuniés devraient-ils prêter le serment que réclamaient les nonces d'Alexandre III ? Ceux-ci, nous le savons, avaient promis à Thomas Becket d'exiger cette clause ; mais précisément elle allait à l'encontre du IV[e] article de Clarendon, et Henri ne voulait pas en entendre parler ; c'était pour les plénipotentiaires une excellente raison d'y tenir. Il était plus de trois heures après-midi et le soleil descendait vers l'horizon lorsqu'enfin on vit s'ouvrir les portes de l'appartement où avait lieu la conférence. Le Roi sortit brusquement, les traits agités par la colère, se répandant en récriminations contre la mauvaise volonté que le Pape lui avait toujours témoignée, disait-il :

— Par les oilz Deus ! s'écria-t-il enfin, je sais ce « que j'ai à faire !

— Sire, pas de menaces, répliqua froidement Gra-« tien ; la cour qui nous envoie est habituée à dicter « des lois aussi bien aux rois qu'aux empereurs. »

L'image de Barberousse, vaincu et foudroyé, passa-t-elle devant les yeux de Henri ? Toujours est-il qu'il se calma soudain. Sentant qu'il n'avait plus affaire à Guillaume de Pavie ni à Bernard du Coudray, il fit mander les barons avec plusieurs abbés cisterciens qui se trouvaient à la cour, enfin presque tous les clercs de la chapelle royale, et prit à témoins ces divers personnages de l'importance des propositions qu'il avait faites, afin qu'ils pussent les certifier en temps opportun : il avait, disait-il, offert de rendre à l'Archevêque son siège avec la paix ; mais la réponse définitive ne serait donnée que huit jours plus tard, à Bayeux, où le Roi assignait rendez-vous aux envoyés du Pape.

Henri voulait donner à cette nouvelle réunion une importance et un éclat tout particuliers. Il sentait au fond que la situation présente ne pouvait se prolonger, qu'il avait en face de lui de sérieux adversaires et qu'il devait conclure ; aussi ne voulait-il négliger aucune de ses ressources. Un grand nombre de prélats furent mandés, et particulièrement tous les évêques de Normandie ; le 31 août ils se trouvèrent réunis à Bayeux avec l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Rennes et du Mans, celui-ci amené fortuitement au rendez-vous ; Roger de Worcester ne put arriver que le lendemain ; Jean de Poitiers, retenu par un synode, s'annonçait pour plus tard. Entre tous Arnulf de Lisieux se faisait remarquer par son activité; serait-ce donc à lui qu'il faudrait attribuer la tactique adoptée par le Roi en ces graves conjonctures ? Car nous y devinons la main d'un homme d'Église.

Gratien et Vivien ouvrirent la nouvelle conférence en rappelant à Henri II les termes des Lettres apostoliques par lesquelles Alexandre III réclamait la conclusion de la paix et la réintégration de Thomas Becket dans le gouvernement de son Église. A quoi le Roi répondit par les récriminations tant de fois formulées contre le primat d'Angleterre ; comme l'écrivait Vivien au Pape, c'étaient toujours les mêmes plaintes, exprimées jadis devant Guillaume de Pavie, et tant de fois ressassées depuis lors ; mais Henri ajouta :

« Si maintenant je fais quelque chose pour cet « homme en considération des désirs du Saint-Père, « on m'en devra de grands mercis. »

En d'autres termes il sentait qu'il devait en venir aux concessions, mais il entendait les faire payer ; ce-

pendant il ne voulut pas discuter davantage ce jour là, et partit pour son château de Bur, à quelque distance de Bayeux (1). Dès le lendemain, Gratien et son compagnon avec tous les prélats arrivèrent à la résidence royale, et tout aussitôt Henri les conduisit dans le grand parc où l'on entretenait daims et cerfs pour peupler ses chasses (2). Un nombre assez restreint de personnages de marque furent nommément invités par faveur spéciale à se joindre au groupe principal (3) ; et tout en marchant, le Roi ouvrit la conférence avec les deux commissaires apostoliques ; les prélats se tenaient à quelques pas en arrière, et un écuyer conduisait par la bride le cheval de son royal maître.

La discussion reprit au point où elle était restée après l'interminable conférence de Domfront : il s'agissait toujours de l'absolution des clercs excommuniés à Clairvaux, et de l'obligation pour eux de

1. Bur-le-Roi, canton de Balleroy, à peu de distance de l'église de Noron. M. de Caumont écrit *Bures* (*Revue Anglo-française*, t. IV, page 213) ; Leroux de Lincy dit *Bourg-Bayeux* dans l'article publié par lui dans la *Revue de l'Ecole des Chartes* sur Garnier de Pont-S[e]-Maxence. Nous nous en tenons à l'orthographe adoptée par Hippeau (*Vie de S. Thomas par Garnier*, page XXXVIII, Paris, 1859) et par Pluquet (*Contes populaires de l'arrondissement de Bayeux*, page 22, Rouen, 1834). C'est celle de Garnier de Pont-S[e]-Maxence lui-même (éd. Hippeau, page 177) ; et dans la lettre adressée par un ami à saint Thomas au sujet des conférences (citée ci-dessus), nous lisons : « ad locum quemdam qui vocatur le Bur ». Henri II tint souvent cour plénière dans cette résidence, qui était un palais ou un séjour de plaisance, comme le manoir de Woodstock, bien plutôt qu'un château-fort. Plusieurs salles très vastes, qu'on ne trouvait pas à beaucoup près aussi multipliées dans les châteaux fortifiés, permettaient de réunir un très grand nombre de personnes, soit pour des fêtes, soit pour des délibérations importantes.

2. V. Du Cange, *Parcus*.

3. L'ami qui donna tous ces détails à l'Archevêque était évidemment de ce nombre ; c'était sans aucun doute un de ces seigneurs, qui conservaient en secret leur estime et leur affection à l'exilé, et dont nous avons pu déjà connaître les services.

prêter un serment comme condition préalable de l'absolution. Henri, nous savons pourquoi, insistait pour qu'on écartât cette clause ; mais Gratien et Vivien refusaient d'y renoncer. Toutefois il faut le dire, ils n'étaient pas absolument édifiés quant à l'étendue de leurs pouvoirs ni au sens de leurs instructions sur ce point (1). Déjà lors de la conférence de Domfront ils avaient cherché à faire intervenir dans cette question l'archevêque de Sens, Guillaume de Champagne, qui à son crédit personnel joignait le titre de légat apostolique (2) ; mais Guillaume, n'ayant pas d'instructions spéciales à ce sujet, avait refusé de donner un conseil. Gratien et Vivien se retranchaient donc derrière l'usage constant de l'Église romaine qui exigeait le serment en semblables circonstances, et ils avaient à cœur de tenir la promesse par eux faite au primat d'Angleterre. A trois heures après-midi rien n'était encore gagné de part ni d'autre : Henri recourut à son moyen ordinaire : tournant brusquement le dos aux commissaires apostoliques, il s'élança vers son cheval, sauta en selle, en disant bien haut :

« Que ni Pape ni personne désormais ne me « parle plus de rappeler l'Archevêque ; je n'écouterai « plus rien ! »

1. C'est ce qui résulte d'une phrase du rapport de Vivien au Pape (*Materials*, t. VII, page 78, ep. « Quod statum nostrum ») ; nous voulons dire la phrase : « Nos vero qualem super absolutione... nullatenus remaneret ». Le recours des deux nonces à l'archevêque de Sens, dont nous allons parler, achève de démontrer leurs incertitudes (V. *Materials*, page 94, Henrici Reg. ad Willelm. Senon. archiep. ep. « Venientes ad me » ; et la réponse de Guillaume au Roi : « Significavit nobis »).

2. D'après les termes de la lettre du Roi à Guillaume, ce serait bien à Domfront que Gratien aurait invoqué l'autorité de l'archevêque ; la correspondance à ce sujet doit être datée du 23 août au 1er septembre ; à Bur les négociations furent conduites sans aucune interruption qui pût permettre d'expédier un courrier à Sens.

Les évêques atterrés entourèrent aussitôt les deux nonces, les suppliant pour l'amour de Dieu de céder sur ce point. Gratien et son collègue témoignaient la plus extrême répugnance ; enfin ils consentirent à un compromis. Le Roi, qui au fond n'avait pas envie de rompre, ne s'était pas éloigné si vite qu'on ne pût le rejoindre. Apprenant le revirement causé par sa menaçante attitude, il remit pied à terre, et peu d'instants après tous les assistants furent invités à se grouper autour du Roi ; celui-ci fit alors à haute voix des déclarations importantes. L'Archevêque, dit-il, n'a jamais été chassé d'Angleterre par ma volonté ; bien plutôt je l'ai invité plusieurs fois à y revenir pour se disculper, mais il a toujours refusé. Aujourd'hui, cependant, le seigneur Pape veut et ordonne que je lui rende la pleine et paisible administration de son Église, et que j'amnistie tous ceux qui sont sortis de mon royaume pour faire cause commune avec l'Archevêque : ainsi soit donc fait.

Après une décision aussi grave, Henri se montra fort content ; il s'occupa, toujours en circulant dans le parc, de plusieurs affaires concernant l'État, mais étrangères à la question de ses relations avec l'Archevêque. La paix était donc faite et le passé oublié ? Non, hélas ; le Roi aussi bien que Gratien savaient que beaucoup de points restaient à traiter. On le vit clairement lorsque Henri, qui semblait penser à toute autre chose, revint brusquement vers les plénipotentiaires, et leur demanda de passer en Angleterre pour absoudre sur place les excommuniés. Gratien et son collègue refusèrent nettement, la démarche proposée n'étant pas nécessaire et pouvant être dangereuse. Mécontent, le Roi insista pour que l'un des deux fît le voyage, pour qu'au moins un de leurs clercs fût

envoyé par delà le détroit : mais les nonces opposaient le même refus. Aussitôt nouvelle explosion de colère chez le Roi, qui s'écrie :

« Faites donc ce que vous voudrez ! De vous et de « votre excommunication je me soucie comme d'un « œuf ! »

Et il remonte à cheval ; mais il n'a pas en vain compté sur ses fidèles prélats. Ceux-ci l'entourent, l'arrêtent, lui représentent les torts qu'il se donne, et Henri, qui ne demande qu'à poursuivre la négociation, met encore une fois pied à terre. Il s'entretient avec les évêques : ceux-ci l'assurent qu'ils vont sur-le-champ écrire au Pape, certifier qu'en leur présence le Roi d'Angleterre a offert la paix, s'est déclaré prêt à remplir les conditions posées par le Souverain Pontife, et que l'échec des conférences n'est dû qu'à la conduite des commissaires de Sa Sainteté. Sur l'heure on se met à l'œuvre ; mais la rédaction de la lettre collective est laborieuse. Henri Plantagenet s'irrite ; il arpente le parc, revient au groupe des prélats qui s'ingénient à fausser la vérité sans mentir positivement ; Arnulf de Lisieux insiste dans un sens, nous savons trop bien lequel ; Rotrou de Rouen, sans distinguer mieux qu'à son ordinaire le fond de la question, tient pour une rédaction plus honnête et plus sincère ; on n'aboutit pas ; le Roi menace de se retirer. En fin de compte les pauvres évêques sont réduits à confesser leur impuissance en même temps que leur timidité : ils savaient que les nonces avaient entre les mains des Lettres apostoliques enjoignant l'obéissance à toutes les décisions de Gratien et de Vivien ; ces lettres ils les avaient vues et n'avaient osé les faire connaître au Roi ; mais il fallait bien maintenant s'y résoudre, sous peine

de paraitre prendre parti pour Henri contre les volontés nettement exprimées des plénipotentiaires. En apprenant l'existence du document pontifical, Henri répondit :

« Je sais, je sais ; ils veulent jeter l'interdit sur mes « domaines ; mais il ne me faut qu'un jour pour « enlever une place forte ; croit-on que je serais « embarrassé d'un clerc qui mettrait mes états sous « l'interdit ? »

Au fond le Roi était impressionné par la fermeté des commissaires du Pape ; il les sentait résolus, et redoutait sérieusement les foudres qu'il affectait de mépriser, car depuis quatre ans il ne manœuvrait que pour en prévenir l'éclat. Les évêques n'eurent donc pas trop de peine à faire tomber cette colère diplomatique, et l'on entendit bientôt Henri leur dire :

« Faites la paix ce soir même ; vous ne retrouverez « jamais partie si belle. »

La discussion recommença, toujours sur cette question du serment, c'est-à-dire en réalité sur le IVe article de Clarendon. Finalement il fut convenu que, pour maintenir le principe, trois des excommuniés les plus compromis, qui se trouvaient à la cour, seraient absous après avoir prêté sur l'Évangile le serment réclamé par les deux nonces. Geoffroy Ridel, Nigel de Sackville et Thomas Fitzbernard furent désignés pour faire cette réparation. Peu après le Roi dit devant tous les assistants :

« Pour répondre à la prière du Pape, mon père et « mon maître, il convient que je fasse largement les « choses : je rends donc à l'Archevêque son siège « en même temps que ma faveur, et de même à tous « ceux qui sont hors d'Angleterre à cause de lui. »

Ces paroles furent saluées par un concert de remer-

ciements de la part des commissaires pontificaux et des évêques présents ; le Roi du reste ajouta :

« Que si ce soir je n'ai pas fait tout ce qu'il con-« venait, demain j'y suppléerai selon vos conseils. »

Tout était donc au mieux ; mais Gratien et Vivien connaissaient assez le prince pour ne vouloir pas lui laisser le temps de revenir de ses bonnes dispositions. Sur-le-champ, et malgré l'heure avancée de la nuit, ils commencèrent à résumer les résultats acquis en formulant à leur tour leurs conditions :

Pour l'amour de Dieu et du seigneur Pape, le Roi permettra à l'Archevêque de rentrer en toute sécurité dans son Église, la lui rendra en paisible possession avec tous les droits dont elle jouissait avant le départ du primat, pour que celui-ci la tienne désormais *à l'honneur de Dieu et de l'Église, du Roi et de ses fils ;* les mêmes conditions seront accordées aux compagnons d'exil de l'Archevêque, et le Roi consignera par écrit les promesses qu'il fait actuellement. Henri accède à toutes ces requêtes ; il voudrait seulement obtenir que les titulaires nommés par lui aux bénéfices du diocèse de Cantorbéry depuis six ans fussent maintenus en possession ; mais les commissaires du Pape rejettent nettement cette clause qui consacrerait l'usurpation.

Le Roi consentira-t-il enfin à sceller la pacification par le baiser de paix (1) ?

1. Tel était l'usage, et nous avons déjà vu les deux rois de France et d'Angleterre sceller ainsi leurs traités ; il serait aisé d'en citer d'autres exemples encore (voir par ex. ap. Bouquet, t. XII, page 523, D, la paix conclue entre Geoffroy le Beau et Guy de Laval) ; coutume toute chrétienne, et l'on eût craint alors d'être comparé à Judas en donnant le baiser de paix sans avoir la volonté de tenir ses engagements. Aussi attachait-on une importance très grande à cet acte, et plus loin nous aurons l'occasion de nous souvenir des remarques ici consignées.

« C'est peu de chose, répond Henri ; que la récon-
« ciliation ne tienne pas à cela. »

Qu'est-ce à dire ? Cette réponse est ambiguë ; néanmoins Gratien n'insiste pas et l'assemblée s'ajourne au lendemain ; car jusqu'à ce moment il n'y a eu que des promesses, des conventions verbales, et il faudra qu'elles soient traduites en actes.

Il est neuf heures du soir ; en somme la journée se termine bien, malgré les orages qui l'ont troublée, car le Roi vient d'admettre sans réclamations la formule qui l'avait si fort irrité naguère, au colloque de Montmirail ; la mention tutélaire de l'honneur de Dieu et de l'Église va être consignée dans le protocole officiel de la paix, et les peuples chrétiens savent la portée de ces termes, sur le terrain des immunités ecclésiastiques.

Le lendemain donc nouvelle réunion. Et d'abord les commissaires du Pape vont procéder à l'absolution conditionnelle des trois excommuniés après que ceux-ci auront prêté serment de s'en remettre à leurs décisions ultérieures ; mais Henri interrompt. La formule arrêtée la veille disait que l'Archevêque tiendrait son Église « à l'honneur du Roi *et de ses fils* » ; en présence des archevêques de Rouen et de Bordeaux ainsi que de l'évêque de Lisieux, Henri demande que la formule soit modifiée en ces termes : « à l'hon-
« neur du Roi *et de ses héritiers*. » A tout prendre, il peut n'y avoir là qu'un signe de l'inquiétude, trop bien motivée par les circonstances dont fut entouré son avènement au trône, et qui dès lors suit toujours le prince. Gratien et Vivien accèdent à sa requête, et se mettent en devoir d'absoudre enfin Geoffroy Ridel, Nigel de Sackville et Thomas Fitzbernard. Cela fait, on en vient à la rédaction de l'acte de paci-

fication ; Henri dicte lui-même la formule suivante (1) :

« Pour l'amour de Dieu et du seigneur Pape, le « Roi permet à l'Archevêque de rentrer en toute sécu- « rité dans son Église ; il la lui rend en paisible pos- « session avec tous les droits dont elle jouissait avant « le départ du primat, pour que celui-ci la tienne dé- « sormais à l'honneur de Dieu et de l'Église, du Roi « et de ses héritiers, sauf la dignité du royaume. »

« Qu'est-ce que cela ? s'écrie aussitôt Gratien ; il « n'a pas été question dans nos conventions de la « dignité du royaume. Nous l'inscrirons ici, puisque « vous le voulez, mais à la condition de déclarer « sauve la liberté de l'Église (2). »

A ce mot le Roi s'emporte, mais rien n'ébranle Gratien ; il refuse énergiquement d'insérer la clause que Henri a voulu subrepticement introduire, et la conférence est rompue, à la stupéfaction de l'arche-

1. C'est ce qui résulte du rapport de Vivien au Pape : « Ubi dixit... adjecit... ».

2. *Materials*, t. VII, page 117 ; Thom. Cantuar. ad Meldensem episcop. ep. « Merito dixerim ». Dans cette lettre ainsi que dans une autre, adressées au cardinal Humbald, évêque d'Ostie (ep. « Clarissimi oratoris »), l'Archevêque démontre longuement l'intention perfide du Roi, ou plutôt de ses conseillers, en développant le sens du terme nouveau imaginé par eux pour dissimuler les statuts de Clarendon. C'est lui qui dénonce nommément Geoffroy Ridel comme l'auteur de cette malheureuse tentative. Que s'il était besoin de prouver que Thomas ni Gratien ne se trompaient quant au sens des mots « dignitas regni », nous renverrions à une lettre écrite par le Roi lui-même aux cardinaux dès l'année 1166, et où nous lisons : « Si constiterit nos in aliquo deliquisse et excessisse, consilio cleri et baronum nostrorum *juxta consuetudines et dignitates et celsitudines regni nostri*, quidquid debuerimus... » etc. ; donc les deux termes « coutumes » et « dignités » sont bien synonymes aux yeux du prince (ep. « Super his quæ dominus »). Il y a plus encore : Alexandre III avait jadis écrit au Roi une lettre (« Illum devotæ sinceritatis », ann. 1163) pour déclarer que la convocation des évêques anglais au concile de Tours ne pourrait être considérée comme attentatoire « à la dignité du royaume » et ne devrait créer « aucune coutume nouvelle dans ce même royaume » (V. ci-dessus t. I, page 212).

vêque de Rouen, à la grande joie de Geoffroy Ridel. C'est lui, archidiacre de Cantorbéry, qui a conseillé au Roi de tenter cette surprise, pour ne pas conclure de paix qui ne consacrât les statuts de Clarendon. Heureusement Gratien connaît mieux que les précédents négociateurs le terrain sur lequel il marche ; il a, du premier coup d'œil, démêlé le véritable sens de la formule nouvelle et forcé le Roi à démontrer lui-même par son attitude que cette prétendue « dignité « du royaume » ne peut se concilier avec la liberté de l'Église. Voilà le mot qui a jeté Henri II dans un accès de fureur ; des diplomates avec lesquels il a traité jusqu'alors aucun n'a osé le lui faire entendre ; Gratien a eu ce courage, et le résultat prouve assez la rectitude de ses appréciations. Henri n'a cherché qu'une paix menteuse, n'a voulu que tendre un piège à l'Archevêque ; mais sa trame est rompue, et il est superflu de songer à négocier davantage. Les plénipotentiaires du Pape remontent à cheval et prennent la route de Caen, accompagnés par l'archevêque de Rouen.

Le bon prélat ne comprenait rien à la résistance obstinée de Gratien et de Vivien. La formule contre laquelle ceux-ci protestaient avait été convenue pendant la nuit entre le Roi et les prélats (1) ; parmi

1. Ceci résulte d'une part de la lettre écrite à l'Archevêque par un ami (citée ci-dessus), et où il est dit qu'après le départ des plénipotentiaires, la veille au soir, le Roi avait manifesté l'intention d'ajouter la clause « Salva dignitate regni » ; d'autre part, de l'accord de plusieurs lettres adressées au Pape par l'archevêque de Rouen, l'évêque de Nevers, et autres personnages, lettres que nous mentionnerons plus loin. On y voit que ces prélats approuvaient la clause, dont ils ne comprenaient pas la portée, et qu'ils s'appuyaient sur certain texte, alors connu de tout le monde et qu'ils citent en termes identiques (Ralph de Diceto lui-même, T. 1, page 336, reproduit cette citation, dont nous ne savons la source ; mais il fait erreur en la donnant à propos du colloque de Montmartre). Il est assez clair que la formule, proposée par le Roi, avait été agréée par les prélats.

ceux-ci les uns avaient certainement saisi le sens de l'expression suggérée au souverain par Geoffroy Ridel, et Arnulf de Lisieux entre autres était d'un esprit trop délié pour n'avoir pas aperçu le piège; qui sait même s'il n'était pas complice de l'archidiacre de Cantorbéry? En tous cas quelqu'un, et à coup sûr un homme d'Église, avait apporté à l'appui de la motion une citation qui avait fait fortune auprès de ceux qui ne voyaient pas les conséquences de la proposition. La dignité de l'Église, répétait-on, ne saurait nuire à celle du royaume, et les prérogatives de la couronne sont d'ordinaire le meilleur appui de la franchise ecclésiastique ; entre elles existe une connexité nécessaire, puisque les rois ne sauraient faire leur salut sans l'Église, et que l'Église ne saurait vivre en paix qu'à l'abri du sceptre des rois. On se gardait d'ajouter que cette relation, réelle en thèse générale, se trouverait en fait supprimée dans l'hypothèse de la législation de Clarendon, en vertu de laquelle les libertés de l'Église devaient être absorbées dans les prérogatives de la couronne. L'Archevêque de Rouen et son collègue de Nevers ne songeaient point à cela; aussi ne pardonnaient-ils pas aux commissaires du Pape d'avoir rompu la conférence à propos d'une formule si raisonnable. Malheureusement pour eux Gilbert Foliot lui-même en jugeait tout autrement, trouvant obscurs et captieux les termes employés par le Roi (1).

Arrivés à Caen, Gratien et Vivien ne tardèrent pas à y être rejoints par une ambassade qu'envoyait

1. Gilbert. London. episc. ad magist. David ep. « Quæ vestra mihi ». Voici ses expressions : « remoto ambage et obscuritate verborum quæ in colloquio quod cum ipso (rege) Gratianus habuerat universa turbaverat... ». On aime à enregistrer des aveux de ce genre, faits par des témoins aussi peu suspects de partialité envers l'Archevêque.

le Roi. Henri se dirigeait vers Rouen où il devait recevoir le comte de Flandres; mécontent de n'avoir pu arriver à la conclusion qu'il souhaitait, il chargeait cinq évêques de retourner vers les plénipotentiaires pour essayer de renouer la négociation. Les prélats, d'accord avec l'archevêque de Rouen, proposèrent de nouveau l'admission de la clause malencontreuse: « sauf la dignité du royaume ». A leurs instances Gratien répondit:

« Soit; mais si l'on admet la formule qui affirme « les prérogatives du Roi, l'on mentionnera aussi « celle qui affirme les prérogatives de Dieu; l'on « ajoutera donc ces mots: sauf la liberté de « l'Église. »

Les hommes du Roi ne pouvaient admettre cela; Henri assurait bien que par la formule « à l'hon- « neur de Dieu » il garantissait la liberté de l'Église; mais puisqu'il se refusait à écrire le mot, on ne pouvait croire à sa bonne foi. Ses délégués proposèrent alors de supprimer toutes les clauses additionnelles et de déclarer seulement que l'Archevêque rentrerait en pleine et paisible possession de son Église telle qu'il l'avait autrefois gouvernée. Chose étrange, Vivien nous dit avoir consenti, de concert avec son collègue, à une rédaction si vague, qui laissait subsister toutes les équivoques. Les prélats allèrent porter à leur maître la nouvelle de cet accord, et peu après les deux commissaires furent mandés à Rouen. Une telle manière de négocier en courant les grands chemins leur plaisait peu; mais il leur fallait bien en passer par là sous peine de ne jamais joindre le Roi. Arrivés à Rouen, il furent reçus au palais archiépiscopal, et virent bientôt paraître des mandataires envoyés par Henri pour déclarer qu'il

n'acceptait pas plus la dernière formule que la précédente. Gratien et Vivien se fussent bien passés de venir jusqu'à Rouen pour recevoir une notification de ce genre, dont la brusquerie, reconnaissons-le, sauvait la cause de l'Archevêque et de l'Église.

Il n'y avait plus rien à faire ; les deux commissaires se préparèrent au départ, Gratien pour rentrer immédiatement en Italie, dégoûté qu'il était du rôle auquel la mauvaise foi de Henri Plantagenet condamnait les représentants du Pontife romain. Il se proposait de faire lui-même au Pape et de vive voix un rapport circonstancié ; une courte lettre lui paraissait pour le moment suffire, afin de prévenir le Saint-Père contre les nouvelles négociations que Henri II ne manquerait probablement pas d'engager à la cour pontificale. Vivien crut meilleur de raconter les diverses phases des conférences dans un rapport assez détaillé qui, au surplus, ne rendrait pas inutile celui de Gratien, mais le confirmerait au contraire. Il songeait, quant à lui, à demeurer quelque temps encore en France, espérant que peut-être une occasion s'offrirait de reprendre les pourparlers. Mais avant de quitter Rouen, l'un et l'autre laissèrent à l'Archevêque Rotrou l'ordre formel de faire savoir au Roi d'Angleterre et aux excommuniés récemment absous d'une manière conditionnelle que cette absolution serait nulle si la paix n'était pas conclue avant le départ des commissaires du Pape ; en ce cas, tout le monde devrait obéir, de par le Souverain Pontife, à la sentence que prononcerait l'Archevêque de Cantorbéry. L'évêque de Londres arrivait sur ces entrefaites pour proposer aux nonces de juger l'appel interjeté par lui, nous savons dans quelles circonstances ; mais Gratien et Vivien refusèrent de s'occuper d'une telle

affaire (1), et partirent définitivement pour la France. Cédant une dernière fois aux supplications des évêques, ils envoyèrent au Roi l'archidiacre de Pavie, qui fut d'abord convenablement accueilli, puis bientôt congédié dans les termes les plus grossiers. Il ne tarda même pas a être attaqué, détroussé sur la route ; un de ses compagnons fut maltraité ; peut-être y eût-il laissé la vie sans l'arrivée fortuite d'un chevalier qui le tira de ce mauvais pas. Tel était le dernier acte de cette négociation.

Gratien et Vivien arrivèrent à Sens où ils virent l'exilé, qu'ils trouvèrent parfaitement calme ; le triste récit des conférences ne put altérer la paix de son âme (2). Vraiment, alors qu'on est fatigué de raconter cette série de pourparlers inutiles, peut-on ne pas admirer le saint qui n'était pas lassé d'en faire lui-même les frais ? Il faut avouer, du reste, que ces avortements successifs ne pouvaient le surprendre, car moins que personne il croyait à l'efficacité de pareils procédés.

Gratien prit sans retard la route de Bénévent où l'archevêque de Sens, Guillaume de Champagne, voulut l'accompagner, pour appuyer de tout son crédit le rapport du fidèle mandataire de Sa Sainteté. Vivien commença la rédaction de la lettre dans laquelle il exposait au Pape les vicissitudes de sa mission ; Thomas lui-même écrivit au Souverain Pontife, à plusieurs cardinaux, et à l'évêque de Meaux qui se trouvait en ce moment à la cour pontificale. Pendant ce temps, le Roi d'Angleterre adressait au Pape une lettre qui

1. *Materials*, t. VII, page 93, Gilberti London. episcop. ad Alexandrum Pap. ep. « Ad vestram, pater ».
2. *Ibid.*, page 81, rapport de Vivien au Pape : « Qui (Cantuar. archiep.) cum prædicta omnia æquanimiter sustineret... ».

était censée retracer la marche des conférences, dont l'échec devait être imputé au mauvais vouloir des commissaires apostoliques, cela va sans dire. Naturellement les porteurs de la missive royale étaient accrédités comme ambassadeurs auprès de Sa Sainteté (1); d'ailleurs les menaces ne manquaient pas dans cette épître (2); en sorte qu'Alexandre III put y lire tout le contraire de ce qu'il avait espéré. En même temps que les lettres du Roi, de Vivien et de Thomas Becket, il en recevait d'autres, signées de l'archevêque de Rouen, de l'évêque de Nevers, des évêques

1. T. VII, page 82, ep. « Sæpius nuntios nostros ». — Cette fois Henri s'y prenait pour accélérer la négociation d'une autre façon que pour les précédentes ambassades ; c'était lui-même qui pressait le Pape de faire vite et de renvoyer promptement ses gens ; mais on ne peut que sourire des motifs qu'il allègue : « quoniam eorum mora diuturnior periculum et damnum intolerabile ecclesiæ posset afferre ». Or il s'agit tout simplement d'un certain Richard Barre parfaitement inconnu d'ailleurs, et de l'archidiacre de Salisbury, beaucoup trop connu au contraire ; voici en quels termes s'exprime sur son compte l'Archevêque de Cantorbéry (ad Alexandrum et Johannem nuntios suos ep. « Solliciti estote ») : « ... illum spurium, fornicarium, et ecclesiasticæ pacis inimicum, sacerdotis filium, Reginaldum de Saresberia, qui personam nostram in quantum potest diffamat ubique et deturpat, dicens nos proditorem esse, et sibi fidem dedisse quod patrem ejus (Jocelin, évêque de Salisbury) non læderemus in aliquo. Quod utique ipsi non plus quam cani faceremus ». On voit une fois de plus que Henri II, zélé réformateur des mœurs du clergé, ne faisait pas difficulté de prendre pour ses alliés et ses auxiliaires les membres les moins honorables de ce corps. Pierre de Blois, cet homme aimable qui tenait surtout à être en excellents termes avec tout le monde, essaya bien une apologie de ce Renaud (*Materials*, t. VII, page 195) ; mais en somme il ne trouve à relever chez lui qu'une intelligence très vive, que nul ne contestait, et l'affection de l'archidiacre pour son triste père et seigneur, que chacun connaissait trop. Deux pages de considérations morales tirées de l'Ecriture ne sauraient tenir lieu des faits que Pierre de Blois eût dû pouvoir articuler pour réhabiliter la conduite du personnage. Ce Renaud était digne de figurer à côté de Jean d'Oxford et de l'abbé intrus de Saint-Augustin, sur la liste des ambassadeurs que Henri II choisissait avec tant de soin pour le représenter par-devant le Souverain Pontife.

2. « Si minus exauditi fuerimus, tanquam de vestra benevolentia desperantes, aliter securitati nostræ et honori prospicere compellamur. »

de Normandie, qui tous venaient à ses pieds déplorer en termes identiques la malheureuse issue des conférences. Ces prélats n'avaient rien compris, nous le savons, ni à la formule perfide introduite par le Roi ni à la résistance imposée par le fait même aux deux nonces; Gratien et Vivien étaient donc à leurs yeux seuls responsables de la rupture; et il est triste de constater que le Pontife romain sembla un jour approuver le raisonnement de ces hommes à courte vue. Pour le moment, de son dernier effort diplomatique en faveur d'une réconciliation il ne recueillait que des récriminations et des rapports contradictoires; depuis cinq ans il n'avait pas obtenu d'autre résultat, et tout ce qui avait été gagné n'était dû qu'à la persévérante énergie de Thomas Becket.

CHAPITRE XI

MONTMARTRE

(1169)

Reprenant au point où elle était restée la campagne entreprise à Vézelay, puis poursuivie à Clairvaux, l'Archevêque de Cantorbéry, légat du Saint-Siège, écrivit de nombreuses lettres qu'il fit passer dès les premiers jours de septembre à tous ses suffragants sauf à l'évêque de Londres, frappé de l'excommunication; il n'oublia pas même l'évêque de Durham, qui relevait de la métropole d'York. Aux plus puissants monastères, tels que ceux de Christchurch et de Saint-Augustin, à Cantorbéry, de Westminster, de Malmesbury, de Saint-Alban, d'Edmundsbury, des lettres du même genre furent expédiées. Dans ces divers documents, l'Archevêque promulguait l'excommunication encourue par les personnages frappés à Clairvaux, dont quelques uns avaient été absous provisoirement et sous condition; il ordonnait aux prêtres et aux fidèles de se séparer d'eux, de les éviter selon que l'ordonnaient les canons de l'Église; et la précaution n'était pas superflue, car à la cour d'Angleterre on traitait couramment avec ces malheureux dont plusieurs, nous l'avons vu, figuraient dans la suite du Roi. Or telle était alors la discipline bien connue de l'Église, que tout fidèle, en communiquant avec un excommunié nom-

mément dénoncé, encourait par le fait la même peine. Thomas, comme pasteur de ce troupeau égaré, jugeait urgent de prévenir de tels ravages ; mais il ne s'en tenait pas là.

Il était trop évident que l'excommunication de personnages secondaires ne suffirait pas à dompter le Roi; on savait dès longtemps qu'il ne s'arrêterait que devant l'interdit. Aussi l'Archevêque légat écrivait-il aux évêques pour leur faire savoir que l'interdit était prononcé dès ce jour et jeté sur l'Angleterre, où il devrait être observé à partir du 2 février 1170, fête de la Purification de Notre-Dame, dans le cas où à cette date le Roi n'aurait pas donné satisfaction à l'Église. Enfin les prélats devaient avertir le souverain que l'Archevêque légat ne pourrait tolérer indéfiniment les audacieux attentats commis depuis cinq ans et plus, et que son devoir l'obligerait bientôt à lancer contre le Roi d'Angleterre personnellement les foudres apostoliques. En voyant l'état de ruine auquel était réduite l'Église de Cantorbéry, sans parler des autres diocèses, les peuples n'auraient pas compris que le principal auteur de tels maux demeurât toujours impuni.

Henri Plantagenet sentit que l'orage approchait; il l'entendait gronder sur sa tête; aussitôt son parti fut pris; et d'ailleurs avait-il à délibérer sur le choix d'une tactique? Celle qu'il avait suivie depuis cinq ans passés l'avait trop bien servi pour qu'il pût songer à en adopter une autre. Ce fut donc en Angleterre un redoublement de rigueur envers les défenseurs de l'Église, et à la cour pontificale une nouvelle campagne diplomatique.

De Normandie le Roi expédia au-delà du détroit des ordres au Grand justicier d'Angleterre, Richard de

Luci, à Geoffroy Ridel et à Richard d'Ilchester, les deux archidiacres rebelles. Les instructions données à ces divers personnages leur enjoignaient de publier un édit royal, dont le texte leur était en même temps remis, puis de convoquer les évêques pour les obliger à jurer l'observation de l'ordonnance. Or celle-ci portait :

Défense d'introduire en Angleterre des lettres du Pape ou de l'Archevêque notifiant l'interdit jeté sur le royaume, sous peine d'être traduit en justice comme coupable de haute-trahison.

Défense à tout clerc ou religieux de sortir de l'île sans lettres des juges royaux, ou d'y entrer sans lettres du Roi, sous peine de prison.

Défense de former appel au Pape ou à l'Archevêque, de tenir aucune assemblée pour délibérer sur un ordre de l'un ou de l'autre, d'obéir enfin à aucune injonction de leur part, sous peine de prison.

Défense à toute personne, quelle qu'elle fût, de porter un message au Pape ou à l'Archevêque, de la part d'un clerc ou d'un laïque quelconque, sous peine de prison.

Défense aux évêques, aux clercs, aux abbés, aux laïques, d'observer l'interdit; sous peine d'être immédiatement exilés avec tous leurs parents, sans pouvoir rien emporter de leurs biens meubles.

Confiscation de tous les biens meubles et de toutes les possessions généralement quelconques des personnes qui prendraient parti pour le Pape ou l'Archevêque, de quelque dignité, de quelque ordre, de quelque condition qu'elles fussent.

Ordre à tous les clercs pourvus de revenus en Angleterre, mais résidant sur le continent, de repas-

ser la mer dans un délai de trois mois, sous peine de confiscation.

Défense d'envoyer au Pape les sommes recueillies pour le denier de saint Pierre, et ordre de les verser au trésor royal pour être dépensées selon les instructions du Roi.

Comme sanction, un dernier article condamnait à la confiscation de leurs biens meubles les évêques de Londres et de Norwich, pour avoir publié sans l'assentiment royal « et en contradiction des statuts « de Clarendon », l'excommunication lancée par le Pape contre le comte de Norfolk ainsi que l'interdit jeté sur ses domaines (1).

Quant à l'évêque de Londres, la sentence ne pouvait l'effrayer beaucoup ; n'était-il pas assez avant dans la faveur du Roi pour que l'affaire se terminât à l'amiable ? Henri aurait-il sérieusement voulu se priver d'un si précieux auxiliaire ? Mais pour l'évêque de Norwich, le cas était plus grave.

Quelques prélats, en effet, donnaient le signal de la résistance aux volontés schismatiques du roi Henri. Le vieil évêque de Winchester, couronnant glorieu-

1. Nous avons ici résumé les divers articles, aussi exactement que possible, mais sans traduire mot à mot le texte de Gervais de Cantorbéry, qui nous fournit ces détails. En effet l'éditeur des *Materials* nous avertit (t. VII, page 147, note *a*) qu'il y a beaucoup de variantes dans les rédactions des divers chroniqueurs, et il ajoute qu'il n'a pas même essayé de donner ces variantes ; la chose en valait pourtant la peine ; nous demeurons donc réduits au parti que nous avons adopté. Un billet envoyé par un ami à Thomas Becket (page 146) parle de cet édit, dont les pénalités sont beaucoup plus variées et plus cruelles au dire de cet anonyme qu'à celui de Gervais ; mais celui-ci paraît bien renseigné. Roger de Pontigny, qui commence avec cette époque à rompre son mutisme obstiné sur les évènements de 1166-1170, dit que le Roi convoqua une assemblée d'évêques et de barons à Clarendon pour exiger le serment à ces odieux articles, et que les prélats obtinrent de ne donner qu'une promesse ; il y a là erreur et confusion, la suite de notre récit l'expliquera.

sement sa longue et brillante carrière, déclarait hautement qu'il obéirait jusqu'à son dernier jour à tout ordre envoyé par le Pape ou l'Archevêque de Cantorbéry: et il enjoignait à son clergé d'agir de même. Barthélemy d'Exeter témoignait de sentiments non moins louables, mais allait se cacher dans un monastère, pour laisser passer la tempête. L'évêque de Lichfield se réfugiait dans la partie galloise de son diocèse, mais non sans avoir fait connaître sa volonté bien arrêtée d'obéir. Le plus hardi avait été Guillaume de Norwich, qui, malgré une défense à lui signifiée spécialement par les gens du Roi, avait tenu à publier la sentence portée par le Pape contre le comte de Norfolk, sur les terres duquel se trouvait l'église cathédrale. En présence même des fonctionnaires envoyés pour lui interdire la parole, le prélat avait fulminé publiquement l'excommunication du haut de sa chaire ; après quoi il s'était dirigé vers le sanctuaire, et montant à l'autel y avait déposé la crosse en disant : « Je verrai bien qui osera por- « ter la main sur les terres ou les biens de l'Église. » Après cette fière déclaration, lui aussi s'était retiré en secret dans un monastère (1).

Sans s'arrêter à de tels faits qui révélaient assez les dispositions de l'épiscopat, Geoffroy Ridel entreprit d'exécuter la seconde partie des ordres du Roi, en convoquant les prélats à Londres. Il s'agissait d'obtenir d'eux le serment d'obéir à l'édit ; mais pas un évêque, pas un abbé ne répondit à la convocation ; et au jour marqué pour le conciliabule, « les

1. Les détails sur la conduite des évêques furent transmis à l'Archevêque, qui s'empressa de les porter à la connaissance de la cour pontificale (ad Alexand. et Johan. clericos suos ep. « Quæ in colloquio « regum » ; *Materials*, t. VII, page 176).

« deux archidiacres » se trouvèrent seuls avec l'intrus Clérambaud. C'était trop peu : on se rejeta sur les laïques (1). De par le Roi ils durent jurer de ne recevoir aucune lettre du Pape ni de l'Archevêque, de livrer à la justice ceux qui en introduiraient dans la Grande-Bretagne, et de ne tenir aucun compte des prescriptions contenues dans ces documents. A partir de douze ans, tout anglais fut sommé de prêter ce serment odieux, et ce fut grand'pitié de voir le troupeau sans pasteur se ruer docilement au schisme, du moins à Londres et dans beaucoup d'autres villes; mais en l'absence d'affirmations positives nous aimons à croire que la majorité du peuple ne se laissa pas entraîner. Beaucoup, parmi ceux qui jurèrent ainsi, ne se rendaient certainement pas un compte exact de la gravité d'un tel acte et obéissaient à l'autorité sans interroger comme il l'eussent dû faire leur conscience de chrétiens. Il faut l'avouer, le silence des pasteurs excusait ces pauvres gens dans une certaine mesure; sans doute le fidèle n'a point à attendre l'ordre d'un évêque pour remplir les devoirs que lui impose la profession de foi catholique; en face d'un serment clairement schismatique, il n'y avait de possible qu'un refus pur et simple; mais d'autre part les prélats manquaient gravement au devoir pastoral en gardant le silence, en permettant dans leurs diocèses l'accomplissement d'un acte mauvais que

1. La lettre précitée de saint Thomas ne mentionne pas le serment exigé des laïques ; mais d'abord le fait est suffisamment attesté par la lettre que le primat dut adresser peu après aux fidèles pour les blâmer d'avoir cédé aux menaces et prêté un serment schismatique ; de plus Fitzstephen (page 102) affirme nettement et explicitement ce point. Enfin nous trouvons, cité par le R. P. John Morris (page 334, note 8) un passage de Thomas de Froidmont, chroniqueur du XIIIe siècle, qui raconte comment son propre père se comporta dans la circonstance.

leur mutisme paraissait autoriser. Ceux du moins qui avaient hautement fait connaître leur sentiment lorsque pareil serment leur avait été demandé, ceux-là, disons-nous, avaient en partie « délivré leur âme »; et il faut maintenant ajouter à cette liste trop courte un nom bien inattendu, celui de l'archevêque d'York; Roger défendit dans tout son vaste diocèse l'obéissance à la sommation des deux archidiacres; il est juste de lui tenir compte de cet acte. Mais tous les autres prélats demeurèrent muets, et il fallut qu'une femme leur donnât une leçon méritée : Mathilde de Réviers, comtesse de Devonshire, refusa le serment et défendit à tous ses vassaux de se conformer sur ce point aux injonctions des gens du Roi (1).

Tout cela se passait aux environs de la fête de saint Michel, soit à la fin de septembre et au commencement d'octobre 1169. Dès que l'Archevêque apprit d'aussi tristes nouvelles, il se mit en devoir de rappeler à lui son troupeau fourvoyé. Dans les termes les plus affectueux et les plus dignes d'un pasteur, avec l'empressement d'un véritable père, il écrivit une lettre destinée à être lue aux fidèles (2), et dans laquelle il faisait entendre la vérité à ceux qu'avaient égarés l'ignorance et les menaces. Il leur déclarait qu'un tel serment ne pouvait les lier pour l'avenir, et prenait des mesures pour faciliter autant que possible l'absolution des coupables. C'était une noble façon de déchirer les premières mailles du réseau dans lequel Henri II eût voulu enserrer l'Angleterre, tandis que sur le continent il cherchait tous les moyens d'écarter le danger dont il se sentait menacé.

1. Fitzst., loc. cit. — Il ne faut pas oublier que le chroniqueur, demeuré en Angleterre, est un témoin oculaire.
2. *Materials*, t. VII, page 220, ep. « Sciatis, carissimi ».

Le départ simultané de Gratien et de l'archevêque de Sens avait en effet profondément troublé le Roi ; au dire même de ses familiers il était hanté sans relâche par la pensée que ces deux intègres personnages allaient miner auprès du Pape l'œuvre poursuivie depuis cinq ou six ans par sa diplomatie (1). Point de doute qu'ils n'exposassent au Pontife romain, sans la moindre faiblesse, la mauvaise foi du prince avec lequel on s'obstinait à négocier ; nul doute qu'ils n'insistassent pour obtenir la sentence d'interdit que l'Archevêque lui-même venait de formuler conditionnellement. L'archidiacre de Salisbury et Richard Barre avaient sur eux une certaine avance, mais auraient-ils le temps d'achever leur œuvre avant l'arrivée des deux redoutés champions du primat? Dans sa lettre Henri avait insisté, même avec menaces, pour que le Pape expédiât promptement l'affaire ; mais pouvait-on savoir si cette sommation aurait un succès assez prompt? Pour plus de célérité, il voulut essayer de négocier avec Vivien, qui était demeuré en France, afin qu'à leur arrivée à Rome Gratien et Guillaume de Champagne se trouvassent en présence d'un fait accompli. Vivien s'était montré plus malléable que son collègue : on pouvait espérer l'enlacer; en tous cas la tentative était à faire. Un message fut donc envoyé au commissaire apostolique, l'invitant à venir trouver le Roi ; Henri Plantagenet joignait à sa lettre une somme d'argent pour frais de voyage, disait-il. Vivien se trouvait alors à Tours, se préparant à partir pour l'Italie (2). Indigné

1. *Materials*, t. VII, page 177, Thom. Cantuar. ad Alexandr. et Johan. ep. « Quæ in colloquio ».
2. Viviani ad Thom. Cantuar. ep. « Ut cum domino » (*Materials*, page 192). Vivien date lui-même cet épisode du 29 octobre 1169.

de la tentative de corruption dont il était l'objet, il retourna au Roi son argent avec une lettre sévère, par laquelle il le pressait de venir promptement à résipiscence, car la date approchait à laquelle l'interdit devrait être observé dans toute la Grande-Bretagne. Renvoyant le prince à une lettre que l'Archevêque venait de lui adresser et qui contenait l'exposé clair et complet des revendications de l'Église (1), Vivien lui demandait de les agréer sans détours par lettres patentes, et réclamait de plus le baiser de paix pour sceller le traité de pacification, selon l'usage (2). En même temps le délégué du Pape faisait passer au primat la lettre royale, à laquelle une autre était jointe qui était signée de l'archevêque de Rouen ; Vivien suppliait Thomas de ne rien accepter désormais qu'une charte authentique émanée du Roi pour établir les conditions de la paix. Il sentait bien que Henri II cherchait à conclure, et qu'il importait de ne pas se laisser prendre à quelque piège tel que le cauteleux souverain en savait tendre.

Vivien ne tarda pas à recevoir du Roi une nouvelle invitation avec des assurances propres à le séduire ; cette fois il se rendit auprès du prince ; il y eut entre eux ce que nous appellerions aujourd'hui un échange de vues, et peu de jours après Thomas recevait de Vivien la lettre suivante :

« Béni soit Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui se prépare, contre l'attente d'un grand nombre, à réunir de nouveau par le lien d'une charité indissoluble ce qu'avaient disjoint les conseils des pervers. Rappelé en présence du Roi, nous nous

1. Ep. : « Breviloquio utimur » (*Ibid.*, page 155).
2. Viviani ad Henricum regem ep. : « Quantum pro honore vestro » (*Ibid.*, page 170).

y sommes rendu ; et avec la grâce divine nous avons trouvé une formule qui ne blessera nullement l'honneur de Dieu et de l'Église. Nous espérons que vous aurez déjà reçu les messages du Roi Très-Chrétien de France et de l'archevêque de Rouen ; cela doit être, car telles étaient les conventions. Peut-être même votre clerc et notre compagnon très cher, Maître Jean de Salisbury, est-il aussi de retour près de vous avec la bonne nouvelle. Quoi qu'il en soit, vénérable Père, écoutez la prière et le conseil que nous vous adressons de par le seigneur Pape et l'Église romaine ; venez en toute hâte au colloque des deux rois, qui doivent se rencontrer à Saint-Denys le dimanche après la saint Martin ; avec le secours d'en haut l'on y chantera le cantique des Anges : Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et sur la terre paix à l'Archevêque de Cantorbéry. Le camérier du grand et éminent cardinal Guillaume (de Pavie) vous salue comme aussi son maître ; il vous est dévoué, travaille avec nous comme représentant du cardinal, et le Roi lui a confié certains secrets qui ont trait au triomphe qui vous attend. Il vous conseille de venir sans perdre de temps ; nous vous expliquerons tout cela de vive voix (1) ; nous aurons là le Roi et ses fils comme nous pouvons le souhaiter. Nous allons trouver incontinent le sérénissime Roi de France, et nous avons en mains l'ordre de mettre les postes royales à notre disposition (2), pour aller vous chercher et

1. C'est sans doute pour ne pas éveiller les soupçons du primat que Vivien ne parle pas de la coopération de Gilbert Foliot à la conclusion de ces préliminaires. Cette coopération est pourtant certaine, et c'est Gilbert lui-même qui nous l'apprend dans sa lettre à Maître David citée plus haut (ep. « Quæ vestra mihi », *Materials*, t. VII, page 193).

2. « Dupplomate utimur ». Du Cange : « dupploma, codicillus qui datur cursu publico utentibus ».

vous ramener à la conférence. Salut à vous et à tous vos compagnons d'exil (1)... »

Pareille lettre parut sans doute au primat un écho égaré des scènes de Montmirail ; il répondit froidement et même avec une certaine sévérité à Vivien, dont l'attitude ne lui avait jamais plu. Le temps fixé pour l'exécution de votre mandat est maintenant expiré, disait l'Archevêque ; vous avez professé le droit, et vous devez savoir ce qu'il en est ; aussi eussiez-vous dû montrer plus de circonspection, et plût à Dieu que dans l'accomplissement de votre mission l'on ne pût trouver matière à regrets ni à reproches. Soyez donc prudent, et ne vous exposez pas à devenir la fable des puissants. Que si vous entendiez donner ainsi des ordres en prenant sur vous de proroger vos pouvoirs, obéisse qui voudra ; pour moi je sais à quoi je suis tenu. Et puis, que me parlez vous de ce camérier d'un grand et éminent cardinal, qui s'associe à vos efforts ? Je ne sais en vérité ce qu'il faut le plus admirer, de la présomption d'un tel allié ou de l'intérêt que nous témoigne son patron ; pareil empressement paraît suspect. Malgré tout cela je vous sais gré de la sollicitude que vous faites paraître pour nous ; mais soyez aussi prudent que vous êtes zélé ; vous entreprenez de traiter avec des gens riches en arguties et prodigues de paroles trompeuses : puissiez-vous ne pas perdre votre peine à pareille tâche. Vous nous invitez au colloque de Saint-Denys ; mais quelle certitude avez-vous ? Sur quoi reposent vos espérances ? Qui vous engage à tant de hâte ? Votre lettre n'explique rien de tout cela, et je m'étonne que vous ayez si aisément cru opportun de nous

1. *Materials*, t. VII, page 151, ep. « Benedictus Deus et Pater Domini ».

mander. Cependant, pour montrer notre respect envers l'Église romaine et notre affection envers vous, nous répondrons à vos instances, sans prévoir, il est vrai, où nous allons ainsi. Le vendredi après la saint Martin nous nous rendrons à Corbeil, afin de savoir plus tôt de votre bouche quel fruit nous devons attendre, quel honneur vous devez retirer, de toute la peine que vous prenez. Adieu, et fasse le ciel que vous ne tombiez pas entre les griffes du chat; combien en est-il qui aient échappé, de tous ceux qui ont jamais traité avec le Roi (1)?

Pareille réponse était de nature à tempérer beaucoup l'ardeur et la confiance de Vivien; il faut même convenir que la sévérité de l'Archevêque envers le négociateur paraît excessive. D'autre part il est juste de se rappeler la longue série de déboires éprouvés par l'exilé; la moindre apparence de faiblesse chez ceux qui étaient successivement appelés à disposer de lui ne pouvait manquer à la fin d'éveiller ses soupçons. Quant à la défiance qu'il témoignait à l'endroit du Roi et des personnages suspects qui se mêlaient indûment à ses affaires, elle était amplement justifiée par une longue expérience; l'histoire en mains l'on peut dire que l'Archevêque seul voyait bien clair dans le jeu de son adversaire.

L'entrevue de Saint-Denys n'était en effet qu'une ruse audacieusement ourdie par le Roi d'Angleterre. Il voulait négocier et traiter, le plus tôt possible et à son avantage; or le Roi de France paraissait peu désireux d'entrer en pourparlers, le primat moins encore; Henri avait donc eu recours à Vivien qui s'était prêté à ses manœuvres. En arrivant à Corbeil,

1. Ep. « Habita ratione legationis ».

Thomas apprit de la bouche même du négociateur les détails de son entrevue avec le Roi (1). Celui-ci s'était engagé solennellement à faire la paix selon les instructions du Pape et les conseils de Vivien lui-même ; plus encore : une charte authentique, munie du sceau royal et mise sous les yeux de plusieurs témoins, promettait au nom du prince, et pour l'amour du Souverain Pontife, la restitution en toute sécurité de l'Église de Cantorbéry, et de toutes les possessions enlevées tant au primat qu'à ses compagnons d'exil. Henri avait ensuite annoncé qu'il entrerait en pèlerin sur les terres de France pour aller rendre ses devoirs au glorieux martyr saint Denys, dans sa basilique située aux portes de Paris ; les égards diplomatiques obligeraient bien alors Louis le Jeune à venir saluer l'illustre visiteur. On laissait même dire que le Roi d'Angleterre voulait à cette occasion remettre son second fils Richard en la garde de son suzerain, et confier au Roi Louis le soin de prononcer sur les questions litigieuses relatives au comté de Toulouse, depuis si longtemps disputé.

Au moment où Vivien rencontrait l'Archevêque à Corbeil, Henri II avait déjà dépassé la frontière et s'avançait vers Saint-Denys ; Louis le Jeune se dirigeait de son côté vers l'abbaye, et d'avance l'entrevue était réglée ; le plan réussissait à souhait. Thomas, pressé par le Roi de France et le négociateur italien, se dirigea vers Paris ; il était d'ailleurs entendu que l'exilé demeurerait au Temple, tandis que Henri serait à Saint-Denys, et les deux parties devaient communiquer par intermédiaires.

Après avoir fait ses dévotions au tombeau de l'Apô-

1. *Materials,* t. VII, page 162, Thom. Cantuar. ad Willelm. Senon. archiep. ep. : « Impossibile est ».

tre de Paris, le Roi d'Angleterre déposa en hommage sur l'autel de l'abbaye un manteau précieux et quatre-vingts pièces d'or, gages de ses pieux sentiments. Puis les deux princes, entourés de la meilleure noblesse de France, échangèrent les salutations et les politesses d'usage; visiblement Louis le Jeune était charmé des généreuses dispositions de son hôte, et la perspective d'avoir en sa noble garde l'héritier d'Aquitaine, déjà constitué son vassal, éblouissait le trop confiant souverain. N'allait-il pas ainsi couronner l'œuvre fondée par les traités de Montmirail et de Saint-Léger ?

Vivien parut à son tour et pria le Roi Henri de mettre la dernière main aux conventions publiquement faites au sujet de l'Archevêque ; mais il eut la surprise de voir le prince modifier les termes de l'accord signé peu de jours auparavant. Telle était bien la manière ordinaire de Plantagenet ; cependant il faut dire que précédemment il n'avait jamais été jusqu'à renier le sceau royal. Indigné, Vivien ne put souffrir en silence un pareil oubli de la foi jurée; devant la noble assemblée il fit entendre au Roi d'Angleterre de dures paroles et mit en évidence la duplicité de sa conduite. Plus tard il alla répétant n'avoir jamais rencontré menteur plus effronté, et il écrivit au Pape que le Roi ne pouvait dire un mot qui ne fût un piège tendu à l'Église (1). Pour le moment il vit Henri II se diriger vers Paris, dans l'intention, disait-on, de saluer la Reine de France. Il n'en était rien, on le reconnut bien plus tard ; le prince voulait seulement ne pas rompre les négociations. Ayant promis beaucoup naguère pour obtenir

1. Page 169, ep. « Omnem operam».

de les commencer, il n'entendait pas tenir ses belles promesses, mais il entendait encore moins renoncer au bénéfice de ses démarches ; on le comprit si bien qu'on se hâta d'avertir Thomas de l'approche du Roi.

Quittant le Temple, l'Archevêque se rendit à Montmartre. Il s'arrêta sur le flanc de la colline, dans la petite chapelle connue sous le nom de *Martyrium* (1), et attendit pendant que les deux Rois s'avançaient dans la plaine. Bientôt il vit entrer l'archevêque de Rouen et l'évêque de Séez, qui venaient avec Vivien offrir leurs services. Thomas leur confia le soin de solliciter une fois de plus la paix avec la restitution des biens confisqués, se déclarant prêt en retour à se conduire comme le doit faire un évêque envers son Roi. Lorsque Henri reçut cette requête, il y répondit avec un air de bonhomie, déclarant oublier les offenses qu'il pouvait avoir reçues de l'Archevêque ; et quant aux réclamations que Thomas aurait à formuler, il était tout prêt à s'en remettre au jugement de son suzerain, le Roi de France, jugeant en sa cour ; ou bien à celui de l'Église gallicane, ou encore à celui de l'Université de Paris. Le champ ouvert à la diplomatie demeurait large, si l'Archevêque acceptait une telle solution. Thomas fit répondre au Roi qu'il ne refusait pas de s'en rapporter à la sentence que pourraient prononcer le Roi de France ou l'Église gallicane, mais qu'il préférerait de beaucoup traiter à l'amiable. Sur quoi Vivien et ses collègues firent observer que le mieux serait de rédiger une supplique dans laquelle le primat exposerait d'une manière authentique la nature et l'étendue de ses

1. Herbert, page 446.

revendications. La pièce fut composée séance tenante et approuvée par les trois commissaires. En voici les termes :

« Selon le conseil et les instructions du seigneur « Pape, nous demandons au Roi notre maître, pour « l'amour de Dieu et du Souverain Pontife, pour « l'honneur de la sainte Église, pour le salut du Roi « lui-même et de ses héritiers, de nous recevoir en « grâce, de nous accorder paix et pleine sécurité de « sa part et de la part des siens, sans mal engin, à « nous comme à tous ceux qui sont sortis du royaume « avec nous et à cause de nous. Qu'il veuille nous « rendre l'Église de Cantorbéry sans plus de restric- « tions ni d'entraves que nous n'en avons trouvé dans « les meilleurs jours, après notre accession à ce « siège ; ensemble toutes nos anciennes tenues et « possessions, pour les conserver en telle liberté, « en telle paix et en tel honneur que nous les avons « possédées après notre élévation à l'Archevêché. Et « nous faisons pour nos compagnons pareille demande. « Veuille le Roi nous remettre de même toutes égli- « ses ou prébendes relevant de l'Archevêché, qui « ont vaqué depuis notre départ, pour en disposer « selon que nous le jugerons utile, comme de biens « à nous appartenant. De notre côté nous nous con- « duirons envers le Roi comme un archevêque le « doit faire envers son seigneur et prince, sauf l'hon- « neur de Dieu et les droits de notre ordre. »

Des instructions verbales complétaient cet exposé, ainsi qu'il était d'usage constant. Le primat faisait demander au Roi le baiser de paix comme sceau de la pacification ; et quant à la question des biens meubles, il confiait aux trois intermédiaires le soin des intérêts de l'Église. Une restitution complète n'était

pas possible ; nul ne pouvait savoir au juste à quelle somme montaient les revenus des innombrables bénéfices donnés par le Roi à des intrus ou même à des laïques, sans parler de la fortune mobilière de l'Archevêque confisquée lors du parlement de Northampton. Le primat tenait cependant à ne pas abandonner toute revendication sur ce point, car ces biens mobiliers étaient biens d'Église au même titre que les possessions territoriales ; mais il s'en rapportait d'avance à ce qu'en déciderait le Pape, qui seul était maître de renoncer au droit que l'Église avait sur cet argent. Toutefois l'Archevêque estimait qu'il fallait réclamer la moitié de la dette contractée par le Roi comme conséquence de ses usurpations ; car Thomas savait que les laïques dénommés administrateurs des biens ecclésiastiques depuis cinq ans n'avaient fait que ruiner les manoirs et les terres dont ils avaient la gestion ; il y aurait donc des réparations considérables et des frais énormes à faire pour rétablir les choses dans un ordre à peu près satisfaisant, et il était juste que le Roi rendît, pour y faire face, une partie au moins de ce qu'il avait pris. Mais l'archevêque de Rouen et l'évêque de Séez ne crurent pas possible d'obtenir une restitution aussi importante ; ils proposèrent de demander mille marcs comme indemnité de voyage pour l'Archevêque et ses compagnons, lorsqu'ils retourneraient en Angleterre.

Sur un autre point encore ils voulaient préciser : quelles étaient les possessions territoriales dont le primat demandait spécialement le retour à l'Église ? Thomas répondit qu'étant exilé depuis de longues années, n'ayant pu avoir avec l'Angleterre que des relations rares et furtives, il ne pouvait savoir d'une manière exacte quels biens avaient été aliénés par le

Roi ; néanmoins il profita de la circonstance pour formuler quelques revendications significatives. Il demanda donc que Henri restituât en général toutes les possessions que l'Archevêque Thibaut avait eues entre les mains, et celles qui dépendaient de l'Église primatiale à l'époque du concile de Tours (1). On constata bientôt à ce propos que Thomas devinait pour ainsi dire les intentions du Roi. Il réclama ensuite :

1° Le château de Saltwood, que jadis Henri d'Essex avait tenu en fief de l'Archevêché. Le Roi, ayant fait condamner ce comte comme coupable de félonie, avait retiré à lui les fiefs que le malheureux seigneur tenait de la couronne : il paraissait juste que le domaine pour lequel Henri d'Essex avait été feudataire de l'Église fît de même retour à l'Église.

2° Le fief de Guillaume de Ros (2), enlevé autrefois à l'Archevêché de par les shérifs à l'encontre de la protestation du primat. La terre que détenait Guillaume avait été donnée à l'Église par le Roi Étienne : lors de la convention de Winchester qui termina la guerre civile, Henri avait juré solennellement de laisser aux diverses Églises les domaines qui leur avaient été concédés par Étienne. Mais surtout, en posant comme condition la cassation des procédures suivies dans le cas de Guillaume de Ros et dans celui de Henri d'Essex, le primat entendait détruire l'article VIIIe des statuts de Clarendon ; ce qui impliquerait de la part du Roi une renonciation à ce code funeste, et il deviendrait inutile même d'en prononcer le nom, ce que l'on évita en effet avec soin (3).

1. *Materials*, t. VII, page 174, Thom. Cantuar. ad Alexandr. et Johan. ep. « Quæ in colloquio ».
2. Ci-dessus t. I, pages 202, 213, 244.
3. Herb., page 447.

3° Thomas réclamait en dernier lieu le domaine de Mundenham, celui-là même qui avait fourni à Jean Maréchal l'occasion d'engager la procédure dérisoire dont la conclusion avait été le scandaleux jugement de Northampton (1). La restitution de cette terre équivaudrait au désaveu des scènes odieuses que personne n'avait encore oubliées.

A raison de la portée de ces diverses revendications, l'Archevêque déclara ne pas vouloir signer la paix et préférer l'exil perpétuel si le Roi n'y voulait pas accéder. Mais les trois intermédiaires, se faisant forts d'obtenir justice entière sur la question des biens fonciers, retournèrent vers les princes.

Après avoir entendu lire d'abord la supplique de l'Archevêque, Henri ne montra aucune humeur ; autour de lui un murmure d'approbation avait accueilli cette lecture, et le Roi ne voulait plus se donner le tort de paraître brutal. Il approuva donc, et répondit qu'en effet il était tout prêt à rendre au primat les biens de son Église tels que les avait possédés les précédents Archevêques. Heureusement Vivien avait appris à peser les paroles du Roi : réduire à ces termes la concession du prince était simplement dépouiller la primatiale des domaines reconquis par Thomas Becket depuis son intronisation jusqu'à son départ pour l'exil ; c'était par là même ratifier les jugements iniques prononcés au profit de Guillaume de Ros et de Jean Maréchal ; c'était par voie de conséquence donner une sanction aux coutumes de Clarendon ; c'était en un mot conclure la paix directement au rebours des plans de l'Archevêque et des intérêts de

1. Thomas Becket (loc. cit.) note que Jean Maréchal, mis par le Roi en possession de cette terre, était mort ainsi que ses enfants peu de temps après, frappé, dit-il, par la vengeance de saint Anselme.

l'Église (1). Vivien savait assez que jamais Thomas ne signerait pareil traité ; mais n'étant plus qu'un agent officieux, il n'objecta rien et poursuivit l'exposé des revendications formulées par l'Archevêque.

Il en vint donc à demander si le Roi consentirait à donner le baiser de paix au primat. La réponse ambiguë faite à la même question lors de la conférence de Bur ne pouvait plus tromper personne, mais Henri en avait une autre toute prête (2). Il allégua qu'un jour, étant fort irrité contre Thomas Becket, il avait juré de ne jamais le recevoir au baiser de paix ; cependant le Roi ne s'opposait pas à ce que son fils aîné donnât au primat ce gage de réconciliation. Ce n'était pas de quoi il s'agissait ; pardonnait-il personnellement à l'Archevêque et le recevait-il en grâce ? Là était la question, que Henri ne voulait pas résoudre. On s'étonnait autour de lui ; Vivien revenait à la charge ; mais la conscience du vertueux prince était engagée, à aucun prix elle ne lui permettait de violer un serment, même celui-là. Louis le Jeune aurait pu intervenir ; il ne le fit pas, malgré les prières de Vivien, ne voulant pas, disait-on, se montrer importun envers son hôte royal ; mais l'abstention du Roi de France prouvait seulement qu'il craignait de compromettre les résultats que sa politique espérait tirer de l'entrevue. La scène, au reste, se termina brusquement. Ne voulant pas sortir par la seule voie

1. C'est le jugement que porte explicitement Vivien lui-même dans son rapport au Pape (ep. « Omnem operam » *Materials*, page 169).

2. Ce qui prouve que cette réponse était dès longtemps préparée, c'est qu'au moment même où le Roi la formulait à Montmartre, ses gens la présentaient au Pape, à Bénévent (Alexand. Papæ ad Henricum regem ep. « Dilecti filii nostri » ; *Materials*, t. VII, page 204). C'était donc affaire concertée avant le départ des ambassadeurs, soit dès le mois de septembre.

qui fût honnête de la position où il s'était enfermé, Henri Plantagenet rompit soudain la conférence en montant à cheval pour se diriger sur Mantes ; il n'était plus question d'aller saluer la Reine de France.

L'Archevêque apprit par le retour de ses trois mandataires le départ du Roi, que Louis VII accompagnait sur la route de la Normandie, espérant toujours qu'on parlerait du prince Richard et du droit de garde. Il alla ainsi jusqu'à Pacy-sur-Eure, entendant tout le long du chemin le Roi d'Angleterre déblatérer contre l'Archevêque de Cantorbéry. Enfin il fut question de Richard, mais ce fut pour dire qu'on en reparlerait au prochain colloque, à Tours, le 13 janvier, si Louis VII le voulait bien. Pareille réponse dut faire regretter les égards trop politiques témoignés au royal pèlerin. Louis le Jeune, une fois de plus joué par son vassal, revint fort mécontent auprès de l'Archevêque, dont il approuva la conduite en termes énergiques ; l'insistance du primat pour obtenir le baiser de paix lui avait d'ailleurs paru très sage :

« Je ne vous aurais pas conseillé pour mon poids « d'or, lui disait-il, d'entrer sur les terres du Roi « Henri avant d'avoir reçu ce gage.

« C'eût été pure folie, ajoutait le comte de Cham- « pagne. »

Et au milieu d'un revirement qui rappelait à tous celui qui avait suivi la trahison du Roi d'Angleterre après le traité de Montmirail, beaucoup de seigneurs citaient l'exemple de Robert de Sillé, auquel Henri avait alors donné le baiser de paix, et qu'il avait fait peu de jours après saisir et pendre, au mépris de la foi jurée (1) ; aucune précaution n'était donc de trop

1. Pages 178, 165.

en face d'un souverain félon. Maurice de Sully, évêque de Paris, témoin des faits, se chargea de certifier au Pape que le primat d'Angleterre n'avait point élevé de prétentions exagérées, et que le nouvel échec des négociations ne pouvait lui être imputé. Vivien adressa de son côté au Saint-Père un rapport détaillé, dans lequel il s'exprimait sur le compte du Roi avec l'énergie que nous savons. Pour sa part, Thomas multiplia les renseignements précis, en écrivant aux agents qui plaidaient pour lui à la cour pontificale ainsi qu'au fidèle Gratien. « Voilà où en « est le Roi, disait-il dans une de ces lettres; il « redoute la sentence qui le menace, lui et son « royaume, à tel point qu'en dépit des allures cour-« roucées qu'il affecte, il n'osera rien refuser au Pape « si Sa Sainteté appesantit sa main sur les domaines « continentaux du prince et renvoie ses ambassadeurs « sans les écouter. Il ne sera pas même nécessaire « d'en venir à faire exécuter réellement la sentence « d'interdit: la seule menace suffira pour obtenir « aisément tout ce que demandera le Saint-Père (1). »

1. Page 175.

CHAPITRE XII

INTRIGUES

(1169-1170)

Tant de lettres et de mémoires envoyés à la cour pontificale n'étaient pas superflus; car Thomas et ses alliés savaient bien que la partie se jouait alors en Italie où les ambassadeurs accrédités par le Roi d'Angleterre obsédaient le Pape de leurs sollicitations. Richard Barre et l'archidiacre de Salisbury, envoyés après la rupture des conférences de Bur, avaient devancé Gratien et l'archevêque de Sens (1). Ils avaient pour instructions de demander au Souverain Pontife le transfert de Thomas Becket à un autre siège, car on n'osait plus parler de déposition. Que si Alexandre n'agréait pas cette requête, tant de fois écartée depuis six ans bientôt, ne consentirait-il pas à retirer au primat d'Angleterre les pouvoirs de légat? Que s'il refusait encore, il fallait obtenir de lui pour le moins quelque ajournement quant à la date à laquelle devrait être observé l'interdit (2). L'archidiacre avait en outre suggéré au Roi une idée toute nouvelle, qu'il se chargeait de faire prévaloir,

1. Joann., Sarisb. ad Baldwin, Exon. archid. ep. « Mitto tibi litteras » (*Materials*, t. VII, page 231). Nous trouvons dans cette lettre beaucoup de renseignements auxquels nous nous référerons pour l'histoire des négociations qui nous occupent; Jean s'y montre aussi bon chroniqueur que jamais.

2. Fitzsteph. *Materials*, t. III, page 102.

celle d'obtenir du Pape la nomination d'un membre de l'épiscopat anglais pour couronner le jeune prince Henri Court-Mantel et pour sacrer les évêques (1). Henri II n'avait pu d'abord taire les doutes qu'il concevait sur la réussite d'un plan si audacieux ; mais Renaud l'archidiacre s'était montré plein d'assurance ; et se faisant fort de procurer le succès, il s'était mis en devoir d'agir selon ses vues. L'Archevêque de Cantorbéry était averti, heureusement, et dénonçait la manœuvre aux agents qui le représentaient à la cour romaine, car il y allait d'une véritable révolution dans l'Église d'Angleterre. Si le Pape transférait à un évêque quelconque les prérogatives du primat quant au couronnement du Roi et au sacre des évêques, on verrait se briser le lien déjà trop faible qui rattachait au centre de l'unité catholique les Églises de la Grande-Bretagne (2). L'Archevêque de Cantorbéry, en effet, recevait directement la juridiction du Pape lui-même avec le pallium ; son serment de métropolitain le liait à la chaire de Saint Pierre, et c'était uniquement par lui que l'Église d'Angleterre était reliée au Siège apostolique. Tous les évêques étaient sacrés de ses mains et lui juraient obéissance ; enfin, d'après un droit fondé sur la coutume, c'était à lui aussi que revenait le privilège de donner l'onction royale. Que l'on vînt à déléguer pour ces deux fonctions un évêque quelconque, l'on verrait l'épiscopat se former complètement en dehors du représentant de

1. Thom. Cantuar. ad Alexand. et Joann. nuntios suos ep. « Sollicit estote » (*Materials*, page 181).

2. L'Archevêque pouvait écrire en toute vérité : « Si dominus papa petitionibus regis in hac parte (quod Deus avertat) aliquo modo adquieverit, sciat indubitanter auctoritatem ecclesiæ romanæ in Anglia in perpetuum perituram, ita ut auctoritatis apostolicæ aliquis ibi mentionem facere non audeat » (Loco cit.).

l'autorité apostolique en Angleterre, et les rois oublieraient vite qu'ils sont brebis du troupeau confié à saint Pierre. Le danger était évident à une époque où Henri II cherchait à isoler les Églises anglaises du Siège apostolique, et à établir la suprématie royale en matières ecclésiastiques ; alors que les articles de Clarendon livraient au pouvoir séculier les élections épiscopales, on pourrait arriver rapidement à n'avoir plus qu'un épiscopat schismatique de fait, quelles que fussent encore les apparences. Le conseil donné à Henri II par l'archidiacre de Salisbury était donc propre à servir merveilleusement la politique ecclésiastique du maitre ; le moment était parfaitement choisi, puisqu'on pouvait alléguer la nécessité, à raison de l'absence prolongée de l'Archevêque de Cantorbéry ; et l'on comprend que Thomas ait poussé le cri d'alarme, en déclarant que la réussite d'un tel plan serait la ruine irrémédiable de l'autorité du Saint-Siège dans la Grande-Bretagne.

A la cour pontificale, Richard et l'archidiacre se donnaient beaucoup de mal, désirant faire vite, on sait pour quels motifs ; malheureusement pour eux le Saint-Père ne voulait pas entendre à leurs raisons. Ils insistaient, jusqu'à froisser Alexandre III si endurant pour l'ordinaire, lorsqu'arriva Gratien. Le fidèle commissaire déchira tous les voiles, en racontant ce qu'il avait vu, en étalant à nu la mauvaise foi du Roi qui osait bien poursuivre des négociations dont on ne pourrait jamais prévoir le terme, tant que le Pape consentirait à s'y prêter. Mais l'archidiacre ne se tint pas pour battu, et fit appel à des alliés. Les chefs de la Ligue lombarde se trouvaient à la cour pontificale pour traiter de la paix avec les ambassadeurs de l'Empereur Frédéric, sous les yeux du Saint-

Père ; on y voyait aussi les envoyés de l'Empereur de Constantinople, Manuel Comnène ; puisqu'il n'y avait plus rien à espérer de Barberousse, vaincu et presque suppliant, les Lombards et les Grecs pouvaient être de plus utiles auxiliaires, Alexandre III ayant besoin de les ménager à des titres divers. L'argent et les promesses furent donc prodigués, et les alliés du Roi d'Angleterre insistèrent auprès du Pontife romain pour obtenir la prorogation du délai accordé au prince obstiné (1). Mais le Pape comprenait aisément pourquoi tant de gens prenaient si fort à cœur une cause qui au fond ne les intéressait nullement, et il demeurait inflexible, lorsque trois nouveaux ambassadeurs arrivèrent d'Angleterre au secours de l'archidiacre. Ceux-ci venaient pour contrecarrer l'effet que ne manquerait pas de produire le rapport de Vivien à propos de la conférence de Montmartre ; et Henri II avait choisi pour cette mission difficile son meilleur diplomate, Jean d'Oxford.

Avec le Jureur arrivait l'archidiacre de Séez, puis un troisième personnage qui n'était autre que ce même Gilon, archidiacre de Rouen, dont le Roi avait voulu jadis faire démolir la maison (2) ; la paix était faite entre eux, et pour témoigner sa gratitude à Thomas Becket, qui l'avait alors sauvé de la ruine, Gilon venait plaider contre lui par devant le Souverain Pontife (3).

1. Alexandri III Pap. ad Gulielmum Senon. archiepisc. ep. « Litteras quas nobis » (*Materials*, page 299).

2. Ci-dessus t. 1, page 155.

3. Alexand. Pap. ad Henricum Reg. ep. « Dilecti filii nostri » (*Materials*, page 204). L'ordre chronologique est singulièrement interverti dans ce dernier volume des *Materials* ; le lecteur peut s'en convaincre par la pagination. Les lettres qui ont rapport aux mêmes sujets sont trop souvent dispersées.

Jean d'Oxford reprit immédiatement tous les arguments employés par l'archidiacre de Salisbury et tenta d'arracher au Pape ce que Renaud n'avait pu obtenir ; mais de plus en plus éclairé par Vivien, qui arrivait presque en même temps, Alexandre III se refusait obstinément aux concessions réclamées, presque exigées de lui. Jean avait prévu ce refus : quand il fut bien assuré que le Pape ne cèderait pas, il recourut à un coup de théâtre. En présence du Saint-Père il déroula un parchemin scellé du sceau royal, en déclarant que le Roi d'Angleterre remettait au Saint-Siège le jugement du litige avec le soin de fixer les conditions de la paix; la charte que Jean tenait à la main certifiait que telles étaient bien les intentions de Henri Plantagenet.

La déclaration produisit immédiatement un grand effet, quoique le mot de cette comédie ne pût être un mystère que pour des aveugles volontaires. Ce n'était pas la première fois que le Roi affirmait s'en remettre au jugement du Pape, et jamais il n'avait exécuté les ordres de Sa Sainteté. Et puis que venait-on prier Alexandre III de fixer les articles de la pacification ? N'était-ce donc pas chose déjà faite et refaite ? Henri II ignorait-il encore ce qui lui avait été dit et écrit tant de fois au sujet de ses obligations ? Non, il n'ignorait rien ; mais il voulait gagner du temps, et recourait dans ce but à de nouveaux moyens. Au lieu d'accepter sans réplique les conditions que dictait le Saint-Père, Jean d'Oxford et ses collègues se mirent à épiloguer, spécialement sur la question du baiser de paix, qui était réclamé à Rome aussi bien qu'il l'avait été à Montmartre. C'est que l'archevêque de Sens avait repris le chemin de la France, et les anglais trouvaient le champ plus libre.

Tandis que ses gens négociaient avec le Pape, Henri était plein d'anxiété et se donnait beaucoup de mouvement. Ne sachant si le succès couronnerait les efforts de ses députés, il cherchait à provoquer de nouvelles conférences, espérant toujours y trouver un moyen de conclure une paix quelconque sans contracter les obligations auxquelles il entendait bien se soustraire, spécialement celles qui impliqueraient une renonciation à ses plans de politique ecclésiastique. Il n'avait plus maintenant la ressource d'intimider le Pape en faisant mine de tendre la main au schisme impérial, désormais vaincu ; mais une autre circonstance lui parut propre à servir ses desseins. La Terre-Sainte, menacée par Saladin, réclamait instamment des secours en Occident ; le Souverain Pontife cherchait à entraîner vers la Palestine les rois et les seigneurs ; l'archevêque de Tyr venait de passer la mer pour provoquer l'envoi des renforts dont la nécessité devenait urgente, et le prélat se trouvait précisément en France. Le bruit ne tarda pas à se répandre que le Roi d'Angleterre songeait sérieusement à entreprendre le voyage de Terre-Sainte ; Louis-le-Jeune en fut même bientôt assuré par Henri II lui-même, qui fixait à la fête de Pâques de l'année 1171 son départ pour l'Orient. Le Roi de France n'y croyait guère, mais Plantagenet voulut recevoir l'archevêque de Tyr ; une réunion importante de prélats et de barons fut convoquée pour la circonstance, et en présence de ces témoins Henri déclara sa ferme intention de prendre la croix. Il est vrai, le différend qui séparait alors le Roi et l'Archevêque de Cantorbéry était un obstacle à ce pieux dessein ; mais il y avait tout lieu d'espérer que ces difficultés disparaîtraient dans un avenir très prochain. Quelle cause en effet pouvait empêcher la paix, puisque le Roi d'Angleterre

offrait au primat et à ses compagnons de déposer sincèrement toute rancune et tout ressentiment, les conviait à revenir prendre possession paisible de tout ce qui leur appartenait, et s'engageait à traiter Thomas comme un roi doit traiter un archevêque, ne demandant en retour que les égards dus par un archevêque à son roi? Évidemment des conditions aussi favorables rencontreraient bon accueil, surtout si l'on songeait qu'il y allait de l'intérêt de la Palestine.

Il ne se pouvait que parmi tant de prélats bien intentionnés, quelques-uns ne voulussent tirer parti de déclarations aussi solennelles; et en effet, l'évêque d'Auxerre et l'abbé de Cîteaux acceptèrent sur-le-champ la mission d'aller porter à Thomas Becket les bonnes paroles du Roi. Pour plus d'instances l'archevêque de Rouen écrivit au primat, et Froger de Séez joignit une lettre à celle de Rotrou.

L'évêque d'Auxerre trouva Thomas Becket fort peu disposé à tenter l'épreuve d'une sixième conférence (1); mais Henri II allait s'avancer vers la frontière de France tout exprès pour venir traiter avec l'Archevêque; pouvait-on, disaient les prélats, refuser de répondre à de pareilles avances? Ils insistèrent au point que Thomas consentit à se rendre au-devant du Roi, et partit avec plusieurs de ses compagnons, devancé par les deux prélats. Il était arrivé à Pontoise lorsqu'il reçut une lettre de l'évêque d'Auxerre: l'archidiacre de Salisbury, retour d'Italie, venait de rencontrer son maître, et Henri avait incontinent tourné bride pour rentrer en Normandie, fort satisfait des nouvelles que lui apportaient ses agents. Le primat n'avait donc plus qu'à rebrousser che-

1. Thom. Cantuar. ad Gaufrid. Autissiod. episcop. ep. « Secutus fidem vestram » (*Materials*, page 225).

min ; rentré à Sens, il écrivit à Geoffroy d'Auxerre : « J'avais suivi vos conseils plutôt que mon propre « avis ; et au prix de bien des fatigues, pour moi et « pour les compagnons que j'avais fait venir de divers « lieux, nous étions arrivés à Pontoise, tout prêts à « accepter humblement la paix qu'on paraissait vou- « loir nous octroyer ; mais là j'ai reçu vos lettres « qui m'ont prouvé qu'on s'était joué de nous. Aussi « ai-je pris la résolution de ne plus croire désormais « les uns et les autres, et d'y regarder à deux fois « avant d'imposer à mes compagnons d'exil, proscrits « et pauvres du Christ, des courses inutiles et des « voyages très coûteux. Que ne m'avez vous cru ? Je « vous disais la vérité ; mon avis eût été plus profitable « à vous comme à moi. J'ai agi follement; qui m'y « a forcé, vous le savez assez. Ce n'est pas à dire « que je ne vous sois reconnaissant de votre solllici- « tude ; néanmoins soyons dorénavant plus prudents « l'un et l'autre lorsqu'il s'agira de négociations, et « souvenons-nous que des mots ne sont que des « mots... »

Mais le saint Archevêque n'était pas au bout de ses épreuves. On sut bientôt en France quelles nouvelles avaient tant réjoui le Roi d'Angleterre et lui avaient fait jeter le masque. Richard Barre, un des agents de Henri, se montrait le digne successeur de Jean d'Oxford et de Clérambaud, semant partout les récits de son ambassade et jetant à tous les vents le contenu des rescrits pontificaux qu'il prétendait résumer. Le royaume de France apprit avec douleur que le Pape avait permis le couronnement de l'héritier d'Angleterre, que la cérémonie serait accomplie par un évêque désigné au gré du Roi, et qu'enfin les excommuniés, notamment l'évêque de Londres, avaient pro-

messe d'absolution (1). Si incroyables que parussent de telles nouvelles, on ne pouvait guère douter qu'elles ne fussent vraies en voyant la conduite du Roi Plantagenet, qui renonçait à ses manœuvres diplomatiques et préparait ouvertement son départ pour l'Angleterre dans le but avoué de faire couronner son fils. Le cœur de l'exilé fut brisé d'un coup si rude et si imprévu, qui anéantissait tous les avantages conquis depuis un an, et créait même de nouveaux dangers pour l'Église. Saisissant la plume, il adressa au cardinal Albert, chancelier de l'Église romaine, la lettre suivante où sa douleur s'exhale en termes pleins de chaleur (2) :

« Pourquoi faut-il, cher ami, que vous ne puissiez « entendre ce qui se dit en deçà des monts, que vous « ne puissiez connaître les satires que l'on va chan- « tant par les rues et les places d'Ascalon à l'adresse « de l'Église romaine? Nos derniers envoyés nous « avaient apporté quelque consolation en nous remet- « tant les lettres du seigneur Pape : mais l'effet de ces « documents a été annulé par d'autres lettres pontifi- « cales qui délient Satan pour la perte de l'Église. Oui, « en vertu d'un mandat apostolique ils sont déliés, ces « deux évêques de Londres et de Salisbury. C'est « pourtant le premier, chacun le sait, qui a été dès le « début l'instigateur du schisme, l'artisan de tout le « mal, et qui a poussé à une criminelle révolte l'évêque

1. Baldwin. Noviomens. episc. et Mauritii Parisiens. episc. ad Alexand. Pap. ep. « Nos sanctitati vestræ » (*Materials*, page 227); Herberti ad Gulielm. Senonens. archiep. ep. « Etsi tanta » (*Ibid.* page 270); Joann. Sarisb. ad Baldwin. Exon. archid. ep. « Mitto tibi » supra cit. — Ces propos de Richard prouvent que Fitzstephen était bien renseigné lorsqu'il nous disait (page 102) quelles instructions cet ambassadeur avait reçues lors de son départ pour la cour pontificale.

2. Ep. « Utinam, dilecte » (*Materials*, page 279).

« de Salisbury avec tous ceux qu'il a pu ébranler.
« Je ne sais vraiment comment il se fait que la « cause du Seigneur soit toujours sacrifiée en cour de « Rome; c'est toujours le Christ immolé tandis que « Barabbas est mis en liberté. De par la cour pontifi- « cale notre exil et les maux de l'Église se sont pro- « longés déjà pendant six ans bien comptés. Là où « vous êtes on condamne des malheureux chassés de « leurs foyers ; et pourquoi? Je le dis en conscience, « il n'y a pour cela qu'un motif, c'est que ces gens « sont faibles, qu'ils sont les pauvres du Christ, et se « refusent à déserter sa juste cause. Par contre on « absout des sacrilèges, des larrons, des homicides, « tous impénitents. Hé bien ! quand le monde entier « devrait se soulever contre moi, je n'hésite pas à le « dire, fort que je suis de l'autorité du Christ : « pareille absolution ne saurait être ratifiée par Dieu, « quand bien même Pierre en personne l'aurait pro- « noncée. Dans l'Évangile selon saint Luc, Notre- « Seigneur formule ce précepte : Si ton frère pèche « contre toi, reprends-le ; *s'il se repent*, pardonne- « lui ; et s'il pèche contre toi sept fois le jour, « reprends-le ; et *s'il vient sept fois le jour te dire :* « *je me repens*, pardonne-lui. Pense-t-on donc qu'il « n'y ait pas à tenir compte de ces mots : *s'il se* « *repent,... s'il vient te dire: je me repens?* A coup « sûr, au jour du jugement le Christ ne sera pas « rangé parmi ceux qui auront à rendre compte d'une « parole inutile ; au contraire il condamnera ceux « qui, au mépris du précepte formulé par lui, osent « bien justifier par de vaines absolutions des pervers « qui ne confessent rien et ne se repentent de rien, « des hommes dont on nous donne l'âme pour vivante « alors qu'elle est morte. N'est-il pas vrai que si la

« chose volée n'est pas rendue, dans le cas où elle « peut l'être, il n'y a qu'une feinte pénitence ? Or « l'Esprit-Saint fuit le mensonge (1), dit l'Écriture, car « il est la vérité même. Ose donc qui voudra se mettre « dans un aussi mauvais cas, sans craindre la sen- « tence du Juge à venir ; absolve qui voudra des « larrons, des sacrilèges, des assassins, des parjures, « des schismatiques, tous impénitents ; quant à moi, « jamais je ne remettrai le crime de celui qui a spolié « l'Église de Dieu et ne s'en repent point. Et ne « sont-ce pas nos dépouilles, ou pour mieux dire « celles de l'Église, que les ambassadeurs du Roi dis- « tribuent et promettent libéralement aux cardinaux « et aux gens de la cour ? Si l'iniquité commise contre « nous au préjudice de l'Église de Dieu n'est pas « manifeste, je ne sais dans quel cas elle le sera « jamais. Comment défendre la liberté de l'Église, « alors que le Siège apostolique a fait durer notre « exil pendant six ans? Que Dieu voie et qu'il juge ; « mais nous sommes, quant à nous, prêts à mourir « pour cette liberté. Contre elle peuvent se lever « tous les ennemis possibles ; les cardinaux peuvent « armer pour notre perte le Roi d'Angleterre et le « monde entier : avec la grâce de Dieu, je ne serai « pas infidèle à l'Église ; c'est à la vie et à la mort.

« Au surplus, c'est à Dieu que je confie le soin de « ma cause, à Dieu pour qui je suis proscrit et exilé ; « qu'Il apporte à tant de maux le remède qui paraîtra « convenable à sa sagesse. Mon intention est bien de « ne plus embarrasser la cour romaine de mes affaires ; « que ceux-là recherchent sa protection qui sont forts « dans leur iniquité, et qui, après avoir foulé aux

1. Sap., I, 5.

« pieds la justice et chargé de chaînes l'innocence, « reviennent tout glorieux de la honte de l'Église. « Plût à Dieu que sur le chemin de Rome ne fussent « pas couchés les corps de tant d'innocents ! Qui donc « désormais osera résister à ce Roi dont l'Église « romaine a renforcé les armes et fortifié l'audace « par tant de triomphes ? C'est un funeste exemple qui « ne sera pas perdu pour la postérité (1). »

Thomas écrivait en même temps à Gratien : « Par « la grâce de Dieu nous sommes à lui et le serons « toujours, morts ou vifs. Nous sommes prêts à en- « durer pour la liberté de l'Église l'exil, la proscrip- « tion, et tous les maux du monde, aussi longtemps « que le voudra le Seigneur. Puissions-nous être « dignes de souffrir persécution pour la justice ! Pour « une telle cause, nous acceptons tels tourments que « voudraient nous infliger les cardinaux qui com- « battent l'Église avec sa propre autorité ; quand « même, ce qu'à Dieu ne plaise ! le monde entier se « lèverait contre l'Église, nous lui resterons fidèles, « par la divine miséricorde, ainsi que nous l'avons « promis. »

Dans son angoisse l'exilé tourna les yeux vers les

1. Sans doute une critique rigoureuse trouverait dans cette lettre quelques expressions excessives ; mais que ceux-là en blâment le saint Archevêque qui ne peuvent comprendre de combien d'amertumes son cœur avait été abreuvé depuis six années, sans compter les tortures subies avant l'exil et la douleur de voir autour de lui une foule d'innocents réduits à la dernière misère. Nous avons donné cette lettre précisément à cause des notes moins mesurées qui s'y font entendre ; nous ne voulions pas qu'un censeur, jugeant dans la quiétude et le silence de son cabinet, nous accusât d'avoir dissimulé ce qu'il regarderait comme les torts de notre héros. D'ailleurs il est nécessaire d'observer une fois de plus qu'au moyen-âge on ignorait les ressources infinies du langage parlementaire ; l'expression était aussi vive que les convictions, et nul ne s'en formalisait, pas même ceux qui se trouvaient atteints, si haut qu'ils fussent placés ; car c'était le langage de tous.

plages lointaines où vivait toujours l'ermite de Finchal. Un courageux messager, un religieux, se dévoua pour aller trouver Godric, et fut assez heureux pour arriver jusqu'à la retraite du saint homme. Un moine de Durham, qui avait passé la moitié du carême auprès de l'anachorète, traversait le petit jardin qui entourait la cellule, dans l'intention de se rendre à son monastère pour la fête de saint Cuthbert (1); nous lui laissons la parole :

« J'allais sortir, dit-il, lorsque je fus abordé par un Frère gris qui m'adjura au nom de la sainte Trinité, de m'arrêter et d'ouïr son message. Puis, de par le seigneur Thomas, Archevêque de Cantorbéry alors en exil, et en vertu de l'obéissance, il me défendit de répéter à personne au monde ce qu'il allait me dire jusqu'au jour où tout serait accompli. Je le lui promis. Alors il me confia le message que le seigneur Archevêque envoyait à l'homme de Dieu. Après quoi je retournai à la cellule ; et timidement je posai au saint une question sur un texte quelconque de l'Écriture. Mais il vit bien que j'avais autre chose à lui dire :

« Vous me traitez comme un innocent avec vos circonlocutions, interrompit-il; dites donc brièvement et clairement ce que vous avez en l'esprit; je vous répondrai volontiers, selon que Dieu le permettra.

« Un peu confus, je dis combien j'étais étonné de voir que le conflit entre le Roi et l'Archevêque se prolongeât sans que la médiation de quelques seigneurs en eût amené la fin.

« C'est, répondit-il, que des deux parts on a mal fait, en conférant comme en recevant la dignité archié-

1. C'est ce trait qui date le récit et nous donne le 19 mars 1170. Le messager était donc parti de Sens dans le courant de février.

piscopale; et ainsi les deux adversaires par leur faute ont fourni au Seigneur des verges pour les châtier. Mais la clémence divine peut tirer le bien du mal que font les hommes, et donner bonne fin à mauvais début.

« Je parlai alors sans plus de détours :

« Seigneur, dis-je, il y a devant la porte un courrier de l'exilé. Cet homme m'a adjuré par l'autorité de l'Archevêque, et sous les plus solennelles garanties m'a confié qu'il apporte ici un message secret; si secret qu'à peine dans son propre monastère personne s'en doute; car s'il était pris par les officiers du Roi, il serait infailliblement puni de mort. Sa Seigneurie de Cantorbéry a ordonné de confier ce message à celui des moines de Durham qui se trouverait pour le moment attaché à votre personne. C'est donc au nom de l'Archevêque et comme son envoyé, au nom de la sainte Trinité, que cet homme m'a enjoint de venir vous trouver, afin de vous exposer de quoi il s'agit. Trois fois vous avez fait savoir à l'Archevêque des choses secrètes et dévoilé l'avenir; et en chaque occasion il a trouvé en vous un vrai prophète, rempli de l'Esprit du Seigneur; car chaque fois l'évènement a répondu à ce que vous aviez prédit. Au nom de la sainte Trinité il m'a adjuré de vous demander combien de temps encore le conflit doit se prolonger, à quelle époque l'accord se fera avec le Roi, enfin si l'Archevêque doit revenir un jour en Angleterre ou bien si l'affaire doit se terminer autrement. Il est très anxieux d'être fixé sur ces divers points. Il vous prie enfin comme son père, vous adjure comme son compagnon d'armes, vous demande comme à un serviteur de Dieu longtemps éprouvé, de lui faire dire par moi quelle sera la fin de cette calamité; car vous

avez, lui a-t-on dit, annoncé que dans le délai de sept années son exil aurait une heureuse fin ; or voici que ce délai touche à son terme et n'a encore apporté que des amertumes.

« Après un long silence, le saint homme répondit :

« Par trois fois, en effet, je lui ai envoyé des messages véridiques, révélés par le Saint-Esprit, et que je sentais devoir se vérifier. Aujourd'hui dites à son envoyé que lorsque vous êtes venu me demander la permission d'aller à votre monastère, j'ai prévu combien votre voyage serait entravé. Dites lui de ne point s'inquiéter si pour un peu de temps l'Archevêque a beaucoup à souffrir ; car plus longue est l'épreuve, plus belle sera la couronne ; et le léger fardeau de la tribulation endurée ici-bas produit un accroissement de béatitude éternelle. D'ici à six mois, la paix sera conclue en paroles entre lui et le Roi ; mais alors Godric ne sera plus de ce monde (1). D'ici à neuf mois, les honneurs et les biens de l'Archevêque lui seront rendus ; il reviendra dans son Église, au pays de Kent ; et là, peu après, arrivera pour lui et pour toutes ses affaires une fin qui sera pour son bien et son salut, son bonheur et sa perfection, en même temps qu'elle sera pour beaucoup de fidèles un remède salutaire, un secours et une consolation. Répétez souvent au messager les dernières paroles que je viens de vous dire ; répétez les lui encore et encore ; car, par la grâce de l'Esprit-Saint, l'Archevêque ne les aura pas plutôt entendues qu'il en comprendra le sens caché. Il y aura parmi tous les anglais plus de joie pour son retour qu'il n'y a eu de larmes pour son exil.

1. Saint Godric mourut en effet le 21 mai 1170.

« Je sortis donc, et redis tout au courrier ; mais celui-ci insista vivement pour être admis à parler au serviteur de Dieu. Lorsque j'en eus obtenu pour lui la permission, saint Godric lui répéta lui-même à satiété ce que j'ai rapporté plus haut, et à plusieurs reprises lui recommanda de n'oublier point que sous peu arriverait la fin de tout ceci. Après avoir reçu la bénédiction, nous sortîmes tous deux, mais sans rien comprendre à la prophétie que nous venions d'entendre. »

Par le message du saint ermite, Thomas ne devait pas apprendre quelle fin lui était réservée, car depuis plusieurs années l'exilé avait reçu des lumières sur ce point ; mais il allait savoir que l'église où il devait subir le martyre serait sa propre église. D'ailleurs, quand son messager revint vers lui, la situation n'était déjà plus celle qui avait arraché au primat un cri de douleur, et l'on pouvait prévoir que la parole de Godric se vérifierait.

CHAPITRE XIII

INJONCTIONS DU PAPE

(1170).

Très peu de temps après le revirement inopiné qui avait déçu les promoteurs de la pacification, des Lettres apostoliques étaient arrivées en deçà des monts; et elles se succédaient depuis lors, nombreuses et pressantes, adressées au Roi d'Angleterre, au primat exilé, à divers prélats encore, mettant à néant les rapports des ambassadeurs anglais qui avaient une fois de plus trompé leur maître et la chrétienté. Il devenait très évident qu'Alexandre III comprenait mieux qu'il ne l'avait jamais fait la réelle position dans laquelle se trouvaient respectivement les deux adversaires. Si tous les nuages n'étaient pas dissipés dans son esprit, s'il était visible que le caractère prêté à Thomas par ses ennemis inspirait encore quelque inquiétude au Saint-Père, il était non moins clair qu'Alexandre voulait décidément la fin de la crise et se refusait à remettre en question les avantages acquis depuis la mission de Gratien. Se plaçant sur le terrain conquis pendant les dernières négociations, et s'armant des déclarations faites par Henri II dans le but d'endormir un ennemi devenu pressant, le Pape exigeait l'exécution de ces engagements.

Au Roi d'Angleterre il écrivait pour le féliciter des dispositions consignées par le prince dans la charte que

Jean d'Oxford avait mise en son nom sous les yeux de la cour pontificale (1). Alexandre III prenait acte des articles ainsi concédés par le Roi, et n'admettait pas que le sceau royal pût figurer sans cause valable au bas d'un acte solennel. Henri II promettait, disait-il, au primat d'Angleterre la réintégration dans tous ses droits; il offrait de lui rendre en paix son Église et tous les biens qui en dépendaient jadis, avant la réunion du parlement de Northampton et le départ de l'Archevêque: le Pape acceptait donc et tenait ces points pour acquis. Quant au baiser de paix, gage de la sincérité de cette réconciliation, le Souverain Pontife se donnait la peine d'absoudre le Roi du serment qui s'opposait à l'accomplissement de cette formalité, du moins comme le prétendait Henri. Tout prétexte, même frivole, étant désormais enlevé, le prince ne devait plus refuser ce que tout le monde s'accordait à réclamer comme le sceau nécessaire de la pacification. Au surplus, le Pape annonçait la nomination de deux nouveaux commissaires chargés de procurer au plus tôt l'exécution de ces conventions. Le choix du Pontife romain s'était porté pour cette mission sur deux prélats qui ne devaient inspirer aucune méfiance au Roi d'Angleterre, mais dont les noms, il faut le dire, ne pouvaient au même degré rassurer l'Archevêque de Cantorbéry: c'étaient en effet Rotrou, archevêque de Rouen, et Bernard de Saint-Saulge, évêque de Nevers, précisément les deux prélats qui avaient témoigné naguère par leurs lettres qu'ils ne savaient pas discerner les pièges trop habilement tendus par le Roi. Peut-être était-ce pareil choix qui avait engagé les agents de Henri à

1. Ep. « Dilecti filii nostri » (*Materials*, t. VII, page 204).

chanter si tôt victoire, car la seconde partie du document apostolique conférait aux commissaires des facultés que l'on comptait sans aucun doute exploiter dans le camp du Roi. En effet, sur la question si grave des excommunications, le Pape ne faisait pas les concessions qu'avaient publiées les anglais ; mais dans le cas où les deux évêques commissionnés par le Saint-Père considéreraient la paix comme assurée, ils pourraient absoudre les excommuniés. Il y avait là certainement une réserve dont on ne peut méconnaître l'importance ; néanmoins pour qu'elle pût être efficace, il eût fallu que les deux prélats à l'appréciation desquels s'en rapportait le Pontife romain fussent aussi clairvoyants et aussi fermes que l'avait été Gratien. D'autre part, les gens du Roi faisaient un raisonnement qu'il nous est facile de saisir : la paix est assurée, se disaient-ils, puisque le Pape ne demande au Roi que ce que le Roi a offert au Pape ; donc les absolutions peuvent être d'ores et déjà considérées comme accordées. Sans doute la conclusion était fausse parce que les prémisses l'étaient aussi, le Pape réclamant en réalité quelque chose de plus que les conditions proposées par Henri II ; mais on savait assez que Rotrou et Bernard de Saint-Saulge ne verraient là que des détails, et en hommes exempts de scrupules les agents du prince avaient jeté au vent les nouvelles qui avaient provoqué en France des réclamations universelles.

Alexandre III avertissait en même temps les deux prélats de la mission dont il les investissait. Chacun d'eux reçut d'abord une lettre particulière du Saint-Père ; et à comparer les termes de ces deux pièces, il semble que le Pape comptait sur l'évêque de Nevers plus que sur l'archevêque de Rouen. Mais une troi-

sième lettre, datée de Bénévent, 17 janvier 1170, fut adressée collectivement aux mandataires de Sa Sainteté ; comme elle renfermait les instructions précises qui leur étaient données, il nous importe d'en connaître exactement le texte (1). Le Pape disait :

« Par les lettres et les députés de notre très cher fils dans le Christ, Henri II, illustre Roi d'Angleterre, Nous avons connu les conditions accordées par lui à notre vénérable frère Thomas, Archevêque de Cantorbéry. Pour l'amour de Dieu, de Nous-même, et de l'Église romaine, il lui a permis de rentrer en toute sécurité dans son Église, pour en reprendre possession ainsi que des domaines qui en dépendent, dans les conditions qui existaient avant le départ de l'Archevêque, alors qu'il jouissait de la faveur royale ; et le Roi a stipulé les mêmes clauses au regard des hommes qui ont quitté l'Angleterre à cause du primat. Cependant lesdits députés Nous ont exposé entre autres choses, que le Roi, se trouvant un jour gravement offensé, avait résolu de ne jamais recevoir ledit Archevêque au baiser de paix, mais qu'il consentait à voir son fils aîné le suppléer en cela, pour l'amour de Dieu et de Nous.

« D'autre part, maître Vivien, étant de retour auprès de Nous, a expliqué en détail qu'au colloque de Montmartre le Roi avait rendu à l'Archevêque sa grâce et sa faveur, avait consenti à le remettre en possession des domaines de son Église dans les meilleures conditions qui eussent jamais été faites à ses prédécesseurs (2), et à lui compter enfin, pour ses

1. Ep. « Carissimus in Christo filius » (*Materials*, page 198).

2. Il y a lieu de s'étonner de trouver ici cette assertion. Vivien avait pourtant compris, à la conférence de Montmartre, à quel résultat on aboutirait en acceptant pareille clause ; revenait-il sur son opinion, ou le

préparatifs de voyage, et quant à présent, une somme de mille marcs.

« En conséquence, Nous avons jugé expédient de vous envoyer vers le Roi pour procurer l'exécution de ces conditions de paix ; car Nous avons pleine confiance en votre sagesse et en votre discrétion, et Nous ne saurions oublier que vous êtes liés à Nous et à l'Église romaine par un dévouement très-sincère. Par les présentes Lettres apostoliques Nous vous mandons et ordonnons, Nous vous enjoignons même en vertu de l'obéissance, de vous réunir et de vous mettre en devoir d'aller trouver le Roi, dans le délai d'un mois après la réception de nos lettres. De la part de Dieu et de la nôtre, vous devrez faire toute diligence et donner tous vos soins à obtenir de lui paix et sécurité pour l'Archevêque ; et vous devrez solliciter l'échange du baiser de paix, par respect pour la majesté divine, pour l'honneur du bienheureux Pierre et le nôtre, ainsi que pour le salut du Roi.

« Vous devrez obtenir en outre de sa clémence, pour l'Archevêque et pour les siens, la restitution de tous leurs domaines dans les meilleures conditions où ils les aient jamais possédés. Nous savons que le Roi a promis d'en agir ainsi, la plupart de nos envoyés Nous en ont donné la certitude, surtout notre cher fils Guillaume, cardinal-prêtre du titre de Saint-Pierre ès-liens (1), et maître Vivien. Que le Roi ramène l'Archevêque en sûreté dans son Église et l'y garde en paix.

Pape ne comprenait-il pas encore ce que Vivien avait dit à ce sujet dans son rapport ? Ne voyait-il pas la différence entre cette formule et celle que Jean d'Oxford lui-même agréait ?

1. C'est Guillaume de Pavie, que nous retrouvons là encore, comme l'homme nécessaire dont la main s'est continuellement mêlée à ces négociations sans issue.

« Quant à notre vénérable frère Thomas, mettez tous vos soins à lui faire agréer cet accord (1), et obtenez de lui qu'il s'humilie devant le Roi autant qu'il le pourra faire en sauvegardant la liberté de l'Église et sans exposer ni lui ni les siens (2).

« Que si le Roi ne voulait pas consentir à payer les mille marcs dont il est fait ci-dessus mention, Nous ne voulons pas que la paix soit compromise pour cela, dans le cas où les autres conditions seraient acceptées. Mais si le Roi se refuse à tenir ses promesses, principalement à restituer intégralement tous les biens d'Église qu'il détient et à donner le baiser de paix selon que Nous le lui avons demandé, à moins que l'Archevêque ne se contente de recevoir le baiser de l'héritier du trône ; en pareil cas, disons-Nous, et dans un délai de quarante jours à compter des sommations faites au Roi, vous devrez jeter l'interdit sur tous ses domaines continentaux, cela sans appel, et défendre la célébration du culte divin, sauf le baptême des enfants et la confession des mourants. Nous exceptons le cas où vous seriez absolument certains que le Roi Henri dût exécuter les clauses du traité dans un délai très bref quoique un peu plus étendu que la période de quarante jours, et aussi le cas où l'Archevêque consentirait à recevoir le baiser du prince héritier comme équivalent à celui du Roi son père.

« Que si, avec l'aide de Dieu, la paix est enfin acquise, vous devrez revoir ensuite le Roi, mais non pas

1. Toujours cette méfiance étrange à l'égard de la victime ; tenait-on donc vraiment l'exilé pour un homme si déraisonnable et si exigeant qu'on eût besoin de l'exhorter si souvent à la condescendance ?

2. Sans doute ; et le problème était précisément là, depuis six ans et plus. Que de malentendus encore! Heureusement Thomas était plus conciliant qu'on ne le supposait.

immédiatement; vous laisserez passer quelques jours, selon que votre discrétion jugera devoir les mesurer; puis de la part de Dieu et de la nôtre vous le presserez, vous lui enjoindrez pour la rémission de ses péchés, d'abroger entièrement et de réprouver ces détestables coutumes, principalement celles qui sont nouvelles, qu'il a introduites au péril de son salut et de la liberté de l'Église. Il devra délier les évêques et les autres dignitaires de son royaume de toute obligation au regard de ces coutumes, et restituer à l'Archevêque et aux siens les fruits des bénéfices qu'il a perçus. Dans le cas où il ne se rendrait pas à vos injonctions sur ce point, vous ferez en sorte d'en conférer avec l'Archevêque et de Nous faire connaître aussi promptement et aussi pleinement que possible ce qui dans ces coutumes mérite condamnation (1).

« Si vous considérez la paix comme certaine et si vous acquérez l'assurance que la réconciliation aura lieu, vous pourrez absoudre tous les excommuniés; sous cette réserve pourtant que, dans le cas où l'accord ne se réaliserait pas, ils seraient replacés sous la censure, immédiatement et sans appel

« En outre, si le Roi ne peut consentir à donner le baiser de paix, travaillez à obtenir de l'Archevêque qu'il se contente de recevoir le baiser du fils aîné;

1. Voilà qui jette un jour singulier sur l'histoire des dernières années. Le Pape avait eu sous les yeux le texte des articles de Clarendon; il les avait entendu discuter amplement, et les avait jugés lui-même. Mais on le voit, ce n'était plus pour lui qu'un vague souvenir, et il fallait un nouvel examen. On s'explique alors comment Alexandre III comprenait mal la conduite de l'exilé, comment il tombait si aisément dans les pièges du Roi d'Angleterre; car pratiquemeent, depuis six années, c'était toujours sur les articles de Clarendon qu'on discutait; ils étaient au fond de toutes les questions, au fond des tentatives et des négociations du Roi comme au fond des réserves et des résistances de l'Archevêque.

si toutefois il sait pouvoir le faire sans exposer ni lui ni les siens et s'il le juge expédient (1).

« Dans le cas, improbable d'ailleurs à notre avis, où vous ne pourriez ou ne voudriez travailler de concert à la mission que Nous vous donnons, que l'un de vous s'y emploie et sans retard (2). »

. . . .

Tel est ce document important, qu'il était difficile de résumer à raison de sa forme quelque peu décousue, mais qu'il fallait pourtant connaître. Nous y voyons exposé dans le plus grand détail tout le plan d'Alexandre III, avec le mélange de fermeté et d'indécision qu'aurait pu seul corriger un homme de la trempe de Gratien. Aux mains de l'archevêque Rotrou, des instructions de ce genre pouvaient aisément devenir inutiles, sinon dangereuses, attendu la tendance bien connue du prélat à chercher avant tout la conciliation : il y avait beaucoup à craindre qu'il ne vît dans les instructions du Pape autre chose que les dispositions bienveillantes, sans se soucier assez des bornes que le Saint-Père mettait à son indulgence ni des mesures de rigueur que la justice lui dictait. Au reste, remarquons le encore une fois, Alexandre III se plaçait sur le terrain même qu'avait officiellement accepté Henri II ; ses propres exigences, il les réduisait presque à rien, au cours même des instructions données à ses commissaires ; il ne paraissait donc pas qu'aucune difficulté pût s'élever.

Mais ce qui est surtout remarquable, et ce qui

1. « Si in consilio suo invenire potuerit... ».

2. Les dernières phrases de la Lettre apostolique sont consacrées à réclamer une réparation exemplaire pour l'outrage fait à l'archidiacre de Pavie (ci-dessus page 203), et à justifier la conduite de Gratien auprès du Roi.

devait produire un résultat inattendu, c'est la tactique nouvelle adoptée par le Souverain Pontife à l'égard des coutumes de Clarendon. Jusqu'à ce jour elles formaient le fond même du débat : aujourd'hui le Pape les considère comme question réservée, les écarte des négociations et propose de conclure l'accord sans en tenir compte. Dès lors la paix sera promptement acquise, selon toute apparence : car sans doute le Roi n'y sera pas moins disposé que le Pontife. Ainsi voyait-on cette situation assez étrange, où les trois parties engagées dans le débat s'accordaient à taire le point en litige. A Montmartre Henri II n'avait pas parlé des statuts de Clarendon, et dans le même temps ses ambassadeurs à Bénévent n'en parlaient pas davantage, parce que pour eux le silence de la partie adverse équivalait à une tolérance. Thomas Becket s'en taisait également, mais parce qu'il posait des conditions et des revendications qui entraînaient en fait une renonciation aux coutumes de la part du Roi. Le Pape à son tour déclarait ne pas vouloir s'en occuper actuellement, et cette détermination était la plus grave ; car il était dès lors à prévoir que le Roi s'empresserait d'accepter, que le primat ne pourrait de sa seule autorité ramener une question qu'écartait le Pape, et que finalement on allait faire la paix sur un malentendu.

Il était une autre question, liée comme nous l'avons dit à celle des coutumes, la question du couronnement. Le Pape n'en disait pas un mot dans sa lettre au Roi d'Angleterre, ni dans celle qu'il adressait à ses mandataires. Pourtant les députés de Henri, à leur retour d'Italie, n'avaient pas hésité à proclamer que le Souverain Pontife autorisait le Roi à choisir un évêque de son royaume pour sacrer l'héritier du trône, à

l'encontre du droit reconnu au primat de Cantorbéry. C'était un mensonge, nous le comprenons par le silence que le Pontife romain garde sur cette question en écrivant à Henri II : nous le verrons plus clairement encore par d'autres lettres que le Pape ne tardera pas à écrire et que nous citerons bientôt : mais pour le moment le Roi d'Angleterre mettait à profit les rapports de ses ambassadeurs.

Les divers délais stipulés dans les documents apostoliques devaient conduire jusqu'au commencement d'avril, et les deux évêques commissionnés par le Pape avaient un mois pour se mettre à l'œuvre ; on devait donc compter qu'ils se présenteraient devant le Roi vers le milieu du mois de mars ; mais dès le 3 du même mois, Henri Plantagenet prenait la mer avec l'intention de passer en Angleterre (1). Une tempête effroyable fondit sur ses vaisseaux ; cinq se perdirent corps et biens ; celui qui portait le Roi fut longtemps en danger, et l'on regarda comme un miracle qu'il pût enfin aborder à la côte anglaise. Le malheureux prince eût dû voir là un avertissement du ciel ; mais malgré sa frayeur il n'en persista pas moins dans ses desseins.

Pendant qu'il se croyait hors d'atteinte, ayant mis la mer entre lui et les mandataires du Pontife romain, Alexandre III multipliait les lettres et prenait de plus en plus directement la conduite d'une affaire qu'il entendait enfin terminer. Malheureusement l'impulsion donnée par cette puissante main n'était pas dirigée dans une direction constante et perdait ainsi une bonne partie de sa force.

Le 12 février le Souverain Pontife écrivait à Gilbert

1. Gerv. Cantuar., t. I, page 216 (Ed. Stubbs). — Guil. Cant., *Materials*, t. I, page 77.

Foliot une lettre où l'on regrette de trouver un blâme indirect mais très réel infligé à l'Archevêque de Cantorbéry (1). L'évêque de Londres s'était mis en devoir de faire le voyage d'Italie, afin d'aller solliciter l'absolution de l'excommunication fulminée contre lui l'année précédente. Il affirmait bien haut n'avoir en vue que de soutenir l'appel absurde formé naguère avant la sentence, et il avait dépêché un de ses chanoines pour préparer les voies ; mais en réalité il s'agissait pour lui beaucoup moins de plaider que d'implorer la clémence du Pape. Averti des sentiments soulevés en France par sa conduite odieuse, il descendit vers le Midi par l'Anjou, le Poitou et la Guyenne, pour gagner de là les Alpes ; il venait de les franchir lorsqu'il reçut de Bénévent une lettre par laquelle Alexandre III l'arrêtait : le Pape le laissait libre de venir soutenir sa cause, mais en ajoutant, non sans une pointe d'ironie, « qu'il serait plus ex- « pédient pour Gilbert d'aller rechercher l'absolution « que de persister à plaider. » Au reste, le Saint-Père témoignait tout son regret de ne pouvoir commencer sa lettre par les salutations d'usage, ces formules ne pouvant pas décemment être employées à l'égard d'un évêque frappé des censures par son métropolitain ; mais Alexandre n'en assurait pas moins le coupable de toute sa considération : « Nous vous « tenons, disait-il, pour un homme aussi éminent « par la science que par la religion et l'honorabilité « de la vie ; Nous vous embrassons étroitement dans « la charité du Seigneur. » Puis le Pape annonçait à Gilbert qu'il donnait pouvoir à l'archevêque de Rouen et à l'évêque de Nevers pour l'absoudre sans

1. *Materials*, t. VII, page 208, ep. « Quod tibi ad præsens ».

autre formalité que le serment ordinaire; et même, si l'un des deux prélats ne pouvait se joindre à son collègue, celui-ci procèderait seul à l'absolution. Après quoi l'on devrait la notifier à l'Archevêque de Cantorbéry, avec injonction, de par l'autorité apostolique, de la tenir secrète jusqu'au jour où il serait possible de la publier sans péril pour Gilbert Foliot !

Pareille solution constituait évidemment un triomphe pour tout le parti régaliste, et l'on se demande quel danger Alexandre III pouvait bien redouter pour l'évêque de Londres ? Celui-ci n'était pas homme à recourir au Pape sans en avoir reçu l'autorisation du Roi, et nous savons qu'il s'était prémuni de ce côté ; mais le Saint-Père aimait ces sortes de confidences diplomatiques, et s'imaginait dans sa droiture que ses recommandations imposaient silence aux hommes qu'il choisissait si étrangement comme dépositaires de ses secrets. Gilbert n'avait aucun intérêt à taire sa victoire, car c'en était une ; il pouvait produire la Lettre apostolique, et il n'en fallait pas plus pour démontrer qu'aux yeux du Pape l'absolution accordée à un homme si profondément estimable n'était qu'une formalité devenue nécessaire pour réparer un écart du primat. Le 5 avril, jour de Pâques, l'archevêque Rotrou délia publiquement dans sa cathédrale l'évêque de Londres, puis écrivit ponctuellement à Thomas Becket pour lui notifier la décision pontificale et lui imposer le secret à ce sujet. Le primat, gardien vigilant de la justice, répondit au bon prélat en termes aussi calmes que sévères ; et vraiment on ne se lasse pas d'admirer le saint, qui, au milieu des malentendus les plus fatigants, persiste dans ses efforts pour faire discerner le vrai du faux, et pour maintenir le droit hors d'atteinte. Je vous remercie, écrivait-il à Rotrou,

de la sollicitude que vous témoignez à mon égard; mais elle vous a entraîné trop loin. D'après les ordres du Souverain Pontife, vous ne deviez procéder seul à l'absolution de l'évêque de Londres que dans le cas où votre collègue n'y pourrait assister; or vous ne saviez pas s'il ne le pouvait faire, car vous ne l'aviez même pas mandé. Il manque donc à cette absolution une des conditions qui étaient requises; les sages diront ce qu'elle vaut. Or ça, que me parlez-vous de la tenir secrète? Nous n'avions pas encore reçu votre lettre que déjà la nouvelle faisait le tour des places publiques, et dans votre pays même l'évêque de Londres a eu grand soin de la publier. D'ailleurs on l'a vu célébrer publiquement et solennellement les saints mystères dans votre propre Église (1).

Le primat ne savait pas encore que Rotrou lui-même venait d'écrire au clergé et au peuple d'Angleterre, au clergé et au peuple de la capitale, pour leur annoncer l'heureux évènement et les engager à ne plus craindre de communiquer avec Gilbert Foliot. Si de telles lettres eussent émané de tout autre prélat que Rotrou, l'on eût pu penser qu'il se jouait du Pape et de l'Archevêque en imposant le secret à ce dernier; mais chez le métropolitain de Rouen c'était purement de la naïveté.

Quant à Thomas Becket, il ne perdait rien de sa fermeté, on le voit, quoique il ressentît vivement le

1. Ep. « Gratias agimus » (*Materials*, page 278). Une variante donnée par deux manuscrits, qui disent « in civitate *nostra*... divina celebravit », a fait croire que Gilbert Foliot aurait poussé l'audace jusqu'à célébrer pontificalement à Cantorbéry même. Toutefois, n'ayant trouvé aucune autre trace d'une telle usurpation, qui pourtant n'eût pu passer inaperçue ni demeurer impunie, nous nous en tenons à la leçon adoptée par l'éditeur des *Materials :* « in civitate *vestra* (Rothomagensi)... divina celebravit ».

désaveu dont le frappait le procédé d'Alexandre III à l'égard de Gilbert. D'ailleurs, hâtons-nous de le dire, d'autres Lettres apostoliques étaient arrivées, suivant de très près les précédentes. L'Archevêque savait que dès le 23 février le Pape avait expédié à Rotrou de Rouen et à son collègue des instructions précises, de nature à restreindre considérablement les facultés données dans la lettre adressée précédemment aux deux prélats, et relative aux excommuniés. De ceux-ci nul ne devrait désormais être absous sans donner une caution suffisante de la restitution qu'il aurait à faire, dans le cas où il détiendrait de par le Roi quelque bénéfice ou domaine relevant du primat ou de ses clercs (1); la restitution intégrale devrait même s'étendre aux revenus perçus depuis des années. Geoffroy Ridel, archidiacre de Cantorbéry, était désigné nommément comme le plus compromis parmi les personnages de cette catégorie.

Les jours suivants, Alexandre III expédiait de Bénévent des lettres tout aussi importantes ; cette fois il avait en vue la question du couronnement. S'adressant aux évêques d'Angleterre, le Pape leur interdisait formellement de prêter leur concours à une telle cérémonie, dans le cas où ils en seraient requis par le Roi, aussi longtemps que l'Archevêque de Cantorbéry demeurerait en exil ; et comme sanction à cette défense, la menace de la suspense était inscrite à la fin de l'acte pontifical (2). Une autre lettre adressée

1. S'il était permis de considérer comme synonyme de « caution » le « vadium ad remanens » que nous trouvons dans le VI[e] article des statuts de Clarendon, et qui paraît bien avoir ce sens en effet, nous pourrions voir dans la prescription du Pape une protestation directe contre ces funestes articles.

2. Ep. « Quoniam ad audientiam nostram » (*Materials*, page 217). Les termes employés par le Pape sont à citer et à remarquer ; Alexandre

à Thomas Becket et à tout l'épiscopat anglais contenait des prescriptions plus graves encore. Le Pape y proclamait le droit du primat d'Angleterre à sacrer le Roi, à l'exclusion de tout autre prélat ; mais en vertu de l'obéissance il lui défendait de répandre l'onction sainte et de poser la couronne sur la tête de Henri Court-Mantel, si le jeune prince ne prêtait à l'Église, et spécialement à la métropole de Cantorbéry, le serment qu'avaient prêté ses prédécesseurs, et si le Roi refusait d'abroger les coutumes, de tenir pour nuls les serments schismatiques récemment extorqués à ses sujets. Aux évêques, le Pape défendait, de par son autorité apostolique, d'assister à la cérémonie s'il arrivait qu'elle dût s'accomplir en dehors des conditions précédemment énoncées (1).

En prenant si énergiquement le parti de soutenir la prérogative de l'Église primatiale, Alexandre III avait certainement un autre but que de trancher une question de prééminence. Lorsqu'il s'agissait de décider si le métropolitain d'York pouvait arborer sa croix archiépiscopale dans toute l'étendue de l'Angleterre, le Pape avait usé constamment d'une réserve, qui à la longue finissait par dégénérer en une sorte de tolérance ; combien plus n'aurait-il pas dû hésiter avant de se prononcer sur un point d'une importance autrement considérable, surtout dans des circonstances où sa prudence ordinaire devait lui faire craindre de heurter les volontés du Roi ? Que si au contraire nous le voyons déployer toute son autorité pour dirimer cette question dans un sens opposé aux désirs du

disait : « Quod si quis vestrum attentare præsumpserit, id in periculum officii et ordinis sui noverit procul dubio graviter redundare. In his vero appellationis remedium quibuslibet volumus denegari. »

1. Ep. « Ex commissi nobis officii » (*Ibid.*, page 216).

prince, il y a là un indice qui révèle toute la gravité de la tentative projetée dans le camp du Roi ; la double condition à laquelle le Pontife subordonne son agrément prouve qu'il avait compris où l'on en voulait venir.

Le primat se hâta de notifier aux intéressés la prohibition édictée en termes si explicites par Alexandre III. Une lettre collective adressée à tout l'épiscopat anglais fut suivie de deux autres destinées respectivement aux évêques de Winchester et de Worcester, dont la fidélité venait de s'affirmer peu auparavant. Thomas les chargeait d'avertir leur collègues, afin de ne laisser à personne la ressource de prétexter l'ignorance. A l'archevêque d'York lui-même, qu'on disait désigné par le Roi pour procéder au sacre, le primat écrivit une lettre particulière, conçue en termes très modérés mais très fermes, lui faisant connaître la défense intimée par le Pontife romain, et les peines qu'entraînerait la transgression de cette défense. Mais le plus difficile était toujours de faire parvenir ces diverses missives, à Roger d'York tout spécialement. Pour y réussir, Thomas chercha un messager qui n'éveillât pas les soupçons, et ce fut à une femme, à une religieuse qu'il confia cette mission malgré tout périlleuse. Celle qui dans le cloître portait le nom d'Idonea n'a laissé dans l'histoire d'autre trace que son nom, buriné pour la postérité par la main de saint Thomas Becket; mais ce seul titre ne vaut-il pas tout un panégyrique ? L'Archevêque lui écrivait :

« Dieu a choisi ce qui était faible pour confondre « ce qui était fort. L'orgueil d'Holopherne, qui s'éle- « vait contre le Seigneur même, fut abattu par le « courage d'une femme, au moment où il triomphait « des prêtres et des guerriers. Lorsque Jésus-Christ

« vit ses Apôtres s'enfuir et le renier, il vit aussi des « femmes l'assister dans ses souffrances ; leur fidélité « le suivit par-delà le trépas et leur assura les pré- « mices de la Résurrection. Ma fille, vous êtes animée « du même zèle ; puisse Dieu vous accorder d'entrer « en la société de ces saintes femmes. L'Esprit de « charité a chassé la crainte de votre cœur, et il vous « fera trouver non seulement possible, mais encore « facile, ce que réclame de vous le besoin de l'Église, « quelque ardue que puisse être la tâche.

« Espérant donc ainsi de votre zèle dans le Seigneur, « je vous ordonne et vous enjoins pour la rémission « de vos péchés de remettre les lettres que je vous « envoie de la part de Sa Sainteté le Pape à notre « vénérable frère Roger, archevêque d'York ; et ce, « en présence de quelques uns de nos frères et co- « évêques, s'il est possible ; sinon, au vu et au su de « toutes les personnes qui se trouveront présentes. « De plus, pour que l'instrument original ne puisse « être frauduleusement supprimé, vous en remettrez « une copie aux témoins de votre démarche pour « qu'ils en prennent lecture ; vous leur en déclarerez « vous-même le sens vrai, selon que le porteur de « notre présente lettre vous en instruira.

« Pour prix de votre labeur, une grande récom- « pense vous est offerte, ma fille : c'est la rémission « des péchés, ce fruit qui ne se flétrit pas ; c'est la « couronne de gloire, qu'en dépit de tous les crimes « de leur vie passée, les bienheureuses pénitentes « Marie Magdeleine et Marie d'Egypte ont reçue du « Christ leur Seigneur. Notre-Dame des Miséricordes « veillera sur vous, et obtiendra que son Fils, Dieu « et homme, qu'elle a porté pour les péchés du « monde, soit votre guide, votre sauve-garde et le

« compagnon de tous vos pas. Celui qui a déchiré « l'acte de notre condamnation et enchaîné la fureur « des démons, peut aussi arrêter la main que les « impies lèveront contre vous. Adieu, épouse du « Christ ; songez toujours qu'Il est présent à vos « côtés. » (1)

1. Ep. « Infirma mundi » (*Materials*, t. VII, page 307). Selon la remarque de l'éditeur, cette lettre a été communément regardée comme relative aux mesures que l'Archevêque dut prendre contre Roger d'York, au moment de rentrer en Angleterre. Mais d'une part il convient de remarquer que, dans cette dernière circonstance, les évêques de Londres et de Salisbury étaient en cause tout aussi bien que l'archevêque d'York ; et l'on s'expliquerait mal que Thomas eût chargé Idonea de rechercher ce prélat à l'exclusion des deux autres coupables. De plus nous ne voyons pas comment le primat eût pu souhaiter alors que la missive fût remise « en présence de quelques évêques » ; les prélats n'étaient pas réunis, lorsque Thomas se dirigeait vers l'Angleterre ; tandis qu'à l'approche du couronnement, il était tout naturel de supposer que quelques uns au moins se trouveraient avec l'archevêque d'York. Enfin Roger de Pontigny nous dit (page 68) que les lettres envoyées par le primat au moment où il allait passer le détroit furent portées par un nommé Osbern (peut-être le chambellan que nous avons vu à Northampton) ; il n'est pas question de la mission confiée à Idonea, et cependant la circonstance était assez remarquable pour ne point passer inaperçue. Nous croyons donc être dans le vrai en plaçant la lettre ci-dessus dans la série de celles qui ont trait au couronnement de Henri Court-Mantel.

CHAPITRE XIV

LE COURONNEMENT

(1170)

Tandis que l'Archevêque prenait toutes les mesures en son pouvoir pour assurer l'exécution des ordres intimés par le Saint-Siège, le Souverain Pontife ne faisait qu'accélérer l'impulsion donnée à la marche des affaires. Il notifiait aux archevêques de Tours, de Bourges, d'Auch, de Bordeaux, et par eux à leurs suffragants, les pouvoirs donnés au métropolitain de Rouen et à l'évêque de Nevers ; c'était tout l'épiscopat des vastes domaines continentaux du Roi qui était ainsi prévenu qu'une sentence d'interdit allait frapper leurs nombreux diocèses, si Henri Plantagenet ne cédait enfin et n'exécutait les conditions stipulées. D'autre part, Alexandre III apprenait que le prince avait mis la mer entre lui et les deux prélats chargés de lui signifier un ultimatum. Aussitôt le Pape leur écrivit de se mettre en route dans le délai de vingt jours à dater de la réception de la lettre pontificale, et de passer tous deux le détroit pour sommer le Roi de ratifier les clauses du traité ; en cas de résistance, le Pontife romain donnait ordre à ses mandataires de déclarer au prince que l'excommunication serait certainement fulminée contre lui personnellement, comme elle l'avait été contre Frédéric Barberousse, et cela sans préjudice de l'interdit qui frap-

perait les possessions de la couronne d'Angleterre sur le continent. Les documents pontificaux, qui articulaient de si graves menaces, ne se montraient pas cléments non plus à l'endroit de Rotrou ni de Bernard de Saint-Saulge. Manifestement le Pape était peu satisfait de la conduite des deux prélats, et la nature des encouragements qu'il leur prodiguait trahissait son mécontentement, moins encore, cependant, qu'un avertissement final joint à quelques compliments pour les décider l'un et l'autre à passer la mer ; le Saint-Père déclarait que leur obéissance prouverait « s'ils « tenaient à la faveur de saint Pierre et de son suc- « cesseur, s'ils voulaient que l'Église romaine pût à « l'avenir nourrir quelque confiance dans leur droiture « et leur courage (1). »

Par le fait, on était aux premiers jours d'avril (2) ; les premières instructions envoyées par le Pape aux deux évêques dataient du 17 janvier ; ni l'un ni l'autre n'avait encore donné signe de vie, si l'on excepte les lettres écrites par l'archevêque de Rouen après avoir absous Gilbert Foliot ; à l'égard du Roi, ils n'avaient encore rien fait. Rotrou était bien l'homme du monde le moins propre à remplir une mission où la rigueur tenait une large place ; il est même évident, d'après toutes ses lettres, qu'il ne comprenait nullement la nécessité de pareilles mesures. Aussi, malgré

1. Ep. « Quoniam de vestræ devotionis ». (*Materials*, page 210).

2. C'est la date la plus rapprochée qu'on puisse fixer ; Henri II passait le détroit le 3 mars ; pour qu'Alexandre III pût être averti de ce fait (qu'il constate dans la lettre ci-dessus), il fallait presque quinze jours. La réponse du Pape, consignée dans la lettre précitée, ne put arriver que vers le 30 mars à Rouen au plus tôt et en supposant que le Pape n'ait pas délibéré avant de menacer de l'excommunication le Roi d'Angleterre. Nous savons de plus, par une lettre de Thomas Becket (ci-dessus page 257) que le 5 avril, jour de Pâques, l'évêque de Nevers n'avait pas encore bougé.

la précision des instructions qui lui fixaient un délai pour agir, ne se pressait-il pas et laissait-il le champ libre aux manœuvres du Roi, qui en profitait pour lui échapper. Après avoir répondu à la lettre de Rotrou, Thomas Becket ne s'occupait plus de ce prélat débonnaire, sachant assez ce qu'il pouvait en attendre, mais il s'adressait à l'évêque de Nevers. Ayant appris que le Pape venait de lui ordonner de franchir le détroit, l'Archevêque lui adressait une longue et intéressante lettre, dans laquelle il condensait tous les conseils que suggérait l'expérience, et indiquait les moyens de réaliser ce que demandait le Saint-Père. Prévoyant le cas où Bernard de Saint-Saulge emporterait ce document en Angleterre, et sachant bien que les bagages du prélat seraient visités par les soins des affidés du Roi, Thomas écrivait sous un nom d'emprunt, parlant à la troisième personne de l'Archevêque de Cantorbéry, afin de n'exposer pas le mandataire du Pape à quelques mauvais traitements pour avoir introduit dans l'île un document émané du primat d'Angleterre ; les deux prélats auraient bien assez de difficultés à vaincre sans qu'une affaire de ce genre vint compliquer leur situation.

Vous allez, disait Thomas, être livrés aux bêtes ; le Roi va vous opposer des évêques, des abbés, et maint beau diseur, pour chercher à vous ébranler, s'il peut pressentir que les promesses et les bonnes paroles vous impressionneront. C'est chose difficile que de comprendre toutes les ruses de cet être si étrange ; qu'il prenne un masque ou un autre, qu'il dise ce qu'il voudra, posez en principe que ce sont là des mensonges, et n'accordez créance qu'aux faits positifs. S'il voit que ses promesses pourront vous corrompre, que ses menaces pourront vous intimider, c'en est

fait de votre autorité: résignez-vous à n'être plus dès lors que le jouet de sa politique et le but des sarcasmes de toute sa cour. S'il voit au contraire que vous demeurez inflexibles, alors il commencera par simuler la colère, multipliera les serments ; ce sera un véritable Protée ; mais il finira par revenir à sa forme première. Ses familiers savent depuis longtemps qu'une de ses prétentions principales est d'être physionomiste et qu'il excelle à faire tomber ses adversaires dans un piège. Que ceux-ci laissent échapper un mot imprudent, aussitôt il se déclare offensé, prend à témoins quelques uns des assistants ; et voilà un prétexte tout trouvé pour motiver une rupture. Aussi quand vous traiterez avec lui, soyez circonspect et parlez peu.

Vous aurez d'abord à lui exposer l'ensemble des divers articles du traité ; insistez alors énergiquement pour l'obliger à répondre, car pour l'ordinaire il se dérobe. Et surtout refusez-vous aux atermoiements auxquels il recourt sans cesse ; vous n'en pouvez admettre, car les ordres du Pape sont formels. Le mieux me paraît être de débuter par la lecture des Lettres apostoliques, où sont consignées ses promesses quant au retour de l'Archevêque et des siens et à leur réintégration dans tous leurs domaines.

Ensuite vient la question du baiser de paix. Dans tous les pays, dans toutes les religions, c'est la forme solennelle usitée pour confirmer les traités, qui ne seraient pas tenus autrement pour valides. Le baiser de l'héritier ne paraîtrait pas prouver que l'Archevêque soit rentré en grâce auprès du Roi régnant, mais seulement auprès de l'héritier personnellement ; et si pareille interprétation venait à former l'opinion générale, que sortirait-il de là pour la paix dans l'avenir? Et si malheur arrivait à l'Archevêque, on tiendrait le

Roi pour innocent du crime de félonie puisqu'il ne se serait pas engagé....

Il refusera peut-être de souscrire à l'un ou à l'autre de ces articles : si vous voulez avoir raison de lui, déclarez aussitôt que vous partez. Dans le cas où il accepterait au contraire, précisez les noms des domaines selon qu'ils vous sont indiqués dans la liste ci-jointe ; n'admettez ni les mensonges ni les clauses illusoires à l'aide desquels il cherche à spolier l'Église ; tant qu'il conservera un pied de la terre qui est à elle, il n'y aura pas à parler de paix à l'Archevêque : celui-ci aimerait mieux demeurer toute sa vie en exil que de vendre la moindre parcelle du domaine de l'Église. Que si le Roi refuse, rompez aussitôt.

Viendra ensuite la question des mille marcs qu'il a promis à l'Archevêque par l'intermédiaire de Vivien. Le Roi niera peut-être cette promesse : rappelez lui alors ce qu'il a dit à ce sujet à l'évêque de Séez, lors du colloque de Montmartre. S'il persiste, faites vous un front plus dur que le sien; quoique ce soit malaisé ; donnez ostensiblement vos ordres pour un prompt départ, et persuadez tout le monde que vous êtes bien décidé à repasser la mer. Que si vous ne voyez alors aucun indice favorable se manifester, dites que vous n'insistez plus sur ce point par égards pour le Roi, renvoyez la question à un examen ultérieur, et ne formulez aucune renonciation ; cela dépasserait vos pouvoirs et vos instructions. Remettez à plus tard, et prenez acte de l'accord conclu sur les précédents articles.

Il y a enfin la question de l'absolution des excommuniés. Sur ce terrain vous avez à observer soigneusement deux conditions : d'abord n'accorder aucune absolution que si la paix est devenue certaine ; puis

exiger le serment public selon que dispose la lettre du Pape ; vous n'auriez pas le droit d'agir autrement. Mais comment être assuré à l'avance de la conclusion de la paix, avec un homme qui sait si bien glisser entre les doigts et pour qui le serment n'est qu'un mot? La chose est difficile. Néanmoins ne pourriez-vous obtenir que quelques uns, voire un seul des dignitaires du royaume, agissant sur l'ordre du Roi, se portât par serment garant de la ferme intention du prince ? Que les évêques donnassent de même leur garantie ? Faute de mieux on se contenterait de ces apparences. Si le Roi les refusait, demandez lui de promettre la paix par lettres patentes, scellées de son sceau, et adressées à l'Archevêque, au Pape, et à vous-mêmes, puis de retirer les gardes qu'il a installés dans les domaines du primat, de vous remettre ces biens pour que vous les remettiez vous-mêmes aux gens de l'Archevêque. On sait bien que pour l'ordinaire il s'embarrasse peu de ses propres diplômes, et rien ne l'empêcherait de chasser derechef des domaines de l'Église ceux qu'il en a expulsés une première fois ; mais enfin ce sont encore les moins frêles garanties qu'on puisse obtenir ; on verrait là une promesse telle quelle de pacification ; et quant à vous personnellement, on ne pourrait vous accuser d'avoir agi à la légère.

Que si le Roi refusait d'acquiescer à de telles demandes, n'espérez pas la paix et n'accordez aucune absolution. Nous croyons bien connaître l'homme ; soyez certain qu'il cherchera à entamer la négociation par ce côté ; il déclarera ne rien vouloir entendre, ne rien vouloir faire, avant que vous ayez absous les gens de son entourage. Pour gagner ce point, il se fera peut-être doux, insinuant, vous comblera de pro-

messes ; il se donnera des airs de religion, confessera ses fautes, avouera certaines faiblesses secrètes, non sans se draper par compensation dans quelques vertus d'emprunt. Mais si vous cédez, vous le verrez aussitôt revenir à toutes ses prétentions invétérées ; après vous avoir humblement suppliés, il ne voudra plus même vous entendre. Souvenez-vous de ce qui est arrivé à Gratien et à Vivien.... (1).

De tels conseils, et d'autres encore par lesquels se terminait la lettre de l'Archevêque, étaient le fruit d'une longue expérience ; l'histoire des dernières années n'avait que trop prouvé la vérité des appréciations émises par Thomas Becket ; mais il parlait à des sourds. Rotrou demeurait toujours immobile et silencieux ; non qu'il fût homme à désobéir au Pape, ni que sa conscience lui permît de mépriser les instructions du Pontife romain ; mais il avait en mains une lettre du Roi lui-même. Henri lui avait écrit de Westminster quelques lignes, contresignées par le Grand Justicier d'Angleterre, qui assuraient l'archevêque de Rouen du désir très sincère que nourrissait le Roi de conclure la paix selon les avis des deux prélats commissionnés par Sa Sainteté (2) ; que fallait-il de plus ? N'était-il pas au moins superflu d'en venir à des démarches comminatoires à l'égard d'un prince aussi favorablement disposé ?

Quant à l'évêque de Nevers, il se mettait enfin en devoir de préparer son voyage ; mais pour une expédition si lointaine, il fallait évidemment prévoir les nécessités qui surgiraient des circonstances. La Normandie étant, comme chacun savait, un désert dépourvu de ressources, Bernard de Saint-Saulge orga-

1. Ep. « Dirigat Dominus » (*Materials*, page 245).
2. Ep. « De vestro aliorumque » (*Ibid.*, page 300).

nisait laborieusement sa caravane ; et aux seize chevaux qui d'ordinaire suffisaient pour son escorte, il en adjoignait vingt autres (1). Il est raisonnable de penser qu'il ne songeait pas à traverser la mer en se faisant suivre d'un pareil train ; car personne, que nous sachions, ne lui avait d'avance préparé une escadre. Il se dirigeait simplement vers la ville de Rouen, s'acheminant à petites journées, faisant halte avec son équipage dans les abbayes ou dans les manoirs du Roi qu'il trouvait sur sa route. Lui non plus, évidemment, ne songeait pas à molester le prince chez lequel il prenait si largement l'hospitalité. Il était enfin à Rouen auprès de son collègue, vers la fin d'avril, lorsqu'on vit arriver l'archidiacre de Bath envoyé par le Roi d'Angleterre pour annoncer le retour très prochain du souverain ; il était donc inutile que les deux prélats se missent en peine de passer la mer. Au surplus bonne garde était faite dans les ports ; la reine Éléonore était à Caen et Richard du Homet, connétable de Normandie, demeurait auprès d'elle ; par leurs soins des ordres étaient donnés aux patrons des navires pour qu'aucun prélat gênant ne pût s'embarquer. Si Bernard eût tenté de fréter un vaisseau, on lui eût répondu partout que les vents étaient contraires. Une seule chance lui restait : l'héritier du trône allait passer en Angleterre, on le savait, mais il se trouvait encore auprès de sa mère, à Caen : sur le vaisseau qui l'emmènerait, il serait difficile de refuser passage à un évêque envoyé par le Pape. Bernard de Saint-Saulge y songea peut-être, car il se mit en route pour la résidence royale où il arriva le 5 mai, juste au moment où Henri Court-Mantel venait d'en partir

1. Amici cujusd. ad Thom. Cantuar. ep. « Rex prima dominica » (*Ibid.*, page 309).

pour s'embarquer sous la conduite de Richard d'Ilchester. On redit au prélat que le Roi ne saurait tarder à revenir en Normandie, que tout au moins il enverrait un navire pour transporter en Angleterre le commissaire pontifical. Sur quoi l'évêque de Nevers reprit le cours de ses pérégrinations, et alla finalement s'égarer sur les grèves du Mont Saint-Michel. Ce point, depuis longtemps et pour cause, ne passait pas pour le port le plus fréquenté ; il était d'ailleurs peu probable que le vaisseau tant promis vint chercher là le prélat en détresse. La Flandre eût fourni plus de ressources : mais il eût fallu pour les mettre à profit que Bernard fût sérieusement désireux de remplir sa mission.

Tandis que du regard il interrogeait vainement l'horizon, et que l'archevêque Rotrou demeurait paisible en son palais de Rouen, le Souverain Pontife s'irritait de l'inertie de ses commissaires. Une lettre pressante fut envoyée à l'archevêque de Sens, pour lui enjoindre de leur adresser de vives remontrances ; mais il était trop tard. De l'autre côté du détroit les évènements avaient marché.

Henri II, après avoir débarqué en Angleterre au commencement de mars, annonçait brusquement son intention de reprendre certain projet, abandonné jadis devant la résistance de Thomas Becket. Il s'agissait de soumettre à une vaste enquête la conduite des shérifs. Des dignitaires des deux ordres, choisis par le Roi, reçurent mission de parcourir les divers comtés du royaume, et de s'enquérir des profits réalisés par ces officiers royaux, dont le souverain suspectait avec trop de raison l'intégrité (1). Au fond,

1. Cfr. Gerv. Cantuar., t. 1, page 216.

il souhaitait faire bénéficier le trésor royal de la réforme à laquelle s'était opposé l'Archevêque de Cantorbéry lors du conseil tenu à Woodstock en 1163 (1). Deux mois se passèrent, deux longs mois pendant lesquels Henri put demeurer en paix dans son île, grâce à l'inaction de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Nevers. Au commencement de juin, une courte lettre lui suffit pour arrêter les deux envoyés du Pape ; cette lettre, dans laquelle Henri annonçait son prompt retour, était datée de Westminster ; elle était écrite alors que le Roi venait de convoquer toute la noblesse, tous les évêques et abbés, prévôts, et aldermen des bourgeois (2), à se trouver réunis le 14 juin à Westminster même. Que voulait le maître ? L'enquête menée contre les shérifs ne rassurait personne, dans un royaume où la vénalité était une plaie trop répandue. Quelques prélats étaient dans le secret du Roi, mais ils ne parlaient pas, pour ne point compromettre la réussite du plan concerté.

Dans les premiers jours de juin, Henri Court-Mantel passait la mer et débarquait en Angleterre ; en Normandie l'on savait qu'il partait pour aller recevoir l'onction royale ; on nommait l'archevêque d'York comme désigné par le Roi pour procéder à cette cérémonie importante. En Angleterre, si nous en croyons le chroniqueur de Cantorbéry, l'on ignorait tout (3). Les intéressés avaient fait le silence en effet ; Roger d'York avait reçu depuis longtemps un exemplaire des Lettres apostoliques, par lesquelles le

1. Ci-dessus, t. I, page 223.

2. Ce terme ne doit pas surprendre sous notre plume, il est inscrit en toutes lettres par Gervais de Cantorbéry lui-même (page 219). « præpositi, aldermanni,... » ; d'ailleurs il était déjà usité par les Saxons.

3. Gerv. Cant., page 219.

Pape lui interdisait de procéder au couronnement (1); mais le métropolitain les avait tenues absolument secrètes. Cependant il était impossible que l'on ne commençât pas à soupçonner le but de la convocation lancée par le Roi.

De tous côtés, Londres vit affluer les dignitaires du royaume, et tout allait au gré de Henri lorsqu'un incident imprévu faillit traverser son plan. Le 13 juin, Idonea parut dans la ville, trouva selon ses instructions l'archevêque d'York en compagnie de Gilbert Foliot, et leur remit les Lettres apostoliques dont elle était chargée par le primat d'Angleterre (2) ; mais on résolut cette fois encore de passer outre aux inhibitions signifiées d'une manière si formelle.

Le lendemain, dimanche 14 juin, devant la brillante et nombreuse assemblée réunie à Westminster, Henri II conféra l'ordre de la chevalerie à son fils aîné ; puis aussitôt, et à la grande surprise de la plupart des assistants, il requit les prélats de donner l'onction royale à l'héritier du trône et de poser sur son front la couronne d'Angleterre. C'était si véritablement un coup monté, qu'une cérémonie de cette

1. Amici ad Thom. Cantuar. ep. « Rex prima die » (*Materials*, t. VII, page 309). Cette lettre est écrite par un normand, dans le cours de la semaine même qui précéda le sacre du jeune roi Henri.

2. C'est Fitzstephen qui nous fait connaître cet épisode. La lettre citée ci-dessus dit « que les Lettres ont été remises à Roger il y a longtemps » ; le chroniqueur nous dit à son tour qu'elles furent remises « à l'archevêque d'York et à l'évêque de Londres le samedi qui précéda le couronnement » ; ce sont, par conséquent, deux faits distincts l'un de l'autre ; attendu les circonstances, Thomas avait pris l'habitude d'expédier plusieurs copies du même document pour qu'on ne pût aisément le supprimer. L'affirmation de Fitzstephen vise le message dont était chargée Idonea, puisqu'elle devait, autant que possible, choisir un moment où l'archevêque d'York ne serait pas seul.

Quant à la réalité de ce fait que les Lettres apostoliques furent remises à Roger d'York, voir la note A, à la fin du volume.

importance se trouva sur-le-champ toute organisée. Roger d'York, assisté de Gilbert de Londres et de Jocelin de Salisbury, fut le prélat consécrateur ; un grand nombre d'évêques étaient présents. Rien ne manquait donc au scandale, ni la témérité de l'archevêque d'York osant officier pontificalement dans une église qui n'était pas de sa juridiction, et passer outre à la défense du Pape ; ni celle des prélats qui prêtaient à une telle cérémonie leur concours et leur approbation morale, bien que le droit ne pût être douteux à leurs yeux. Mais nous nous trompons ; quelque chose manquerait encore, si Henri II s'arrêtait là ; il a tout préparé pour combler la mesure. Henri Court-Mantel, revêtu d'habits blancs, selon l'usage, va prononcer le serment qu'ont jadis prêté son père et tous les rois chrétiens d'Angleterre, serment qui garantit la liberté des peuples comme celle de l'Église. En face du tombeau glorieux d'Édouard le Confesseur, il lit à haute voix la formule qu'on lui présente : mais quelles paroles tombent de ses lèvres ? Celles d'une formule altérée, qui l'engage à observer les coutumes du royaume, en d'autres termes les statuts de Clarendon (1) ! Grâces à Dieu, Marguerite, la Fille de France, a été exclue de cette cérémonie sacrilège, où l'on professe l'hérésie et où tous les genres d'usurpations et de révoltes se trouvent accumulés ! Que faut-il de plus pour prouver la portée dangereuse de l'innovation que le Pape et l'Archevêque avaient voulu prévenir ? Malheureux prince, à qui l'on fait jouer un si triste rôle ! Après quelques années passées à guerroyer contre son père, il mourra sur les marches du trône, et les

1. Voir la note A.

habits blancs de son sacre lui serviront de linceul (1).

A dire vrai, c'était dans ce serment que résidait pour Henri II l'un des principaux intérêts attachés au couronnement de son héritier. Depuis longtemps, alors même que Henri Court-Mantel n'était qu'un enfant, son père avait sérieusement songé à lui assurer, par la sanction du sacre, la succession au trône ; les souvenirs de la guerre civile étaient toujours présents à la mémoire du Roi d'Angleterre, et il avait hâte de faire placer par la main de l'Église la couronne sur la tête de son fils. Pourtant, depuis que Thomas Becket siégeait sur la chaire primatiale, depuis qu'il était en exil, on avait su attendre ; pourquoi se hâter maintenant que la crise paraissait toucher à un heureux dénouement ? Pourquoi ne pas différer de quelques mois, mais au contraire précipiter l'évènement et procéder presque par surprise ? Évidemment le Roi voulait placer le primat en présence d'un fait accompli ; et ce fait ne pouvait être seulement le sacre du jeune prince, que Thomas avait *nourri*, qu'il aimait vivement et qu'il eût été heureux de couronner ; le fait accompli devait être l'engagement pris par l'héritier du trône de se conformer aux coutumes que Henri II considérait comme la partie la plus importante de ses réformes. Or, il faut le remarquer, l'attitude nouvelle adoptée par le Pape à l'égard de ces mêmes coutumes donnait une grande importance au serment qui était censé lier désormais le futur Roi d'Angleterre. Alexandre III, dans ses instructions à l'archevêque Rotrou, renonçait à introduire la question des statuts de Clarendon dans les préliminaires de la paix ; il en réservait l'examen et

1. Maskell, *Monumenta ritualia*, t. II, page LXXX.

l'amendement, voire la condamnation, pour un temps plus propice. Mais le jour où l'on aborderait cette discussion, si l'on se trouvait en présence d'un engagement solennellement pris par la Couronne au regard des statuts, le Pape n'hésiterait-il pas? Car enfin il n'y aurait pas à se dissimuler qu'on ouvrirait ainsi une lutte nouvelle, dont nul ne pourrait prévoir le terme. En tous cas, la rigueur et l'étendue des condamnations à intervenir seraient probablement très atténuées, et l'on finirait au moins par conclure un concordat. Comme il était certain que Thomas Becket ne se prêterait jamais à une telle manœuvre, Henri II tirait habilement partie de l'attitude adoptée par le Pontife romain, en précipitant la cérémonie du sacre de manière à se passer du concours du primat. Ce coup d'audace lui faisait reconquérir en fait la plus importante des positions si opiniâtrement disputées de part et d'autre depuis six années; et dès lors il pouvait se montrer facile sur tout le reste et attendre en sécurité l'avenir.

Pour atteindre un tel but, il avait fallu braver les ordres précis du Pontife romain; on les avait ensevelis dans le silence. Il avait fallu en outre mécontenter la cour de France; car pour faire vite et garder le secret, on avait dû laisser en Normandie, auprès de la reine Éléonore, la jeune femme de Henri Court-Mantel, Marguerite, fille de Louis VII. Celui-ci ne pouvait que ressentir vivement l'outrage fait à la Fille de France, à laquelle on paraissait refuser ses titres de reine et d'épouse légitime (1). Henri II ne souhaitant pas avoir à soutenir pour cela une guerre,

1. Les anciens pontificaux des Églises d'Angleterre disent en effet que la Reine doit être sacrée de l'huile sainte et couronnée; la rubrique ajoute : « in regalis thori consortium benedicenda et consecranda est ».

fit transmettre à Richard du Homet, connétable de Normandie, des ordres destinés à être publiés plutôt qu'exécutés. Il prescrivait de composer à Marguerite une maison et un train convenables à son rang, pour la mettre en état de passer la mer lorsque le Roi d'Angleterre la manderait auprès de lui (1). Ce n'était qu'une feinte, il était aisé de le comprendre, puisque Henri II faisait annoncer journellement son retour prochain en Normandie. Effectivement on le vit arriver sur le continent dans les premiers jours de juillet; le Roi Louis ne pouvait donc être dupe des démonstrations de son vassal, et il témoignait toute son irritation. Pour l'apaiser, Henri proposa une entrevue, qui fut encore une fois acceptée.

Sur ces entrefaites, Rotrou de Rouen et Bernard de Nevers venaient enfin trouver le Roi Henri et le sommer de se conformer aux instructions du Pape; le prince promit tout ce qu'on voulut, excepté le baiser de paix. Mais il s'aperçut bien vite qu'il traitait avec des hommes dont les pouvoirs étaient périmés; car il eut au même moment connaissance des mesures adoptées par Thomas Becket et l'archevêque de Sens, tous deux agissant comme légats du Saint-Siège. Le primat expédiait aux évêques d'Angleterre et aux principaux chapitres l'ordre sans appel d'observer l'interdit à dater du quinzième jour après la réception de ses lettres (2); Guillaume de Sens de son côté avisait aux moyens de donner le même ordre à tous les métropolitains dans les états que le Roi possédait sur le continent (3). A ce coup, Henri Plantagenet

1. Fidelis cujusd. ad Thom. Cantuar, ep. « Transacta dominica » (*Materials*, t. VII, page 316).

2. *Ibid.*, page 320, 321, 322, 323, 324.

3. Johan. Sarisb. ad Thom. Cantuar. ep. « Consilium Domini Senonensis ». (*Ibid.*, page 318).

comprit qu'il n'avait pas de temps à perdre ; l'entrevue avec le Roi de France fut fixée au 20 juillet, presque au terme du délai stipulé dans les lettres des deux légats ; et Bernard de Saint-Saulge consentit à prêter ses bons offices pour amener au rendez-vous le primat d'Angleterre.

CHAPITRE XV

FRÉTEVAL

(1170)

Le 16 juillet, l'évêque de Nevers arrivait à Sens, accompagné de l'archevêque Rotrou, qui ne savait pas épargner sa peine dès qu'il s'agissait d'une tentative de conciliation. Les deux prélats voulaient décider l'exilé à se rendre sous leur conduite au colloque des deux rois, qui devait avoir lieu sous quatre jours aux confins de la Touraine et de la Beauce, entre les deux bourgs de Viévy et de Fréteval (1). Il n'y avait donc pas à délibérer longuement, si l'on voulait arriver en temps utile; mais c'était la huitième fois qu'on venait remontrer à l'Archevêque combien sa présence serait utile dans ces conférences diplomatiques, et la dernière entrevue qu'il eût acceptée n'avait été qu'une mystification. Un auxiliaire puissant vint se joindre aux deux prélats; ce fut Guillaume de Champagne, archevêque de Sens; Thomas Becket ne savait rien lui refuser, et consentit sur ses instances à partir sans retard pour Fréteval. Ajoutons que Guillaume l'accompagnait; les sentiments bien connus de l'illustre prélat, la fermeté avec laquelle il avait jusqu'alors secondé le primat de Cantorbéry, offraient à celui-ci des garanties sérieuses, et par les

1. Viévy-le-Rayé, dans le département actuel de Loir-et-Cher, sur la route de Châteaudun à Blois et à deux lieues environ de Fréteval.

soins d'un tel médiateur il pouvait espérer quelque résultat des négociations.

Arrivé le lundi 20 juillet au lieu du rendez-vous, le primat y trouva une brillante réunion, où l'on distinguait les archevêques de Reims et de Tyr, presque tous les évêques de Normandie, celui de Poitiers, et les plus grands seigneurs vassaux de la couronne de France. Les deux rois devaient se rencontrer dans un frais vallon, que les gens du pays appelaient, on le sut plus tard, « le pré des traîtres ». L'exilé se tint à l'écart et ne voulut pas d'abord paraitre dans une assemblée à laquelle, en définitive, il n'était pas officiellement convoqué. Ses clercs purent cependant se mêler à la foule qu'attirait le spectacle et qui entourait la prairie où les rois conféraient. Les deux premiers jours se passèrent sans que le primat d'Angleterre fût mandé ; on disait, le soir du 21 juillet, que les pourparlers étaient terminés et que les deux princes allaient se séparer. Désolés de ce qu'ils considéraient comme un abandon de la part du Roi Louis, les clercs de l'Archevêque revinrent l'avertir que probablement il en serait pour la courte honte d'être venu sans être invité.

Mais Guillaume de Sens, avec Rotrou et Bernard de Saint-Saulge, avait parlé au Roi d'Angleterre, lequel d'ailleurs ne demandait qu'à traiter ; les prélats avaient obtenu du prince la promesse de se conformer aux conditions dictées par le Pape, et qui reproduisaient à peu près les clauses déjà acceptées une fois à Montmartre. Sur la question du baiser de paix, Henri se retranchait obstinément derrière son serment ; cependant il jurait aussi que son refus ne provenait d'aucun sentiment d'hostilité, promettant de donner le baiser cent fois pour une dès que Thomas serait

rentré sur les domaines de la couronne d'Angleterre (1). Guillaume de Sens pensa que ce nouveau serment méritait d'être pris en considération, et revint trouver Thomas en le priant d'agréer les termes de la paix tels que le Roi venait de les poser. L'exilé avait promis jadis de conclure dès qu'il verrait l'impossibilité d'obtenir des conditions meilleures ; il crut le temps venu de tenir sa parole, et sur la garantie de l'archevêque de Sens, il déclara en effet ratifier les préliminaires verbalement réglés par son ami ; le lendemain, 22 juillet, fête de sainte Madeleine, il devait voir le Roi.

A l'heure même où Thomas affirmait ses intentions conciliantes, Henri II s'entretenait familièrement avec le Roi Louis. Au cours de la conversation il dit à haute voix, et de manière à être entendu de plusieurs :

— C'est donc demain que votre larron va obtenir la paix; et une bonne paix, en vérité !

— Par les saints de France ! répondit Louis, de quel larron parlez-vous ?

— De votre Archevêque de Cantorbéry.

— Plût à Dieu qu'il fût en effet nôtre comme il est « vôtre, repartit le Roi de France. Faites-lui bonne « paix ; ce sera votre honneur devant Dieu et devant « les hommes ; quant à moi je vous en serai recon- « naissant. »

Louis le Jeune pourtant ne voulut pas assister à l'entrevue, pour laisser toute liberté à Henri de faire les concessions convenables sans paraître subir de contrainte ; du moins fut-ce le motif que plusieurs donnèrent de son absence.

1. Fitzsteph., *Materials*, t. III, page 111 ; — *Ibid.*, t. VII, page 340, Amici cujusd. ad mag. Radulfum de Serres ep. « Segnius irritant animos ».

Le lendemain Thomas Becket se dirigea vers le petit vallon où il devait rencontrer le Roi d'Angleterre. L'affluence n'était pas moins considérable que les deux jours précédents; car personne, du plus grand au plus humble, ne se trompait sur l'importance de cette nouvelle conférence; aussi la foule se pressait-elle anxieuse aux abords du pré, dont l'accès lui était interdit.

L'Archevêque de Cantorbéry parut enfin, escorté par les deux principaux représentants de la maison de Champagne, l'archevêque de Sens et Thibaut, comte de Blois; mais en abordant le lieu du rendez-vous, il trouva que le Roi l'y avait précédé. A cheval au milieu des personnages de son escorte, Henri attendait à une des extrémités de la prairie l'arrivée du primat d'Angleterre ; dès que Thomas eut fendu la foule pour entrer sur le terrain réservé, le Roi mit son cheval au trot, et tête nue se dirigea vers l'Archevêque. Celui-ci eût voulu être le premier à saluer; mais le prince ne lui en avait pas laissé le temps (1). Les deux illustres personnages s'abordèrent avec toutes les marques de la cordialité, échangèrent les salutations les plus courtoises, se serrèrent la main, et, à la grande surprise des nombreux spectateurs, se donnèrent l'accolade (2). Plusieurs crurent aussitôt résolue la question du baiser de paix ; mais ni Thomas ni le Roi n'avaient jamais discuté sur une forme de politesse plus ou moins banale ; le baiser qu'avait réclamé le primat ne pouvait être échangé qu'au pied de l'autel (3).

1. Thom. Cantuar. ad Alexandr. Pap. ep. « Miserationis oculo » (*Materials*, t. VII, page 326).

2. *Materials*, t. VII, page 341, ep. « Segnius irritant » sup. cit.

3. Thomas Becket attachait si peu d'importance à cette accolade qu'il n'en parla même pas en rendant compte de l'entrevue au Souverain Pontife.

Après l'expression des premiers compliments, le Roi prit à part l'Archevêque, et tous deux se dirigèrent lentement vers le centre du vallon, suivis seulement de Guillaume de Sens et de son frère le comte Thibaut (1). Henri II se montrait aussi affable que Thomas l'eût jamais vu aux jours les plus heureux, et affectait envers le primat la même familiarité que jadis envers son Chancelier. La foule massée aux abords de la prairie épiait avec avidité les attitudes des deux personnages, notant avec une impatience fébrile leurs gestes, l'animation plus ou moins grande de la conversation, suivant les phases de la discussion qui évidemment était engagée. Elle dura très longtemps ; mais la lassitude qui gagnait les spectateurs ne réussissait pas cependant à les éloigner. Deux fois on vit le Roi et l'Archevêque mettre pied à terre, puis remonter à cheval : était-ce une rupture ? Mais non, les deux interlocuteurs continuaient à s'entretenir, et il semblait bien que ce fût amicalement. L'Archevêque, remarquait-on, se déplaçait fréquemment sur sa selle, et on se demandait ce que signifiaient ces mouvements insolites ; on sut plus tard qu'ils étaient occasionnés par les braies en crin que Thomas portait secrètement. Soudain la foule le vit sauter à bas de son cheval et mettre le genou en terre devant le Roi : Henri de son côté descendait vivement, relevait l'Archevêque, et lui tenait l'étrier pour l'obliger à se remettre en selle. Une émotion indescriptible se répandit dans les rangs des spectateurs ; des acclamations s'élevèrent de toutes parts, des larmes de joie coulèrent de bien des yeux, tandis

1. La présence du noble seigneur est attestée dans sa lettre au Pape « Vestræ placuit majestati » (*Materials*, page 434), bien que les chroniqueurs disent que l'archevêque de Sens assistait seul au colloque.

que le Roi conduisait le primat d'Angleterre vers les seigneurs et les évêques anglais. Que s'était-il passé? Nous le savons par le récit que Thomas Becket s'empressa d'adresser lui-même au Souverain Pontife, ainsi que par les témoignages de Guillaume de Champagne et du comte de Blois, recueillis avec soin par de nombreux assistants.

Au début de l'entretien, et dès que le Roi et le primat se furent éloignés de leurs escortes, Thomas se prit à remontrer doucement au prince quels torts il avait eus envers l'Église et à quelle situation désespérée il s'était lui-même acculé. Pour en sortir il n'y avait d'autre ressource que de réparer ouvertement le mal; c'était l'unique moyen de décharger la conscience royale en même temps que de reconquérir le bon renom que Henri Plantagenet n'eût pas dû perdre. Les mauvais conseillers auxquels il s'était fié devaient être écartés, ajoutait l'Archevêque, étant plus que le Roi lui-même responsables du préjudice causé à la couronne.

— Oui, répondit Henri sans la moindre marque de « mécontentement ; oui, vos conseils m'ont manqué « grandement; j'en ai suivi d'autres qui m'ont bien « mal servi, mais dorénavant je n'écouterai plus que « les vôtres. Vous serez mon appui, au grand profit « de ma personne et de mon royaume ; je veux vous « le remettre tout entier et vous confier le soin de « veiller sur mon fils.

— Sire, reprit Thomas, je n'ai point à faire des « choses du siècle, et les soins de ma charge sont « assez lourds pour que je n'en veuille pas assumer « d'autres. Que si vous voulez vous décharger sur « quelqu'un, pour prendre la croix par exemple, « choisissez un féal chevalier à qui vous puissiez re-

« mettre et votre fils et votre royaume ; je ne leur « refuserai pas d'ailleurs les conseils dont ils pour- « raient avoir besoin (1). »

L'intérêt et le salut du jeune roi, ajoutait le primat, non moins que ceux de son royal père, étaient engagés dans ce qui venait de se passer à Westminster ; n'avait-on pas vu l'archevêque d'York sacrer l'héritier du trône dans l'église abbatiale, c'est-à-dire hors de son diocèse, de sa province, dans un lieu où il ne pouvait avoir aucune juridiction, au mépris des prohibitions du Pontife romain et de la prérogative antique de l'Archevêque de Cantorbéry ?

A ces mots Henri arrêta le primat ; et tout en se défendant d'apporter aucune obstination dans la discussion, il représenta qu'il y avait dans les annales de la dynastie des exemples assez probants contre le privilège revendiqué en faveur du siège de Cantorbéry. Mais Thomas rétablissant les faits dans leur véritable jour, démontra que ces exceptions, par les circonstances qui les avaient occasionnées et accompagnées, confirmaient la tradition de son Église, bien loin de l'ébranler. La chaîne de cette tradition se continuait jusqu'à Henri II lui-même :

« Qui vous a sacré et couronné ? disait Thomas ; « n'est-ce pas l'Archevêque Thibaut d'heureuse mé- « moire, ce bon prélat qui pour vous a subi, *avec « tous les siens,* des peines sans nombre et des « dommages irréparables, qui a bravé pour vous des « dangers qu'on ne se rappelle plus aujourd'hui sans « frémir, et qui enfin a pu vous rendre la couronne « et le trône déjà passés à une autre famille ? »

C'était un argument *ad hominem*, que Henri Plan-

1. Garnier de P.-S[e]-M., p. 151-152.

tagenet n'eût jamais dû provoquer par sa conduite; il en sentit toute la force, apparemment, car il n'objecta rien; il souffrit même que Thomas poussât plus loin, et lui demandât pourquoi il avait provoqué les évêques anglais à transgresser les ordres du Pape, alors qu'ils en avaient connaissance? Pourquoi surtout on n'avait pas écarté de cette cérémonie des personnages nommément excommuniés? Pour être formulée en termes pleins de modération, la réprimande n'en était pas moins sévère autant que méritée; l'Archevêque la termina en demandant au Roi réparation de l'outrage ainsi commis contre l'Église de Cantorbéry.

Henri II objecta alors qu'il s'était cru le droit d'agir en vertu d'un diplôme du Pape lui-même, qui lui donnait pouvoir de faire couronner son fils par tel prélat qu'il choisirait; mais Thomas connaissait ce document aussi bien que le Roi lui-même, car il datait du temps où le chancelier Becket gouvernait le royaume. Thibaut venait de mourir, et son successeur n'était pas élu : pour éviter précisément d'avoir à recourir au ministère de Roger de Pont-l'Évêque, on avait sollicité du Pape la faveur dont se prévalait maintenant Henri II. Il s'ensuivait qu'un acte pontifical dirigé contre le métropolitain d'York se trouvait retourné contre celui de Cantorbéry, au profit et par la main même de celui qu'on avait autrefois voulu exclure. Et d'ailleurs le diplôme en question était évidemment caduc, du jour où le Souverain Pontife avait formulé en termes précis et explicites les prohibitions dont le Roi n'essayait pas même de nier l'existence (1). Pourquoi n'avait-on pas tenu compte de ces ordres tout récents? Et pourquoi n'a-

1. Voir la note A.

vait-on pas écarté au moins de la cérémonie des excommuniés nommément désignés? Leur participation à la fonction sacrée était un crime de plus. Dans de telles conditions quelle valeur devait-on attacher au sacre du jeune Roi?

Mais cette dernière observation, ajoutait le primat, n'avait pas pour but de nuire aux intérêts de Henri Court-Mantel, ni de provoquer sa déchéance; bien au contraire, elle n'était faite que pour assurer le bonheur de son règne futur, en réparant des outrages que le Seigneur ne laisserait certainement pas impunis. C'était uniquement dans cette intention que le primat demandait une réparation éclatante de l'injure faite à son Église.

Après avoir écouté ces remontrances avec un calme surprenant, le Roi répondit, sur un ton presque enjoué :

« Vous aimez mon fils, et vous avez doublement
« raison; car je l'avais remis à votre garde, il vous
« en souvient; et de son côté il vous conserve tant
« d'affection qu'il ne peut voir sans émotion quel-
« qu'un de vos ennemis. N'eût été le respect qu'il me
« porte, il les eût déjà écrasés; dès qu'il en trou-
« vera l'occasion, il ne s'en fera pas faute, je le sais;
« peut-être même dépassera-t-il la mesure. Quant à
« moi, il n'y a aucun doute que je ne considère
« l'Église de Cantorbéry comme la plus noble des
« Églises d'Occident, et je n'entends pas la dépouiller
« de ses prérogatives; au contraire, je ferai en sorte,
« d'après vos conseils, de réparer le tort qui lui a été
« causé sur le point en question et de lui rendre en
« toutes choses son antique dignité. Pour ceux qui
« jusqu'à ce jour nous ont trahis, vous et moi, j'agi-
« rai envers eux comme on agit envers les traîtres. »

Le primat comprit que le Roi reconnaissait les torts des évêques prévaricateurs, et par conséquent le droit du métropolitain à sévir contre eux ; Guillaume de Champagne et son frère, le comte de Blois, interprétèrent de même les paroles royales, qui de bonne foi ne pouvaient offrir d'autre sens, à la suite d'un entretien aussi sérieux ; mais ils se trompaient ; pour une fois Thomas se laissait prendre aux phrases du Roi, qui venait seulement d'affirmer son droit de punir les prélats, mais n'avait pas donné le moins du monde au primat permission d'agir contre eux (1). L'Archevêque jugeait d'après l'ensemble de la discussion et d'après les favorables dispositions que témoignait l'attitude du prince ; il crut que Henri II reconnaissait tous les droits du primat d'Angleterre, et ce fut alors qu'on le vit sauter à bas de son cheval

1. Ce malentendu est attesté d'une part par la lettre que Thomas Becket écrivit de suite au Pape « Miserationis oculo », d'autre part par celle que le comte de Blois adressa plus tard au Saint-Père (« Vestræ placuit majestati »). Dans cette dernière, nous lisons ceci : « J'étais « présent à cette entrevue où fut conclue la paix ; c'est devant moi que « l'Archevêque de Cantorbéry s'est plaint au Roi du couronnement de « son fils,... Le Roi, convaincu d'avoir mal agi et cédant aux reproches « de sa conscience, donna alors à l'Archevêque l'assurance qu'il reconnaissait son droit et lui ferait réparation. Le primat se plaignit aussi « des évêques, qui, au mépris des droits et prérogatives de Cantorbéry... « *Le Roi lui donna pleine liberté de fulminer contre eux une sentence,* « selon que vous jugeriez et que Thomas lui-même le jugerait bon. » Or, nous cherchons vainement l'équivalent de cette dernière phrase dans la lettre où Thomas relate au Pape les discours qu'il tint au Roi à Fréteval, et les réponses du prince ; il les rapporte en style direct, c'est-à-dire aussi textuellement que possible, peu d'heures après la conférence. Comment aurait-il oublié une déclaration si importante et si explicite faite par le Roi ? Henri II n'a pas dit « qu'il donnait pleine liberté de fulminer contre les évêques » ; et cependant le comte de Blois se déclare « prêt à attester la vérité de son témoignage, soit par le serment, soit par toute autre voie que le Pape voudra lui indiquer » ; et quelques mois plus tard le primat déclarera aussi avoir été autorisé par le Roi. La seule explication possible est celle que nous donnons ci-dessus. La bonne foi du primat n'en est pas moins évidente.

et fléchir le genou devant le Roi. Celui-ci, de son côté, mettant pied à terre, releva Thomas en lui disant avec émotion :

« Il suffit, seigneur Archevêque; renouons dès « maintenant notre ancienne amitié, appuyons-nous « mutuellement, et oublions tout ce qui nous a « divisés. Rendez-moi seulement honneur devant ces « gens qui nous regardent. »

Et tenant l'étrier du primat, il l'obligea à remonter à cheval ; puis tous deux se dirigèrent vers l'escorte royale ; il y avait là quelques uns des fauteurs les plus acharnés de la discorde, et Henri voulait leur fermer la bouche. En abordant le groupe des seigneurs et des prélats, il dit tout haut :

« Voici que je trouve l'Archevêque disposé à tout « bien; si dès lors je ne me montrais pas clément « envers lui, je serais le dernier des hommes; ce « serait justifier tous les mauvais bruits qu'on a semés « à mon sujet. Non il ne peut y avoir pour moi de « parti plus utile et plus honorable que de chercher « à vaincre l'Archevêque en douceur et en bienfaits. »

Ces paroles furent accueillies par des marques d'assentiment à peu près unanimes, et Thomas Becket retourna vers les siens. Mais ce n'étaient encore là que des préliminaires, que l'armistice qui permet aux belligérants de se donner la main pour se préparer à traiter de la paix.

En effet le primat vit bientôt venir à lui quelques évêques anglais, chargés par le Roi de lui demander l'exposé officiel de ses réclamations. Parmi les prélats, plusieurs insistaient pour que l'Archevêque remît purement et simplement la solution des questions pendantes à la bienveillance du prince, dont les dispositions favorables venaient de se manifester si

clairement ; mais Thomas n'eut garde d'abandonner ainsi, dans un moment d'entrainement, les points sur lesquels il avait lutté depuis tant d'années. D'autre part, se conformant à la tactique inaugurée par le Pontife romain, il ne voulut pas parler des coutumes de Clarendon, sauf à insérer dans sa requête des clauses qui équivaudraient à leur condamnation. C'est pourquoi il confia à l'archevêque de Sens un message par lequel il demandait respectueusement la paix et la sécurité pour lui et les siens, avec la restitution des biens de l'Église primatiale, selon que les indiquait un état justificatif qui devait être mis sous les yeux du Roi par Guillaume de Champagne. Or, dans cette pièce, Thomas Becket revendiquait les fiefs de Guillaume de Ros et de Henri d'Essex avec le château de Rochester (1) ; il nous souvient que ces domaines avaient déjà été désignés lors du colloque de Montmartre, et nous savons quelle signification il fallait donner à de telles clauses (2). L'Archevêque demandait enfin réparation de l'injure faite à son Église par le sacre du jeune Roi accompli dans des conditions que Henri II lui-même n'osait plus approuver. En retour, il promettait au Roi d'Angletere de lui rendre tout l'honneur, de lui témoigner l'obéissance et le dévouement fidèle qu'un archevêque peut rendre et témoigner *selon Dieu* à son seigneur et Roi. Bien d'autres réclamations n'eussent été que justes et fondées ; mais le Pape ne les ayant pas inscrites dans ses instructions, Thomas Becket se bornait à les écarter, en évitant toutefois d'en préjuger la solution. Pour le moment il se contentait de traiter sur le terrain délimité par le Souverain Pontife, non

1. Herbert, page 467.
2. Cfr. ci-dessus, t. I, page 201 ; t. II, page 224.

sans envisager les luttes nouvelles que réservait l'avenir.

L'archevêque de Sens exposa donc à Henri les conditions formulées par le primat, en présence de Thomas lui-même et des barons anglais. Le Roi, heureux de se trouver quitte à si bon compte, n'éleva aucune objection, consentit à tout, et séance tenante reçut en grâce les exilés. La paix était donc faite. Quelqu'un faillit la troubler, et ce fut encore Arnulf de Lisieux. Désireux de ne point clore si tôt sa carrière de diplomate, le remuant évêque s'avança. On ne voudrait pas lui prêter des motifs odieux; et pourtant, parmi les assistants plusieurs jugèrent que Geoffroy Ridel avait seul pu conseiller la démarche du prélat, dans le but de rompre l'accord qui venait enfin de s'établir, si imparfait qu'il fût. Arnulf demandait, en son langage fleuri, qu'au moment où le Roi venait de recevoir en grâce les hommes qui s'étaient rangés du côté de l'Archevêque, celui-ci payât de retour et reçut en grâce les hommes qui avaient pris parti pour le Roi :

« Il y a ici bien des choses à distinguer, repartit « aussitôt le primat; parmi les personnages dont vous « parlez, les uns sont en communion avec l'Église, « les autres sont excommuniés, soit pour avoir com« muniqué avec des excommuniés, soit pour avoir « participé à leurs crimes; d'autres ont été frappés « directement par nous-mêmes ou par quelques « évêques pour de justes causes; d'autres enfin l'ont « été par le Souverain Pontife et ne peuvent être « déliés que par lui. Comment agir de même sorte « envers des hommes placés dans des situations si « diverses? Nous désirons, quant à nous, vivre en « paix avec tout le monde; après avoir entendu le

« seigneur Roi, nous adopterons de telles dispositions « que parmi vos clients nul ne devra s'en prendre « qu'à lui-même s'il ne peut être reçu à la réconci- « liation. »

Geoffroy Ridel, qui était présent, allait riposter par quelque invective ; mais Henri II tenait trop à la paix qu'il venait de conclure pour laisser le débat s'envenimer. Il entraîna l'Archevêque, en le priant de ne pas donner attention à ce que pouvaient dire ces gens-là ; et jusqu'au coucher du soleil tous deux s'entretinrent, à peu près seuls, dans les termes d'une familiarité qui rappelait les anciennes relations du Roi avec son Chancelier. Henri insistait même pour que Thomas demeurât près de lui et l'accompagnât en Normandie pour passer de là en Angleterre ; mais l'Archevêque objecta qu'il devait nécessairement aller remercier le Roi de France, dont il avait mangé le pain durant des années, aussi bien que les généreux bienfaiteurs dont la sympathie et la libéralité l'avaient soutenu, lui et ses compagnons d'exil. Du moins demeura-t-il convenu qu'il reverrait le Roi avant de passer la mer, et qu'au surplus deux hommes de confiance iraient prochainement trouver le prince en Normandie, pour recevoir de lui et porter en Angleterre les lettres patentes par lesquelles serait certifiée aux yeux de tous la paix conclue à Fréteval.

Mais au moment où nous voyons se séparer les deux principaux acteurs de la scène mémorable qui vient d'avoir lieu, nous devons nous demander ce que vaut un traité conclu inopinément après tant d'années de négociations sans fruit? Comment le Roi Henri Plantagenet s'est-il tout-à-coup montré si accueillant envers le primat qu'il avait insulté à Montmirail, qu'il avait vilipendé dans toutes ses lettres?

Comment a-t-il consenti si brusquement et sans observations à faire droit à des revendications qu'il n'avait jamais voulu admettre jusqu'alors? Le prince était-il sincère? ou bien ses démonstrations affectueuses cachaient-elles un piège?

Ces questions se posèrent de suite à l'esprit des contemporains, et ils y répondirent de diverses manières. D'après ce que rapporte Fitzstephen, tout cela n'était que feinte, destinée à masquer une trahison. « L'on dit, écrit-il, que quelqu'un écrivit au Roi: « Pourquoi obliger l'Archevêque à demeurer hors « du royaume? Vous le tiendriez bien mieux s'il était « dedans (1) ». C'était un bruit, et pour nous c'est un écho de ce que beaucoup disaient en secret; on est obligé, d'ailleurs, de reconnaître que Henri avait déjà cherché à faire revenir le primat en Angleterre, soit en sollicitant un ordre du Pape à cet effet, soit en lui faisant donner par certains cardinaux des conseils dans ce sens. Toutefois, n'est-il pas surprenant qu'il ait attendu si longtemps et qu'il ait eu besoin du conseil d'un officieux, pour se montrer tel qu'enfin l'Archevêque pût concevoir quelque confiance et traiter avec lui? Il convient de rappeler ici deux faits: en premier lieu, l'interdit allait être sous peu jeté sur le royaume; en second lieu, le Pape écartait des négociations la question des coutumes. La crainte du châtiment influait certainement sur la détermination de Henri; mais la perspective de ramener le primat en Angleterre sans avoir à renoncer aux statuts de Clarendon était de nature à le séduire: avait-il cherché autre chose pendant six années de négociations? Le fait que l'Archevêque conclurait la paix sans men-

1. *Materials,* t. III, page 106.

tionner les coutumes suffisait, pensait Henri, à les déclarer reconnues, ou tout au moins tolérées ; car le silence après tant de contestations retentissantes ne pouvait équivaloir qu'à un assentiment pour le moins provisoire ; nous entendrons tout à l'heure tomber de sa bouche un mot bien significatif à ce sujet. Le résultat d'un tel traité serait donc de ramener sur le siège primatial un pontife chargé des chaînes que jadis on avait pu lui imposer un moment par surprise, mais qu'il avait réussi à briser tout aussitôt à Northampton ; pour le Roi, c'était le moyen de reprendre, et peut-être d'achever, l'œuvre législative entreprise à Clarendon. Authentique ou non, le propos que rapporte Fitzstephen contient donc réellement tout le programme et toutes les conséquences de la paix de Fréteval.

CHAPITRE XVI

DÉCEPTIONS

(1170)

Moins que personne Thomas Becket se faisait illusion sur la valeur du traité conclu au « Pré des « traîtres ». Le malentendu qu'il avait jusqu'alors réussi à prévenir, la paix trompeuse à laquelle il s'était toujours refusé, étaient désormais des faits accomplis ; pour preuve il ne fallait que la liste des nombreuses et importantes questions qu'il s'était résigné à écarter du débat, par ordre supérieur ; en écrivant au Pape afin de lui annoncer la pacification, il s'en expliqua fort clairement. Respectueux des volontés du Pontife romain, il s'était montré le plus fidèle observateur de ses instructions ; mais il ne cachait pas les dangers qu'elles présentaient en réservant pour l'avenir des points principaux sur lesquels la conscience ne permettrait jamais un silence prolongé. Il y avait là le thème complet, détaillé, d'une lutte nouvelle à soutenir, et probablement à bref délai, car Thomas prévoyait qu'il aurait lui-même à l'affronter ; mais il en acceptait d'avance les dangers, quels qu'ils fussent, mettant toute sa confiance dans le secours de Dieu.

Il écrivit à plusieurs cardinaux pour leur faire part de la clôture au moins momentanée du débat qui venait d'agiter tout l'occident, et il n'eut garde d'oublier le fidèle Gratien. La lettre qu'il lui adressait contenait

quelques phrases que nous devons relever (1) : « Voyez, « disait-il à son confident, combien il est à regretter « que le Seigneur Pape n'ait pas suivi les conseils « que je lui donnais ; il a fait ainsi courir un grand « danger non pas tant à moi qu'à l'Église romaine, « dont je prenais la défense à mes dépens. Dès qu'on « a su articuler de sérieuses menaces, le Roi s'est hâté « de faire la paix ; et il est indubitable qu'on eût « obtenu ce résultat dans les deux ans qui ont suivi « mon départ pour l'exil si le Seigneur Pape eût agi « de suite comme il vient de le faire enfin, ou s'il « eût envoyé d'abord vers nous des hommes animés « de votre esprit... Dites-lui bien, et qu'il tienne pour « certain, que s'il avait voulu parler ferme sur tous « les points qui sont en litige dans notre cause, ou « mieux dans la sienne, il aurait aisément amené le « Roi à complète satisfaction (2). »

En même temps qu'il écrivait à ses amis d'Italie, l'Archevêque envoyait en Angleterre des mandataires chargés de présider en son nom à la remise des domaines qui devaient être restitués à l'Église primatiale. Quant à lui personnellement, il avait dessein d'attendre en France le résultat de ces premières démarches, d'après lequel il pourrait juger de la sincérité du Roi, ou plutôt de la bonne foi des conseillers qui entouraient Henri ; car c'était à leur compte que le primat mettait une grande partie des torts que s'était

1. Ep. « Experientiam rerum matrem » (*Materials*, t. VII, page 351).

2. L'Archevêque terminait en confiant à Gratien le soin de faire insérer au Registre pontifical toutes les lettres écrites par le Pape au sujet du grand démêlé, et de collectionner avec soin celles que Thomas lui-même avait écrites. Il semble que ce soit là à la fois un testament et une disposition prise en vue des luttes à venir. Nous devons ainsi au saint Archevêque lui-même la première collection des lettres sans lesquelles il serait impossible aujourd'hui d'éclairer toute cette phase de l'histoire.

donnés le prince, et il redoutait de la part de ces hommes mille intrigues pour réduire à néant l'accord si fragile conclu récemment (1). Or, dans l'espace de trois mois, il ne recueillit de cet accord qu'une série de déceptions.

L'Archevêque eut d'abord connaissance de la lettre patente expédiée par le Roi pour annoncer la paix, lettre conçue en ces termes (2) :

« Pour l'amour de Dieu et du Seigneur Pape, pour « mon salut et celui de mes héritiers, je pardonne « à l'Archevêque de Cantorbéry, ainsi qu'à tous ceux « qui sont en exil pour lui et avec lui, les offenses « qui ont provoqué mon courroux ; je le tiens quitte « de toute réclamation que j'aurais pu avoir à for- « muler contre lui ; je rends à lui et aux siens bonne « paix et pleine sécurité de ma part et de la part « des miens. Je le remets en possession de l'Église « de Cantorbéry avec tous les pouvoirs qui étaient « les siens du jour où il fut fait Archevêque, ainsi « que tous les domaines que cette Église et lui-même « ont possédés ; qu'il les tienne aussi librement et « honorablement qu'il a jamais fait. Quant aux bé- « néfices et aux Églises qui relèvent de l'Archevêché « et qui sont devenus vacants après le départ de sa « Seigneurie, je les lui rends de même pour les tenir « comme siens et en disposer à son gré, *sauf les* « *prérogatives de ma couronne.* »

C'est bien cela ; Henri II a consenti à toutes les restitutions, à toutes les réparations, pourvu que les prérogatives de sa couronne, c'est-à-dire les coutumes, ne fussent pas mises en question ; et c'est ainsi seulement qu'il daigne rendre au primat d'Angleterre

1. Ep. *Miserationis oculo*, sup. cit.
2. Ep. « Pro amore Dei » (*Materials*, t. vii, page 343).

l'Église que le Pontife romain a confiée à Thomas Becket. Le secret de l'accord si promptement acquis ne pouvait être mieux révélé.

Du moins les restitutions si pompeusement annoncées vont-elles être exécutées? Dès le début l'Archevêque put voir que ses appréhensions n'étaient que légitimes.

Les lettres patentes que nous venons de lire avaient été remises à ses premiers envoyés pour être portées en Angleterre; mais le primat souhaitait avoir de l'autre côté du détroit des hommes de confiance, chargés d'une mission officieuse qui consisterait à sonder les dispositions du peuple anglais et à connaître les amis sur lesquels pourrait compter leur maître. Jean de Salisbury et Herbert de Bosham furent choisis; et afin d'utiliser mieux encore leur voyage, Thomas leur enjoignit de voir le Roi et d'obtenir de lui des lettres à l'effet d'ordonner la restitution des fiefs désignés nominativement à Fréteval; celui qui devait revenir à l'Archevêché de par le jugement prononcé contre Henri d'Essex était le château de Saltwood, proche de Cantorbéry, et qui se trouvait alors entre les mains de Randolf de Broc. Cet homme ne s'en dessaisirait certainement pas sans un ordre formel du Roi, Thomas le savait assez; Jean et son compagnon devaient insister pour l'obtenir (1).

Ils trouvèrent Henri II en Normandie, souffrant d'une fièvre tierce, et il fallut attendre la guérison. Quand le prince fut rétabli, les députés de l'Archevêque lui présentèrent leur requête, mais selon sa coutume invétérée Henri se dérobait; c'étaient chaque jour de nouveaux atermoiements. Finalement, poussé

1. Herb. *Materials*, t. III, pages 467-468.

dans ses derniers retranchements. il laissa échapper ces mots :

« Jean, vous n'obtiendrez jamais de moi la remise « de ce château tant que je n'aurai pas vu votre atti- « tude présente et passée se modifier à mon égard. »

Que restait-il des promesses de restitution intégrale ? Le Roi prétendait maintenant n'y procéder qu'après avoir reçu des gages ; l'Archevêque de son côté considérait la restitution précisément comme le gage que le Roi devait donner de sa sincérité ; se pouvait-il désaccord plus complet ? Herbert et Jean retournèrent à Sens pour exposer cette situation.

Peu après, une lettre arriva du Roi lui-même, qui se plaignait du retard apporté par l'Archevêque à son départ pour l'Angleterre (1). Voulant éviter d'irriter le prince tout en gagnant assez de temps pour permettre à ses mandataires de l'instruire de ce qui se passait au-delà de la Manche, Thomas prit le parti d'aller retrouver Henri en Touraine ; précisément un colloque devait avoir lieu pour des intérêts politiques entre le Roi d'Angleterre et le comte de Blois : ce pourrait être une occasion de reconnaître les services du noble seigneur, dont en outre le témoignage serait encore une fois précieux à invoquer, si plus tard il en était besoin. Thomas Becket partit donc pour Tours.

1. On croit ordinairement que cette lettre est celle que donnent les *Materials*, page 400, « Sciatis quod obviam », et que Jean d'Oxford apporta à Rouen. Mais en réalité il s'agit d'une autre dont nous n'avons plus le texte ; celle-ci fut portée par un certain clerc nommé Hugues, au dire de Fitzstephen (page 114), et ce clerc fut ensuite chargé de porter en Angleterre les lettres patentes adressées au jeune Roi et dont il sera question tout-à-l'heure (Garnier, page 156). Au contraire, la lettre « Sciatis » fut confiée par le prince à Jean d'Oxford, qui la remit entre les mains de l'Archevêque à Rouen (*Materials*, page 410, Johan. Sarisb. ad Petrum abbat. S. Remigii ep. « Mora mea »).

Henri Plantagenet se trouvait dans la ville lorsque l'Archevêque y entra, vers le soir ; mais personne de la maison du Roi ne s'occupa du primat, qui dut pourvoir à son logement selon ses modiques ressources : aussi dès l'aube donna-t-il l'ordre de seller les chevaux, dans l'intention bien arrêtée de retourner sur ses pas ; mais il lui fallut laisser un gage à l'hôtelier qu'il ne pouvait solder. L'archevêque Rotrou de Rouen, qui se trouvait à Tours et que Thomas avait instruit de ses projets, voulut l'accompagner sur la route ; ils cheminaient ensemble et se trouvaient déjà loin de la ville, lorsqu'un cavalier rejoignit leur petit groupe, apportant de la part du Roi une invitation pressante à ne pas s'éloigner davantage, Henri désirant voir le primat. Il craignait trop une rupture, que semblait présager l'attitude prise par l'Archevêque en réponse au procédé discourtois dont il venait d'être l'objet. Thomas consentit à faire halte dans un petit pré voisin de la route ; et sans mettre pied à terre commença à réciter ses heures avec ses compagnons de voyage.

Henri Plantagenet ne tarda pas à paraître en effet. Il descendit de cheval ainsi que les deux prélats, et la conversation s'engagea :

— Sire, dit Thomas, vous n'êtes plus à mon égard « ce que vous étiez naguère. Je ne vous ai pas re- « connu à la réception que vous m'avez faite ; il m'a « fallu laisser quelque chose en gage pour payer « mon hôte. Certes, le Roi Louis sait agir d'autre « sorte.

— Seigneur Archevêque, répliqua le Roi avec bon- « homie, vous voilà bien courroucé ; mais donnez- « moi quelque temps, et je réparerai tous mes torts. « A l'heure présente j'ai tant de soucis en l'esprit

« qu'il ne m'a pas été loisible de songer à vous. »

L'entretien se poursuivit, puis tous partirent pour aller trouver le comte de Blois au lieu du rendez-vous. Thomas, nous dit Herbert, fut assez heureux pour concilier les intérêts des deux parties durant la conférence ; et en retour, Thibaut de Champagne et l'archevêque de Rouen secondèrent ses efforts pour obtenir de Henri les lettres refusées naguère à Jean de Salisbury. Elles furent en effet expédiées quelques jours plus tard, et adressées à Henri Court-Mantel ; en voici la teneur :

« Henri, Roi d'Angleterre, à son fils Henri, Roi « des Anglais, salut.

« Sachez que Thomas, Archevêque de Cantorbéry, « a fait la paix avec moi *selon ma volonté.* J'or- « donne en conséquence que lui et les siens demeu- « rent en paix ; et vous ferez remettre à l'Archevêque « et à ceux qui sont jadis sortis de l'Angleterre à « cause de lui tous leurs biens, en bonne paix et « tout honneur, ainsi *qu'ils les possédaient trois « mois avant le départ de l'Archevêque.* Vous man- « derez en votre présence un certain nombre des « chevaliers du fief de Saltwood, de ceux qui seront « connus pour anciens et prud'hommes ; vous vous « assurerez par leur serment des droits que l'Arche- « vêché peut faire valoir sur ledit fief ; et vous « ferez remettre à l'Archevêque ce qui aura été ainsi « reconnu sien.

« Contresigné : Rotrou, archevêque de Rouen, à « Chinon (1).

Il fallait tout le bon vouloir naïf de l'excellent prélat pour se porter garant d'une telle lettre, où

1. *Materials,* t. VII, page 346.

étaient mis en question les droits de l'Archevêque, et par laquelle en réalité on confiait à Randolf de Broc lui-même le soin de les définir, en affirmant une fois de plus que le primat s'était rendu à discrétion. Tout insuffisant que fût le traité de Fréteval, on s'en écartait chaque jour davantage.

L'Archevêque néanmoins ne se découragea pas. Attendant toujours le rapport de ses mandataires, il vint revoir le Roi à Chaumont, entre Blois et Amboise, où il reçut l'hospitalité chez une châtelaine nommée Emmeline, dont nous retrouverons ailleurs le souvenir. Cette fois, Henri II fit au primat l'accueil le plus affable ; il s'entretint longuement avec lui ; mais au cours de la conversation il lui arriva de dire :

« Ah ! pourquoi faut-il que vous ne vous accom-
« modiez pas à mes volontés ! Je ferais de vous le
« maître du royaume ! »

« Oui, pensa le saint Archevêque ; c'est toujours
« la parole du tentateur : Si tu tombes à mes pieds
« et m'adores, je te donnerai tout cela (1). »

Le lendemain de bonne heure, il se trouvait avant la messe dans la chapelle du château. A cette nouvelle Henri II ne put cacher son embarras, car il devinait l'intention du primat, qui sans aucun doute viendrait lui demander le baiser de paix. Un de ses familiers le tira de peine : c'était Nigel de Sackville, excommunié nominativement comme détenteur du manoir et de l'église de Harrow qu'il avait reçus du Roi. En l'absence d'un Chancelier d'Angleterre, que Henri II n'avait pas encore choisi, cet homme était chargé de la garde du grand sceau. Il vint offrir à

1. Matth. IV, 9.

son maître un moyen de tromper l'espoir de l'Archevêque :

— Que conseillez-vous donc ? dit Henri.

— Sire, ordonnez qu'on célèbre une messe de *Requiem*.

En effet, le Roi donna l'ordre de dire la messe pour les défunts ; et le baiser de paix étant exclu de la liturgie des funérailles, il descendit sans crainte à la chapelle ; mais Thomas était aussi avisé que Nigel. L'usage voulait qu'immédiatement après la première messe, une seconde fût célébrée en l'honneur de Notre-Dame ; aussi l'Archevêque n'eut-il garde de sortir auparavant. L'évangile une fois lu, le célébrant baisa le texte sacré : Thomas s'étant avancé au pied de l'autel, le prêtre lui présenta le missel, qu'il prit, et après l'avoir baisé, il le porta au Roi qui s'acquitta du même devoir ; mais à ce moment l'Archevêque lui dit :

— Sire, me voici actuellement sur vos domaines : « selon votre promesse, selon que l'exigent le lieu « saint où nous sommes, la cérémonie à laquelle « nous assistons, accordez-moi le baiser de paix.

— Pas en ce moment, répondit le Roi ; une autre « fois, tant que vous voudrez. »

L'Archevêque ne répliqua rien. Durant la journée il s'entretint longtemps avec Henri ; et sur le soir, quand vint le moment de la séparation, le prince lui dit :

— Allez en paix, seigneur Archevêque ; je vous suivrai sous peu, et vous retrouverai à Rouen ou bien « en Angleterre, le plus tôt qu'il me sera possible.

— Sire, répondit Thomas, quelque chose me dit « que je vous quitte pour ne plus vous revoir en ce « monde.

— Me croyez-vous donc infidèle à ma parole?

— Dieu vous en garde, Sire!

Et sur cette réponse laconique, l'Archevêque prit congé.

A peine de retour à Sens, vers le milieu du mois d'octobre, il reçut le rapport qu'il attendait d'Angleterre avec grande impatience. Voici ce que lui mandaient ses procureurs (1) :

« Nous avons exécuté vos ordres pour autant qu'il nous a été possible ; nous avons remis vos lettres à Guillaume d'Eynesford et à Guillaume Fitznigel (2), mais ce n'est pas sans peine que nous les avons entraînés jusqu'à Londres, avec Turstin et Osbert. Le moment venu de mettre vos lettres sous les yeux du jeune Roi, pas un d'entre eux n'a osé le faire, d'aucuns leur ayant conseillé de ne s'associer en rien à nos démarches. Néanmoins, étant donnée la mission que nous avions reçue, nous sommes partis avec le seul Robert, sacristain de Cantorbéry, après avoir consulté Guillaume Fitzadeline et Raoul Fitzstephen ; sans trembler nous nous sommes hâtés d'aller trouver le Roi à Westminster, où il résidait, entouré du comte Renaud, des archidiacres de Cantorbéry et de Poitiers, de Guillaume Saint-Jean et autres personnages en grand nombre. En entendant annoncer la paix, le comte Renaud et plusieurs des assistants, mais non pas tous, ont rendu grâces à Dieu en présence du Roi.

« La lecture des lettres une fois achevée, on nous a fait sortir, et le jeune Roi a dit qu'il en voulait délibérer; après avoir fait venir Walter de Lille et avoir pris conseil de lui, il nous a rappelés pour

1. Ep. « Mandatum vestrum » (*Materials*, t. VII, page 389).

2. Sénéchal de l'Archevêché ; nous retrouverons son nom.

entendre votre propre archidiacre nous dire : « Le Seigneur Roi a reçu les ordres de son père et a « délibéré à ce sujet. Attendu que Randolf de Broc « et ses agents, comme les autres fonctionnaires de « la couronne, ont occupé les terres, possessions et « domaines de l'Archevêché, aussi bien que les béné- « fices des clercs de l'Archevêque en divers lieux « cela par l'ordre du Roi qui est sur le continent, « il est nécessaire de réunir ces divers personnages, « pour connaître au juste ce qui doit être restitué à « l'Archevêque. En conséquence le Seigneur Roi vous « assigne au jeudi 15 octobre, c'est-à-dire au lende- « main de la fête de saint Callixte, pour prendre « alors des mesures en vue de l'exécution pleine et « entière du présent rescrit (1). » Tel a été ce discours. En apprenant cette solution dilatoire, plusieurs ont perdu courage ; ils déclarent que la paix dont on parle ne saurait être une bonne paix ; d'autres ne voient en cette affaire que le désir de tous ces gens-là de toucher les revenus qui doivent échoir à la Saint-Michel, et c'est l'opinion la plus probable. Mais nous ne trouvons que du découragement chez tous ceux qui sont ici vos amis ; en vain montrons-nous les lettres du Roi, avec le sceau appendu ; en vain affirmons-nous sous serment que la paix a été conclue et que nous en avons été témoins oculaires : on ne veut ni ne peut nous en croire.

« Quelques uns d'entre nous ont profité d'une excursion du jeune Roi à Windsor pour le saluer respectueusement de votre part ; il leur a fait un accueil

1. Nous lisons dans une lettre écrite postérieurement au Roi par l'Archevêque : « Restitutio... dilata est in diem decimum, sub obtentu Randulfi... » (ep. « Novit inspector cordium », *Materials*, page 393). L'audience que racontent les mandataires de l'Archevêque doit donc être fixée au 5 octobre.

bien plus affable que dans la précédente audience, lorsqu'il nous recevait en présence de son conseil. Vos amis nous chargent de vous dire que vous feriez sagement de demeurer autant que possible auprès du Roi Henri, jusqu'au jour où vous aurez pu recouvrer pleinement ses bonnes grâces. Sachez au surplus que la grande majorité de ceux avec lesquels nous nous sommes abouchés vous chérissent véritablement ; vous ne sauriez croire combien ils désirent vous voir de retour au milieu d'eux ; mais la terreur les oblige à dissimuler et à se faire un masque d'indifférence.

« Nous avons appris encore autre chose, et cela nous le tenons de quelqu'un qui jadis vous fut attaché ; croyez que c'est bien vrai. Le Roi Henri a envoyé en Angleterre Walter de Lille avec des lettres et un message verbal, pour mander ses intentions à l'archevêque Roger d'York, à Gilbert de Londres et à Jocelin de Salisbury, et en même temps à quatre ou six des dignitaires des chapitres qui n'ont pas actuellement d'évêques. Le Roi enjoint à ces chanoines d'élire des évêques selon sa volonté, d'après les conseils des trois prélats désignés ci-dessus ; après quoi on enverrait les élus au Souverain Pontife pour recevoir de lui le sacre, à votre confusion et au grand dommage de l'Église de Cantorbéry (1). Vous voyez

1. Le préjugé anglais se fait jour ici, comme dans maint endroit de cette volumineuse correspondance et des chroniques. Le sacre conféré par le Pontife romain ne saurait préjudicier aux droits ni à la dignité d'aucun métropolitain. Mais, par un côté, attendu les circonstances, les correspondants de l'Archevêque étaient dans le vrai ; car il s'agissait bien de constituer un épiscopat en dehors du primat d'Angleterre, un épiscopat dévoué au Roi et à ses coutumes, partant facile à détacher de Rome même. On savait bien que Thomas Becket refuserait de sacrer des élus indignes, et l'on cherchait à surprendre le Pape afin de peupler l'épiscopat de créatures du Roi. Nous avons montré dans le sacre de Henri Court-Mantel le premier pas dans l'exécution de ce plan (ci-dessus, page 275).

ainsi comment d'une part le Roi souhaite vous voir rentrer en Angleterre, et de l'autre s'attache opiniâtrement à vous diminuer. Nous avons des indices trop certains du plan que nous vous signalons, et dans ce pays-ci nul ne voudrait les récuser. Ainsi l'évêque de Londres, si tant est qu'on puisse le dire évêque, est parti depuis longtemps sous couleur de faire un pèlerinage à saint Jean de Beverley ; c'est un prétexte pour être libre d'agir dans le sens qu'indique son maître, pour calomnier son métropolitain et chercher le moyen de l'étrangler. A vous, vénérable seigneur, de faire diligence pour contrecarrer de tels projets, et d'agir pour rompre les trames dont on veut vous enlacer ; Dieu vous inspirera, et il n'abandonne pas ceux qui espèrent en lui.

« Nous avons entendu dire en outre qu'aussitôt vues les lettres du Roi, son fils et les deux archidiacres lui ont envoyé sans délai un message ; mais qu'ont-ils dit ainsi, nous n'en savons absolument rien. Nous dépêchons donc vers vous le porteur des présentes pour vous instruire de ce que nous avons appris ; renvoyez-le, ou quelque autre à sa place, mais sans différer, pour nous faire connaître vos intentions ; car, ainsi qu'il vous le dira, nous sommes ici sans chef, sans auxiliaires et sans direction ; aucun de ceux que vous nous aviez indiqués n'a osé obéir à votre voix, sauf le sacristain Robert, qui s'est employé du mieux qu'il a pu. Que si par hasard, à la date indiquée par le jeune Roi, la restitution est réellement faite, nous aurons soin de vous avertir sans délai....

« Le porteur de nos lettres vous fera lui-même connaître des choses abominables, qui pourtant ne sont que vraies ; mais il n'est pas besoin de les révéler

autour de vous; ensevelissez tout cela dans le silence, s'il vous plaît. Nous ne saurions assez vous répéter de ne point hâter votre retour en Angleterre avant d'avoir reconquis d'une manière plus certaine la faveur du Roi; de ce côté-ci de la mer il n'est personne qui ne désespère de la paix et nous n'exceptons pas même ceux dont vous escomptiez le dévouement; on évite de nous parler, on fuit notre compagnie, parmi ceux-là même en qui nous mettions le plus de confiance et chez lesquels nous devions trouver conseil. »

Un tel rapport était éloquent; rapproché des faits que l'Archevêque venait d'avoir sous les yeux, il lui faisait comprendre, bien mieux qu'à ses députés eux-mêmes, combien l'opinion publique voyait juste en Angleterre. Ainsi le Roi ne pressait aucune restitution, et de plus il songeait très sérieusement à mettre en pratique le xi[e] article des statuts de Clarendon, relatif aux élections, et demeuré jusqu'alors sans application; tant il était vrai que Henri II avait consenti à la paix seulement parce que ses chères coutumes ne devaient en recevoir aucune atteinte. Le plan inauguré par le couronnement de l'héritier du trône allait-il donc se dérouler sans obstacle? Non. Jusqu'alors, il est vrai, l'Archevêque avait formellement déclaré sa résolution de ne point rentrer en Angleterre avant que les réparations et restitutions obligées fussent faites à l'Église de Cantorbéry; mais en découvrant le complot que l'on tramait pour peupler l'épiscopat anglais de pontifes impuissants et vendus d'avance, le pasteur comprit sur-le-champ que son devoir le plus urgent était de reparaître sur son siège primatial et de faire tous ses efforts pour briser les nouvelles chaînes dont on allait charger l'Église.

Diverses lettres arrivées d'Italie presque dans les

mêmes jours achevaient de le déterminer. C'était d'abord le Pape lui-même qui semblait regretter la tactique mise en œuvre pendant les derniers mois et vouloir adopter une attitude plus énergique. Alexandre III annonçait à Thomas Becket qu'il fulminait les censures ecclésiastiques contre l'archevêque d'York et les évêques de Londres et de Salisbury ; à raison du rôle joué par les trois prélats dans le sacre de Henri Court-Mantel, ils étaient frappés de suspense ; et pour les deux évêques l'excommunication s'y ajoutait, le Pape étant indigné de les avoir vus répondre par un acte de désobéissance à l'indulgence dont il avait naguère fait preuve à leur égard (1). Des Lettres apostoliques notifiant ces peines canoniques suivirent de près, conçues en termes fort sévères (2), et adressées à l'archevêque de Rouen ; le Pape donnait l'ordre de les faire passer aux intéressés, en vertu de l'obéissance due au Pontife romain (3).

Au Roi d'Angleterre lui-même, Alexandre III écrivait pour presser l'exécution des clauses du traité ; puis, comme s'il se fût repenti d'avoir rejeté au second plan les coutumes de Clarendon, le Saint-Père engageait le prince « à laisser l'Archevêque et les clercs « vaquer librement et en paix aux diverses mesures « d'ordre que pouvait nécessiter le gouvernement « des Églises et en général à celles qui concer- « naient les personnes ecclésiastiques (4). » Il était

1. Ep. « Inter multiplices » (*Materials*, t. VII, page 357), 10 septembre.

2. Ad episcopos quosdam, ep. « Oportuerat vos » ; ad Eboracensem archiepisc. ep. « Licet commendabiles » (*Ibid.*, pages 360 et 364), 16 septembre.

3. Ep. « Cum his qui superiorem » (*Ibid.*, page 356).

4. « Ordinationes quoque ecclesiarum, et alia quæ ad viros ecclesias- « ticos pertinent prædicto archiepiscopo et aliis viris ecclesiasticis tam « tu quam filius tuus libere et pacifice relinquatis » (Ep. « Cognito ex litteris », *loc. cit.*, page 345).

trop tard, malheureusement, pour chercher à rentrer sur ce terrain par voie diplomatique ; une timide insinuation n'était pas à beaucoup près suffisante pour reconquérir les positions perdues; on ne pouvait plus les reprendre qu'au prix d'une nouvelle lutte.

Parmi les cardinaux, l'opinion était à peu près unanime à ce sujet ; plusieurs écrivaient à l'Archevêque, lui témoignant à la fois leur satisfaction de voir son exil prendre fin et leurs appréhensions pour l'avenir (1). Le cardinal Albert s'en exprimait avec sa netteté ordinaire : la paix lui semblait faite d'apparences plus que de réalités; jouant sur le blason d'Angleterre il rappelait le mot du Prophète : « Le léopard ne saurait laver les taches de son pelage non plus qu'un « nègre blanchir sa peau (2). » Les cardinaux Pierre et Théodwin ne s'exprimaient pas autrement sur la pacification de Fréteval, ni Humbald, cardinal évêque d'Ostie. Les deux derniers envoyaient à l'Archevêque de petits présents pour lui prouver leur contentement de voir un peu de calme rentrer dans sa vie, si éphémère qu'il pût être. Mais ce qui devait surtout encourager Thomas c'était d'apprendre, par la lettre du cardinal d'Ostie, que les mesures de rigueur adoptées contre les évêques anglais avaient été prises par le Pape d'après l'avis de la majorité du Sacré Collège, et que plusieurs des cardinaux, naguère opposés au primat d'Angleterre, avaient opiné pour le châtiment des coupables ; Humbald avait, quant à lui, demandé ni plus ni moins que la déposition de l'archevêque d'York. Quelques uns, il est vrai, écrivaient à Thomas Becket en insistant sur l'utilité d'une attitude

1. *Materials*, pages 369-375.
2. Jerem. XIII, 23.

pleine de modération et de miséricorde (1); c'était un écho des anciennes défiances dont plusieurs esprits, d'ailleurs bien intentionnés, n'avaient pu se défaire entièrement ; mais l'Archevêque était pour l'heure plus disposé à la patience que le Pape et les cardinaux eux-mêmes, la clef du champ de bataille ayant été abandonnée. Ses intentions se manifestèrent bien clairement dans la lettre qu'il écrivit de suite au Souverain Pontife (2) :

Dès que la trompette des jugements apostoliques est venue frapper les oreilles du Roi, disait Thomas, nous l'avons vu faire la paix avec nous, et promettre solennellement d'observer jusqu'au moindre iota les instructions de votre Sainteté. Mais après avoir réussi de la sorte à détourner la tempête, il s'est hâté d'oublier plusieurs des conditions stipulées, retenant par devers lui des domaines qu'avait possédés sans conteste notre prédécesseur, et qui étaient demeurés entre nos mains jusqu'au jour où la tourmente s'est déchaînée sur l'Église d'Angleterre. Lorsque nous exposons nos griefs à ce sujet, le Roi promet parfois de nous donner satisfaction, mais à la condition qu'il aura eu le temps de juger si nous lui sommes aussi dévoués maintenant que par le passé. D'ailleurs quel fond pourrait-on faire sur les promesses d'un homme dont les habitudes sont si connues ? Jusqu'à présent nous n'avons obtenu de lui que des mots : vous en pourrez mieux juger par le rapport de ceux que nous avions envoyés en Angleterre pour régler en notre nom les affaires de l'Archevêché, rapport que nous vous adressons. « En attendant nous cher-

1. De ce nombre était Théodwin ; nous notons ce point parce que nous aurons plus tard à nous en souvenir.

2. Ep. « Ex quo, pater » (page 384).

« chons tous les moyens possibles de ne pas rompre « l'accord conclu ; et cependant la conscience nous « reproche de ne pas poursuivre comme doit le faire « un évêque la réparation des torts causés à l'Église « de Dieu et aux pauvres du Christ, exilés et pros- « crits pour la justice. Mais puisqu'il a semblé à « votre Majesté comme à nos seigneurs les cardinaux « qu'il fallait en agir ainsi, nous avons gardé et nous « gardons le silence pour le bien de la paix ; néan- « moins nous le disons à vous et à l'Église, et nous « en prenons à témoin Celui qui sonde les cœurs : « nous n'abandonnons ni n'abandonnerons jamais rien « des droits de Dieu à des impénitents... Nous cher- « cherons, selon vos conseils et vos ordres, à con- « quérir les bonnes grâces de l'homme, pour autant « que nous le pourrons faire sans compromettre l'hon- « neur et la liberté de l'Église ; et en conscience nous « travaillerons à voir s'il peut de cette manière être « ramené à des dispositions plus clémentes. » Nous avons reçu les Lettres par lesquelles vous châtiez l'Archevêque d'York et nos frères dans l'épiscopat avec toute l'autorité qu'il appartient au successeur de Pierre et au Vicaire du Christ de déployer. Toutefois nous craignons qu'un mot trop vif ne blesse les oreilles délicates des puissants et ne vienne briser l'accord naguère établi ; nous osons donc supplier très humblement votre Sainteté de supprimer ce qui a trait aux excès du Roi, au serment monstrueux prononcé lors du sacre et à ces odieuses coutumes ; vous frapperiez les évêques seulement pour l'usurpation qu'ils ont commise... Et puis, pour que rien ne puisse troubler une paix de si fraîche date, nous vous demandons de remettre à notre appréciation la suspense et l'excommunication que vous fulminez contre nos frères

dans l'épiscopat, sauf peut-être le cas de l'archevêque d'York qui est le chef et l'auteur responsable. L'évêque de Londres est bien, il est vrai, le porte-étendard de la rébellion, pour ne pas dire du schisme ; cependant nous demandons qu'il nous soit permis de le traiter avec miséricorde, ainsi que l'évêque de Salisbury, s'il n'est pas possible de les châtier selon vos ordres sans provoquer le réveil du schisme. Vous nous avez recommandé d'agir en tout cela selon les conseils du Roi très-chrétien de France ; or son avis est que nous devrions obtenir de vous des lettres relatives au cas de l'archevêque d'York, spécialement, sans toucher au Roi ; puis d'autres portant excommunication des évêques de Londres et de Salisbury, enfin d'autres lettres frappant de suspense les évêques d'Angleterre en général ; mais tout cela, avec l'autorisation de faire de ces documents divers l'usage qui paraîtrait commandé par les circonstances... « Nous allons pro-« bablement partir pour rentrer en Angleterre : mar-« cherons-nous ainsi à la paix ou à la souffrance, nul « ne le saurait dire ; mais nous savons qu'il n'arrivera « rien que le Seigneur n'ait décrété. Nous nous recom-« mandons à votre Paternité, en rendant grâces à « vous et au Siège apostolique de toutes les conso-« lations que nous avons reçues en des conjonctures « si difficiles... »

Ainsi écrivait, ainsi pensait le primat ; assurément la douleur perce dans plus d'un passage de cette lettre, que nous aurions voulu citer en entier ; mais il ne se pouvait que le Pape rencontrât jamais plus de docilité à ses intentions. Probablement il y eut bien de l'étonnement à la cour pontificale, lorsqu'on vit Thomas Becket solliciter des adoucissements aux mesures adoptées par le Pontife romain en consistoire et

de l'avis même des cardinaux; les rôles se trouvaient étrangement intervertis. Pourtant l'Archevêque n'était que fidèle à lui-même ; attendu l'attitude prise par le Souverain Pontife à un moment décisif, il devait, lui, conseiller tous les tempéraments qu'il jugeait propres à faire réussir au mieux des intérêts de l'Église les résolutions auxquelles s'était arrêté le Pape; c'était là se montrer vraiment obéissant.

Le dévouement si désintéressé du saint Archevêque était d'ailleurs apprécié maintenant à sa valeur par Alexandre III. Le 9 octobre de nouveaux rescrits apostoliques étaient expédiés d'Anagni à l'adresse de Guillaume de Champagne, de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Nevers (1). « Nous ne pouvons « sans être ravi d'admiration et de joie, disait le « Pape, nous rappeler les peines, les angoisses, les « tribulations que notre vénérable frère Thomas, « Archevêque de Cantorbéry, a supportées avec un « invincible courage et une sérénité inaltérable pour « sauvegarder l'honneur et la liberté de l'Église. » Puis, en vertu de l'obéissance, le Pontife ordonnait aux trois prélats d'aller trouver le Roi et de le mettre en demeure de faire passer en actes les promesses obtenues de lui au mois de juillet; faute à Henri de s'exécuter, l'interdit serait jeté dans les trente jours sur ses domaines continentaux. Quant aux clercs détenteurs de biens usurpés, quinze jours leur étaient donnés pour restituer sous peine d'excommunication.

Ces deux pièces, conçues en termes énergiques, se croisèrent en route avec la lettre que l'Archevêque venait d'écrire au Pape. Un troisième rescrit les suivit à quatre jours d'intervalle, adressé à Thomas Becket,

1. Ep. « Molestias et angustias » (*Materials*, page 376); ep. « Audito et intellecto » (*Ibid.*, page 378).

pour renouveler ses pouvoirs de légat, et lui donner toute liberté d'en user sans appel ; le Roi, la reine et leurs fils étaient seuls exceptés (1). Notification de ces diverses mesures était faite en même temps à tous les prélats résidant sur les domaines de la couronne d'Angleterre en deçà de la mer. Mais avant que les Lettres apostoliques eussent pu être connues de tous les intéressés, l'Archevêque avait pris définitivement son parti. Les nouvelles qui lui arrivaient sans cesse d'outre-mer lui montraient de plus en plus clairement son devoir : puisqu'il ne pouvait malheureusement plus rien pour l'Église en demeurant sur la terre étrangère, il devait rentrer dans sa métropole et combattre sur le terrain où se plaçait l'ennemi. Reprenant donc la plume il écrivit au Roi Henri II :

« Le Christ qui voit le fond des cœurs, qui juge « les âmes et punit les coupables, sait avec quelle « droiture d'intentions et quelle affection sincère nous « avons conclu la paix avec vous. Nous pensions « qu'on agissait avec nous de bonne foi et en toute « simplesse : pouvions-nous croire autre chose, séré« nissime seigneur, en écoutant les paroles que vous « vouliez bien nous adresser? Les lettres que vous « avez fait tenir au Roi, votre fils et notre seigneur, « pour ordonner la restitution de nos anciennes pos« sessions, ne respiraient-elles pas la bienveillance, « la paix et la sécurité? Mais voici que les faits « viennent démentir ces favorables apparences ; et si « nous nous en affligeons, c'est beaucoup moins, « Dieu le sait, à raison du tort qui en résulte pour « nous qu'à raison de l'atteinte portée peut-être à « votre honneur. Que devient en effet la restitution

1. Ep. « Anxietate cordis » (*Ibid.*, page 382).

« ordonnée à notre profit et à celui de nos compa-
« gnons? Elle a été renvoyée à dix jours, sous pré-
« texte qu'il fallait consulter Randolf; ainsi l'ont voulu
« les conseillers de votre fils, notre seigneur. Qui
« sont-ils? Avec quelle droiture se sont-ils conduits?
« Vous le pourrez savoir quand vous le voudrez; mais
« on ne nous persuadera pas que leurs manœuvres
« ne soient nuisibles à l'Église, dommageables à votre
« honneur et votre salut, à moins que vous ne fassiez
« diligence pour les redresser. En attendant, ce Ran-
« dolf fait rage contre les biens d'Église; il entasse
« aujourd'hui encore, et sans se cacher, nos récoltes
« dans le château de Saltwood, et dit bien haut que
« nous ne jouirons pas longtemps de la paix que
« vous nous avez accordée, car avant que nous ayons
« mangé un pain entier sur la terre anglaise il nous
« aura ôté la vie; nous tenons ce propos de la bouche
« de gens qui sont tout prêts à vous en fournir la
« preuve, si vous le désirez. Or, vous le savez, séré-
« nissime Roi, celui-là encourt une part de responsa-
« bilité dans un crime qui n'y met pas obstacle alors
« qu'il le peut. Et que pourrait donc ce Randolf,
« s'il ne s'appuyait sur vos volontés et ne s'armait
« de votre puissance? Or quelle réponse a-t-il faite
« aux lettres que lui adressait au sujet de nos affaires
« votre fils, notre seigneur? C'est à votre discrétion
« de s'en enquérir et d'apprécier.

« Nous voyons donc maintenant, à des signes évi-
« dents, que la sainte Église de Cantorbéry, la mère
« des peuples de Bretagne dans le Seigneur, périt de
« la haine qu'on nous porte. Mais pour la sauver, avec
« l'aide de Dieu, nous irons exposer notre tête aux
« coups de Randolf et de ses complices, tous persé-
« cuteurs de l'Église, et nous serons prêt non seu-

« lement à mourir pour le Christ, mais encore à « endurer mille morts et tous les genres de tourments, « si le Seigneur daigne nous donner par sa grâce la « force de souffrir.

« J'avais l'intention de retourner vous voir, Sire ; « mais la nécessité m'appelle, pontife malheureux, « au secours de mon Église malheureuse ; avec votre « permission je vais retourner vers elle, et peut-être « périr pour la sauver, à moins que votre bonté ne « vienne promptement à notre secours. Mais à la vie « ou à la mort nous sommes vôtre et le serons tou- « jours dans le Seigneur; quoi qu'il advienne de « nous et des nôtres, puisse Dieu vous bénir ainsi « que vos enfants. »

La résolution exprimée dans cette admirable lettre était en effet bien arrêtée ; le bon pasteur ne pouvait attendre davantage, et envoyait à ses compagnons d'exil toutes ses instructions pour que le départ de Sens pût avoir lieu le 1er novembre (1).

1. Johan. Sarisb. ad Willelmum subpriorem Cantuar. ep. « Preces vestras » (*Materials*, page 395).

CHAPITRE XVII

LE RETOUR

(1170)

Le jour de la Toussaint, en effet, l'Archevêque de Cantorbéry dit adieu à l'abbaye de Sainte-Colombe, à la petite cellule, au petit oratoire qui avaient pendant quatre ans abrité sa pauvreté, connu tous les secrets de ses douleurs, de ses prières, de ses travaux et de ses mortifications. Il se sépara de Guillaume de Champagne, l'illustre prélat qui s'était montré toujours son allié le plus fidèle. Faisant partir devant lui Jean de Salisbury, qu'il chargeait de passer immédiatement en Angleterre, le primat se rendit auprès du Roi de France ; que d'obligations n'avait-il pas au généreux prince ! Les adieux qu'il lui adressa furent donc empreints de la plus touchante affection ; Thomas ne pouvait dissimuler ses pressentiments, et au cours de la conversation il s'en exprima très clairement :

— Oui, dit-il, je vais en Angleterre pour y jouer « ma tête.

— C'est bien mon opinion, repartit vivement Louis « le Jeune. Croyez-moi, seigneur Archevêque, ne « vous mettez pas à la discrétion de votre souverain « tant qu'il n'aura pas consenti à vous donner le « baiser de paix. Demeurez avec nous ; aussi long- « temps que vivra le Roi Louis, le pain ni l'or de « France ne vous manqueront pas.

— La volonté de Dieu soit faite, reprit Thomas avec émotion.

Et tous deux se séparèrent pour ne plus se revoir.

Le primat n'oublia pas l'évêque de Paris, Maurice de Sully, qui avait secondé le champion de l'Église ; et au moment où le prélat lui donnait le baiser d'adieu, Thomas lui redit encore :

« Je vais en Angleterre pour y mourir. »

Il voulut enfin revoir l'illustre abbaye de Saint-Victor à laquelle bien des souvenirs l'attachaient, et où vivaient nombre de religieux anglais, qui eux aussi avaient témoigné de leur sympathie pour la cause de l'exilé. Il fut introduit au chapitre, où devant tous les chanoines assemblés il prononça une belle homélie sur le texte du Psalmiste : *Factus est in pace locus ejus* (1). Ensuite il s'entretint longtemps avec Richard de Saint-Victor, qui était alors prieur de la grande abbaye.

Le jour vint enfin où il quitta Paris, et prit la route de Rouen, car le Roi d'Angleterre lui avait donné rendez-vous dans cette ville, non pas toutefois d'une

1. Ps. LXXV. Les *Annales de l'abbaye de Saint-Victor*, par le P. Jean de Thoulouse, et la *Chronique* du même monastère par le P. Picard, ouvrages écrits au XVII[e] siècle d'après les chartes de l'abbaye, donnent comme date de cette visite le 4 septembre (V. Léon Gautier, *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, t. I, page LXXVI, note 1). Mais c'est là une erreur, évidemment. Le primat n'aurait pu écrire au Pape, dans le courant d'octobre : « Credimus nos in Angliam profecturos », si dès le commencement de septembre il avait fait ses adieux au Roi de France ; or d'après le P. J. de Thoulouse la visite à Saint-Victor eut lieu lorsque le primat vint prendre congé de Louis VII. D'ailleurs le P. Picard place cette même visite en 1169, et son confrère en 1171 ; ils ont bien pu se tromper de quelques jours quant au mois, et confondre peut-être deux visites, dont l'une aurait eu lieu le 4 septembre 1169 et l'autre dans les premiers jours de novembre 1170. En tous les cas, nous n'avons pas cru devoir, sur cette seule indication, contester les récits des biographes ni les lettres de saint Thomas, dont l'agencement nous a conduits à établir la chronologie adoptée ci-dessus.

manière certaine. Le primat d'Angleterre était toujours pauvre, n'ayant pas encore touché une obole des revenus que Henri Plantagenet aurait dû depuis longtemps lui restituer; aussi emmenait-il à Rouen ses créanciers, qu'il espérait pouvoir solder avec l'argent que le Roi avait promis de donner pour frais de voyage. Heureusement une escorte plus brillante l'accompagnait, formée de seigneurs et de chevaliers français, qui n'avaient pas voulu laisser partir seul et sans honneurs l'illustre exilé dont la cause les avait passionnés.

Arrivé dans la capitale de la Normandie, Thomas attendit quelques jours la venue du Roi; mais il vit bientôt arriver une simple lettre, par laquelle Henri s'excusait de ne pouvoir se présenter en personne, appelé qu'il était, disait-il, par les barons d'Auvergne contre lesquels le Roi de France préparait une expédition, du moins à ce qu'on assurait. « Mais, ajoutait « Henri, je vous envoie Jean d'Oxford, doyen de « Salisbury et clerc de notre chapelle, qui passera en « Angleterre avec vous, chargé de faire savoir à mon « fils le Roi Henri que vous devez recouvrer hono- « rablement tout ce qui vous appartient, et qu'on doit « veiller à parfaire toutes les réparations qui vous « sont dues si elles n'ont pas été complètement opé- « rées. Au surplus j'entends, comme mon fils lui- « même, dire bien des choses au sujet de vos lenteurs; « tout cela n'est peut-être pas vrai; mais à mon avis « il serait expédient pour vous de ne pas différer « davantage votre retour. »

La lettre était datée de Loches. En la lisant, et en voyant devant lui Jean d'Oxford, Jean le Jureur, l'Archevêque ne put retenir un soupir: « Les temps « sont bien changés, dit-il; voilà donc l'homme « auquel est remise la garde du primat d'Angleterre! »

Oui, comme son divin Maître, *inter sceleratos reputatus est.* Quant aux restitutions « incomplètes » dont parlait le Roi, si Thomas ne sut pas à Rouen ce qu'il en était, il ne tarda pas à l'apprendre.

Se voyant remis aux mains de Jean d'Oxford, il demanda si l'archevêque de Rouen ne devait point l'accompagner au-delà du détroit ; mais le bon Rotrou ne voyait pas qu'il y eût à cela aucune nécessité. « Je « n'ai point d'ordres pour vous conduire en Angle- « terre, » dit-il. En aurait-il eu que sans doute il en eût tenu le même compte que de la dernière lettre apostolique, par laquelle il lui était enjoint de menacer le Roi d'un interdit immédiat. « A l'heure pré- « sente, ajoutait-il, que pourrait-on craindre, après « une réconciliation scellée devant des témoins si « nombreux et si graves, affirmée par un acte même « de l'autorité royale (1)? » Il était écrit, en effet, que Rotrou ne comprendrait jamais rien à ce qui se passait sous ses yeux, car il n'y avait pas chez lui le moindre calcul: de suite il en fournissait la preuve en offrant de passer la mer, si cela pouvait être agréable au primat, mais à titre d'ami; et il faisait en même temps à l'Archevêque, réduit à vivre d'aumônes, don d'une somme de trois cents livres. Mais Thomas Becket ne songeait pas au plaisir de voyager en compagnie, et ce n'était pas d'agrément qu'il s'agissait alors. Prenant congé de Rotrou, il se mit en route pour le port d'embarquement, avec Jean d'Oxford, qui aurait eu de bien meilleurs titres à implorer la protection du primat d'Angleterre qu'à lui servir de sauvegarde (2).

Prenant sa route par le pays de Caux et le Pon-

1. Fitzst., page 116.
2. Ibid.

thieu, l'Archevêque se dirigeait vers la Flandre ; plus sage que naguère l'évêque de Nevers, il cherchait les moyens de passer le détroit là où il savait pouvoir aisément les trouver, son dessein étant de prendre la mer au petit port de Wissant, où jadis il avait débarqué en se rendant au concile de Tours. Mais il voulut au passage visiter Saint-Bertin, où l'appelait un devoir à remplir, celui de remercier l'abbaye du secours et de l'hospitalité donnés pendant les plus mauvais jours. Pierre Mirmer, abbé de Saint-Sauveur d'Andres, vint y chercher le primat d'Angleterre, pour le conduire à Guines, où le comte Baudouin désirait le recevoir. Jadis armé chevalier par le Chancelier d'Angleterre, Baudouin n'avait jamais oublié les obligations contractées ainsi par lui envers Thomas, et il en avait donné la preuve jadis en accueillant Jean de Salisbury exilé, que l'Archevêque chargeait de lui préparer les voies. Il ne voulait donc pas laisser échapper l'occasion qui s'offrait de témoigner tous ses sentiments au primat, qui se rendit à son invitation. Chemin faisant Thomas passa en vue de l'abbaye d'Andres, et l'abbé Pierre eût vivement désiré l'y faire entrer au moins pour quelques instants ; mais l'Archevêque souhaitait ne pas perdre un jour, et ne put se rendre au désir qui lui était exprimé ; toutefois, à la prière de l'abbé, il donna de loin sa bénédiction au monastère, et poursuivit aussitôt sa route. On atteignit promptement le château de Guines, et le comte fit à son hôte « chère « joyeuse: il se monstra envers lui tel que jamais « n'avoit faict envers aultre et ne fit oncques puis (1). »

1. Chronicon Andrensis Monast., *Materials*, t. IV, page 263. — Cfr. *Annales du comité flamand de France*, t. VII, page 343, Souvenirs de saint Thomas de Cantorbéry, par J. J. Carlier.

Le lendemain, de grand matin, l'Archevêque ordonna de préparer le départ; mais ayant appris que le chapelain du château, nommé Gusfrid, était un prêtre de grande vertu, il lui fit une confession de sa vie tout entière (1); puis l'âme ainsi réconfortée, il se dirigea tout droit vers Wissant, qui était proche (2). Mais arrivé là, tout pressé qu'il fût de passer en Angleterre, il dut séjourner plusieurs jours, pour divers motifs qui l'obligèrent à modifier plus d'une fois ses plans.

En premier lieu, Thomas attendait les Lettres apostoliques qu'il avait sollicitées du Souverain Pontife, désirant ne pas user de celles qui étaient entre ses mains et qui lui paraissaient de nature à courroucer le Roi. Mais à peine était-il arrivé à Wissant que de tous côtés lui parvinrent des renseignements et des avis qui présentaient les choses sous un jour nouveau.

Jean de Salisbury, avons-nous dit, se trouvait déjà en Angleterre; il y était arrivé le 15 novembre (3), et avait trouvé d'abord à Douvres le texte d'un édit, publié dès le 12 dans tous les ports, en vertu duquel aucun des clercs de l'Archevêché ne pouvait recevoir passage sur aucun navire pour sortir d'Angleterre. Le 18 Jean arrivait à Cantorbéry pour constater que tous les biens de l'Archevêque et de ses fidèles étaient mis sous séquestre depuis une semaine et que l'administration en était toujours aux mains des gens du Roi. Quant aux revenus des divers domaines, ils venaient

1. « In secreta confessione et vitæ prioris plenitudine ejus humiliter consilium expetiit... », ce que l'éditeur des *Materials* traduit en marge par ces simples mots : « He takes spiritual counsel with the chaplain ».

2. Sur les diverses localités que l'on dit avoir été visitées par saint Thomas en Flandre, voir t. I, note E ; ci-après, note D.

3. Johan. Sarisb. ad Petrum abbat. S. Remigii ep. : « Mora mea » (*Materials*, t. VII, page 407).

d'être saisis jusqu'à Noël, et dans les manoirs de l'Archevêché l'on ne trouvait plus que granges vides et maisons en ruines. Jean cependant ne laissa pas de réunir un synode, en vertu des pouvoirs que lui avait conférés le primat; car le bon pasteur voulait ne trouver dans son Église que des enfants de Dieu lorsqu'il y reviendrait, et il avait chargé le fidèle Jean d'absoudre en son nom tous ceux qui avaient encouru les censures. Mais il n'en restait pas moins que l'envoyé de l'Archevêque se sentait dans une vaste prison ; aucune des restitutions naguère stipulées n'était faite, cela va sans dire, et les bruits les plus sinistres circulaient de toutes parts (1). En fait, la conduite des personnages les plus en vue ne pouvait que donner prise à de graves soupçons, et ce fut là surtout ce qui motiva les résolutions adoptées par le primat d'Angleterre.

Non seulement Thomas Becket apprenait quels étaient les agissements des fonctionnaires de tout ordre, mais encore il recevait avis que l'archevêque d'York et les évêques de Londres et de Salisbury venaient d'arriver ensemble à Douvres, presque au moment où lui-même atteignait à Wissant, et la conduite des trois prélats se présentait sous le jour le plus défavorable (2). Si des hommes d'armes étaient massés à

1. Fitzst. page 114. Nous ne rapportons pas ici ces bruits ; le fait que Fitzstephen nous en donne l'écho prouve qu'ils circulaient, mais plusieurs indices nous inclinent à tenir pour faux les détails qu'il relate ; il raconte ce qu'on disait, mais nous croyons qu'on ne saurait ajouter entièrement foi à ces anecdotes.

2. Les accusations portées contre eux, et que nous reproduisons, sont tombées de la plume de Jean de Salisbury (ep. sup. cit.) qui était alors à Cantorbéry, et de celle même de Thomas Becket, dans la lettre qu'il écrivit au Pape deux jours avant son martyre (ep. « Quam justis », *Materials*, t. VII, page 401) ; la gravité de son témoignage ne devient que plus considérable à raison de cette dernière circonstance. Comment ne

Douvres, si à leur tête on distinguait Renaud de Warrenne, Gervais le shérif de Kent, et surtout Randolf de Broc, c'était aux instigations de Roger et de ses deux complices qu'étaient dûs ces préparatifs. Les instructions données par eux visaient surtout les Lettres apostoliques dont l'Archevêque devait être porteur, et l'ordre était donné de fouiller ses bagages pour saisir des documents aussi dangereux; peut-être même réussirait-on à empêcher le débarquement du primat. Les trois chefs de la force armée ne laissaient aucun doute sur leurs dispositions violentes, menaçant hautement de faire tomber la tête du primat, s'il mettait le pied dans l'île; ce n'étaient pas, au moins chez Randolf, des intentions nouvelles; mais en attisant ces fureurs, les trois prélats en prenaient sur eux la responsabilité. D'autre part ils poursuivaient l'exécution du plan formé récemment au sujet des élections épiscopales; les députés des chapitres étaient déjà nommés, seulement on modifiait la dernière partie du programme arrêté naguère. Au lieu d'envoyer les élus demander la consécration au Pape, on se réservait de la demander à l'Archevêque lui-même, pour obtenir un résultat beaucoup plus prompt. Dans un moment où le retour du primat devenait un danger imminent pour les personnages compromis, il fallait trouver un moyen de le compromettre lui-même; le mettre en demeure de sacrer évêques des prêtres élus conformément à l'article XI[e] de Clarendon, serait le placer dans l'alternative de reconnaître cette législation ou d'encourir de nouveau la colère du Roi (1).

pas tenir compte de la sévérité avec laquelle l'Archevêque jugeait ces trois personnages au moment où il allait paraître devant Dieu, il le savait ? A ces deux témoins si imposants, il convient d'ajouter l'Anonyme de Lambeth (*Materials*, t. IV, page 125) qui est contemporain des faits.

1. Ce sont là des points fort importants à noter, car on voit dès lors

Ces nouvelles arrivaient à l'Archevêque par les voies les plus diverses ; un jour c'était le comte de Boulogne qui le faisait avertir par le doyen du chapitre des dangers qu'il courrait s'il abordait en Angleterre. Un autre jour, c'était le capitaine d'un navire anglais qui arrivait à Wissant et qui en secret lui faisait donner le même avis. Son parti fut pris sur-le-champ ; avec la promptitude et l'habileté qui l'avaient si souvent servi, ajoutons avec le courage d'un martyr, il résolut de rompre la trame qui s'ourdissait pour l'envelopper. « Quand vous me diriez que je serai « coupé en morceaux, vous ne m'arrêteriez pas, « répondait-il au doyen de Boulogne ; ma résolution « est bien prise, rien n'empêchera mon retour. Voici « commencée la septième année de mon exil ; n'est-ce « pas assez pour le pasteur comme pour le troupeau « qui gémit dans le deuil (1)? » A l'avertissement du marin anglais il répliquait : « En vérité, je vois « d'ici la patrie ; avec l'aide de Dieu j'y entrerai, « quoique j'y doive certainement trouver la mort. »

En effet le péril était évident, et la démarche à laquelle était résolu l'Archevêque ne ferait que l'accroître ; mais toute considération personnelle s'effaçait à

que l'acte dont on se fera tout à l'heure une arme contre Thomas, et qu'on n'a cessé de lui reprocher jusqu'à nos jours, ne fut point de sa part une provocation gratuite, mais au contraire la riposte nécessaire au coup que les prélats rebelles cherchaient à lui porter. Ils prouvent de plus que cette dernière lutte s'engageait non pas sur le terrain d'un privilège de l'Église primatiale, mais sur celui des articles mêmes de Clarendon.

1. Il ajoutait ces mots, qui achèvent de le peindre : « A mes amis je « ne demande qu'une chose, et on me l'accordera comme on fait droit à « une dernière volonté. Si je ne puis rentrer vivant dans mon Église, « qu'on m'y reporte mort. Aussi bien j'ai avec moi mes livres, que je « n'ai pas voulu laisser en France à la merci des évènements. Ils iront « à Cantorbéry, et les moines qui en hériteront me donneront bien, je « pense, un tombeau en échange. »

ses yeux. Les Lettres qu'il avait demandées au Pape n'arrivant pas (1), et d'ailleurs le danger devenant pressant, Thomas remit à un certain Osbert celles qu'il avait entre les mains et qui frappaient de suspense l'archevêque d'York, d'excommunication et de suspense les évêques de Londres et de Salisbury. Le messager devait aller droit aux prélats et leur remettre ces pièces, au péril de sa vie ; de la sorte les gens du Roi seraient dispensés de fouiller les bagages de l'Archevêque pour les y trouver, et la tentation ne pourrait leur venir de les tenir secrètes. La sentence qu'elles édictaient pouvait paraître rigoureuse ; Thomas lui-même en avait jugé ainsi, parce que l'absolution demeurait réservée au Pape ; mais la conduite odieuse des trois prélats ne laissait plus place à la clémence. Du même coup toute procédure relative aux élections épiscopales serait suspendue, et c'était à ce résultat que visait principalement l'Archevêque.

Osbert partit. Arrivé à Douvres, il trouva Roger d'York avec Gilbert et Jocelin dans l'église Saint-Pierre (2), et leur remit publiquement les lettres qui concernaient chacun d'eux, puis se dissimula parmi les assistants et sortit promptement de l'église. Des amis dévoués le cachèrent, et bien lui en prit ; car Randolf de Broc se mit sur l'heure à sa recherche, l'épée à la main, fouillant tous les endroits où il pouvait soupçonner la retraite de l'audacieux messager ; mais ce fut en vain, et il fut contraint de retourner, la rage dans le cœur, trouver ses gens au château de Douvres, tandis que les trois évêques se retiraient en leur logis,

1. Elles ne furent expédiées que le 24 novembre (*Materials*, t. VII, p. 397-399), et ne purent certainement arriver à Wissant pour le 1er décembre, date à laquelle Thomas Becket prit la mer.

2. Guill. Cant. pag. 89-95. Garnier de P. Se M., pag. 163.

désarmés, consternés, mais non pas convertis ; quand un cœur consacré à Dieu s'est laissé aveugler par la haine, pour l'éclairer le droit ni l'évidence ne suffisent plus ; il y faut un prodige de la grâce divine.

Immédiatement averti de ce qui venait de se passer à Douvres, l'Archevêque fit ses derniers préparatifs de départ ; et dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre il se rendit à bord du vaisseau qui devait le conduire en Angleterre escorté par quelques autres navires (1). Avant l'aube la petite escadre appareilla, car l'Archevêque avait ses intentions. En effet dès qu'on eut pris le large, il fit mettre le cap au nord-ouest sur le petit port de Sandwich, dont il était suzerain et où personne ne l'attendait. Les vaisseaux défilèrent ainsi devant Douvres, et lorsqu'ils furent en vue de Sandwich, on hissa la croix primatiale au grand mât de celui qui portait l'Archevêque. De la terre on aperçut le signal, et aussitôt la population d'accourir sur la grève, manifestant sa joie de toutes les manières. Les cris d'allégresse retentissaient, plus nombreux et plus prolongés à mesure que les navires approchaient de la côte ; et lorsqu'ils furent près d'aborder, on vit des hommes entrer dans l'eau pour aller plus loin à la rencontre de l'Archevêque. Mais du pont de son vaisseau, Thomas put apercevoir des

1. C'est la date indiquée par Fitzstephen, qui ajoute que c'était un mardi ; et en effet le mois de décembre 1170 commença bien un mardi. Herbert dit que le départ eut lieu de nuit, deux ou trois jours après la fête de saint André, alors que l'Avent était déjà commencé. Guillaume de Cantorbéry dit que ce fut le 1er dimanche de l'Avent ; mais il serait surprenant que l'Archevêque eût choisi le dimanche ; la date donnée par Herbert est assez vague ; elle concorde seulement avec celle qu'indique Fitzstephen sur ce point que le 1er dimanche de l'Avent était passé ; or ce dimanche tombait le 29 novembre, et en indiquant le mardi 1er décembre, Fitzstephen est dans le vrai quant à la concordance du quantième du mois et du jour de la semaine. Nous adoptons donc ces données.

gens animés de sentiments tout autres ; c'étaient des soldats postés le long du rivage, et qui évidemment n'étaient pas là pour lui rendre les honneurs militaires. Même on distingua bientôt, allant et venant au milieu de la foule, trois chevaliers armés que l'on reconnut pour être le shérif de Kent, Renaud de Warrenne, et Randolf de Broc. L'Archevêque n'hésita pourtant pas un instant à descendre à terre, au milieu des acclamations du peuple, qui protestait de ses sentiments de manière à décourager toute tentative de violence (1). Jean d'Oxford était là, au surplus, et il n'entendait pas permettre des excès dont le Roi eût été rendu responsable ; il prit les devants, et au nom de son maître défendit aux chevaliers de porter la main sur l'Archevêque ; il obtint même qu'ils déposassent leurs armes avant de parler au primat.

Thomas avait pris terre en effet ; le shérif et ses compagnons vinrent le trouver, et pour ne pas paraître subir un échec total, ils demandèrent si dans la suite de l'Archevêque se trouvait quelque étranger ? Il y en avait un, Simon archidiacre de Sens, qui après s'être montré tout dévoué à l'exilé, l'avait suivi pour voir des amis qu'il comptait en Angleterre. Les chevaliers prétendirent exiger de lui un serment de fidélité au Roi à l'encontre de tout ennemi ; ainsi, disaient-ils, en avait ordonné le Souverain. Thomas Becket comprenait la portée d'un tel serment, qui n'excluait

1. Parmi ces braves gens se trouvait un jeune homme, appelé Georges, qui plus tard, au milieu d'une tempête, invoqua ainsi le Saint : « O martyr « Thomas, sauve tes serviteurs, qui autrefois furent tes sujets et se mon- « trèrent prêts à te défendre, lorsque tu revins au pays et nous rendis la « joie. Les officiers préparaient leurs armes, mais ton peuple dévoué « veillait sur toi. Nous faisions ce que nous pouvions et ce que nous « devions, sans en tirer vanité ; mais à cette heure nous sommes dans « l'angoisse pour nos péchés, viens à notre aide. » (Guill. Cant. p. 325).

pas plus le Pape que tout autre homme du nombre des ennemis possibles ; il déclara s'opposer à l'accomplissement d'une formalité de ce genre, ne voulant pas créer pour le clergé d'Angleterre un précédent funeste ; pareil engagement ne pouvait, ajoutait-il, être imposé qu'aux étrangers suspects de venir en espions dans la Grande-Bretagne ; mais tel n'était assurément pas le cas pour les hommes que l'Archevêque de Cantorbéry admettait dans sa suite. En présence des dispositions que manifestait le peuple. les chevaliers n'osèrent pas insister, sentant trop bien que cette population de rudes marins ne se laisserait pas intimider par une poignée de soldats ; et pour le dire en passant, il y avait là une dure leçon à l'adresse de tant d'évêques, de tant de seigneurs, qui eussent pu éviter à l'Angleterre et à l'Église les désastres des six dernières années par la seule affirmation de leurs sympathies pour la cause du droit.

Les chevaliers allaient se retirer, quand le shérif se ravisant essaya l'effet d'une menace :

« Vous revenez dans ce pays en y apportant le fer « et le feu, dit-il ; vous voulez arracher la couronne « au jeune Roi, puisque vous avez excommunié l'ar- « chevêque d'York et les évêques qui ont servi leur « maître. Avisez promptement à ce que vous avez « à faire ; sinon il arrivera telle chose que l'on aime- « rait mieux ne pas voir.

« Je ne songe point, repartit Thomas, à remettre « en question le couronnement du Roi, auquel je « voudrais donner quatre royaumes, si cela m'était « possible selon Dieu. Mais j'ai frappé ceux qui ont « usurpé le droit de sacrer le prince, au mépris de « la loi divine et des prérogatives de l'Église de « Cantorbéry. Est-ce là porter le fer et le feu dans

« le pays? C'est seulement exercer les droits de la « justice outragée par ces évêques. Au reste à quoi « bon menacer? J'arrive ici tout prêt à donner ma « tête pour la justice et la vérité. »

Les chevaliers se retirèrent, et l'Archevêque se mit en marche vers Cantorbéry (1). Mais déjà son retour était connu de tous côtés; des paroisses entières arrivaient conduites par leurs recteurs et marchant en procession au-devant du primat d'Angleterre. Ce n'étaient qu'acclamations joyeuses tout le long de la route; ces pauvres gens revoyaient enfin leur pasteur et ne pouvaient se lasser de recevoir sa bénédiction, de lui témoigner tout leur bonheur. L'affluence était si considérable que le chemin en était encombré; bien que la distance à parcourir ne fût que de six milles environ, le soleil baissait à l'horizon lorsque l'Archevêque entendit au loin les cloches de Cantorbéry.

Arrivé enfin aux portes de sa ville métropolitaine, il y trouva le clergé conduit par les moines du chapitre cathédral. Descendant de cheval et quittant sa chaussure, il suivit pieds nus la longue procession qui le précédait vers l'église primatiale. La cité toute entière était en fête; les carillons de tous les clochers répondaient à la voix puissante et sonore des grandes cloches de la cathédrale; les églises devant lesquelles défilait le cortège résonnaient aux accords des orgues, aux chants des hymnes et des cantiques; les palais saluaient de leurs plus éclatantes fanfares; le peuple se pressait dans les rues; du plus riche au plus pauvre, tous avaient revêtu leurs habits de fête

1. Herbert dit que ce fut le lendemain seulement (pag. 478); mais il se contredit deux pages plus loin en disant que le lendemain de l'arrivée à Cantorbéry, les trois chevaliers vinrent lui demander sa réponse aux questions qu'ils lui avaient posées *la veille*, c'est-à-dire à Sandwich.

aux couleurs voyantes, acclamant le héros des grandes luttes, le père et le pasteur qu'ils avaient cru ne plus revoir. Ils le regardaient marcher d'un pas tranquille au milieu de l'allégresse générale, et remarquaient l'éclat particulier dont brillait son visage, comme si la joie de son cœur eût rayonné au-dehors.

Mais lorsque Thomas arriva enfin au seuil de la basilique, une vive rougeur vint colorer ses joues, et il ne put maîtriser son émotion en saluant la vénérable primatiale, parée de ses plus riches tentures, toute resplendissante de lumières comme aux grands jours de fêtes. Anselme, Elphège, Dunstan, n'étaient-ils pas là, tressaillant dans leurs tombes glorieuses? Thomas franchit les degrés du chœur, puis ceux de la chaire, depuis si longtemps veuve, qui s'élevait au fond de l'abside en face de l'autel. Les moines alors vinrent successivement recevoir de lui le baiser de paix, tandis que sous les voûtes de la basilique retentissait l'hymne de la victoire; et pendant ce temps, Herbert s'approchant dit tout bas à son maître : « Qu'importe maintenant ce que vous « réserve l'avenir! Dès cette heure l'Épouse du Christ « a triomphé. » L'Archevêque ne répondit pas, et se contenta de lever sur son ami ses grands yeux clairs et pénétrants; il savait trop qu'il n'y avait point là de triomphe pour l'Église, et que l'allégresse du peuple en ce beau moment n'était que l'hosanna bientôt suivi de la Passion. Aussi en quittant la basilique entra-t-il au chapitre, où devant les religieux assemblés il prononça une homélie sur ce texte de l'Apôtre, qui traduisait toute sa pensée : « Nous « n'avons point ici-bas de demeure permanente, mais « nous vivons dans l'attente de celle que Dieu nous « doit donner. »

CHAPITRE XVIII

COMPLOTS

(1170).

Dès le lendemain matin, 2 décembre, l'Archevêque vit arriver de nouveau les gens du Roi, évidemment envoyés par les trois prélats, et qui venaient réclamer la levée des censures fulminées par les Lettres apostoliques. En frappant les évêques, le primat de Cantorbéry avait, disait-on, contrevenu aux coutumes du royaume et fait ainsi injure au Souverain lui-même (1) ; en effet le x[e] article de Clarendon déclarait les évêques barons du royaume et vassaux *tenant en chef* du Roi ; le vi[e] déclarait qu'aucun de ces vassaux immédiats ne pouvait être excommunié ni placé sous le coup de l'interdit sans l'avis de son royal suzerain ; l'Archevêque avait donc agi en contradiction de ce dernier article des statuts. Pour dire la vérité Thomas Becket croyait avoir obtenu du Roi à Fréteval un consentement aux me-

1. *Materials*, t. vii, pag. 405 et 411, lettres de Thomas Becket au Pape, « Quam justis », et de Jean de Salisbury à Pierre de Celle, abbé de Saint-Remi, « Mora mea ». Ces paroles sont à remarquer ; avec tout ce qui va suivre, elles forment le nœud de la question que les anglicans n'ont pas su ou n'ont pas voulu résoudre : pour quelle cause l'Archevêque de Cantorbéry a-t-il été frappé ? Ces érudits répondent : pour le maintien de la prérogative de son Église. Mais on voit ici que c'est pour avoir agi contre les coutumes de Clarendon. Nous le verrons mieux encore tout à l'heure ; mais dès longtemps nous avons cherché à relever les indices qui indiquaient dans quelle voie entrait la querelle.

sures de rigueur qu'il prendrait contre les évêques prévaricateurs; mais nous avons remarqué qu'il y avait là une erreur. D'ailleurs il n'avait voulu s'assurer l'assentiment du prince que pour n'être pas ensuite accusé de troubler la paix, et non point pour se conformer au VIe article des coutumes, contre lequel il avait protesté à Clarendon même, puis à Northampton, et qu'il avait ouvertement violé tant à Vézelay qu'à Clairvaux. Il ne s'arrêta pas même à discuter sur ce terrain avec les émissaires des prélats, et leur répondit seulement que les sentences dont on se plaignait ayant été prononcées par le Souverain Pontife, il ne pouvait appartenir à un archevêque de délier les coupables sans l'agrément du chef de l'Église. C'était assez évident; néanmoins les gens du Roi insistèrent pour obtenir une absolution immédiate, en ajoutant que si le primat s'y refusait, leur maître prendrait des résolutions propres à frapper le monde entier de stupeur. Thomas Becket répondit alors que si les évêques de Londres et de Salisbury voulaient prêter en sa présence le serment usité de se conformer au jugement du Pape, lui, pour le bien de la paix et par honneur pour le Roi, prendrait conseil du Souverain, de l'évêque de Winchester, de quelques autres prélats encore, et d'après les avis ainsi exprimés les deux évêques pourraient compter être reçus et traités avec douceur et charité, comme des frères, sauf le respect dû au Pontife romain.

Cette réponse fut transmise aux intéressés; mais l'archevêque d'York, que le primat exceptait de ses dispositions miséricordieuses, fit observer que le serment réclamé par Thomas était contraire aux coutumes; et en effet il était interdit par le IVe statut de

Clarendon (1). Cette fin de non-recevoir fut exposée à l'Archevêque : « Les deux prélats dont il s'agit, « répliqua-t-il, ont déjà prêté ce même serment, lors- « qu'ils ont voulu obtenir du Pape l'absolution de « l'excommunication ; or ils avaient été frappés par « moi. Puisqu'ils ont dû se prêter à cette condition « pour être déliés de la sentence portée par un arche- « vêque, ils le doivent à plus forte raison pour être « déliés de celle que vient de fulminer le Pontife « romain en personne. »

Les évêques de Londres et de Salisbury furent si fort ébranlés par cette remontrance qu'ils se décidaient presque à venir demander l'absolution, aux conditions fort douces qui leur étaient faites ; mais Roger de Pont-l'Évêque, leur mauvais génie, intervint encore, et les conseils qu'il fit entendre exercèrent sur la suite de l'histoire une influence décisive et néfaste. Il faut, dit-il, aller trouver le Roi qui nous a toujours soutenus, et lui exposer notre situation : pendant ce temps nous enverrons prévenir l'héritier d'Angleterre que l'Archevêque cherche à lui arracher la couronne.

Le recours au souverain en pareil cas était, remarquons le bien, l'application exacte du VIIe article de Clarendon, en vertu duquel les appels devaient être portés par-devant le Roi et non point par-devant le Pape, si l'Archevêque refusait justice. Quant à l'ambassade envoyée vers Henri Court-Mantel, c'était purement et simplement une manœuvre perfide ; et il fallait avoir conçu de l'intelligence du prince une bien triste idée pour oser lui faire entendre pareils

1. Voilà l'homme qui jurera solennellement, un mois plus tard, n'avoir jamais promis ni par écrit ni par serment l'observation des coutumes (V. à l'Appendice, note A).

mensonges. On choisit pour porte-parole ce Geoffroy Ridel, archidiacre de Cantorbéry, que nous savons depuis longtemps capable de toutes les scélératesses et gonflé de haine contre son archevêque.

Thomas ne fit rien d'abord pour déjouer ces complots qu'il n'ignorait pas. Reprenant à Cantorbéry sa vie d'autrefois, il recommençait à rendre la justice avec la même impartialité sereine, s'inquiétant de savoir où était le droit, mais fort peu de connaître à quel parti appartenaient les plaideurs. Ceux-ci d'ailleurs étaient rares, car on n'osait guère approcher le primat ; les grands se tenaient à l'écart, et Thomas Becket le remarquait sans peine; quant aux gens du peuple ils étaient intimidés par les espions qui se tenaient de tous côtés en permanence, à l'entrée des ponts et des principaux passages, notant soigneusement les noms des gens qu'ils soupçonnaient d'aller trouver l'Archevêque. Celui-ci ne s'émouvait point pour cela, et travaillait à remettre un peu d'ordre autour de lui. Après huit jours donnés à ces premiers soins, il songea à visiter son diocèse, n'étant revenu en Angleterre que pour remédier autant que faire se pourrait aux maux dont l'Église primatiale était accablée.

Son premier devoir, dès qu'il sortait de Cantorbéry, était d'aller présenter ses hommages au jeune Roi ; et d'ailleurs il y avait là un excellent moyen de mettre à néant les rumeurs propagées à son endroit. Henri Court-Mantel résidait à Winchester ; l'Archevêque députa vers lui Richard, prieur de Saint-Martin de Douvres, qui emmena trois magnifiques destriers aux grandes allures, harnachés avec un luxe royal ; c'était le présent de joyeuse arrivée que l'Archevêque offrait au jeune Roi, lui faisant en

même temps exprimer son hommage comme à son nouveau souverain.

On fit d'abord quelques difficultés pour introduire le prieur auprès de Henri; l'envoyé du primat dut donner l'assurance que le message dont il était porteur ne contenait aucune parole de nature à troubler la paix; sur quoi il fut enfin reçu et s'acquitta de sa mission. « Par les mérites des saints de Cantorbéry, « faisait dire l'Archevêque au jeune Roi, et grâce « aux prières des fidèles, Dieu dans sa miséricorde « m'a réconcilié avec votre royal Père. De retour « en Angleterre, je désire pouvoir vous apprendre « moi-même comment se sont accomplis cette réconciliation et ce retour. Je sais que mes ennemis me « calomnient auprès de vous; cependant je prends « Dieu à témoin que je vous tiens pour mon seigneur et « roi. Je n'ai point, il est vrai, posé moi-même la couronne sur votre front, comme c'eût été mon droit « en qualité d'Archevêque de Cantorbéry, mais c'est « là une question que je souhaite traiter directement « avec vous dans l'entrevue que je sollicite. »

Henri Court-Mantel répondit au prieur en termes courtois, le remercia du message qu'il venait de transmettre, rappela que Richard avait jadis donné l'hospitalité à la reine Eléonore et marié la princesse Mathilde Plantagenet au duc de Saxe. Quant à l'Archevêque, Henri ne daigna pas même mentionner sa requête, sinon en disant qu'il se réservait de faire porter une réponse au primat par un courrier royal; après quoi Richard fut congédié. On ne pouvait guère imaginer procédé plus dédaigneux à l'égard d'un Archevêque de Cantorbéry, qui jadis avait nourri le prince royal; il nous est facile de saisir déjà l'action néfaste exercée par Geoffroy Ridel.

Pendant ce temps, le primat se rapprochait de Londres, et par là même de Winchester, afin d'être à portée de se présenter sans délai chez Henri Court-Mantel aussitôt que la porte du palais lui serait ouverte. Pour prévenir les dangers qui pourraient se rencontrer pendant ce voyage, Thomas se fit accompagner d'un sergent d'armes et de quatre cavaliers d'escorte ; l'état des campagnes et la situation spéciale où il se trouvait en Angleterre justifiaient amplement une précaution si simple. De plus, en sa qualité d'Archevêque, il avait le droit d'entretenir une maison militaire, comme tous les prélats le faisaient, et comme il l'avait fait lui-même autrefois sans que personne y trouvât matière à commentaires. Néanmoins la perfidie de ses ennemis sut exploiter la présence de cinq hommes d'armes à la suite du primat d'Angleterre ; Henri II fut promptement averti que Sa Seigneurie s'était mise en campagne à la tête d'une véritable armée, qu'elle forçait les places du royaume, et ne visait à rien moins qu'à chasser le jeune Roi de ses états. La vérité était que Thomas allait paisiblement, l'étole au cou, selon son ancienne coutume, donnant la confirmation aux enfants en la manière que nous savons, c'est-à-dire partout où il rencontrait des fidèles, sur le bord des chemins comme dans les églises. Sur sa route l'Archevêque trouva son vieil ami Walter, évêque de Rochester, qui venait le saluer à la tête de son chapitre et de tout son clergé.

Il atteignit enfin Southwark, sur la rive droite de la Tamise, en face de Londres ; mais il y arriva en triomphe. A trois milles de la cité, il avait vu venir à sa rencontre les étudiants pauvres et les clercs, qui entonnèrent le *Te Deum* dès qu'ils aperçurent le primat d'Angleterre. A mesure qu'on appro-

chait de la ville la foule grossissait ; on y voyait mêlés des hommes de toutes classes et de toutes conditions. L'Archevêque avançait lentement, répandant d'abondantes aumônes, et il fut conduit processionnellement à l'église Sainte-Marie de Southwark, desservie par des chanoines réguliers. Ceux-ci vinrent au portail le recevoir, entonnèrent le *Benedictus*, et la foule d'achever en chœur le cantique ; mais l'allégresse générale fut singulièrement troublée par la voix perçante d'une pauvre femme, qui passait pour folle, et qui plusieurs fois jeta au milieu des chants d'espérance et de victoire ce cri sinistre : « Arche- « vêque, le poignard ! le poignard ! »

Après la réception solennelle, Thomas se retira dans les appartements de l'évêque de Winchester, où il devait prendre gîte ; mais dès le lendemain arriva le message que le jeune Roi envoyait, selon sa promesse, et que Jocelin d'Arundel apportait : pour toute réponse à la demande d'audience formulée par l'Archevêque, Henri Court-Mantel lui enjoignait de retourner sur l'heure à Cantorbéry, et de n'en plus sortir.

— Est-ce à dire que le jeune Roi m'ôte sa con- « fiance en m'excluant de sa présence ? » demanda Thomas.

« C'est à dire ce que j'ai dit », répondit sèchement Jocelin ; et il s'éloigna.

Au sortir du palais il rencontra un riche bourgeois de Londres qu'il connaissait :

— Vous aussi, lui dit-il, venez-vous voir l'ennemi « du Roi ? Si vous m'en croyez, vous retournerez « chez vous promptement.

— Que savons-nous, repartit le bourgeois, si vous « tenez l'Archevêque pour ennemi du Roi ? Nous

« avons entendu lire, et nous avons vu de nos yeux, « les lettres écrites par Sa Majesté qui est par delà « le détroit, au sujet de la réconciliation. Y a-t-il « donc autre chose sous tout cela? En tous cas nous « l'ignorons. »

Quant à l'Archevêque, devant le mauvais vouloir qui se manifestait, il ne pouvait insister et dut repartir dans la direction de Cantorbéry.

Un incident marqua la première journée de ce nouveau voyage.

Arrivé dans la soirée à Wrotham, Thomas vit venir à lui un prêtre pauvre, dont toutes les ressources provenaient d'un modeste emploi dans l'église de Chidingstone ; il se nommait Guillaume et demandait une audience particulière.

« Seigneur, dit-il à l'Archevêque, je vous apporte « quelques reliques de saint Laurent, de saint Vin« cent et de sainte Cécile ; c'est saint Laurent qui « me l'a ordonné dans une vision.

— Frère, comment savez-vous que ce sont là des « reliques de ces saints?

— Seigneur, durant la vision dont je viens de parler, « j'ai demandé à saint Laurent de me donner quelque « signe, parce qu'autrement vous ne me croiriez pas ; « et il m'a dit que dernièrement, en mettant la main « dans votre sein, vous aviez trouvé déchirée la « haire que vous portez sur la peau ; que vous vous « étiez demandé un moment si vous la feriez répa« rer ou si vous en auriez une neuve ; mais que « bientôt en reportant la main à la même place, vous « aviez trouvé la haire intacte.

— En vertu de l'obéissance, je vous défends de « parler de cela à qui que ce soit, tant que je vivrai.

— Soit. Je suis pauvre, et attaché au service d'une

« église où un autre commande ; ne m'oubliez pas.

— Venez donc me trouver quatre jours après Noël, « et je verrai à vous pourvoir. »

Sur ce, Guillaume se retira. Il avait été le messager des grands martyrs, qui, du haut du ciel, envoyaient leurs encouragements à celui que les hommes abandonnaient ; ne dirait-on pas qu'ils semblaient impatients de recevoir dans leurs rangs ce nouveau frère, et venaient au-devant de lui? D'ailleurs c'était en la fête de saint Laurent que Thomas Becket avait été intronisé sur le siège primatial ; et le diacre martyr assurait ainsi l'Archevêque de sa protection toute spéciale au moment où s'annonçait le dernier combat.

Le 13 décembre, fête de sainte Lucie, Thomas se trouvait à son manoir de Harrow-on-the-Hill. C'était là qu'il était venu, vingt ans auparavant, simple clerc de shérif, saluer l'Archevêque Thibaut ; alors il était pauvre, mais du moins libre et paisible comme ceux que le monde ignore ; à l'heure présente au contraire, chargé de défendre les plus graves intérêts contre les plus puissants adversaires, il se voyait entouré de pièges, de complots, et sentait l'angoisse envahir son âme. Il écrivit à Simon, abbé de Saint-Alban, pour le mander auprès de lui, et termina sa lettre par ces mots : « Jamais plus qu'à cette heure je n'ai « eu besoin de consolations (1). » L'abbé se hâta de se rendre auprès de son illustre ami, qui lui fit l'accueil le plus affectueux et lui raconta les péripéties de l'exil.

« Grâces à Dieu, tout cela est aujourd'hui heureu- « sement fini, » dit enfin le seigneur abbé.

Thomas répondit par un soupir ; et prenant la

1. Cfr. Matth. Par. *Vitæ XXIII abbat. S. Albani*, de abbate Simone. — John Morris, *The Life of S. Thomas Becket*, pag. 388.

main de son confident, il la pressa avec émotion, en disant :

— Mon ami, mon ami, vous êtes un autre moi-« même ; sachez donc toute la vérité ; elle est bien « différente de ce que l'on croit généralement. Nous « sommes au début de persécutions nouvelles, et je « prévois quelles attaques vont tenter encore une fois « le Roi et son fils. Son fils ! Mon seul espoir !

— Quoi, père saint ! Se peut-il ? reprit l'abbé.

— Je sais, oui je sais où l'on en viendra, » répondit Thomas en levant les yeux au ciel et en laissant échapper un profond soupir.

Il fallut se séparer. L'Archevêque recommanda au seigneur abbé de prier pour lui son patron saint Thomas, promettant de payer de retour ce pieux souvenir. « Voici que je vais, ajouta-t-il, célébrer « la fête du saint apôtre dans mon Église, selon que « le Seigneur en disposera. »

Le primat rentra en effet à Cantorbéry le vendredi 18 décembre, à temps pour procéder à la cérémonie de l'ordination qui devait avoir lieu le lendemain. Remarquons le, il avait mis six jours à faire le trajet de Southwark à la ville primatiale, tandis qu'au départ il y avait employé deux jours, en s'arrêtant fréquemment pour les raisons que nous avons fait connaître ; il est bien permis de voir en cela le résultat d'un calcul. Le jeune Roi avait donné au primat d'Angleterre l'ordre de rentrer sur-le-champ à Cantorbéry : Thomas ne voulut-il point montrer par sa déférence qu'il ne nourrissait aucune pensée de révolte, mais aussi par la lenteur de sa marche qu'il entendait conserver toute la liberté de son ministère épiscopal ?

La fête de l'apôtre saint Thomas arriva et enfin

celle de Noël, qui cette année là tombait le vendredi. L'Archevêque assista dans sa basilique à l'office des Matines, à la fin duquel il chanta l'évangile de la Nativité, c'est-à-dire la généalogie de Notre-Seigneur selon saint Matthieu (1) ; puis il célébra la messe de minuit. Le jour venu, il officia encore pour la messe solennelle, et prononça une homélie sur le texte de l'hymne angélique : « Gloire à Dieu au plus haut des « cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne « volonté. » Il y avait là matière à bien des allusions ; dans son discours, l'Archevêque rappelait le souvenir des saints qui avaient illustré Cantorbéry ; on sentait l'émotion le gagner progressivement : « Vous « avez eu enfin, s'écria-t-il, un pontife martyr, saint « Elphège ; et bientôt peut-être en aurez vous un « autre ! » Et des larmes jaillirent de ses yeux, sa voix s'étouffa dans un sanglot, qui eut pour écho dans toute la basilique un sourd murmure, mêlé à des gémissements de douleur, car les fidèles réunis en foule n'avaient que trop compris. Mais l'Archevêque domina promptement le sentiment qui s'était fait jour, sa voix redevint forte et claire et il termina son discours par un acte de justice vengeresse. La paix annoncée du ciel est pour les hommes de bonne volonté ; ceux que leur volonté mauvaise enracine dans le crime repoussent eux-mêmes le bienfait de Dieu, et ne peuvent attendre que le châtiment. Aussi le primat fulmina-t-il l'excommunication contre Robert de Broc, à l'occasion de faits que nous rapporterons plus loin. Dans la même sentence furent enveloppés

1. Rite de la liturgie romaine-française, à laquelle la liturgie monastique l'a emprunté. Ce rite est passé du romain-parisien au parisien-gallican ; et même aujourd'hui, dans plusieurs diocèses de France, l'usage de chanter cet évangile avant de commencer la messe de minuit persévère heureusement.

les usurpateurs des églises de Harrow et de Throwley; ce coup frappait bien près du Roi, puisque Harrow était tombé entre les mains de Nigel de Sackville, gardien du sceau royal.

L'Archevêque chanta encore la messe pour les deux fêtes de saint Etienne et de saint Jean ; mais dès le lendemain de Noël, il crut devoir prendre les dispositions que les circonstances paraissaient commander. Son premier soin fut de faire partir trois de ses fidèles, Herbert de Bosham, Alexandre le Gallois et Gilbert de Glanville, ce dernier entré depuis peu à son service. Herbert reçut mission d'aller trouver le Roi de France, l'archevêque de Sens, et quelques autres personnages amis ; mais il dut partir de nuit pour échapper aux espions. Cette nouvelle séparation lui coûtait plus encore que la première; lorsque sous les voûtes obscures de Saint-André de Northampton il avait dit adieu à son maître, il avait pu du moins nourrir l'espérance de le retrouver sous peu de jours ; mais à l'heure où il le quittait pour la seconde fois, il emportait au contraire la conviction qu'il ne reverrait plus en ce monde celui qui l'avait toujours traité en ami intime et dévoué ; aussi ne put-il maîtriser son émotion ni retenir ses larmes lorsque vint, encore dans le silence de la nuit, l'heure de la séparation. Alexandre et Gilbert étaient chargés d'une mission plus dangereuse, car l'Archevêque leur confiait une lettre pour le Pape (1), et il était besoin de toute l'audacieuse adresse du Gallois pour faire parvenir ce document jusqu'au Saint-Père en dépit des perquisitions de la police royale. Cependant il importait que la lettre arrivât entre les mains d'Alexandre III ; car elle était destinée à mettre

1. *Materials*, t. VII, pag. 401. « Quam justis ».

le Souverain Pontife au courant du complot qui se tramait contre le primat d'Angleterre.

Deux autres messagers furent encore chargés de porter à l'évêque de Norwich les instructions nécessaires pour l'absolution de quelques prêtres établis sur les domaines du comte de Norfolk.

Malgré des préoccupations aussi graves, Thomas n'oublia pas Guillaume, le prêtre pauvre qui l'était venu trouver à Wrotham et lui avait apporté les reliques des martyrs. Il le fit chercher, mais on ne le trouva pas encore à Cantorbéry. Cependant l'Archevêque, se sentant pressé par le temps, ne voulut pas attendre l'arrivée du solliciteur, et remit à un ami commun le diplôme qui conférait une chapellenie à Guillaume.

Pendant ce temps que se passait-il en dehors de Cantorbéry? Les avertissements donnés à l'Archevêque avant son départ de Wissant se trouvaient chaque jour confirmés par la guerre que menaient de plus en plus vivement contre lui des hommes notoirement dévoués à la cause du Roi. La famille de Broc se distinguait particulièrement; on la retrouvait dans toutes les entreprises tentées contre le primat, et Randolf en était le chef. De concert avec le shérif de Kent, il agit d'abord contre la bourgeoisie, qu'il voulait intimider parce qu'on la trouvait trop favorable à l'Archevêque, et les deux associés essayèrent une parodie des procédures légales. Après avoir réussi à connaître les noms de plusieurs prieurs et de nombreux bourgeois qui s'étaient portés à la rencontre du primat sur la route de Sandwich, on prétendit exiger d'eux caution avec promesse de comparaître à la première sommation, pour répondre de leur attitude amicale à l'égard d'un traître. Les prieurs cités par-devant le

shérif ne comparurent point, ni aucun des clercs enveloppés dans la même prévention. Quant aux bourgeois, plusieurs se présentèrent, mais pour déclarer aux procureurs improvisés qu'on n'avait vu nulle part l'ordre royal qu'ils alléguaient, qu'on n'avait pas davantage ouï parler d'ordonnances émanées à ce sujet des juges ordinaires. Etant, de par leurs privilèges, les hommes liges du Roi, les bourgeois se refusaient à rendre compte de leur conduite par-devant toute autre justice que celle du souverain.

Battu sur le terrain légal où il s'était essayé à un rôle mal fait pour lui, Randolf en appela aux violences. Lui et son frère Robert s'avisèrent un jour de venir courre le cerf sur les terres de l'Archevêché : la bête fut lancée, forcée, finalement emportée en triomphe, et les frères de Broc emmenèrent du même coup plusieurs chiens appartenant au primat. C'était là une grave atteinte au droit de chasse, qui, depuis la conquête, constituait un des privilèges dont se montrait le plus jalouse la noblesse de tout ordre ; Henri II avait jadis édicté à ce sujet une loi nouvelle, contresignée par Thomas Becket, chancelier d'Angleterre (1). Assurément celui-ci, au mois de décembre 1170, ne songeait guère au plaisir de la chasse ; mais le fait même d'un coup de main si audacieux avait une signification. Violer de la sorte un privilège que sanctionnaient des peines redoutables, c'était proclamer que l'on tenait l'Archevêque pour déchu de ses droits seigneuriaux et mis hors la loi.

Robert de Broc, dont nous voyons ici un premier exploit, avait été d'abord engagé dans la cléricature, puis moine cistercien ; il avait apostasié plus tard, et

1. Rymer, *Fœdera*, t. 1, pag. 40.

l'on ne s'étonne plus dès lors de le voir tomber au niveau des routiers vulgaires. Un jour il s'embusqua sur le grand chemin, attendit au passage un convoi de chevaux employés aux transports de l'Archevêché, l'arrêta, et fit couper par son neveu, Jean de Broc, la queue d'une des bêtes ; le pauvre animal ainsi mutilé fut amené devant Thomas. L'acte de Robert constituait une insulte plus encore qu'un dommage matériel ; car à cette époque le cheval était considéré comme un précieux serviteur, compagnon et auxiliaire de tous les travaux, de toutes les luttes de son maître. Ce fut à raison de ces faits, et plus encore de sa conduite pendant que son frère avait pillé l'Archevêché, que Robert fut frappé de l'excommunication le jour de Noël. L'apostat répondit au primat par l'intermédiaire d'un homme d'armes : « Si « je suis excommunié, faisait-il dire, j'agirai en excom- « munié. »

Les hauts faits de cette famille ne s'arrêtèrent pas là : Randolf saisit un navire qui arrivait de Normandie, chargé de vin pour le compte de l'Archevêque. Le bandit coupa les agrès, enleva les ancres, tua plusieurs matelots, et enferma le reste de l'équipage au château de Pevensey ; mais cette fois, Thomas résolut d'obtenir justice. L'abbé de Saint-Alban et le prieur de Douvres allèrent de sa part trouver le jeune Roi et portèrent plainte au sujet des violences que se permettaient les frères de Broc. Henri Court-Mantel ordonna aussitôt la restitution du navire et de sa cargaison, et il fut obéi : preuve évidente que si Randolf et ses pareils osaient se livrer à d'autres brigandages, c'était parce que l'autorité royale les y encourageait, tout au moins par le silence. Thomas ne s'y trompait pas ; aussi pour n'être pas surpris à l'improviste, cherchait-

il surtout à se tenir au courant des dispositions qui régnaient à la cour de Winchester, car il lui était malaisé de connaître d'une manière suivie ce qui se passait en Normandie. Dans ce dessein il crut pouvoir se fier au comte Renaud de Cornouailles, dont nous avons pu remarquer à Clarendon et à Northampton l'attitude assez respectueuse à l'égard du primat. Thomas envoya vers lui un homme de confiance, nommé Guillaume, qui, pour pénétrer auprès du comte, dut se faire passer pour médecin; le noble lord étant alors malade, on laissa le nouveau venu arriver jusqu'à lui. Renaud ne voulut pas trahir l'Archevêque; mais dès le lendemain la ruse fut découverte. Le jeune Roi vint en effet ce jour là visiter le comte, lui apportant du gibier de sa chasse, et le valet qui en était chargé déposa son fardeau; puis pour passer le temps en attendant son royal maître, il s'assit dans le vestibule, et se prit à regarder les allées et venues des gens de la maison. En apercevant le prétendu médecin, il s'écria tout haut :

« Eh mais! voici Guillaume qui est au service de « l'Archevêque. »

« Non, répondit quelqu'un, c'est là le médecin du « comte.

« Oh! repartit le valet, c'est bien Guillaume; il y « a longtemps que je le connais. »

L'entretien fit naturellement quelque bruit et parvint promptement aux oreilles du malade; celui-ci manda sur-le-champ son médecin, et lui jeta rapidement ces mots: « Retourne en hâte vers ton maître, « et de ma part dis lui de prendre ses précautions. « Je ne réponds de rien. Dis lui, ainsi qu'à Jean de « Salisbury, à Jean de Cantorbéry, à Gontier, à « Alexandre le Gallois, qu'ils périront par l'épée où

« qu'on les trouve. » Guillaume attendit la nuit ; mais dès que l'obscurité fut venue, il monta à cheval et s'élança au galop sur le chemin de Cantorbéry où il arriva le surlendemain de Noël. Jean de Salisbury était aux côtés de l'Archevêque, mais le Gallois était loin, lorsque le messager transmit les sinistres avertissements du comte. Thomas répondit avec le geste particulier qui lui était familier : passant la main sur sa tête, il dit : « Soit, c'est ici, c'est ici « qu'ils me trouveront, les drôles (1). » Le même jour arriva une lettre écrite par un ami attaché à la cour ; celui-ci répétait en d'autres termes les avertissements donnés par l'oncle du Roi ; Thomas n'en fut pas plus ému, et se contenta de cacher soigneusement dans son sein le pli qu'il venait de recevoir.

Désormais il savait à quoi s'en tenir ; le danger était imminent, à n'en pas douter, mais ne venait point du jeune Roi ; pour prévenu que fût Henri Court-Mantel, il conservait toujours au fond du cœur une estime réelle pour celui qui avait été son second père. Le péril ne se trouvait pas davantage dans la série de vexations et d'outrages que se permettaient les frères de Broc ; évidemment ce n'était pas par crainte de ces malandrins que le vieux comte Renaud de Cornouailles avait dit : Je ne réponds de rien. Le danger était ailleurs, et il paraissait clair qu'à Winchester on savait ce qui venait de se passer en Normandie. Thomas cependant ne pouvait que soupçonner la vérité d'une manière générale, car les détails que nous allons rapporter ne furent connus que plus tard en Angleterre.

Nous avons laissé l'archevêque d'York et ses deux

1. *Garciones.*

complices résolus à porter leur cause devant le Roi Henri II. Pendant que le primat reprenait l'exercice de son ministère pastoral, les trois prélats se mettaient en devoir d'exécuter leur plan, s'embarquaient, et à peine arrivés à la côte normande, envoyaient au Roi les Lettres apostoliques qui leur avaient été remises le 30 novembre. Eux-mêmes suivirent leur courrier à une journée de distance (1).

Henri était au château de Bur ; dès qu'il eut pris connaissance des lettres, il entra dans un de ces accès de fureur que ses courtisans connaissaient trop bien ; et pour la seconde fois il laissa échapper les odieuses paroles autrefois prononcées à Chinon :

« Lâches et félons ! » cria-t-il aux seigneurs qui l'entouraient.

— Mais, Sire, qu'est-ce donc ? répondirent quelques « uns d'entre eux ; de quoi est-il question ? Sur quoi « nous avez-vous trouvés en faute ? Dites ce que vous « attendez de nous, qui sommes prêts à vous servir « de notre bras et de notre épée.

— Eh quoi ! repartit Henri avec l'accent de la « rage, voilà un homme qui a mangé mon pain, qui

1. Sur le grave épisode que nous allons retracer, nous avons les renseignements de Fitzstephen, de Garnier, et de Guillaume de Cantorbéry. Herbert n'était plus là, et ce qu'il dit lui a été rapporté ensuite. Mais nos trois biographes ne s'accordent pas toujours sur les détails, quoique l'ensemble de leurs récits concorde ; au reste Guillaume traduit Garnier, c'est évident ; cependant sur le point très important de la conjuration des quatre chevaliers, il assure tenir ses renseignements d'un témoin oculaire ; c'est une fortune pour nous ; de même nous devons attacher le plus grand prix aux paroles de certains seigneurs que Guillaume entendit à Cantorbéry même ; nous lui accordons par conséquent ici un crédit qu'il ne mérite pas toujours. Pour le reste nous comparons et combinons les récits de Fitzstephen et de Garnier, en les éclairant par l'ensemble des renseignements que l'histoire nous fournit par ailleurs ; car ces conjonctures sont des plus graves et demandent une étude minutieuse à l'écrivain qui veut être impartial et véridique, même envers les criminels.

« est venu sans sou ni mailles à ma cour ! Je l'ai « fait grand, et maintenant il s'est dressé contre moi, « contre mes héritiers ! Et il ne s'est trouvé personne « pour venger mon honneur outragé ! »

Henri n'articulait aucun nom, mais il n'en était pas besoin ; depuis assez longtemps on savait quel homme il appelait « son unique ennemi ». Aussi l'émotion se répandit-elle en un instant dans toute la cour, et les sentiments les plus violents se firent-ils jour ; car blesser l'honneur royal était crime de lèse-majesté, que la mort seule pouvait expier. Les délibérations prises au château de Northampton n'étaient pas si tôt oubliées ; et plus d'un seigneur présent à Bur avait alors demandé la peine capitale contre l'Archevêque. Plusieurs d'entre eux jurèrent de venger sans tarder l'insulte faite à la couronne, bien qu'à la vérité ils ne pussent dire en quoi elle consistait.

Le lendemain arrivèrent les trois évêques. Pour les recevoir Henri assembla toute sa cour, et dès que les prélats furent introduits ils se jetèrent aux pieds du Roi, qui les fit incontinent relever. Roger d'York prit alors la parole :

« Sire, dit-il, c'est moi qui parlerai, puisque les deux « évêques ici présents ne peuvent communiquer avec « aucune personne sans lui faire encourir la peine « dont les a frappés l'Archevêque (1), dès son arrivée « au-delà de la mer. Il a en effet excommunié tous « ceux qui ont assisté au couronnement de votre fils.

« Par les oilz Deus ! s'écria Henri, je suis donc « aussi frappé, puisque j'y étais !

1. Première perfidie, on le comprendra en relisant ce que nous avons écrit t. I, pag. 220-221 ; on saisira en même temps la portée de ces quelques mots, qui rangeaient les évêques au nombre des barons du royaume, selon les statuts de Clarendon. Toutes les paroles de Roger d'York en cette circonstance furent calculées avec un art infernal.

« Sire, reprit Roger, du moins la peine est-elle « moins lourde pour nous, qui la partageons avec « vous. Mais l'Archevêque ne s'en est pas tenu là ; « depuis son retour on le voit parcourir vos domaines « avec une nombreuse escorte d'hommes armés, di- « sant bien haut qu'on ne l'exilera pas une seconde « fois, et cherchant partout à racoler des renforts, « pour se rendre plus redoutable. Nous y perdons nos « biens, et nous sommes punis pour vous avoir loya- « lement servi ; mais nous ne nous en plaignons « point, contents si votre faveur au moins nous reste. « Cet homme nous a déshonorés, il est vrai ; nul ne « pourra vous blâmer si vous voulez redresser pareil « outrage ; mais attendez plutôt qu'il ait pris toute « son assurance, et laissez croître son audace : vous « n'en serez que plus promptement et mieux vengé. »

Ce conseil perfide signifiait que le Roi devait patienter pour se donner plus aisément les apparences d'un prince persécuté (1). On lut ensuite publiquement les Lettres apostoliques remises la veille au Roi de la part des prélats ; tous les assistants écoutèrent en silence, puis ce fut un concert d'imprécations contre l'Archevêque, bien que la plupart des seigneurs n'eussent rien compris à ce texte, écrit en un latin oratoire que de bons clercs seuls pouvaient entendre (2). Ils n'en juraient pas moins d'arracher la langue à l'Archevêque et de lui briser le crâne, où qu'il se trouvât, fût-ce à l'autel.

On était à la vigile de Noël ; durant la nuit sainte, à l'heure même où dans la cathédrale de Cantorbéry

1. C'est ainsi que Guillaume de Cantorbéry traduit la dernière phrase du discours rapporté par Garnier, donnant ainsi le sens et non la lettre.

2. Le comte d'Arundel lui-même disait cela au Pape, dans son palais de Sens (ci-dessus t. 1, pag. 373-374).

Thomas Becket chantait la naissance du Sauveur, quatre chevaliers se réunissaient autour de l'archevêque d'York dans une chambre du château de Bur (1); c'étaient Renaud Fitzurse, Guillaume de Tracy, Hugues de Moreville, et Richard Le Breton. Roger leur répétait que le royaume était bouleversé par Thomas; que cet homme une fois disparu, la paix renaîtrait enfin, et que lui, archevêque d'York, assumait toute la responsabilité de leurs actes. Il leur dictait les questions et les conditions qu'ils devaient poser au primat, puis remettait à chacun soixante marcs; et les quatre chevaliers s'engageaient par serment à concourir ensemble au meurtre qui devait débarrasser le Roi de son adversaire, et l'archevêque Roger de l'homme qu'il détestait depuis quinze ans. Mais heureusement les conjurés n'avaient pas cru devoir s'entourer d'un profond mystère ni écarter tous les témoins, au milieu d'une cour tout entière à l'unisson de leurs sentiments; la postérité a donc connu leur complot par le rapport d'un témoin oculaire (2). La nuit même ils quittaient le château, se dirigeant vers la côte, deux d'entre eux prenant leur route pour aborder à Douvres, et les deux autres à Winchelsea (3).

1. C'est Garnier qui charge de ce crime la mémoire de Roger de Pont-l'Évêque (page 178). Nous hésiterions à accepter cette accusation, même contre l'indigne prélat, si tout ne se réunissait pour corroborer l'affirmation du biographe. Ses frères dans l'épiscopat le regardaient comme l'assassin de Thomas Becket (ci-après, note A); et qui avait donc dicté aux quatre chevaliers la leçon qu'ils répétèrent ensuite devant le primat? Car nul d'entre eux n'était assez clerc pour formuler lui-même les griefs qui furent articulés contre le saint Archevêque.

2. Guill. Cant. pag. 124.

3. Garn. P. S[e] M. pag. 179. Le biographe a dit précédemment (page 177) qu'ils avaient été prendre la mer à Dieppe, à Barfleur et à Wissant; que ce soit de Dieppe qu'ils aient gagné Douvres, et de Barfleur qu'ils aient passé à Winchelsea, soit; mais il est clair qu'aucun d'eux n'a eu le

Le jour même de Noël, le Roi, qui ignorait encore le départ des conjurés, convoqua de nouveau ses barons avec les évêques, dans l'intention de délibérer sur les mesures à prendre. Saisissant bien le conseil que lui avait donné la veille Roger d'York, il faisait écrire au Pape une lettre pleine de récriminations contre la conduite de l'Archevêque primat (1), et plusieurs évêques joignaient leur voix à la sienne pour accuser Thomas; Arnulf de Lisieux était du nombre, cela va sans dire, ainsi que Rotrou archevêque de Rouen, aux yeux duquel la paix n'était compromise que par les témérités du primat. Le nouvel évêque d'Evreux tenait aussi à ouvrir sa carrière épiscopale en faisant cause commune avec Henri II contre l'Archevêque de Cantorbéry (2); et tous ces prélats, comme le Roi lui-même, réclamaient des mesures énergiques de la part du Souverain Pontife. Mais il y avait urgence, pensait-on, à prendre d'autres dispositions pour obvier immédiatement au mal; d'autant plus qu'aucun des signataires de ces pièces, sauf peut-être l'archevêque de Rouen, ne pouvait se faire illusion sur le résultat qu'obtiendraient les lettres envoyées à la cour pontificale ; car dans ces documents, sous couleur d'attaquer Thomas Becket, on faisait en réalité le procès du Pape lui-même. Henri II voulait donc délibérer :

« Quel conseil me donnez-vous? » dit-il à Roger d'York.

« Ce n'est pas à nous de vous conseiller, répliqua

temps d'atteindre Wissant pour arriver à Saltwood en même temps que les autres, c'est-à-dire trois jours après le départ de Bur.

1. Ep. « Si devotionis meæ, pater, » (*Materials,* t. VII, pag. 418).

2. *Ibid.* pag. 420-427.

« l'astucieux prélat; consultez plutôt vos barons et « vos chevaliers. »

C'était un appel à la force à peine déguisé. Une voix s'éleva :

« Tant que vivra Thomas, il n'y aura point de paix « pour le Roi ni de tranquillité pour le royaume.

« Sire, dit alors le comte de Leicester, l'Arche- « vêque et mon père étaient amis intimes; tenez « cependant pour certain que depuis le jour où il « s'est jeté hors de vos états comme de votre faveur, « il n'y a eu entre lui et moi aucune communica- « tion.

« Avec un pareil homme, reprend Engelger de « Bohun, que faire, sinon lui passer un bon lacet « d'osier, et le pendre haut et court?

« Il y a quelque temps, dit Guillaume de Mal- « voisin, je fus à Rome en revenant de Terre-Sainte. « Je questionnai mon hôte sur l'histoire des Papes; « et j'appris ainsi qu'un d'eux avait été mis à mort « en punition de sa hauteur et de sa violence into- « lérable. »

Tels étaient les conseils que Roger d'York avait provoqués; Henri parut comprendre que ces gens là n'avanceraient pas ses affaires, et il leva la séance; mais immédiatement il fit partir trois seigneurs, le comte Guillaume de Mandeville, Seyer de Quincy, et Richard du Homet, connétable de Normandie, avec des instructions spéciales. Tous trois se dirigèrent vers la côte; mais Richard seul passa le détroit, tandis que ses deux collègues demeuraient sur le littoral de la Normandie, occupés à organiser dans les ports une surveillance active. Le connétable, arrivé en Angleterre le 27 décembre, dépêcha aussitôt un exprès à Winchester, pour mander aux deux cham-

bellans du jeune Roi de se porter sans délai sur Cantorbéry avec toutes les troupes de la maison royale, mais à l'insu de Henri Court-Mantel. Simultanément des ordres étaient donnés aux garnisons des châteaux de Douvres, de Rochester, de Saltwood, et de Bletchingley, qui commandaient les approches de la ville métropolitaine et qui durent être sur-le-champ mis en état de défense ; le guet y fut fait comme en temps de guerre, et les soldats demeurèrent sous les armes. Richard organisait d'ailleurs sur la côte un service de police, comme le faisaient sur l'autre rive du détroit Mandeville et Quincy.

Ces préparatifs entouraient Cantorbéry d'une triple ceinture de soldats ; ils s'achevaient à peine que les quatre conjurés de Bur arrivaient le même jour, lundi 28 décembre, et presque à la même heure, aux portes du château de Saltwood ; Randolf de Broc les introduisit, et après les premières heures données à la réception, tous les cinq s'enfermèrent dans une chambre. Ils y passèrent cette longue nuit d'hiver, éclairés seulement par le feu qu'ils entretenaient dans l'âtre, discutant et arrêtant leurs plans pour le lendemain.

Tant de mouvements et d'apprêts n'avaient pu être tenus si secrets qu'il n'en transpirât quelque chose, et c'était évidemment le motif qui excitait toutes les craintes du vieux comte de Cornouailles. Un soldat rencontrant un des cellériers de Christchurch, lui dit que l'Archevêque ne verrait pas le mardi soir ; le religieux alla en hâte rapporter ce propos à Thomas ; et vers le coucher du soleil, un bourgeois de Cantorbéry fit savoir que les conjurés étaient arrivés en Angleterre.

Mais tandis que les quatre chevaliers complotaient

avec Randolf de Broc dans l'obscurité du château de Saltwood, Thomas vaquait à ses occupations ordinaires. A minuit il récitait matines dans son appartement avec ses clercs et quelques religieux. L'office terminé, il ouvrit une fenêtre, et demeura longtemps silencieux, le regard perdu dans la nuit ; puis assez brusquement il se tourna vers ceux qui assistaient muets à cette scène, et demanda l'heure.

« Serait-il possible, ajouta-t-il, d'atteindre Sandwich « avant le jour ?

« Certainement, répondit-on ; il n'est pas si tard « qu'on ne puisse aller bien plus loin encore. »

Mais déjà l'Archevêque n'écoutait plus, et l'on saisit sur ses lèvres ces paroles dites à mi-voix :

« La volonté de Dieu soit faite ! Thomas attendra « le sort que le Seigneur lui réserve, dans l'Église « dont il est le chef. »

CHAPITRE XIX

LE MARTYRE

(1170)

Dès le matin du 29 décembre, les conjurés lancèrent au nom du Roi des ordres pour réunir une assez forte troupe, composée de tous les détachements que les châteaux de la contrée purent distraire de leurs garnisons (1) ; celle de Saltwood fut mise en mouvement tout entière, à l'exception de deux hommes. A Cantorbéry même, les officiers du Roi convoquèrent la milice, mais ils se heurtèrent à un refus absolu ; alors on fit publier une ordonnance qui défendait aux gens de la ville de prendre les armes, quoi qu'ils pussent voir ou entendre ; les ordres de ce genre étant toujours mieux exécutés, les chevaliers ne s'inquiétèrent plus des miliciens. Avec les renforts assemblés de tous côtés les quatre conjurés avaient assez de monde pour forcer un palais ouvert à tout venant. Vers midi on les vit arriver à la tête de leurs

1. Nous suivons simultanément pour ce chapitre les récits des trois témoins oculaires, Grim, Fitzstephen et Guillaume de Cantorbéry ; leurs narrations concordent sur les points principaux et dans un grand nombre de détails ; elles se complètent mutuellement ; et là où il y a quelques points obscurs, le récit de Garnier nous donne des explications qui éclairent singulièrement ces questions, d'ailleurs peu importantes, mais pourtant intéressantes. — Le *Quadrilogue* donne ici une grande place au récit du moine Bénédict, témoin oculaire lui aussi ; sa version concorde avec celles de nos trois auteurs ; quelques détails particuliers s'y rencontrent, et nous les insérerons.

compagnies à l'abbaye de Saint-Augustin, où Clérambaud, leur allié naturel, ne pouvait manquer de les bien recevoir. Il y demeurèrent quelques heures, tandis que leurs hommes s'assuraient des divers points stratégiques dont la possession importerait dans le cas d'un mouvement populaire; ainsi fut occupée la maison d'un certain Gilbert, située en face de la porte du palais primatial.

Pendant ce temps, que faisait l'Archevêque? Dès le matin, au moment même où les troupes manœuvraient pour cerner sa demeure, il descendit à la basilique pour y entendre la messe ; puis il alla, selon sa coutume, visiter tous les autels de l'église, et vénérer une fois encore les reliques des saints dans leurs châsses ou dans leurs tombeaux. Il demeura ainsi longtemps en prières, et ne se releva que pour entrer au chapitre afin de s'entretenir des choses de Dieu avec deux ou trois religieux ; après quoi il fit appeler un des moines, Thomas de Maidstone, pour lequel il nourrissait une grande estime, et qu'il pria d'entendre sa confession. L'heure du repas étant arrivée, il y assista comme de coutume, mais après avoir donné des ordres pour que le service fût simplifié de manière à être promptement terminé; car il connaissait parfaitement quels sinistres préparatifs se faisaient au dehors, et prévoyait l'arrivée prochaine de ses bourreaux.

Le repas achevé, il monta comme à l'ordinaire dans son appartement avec quelques familiers, clercs et moines; là se trouvaient Jean de Salisbury, Edouard Grim, nouvellement arrivé à la cour primatiale, Guillaume Fitzstephen, Robert de Merton, le vénérable prieur qui avait dirigé les premiers pas de Thomas dans la vie ; mais Herbert et Alexandre le Gallois

étaient bien loin, en ce moment où ils eussnt donné tout au monde pour se trouver aux côtés de leur maître. Il était un peu plus de trois heures après midi ; assis sur le lit qui décorait sa chambre plus qu'il ne servait à son repos, l'Archevêque s'entretenait de matières spirituelles avec ses familiers, groupés autour de lui ou assis à ses pieds. A cette heure même s'ouvraient les portes de l'abbaye de Saint-Augustin, livrant passage aux quatre conjurés, qui se dirigèrent rapidement et sans bruit vers le palais primatial. suivis d'une douzaine de soldats.

Le portail était grand ouvert devant eux ; ils pénétrèrent donc sans aucune résistance dans la cour, et leurs hommes eurent promptement fait de se saisir du portier, de le remplacer par un d'entre eux qui ferma soigneusement la porte, laissant seulement le guichet ouvert pour communiquer avec ses camarades postés chez Gilbert. La ligne de retraite était-elle enfin assurée ? Les chevaliers le pensèrent et se décidèrent à franchir le seuil de la grand'salle.

Ils portaient la cotte d'armes et le chaperon, mais leurs armures n'étaient pas loin. Bien connus à la cour de Cantorbéry comme familiers du Roi, ils entrèrent sans obstacle, et Guillaume Fitznigel, chevalier, sénéchal du primat, les accueillit avec un empressement singulier. La maison de l'Archevêque prenait à ce moment son repas, et selon les habitudes hospitalières du palais, on invita aussitôt les nouveaux venus à s'asseoir à cette table où tels d'entre eux avaient plus d'une fois mangé, car Fitzurse, Moreville et Tracy s'étaient liés jadis à Thomas Becket par l'hommage féodal; le premier lui devait même son entrée à la cour et la faveur du Roi. Sans vouloir s'arrêter, les conjurés traversèrent la vaste salle, et

montèrent jusqu'aux appartements du primat, toujours guidés par Fitznigel, qui pénétra seul d'abord dans la chambre où se trouvait l'Archevêque. Il annonça la présence de quatre chevaliers de la maison du Roi, qui désiraient parler à Sa Seigneurie :

« Faites les entrer », répondit Thomas, qui continua paisiblement l'entretien commencé avec un des religieux; il lui répondait quand la porte s'ouvrit de nouveau pour donner passage aux sinistres visiteurs.

Ils s'avancèrent, Renaud Fitzurse marchant le premier ; sur leur passage les clercs les saluèrent, sans obtenir d'autre réponse que quelques mots grommelés d'un air sombre ; quant au primat, il ne changea pas d'attitude. Arrivés devant lui, les quatre chevaliers s'assirent sur le plancher, selon la coutume ; un archer qui les avait accompagnés fit de même un peu plus loin ; puis il y eut un moment de silence, l'Archevêque observant ces gens qui pénétraient chez lui sans daigner même le saluer, et qui paraissaient, d'ailleurs, assez embarrassés de leur situation. Pour y mettre un terme, Thomas prit le parti d'adresser un mot de bienvenue à Guillaume de Tracy, en l'appelant par son nom : nouveau silence ; les quatre échangèrent un regard, et Fitzurse enfin répondit :

« Dieu t'aide ! »

C'était le salut qu'on accordait aux petites gens ; une vive rougeur colora le visage du primat, mais il se contint. Finalement Renaud prit la parole :

— Nous apportons, dit-il, les ordres du Roi qui « est par-delà le détroit ; les entendras-tu seul ou en « présence de tes gens ?

— Comme il vous plaira, répondit l'Archevêque.

— Non pas, mais comme tu voudras. »

Pour en finir Thomas pria ses amis de passer

dans l'appartement voisin, et Renaud commença de suite à exposer le message dont il se disait chargé ; mais presque aussitôt l'Archevêque l'interrompit. Voyant de quelle nature était la mission que prétendaient remplir ses étranges visiteurs : « Ce ne « sont point là choses à tenir secrètes », dit-il; et il appela le chambellan Osbern, en lui ordonnant de faire rentrer tous ses familiers. Il voulait des témoins; mais il ne savait pas ce que plus tard avouèrent les conjurés, c'est-à-dire que pendant le court moment où ils étaient demeurés seuls avec le primat, ils avaient songé à l'éventrer avec le manche de la croix métropolitaine qu'ils venaient d'apercevoir à leur portée.

Les clercs et les moines ayant repris leur place, Fitzurse dut recommencer son discours, où nous reconnaissons les arguments qu'avaient fait valoir à Bur de plus savants que lui :

« Le Roi a signé la paix avec toi : il a oublié « toute querelle, et t'a permis de revenir librement « comme tu le demandais. Toi, au contraire, tu as « ajouté l'insulte à tes anciens méfaits; tu as violé « le traité de paix, et tu t'es conduit à l'égard de ton « seigneur et maître avec une insolence dont tu te « repentiras. Tu as condamné ceux qui avaient prêté « leur ministère au couronnement de l'héritier du « Roi, du fils que lui a donné la reine et qui porte « à l'épaule le signe de sa race (1). Tu as frappé « d'anathème les officiers du Roi, ceux dont la pru- « dence et les conseils l'aident à gérer les intérêts

1. Benedict, *Materials*, t. IV, pag. 389. On sait que les Plantagenets apportaient, dit-on, en naissant un signe placé à la partie supérieure du bras; c'est à quoi fait allusion Fitzurse. De nos jours nous avons entendu dire en Angleterre qu'une personne prétendait descendre des Plantagenets, et montrait comme preuve le signe en question ; il n'est du reste pas besoin de passer la mer pour entendre parler de choses semblables.

« du royaume. Il est donc bien clair que, si tu le « pouvais, tu arracherais la couronne au jeune Roi ; « et tout le monde connait maintenant les machina- « tions à l'aide desquelles tu cherches à mettre un tel « projet à exécution. Notre maître nous envoie donc « en Angleterre pour te sommer d'absoudre ceux que « tu as excommuniés, de rendre à ceux que tu as « suspendus la liberté de leur ministère, et d'aller à « Winchester faire satisfaction au jeune Roi, dont tu « auras à observer la sentence.

— J'en atteste Dieu, répond alors l'Archevêque, « jamais je n'ai songé à porter la main sur la cou- « ronne du jeune Roi, mon seigneur ; je voudrais « plutôt lui en donner encore trois avec de grands « royaumes. Pourquoi s'indigner et me reprocher « d'avoir été accompagné par mes hommes dans les « campagnes comme dans les villes ? N'était-il pas « naturel qu'étant au service de l'Église ils parussent « dans ma suite ? Et après sept ans d'absence peut- « on s'étonner que j'aie vu le peuple accourir vers « moi ? Dès que le Roi le désirera je me rendrai « près de lui, prêt à donner satisfaction si j'ai failli « en quelque chose ; je m'y disposais, quand j'ai reçu « à Londres l'injonction de revenir sur mes pas ; à « l'heure actuelle comment irais-je trouver le jeune « Roi, puisqu'il m'a fait donner l'ordre impérieux « de ne plus sortir d'ici ? Quant aux évêques, s'ils « ont été frappés, c'est par le seigneur Pape lui- « même.

— C'est toi qui les a liés, s'écrient les chevaliers ; « c'est toi, et tu vas les absoudre.

— C'est moi, si vous le voulez, puisque je l'ai « demandé ; mais la sentence a été prononcée par le « Pape lui-même ; un pouvoir subordonné ne saurait

« défaire l'œuvre d'un pouvoir supérieur; qu'ils « aillent trouver le Pontife romain, s'ils veulent « l'absolution; j'ai fait à mes suffragants de Londres « et de Salisbury des propositions bienveillantes qu'ils « n'ont pas acceptées; quant à l'archevêque d'York « je n'ai véritablement aucun droit pour le délier, « pas plus que je n'en aurais eu pour le lier. Au reste « tout ceci a eu lieu du consentement du Roi lui-« même; le jour de sainte Madeleine, quand nous « avons conclu la paix, il a examiné les faits, et m'a « donné toute latitude pour réprimer les excès aux-« quels on s'était porté. Il y avait là plus de cinq « cents chevaliers qui ont été témoins de ce que « j'avance; et toi-même, Renaud, tu t'y trouvais.

— Je n'y étais pas !

— Tu y étais, je t'y ai vu.

— Non, je n'y étais pas; je n'ai été témoin de rien « de pareil !

— Dieu sait la vérité. J'ajoute qu'en l'absence même « des autorisations données alors par le Roi, j'aurais « été forcé de prendre des mesures de rigueur, car « depuis mon retour je me suis trouvé en butte à « tous les outrages de la part de ses gens.

— Que ne lui en as-tu demandé justice? s'écrie « Moreville; la question eût été portée au grand con-« seil du Roi, et on aurait reconnu ton droit.

— Tout beau, sire Hugues; crois-tu qu'à tout « propos l'on me verra recourir au conseil royal? « Quiconque offensera l'Église me trouvera sur son « chemin, et pour le châtier selon ses mérites j'agirai « comme le doit faire un Archevêque, sans attendre « la permission de personne.

— Quoi donc, s'écrient-ils tous quatre en se levant! « De qui tiens-tu ton évêché ?

— Au spirituel, de Dieu et du seigneur Pape ; au « temporel, du Roi.

— Tu ne tiens pas tout du Roi?

— Non certes, et je dois rendre à Dieu ce qui est « à Dieu, au Roi ce qui est au Roi.

— Et nous, de par le Roi, nous t'ordonnons de « sortir de son royaume et de ses domaines, avec « tous ceux qui te sont attachés; pour eux et pour « toi il n'y a plus de paix, puisque tu as violé le « traité.

— Trêve de menaces, repart l'Archevêque ; je place « ma confiance dans le Roi du Ciel, qui a été mis « en croix pour les siens; dès ce jour nul ne me « verra mettre la mer entre mon Église et moi ; si je « suis revenu, ce n'est pas pour fuir de nouveau ; « qui me cherchera me trouvera ici. Au surplus vous « savez quel lien existe entre vous et moi: je n'en « suis que plus surpris de vous voir venir menacer « votre Archevêque jusque dans son palais.

— Il n'y a de lien entre nous que sauf le service du « Roi, s'écrient-ils fous de colère ; et nous te disons « que tu as parlé au péril de ta tête!

— Etes-vous venus pour me tuer? Mais j'ai confié « ma cause au Dieu qui jugera tout le monde, et « vos menaces ne me font pas peur ; vos épées ne « sont pas plus prêtes à frapper que mon âme à « accepter le martyre. Cherchez ailleurs quelqu'un à « faire trembler ; au combat du Seigneur vous me « trouverez devant vous pour lutter pied à pied. »

Les cinq interlocuteurs sont debout, Thomas entouré par les quatre chevaliers qui crient et gesticulent comme des insensés. Au milieu de leurs clameurs confuses, l'Archevêque et ses amis distinguent des phrases entrecoupées :

« Au nom du Roi, je te déclare la guerre!

« Oui, nous pouvons te menacer, et faire plus « encore ! »

Et ils se dirigent en tumulte vers la porte, où les gens du primat se sont massés, attirés par le bruit. Fitzurse leur crie :

« Au nom du Roi, nous vous ordonnons de quitter « cet homme! »

Mais aucun mouvement ne se produit, et s'adressant alors aux religieux présents, Renaud vocifère :

« Sires moines, au nom du Roi, tenez le sous « bonne garde, jusqu'à ce que notre maître ait tiré « de lui la vengeance qui lui est due.

— Il est aisé de me garder, reprend paisiblement « Thomas, car je suis bien décidé à ne pas m'en- « fuir. »

Et il suit les chevaliers qui sortent en laissant libre cours à leur colère; au passage ils saisissent le sénéchal Fitznigel qu'ils emmènent, et le traître ne demande pas mieux, quoiqu'il feigne d'être violenté. Entendant les paroles confuses qu'échangent les quatre conjurés, Thomas s'adresse à Moreville, qui paraît le moins brutal :

« Que dis-tu, Moreville? Que dis-tu ?

Mais il ne reçoit aucune réponse, et les chevaliers disparaissent par l'escalier.

L'Archevêque rentre alors dans l'appartement et va reprendre sur le lit la place qu'il occupait tout-à-l'heure; avec le calme qui ne l'a pas un instant abandonné, il juge sévèrement les paroles qu'on vient de lui faire entendre; et autour de lui les émotions et les tendances particulières de chacun de ses fidèles se manifestent librement. Jean de Salisbury est le premier à parler, mais c'est pour adresser des reproches à

son maître. Au cours de la discussion, il lui a donné tout bas le conseil de délibérer avec les chevaliers et un petit nombre d'intimes; mais Thomas a répondu sans hésiter : « C'est inutile; ces gens là demandent des « choses que je ne dois ni ne puis leur accorder. » Jean a cependant conservé sa manière de voir, et avec la liberté de langage dont il est coutumier :

— C'est une chose étrange, dit-il, que vous ne « veuilliez jamais suivre que votre sens particulier !

— Qu'attendiez-vous de moi, dom Jean ?

— Vous deviez assembler vos conseillers lorsque « les chevaliers sont venus ; ils ne cherchent qu'une « occasion de vous mettre à mort ; mais il n'y a pas « eu moyen de vous faire entendre raison.

— J'ai pris conseil, répond Thomas, je sais ce « qu'il me reste à faire.

— Plaise à Dieu que ce soit un bon conseil !

— Jean, ne devons-nous pas tous mourir ? La « crainte de la mort ne nous doit pas faire abandon- « ner la voie de la justice. Je suis plus prêt à mourir « pour l'amour de Dieu que ces gens-là ne le sont « à me frapper.

— C'est parfait, mais nous sommes pécheurs, nous « autres, et point prêts à la mort ; ici je ne vois que « vous à l'accepter de bon cœur.

— La volonté de Dieu soit faite », répond Thomas. Il a compris qu'il sera seul.

Pendant ce court dialogue les autres familiers échangent avec animation leurs pensées ; les uns ne doutent pas que les chevaliers ne mettent à exécution leurs menaces ; les autres, peut-être les plus effrayés, déclarent qu'il n'y a rien à craindre ; évidemment ces étranges visiteurs avaient bu, car on ne se conduit ainsi qu'après des excès de table ; « mais, disent-ils,

« n'est-on pas à la Noël ? Le Roi a fait sa paix avec « nous, et il ne choisirait pas cette date pour recom- « mencer la guerre. »

Au reste la discussion dure peu; le tumulte éclate au dehors; « les gens du Roi ! » crient des soldats qui envahissent la cour; et des fenêtres du palais primatial on les voit se répandre dans les jardins, jusque dans le monastère. Du côté de la basilique ce sont des vociférations et des lamentations confuses; dans les escaliers et la grand'salle du rez-de-chaussée on entend les serviteurs courir en désordre. Des coups violents retentissent, répercutés longuement sous les voûtes du palais; ils cessent, mais voici le fracas sinistre d'une fenêtre brisée, puis les craquements d'une porte attaquée à coups de hache. La panique est au comble :

— Seigneur, seigneur, disent les moines, retirez-vous « dans l'église, on n'osera pas vous y poursuivre.

— Non, non, répond Thomas; j'ai dit que je les « attendrais ici, j'y veux demeurer.

— Mais c'est l'heure des vêpres, il faut vous y « rendre. »

L'Archevêque refuse toujours. Plusieurs de ses familiers le saisissent alors et l'entraînent, ou pour mieux dire l'emportent, malgré ses efforts et ses protestations. Au moins réclame-t-il que sa croix soit portée devant lui : Henri d'Auxerre la prend, et la petite troupe poursuit sa marche précipitée vers le monastère. Mais de tous côtés l'on voit des soldats qui gardent les passages : on se rappelle alors qu'une porte donne accès par une sorte de décharge dans le cloître des moines; on se hâte de ce côté; l'issue n'est pas gardée, mais depuis longtemps elle demeure fermée, et l'on n'a pas la clef. Un des clercs essaie

de forcer la serrure, qui tout-à-coup cède sans effort, à la grande surprise de tous. C'est que les deux cellériers du monastère, mis en mouvement par le bruit des armes, sont arrivés par le cloître, et sans se douter que l'Archevêque était là ont tiré le verrou, au moment précis où de l'autre côté on essayait d'ouvrir (1). Le groupe des clercs et des moines enlève de nouveau Thomas, qui parvenu dans le cloître réussit enfin à reprendre sa liberté. Voyant qu'on cherche à refermer le petit passage, il s'y oppose, et fait marcher devant lui tous les siens. Lentement il se dirige vers l'église, allant le dernier, regardant par instants si personne ne vient derrière lui, s'arrêtant même pour calmer ses familiers et chercher à maîtriser leur épouvante. Enfin il atteint la porte qui du monastère donne accès dans le transept nord de l'église.

Là Thomas rencontre un groupe nombreux de moines qui viennent de quitter l'office ; au cours des vêpres deux des enfants élevés sous l'habit monastique, terrifiés par l'irruption des hommes d'armes, se sont précipités dans le chœur, cherchant à se cacher dans les stalles. Ils n'ont pu dire grand'chose, mais de suite on a cru l'Archevêque assassiné; parmi le peuple qui assiste aux vêpres la confusion s'est mise, en même temps que le désordre dans les rangs des religieux, dont plusieurs ont fui vers le cloître ; mais voici qu'ils rencontrent le primat. Tout joyeux, ils se pressent au-devant de lui :

« Entrez, Père ! disent-ils ; combien nous sommes « heureux de vous voir !

« Retournez à l'office, » répond brièvement Tho-

1. C'est Bénédict qui a eu et qui nous donne l'explication de ce fait providentiel, mais non miraculeux comme les autres biographes le laissent entendre.

mas ; puis les voyant demeurer devant lui en groupe compact, il ajoute :

« Tant que vous obstruerez la voie, il est certain « que je n'entrerai pas. »

Les religieux s'écartent, et l'Archevêque se dirige vers le petit escalier qui conduit au déambulatoire et au chœur (1). Mais il s'aperçoit que plusieurs moines se mettent en devoir de fermer la porte et de l'assujettir avec une barre de fer :

« Arrière, poltrons ! s'écrie-t-il en revenant vers « eux. L'église n'est pas faite pour être barricadée « comme un château-fort. »

Mais les religieux persistent :

« En vertu de l'obéissance, leur dit-il, je vous « défends de fermer cette porte. »

Et lui-même enlève la barre de fer et ouvre le battant ; puis se dirigeant de nouveau vers le chœur, il franchit quelques degrés de l'escalier ; mais à ce moment retentissent des exclamations de terreur.

« Qu'est-ce donc, dit-il, qui les effraye ainsi ?

« Voyez, les hommes d'armes dans le cloître ! » s'écrie quelqu'un.

Et en même temps on entend au loin le cri :

« A moi, les gens du Roi ! »

C'est la voix de Renaud Fitzurse : il débouche sous le cloître par le passage qui tout-à-l'heure a permis de dérober la marche de l'Archevêque (2).

1. Voir le plan de la cathédrale, t. 1, pag. 172. La ligne ponctuée indique les diverses positions occupées par l'Archevêque depuis son entrée jusqu'au moment où il tomba sous le glaive.

2. Sur ce point c'est la version de Fitzstephen (pag. 139-140) qui nous oblige à croire qu'il s'agit bien de cette petite porte ; si l'on voulait entendre ses paroles de la porte de l'église (ostium claustri quo veneramus) il deviendrait très-difficile, impossible même, de rendre compte des mouvements de l'Archevêque tels qu'il les décrit : et il l'accompagnait alors.

« Je vais à leur rencontre, » dit Thomas en redescendant l'escalier ; mais alors ses compagnons l'abandonnent et s'enfuient, les uns pour se cacher (1), les autres pour se réfugier auprès des autels voisins. Seuls Henri d'Auxerre, Robert de Merton, Guillaume Fitzstephen et Edouard Grim demeurent à ses côtés, tandis que Guillaume de Cantorbéry reste au bas des degrés (2).

A peine le petit groupe s'est-il avancé de quelques pas que les quatre chevaliers font irruption dans l'église ; ils portent le haubert dont les mailles les enveloppent et ne laissent guère voir que les yeux ; seul Tracy n'a pas pris d'armure, et on le reconnaît à « sa cotte verte et à son surcot mi-parti (3). » Tous ont l'épée à la main ; mais ils tiennent encore les haches avec lesquelles ils ont enfoncé une fenêtre et une porte pour pénétrer dans la grand'salle dont les chambellans avaient barricadé l'entrée (4). Derrière

1. D'après la remarque de Fitzstephen, il est certain que Thomas Becket n'avait alors que l'embarras du choix s'il avait voulu se cacher lui aussi ; la crypte était toute voisine avec ses angles obscurs ; tout près du transept et dans le transept même s'ouvraient des escaliers en vis qui conduisaient aux combles de l'église ; la nuit tombait, et il était aisé d'échapper ainsi aux assassins.

2. V. à l'appendice, note B, où nous réunissons quelques remarques sur les circonstances du martyre.

3. Garn. P. S^{e} M. pag. 195. Ce détail est confirmé par les peintures du ms. Harlei. n° 5102, qui nous montrent, dans la scène du martyre, trois chevaliers armés et le quatrième sans casque ni haubert, tenant seulement sa longue épée. Ajoutons que les armoiries de Tracy étaient d'argent à deux bandes de gueules.

4. Fitzstephen met ce bel exploit au compte de l'apostat Robert de Broc. C'est lui du moins qui guida les chevaliers vers un « oriol » ou galerie donnant dans le verger, par laquelle il savait pouvoir atteindre la grand'salle ; ce serait donc lui aussi qui se serait hissé jusqu'à la fenêtre, qui l'aurait enfoncée, puis aurait tendu aux chevaliers pesamment armés une échelle pour remplacer l'escalier de l' « oriol », que des charpentiers venaient précisément de démolir pour le refaire à neuf ; ce

eux vient un sous-diacre, nommé Hugues Mauclerc, avec quelques soldats et plusieurs miliciens de Cantorbéry, traînés à cette terrible scène, tous l'épée nue.

Il est environ cinq heures du soir ; la nuit tombe, et l'obscurité commence à se faire dans la basilique, où se presse une foule tumultueuse. Fitzurse arrive jusqu'à la droite de la colonne qui s'élève au milieu du transept et que les autres chevaliers contournent par la gauche : la troupe s'arrête, en face de Thomas Becket, mais sans le reconnaître sous sa cappa et son capuce noirs :

« Où est le traître ? » s'écrie Fitzurse d'une voix tonnante.

Personne ne répond. Apercevant un moine qui cherche à s'esquiver, Renaud l'interpelle :

« Halte ! Où est l'Archevêque ?

« Le voici, répond la voix du primat, qui s'avance « alors ; l'Archevêque le voici, mais non pas le « traître. Et vous, que prétendez-vous faire en vous « présentant ainsi dans une église de Dieu ? Que « demandez-vous ? Toi, Renaud, à qui j'ai fait beau- « coup de bien, vas-tu lever maintenant tes armes « contre moi ?

— Tu verras bien ; sors d'ici. »

Et le forcené saisit la cappa de l'Archevêque, en faisant tomber le capuce d'un revers d'épée.

— Truand ! Je ne sortirai pas, et tu accompliras « ton crime ici-même », réplique Thomas en se dégageant brusquement (1).

furent les outils de ces ouvriers que ramassèrent par précaution les conjurés. (Garn. pag. 188).

1. L'épithète, pour dure qu'elle paraisse, l'était encore davantage dans la bouche de Thomas Becket ; notre délicatesse ne la supporterait pas,

Fitzurse a reculé de quelques pas ; malgré la fureur qui fait étinceler ses yeux, il semble hésiter un moment. La foule, qui se presse dans l'église, menace d'envahir le transept par l'escalier qui y conduit. Moreville se détache aussitôt et contient ce mouvement menaçant, tandis que Tracy, aidé des deux autres chevaliers, tente d'enlever l'Archevêque et de le porter hors de l'église. Mais Thomas s'attache à la colonne centrale, et le fidèle Grim, qui seul est demeuré, le prend à bras-le-corps pour l'aider à résister. De la main gauche, le primat saisit Fitzurse par son haubert :

« Tu ne me toucheras pas, Renaud ; tu es mon « homme et me dois féauté. »

Et d'une poussée vigoureuse il l'envoie trébucher à trois pas en arrière. Tracy lâche prise et recule à son tour.

Le primat, contournant la colonne, fait quelques pas vers l'autel de saint Benoît, placé à l'orient du transept. Les chevaliers le suivent (1), et lui crient :

— Absous les évêques que tu as frappés !

— Ils n'ont point donné satisfaction, repart l'Ar« chevêque, je ne les absoudrai pas.

— Eh bien tu vas mourir !

— Je suis prêt à mourir pour mon Dieu, afin que « l'Église trouve dans mon sang la paix et la liberté ; « mais au nom du Seigneur tout-puissant, je vous « défends de toucher à mes serviteurs.

mais elle était méritée, Guillaume de Cantorbéry et Grim nous l'affirment. Le premier des deux a même toute une page pour nous dépeindre les mœurs des quatre assassins, voire de leurs ascendants, sous de tristes couleurs. Et qu'on n'accuse pas ici l'Archevêque d'emportement ; l'ignominie de la vie de Fitzurse était connue, et il est des contacts qu'un honnête homme ne saurait subir.

1. C'est Grim qui indique ce mouvement.

— Sus! sus! » crie Fitzurse qui brandit son épée. Tracy a le bras levé; Grim s'écrie :

« Malheureux! Êtes-vous fous? Quoi! dans l'église? « C'est votre Archevêque! (1) »

Le fer lance un éclair: Grim jette au-devant son bras que l'épée tranche en s'abattant sur la tête de Thomas; elle dévie et glisse jusqu'à l'épaule qu'elle blesse à travers les vêtements. La victime, joignant les mains comme à l'autel, a reçu le coup sans bouger, faisant à mi-voix cette courte prière : « O « mon Dieu, je vous remets ma cause et celle de « l'Église, ainsi qu'à sainte Marie et au bienheureux « Denys (2). » Et il essuie le sang qui jaillit de sa tête.

C'est Tracy qui l'a blessé ; Fitzurse décharge un furieux coup de taille à la même place, là où avait coulé le saint chrême au jour du sacre ; mais Thomas ne chancelle pas, et continue sa prière silencieuse. Tracy brandit encore son fer sanglant, et un troisième coup jette enfin le martyr sur les genoux, puis sur le côté droit, devant l'autel de saint Benoît. La couronne épiscopale est presque détachée du crâne; mais la sainte victime, les mains toujours jointes, continue à prier, et Grim, réfugié près de là, l'entend murmurer de sa voix défaillante : « Pour le nom de Jésus « et la défense de l'Église, je suis prêt à mourir. » Richard Le Breton s'avance et frappe un coup terrible ; sa lame se brise sur le pavé, mais la large couronne de l'Archevêque n'est plus retenue maintenant que par la peau du front. Étendu à terre sous

1 C'est Garnier seul qui nous donne ces mots du courageux et fidèle clerc ; Herbert n'eût pas manqué de se mettre en scène, s'il eût dit ces mots ; Grim au contraire s'oublie. (Garnier, pag. 194).

2. « Au martyr saint Denys, patron de la douce France » (*Ibid.*).

sa longue cappa, Thomas semble plongé dans une oraison paisible, tandis que le sang coule à flots de la plaie béante. Peut-être n'a-t-il pas encore expiré; mais Hugues Mauclerc, le sous-diacre, veut renchérir sur l'horreur des crimes déjà commis. Pressant du pied le cou du martyr, il enfonce la pointe de son épée dans le crâne ouvert, et fait jaillir la cervelle sur le pavé : « Allons-nous en, chevaliers, dit-il alors; « le traître est bien mort et ne se relèvera plus. »

Et suivis de leur escorte les meurtriers se précipitent vers le cloître comme des fous furieux, en criant : « Les gens du Roi ! Les gens du Roi ! »

CHAPITRE XX

LA SÉPULTURE

(1170)

En sortant du lieu saint, les meurtriers rencontrèrent sur leur route un français attaché au service de l'archidiacre de Sens et qui se lamentait en allant par le cloître : un des chevaliers se jeta sur lui et le blessa grièvement ; puis les quatre assassins continuèrent leur course pour se ruer à travers le palais primatial. En arrivant aux appartements de l'Archevêque, ils y trouvèrent leur digne ami Robert de Broc ; celui-ci ne s'était point mêlé au drame dont la basilique venait d'être le théâtre, car il avait mieux à faire en se rendant tout droit à la chambre du primat pour s'assurer du butin qu'il y pourrait trouver. Les meurtriers se joignirent à lui ; et pendant que les hommes d'armes saccageaient le reste du palais, Tracy. Moreville, Fitzurse et Le Breton avec Robert de Broc enfoncèrent les coffres et les bahuts. Livres, étoffes, objets d'or et d'argent, tout fut pillé ; de leurs mains sanglantes les assassins enlevèrent le calice d'or qui avait servi à l'Archevêque pour célébrer les saints mystères ; puis un couteau « qui valait la rançon d'une ville, » dit Garnier, enfin un anneau dont le chaton était formé d'un magnifique saphir. On saisit avec empressement, pour les envoyer au Roi Henri II, tous les documents

écrits que l'on put découvrir : bulles des Papes, chartes, privilèges, et autres pièces. Dans la garde-robe du primat les pillards trouvèrent, à leur grande surprise, deux haires en crin (1), dont ils n'avaient point à faire et qu'ils jetèrent de côté. Les chambres des clercs furent ensuite mises à sac ; et lorsqu'on eut fouillé le palais jusque dans ses derniers recoins, fait main basse sur tous les objets de quelque valeur, on alla aux écuries et l'on emmena les chevaux. Après quoi, à la lueur des torches, les complices partagèrent leur butin, qui pouvait se chiffrer au moins par une somme de deux mille marcs, au dire d'un biographe (2) ; et l'on se mit en route pour le château de Saltwood. Mais quand tout fut fini, quand les têtes échauffées commencèrent à se calmer, les misérables se sentirent saisis d'épouvante. Ainsi que Guillaume de Tracy l'avoua plus tard à l'évêque d'Exeter, il crut un instant que la terre allait s'entr'ouvrir et l'engloutir tout vivant (3).

Pendant ce temps, la nouvelle de la catastrophe s'était répandue dans la ville, propagée par les nombreux témoins qui venaient d'y assister. La douleur et l'horreur d'un pareil crime étaient unanimes ; il y eut pourtant une exception, et ce fut encore un clerc qui en donna le scandale : Edouard Grim entendit cet homme d'Église dire que Thomas Becket n'était point un martyr, puisqu'il n'était mort victime d'autre chose que de son entêtement ! Les simples

1. Herb. pag. 513. Ce témoignage est important à noter pour servir à l'histoire des reliques de saint Thomas.

2. Fitzst. pag. 144.

3. Telle est la version du bréviaire manuscrit d'Exeter compilé par l'évêque Grandisson. L'original est en la possession du doyen et du chapitre d'Exeter ; et ces leçons ont été copiées sur cet autographe de Grandisson à l'intention du R. P. Morris, auquel nous empruntons ce détail.

fidèles en jugeaient autrement, et après avoir fui plusieurs revenaient vers le saint corps, pour tremper dans son sang quelque linge, voire quelque morceau de leur vêtement.

L'obscurité régnait alors dans la basilique profanée, dont le silence n'était troublé que par des gémissements étouffés. Le chœur demeurait désert; les moines avaient pris la fuite en entendant Fitzurse crier sus à l'Archevêque, et aucun d'eux n'osait rentrer dans l'église, tant que les chevaliers se trouvaient encore dans le palais. Peu à peu quelques uns y revinrent cependant, mais pour faire sortir les pieux fidèles qui s'étaient réunis autour du corps du martyr; car on craignait que les assassins n'en eussent avis et ne se portassent à de nouveaux excès. L'église une fois évacuée, les religieux en fermèrent les portes, puis sous les voûtes obscures tout rentra dans le plus profond silence, et le saint corps demeura seul, abandonné sur les dalles.

Au bout de quelques instants, le chambellan Osbern reparut pourtant, comme s'il cherchait encore son maître ; et le voyant ainsi sans honneurs et sans gardiens, ne pouvant faire sans aide ce qui eût été nécessaire, il déchira au moins un morceau du surplis dont il était encore revêtu et en couvrit le chef ensanglanté du martyr.

Lorsqu'enfin l'on sut que les meurtriers étaient partis, clercs et moines, avec les domestiques du palais et un certain nombre de bourgeois, se réunirent autour des saintes reliques, à la lueur des flambeaux. Les pauvres gens n'avaient pas eu le courage de défendre leur pasteur et leur maître, et peut-être n'eût-ce pas été possible, après tout ; mais dès ce moment leur douleur, longtemps comprimée par la

crainte, se donnait libre cours. Les sanglots et les gémissements faisaient résonner sourdement l'écho des grandes nefs. « Saint Thomas ! Saint Thomas ! » s'écriaient par moments les témoins de cette lugubre scène ; et ils trempaient le doigt dans le sang du martyr pour s'en signer le front et les yeux. Enfin on leva le saint corps, on le coucha dans un cercueil de bois pour le porter à l'autel majeur de la cathédrale. Comme le sang filtrait à travers les joints de la bière, on plaça au-dessous une sorte de bassin pour recevoir ces gouttes précieuses. En relevant la dépouille mortelle du martyr, on trouva la hache que Fitzurse avait jetée là, et un lourd marteau de fer dont on reconnut assez la provenance. Le corps une fois étendu dans le cercueil, chacun put admirer la beauté du visage ; les yeux et la bouche étaient fermés, les chairs colorées, et le saint semblait endormi (1). Le sang s'était coagulé en forme de couronne autour de ce chef déchiré, mais n'avait point atteint le visage. Seul un mince filet traversait en biais la face, de la tempe droite à la joue gauche, mais c'était là comme un ornement qui rehaussait la beauté de cette imposante figure, bien loin de la diminuer (2). Lorsqu'on eut transféré le saint corps, le moine Arnaud, qui était orfèvre, vint avec quelques confrères au lieu du martyre, et recueillit le sang et les débris de la cervelle répandus sur le pavé de l'église pour les enfermer religieusement dans un reliquaire de métal. Enfin, pour prévenir toute profanation involontaire de la place où le saint était tombé, l'on apporta

1. Ces détails sont consignés dans une lettre écrite au Souverain Pontife par un témoin oculaire. Celui-ci était arrivé à Cantorbéry le jour même du martyre et avait vu le corps inanimé du saint (*Materials*, t. VII, pag. 436, ep. « Eram magnificentiæ »).

2. Benedict. *Materials*, t. IV, pag. 404.

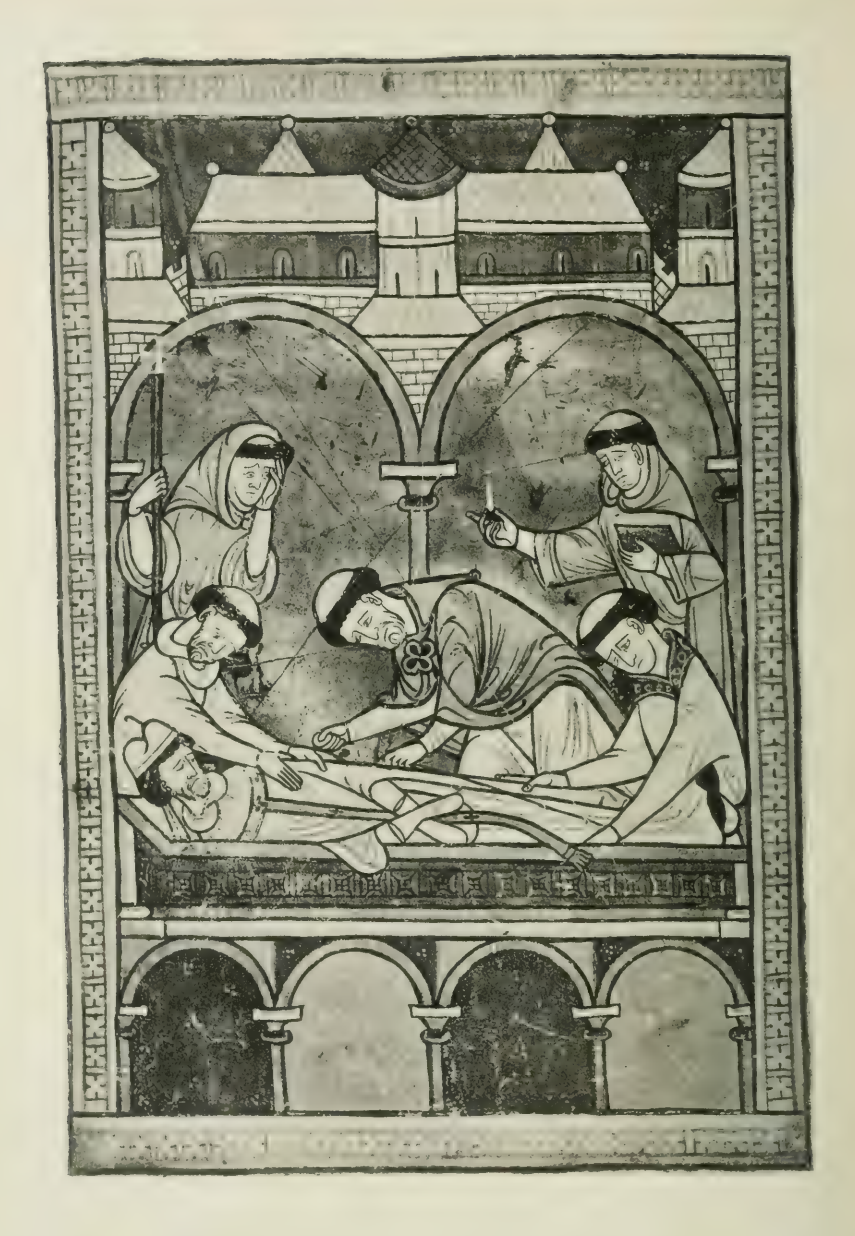
des bancs, que l'on disposa de manière à occuper tout entier ce lieu désormais sacré.

La nuit s'avançait déjà, mais les religieux comptaient bien la passer entièrement auprès des précieuses reliques. Pendant ces heures silencieuses, où des amis approchaient seuls du martyr, Robert de Merton crut devoir faire connaître les austérités de celui qui depuis l'enfance lui avait confié le soin de son âme. Il fit donc voir aux moines que la cappa de l'Archevêque recouvrait la coulle monastique de Cîteaux (1), et enfin la haire de crin. Cette vue changea en joie la douleur des religieux : un moment stupéfaits, se regardant les uns les autres,

1. Il convient de remarquer ici une assertion de Herbert (pag. 521). Parlant de l'ensevelissement que nous allons raconter tout-à-l'heure, il dit que les religieux trouvèrent sur le corps du martyr « atrum quod-« dam colobium, absque caputio tamen, quod ipsi mox cucullam mona-« chalem interpretati sunt. » A première vue ce passage pourrait paraître signifier que saint Thomas portait la coulle des moines noirs. Nous avons dit pourtant qu'il avait revêtu celle de Citeaux : l'assertion du biographe nous contredit-elle ? Non. Herbert ne se porte pas garant du fait, dont il n'a pas été témoin ; il doute même, c'est évident, que ce fût là un habit monastique, et s'il donne l'interprétation des moines sur ce « quoddam colobium », ce n'est pas sans laisser entendre qu'il ne l'accepte pas absolument. Mais les religieux de Christchurch disaient-ils que Thomas portât la coulle noire ? Non ; Guillaume de Cantorbéry ni Bénédict ne le disent pas ; le dernier écrit : « habitum superindutum « monachalem, *staminam* videlicet et cucullam, repererunt » (T. IV, page 406). De la couleur il n'est rien dit, et si elle eût été noire, le biographe n'eût pas omis un détail si précieux pour son ordre. Mais l'étamine dont il parle nous semble bien être le *colobium* mentionné par Herbert, c'est-à-dire le vêtement de dessous des moines, qui pouvait être brun tout aussi bien pour les cisterciens que pour les bénédictins. Le texte de Herbert ne nous a donc pas paru suffisant pour établir un fait auquel lui-même ne croit pas. Alain de Tewkesbury, qui raconte en détail la vêture de l'Archevêque à Pontigny, se garde bien d'affirmer qu'il s'agissait alors de la coulle noire ; et il est d'ailleurs trop évident que l'abbé de Pontigny, cistercien, n'eût pu donner à son hôte l'habit d'un ordre autre que le sien. Nous avons donc dû dire que la coulle, dont la vue réjouit si fort les moines de Christchurch, était la coulle cistercienne.

ils s'écrièrent enfin : « Voyez, voyez! Il était moine, « et nous ne le savions pas! O saint Thomas, glo- « rieux martyr de Dieu! » et ils baisaient à genoux les mains et les pieds de celui qu'ils n'avaient malheureusement pas toujours compris ni soutenu comme ils eussent dû le faire.

L'aube allait poindre quand un orage éclata au-dessus de la ville; mais peu après les nuages se dissipèrent, l'aurore brilla, et le ciel s'illumina de lueurs pourprées dont les clartés vinrent graduellement illuminer les voûtes et les nefs de la basilique. Les moines saluaient cette belle lumière qui enveloppait de ses rayons le corps du bienheureux martyr, et semblait célébrer son triomphe dans les cieux, lorsque Robert de Broc arriva au monastère. Il était porteur d'un message envoyé par son digne frère, qui faisait dire aux religieux : « Thomas a péri de la mort des « traîtres, et la terre en est délivrée : mais il ne mérite « pas d'être mieux traité mort que vif. Placez son ca- « davre en quelque lieu où l'on ne puisse le trouver; « sinon je viendrai le prendre par les pieds, l'arracher « de sa tombe, pour le traîner par la ville à la queue « des chevaux, ou le mettre en quartiers que je jet- « terai aux pourceaux et aux chiens. » Randolf étant homme à faire comme il disait, les moines se hâtèrent d'assurer les portes de la cathédrale et descendirent leur trésor dans la crypte située sous le chœur. Pour faire vite afin de prévenir de nouvelles violences, et aussi pour ne point perdre le sang vénérable qui s'était attaché à tous les membres du martyr, on décida de renoncer à laver le corps et à l'oindre avec le baume, comme il était d'usage aux funérailles des prélats; néanmoins les religieux tinrent à l'ensevelir dans ses vêtements pontificaux. Ils enlevèrent



SÉPULTURE DE SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY

ms. Harlei. 5102.

donc la cappa et le surplis de lin, puis une pelisse d'agneau, et ces trois vêtements, teints de sang, furent donnés aux pauvres (1). Deux autres pelisses eurent le même sort; et ceux qui purent ensuite s'assurer la possession de ces diverses reliques les conservèrent précieusement. Alors la coulle cistercienne apparut à tous les yeux. La nuit précédente un petit nombre seulement de moines avaient été initiés à ce secret; mais au moment de l'ensevelissement, ce fut une explosion de joie et de surprise. Enfin apparut la terrible haire, et dans le sein du martyr on trouva la lettre qui était venue, le dimanche précédent, l'avertir du complot formé contre lui.

Tout étant préparé, on laissa le corps enveloppé du long et rude cilice (2), et de la coulle monastique. Puis on le revêtit des ornements que Thomas avait portés le jour de son sacre, un amict sans broderies, l'aube, le chrismatique ou bandeau de l'onction, le manipule, l'étole, la tunique, la dalmatique, la chasuble, enfin la mitre et le bâton pastoral. On y ajouta le pallium fixé avec les épingles, puis les gants avec l'anneau, et les sandales. Un sarcophage de marbre, qui n'avait pas encore servi, se trouvait tout à point déposé dans la crypte; on y plaça le corps du martyr, et on le descendit dans une fosse creusée der-

1. Ce procédé pourrait sembler étrange; car ces vêtements constituaient des reliques précieuses qui eussent enrichi le trésor de la primatiale. Mais il était d'usage de faire largesse aux pauvres d'une manière ou d'une autre à la mort des pontifes. En leur donnant ces reliques, les moines savaient d'avance qu'elles seraient vendues, et ainsi le prix que les pauvres en retireraient serait une aumône pour eux. Il faut convenir néanmoins qu'aujourd'hui nous procéderions sans doute autrement. Les trois vêtements en question furent vendus pour une somme très minime à Guillaume de Bourne, digne prêtre qui habitait non loin de Cantorbéry.

2. C'est sans doute cette haire que l'on vit plus tard suspendue au-dessus du tombeau, après la translation en l'an 1220.

rière la chapelle de la Vierge appelée « Notre-Dame « Sous-voûte », en avant des deux autels dédiés à saint Jean-Baptiste et à saint Augustin de Cantorbéry. La terre recouvrit enfin le précieux dépôt, sans qu'aucune messe ni aucune prière liturgique eût pu avoir lieu; puis les moines se retirèrent, barricadèrent solidement les portes de la crypte, et le glorieux athlète de Jésus-Christ, l'intrépide champion de l'Église, demeura caché dans le silence et l'obscurité. La basilique étant profanée, l'on n'y pouvait plus chanter l'office divin, moins encore célébrer le saint sacrifice, jusqu'à ce qu'elle eût été réconciliée; or il fallait que le Pape lui-même donnât pouvoir à quelque prélat pour accomplir cette fonction puisqu'il s'agissait de la maîtresse de toutes les Églises d'Angleterre. C'était donc pour longtemps que ses voûtes allaient demeurer muettes, que ses autels dépouillés, son dallage bouleversé, présenteraient l'image de la désolation. Le sang rédempteur ne coulerait plus dans ce sanctuaire dont l'ange gardien n'aurait plus à offrir au Dieu tout-puissant aucun hommage d'adoration ni de louange. La dépouille mortelle enfin de Thomas le Martyr ne serait entourée d'aucune vénération, si même elle échappait aux fureurs des hommes! Au dehors, un ordre publié à son de trompe défendait de faire ni de dire quoi que ce fût en faveur de Thomas Becket. Des espions lancés par les frères de Broc, circulaient de tous côtés, allaient même écouter aux portes des hôtelleries, pour surprendre les moindres paroles échappées à la foi des habitants ou des étrangers de passage dans la ville. Le silence le plus profond allait donc se faire autour de Thomas et ensevelir à jamais sa mémoire.

Mais la voix de Dieu retentit, ébranle les échos

de la solitude et brise l'orgueil des puissants. Les miracles éclatent ; Thomas n'est pas enseveli que déjà commence l'histoire de ses triomphes. Parmi les témoins du drame qui venait de se dérouler dans la cathédrale se trouvait un homme du peuple dont la femme était paralytique. En rentrant au logis, il apporta un linge imbibé du sang du nouveau martyr, et lorsque la malade eut entendu le récit que son mari lui faisait avec émotion, elle se sentit animée d'une foi vive dans le pouvoir de saint Thomas ; elle demanda qu'on trempât dans un verre d'eau la relique dont sa maison était maintenant honorée, afin qu'il lui fût possible de boire ainsi quelques gouttes du sang généreusement versé pour l'Église. Le mari, partageant la foi de la pauvre paralytique, fit selon son désir ; et à peine l'infirme eut-elle bu cette eau qu'elle se trouva parfaitement guérie. Le miracle fut aussitôt connu dans la ville, en dépit de la police, et chacun attacha plus de prix encore à la possession d'une goutte du sang vénérable ; la forme de la dévotion des fidèles envers le saint Archevêque fut dès lors inaugurée pour de longs siècles. Quant au présent, néanmoins, les menaces de la famille de Broc intimidaient le peuple, et si l'on parlait de la guérison opérée dans la nuit du 29 au 30 décembre, ce n'était qu'à voix basse et entre voisins ; les moines eux-mêmes n'osaient aller que furtivement prier au tombeau du martyr (1).

Pendant la nuit qui voyait guérir la paralytique de Cantorbéry, et tandis que les moines veillaient devant l'autel majeur autour du saint corps, l'Archevêque apparut en songe à un homme de sa maison ; il

1. Guill. Cant. *Materials*, t. I, page 542. Miraculorum lib. VI, n° 165.



était revêtu de ses insignes pontificaux, et montait les degrés de l'autel comme pour célébrer la messe. Pareil fait se répéta les deux nuits suivantes, et la troisième fois le serviteur dit au maître qui lui apparaissait ainsi :

— Seigneur, n'êtes-vous donc pas mort?

— Je suis mort, mais je suis dans la vie, répondit « le saint.

— Si vous êtes vraiment vivant dans les rangs « des martyrs, pourquoi ne pas vous manifester au « monde ?

— Je porte un flambeau, repartit le bienheureux; « mais le monde n'en voit pas encore l'éclat; un « nuage le lui dérobe. »

Ce nuage était amassé par la haine, mais Dieu ne voulait pas qu'il interceptât longtemps la clarté du nouvel astre. Le jeudi 31 décembre 1170, dame Emma, femme de Robert de Saint-André, chevalier du comté de Sussex, entendit le récit du martyre. Elle était aveugle, et affligée d'autres infirmités par surcroît; mais elle se prit aussitôt à invoquer le saint Archevêque, et une demi-heure ne s'était pas écoulée qu'elle recouvrait la vue. Quelques jours encore, et la noble dame se trouvait en parfaite santé.

Un prêtre de Londres, nommé Guillaume de Capella, avait perdu la voix à la suite d'une paralysie du larynx. Dans la nuit du 1er janvier 1171, il fut averti en songe de se rendre au tombeau du saint et de boire quelques gouttes de son sang; il obéit et se trouva guéri. Mais il n'avait pu être introduit que secrètement dans la crypte, et ce fut avec les mêmes précautions que vola de bouche en bouche le récit de ce nouveau miracle.

Dès le lendemain, samedi 2 janvier, un autre se

produisait à Glocester. Le jour même où l'on apprit dans cette ville la mort de l'Archevêque, une pieuse dame fit vœu d'aller en pèlerinage au tombeau du martyr si elle obtenait la guérison de sa fille, âgée de seize ans, qui souffrait d'une douleur de tête depuis onze années déjà. La journée n'était pas achevée que le miracle était accompli.

Guillaume Belet, chevalier d'Ainesbourne, en Berkshire, souffrait d'un bras qui était extrêmement enflé. Le dimanche 3 janvier, il apprit le meurtre de l'Archevêque, et aussitôt il se mit à invoquer saint Thomas et à lui demander sa guérison. La nuit suivante il dormit d'un profond sommeil qu'il ne connaissait plus depuis longtemps, et à son réveil trouva son bras et sa main dans leur état normal; toute douleur avait disparu.

Le 4 janvier, une femme aveugle vint frapper à la porte d'un hospice voisin de Cantorbéry et demanda si on ne voudrait pas lui confier quelque objet qui eût appartenu au saint martyr. On lui présenta précisément un des vêtements teints de sang qui avaient été distribués par les moines lors de l'ensevelissement. L'aveugle appliqua sur ses yeux la précieuse relique, et à l'instant la vue lui fut rendue.

Ainsi chaque jour était marqué par quelque prodige et quelque manifestation de la puissance du saint; encore n'avons-nous parlé que des miracles constatés. Beaucoup d'autres s'opéraient dont les religieux de Christchurch ne tenaient pas compte, n'ayant pu les voir de leurs yeux ni faire d'enquête à leur sujet. Vraiment le nuage se dissipait, et les rayons du flambeau que Dieu avait mis dans la main du glorieux pontife commençaient à frapper les yeux du monde. Saint Thomas lui-même apparaissait à

diverses personnes, et leur faisait comprendre qu'il était entré dans la béatitude éternelle; plusieurs le virent ainsi et remarquèrent le léger filet de sang qui traversait sa figure ; ils purent décrire ce signe caractéristique avec autant d'exactitude que s'ils eussent contemplé le corps du martyr le 29 décembre au soir, au moment où on le déposait au cercueil. A d'autres le saint apparut aussi, en leur montrant ses plaies désormais fermées et radieuses, et en leur faisant voir par là qu'il était entré au sein de la gloire céleste (1). Mais aucune révélation ne fut plus complète que celle dont le Seigneur favorisa un monastère de Palestine ; il est vrai qu'elle fut connue bien tardivement en Angleterre ; toutefois nous la rapporterons ici, car elle eut lieu dans les quinze jours qui suivirent l'évènement. Le patriarche de Jérusalem, Héraclius, parcourant l'Occident pour appeler les fidèles au secours de la Terre-Sainte, vint à Cantorbéry le 28 janvier 1185; et pendant son séjour dans la Grande-Bretagne, il fit lui-même à Herbert, qui nous l'a conservé, le récit qu'on va lire :

Dans un monastère de Palestine, un saint religieux était sur le point de mourir ; son abbé, qui avait pour lui une affection profonde, lui demanda s'il ne voudrait pas, après la mort, apparaître et dire, si Dieu le permettait, quel était son sort en l'autre vie ? Le moribond promit de demander au Seigneur cette permission, et s'endormit bientôt en paix. Quelques jours plus tard il apparaissait en effet à son abbé, pour l'assurer qu'il jouissait désormais de la vision

1. Des faits de ce genre se produisirent à des dates très rapprochées de celle du martyre, car ils sont mentionnés dans la lettre que l'archevêque de Sens écrivit au Souverain Pontife et dont nous parlerons au chapitre suivant.

béatifique : « Et, ajouta-t-il, pour que vous ne con-
« serviez aucun doute sur la véracité de ma parole,
« écoutez et retenez ce que je vais vous dire. Dès
« que mon âme eut quitté mon corps, elle fut enlevée
« par les Anges, et je vis Dieu. A ce moment parut
« un homme de haute et noble stature, au milieu
« d'une procession si belle que je ne puis la décrire ;
« nul n'aurait su compter les personnages qui com-
« posaient ce cortège ; car on y voyait la multitude
« des Anges, le chœur harmonieux des Patriarches
« et des Prophètes, la troupe glorieuse des Apôtres,
« les innombrables cohortes des martyrs aux vête-
« ments de pourpre et des confesseurs aux blanches
« couleurs. Le triomphateur lui-même s'avança de-
« vant l'Éternel dans l'attitude d'un martyr ; de sa
« tête le sang paraissait encore jaillir. Et le Seigneur
« lui dit : Thomas, je veux que tu entres dans la cour
« de ton Roi ; la gloire que j'ai donnée à Pierre, je
« te la veux donner aussi. Et le Seigneur prit une
« couronne d'or d'une étonnante grandeur, et la
« posa sur le chef déchiré du martyr. Maintenant
« donc, tenez pour certain que Thomas, le grand
« évêque de Cantorbéry, est mort ces jours-ci et s'en
« est allé à Dieu. Remarquez tout ce que je vous ai
« dit et notez en la date, car avant peu vous enten-
« drez parler de cet évènement par les pèlerins qui
« arriveront ici, et vous reconnaîtrez la vérité de mes
« paroles. Puis donc que je vous ai dit vrai sur ce
« sujet, croyez moi aussi lorsque je vous assure de
« mon salut éternel. » L'abbé auquel cette révélation
venait d'être faite la publia aussitôt ; le patriarche
Héraclius la connut lui-même ; et peu de temps après,
les pèlerins d'Occident arrivés en Palestine confir-
mèrent la nouvelle du trépas de Thomas le Martyr.

Ainsi se succédaient et se multipliaient les prodiges, à Cantorbéry et sur cent points différents ; c'était la grande voix du Seigneur, proclamant plus haut que toute contestation humaine la gloire et la sainteté de son serviteur. La loi du silence allait s'évanouissant chaque jour, et déjà le peuple cherchait le chemin de la tombe où étaient renfermées les reliques du saint; les portes lui en furent ouvertes par le Roi lui-même. On vit en effet arriver au monastère cathédral deux clercs porteurs d'un message que Henri II adressait aux moines de Sainte-Trinité, pour leur exprimer toute la douleur qu'il ressentait de la catastrophe dont la nouvelle lui était parvenue peu auparavant. Le Roi daignait pardonner à Thomas Becket les injures qu'il en avait reçues, disait-il, et annonçait que son intention n'était pas de poursuivre jusque dans le tombeau celui qu'il avait combattu vivant. « Donnez lui donc une sépul-« ture honorable, ajoutait le prince, et qu'il repose « parmi ses prédécesseurs. »

Dès lors les religieux n'avaient plus à craindre d'exposer leur trésor aux outrages des frères de Broc, et le vendredi 2 avril, dans l'octave de Pâques, ils ouvrirent enfin les grilles de la crypte où le peuple afflua immédiatement. Il s'en suivit une recrudescence dans le nombre des miracles, qui ne cessaient plus ; mais une alerte imprévue causa bientôt de nouvelles alarmes : un ami vint dire aux religieux que la nuit suivante des hommes armés viendraient en force pour enlever les reliques du martyr. Afin de prévenir une telle profanation, les moines prirent aussitôt le parti de transférer le saint corps et de le cacher en un autre lieu. Ne pouvant transporter le lourd sarcophage de marbre, ils y substituèrent une arche de bois que l'on put dérober aux recherches derrière l'autel

la Vierge, à l'extrémité du collatéral nord de la nef, et pendant toute la nuit les religieux veillèrent dans l'église. Un violent orage éclata, rappelant celui qui avait grondé au matin du 30 décembre, mais rien ne vint troubler la paix du saint tombeau. Le lendemain deux nouveaux miracles se produisirent, dont l'un eut lieu à l'autel même de Notre-Dame, où cependant les fidèles ne soupçonnaient pas la présence des reliques. Réconfortés par ces signes d'une puissance supérieure à celle des hommes, les moines reportèrent le corps à la crypte, le replacèrent dans le premier sarcophage, que l'on prit soin d'envelopper d'une maçonnerie faite en pierres de taille de grandes dimensions, liées par des crampons de fer et scellées au plomb. Cette construction formait voûte à un pied environ au-dessus du cercueil de marbre ; et sur chacune des faces latérales on ménagea deux larges ouvertures en forme d'oculus, qui permettaient aux dévots pèlerins de voir et même de baiser le sarcophage. C'est ainsi que nous voyons encore de nos jours le sépulcre de saint Thomas représenté dans deux vitraux du XIIIe siècle, dont l'un se trouve à la cathédrale de Cantorbéry et l'autre à la cathédrale de Sens (1). Tous deux s'accordent parfaitement,

1. Cfr. Westlake, *History of Design*. — Le R. P. Morris en a reproduit le dessin dans sa brochure *The Relics of St. Thomas of Canterbury* (1888), page 6, d'après le vitrail de Cantorbéry. Une sorte de boite est représentée sur la partie supérieure du sarcophage, et figure, pensons-nous, le vaisseau qui contenait la cervelle et le sang du martyr, comme on l'a vu plus haut (page 382) ; les deux vitraux la représentent en couleur verte. Ils donnent aussi le grand chandelier qui est posé sur le sarcophage, et au pied duquel se voit un objet roulé en spirale. Cet objet représente une certaine quantité de cire offerte au saint, et peut-être bien une mesure déterminée selon l'usage que nous verrons plus loin mentionné. Pareil usage était observé en France par les pèlerins de saint Éloi ; et sur toutes les images qui nous parlent de ce dernier pèlerinage, on retrouve le cierge roulé en spirale tel que sur le tombeau de saint Thomas.

même sur des détails de couleurs ; il n'y a donc pas à douter que ce soit là une reproduction exacte, et tel était bien le tombeau qui allait pendant quatre siècles recevoir les hommages de la chrétienté entière. Mais pour suivre le fil de cette merveilleuse histoire et en comprendre les pages les plus glorieuses, il nous faut porter maintenant nos regards au-delà des frontières de l'Angleterre.

CHAPITRE XXI

LES MEURTRIERS

(1171-1172)

La nouvelle du tragique évènement qui avait ensanglanté la primatiale d'Angleterre se répandit avec la rapidité de l'éclair dans tout l'occident, et le Roi Henri II fut un des premiers à le connaître. Il en demeura d'abord atterré, s'enferma dans un isolement absolu, ne voulut pas pendant trois jours paraître dans le lieu saint, et refusa toute autre nourriture qu'un peu de lait d'amande (1). Il comprenait assez que de toutes parts on allait le montrer au doigt et le désigner hautement comme l'auteur responsable du meurtre, après six ans passés à lutter contre l'Archevêque de Cantorbéry, après les violents reproches adressés naguère, et plus tôt encore, à ceux qui « ne « voulaient rien faire pour débarrasser leur maître de « son unique ennemi. » Ce fut alors que le Roi envoya aux moines de Sainte-Trinité le message dont

1. Guill. Cant. *Materials*, t. 1, pag. 125. La pénitence dont il est ici question pourrait paraître assez singulière, sinon quant à la quantité des aliments, du moins quant à leur qualité. Il faut se rappeler néanmoins le luxe raffiné que les rois, et même de moins puissants seigneurs, alliaient à leurs habitudes guerrières ; comparé aux mets recherchés dont nous n'avons plus la moindre idée aujourd'hui, et qu'on voyait figurer alors sur la table des grands, le lait d'amande semblera presque un aliment de carême.

nous avons parlé déjà, et par lequel il leur mandait d'ensevelir dignement le corps du primat, auquel il voulait bien pardonner les offenses dont avait eu à se plaindre la majesté royale. Henri II ajoutait quelques mots pour se disculper, assurant n'avoir jamais voulu armer le bras des assassins; mais il fut mal servi par ses interprètes. « Ayant appris le départ « des chevaliers, dirent les clercs chargés du message, « et les connaissant pour les hommes les plus per- « vers de son royaume, le Roi a envoyé en toute « hâte des agents pour faire fermer les ports devant « eux. Ils ont passé la mer, néanmoins, mais à l'insu « de notre maître, qui croyait les avoir dans sa suite « le jour même où le crime fut perpétré. » Personne, sans doute, ne se chargera de dire comment Henri II pouvait se croire entouré d'hommes qu'il savait partis depuis quatre jours, qu'il avait cherché à rappeler, et dont ses agents ne lui avaient pas annoncé le retour puisqu'eux-mêmes n'étaient pas revenus. Le Roi ou ses messagers voulaient trop prouver. Mais ce n'était pas à l'opinion des moines de Cantorbéry que tenait le plus Henri Plantagenet; il leur confiait le soin « d'expier par leurs prières la cul- « pabilité des paroles échappées à sa colère, » mais au demeurant se souciait bien moins de leur appréciation que de celle du Pape. La crainte du châtiment qui allait certainement l'atteindre le faisait trembler, et il était urgent de recourir une dernière fois à la diplomatie, pour atténuer l'effet d'une pareille catastrophe. Le Roi fit donc écrire au Souverain Pontife une lettre où nous lisons :

« A peine arrivé en Angleterre, l'Archevêque a « montré qu'il n'apportait pas avec lui les joies de « la paix, mais le fer et la flamme. Il mettait tout

« en question dans le royaume, et jusqu'à ma cou-
« ronne, prenant le rôle d'agresseur à l'égard de mes
« vassaux, lançant contre eux l'excommunication
« sans le moindre motif. Il s'est trouvé des hommes
« qui n'ont pu supporter tant d'arrogance ; quelques
« uns comptaient parmi les victimes de l'excommu-
« nication. A eux se sont joints plusieurs anglais ;
« ils ont attaqué l'Archevêque ; et ce que je ne puis
« dire sans douleur, ils l'ont tué (1). »

Autant de mots, autant de contre-vérités, dirons-nous. L'excommunication avait été fulminée par le Pape et non par saint Thomas ; seul parmi les laïques Robert de Broc fut frappé pour actes de brigandage ; et cela, le jour de Noël, au moment où les assassins quittaient le château de Bur pour passer en Angleterre. Car ces gens-là venaient de la cour ; et c'était loin de Cantorbéry, loin de l'Archevêque et à l'abri de ses prétendus excès, qu'ils avaient formé leur complot. Des funestes paroles qui avaient décidé du sort du primat, pas un mot dans la lettre royale, où nous retrouvons bien le cœur sec de Henri II, inaccessible aux inspirations généreuses, aussi incapable d'abandonner un plan que d'oublier une injure, fût-elle imaginaire.

Les évêques n'eurent pas honte de seconder la manœuvre que tentait leur maître à l'égard du Pape, et Arnulf, revenu au premier plan, écrivit au Souverain Pontife une lettre où sa plume flexible s'exerçait à innocenter le Roi (2) ; il s'apitoyait même sur l'infortuné prince, « que le chagrin conduirait bien « vite au tombeau si l'on n'y prenait garde » ; mais en revanche il criait haro sur les misérables subal-

1. *Materials*, t. VII, pag. 440, ep. « Ob reverentiam ».
2. *Ibid.* pag. 438, ep. « Cum apud regem ».

ternes, coupables d'avoir mis leur maître dans un si mauvais pas.

Pour porter cette lettre Henri II choisit de nombreux ambassadeurs, parmi lesquels Roger, évêque de Worcester, qu'on s'étonne de rencontrer dans un tel rôle ; l'abbé cistercien de Valazé, les archidiacres de Salisbury et de Lisieux, Richard Barre que nous connaissons déjà, quelques autres personnages encore de moindre notoriété, reçurent mission d'aller trouver le Pape, et de détourner le coup dont le Roi d'Angleterre était certainement menacé. On apprenait alors que l'archevêque de Sens, Guillaume de Champagne, s'apprêtait à fulminer l'interdit ; aussi les ambassadeurs se proposèrent-ils de le visiter au passage ; ce que voyant, Rotrou de Rouen et Arnulf de Lisieux ne purent se résoudre à laisser tenter sans eux un essai de conciliation, et se joignirent aux députés du Roi ; Gilles d'Évreux en fit autant, et le 25 janvier les quatre prélats arrivaient au palais archiépiscopal de Sens, avec l'abbé de Valazé et ses collègues (1). Ils trouvèrent les suffragants de la province réunis autour du métropolitain, qui voulait prendre leur conseil en vue de l'action qu'il méditait. Les envoyés du Roi Henri cherchèrent à obtenir de lui la promesse de ne point jeter l'interdit sur les domaines continentaux de leur maître, et l'archevêque de Rouen prétendit appuyer sa requête sur les lettres mêmes d'Alexandre III : « Nous ne pouvons « agir l'un sans l'autre en une telle circonstance, dit-il « à Guillaume de Sens ; or, je vous refuse mon con« cours, parce que le cas prévu par le Pontife romain « est seulement celui où le Roi n'aurait pas conclu

1. *Materials*, t. VII, pag. 444. Willelmi ad Hugonem Dunelmens. episc. ep. « Miseranda rumorum ».

« la paix avec l'Archevêque de Cantorbéry. » Pareil argument passait les bornes de la naïveté (1); Guillaume répondit en montrant le texte des Lettres apostoliques, en vertu desquelles l'un des deux prélats investis des pouvoirs de légat était libre d'agir si son collègue ne pouvait ou ne voulait se joindre à lui; et de plus, il était bien clair que si l'interdit était mérité dans le cas où le Roi se refusait à la paix, il l'était bien davantage dans le cas où le Roi faisait assassiner l'Archevêque de Cantorbéry ; or Guillaume de Sens venait de recevoir de Henri II lui-même l'aveu de sa culpabilité (2). Les évêques suffragants étaient d'avis qu'il fallait recourir aux voies de rigueur, et l'abbé de Valazé lui-même avouait que la sentence ne serait que juste; Rotrou n'eut donc d'autre ressource que de formuler un appel de plus au Souverain Pontife, qu'il allait trouver de ce pas, assurait-il, quoique bien décidé à n'en rien faire, et pour cause. Roger de Worcester continua sa route avec les ambassadeurs désignés par le Roi, et ils n'étaient pas encore loin de Sens lorsqu'ils apprirent que l'archevêque venait de mettre à exécution sa menace et de jeter l'interdit sur les états continentaux de Henri Plantagenet. Guillaume, au surplus, les faisait suivre par un courrier chargé d'une lettre adressée au Pape; et devant eux, sur le chemin de l'Italie, couraient Alexandre le Gallois et Gontier, qui portaient au Saint-Père, avec la nouvelle du martyre, la dernière lettre que Thomas Becket lui eût écrite.

Il faut convenir que jamais ambassade n'avait été

1. *Materials*, t. VII, pag. 442, Willelm. Senon. archiep. ad Alexand. Pap. ep. « Vestro apostolatui ».

2. *Ibid.* « Per Carthusiensem quoque quem ad eum miseramus, nobis « significavit (Rex) quod causam mortis ejus dederat et quod eum occi- « derat. »

plus épineuse que celle-ci. De toutes parts l'indignation éclatait contre le Roi d'Angleterre ; de France partaient de nombreuses lettres envoyées à la cour pontificale et signées du Roi Louis, de maint personnage haut placé, dénonçant toutes Henri Plantagenet comme le meurtrier du primat, et redisant les miracles qui se produisaient déjà au tombeau de Thomas Becket. Les ambassadeurs allaient donc, au milieu de la réprobation universelle, poursuivis par l'écho des prodiges qui attestaient la sainteté de la victime dont il leur fallait disculper le meurtrier ; la tâche était ardue.

En arrivant à Frascati, où résidait le Pape, les ambassadeurs se virent aux prises avec des difficultés bien plus grandes encore qu'ils ne l'avaient imaginé. Roger de Worcester étant demeuré en arrière, peu pressé peut-être d'exécuter le mandat qui lui avait été donné, l'abbé de Valazé demeurait seul chef de la députation. Il trouva la cour pontificale plongée dans le deuil, et tout entière devenue hostile au Roi Henri. Alexandre III venait d'apprendre l'assassinat de l'Archevêque de Cantorbéry et se renfermait dans sa douleur ; le grand et malheureux Pontife voyait enfin à quel résultat l'avaient conduit tant de négociations dilatoires, tant de promesses mensongères, secondées par la faiblesse et la trahison. Durant huit jours il n'admit personne auprès de lui, pas même ses familiers, et l'accès du palais était interdit à tout sujet du Roi d'Angleterre. Les affaires demeurèrent suspendues, et lorsqu'arriva la nouvelle ambassade envoyée par Henri II, ni le Pape ni les cardinaux ne consentirent à la recevoir (1).

1. *Materials*, t. VII, pag. 471, Clericorum Regis Angliæ ad Regem ep. « Noverit vestra Majestas ».

On était au samedi avant les Rameaux, et tout le monde tenait pour assuré que dès le Jeudi-Saint Alexandre lancerait l'excommunication contre le Roi. Il n'y avait pas de temps à perdre pour les députés s'ils voulaient détourner le coup ; aussi multiplièrent-ils démarches et sollicitations. Le cardinal Jean de Naples était absent, mais en frappant avec insistance à diverses portes que les anglais avaient coutume de voir s'ouvrir, ils finirent par obtenir que l'abbé de Valazé avec l'archidiacre de Lisieux fussent admis par le Souverain Pontife à une audience publique. Les deux ambassadeurs, introduits devant le Pape et les cardinaux, débutèrent par l'éloge obligé de leur maître ; mais quand ils en vinrent à parler de son dévouement à l'Église romaine, le Sacré Collège entier protesta de telle sorte qu'il fut impossible d'aller plus loin.

Rappelés dans la soirée en présence du Saint-Père, ils y trouvèrent Alexandre le Gallois et Gontier, qui défendirent vigoureusement la mémoire de Thomas Becket contre les accusations des deux agents du Roi, et l'audience n'eut d'autre résultat qu'une longue délibération du Pape avec les cardinaux. Bientôt on sut que la nécessité d'un châtiment avait été examinée, finalement approuvée ; aussi l'anxiété des ambassadeurs devenait-elle extrême. A force de démarches, ils obtinrent enfin de plusieurs cardinaux un conseil propre à amortir le coup devenu imminent, celui de se déclarer prêts à jurer au nom de leur maître obéissance entière aux ordres du Pontife romain. Alexandre consentit à recevoir ce serment, qui fut prêté le Jeudi-Saint après midi ; puis le Pape fulmina l'excommunication d'une manière générale contre les meurtriers de l'Archevêque de Cantorbéry et tous ceux qui leur

auraient donné aide, conseil, assistance ou asile en connaissance de cause. Le jour de Pâques l'abbé de Valazé expédia ces nouvelles au Roi, sans pouvoir dissimuler la crainte que le maître ne fût pas entièrement satisfait; et pourtant le négociateur aurait eu droit à des remerciements de la part du prince qui ne devait pas espérer se trouver quitte à si bon marché.

Il est vrai, le Pape n'avait pas dit encore le dernier mot, ni prononcé le jugement auquel Henri devrait se soumettre en vertu du serment prêté en son nom. Roger de Worcester, arrivé à Frascati après Pâques, dut attendre quinze jours avant d'être admis en la présence du Saint-Père et de connaître la sentence définitive. Lorsqu'il fut introduit avec les autres ambassadeurs, ce fut pour entendre Alexandre III confirmer la mesure prise par l'archevêque de Sens et interdire au Roi d'Angleterre l'entrée de l'Église, jusqu'à l'arrivée des légats qui allaient être envoyés en Normandie pour juger de la culpabilité du prince et de ses dispositions. Ainsi tout ce que le Souverain Pontife pouvait accorder était de ne pas dénoncer nommément à la chrétienté le Roi Henri II comme excommunié, et de ne pas placer tous ses états sous l'interdit.

Une autre négociation se poursuivait parallèlement à celle-ci, et il s'agissait des trois prélats frappés par l'Archevêque de Cantorbéry, Roger d'York, Gilbert de Londres, et Jocelin de Salisbury. Le premier assurait ne pouvoir se rendre auprès du Pontife romain parce que l'Empereur lui refusait passage (1);

1. *Materials*, t. VII, pag. 499, Alexandri Pp. ad Rothomag. archiep. et Ambian. episc. ep. « Et ipsa loci ». Alexandre III eût pu objecter que là où venait de passer l'évêque de Worcester, l'archevêque d'York pouvait passer aussi; mais Roger se donnait pour un des champions les plus compromis de l'Église romaine! Il faut lire les paroles du Pape

le second alléguait son grand âge (1), et le troisième la maladie ; tous trois envoyaient des députés chargés de solliciter la levée des censures. Mais quoi! Après avoir déclaré qu'ils en appelaient au Roi des sentences prononcées contre eux au moment où Thomas Becket rentrait à Cantorbéry ; après avoir joué à Bur la triste scène qui avait précipité la catastrophe, ces hommes se déjugeaient-ils? Condamnaient-ils ainsi leur conduite à l'égard du primat et du Roi? Mieux que cela : ils prouvaient à la postérité leur mauvaise foi ; car ils faisaient partir pour Rome un député chargé de négocier leur absolution dans les jours mêmes où ils venaient en grand appareil soumettre au jugement du Roi la procédure suivie contre eux (2). Alexandre III ne connaissait pas

pour croire cela : « ob fervorem devotionis et fidei quam ab hujus turbationis initio circa nos et ecclesiam rex gessit, Frethericus imperator et persecutor Ecclesiæ sibi noluit quod ad nos posset venire securitatem præstare... » Ainsi Roger était si bien connu pour avoir inspiré à Henri II « le dévouement ardent » dont il venait de faire preuve envers le Saint-Siège, que l'Empereur le tenait pour un ennemi particulièrement dangereux ! On se demande comment Alexandre III pouvait consentir à paraître dupe de mensonges aussi effrontés.

1. *Materials*, t. VII, pag. 507.

2. L'abbé de Valazé, en arrivant à la cour pontificale, y trouva Jean Cumin et maître David occupés à poursuivre cette négociation ; le dernier était à Frascati depuis le commencement du carême, dans ce but (Mag. David ad Odonem prior. Cantuar. vel ad Gilbertum London. ep. « Timide scribitur », *Materials*, t. VII, pag. 479) ; or Jean Cumin avait commencé quinze jours avant lui (*Ibid.*, pag. 476, Nuntii regis ad Pictav. archid. ep. « Qui fuerint nuntii »). Le 1er dimanche de carême tombant le 14 février, Jean Cumin était donc arrivé à Frascati le 31 janvier ; par conséquent il avait dû quitter la Normandie tout-à-fait dans les premiers jours du mois, sinon à la fin de décembre, c'est-à-dire au plus tard quelques jours après l'arrivée des trois prélats au château de Bur. Ainsi Roger et ses deux complices jouaient double jeu, en agissant simultanément auprès du Pape et du Roi comme s'ils n'eussent tenu compte ni du Roi ni du Pape ; ainsi leur appel au Roi ne provenait pas même d'une conviction sincère quoique fausse ; il n'était qu'un piège tendu à l'Archevêque de Cantorbéry ; et par suite la responsabilité de la catastrophe incombe à ces trois prélats pour la plus large part.

encore les détails de leur conduite ; il ne voulut pas néanmoins user de clémence dans une aussi large mesure que peu de mois auparavant : les trois prélats durent demeurer sous la suspense ; mais Gilbert et Jocelin, frappés en outre d'excommunication, obtinrent d'en être absous par les deux légats que le Pape allait envoyer au-delà des Alpes. Et si ces cardinaux tardaient à passer les monts plus d'un mois après le retour des ambassadeurs, le Souverain Pontife permettait que l'absolution fût donnée par l'archevêque de Bourges et l'évêque de Nevers. Des Lettres apostoliques furent expédiées à cet effet le 24 avril 1171 (1).

Tels étaient donc les seuls résultats obtenus par les efforts de tant d'ambassadeurs et de députés : Henri II chassé du temple, les meurtriers et leurs complices ou coopérateurs quelconques frappés d'excommunication, les états continentaux du Roi placés sous l'interdit, et les trois évêques maintenus sous la suspense ; enfin l'examen approfondi de la cause réservé à deux légats. Le Pape avait choisi pour cette mission les cardinaux Albert, du titre de Saint-Laurent *in Lucina*, et Theodwin, du titre de Saint-Vital. A quelle date passèrent-ils les monts, nous ne le savons pas au juste ; mais nous voyons qu'au commencement d'août Gilbert Foliot reçut l'absolution à Gisors (2), et nous devons croire qu'il n'avait pas, non plus que les prélats qui lui prêtèrent leur ministère, connaissance de l'arrivée des légats. Ceux-ci ne devaient pourtant pas être éloignés, car dans ces mêmes jours Henri II partit pour l'Angleterre.

Le 6 août, il abordait à Portsmouth, et passant à

1. *Materials*, t. VII, pag. 481, ep. « Fraternitati vestræ non credimus ».
2. R. de Diceto, t. I, pag. 347.

Winchester voulut voir le vieil évêque Henri de Blois alors mourant, qui retrouva pourtant assez de forces pour faire entendre au prince les plus durs reproches au sujet de la mort de Thomas Becket. Le surlendemain le vénérable prélat expirait, après une vie agitée dont toutes les pages n'étaient pas également admirables, mais qui néanmoins laissait après elle de grands souvenirs.

En revenant dans ses états d'outre-mer, Henri II avait l'intention de mettre à exécution les projets formés dès longtemps, on s'en souvient, au sujet de l'Irlande (1); une série d'incidents politiques lui en ouvrait l'accès ; mais on est en droit de soupçonner chez lui d'autres calculs, en le voyant entreprendre une expédition de ce genre au moment précis où il savait avoir à régler la question la plus grave qui pût l'intéresser, celle de ses rapports publics et privés avec l'Église. Il ne mit pas en mer avant le milieu d'octobre, et dans l'île même qu'il s'apprêtait à soumettre, les villes maritimes lui avaient été déjà remises, tandis que le Leinster entier lui était acquis par un vassal fidèle; rien ne pressait donc au point de vue politique. Mais Henri livrait lui-même le secret de tant de hâte en donnant des ordres dans tous les ports du canal Saint-Georges et de la Manche: toute personne qui serait trouvée nantie de lettres notifiant l'interdit devrait être sur-le-champ jetée en prison; aucun clerc ne devrait passer la mer sans avoir juré de ne rien faire au préjudice du Roi ni du royaume; enfin défense était faite d'apporter au souverain une lettre quelconque (2). De tels ordres, qui d'ailleurs ne pouvaient plus étonner ses sujets, trahissaient

1. Ci-dessus t. I, pag. 116 et suiv.
2. Gerv. Cant. t. I, pag. 234.

suffisamment les préoccupations auxquelles obéissait le Roi en quittant la Normandie, pour aller s'isoler pendant deux mois sur les plages occidentales de la Grande-Bretagne. Le 18 octobre il abordait en Irlande, où il demeura cinq mois, recevant la soumission toute pacifique du peuple et du clergé, mais absolument séparé de ses vastes états où pendant ce temps couvait la rébellion (1).

Les deux cardinaux légats, arrivés en Normandie, n'y trouvèrent donc pas le Roi ; et devant l'impossibilité matérielle de lui faire parvenir aucun message, ils résolurent d'attendre son retour, avec une patience sur laquelle Henri Plantagenet n'avait peut-être pas compté. Le Souverain Pontife lui-même n'utilisa pas leur présence pour relever de la suspense Roger d'York et ses deux complices ; ce fut à divers prélats qu'il confia la charge d'exiger les serments nécessaires à laver les trois évêques des fautes pour lesquelles ils avaient été frappés, et aussi du crime de coopération dans l'assassinat du primat d'Angleterre, car la voix publique les en accusait (2). Successivement Roger d'York, le 6 décembre 1171, puis Gilbert Foliot et enfin Jocelin de Salisbury, au printemps de 1172, furent libérés des liens qu'ils avaient dû subir, le premier durant une année, les deux autres durant quinze mois.

Quant aux légats, tout ce qu'ils purent faire pendant ce temps fut de donner aux évêques de Norwich et de Lichfield les pouvoirs nécessaires pour réconcilier l'église primatiale, et la cérémonie eut lieu

1. R. de Diceto, t. I, pag. 350.

2. Ce point est fort clairement indiqué dans les lettres d'Alexandre III, et les conditions qu'il pose, les serments qu'il exige, énoncent nettement cette accusation. Voir au sujet de ces absolutions et de ces serments la note A, à l'appendice du présent volume.

en effet le 21 décembre 1171, au milieu de la joie universelle. Le tombeau du martyr, devenu glorieux par des miracles déjà innombrables, ne devait pas demeurer plus longtemps entouré de l'appareil de deuil qu'avait depuis un an revêtu la cathédrale. Barthélemy, évêque d'Exeter, prononça dans cette circonstance une homélie sur le texte du psalmiste : *Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolationes tuæ lætificaverunt animam meam*, paroles qui s'appliquaient à merveille à cette résurrection de la basilique métropolitaine, dont le triomphe était quotidiennement proclamé par le miracle. Cependant l'heure de la complète victoire n'avait pas encore sonné pour le martyr, dont la gloire débordait pourtant bien au-delà des murs empourprés de son sang; et nous n'avons pas encore la liberté d'oublier ses meurtriers.

Tandis que Henri II s'enfonçait dans l'Irlande, que les trois évêques négociaient pour voir briser leurs chaînes, que devenaient les quatre chevaliers qui, eux du moins, n'avaient pas la possibilité de recourir à la diplomatie pour déguiser leur crime ?

En quittant le château de Saltwood, où ils étaient rentrés le soir du 29 décembre, leur forfait accompli, tous quatre se retirèrent au château de Knaresborough, domaine de Moreville. A dater de ce moment la légende s'est emparée de leur nom, et nous rapportons ailleurs quelque chose de ces récits qui ne sont pas encore entièrement oubliés. Mais nous avons certains indices, d'une valeur historique, à l'aide desquels nous entrevoyons assez distinctement la vérité (1). Il est d'abord un fait certain, c'est que

1. Voir l'appendice, note C.

de la part du Roi, Renaud Fitzurse ni ses complices n'eurent à subir aucune rigueur; Moreville, qui était juge itinérant, ne fut pas maintenu dans sa charge pour l'année suivante, il est vrai (1); mais nous ne voyons pas que ni lui ni les trois autres chevaliers aient été davantage inquiétés par la justice royale (2). Henri se borna à leur conseiller de passer en Écosse, et nous savons par ailleurs qu'en effet les quatre chevaliers tentèrent ce moyen de se dérober à l'orage; mais le Roi Guillaume le Lion et ses sujets refusèrent de les recevoir et les obligèrent à repasser la frontière. Les meurtriers paraissent alors être revenus au château de Knaresborough, dans le comté de Cumberland, et s'y être fixés pour quelque temps; un auteur qui fut leur contemporain assure qu'ils allèrent ensuite demander l'absolution au Pape, lequel leur imposa un temps de service en Palestine (3). Nous savons avec certitude, par une lettre de Herbert de Bosham, qu'au moins un d'entre eux se rendit auprès du Saint-Père dès l'année 1171 ou dans les premiers mois de l'année suivante (4); ce fut Guillaume de Tracy, que le repentir poussait aux pieds du Pontife romain. Déjà il avait confessé son crime à l'évêque d'Exeter, auquel Alexandre III

1. Stanley (*Historical Memorials of Canterbury*, XIVe éd. page 107).

2. Stanley affirme, d'après l'anonyme de Lansdown, qu'ils accompagnèrent le Roi dans ses chasses, comme à l'ordinaire; mais l'anonyme ne va pas si loin.

3. Rad. de Diceto, t. I, pag. 346. — *Materials*, t. IV, pag. 163. — Cfr. *Ibid*. Pref. pag. XVI, note 1, âge du mscr. (XIIe siècle).

4. *Materials*, t. VII, pag. 510. Herberti ad cardinales Albertum et Theodwinum ep. « Id in primis ». Cette lettre fut écrite aux deux cardinaux pendant leur séjour en Normandie, alors que Henri II se trouvait en Irlande. Ce témoignage fort important a échappé aux divers auteurs qui ont traité la question qui nous occupe ici. Il s'accorde pleinement et explicitement avec celui de l'anonyme de Lansdown (loc. cit.).

venait d'adresser des instructions pour discerner les divers degrés de culpabilité parmi les auteurs, les complices, et les coopérateurs de l'assassinat (1). Nous savons aussi que Tracy avait l'intention de passer en Terre-Sainte, et qu'il s'avança au moins jusqu'au monastère de Sainte-Euphémie en Calabre (2). Là nous perdons sa trace.

Quant aux trois autres chevaliers, nous trouvons dans l'histoire de leurs enfants des actes qui attestent une pensée de réparation ; mais en ce qui les concerne personnellement, le Roi oublia que les articles v[e] et XII[e] des statuts de Clarendon l'obligeaient à sévir et lui traçaient la procédure à suivre (3) ; et lui qui naguère professait tant de respect pour les conseils des Pères de Grandmont, il n'entendit plus la voix de Bernard du Coudray, qui voulait voir les quatre asssassins périr dans les sup-

1. *Materials*, t. VII, pag. 534, ep. « Sicut dignum est ».

2. C'est le doyen Stanley qui nous en fournit la preuve, en citant deux documents manuscrits qui se trouvent aux archives de la cathédrale de Cantorbéry (*Historic. Memorials of Canterbury*, pages 111 et 112). Par un acte authentique des premières années du XIII[e] siècle, nous apprenons l'existence à cette date de la veuve d'un certain Guillaume Thann, qui était jadis « parti pour la Terre-Sainte avec son maître Guillaume de Tracy ». Un autre diplôme, visé et contresigné en 1174 par Henri II à Westminster, relate une fondation faite par Tracy en faveur de l'Église de Cantorbéry, « pour l'amour de Dieu, le salut de son âme, et l'amour du bienheureux Thomas Archevêque et martyr ». Ce second document est contresigné par plusieurs témoins, dont le premier se trouve être l'abbé de Sainte-Euphémie, en Calabre. Il est donc bien évident que Guillaume de Tracy s'est mis en marche vers la Terre-Sainte, et qu'il a poussé au moins jusqu'au célèbre monastère, avec l'intention de passer en Sicile pour s'y embarquer. La tradition dit qu'il mourut aux environs de Cosenza, ville située à quelques lieues seulement de Sainte-Euphémie.

3. Ci-dessus t. I, pages 441 et 447. L'art. XII portait : « Si quelqu'un des grands du royaume a refusé justice à l'Archevêque, le seigneur Roi doit l'y contraindre ». Assurément dans le cas où ces grands du royaume assassinaient l'Archevêque, l'obligation du pouvoir royal était bien plus certaine encore.

plices (1). Mais que faisaient donc les évêques? Après avoir dénoncé au Pape les quatre meurtriers et les avoir chargés de tout le poids du crime, ils se turent, même après que le Souverain Pontife eut parlé, car en vertu du VI[e] article de Clarendon ils ne pouvaient agir sans l'agrément du Roi. Il est plus étrange encore de ne trouver nulle part la condamnation du sous-diacre Hugues Mauclerc, le scélérat qui avait mis le comble à toutes les horreurs dont la primatiale venait d'être témoin. D'après les instructions données par le Pontife romain à l'évêque d'Exeter, ce misérable devait être dégradé, enfermé dans un monastère, et déclaré incapable de remplir aucune fonction quelconque dans le chœur ni dans le sanctuaire : mais où est la dénonciation de cette sentence? Aucun chroniqueur n'a pu l'enregistrer.

Trouvons-nous enfin quelque part les indices de la disgrâce encourue par ceux que le Pape considérait comme des coopérateurs coupables, c'est-à-dire par les membres du clergé qui avaient par leurs propos poussé le Roi dans les voies de la haine, provoqué l'accès de colère dont le meurtre fut la conséquence? (2). Hélas non ; ni le prince ni les évêques ne manifestèrent officiellement la moindre répulsion pour ces hommes. Roger d'York était bien regardé par tous comme l'assassin du primat, mais il fallut attendre plusieurs années avant qu'un cri de réprobation s'élevât contre lui (3); et aussitôt après avoir été délié de la suspense, au mois de décembre 1171, il put écrire impunément à tous les évêques d'Angleterre

1. *Materials*, t. VII, pag. 450, Petri Bernardi Grandimont. ad Regem Henricum ep. « Ut innumerabilia ».

2. Lettre à l'évêque d'Exeter, sup. cit.

3. Ci-après, Appendice, note A.

une lettre où l'insolence de la pensée le disputait à l'enflure du langage, et où il traitait de Pharaon le martyr déjà glorifié par ses miracles (1). Que devint Gilbert Foliot? De plus en plus considéré pour ses austérités célèbres, il vit un de ses neveux, Robert Foliot, s'asseoir sur le siège de Hereford, en même temps que Richard d'Ilchester montait à celui de Winchester, Jean d'Oxford le Jureur à celui de Chichester, Renaud le bâtard, archidiacre de Salisbury, à celui de Bath, Geoffroy le fils de Rosemonde, au siège illustre et longtemps abandonné de Lincoln ; Geoffroy Ridel, enfin, l'ennemi personnel de Thomas Becket dont il était l'archidiacre, Geoffroy prenait en main la crosse de l'antique Église d'Ely. Cette curée avait lieu au mois d'avril 1173, à Westminster, sous la présidence du Grand Justicier d'Angleterre, dans une assemblée des députés des chapitres en conformité de l'article XI[e] de Clarendon ; le Roi récompensait ainsi les auxiliaires qui l'avaient si longtemps servi dans la guerre faite au primat (2).

Nous avons ainsi dépassé quelque peu l'ordre des faits pour examiner le sort des meurtriers de l'Archevêque et de leurs complices ou fauteurs, à tous les degrés ; ces constatations nous serviront tout-à-

1. *Materials*, t. VII, pag. 504, ep. « Non ignorat dilectio vestra ». — Cfr. Johan. Sarisb. ad Willelmum Senon. archiep. ep. « Agonem nos« trum » (*Ibid.* pag. 525).

2. R. de Diceto (t. I, pag. 368) nous dit bien que ces élections ont été libres ; il ne peut dire qu'elles aient été canoniques, et Gervais de Cantorbéry (t. I, pag. 243) déclare nettement que les nouveaux titulaires ont été choisis « ad libitum regis et curialium ». Et quant à la forme elle est assez dessinée par le fait que les clercs se réunirent à Londres pour procéder à l'élection. Ce ne sont pas, évidemment, les chapitres tout entiers qui sont venus là de Lincoln, de Hereford, ni de Bath, et il faut voir dans ce fait l'application du XI[e] statut de Clarendon. Ainsi les élus étaient bien les créatures du Roi qui récompensait ainsi leurs services.

l'heure, mais il est temps de reprendre le fil de l'histoire.

Après avoir attendu longtemps le retour du Roi, les cardinaux légats lancèrent un monitoire à son adresse; mais Henri II était trop éloigné, derrière lui les chemins étaient trop bien gardés, pour qu'il pût avoir connaissance de l'acte. Il reparut enfin en Angleterre le mardi de Pâques 1172, et apprit alors quelle attitude adoptaient les dépositaires du pouvoir apostolique. Sans perdre une minute il prit la mer, débarqua en Normandie au moment où on le croyait encore en Irlande, et des pourparlers préliminaires s'engagèrent aussitôt (1). Le Roi et les cardinaux se rencontrèrent à Gournay, puis le lendemain, mardi 16 mai, à l'abbaye de Savigny, où commencèrent décidément les délibérations. Mais les deux légats n'étaient pas venus pour discuter; le Pape les envoyait pour juger des dispositions du Roi et lui imposer telles conditions qui paraîtraient nécessaires à sa réintégration dans l'église (2) ; Albert et Théodwin entendaient donc dicter au prince la conduite à tenir, sans lui reconnaître d'autre droit que celui de jurer obéissance. Henri II ne comprenait pas de même sa situation, ne se considérait nullement comme un coupable devant ses juges, et prétendait discuter comme s'il se fût agi d'un traité à conclure de puissance à puissance. Il essaya même de revenir à sa vieille tactique, si souvent heureuse, et rompant brusquement la conférence, il dit aux cardinaux :

« Je retourne en Irlande, où j'ai beaucoup à faire.

1. *Materials*, t. VII, pag. 513 et suiv. « De reconciliatione regis. Primo « dominus rex et legati ».

2. L'exclusion prononcée par le Pape n'avait pas empêché Henri de s'occuper des choses de l'Église d'Irlande.

« Allez où vous voudrez, circulez dans mes états, « exécutez vos instructions comme légats ; vous ne « serez point troublés. »

Les cardinaux ne se laissèrent pas intimider, et résolurent de pousser le prince au pied du mur ; mais voici où nous pouvons saisir le secret de tant d'échecs éprouvés depuis des années par la cause de la vérité. Le cardinal Albert avait dès longtemps compris toute la portée du grand débat ; il s'était montré fidèle au droit et n'avait pas craint de parler librement à la cour pontificale ; son collègue, moins énergique, n'était cependant pas moins bien disposé ; par malheur ni l'un ni l'autre ne connaissaient assez les hommes avec lesquels ils avaient à traiter. En réponse à la menace de rupture que venait d'articuler le Roi, ils se décidèrent à lui signifier un ultimatum, en lui accordant seulement un délai très court; mais pour régler le détail de ces mesures, ils voulurent prendre conseil, et firent appeler Arnulf de Lisieux, Richard d'Ilchester et Renaud, l'archidiacre de Salisbury : ce fut un coup de fortune pour le Roi.

Soudainement Henri consentit à se trouver sous trois jours à Avranches, et lors de cette nouvelle entrevue, l'on fut assez surpris de le voir accepter sans résistance toutes les conditions des légats. Cependant, désirant avoir auprès de lui son fils aîné pour lui faire prêter serment d'obéissance aux ordres apostoliques, il obtint sans peine que les cardinaux attendissent la fête de l'Ascension.

Au jour dit, 25 mai, les deux légats reçurent de Henri II le serment de n'avoir ni ordonné ni souhaité la mort de l'Archevêque, et d'avoir au contraire ressenti de cette catastrophe une douleur profonde. Après quoi ils lui imposèrent une pénitence qu'ils firent con-

naître par lettres patentes, adressées au Roi et conçues en ces termes (1) :

« A dater de la Pentecôte prochaine et pendant un an vous fournirez les subsides nécessaires à l'entretien de deux cents hommes, d'après l'estimation des chevaliers du Temple, pour la défense de la Terre-Sainte. A la Noël vous prendrez vous-même la croix pour trois ans, et partirez l'été suivant, à moins que le seigneur Pape ou son successeur ne vous en dispense. Que si vous alliez combattre les Sarrazins d'Espagne, le délai de votre départ pour la Palestine serait prorogé d'autant. Vous n'entraverez ni ne laisserez entraver les appels au Saint-Siège en causes ecclésiastiques, et permettrez de bonne foi sans mal engin au Pontife romain de connaître de ces causes, comme aussi vous laisserez ses jugements sortir leur effet; néanmoins, si quelque appelant vous était suspect, vous pourriez exiger de lui caution contre toute manœuvre nuisible à votre personne ou à votre royaume. Les coutumes qui ont été *introduites sous votre règne* au détriment de l'Église seront abrogées entièrement et vous n'en réclamerez plus l'observation de la part des évêques. Vous restituerez intégralement à l'Église de Cantorbéry les domaines que vous lui auriez soustraits, et les rendrez tels que l'Archevêque les possédait avant de quitter l'Angleterre. Enfin vous restituerez aux clercs et aux laïques des deux sexes, dépouillés à cause de l'Archevêque, vos bonnes grâces avec les domaines qui leur appartenaient. »

Henri jura sur l'Évangile d'observer toutes ces conditions, et son fils prêta serment d'accomplir lui-même ce que son père ne pourrait faire. Les deux légats

1. *Materials*, t. VII, pag. 516, ep. « Ne in dubium veniant ».

imposèrent alors au Roi d'autres pénitences d'un caractère privé, tels que jeûnes et aumônes, qui furent l'objet d'une convention secrète; puis ils conduisirent le prince devant la grande porte de la cathédrale où il s'agenouilla, mais les cardinaux le relevèrent et l'introduisirent enfin dans l'église, dont l'accès lui avait été interdit.

Le mardi dans l'octave de l'Ascension, les acteurs de cette mémorable scène se retrouvèrent à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, où l'archevêque de Tours et ses nombreux suffragants avaient été convoqués. Dans la grande salle des États (1), en présence de ces graves témoins, Henri renouvela tous les engagements pris à Avranches, et enfin les deux légats levèrent l'interdit dont étaient frappés les domaines continentaux du Roi. Ils notifièrent cet évènement par lettres officielles adressées à l'archevêque de Sens et à celui de Ravenne.

L'historien doit s'arrêter un instant devant l'acte qui s'accomplit sous les voûtes de l'illustre abbaye, car tout n'y est pas clair. En prêtant par deux fois le serment de n'avoir ni souhaité ni ordonné la mort de Thomas Becket, Henri II était-il sincère? Devons-nous l'innocenter d'un crime dont la voix publique le chargea unanimement au lendemain du 29 décembre? Pareille question est bien permise, et d'elle-même elle se pose, lorsqu'on a entendu Henri Plantagenet prendre sans trembler le Dieu du ciel à témoin pour formuler un odieux mensonge (2). Et néanmoins, à la lumière des faits que nous venons de grouper, nous acquérons la conviction que le Roi n'avait pas songé à ordonner l'assassinat; les fatales paroles échappées à sa colère ne pouvaient valoir un ordre, c'est assez clair;

1. Hippeau, L'abbaye de Saint-Étienne de Caen, page 51 (Caen 1855).
2. Ci-dessus, t. II, pag. 46-47. *Materials*, t. VI, pag. 81.

et en admettant même qu'un chrétien puisse jamais se croire obligé à un crime si son Roi le commandait, au moins faut-il convenir qu'il devrait attendre un ordre précis. D'autres indices nous prouvent que Henri II avait un plan différent, qui était de faire saisir l'Archevêque primat, soit pour le jeter en prison et le traduire ensuite devant un parlement, soit pour le faire amener en sa présence. Telle était certainement la mission donnée à Guillaume de Mandeville, Seyer de Quincy et Richard du Homet (1), dont la conduite prouve assez qu'il s'agissait uniquement d'empêcher l'Archevêque de s'échapper ; c'est pourquoi deux d'entre eux gardaient les ports de Normandie, tandis que Richard faisait fermer ceux d'Angleterre et mettre sur pied les garnisons des châteaux qui avoisinaient la ville métropolitaine. L'appel de la garde royale qui entourait le jeune Roi à Winchester n'avait pas d'autre but que de permettre au connétable de Normandie de saisir à coup sûr Thomas, et tous ces préparatifs étaient indépendants de ceux que faisaient les quatre conjurés. Richard du Homet ne s'occupa point d'eux, soit qu'il ignorât leur présence à Saltwood, soit qu'il n'eût pas d'ordres pour les surveiller ; eux, de leur côté, agirent sans se concerter avec le connétable, puisqu'ils n'attendirent pas l'arrivée des troupes de Winchester. Les trois officiers du Roi et les quatre chevaliers agissaient donc en deux groupes indépendants l'un de l'autre (2). Du reste Guillaume de Mande-

1. Ci-dessus, page 357.

2. S'il n'en eût pas été ainsi, Seyer de Quincy et Guillaume de Mandeville, en demeurant sur la côte normande, à quelques lieues de la cour, auraient risqué leur tête. Il s'ensuit que Henri ou ses envoyés ont menti en disant aux moines de Cantorbéry que les trois grands officiers de la couronne avaient pour misssion d'arrêter les quatre conjurés (ci-dessus page 396).

ville s'en expliqua lui-même, quelques jours plus tard, avec les moines de Cantorbéry (1): « Si j'avais trouvé « le primat, dit-il, je lui aurais fait entendre de sé« vères paroles au sujet des offenses commises par « lui contre la majesté royale; s'il avait acquiescé aux « conditions qui lui étaient posées, la paix se serait « faite; mais dans le cas où il aurait eu l'audace de « s'obstiner, soyez bien certains que j'aurais dû l'obli« ger à céder. » Le caractère vague de ces derniers mots ne nous permet pas de deviner s'il s'agissait d'un jugement en forme ou de la prison « à la merci « du Roi »; mais on n'oblige pas un homme à céder en lui tranchant la tête, et le fidèle Edouard Grim a compris comme nous la tactique du Roi, qui, dit-il, « a été connue plus tard : elle consistait à forcer « l'Archevêque à revenir sur ses résolutions soit par « la prison soit par quelque autre moyen, » mais non point à porter le coup de mort.

Rappelons nous enfin quelle a été la paix de Fréteval: Henri l'a acceptée parce qu'elle ne touchait pas aux coutumes, et que dès lors il pouvait poursuivre l'exécution de son plan, c'est-à-dire constituer dans son royaume une Église esclave, gouvernée par un primat chargé de chaînes; et plus grand serait le prestige de ce chef, plus certaine serait la réussite du projet dès longtemps cher au Roi; or nul archevêque ne pouvait être entouré d'une considération plus universelle que Thomas Becket: comment le Roi eût-il voulu le faire disparaître? Ainsi de la bouche des officiers auxquels Henri II avait donné ses instructions, de celle des témoins les plus autorisés, de l'ensemble même des actes du Roi pendant sept ans et plus, nous pou-

1. Guill. Cant. *Materials*, t. 1, pag. 126.

vons conclure avec certitude qu'en effet le prince n'avait pas voulu ni ordonné le meurtre de l'Archevêque (1).

Est-ce à dire qu'il soit complètement innocent de ce crime ? Il s'en faut de beaucoup; nous constatons seulement que sur ce point le serment d'Avranches n'était pas un parjure. Mais si les deux cardinaux légats eussent cru le Roi déchargé de toute responsabilité, pourquoi lui eussent-ils imposé une expiation rigoureuse ? Non, Henri II ne pouvait se flatter d'être innocent, et il se reconnaissait coupable, Guillaume de Champagne nous l'affirme (2). L'homme qui durant des années a pris plaisir à amasser derrière un frêle barrage des eaux bouillonnantes et sans cesse grossies sera-t-il sans reproche, le jour où un incident vulgaire et prévu donnera passage au torrent? Tel Henri Plantagenet, qui depuis de longues années n'a cessé d'attiser par ses paroles et ses exemples les rancunes et les passions soulevées contre l'Archevêque. Ne devait-il pas savoir que sa volonté seule arrêtait le bras de ses gens, mais qu'avec les années et les péripéties de la lutte, le nombre des ennemis du primat s'augmentait en même temps que leur audace? Il savait de même ne pas pouvoir répondre de sa colère, qui se faisait jour fréquemment et avec une violence peu commune ; comment n'aurait-il pas prévu le cas où des paroles lui échapperaient qui lâcheraient, même contre son gré, la bride aux passions homicides? Ces paroles, ne les avait-il pas déjà prononcées? En

1. Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'Alexandre III envisage la possibilité du plan qui aurait consisté à jeter l'Archevêque en prison; il en est plusieurs fois fait mention dans les lettres envoyées par le Pape au sujet des absolutions à donner aux divers complices du crime.

2. Ci-dessus, page 399.

continuant le même jeu contre l'Archevêque, en lui refusant après le traité de Fréteval les marques authentiques de la réconciliation, en ne réprimant pas les excès des frères de Broc, en permettant à Roger d'York et à ses deux complices de soulever l'indignation de sa cour contre le primat, Henri II aggravait encore la responsabilité qui retomba sur lui de tout son poids, le jour où coula le sang du martyr. Il en avait été averti par Thomas Becket lui-même (1), et de ce chef sa culpabilité n'en devient que plus évidente. C'est donc à juste titre qu'il a dû accepter une expiation, qui d'ailleurs ne fut qu'incomplètement fournie ; elle resta au niveau du repentir du prince, aussi imparfaite que son propos d'amendement. Nous avons clairement constaté qu'il ne se repentait point de la guerre menée contre l'Archevêque de Cantorbéry ; pour cela il nous suffisait d'entendre le message adressé aux moines de Christchurch, de lire la lettre envoyée au Souverain Pontife, de voir les pires ennemis de saint Thomas élevés aux dignités de l'Église. Voulons-nous constater bien clairement qu'il n'entendait point détruire l'œuvre mauvaise contre laquelle Thomas Becket avait lutté jusqu'à la mort? Examinons les conditions acceptées à Avranches et derechef à Caen. Nous y lisons que Henri « abro-« gera entièrement les coutumes *introduites sous son* « *règne* au détriment de l'Église, et n'en réclamera « plus l'observation de la part des évêques. » Était-ce

1. *Materials*, t. VII, pag. 393, Thom. Cant. ad Regem ep. « Novit inspector cordium ». L'Archevêque disait : « Rex, quidquid agant vestri, hæc omnia de manibus vestris requirentur ; damnum enim dedisse videtur qui causam damni dedit. » Ce que Garnier de P. S[e] M. traduit ainsi (pag. 106) :

Reis, qui que fet l'overaigne, de tes mains ert requise,
Car bien fet le domage qui l'e mal en atise.

enfin la victoire du martyr et de l'Église ? Parmi les contemporains beaucoup le pensèrent aussitôt, et les deux cardinaux légats tout les premiers; mais il n'en était rien, l'histoire est obligée de l'affirmer, car elle en a les preuves. Arnulf de Lisieux venait seulement de sauver l'œuvre législative si chère à son maître, et il ne faut pas chercher ailleurs l'explication de l'adhésion si aisément donnée par le Roi à un jugement qui pouvait lui paraître dur : il savait par Arnulf que le serment ne l'engageait à rien au sujet des coutumes, et le reste lui importait assez peu. La formule adoptée par les cardinaux pour parler des statuts de Clarendon leur fut certainement suggérée par l'artificieux prélat, qui savait bien quel sens lui donnerait Henri, quel sens il lui avait donné depuis longtemps. Lorsqu'il écrivait au Pape, lorsqu'il discutait avec Guillaume de Pavie, avec Simon du Mont-Dieu, le Roi s'était toujours déclaré prêt à réformer selon les conseils du Saint-Siège ou de l'épiscopat les coutumes *nouvelles*, mais en mettant soigneusement hors de cause celles que lui avaient léguées ses ancêtres ; et chose étrange, l'autorité apostolique n'avait jamais contesté au prince le droit de faire cette distinction ; seul Thomas Becket avait discerné le piège et rappelé le nom de saint Anselme, dont les luttes semblaient oubliées. Lors donc que les cardinaux Albert et Théodwin lui imposaient l'obligation d'abroger les coutumes *introduites sous son règne*, Henri n'avait garde de s'y refuser ; mais au lendemain du serment prêté à Caen, il écrivait à l'évêque d'Exeter : « J'ai promis... de renoncer aux coutumes « introduites sous mon règne au détriment de l'Église, « coutumes d'ailleurs bien peu nombreuses, si tant « est même qu'il en existe de telles, ce que je ne

« crois pas » (1). Grâce à cette restriction mentale, Henri II avait cru pouvoir prêter le serment qu'on lui demandait sans toucher à l'arche sainte qui gardait les statuts de son Église. Le IIIe article de ces lois était même inscrit dans la patente que les cardinaux délivraient au Roi pour attester sa soumission ; (2)

1. *Materials,* t. VII, pag. 519, ep. « Sciatis quod per gratiam ». Voici les termes de cette lettre : « Promisi... quod consuetudines quæ tempore meo contra ecclesias terræ meæ inductæ sunt dimittam (quas quidem aut paucas aut nullas æstimo). »

Les pièces authentiques, expédiées par les cardinaux pour faire connaître les conditions acceptées par le Roi, mentionnent toutes la question des coutumes dans les mêmes termes que les lettres patentes délivrées à Henri II ; le malentendu est donc évident. Seuls deux documents anonymes articulent le nom de Clarendon ; l'un est intitulé « De reconciliatione Regis », inséré dans les *Materials* (sup. cit.) ; l'autre est un diplôme publié par le Dr Giles, et que l'éditeur des *Materials* n'a pas enregistré ; le Roi Henri II est censé, par cette pièce, abroger explicitement les articles de Clarendon, en présence des deux cardinaux légats et du chapitre cathédral de Cantorbéry, en 1174. Mais les cardinaux ne vinrent jamais en Angleterre et ne visitèrent point la primatiale. Cet acte porte donc en lui-même une preuve de sa fausseté. Herbert de Bosham semble seul y faire allusion (Vita S. Thomæ, *Materials*, t. III, pag. 286) ; mais si nous nous reportons à son *Liber Melorum,* auquel lui-même nous renvoie (*Ibid.*, pag. 546), non seulement nous constatons qu'il n'a pas en vue un acte signé et publié à Cantorbéry, mais qu'il parle de ce qui s'est fait à Avranches, et qu'il confirme même le malentendu dans lequel il ne voit pas plus clair que les autres ; voici en effet ses paroles : « Rex tanquam vere pœnitens abdicavit malas et iniquas (consuetudines)... Bonas vero solum observandas sanxit in posterum ». C'est bien la distinction que nous venons d'établir, et qui a laissé debout les coutumes que les cardinaux croyaient détruire. (Si l'on voulait examiner de plus près la forme du diplôme publié par le Dr Giles et y relever les multiples indices de supposition, il suffirait de consulter Mabillon, *de re diplomatica,* lib. II, cap. XXI, §§ VII et VIII).

2. En effet ce IIIe article porte que nul ne pourra sortir du royaume sans l'autorisation du Roi, et que, cette permission accordée, l'on devra donner caution contre toute manœuvre préjudiciable à la couronne ou au Roi lui-même. Les légats ne mentionnent pas l'autorisation royale et semblent même y contredire, mais qu'importe s'ils laissent au prince le droit d'exiger une caution ? Ne pourra-t-il pas, quand il le voudra, fixer des conditions impossibles ou inacceptables ? Et dès lors, en vertu même d'un acte apostolique, il aura le droit de se croire à l'abri de toute contestation.

l'on pouvait alléguer ce fait pour prouver que les deux légats n'avaient pas visé les lois de Clarendon en prescrivant l'abolition des coutumes nouvelles, et c'était assurément à l'intervention d'Arnulf que le Roi devait un argument si précieux. Ne soyons donc pas surpris de constater par les faits que les articles de Clarendon sont demeurés lois du royaume ; seulement pour les trente années qui achevèrent le XII[e] siècle les exemples en sont nombreux, clairs et probants (1).

Faut-il donc conclure que saint Thomas a lutté en vain, qu'il a donné sa vie sans profit pour l'Église ? Loin de là ; pour l'Église la victoire consiste à tenir hors d'atteinte l'honneur de Dieu et à sauver ses enfants ; toute vérité proclamée, acquise, est pour elle un triomphe, parce que pour ses fils il y a là un surcroît de lumière, une détermination plus nette de leur foi, qui glorifient le Seigneur et montrent aux fidèles le droit chemin des cieux. Thomas Becket a proclamé plus haut que toute contradiction les droits de Dieu, et scellé de son sang la charte de liberté que Jésus-Christ a écrite avec le sien pour la donner à l'Église.

1. Sans chercher bien loin il est aisé d'en relever trois : d'abord celui que nous venons de citer, à propos des élections épiscopales de l'année 1173 ; puis dans Rad. de Diceto, (t. I, pag. 402) nous voyons les clercs traduits par-devant les shérifs pour contraventions imaginaires aux lois forestières, sans que les évêques réclament le moins du monde. En 1176, un légat du Pape céda officiellement sur ce point et reconnut à la justice laïque le droit de procéder contre les clercs dans des cas de ce genre comme dans les causes mixtes dites de *feudo* ; il accorda même que les meurtriers d'un clerc fussent traduits devant le juge royal, l'évêque présent mais comme témoin seulement (*Ibid.*, pag. 410). En 1198, l'Archevêque de Cantorbéry, Hubert, écrivit aux chanoines de Saint-Paul de Londres pour leur enjoindre de choisir sept d'entre eux (parmi lesquels le prélat en désignait un d'autorité) pour se rendre aux Andelys à l'effet d'élire un évêque de Londres en présence du Roi et du primat (*Ibid.*, t. II, pag. 164). Autant d'applications des statuts de Clarendon.

Qu'un royaume entier persiste ensuite à s'endormir dans le fatal engourdissement de l'erreur, l'Église en gémira ; mais du moins l'honneur de Dieu ne pouvait être plus glorieusement affirmé; et les innombrables générations qui, sans ce haut enseignement, eussent été gagnées par les mêmes erreurs dans les autres provinces de la chrétienté, ces générations seront sauvées en faisant écho à la protestation du martyr. Le culte qu'elles lui rendront, non moins que les attaques de l'ennemi, nous donneront la mesure du service dont la chrétienté se reconnut redevable.

CHAPITRE XXII

MIRACLES ET CANONISATION

(1171-1173)

Pendant qu'à la cour se passaient les faits dont nous venons de donner le récit, de l'autre côté du détroit Cantorbéry s'illuminait d'un éclat toujours grandissant qui tendait à envahir l'occident tout entier, bientôt même les plages de l'orient et les froides régions du nord. Dans la basilique primatiale, désormais dépouillée de ses livrées de deuil, le tombeau de l'Archevêque martyr était quotidiennement glorifié par de nouveaux miracles (1), et le pèlerinage dont nous avons dit les commencements prenait de jour en jour plus d'importance. On voyait souvent les clients de saint Thomas arriver à Cantorbéry pieds nus et vêtus de bure, s'étant obligés par vœu à faire ainsi un voyage long et dangereux. Dans d'autres circonstances leur promesse revêtait des formes différentes : par exemple ils apportaient une pièce d'argent mise à part pour le martyr au moment où le vœu était prononcé (2) ; ou bien c'était un cierge roulé, donnant la longueur du corps du pèlerin ou du malade guéri par l'invocation du

1. Guill. Cant. *Materials*, t. 1, pag. 270. Les six livres de miracles de Guillaume nous fourniront toute la matière du présent chapitre, mais nous choisirons les faits qui se rapportent d'une manière certaine aux années 1171-1173, étant datés par des circonstances précises.

2. Pages 169, 200, 328, 345, et en beaucoup d'autres endroits.

saint (1). Parvenus à la crypte de l'église métropolitaine, les suppliants s'agenouillaient dévotement devant le tombeau près duquel veillaient un ou plusieurs religieux, puis passaient la tête dans quelqu'une des ouvertures qui leur permettaient de baiser le sarcophage (2). Les enfants eux-mêmes se faisaient pèlerins, et l'on en vit un jour revenir six, marchant de compagnie, portant au cou l'ampoule de plomb qui était déjà devenue le signe distinctif des pèlerins de saint Thomas (3).

Dans ces ampoules on emportait de l'eau mêlée d'une goutte du sang qui avait coulé pour l'Église, et cette eau s'en allait ainsi au loin multiplier les merveilles et propager dans tous les pays d'occident la dévotion au martyr de Cantorbéry. C'était déjà un premier prodige que la conservation de ce précieux liquide, préservé pendant longtemps de toute corruption, ainsi qu'il appert des récits contemporains (4). La foi des peuples obtenait par son moyen des miracles si éclatants et si nombreux que dans les annales de l'Église il n'est pas d'exemple comparable à celui-ci ; pour autant que l'histoire nous l'apprend, ni le tombeau de saint Martin de Tours ni même aucun des sanctuaires les plus vénérés de Notre-Dame n'ont été si tôt ni si largement glorifiés par l'éclat des prodiges ; seule la grotte de Lourdes a vu de nos jours autant de

1. Pages 170, 177, 260, 324, 353, 446, etc.
2. Pages 178, 246.
3. Page 343.
4. Cette conclusion s'impose en effet, lorsqu'on voit par exemple les ampoules contenant « l'eau de saint Thomas » suspendues dans des chapelles où l'on vient la chercher pour guérir les malades (V. notamment G. Cant. page 354) ; et cela longtemps après qu'elle y a été apportée ; si longtemps que dans telle occasion les ampoules paraissent à peu près vides pour avoir fourni à beaucoup de clients du saint leur contenu, que pourtant l'on ne dispensait qu'avec parcimonie.

guérisons que la crypte de Cantorbéry au XII[e] siècle. Plusieurs des miracles obtenus dès les premiers jours au nom de saint Thomas méritent d'être mentionnés, parce qu'en reportant l'esprit aux diverses phases de la vie du martyr, ils accusent en outre le soin avec lequel du haut du ciel il poursuivait l'accomplissement de sa tâche (1).

Voici qu'il récompense ceux qui lui ont été d'un bon secours dans les années où, pauvre et sans ressources, il cherchait encore sa voie au milieu du monde. Il y avait au diocèse de Norwich une jeune fille d'environ quinze ans, nommé Cécile, qu'un effroyable cancer rongeait sans repos ni trêve. Depuis le temps de la moisson jusqu'au mois de mars le terrible mal ne fit qu'empirer; enfin l'on vit approcher le dénouement fatal. Gisant dans son lit sans prendre aucune nourriture, les membres contractés, les yeux vitreux et grands ouverts, la jeune fille ne donna bientôt plus signe de vie. Cet état durait depuis le mardi, lorsque le vendredi, à la tombée de la nuit, une voisine qui aimait beaucoup cette enfant entra dans sa chambre et se trouva en présence d'un cadavre. Elle s'écria :

— Comment a-t-on laissé mourir ainsi la pauvrette

1. Il est utile de remarquer que les récits de Guillaume de Cantorbéry, l'annaliste officiel des miracles, méritent confiance, attendu le soin avec lequel l'enquête était conduite. Souvent des évêques, des abbés, des chapitres, des chanoines, écrivaient à Cantorbéry les lettres que cite l'historiographe, pour attester la réalité de prodiges dûment vérifiés. A défaut de ces témoignages officiels, les religieux de Cantorbéry réclamaient de bons témoins, et quand on n'en pouvait produire, ils n'enregistraient le fait que sous réserves expresses. D'ailleurs il s'agissait de faits contemporains, et on citait les noms : s'il y avait eu invention ou supercherie, la protestation se fût fait jour sur un point ou sur un autre. Enfin le courant extraordinaire de pèlerins qui ne discontinua pas jusqu'à la Réforme atteste à lui seul le nombre et l'importance des miracles qui le déterminait.

« dans son lit, au lieu de la mettre sur le cilice,
« comme une bonne chrétienne ! »

Sur quoi des amis enveloppèrent d'un suaire le corps déjà raidi, le descendirent dans la cour de la maison et firent brûler des cierges à l'entour. Le père de la jeune fille, nommé Jourdan, s'était endormi, accablé à la fois par la douleur et par la fatigue d'une journée de travail : au bruit des funèbres apprêts il s'éveilla :

— Cécile est-elle donc morte, s'écria-t-il ?

— Eh oui, elle est morte, répondit la bonne voisine.

Alors le pauvre père de se lamenter et de prier :

« O bienheureux Thomas, martyr de Dieu, payez-« moi aujourd'hui les services que je vous ai rendus « jadis de si bon cœur ! Je vous ai servi bien volon-« tiers avant que vous fussiez élevé aux honneurs du « monde ; payez-moi maintenant mes services ! Bien-« heureux martyr, souvenez-vous de ces jours où « vous étiez malade au comté de Kent, à Croydon, « chez Thurstan le clerc. Comme je vous ai servi « de bon cœur ! Vous ne pouviez prendre ni vin, ni « bière, ni aucune boisson forte : alors j'ai mis tout « le voisinage à contribution pour vous trouver du « petit lait. Puis vous n'aviez qu'un cheval, en ce « temps là ; je l'ai soigné. Saint martyr, souvenez-« vous de toute la peine que j'ai prise pour vous : « êtes-vous si pauvre que vous ne puissiez me don-« ner aucun salaire ? » Et Jourdan passa la moitié de la nuit à répéter jusqu'à extinction de voix : « Payez-« moi mes services ! Payez-moi mes services ! » Le saint martyr l'entendit ; Cécile remua la main, la sortit du suaire, puis essaya de parler. Le lendemain elle prit quelque nourriture ; le troisième jour le cancer sécha ; et au bout de trois semaines, sans traitement d'aucune sorte, la jeune fille se trouva parfaitement

guérie. Guillaume, évêque de Norwich (1), fit comparaître les prêtres de la paroisse avec de nombreux témoins; et finalement il leur donna, pour attester la réalité du miracle, des lettres que tous portèrent à Cantorbéry où ils allaient en pèlerinage d'action de grâces (2).

Le temps où Thomas avait géré la charge de Chancelier fut de même représenté dans la série de ces prodiges, et l'annaliste des miracles en prend texte avec raison pour remarquer que Dieu proclamait de la sorte combien pure était demeurée l'âme de Becket au milieu des splendeurs de la cour (3). C'était à Ledbury, dans l'ouest de l'Angleterre, sur les confins des comtés de Worcester et de Hereford; une femme, depuis longtemps paralytique, reçut en songe l'avis de se rendre à certaine maison de la ville et de s'appuyer à une fenêtre où jadis le Chancelier s'était lui-même appuyé, sans doute à l'époque où il conduisait l'armée royale contre Mortemar (4). L'infirme obéit à l'avertissement du ciel, atteignit la fenêtre, et soudain se trouva guérie ; si bien guérie qu'elle passa de l'autre côté pour regagner son logis, laissant ses béquilles pendues au lieu où elle venait de retrouver la santé.

D'autre part Guillaume de Cantorbéry rapporte des guérisons opérées par le saint au profit de nombreux chevaliers de ce pays de Guyenne, où il avait lui-même porté la lance et le haubert (5).

Le comte de Saint-Clair, dont nous avons vu les

1. Guillaume Turbo, qui fut évêque de Norwich de 1146 à 1174 (Gerv. éd. Stubbs, page 246).
2. Guill. Cant. pag. 190.
3. Ibid. pag. 309.
4. Ci-dessus, t. I, pag. 102.
5. Guill. Cant. lib. v.

démêlés avec l'Archevêque, éprouva les effets de la protection du martyr. A dire vrai, ce fut la foi de la comtesse qui obtint successivement deux miracles en faveur d'un nouveau-né qu'elle vit d'abord attaqué d'une grave maladie presque au lendemain de sa naissance. La courageuse mère l'apporta elle-même à la crypte de Cantorbéry, et sur le conseil des religieux versa quelque peu de « l'eau de saint Thomas » sur le corps du petit malade qu'elle remporta guéri. Mais peu après l'enfant mourut ; la comtesse ne laissa pas défaillir sa foi ; et malgré les représentations des siens, de son chapelain même, elle réussit à faire pénétrer quelques gouttes de l'eau miraculeuse à travers les dents serrées du petit cadavre, dont les joues se colorèrent incontinent ; la vie revenait, et bientôt l'enfant se trouva vraiment ressuscité (1).

D'autres personnages, beaucoup plus compromis, ne furent pas moins favorisés de celui qu'ils avaient naguère traité en ennemi. Gilbert Foliot fut de ce nombre, et se vit ramené des portes du tombeau par le vœu d'aller en pèlerin prier auprès du corps de Thomas Becket. Ce qui est surtout remarquable, c'est que le vœu fut formé pour le mourant par Jocelin de Salisbury, son ami, trop longtemps son complice, qui l'assistait au lit d'agonie (2). Gilbert se montra dès lors fidèle à la mémoire du martyr ; il apposa son sceau à des chartes où se lisait le nom de saint Thomas, et accorda dans son diocèse des indulgences à quiconque aiderait de ses deniers la construction de l'hospice de Southwark en l'honneur du bienheureux Archevêque.

Barthélemy d'Exeter, moins coupable que l'évêque

1. Guill. Cant. lib. v. pag. 228.
2. Ibid. pag. 251.

de Londres, mais engagé pendant longtemps dans le même parti, dut également la vie à celui qu'il avait combattu, ainsi qu'en témoigna une lettre officielle adressée par le clergé d'Exeter aux moines de Cantorbéry. Saisi, de même que toute sa maison épiscopale, par une redoutable épidémie de grippe qui désolait le royaume (1), Barthélemy vit promptement se déclarer une pleurésie ; en quelques jours il était à l'extrémité, entouré de malades qui ne pouvaient lui être d'aucun secours. Pour l'arracher à une mort imminente, le bienheureux Thomas se servit d'un petit-neveu de l'Archevêque Thibaut, et par les soins de ce jeune homme Barthélemy put recevoir quelques gouttes de l'eau miraculeuse. Dès ce moment une amélioration rapide se manifesta, pour aboutir en quelques jours à une guérison complète que le prélat vint proclamer au tombeau même du martyr.

Voici maintenant Hamelin, ce comte de Surrey, qui jouait jadis un rôle si odieux dans la cour du château de Northampton (2). Il a été dernièrement témoin d'un miracle éclatant accompli en faveur d'un de ses vassaux, mais sans devenir pour cela plus zélé en faveur de saint Thomas (3) ; un jour est venu pourtant où il s'est vu tout près de perdre un œil : la foi s'est réveillée alors ; il s'est recommandé humblement à celui qu'autrefois il insultait ; un linge qui a touché le corps du martyr, appliqué sur l'œil malade, le guérit aussitôt (4).

Les noms mêlés à l'histoire des années d'exil se

1. « Catarrhus qui regnum pervagatus est et multos assumpsit » ; tels sont les termes employés par le chroniqueur du XII[e] siècle (pag. 408) ; *nil sub sole novum.*

2. Ci-dessus, t. I, pag. 341.

3. Guil. Cant. pag. 161.

4. Ibid. pag. 452.

retrouvent à leur tour; Richard de Luci, Henri de Houghton, apparaissent sous la plume du moine Bénédict, le premier annaliste des miracles (1). Puis ce sont les cisterciens de Pontigny qui ont part aux bénédictions par lesquelles le martyr acquitte sa dette de reconnaissance : deux de leurs frères l'un après l'autre sont miraculeusement guéris, et le second, nommé Robert, avait été au service du Chancelier avant d'entrer en qualité de frère convers dans l'ordre de Citeaux. Les chanoines de Saint-Outrille de Bourges sont aussi récompensés d'avoir donné pendant quelques heures l'hospitalité au primat exilé : le martyr leur renvoie guéri un jeune homme qu'avait affligé durant longtemps une horrible maladie (2).

Lorsque, après l'accord de Fréteval, Thomas Becket eut avec le Roi une des entrevues que nous avons racontées, il fut accueilli chez une noble châtelaine appelée dame Emmeline de Chaumont. Celle-ci, tombée malade après le martyre de l'Archevêque, reçut d'un prêtre angevin le conseil de placer son lit à l'endroit même où Thomas avait reposé; elle le fit, et après la première nuit se trouva guérie.

Mais en jetant avec le saint martyr ce coup d'œil rapide sur sa propre histoire, nous voici ramenés aux sombres jours qui préparèrent le drame du 29 décembre. En vain Thomas, glorifié dans le ciel, multiplie-t-il autour de l'archevêque d'York et sous ses

1. V. ci-dessus, t. I, appendice, note C. — Cfr. t. II, page 143.

2. Guill. Cant. pag. 459. Le récit de ce miracle fut fait dans une assemblée de prélats et de seigneurs réunis à Bourges sous la présidence du Roi Louis ; la présence de l'évêque de Clermont nous persuade qu'il s'agissait de clore les démêlés dont ce prélat avait été l'occasion entre les rois de France et d'Angleterre, et les barons du pays : nous avons entendu en 1170 un mot qui nous montrait les débuts de cette querelle ; ainsi le miracle rapporté par les chanoines devrait être daté de 1171 ou 1172.

yeux les preuves de sa victoire et de sa puissance ; en vain opère-t-il des miracles dans la ville métropolitaine du nord et sur les domaines mêmes du prélat (1) ; nul indice ne nous permet de croire au repentir ni à la conversion de Roger de Pont-l'Évêque.

A l'autre extrémité de l'Europe voyons ce vaisseau battu par la tempête, et qui essaie vainement d'atteindre les côtes de la Palestine. Il porte des pèlerins en Terre-Sainte, mais voilà cinq jours que dure la tourmente ; les trois mâts ont dû être coupés ; le navire, désemparé de son gouvernail, fait eau de toutes parts : l'équipage découragé n'essaie plus même de lutter et n'attend que la mort. Un des passagers, prêtre et anglais de nation, s'est endormi de lassitude, lorsque lui apparait en songe un personnage qu'il ne reconnaît pas :

— Qui es-tu ? dit-il.

— Je suis Thomas, naguère Archevêque de Cantor-
« béry. Dis à ces gens de prier pour Renaud Fitzurse
« et de réciter à son intention l'oraison dominicale,
« afin d'obtenir de Dieu miséricorde pour lui. S'ils
« obéissent, demain le vaisseau atteindra la côte » (2).

Ainsi fut fait, et les naufragés purent prendre terre le lendemain ; n'est-il pas permis d'espérer qu'en effet le Seigneur, dans la profondeur de ses miséricordes, prit en pitié l'assassin pour lequel le martyr avait sollicité des prières ? Le nom de Fitzurse est demeuré chargé de l'exécration des chrétiens, et sa destinée reste enveloppée d'une effrayante obscurité que l'apparition du saint pontife vient seule illuminer d'une clarté fugitive ; sans déchirer tous les voiles, cet éclair

1. Guil. Cant. pag. 335 et 254 ; le second de ces prodiges est attesté par une lettre officielle.

2. Ibid. p. 363.

permet d'entrevoir pour le malheureux le salut éternel, sans doute après une terrible expiation.

Un spectacle plus consolant est celui d'Édouard Grim ; on se rappelle que l'épée de Tracy avait fait au fidèle clerc une grave blessure en lui tranchant le bras. Pendant près d'une année le médecin avait cherché à rejoindre et à faire reprendre les tronçons de l'os, et l'on peut imaginer en quel état devait être le pauvre membre après un traitement infructueux de cette durée ; en proie à de cruelles souffrances, Grim demeurait infirme. Une nuit le martyr lui apparut, enveloppa le bras malade dans un linge imbibé d'eau bénite, mêlée à quelques gouttes de son sang, et lui dit : « Va; tu es guéri ». En effet le membre revint à son état normal, les tronçons de l'os brisé se rejoignirent dans les meilleures conditions ; « et la « preuve de cette guérison, ajoute Édouard Grim, « c'est qu'au bout de ce bras est la main qui écrit pour « vous ce récit ».

Mais en dehors de ces personnages dont les noms nous étaient connus et se rattachent à l'histoire du martyr, d'autres en foule bénéficiaient de son pouvoir miraculeux. Parmi ceux qui assiégèrent sa tombe avant même que la cathédrale de Cantorbéry fût rendue au culte (1), un jeune homme de Saint-Alban, depuis neuf ans affligé du mal caduc, fut guéri après trois jours et trois nuits de veilles auprès du glorieux tombeau. Un chevalier, réduit au plus triste état par une hydropisie et n'ayant rien gagné aux traitements des médecins de l'époque (2), se fit porter jusqu'à cinq

1. Guill. Cant. pag. 166 : « Coruscante jam tempore benignitatis quo martyr Thomas nardum suæ passionis effudit... »

2. Il avait prié Geoffroy Ridel, « archidiacre de Cantorbéry », de lui envoyer le sien ; le fait est donc antérieur à l'année 1173 où Geoffroy devint évêque d'Ely.

milles de Cantorbéry, puis continua par eau son pèlerinage. Arrivé au terme du voyage, il offrit le denier qu'il avait voué selon la coutume, et reçut la permission de revêtir une des pelisses que Thomas Becket portait au moment de sa passion (1); mais il n'éprouva aucun soulagement, et reprit la route de son manoir, cahoté dans un mauvais charriot qui lui occasionnait de vives souffrances ; aussi s'arrêta-t-il non loin de Cantorbéry chez un parent par alliance, et se mit au lit, non sans avoir bu et mangé comme il ne l'avait pas fait depuis longtemps. La nuit se passa pour lui dans un tranquille sommeil qu'il ne connaissait plus, et le matin il s'éveilla tout surpris de ne trouver d'autre souvenir de son mal qu'un peu de faiblesse dans les pieds.

L'expédition d'Irlande fut l'occasion de plusieurs faits où l'on vit la main du martyr de Cantorbéry. Pendant l'été de 1172, le Roi dirigeait des troupes vers sa nouvelle conquête, et certain chevalier, nommé Robert, cousin de Renaud Fitzurse, se rendait à l'appel de son suzerain. Il allait avec son train dans les environs de Glocester ; un écuyer à pied menait en main le destrier de bataille, tandis que le chevalier venait à quelque distance en arrière. L'écuyer, fatigué de la marche, tenait assez négligemment sa bête qui à un moment donné lui détacha une ruade en pleine poitrine, et l'étendit à terre sans connaissance. Aussitôt ses compagnons de s'empresser à lui porter secours ; deux charriots qui passaient par là s'arrêtent également ; survient à son tour le chevalier, qui mettant

1. Guill. Cant. pag. 187. Sans doute les religieux avaient compris quelle faute ils avaient commise en abandonnant si aisément des souvenirs aussi précieux. Toutefois c'est la seule mention que nous ayons trouvée de ce vêtement dans les souvenirs de la primatiale.

pied à terre, emplit d'eau son cor à une fontaine voisine et cherche à ranimer l'écuyer, tout en faisant quérir en grande hâte le prêtre d'une église distante d'un mille et demi. Le ministre de Dieu arrive bientôt, portant la sainte Eucharistie, mais le blessé ne donne aucun signe de vie et ne peut recevoir le corps du Seigneur. Le prêtre fait alors vœu de l'envoyer en pèlerinage à Cantorbéry ; on le place inanimé sur l'un des charriots, et un ami lui soutient la tête, pendant que le chevalier Robert, obligé de continuer sa route, laisse s'éloigner le petit convoi aux allures presque funèbres. Mais on n'a pas encore parcouru beaucoup de chemin que l'écuyer ouvre les yeux, s'assied lui-même dans le charriot sans paraître gêné le moins du monde. Aux exclamations de surprise qui accueillent son retour à la vie simplement il répond : « J'ai vu « venir à moi un homme d'aspect vénérable qui m'a « dit : Lève-toi, et va où t'oblige le vœu fait en ton « nom. — Mais, ai-je répondu, comment y aller ? « Je ne puis monter à cheval, encore moins cheminer « à pied. — Va, m'a dit alors l'apparition, tu feras « heureusement le voyage. »

L'armée royale étant passée en Irlande, la dyssenterie se mit dans ses rangs et y exerça de grands ravages ; un baron, bien connu du prince, en fut atteint, et dut bientôt recevoir les derniers sacrements ; puis il fit vœu d'aller en pèlerinage à Cantorbéry, et la convalescence se déclara aussitôt. Avec plusieurs autres seigneurs de la cour il accomplit sa promesse dès qu'il put le faire et raconta lui-même aux religieux l'histoire de sa guérison. Henri II, qui n'avait pas encore été réconcilié avec l'Église, ne put ignorer ce fait, qui d'ailleurs ne demeura pas isolé pendant tout le cours de son expédition ; il y en eut même de plus

extraordinaires qui semblaient destinés à ébranler le cœur du Roi, jusque là sourd aux remords (1).

Un jeune homme, appelé Guy, ayant été accusé d'un meurtre dont il était en réalité bien innocent, fut interné, les fers aux mains, dans la ville de Stafford. Un pèlerin de Cantorbéry vint à passer par ce lieu, portant au cou l'ampoule déjà connue de toute l'Angleterre, quoique le martyre de Thomas Becket ne remontât pas à une année entière. Guy demanda au pèlerin quelques gouttes de l'eau sanctifiée contenue dans l'ampoule ; et à peine les eut-il bues qu'il vit tomber ses chaînes. On les lui remit, mais elles se rompirent, et le fait se renouvela jusqu'à trois fois, en dernier lieu dans certaine église au pied de l'autel. Le prêtre qui fut témoin de ce prodige ramassa les fers qu'il suspendit au mur du sanctuaire, mais la police royale voulait avoir le dernier mot. Le jeune homme fut donc appréhendé de nouveau, jeté dans un cachot, et lié par le milieu du corps avec une chaîne scellée dans un bloc de pierre ; or, pendant qu'il reposait, il entendit à trois reprises différentes une voix qui disait : « Réveille-toi, invoque Thomas pour qu'il « intercède en ta faveur. » En ouvrant les yeux le prisonnier se recommanda en effet au grand martyr, et vit soudain la chaîne tomber à ses pieds ; à ce coup le geôlier le crut sorcier. On fit de tout cela un rapport au Roi, qui en passant par la ville cita le jeune homme en sa présence.

— Ce sont tes maléfices, dit-il, qui font ainsi « rompre les chaînes.

1. Le fait que nous allons raconter se rapporte à l'année 1171, d'après Guillaume de Cantorbéry (pag. 276) ; car il eut lieu « dans le même temps » qu'un autre miracle, relaté auparavant, et dont la date est le mois de septembre 1171.

— Seigneur, répondit le prisonnier, de maléfices « il n'y en a point en cela, mais seulement de grands « bienfaits du bienheureux Thomas.

— Si Thomas l'a délivré, reprit alors le Roi, qu'on « ne l'inquiète plus et qu'il aille en paix ».

Un fait aussi frappant fut peut-être pour quelque chose dans la soumission, si incomplète qu'elle pût être, à laquelle Henri II se résolut l'année suivante; mais tant de miracles, de prodiges de toutes sortes, ne désarmaient pas tous ceux qui avaient combattu naguère l'Archevêque de Cantorbéry. L'histoire nous l'a déjà dit, le chroniqueur monastique nous le répète, en constatant que le martyr rencontrait encore bien des contradicteurs, bien des faux frères acharnés à dénaturer ses œuvres merveilleuses (1). Le céleste triomphateur n'en poursuivait pas moins sa victoire, multipliant les prodiges, répandant les bénédictions les plus variées sur tous les points de l'occident. Les contradictions mêmes n'étaient que l'occasion de nouveaux miracles, pour punir ou pour convertir; et d'ailleurs elles n'ont, comme toujours, pas eu d'autre résultat que de rendre plus certains aux yeux de la postérité les prodiges qui remuaient la masse du peuple et l'entraînaient vers le martyr. Ni les violences des frères de Broc, ni l'espionnage organisé par les shérifs, ni l'abstention et la froideur du Roi, ni les explications niaises des prétendus sages, ne purent entraver ce courant, qui grossissait avec une rapidité jusque là inconnue, emportant tous les obstacles, franchissant toutes les digues, pour couvrir enfin l'occident tout entier,

Les amis du grand Archevêque, ceux qui avaient

1. Pages 224-225, et 347.

souffert et lutté avec lui, se réjouissaient d'un pareil triomphe, mais non sans laisser échapper quelques paroles de regrets. La voix de l'Église en effet se taisait encore ; les peuples en foule acclamaient le martyr, mais le Docteur suprême ne se prononçait pas, et les honneurs du culte ecclésiastique ne pouvaient être décernés à celui que le Seigneur avait pourtant fait si grand dans les cieux. Un an ne s'était pas écoulé depuis que Thomas était tombé sous le fer des assassins, et déjà de tous côtés se manifestait l'impatience de le voir canoniser, tant était grand le nombre des prodiges obtenus par son intercession. Jean de Salisbury en écrivait à l'archevêque de Sens et à l'évêque de Poitiers ; il fût parti lui-même pour la cour pontificale s'il eût été possible de s'embarquer sans un passeport que Jean était bien assuré de ne point obtenir. Herbert, qui ne pouvait pour des raisons analogues rentrer en Angleterre, adressait directement au Saint-Père une dissertation en forme, à l'effet de démontrer que tous les éléments requis pour une canonisation étaient réunis en ce qui concernait Thomas Becket. De nombreux archevêques et évêques faisaient également instance pour obtenir d'Alexandre III la déclaration officielle qui permettrait d'offrir enfin au grand martyr le tribut d'hommage et de reconnaissance de l'Église militante. Mais le Pape voulut plus de garanties, et chargea ses deux légats, les cardinaux Albert et Théodwin, qui se trouvaient encore en Normandie, de faire une enquête propre à fournir des documents précis et certains. L'enquête eut lieu, et les résultats en furent si concluants qu'Alexandre n'hésita plus.

Le mercredi des Cendres, 21 février 1173, dans la cathédrale de Segni, en présence du Sacré Collège et d'un grand nombre de clercs et de laïques, le Pontife

romain canonisa solennellement Thomas Becket, le déclarant inscrit désormais au catalogue des saints martyrs. Le 12 mars il donna la bulle *Redolet Anglia*, qu'il adressait au clergé et au peuple d'Angleterre, et dans laquelle étaient relevés tous les titres de saint Thomas aux honneurs du culte public ; le Pape rappelait non seulement le dernier combat qui avait assuré la palme au glorieux athlète du Christ, mais aussi les travaux et les douleurs sans nombre supportés pendant de longues années avec une constance invincible.

Alexandre III compléta les enseignements et les dispositions de la bulle par d'autres documents, adressés à divers prélats et à diverses Églises, par exemple aux moines du chapitre cathédral de Cantorbéry. Ceux-ci avaient député vers le Pape un messager, qui se rendait à la cour pontificale à travers mille difficultés précisément au moment où était prononcée la sentence qu'il allait solliciter (1). Il se croisa donc en route avec une Lettre apostolique par laquelle le Souverain Pontife notifiait aux religieux la canonisation de leur illustre Archevêque dont le siège était encore vacant, et de plus ordonnait de célébrer dans toute l'Angleterre la fête de saint Thomas le Martyr chaque année le 29 décembre ; Alexandre III prescrivait en même temps l'élévation et la translation des reliques ; mais ce complément de la canonisation devait se faire longtemps attendre. A l'archevêque d'Aversa, le Pape écrivait pour donner les mêmes instructions, montrant ainsi qu'il entendait bien étendre à l'Église universelle la solennité annuelle de l'illustre pontife de Cantorbéry, dont les combats et les mi-

1. Guill. Cant. *Materials*, t. 1, pag. 321.

racles étaient aussi connus aux extrémités de la péninsule que dans le reste de la chrétienté. Relevons dans ce document un mot que l'on regrette de ne pas trouver dans la bulle *Redolet Anglia*, c'est-à-dire le titre spécial qui méritait au martyr les honneurs du culte liturgique : *Pro justitia Dei et Ecclesiæ libertate decertavit usque ad mortem,* « il a lutté jusqu'à la mort « pour les droits de Dieu et la liberté de l'Église », déclare le Vicaire de Jésus-Christ. C'est l'écho des dernières paroles de Thomas, consacrées, conservées par le Juge suprême de la foi, et transmises par lui à l'Église, qui proclamera jusqu'à la fin des âges ce titre deux fois glorieux.

CHAPITRE XXIII

PAROLES PROPHÉTIQUES

(1173)

Saint Thomas était glorifié pour les siècles à la face de la chrétienté entière ; mais il prouva par d'autres signes qu'il voulait un triomphe plus complet encore. Successivement nous l'avons vu atteindre et vaincre par ses bienfaits presque tous ceux qui l'avaient combattu ici-bas ; néanmoins il était un cœur qu'il n'avait pu ramener encore, et que la canonisation même n'avait pas éclairé ; combien de fois, pourtant, aux jours de sa vie souffrante et militante, n'avait-il pas « demandé à Dieu l'âme de son Roi ? » Cette conquête qu'il n'avait pu achever en ce monde, il voulait la poursuivre après être entré dans la gloire ; et si le Seigneur entendit que la justice y affirmât ses droits, du moins la miséricorde y eut-elle une part encore plus considérable.

A l'époque où le primat d'Angleterre exilé résidait à l'abbaye de Pontigny, un jour il écrivit au Roi Henri une lettre dans laquelle nous avons remarqué ces mots : « Brisez les chaînes de l'Église ; rendez « lui ses droits, pour le bien de votre royaume ; vous « écarterez ainsi tout reproche de votre lignée royale « en assurant la paix de votre propre règne. Autre- « ment je craindrais que la guerre ne fût à perpétuité « dans votre maison ; à Dieu ne plaise ! » Un autre

jour, aussi pendant les années de l'exil, le saint eut un songe qu'il raconta lui-même à Herbert en ces termes : « Il me semblait être debout sur une haute « montagne, tandis que le Roi se trouvait dans la « plaine. Soudain je vis fondre sur lui des oiseaux de « proie ; il y en avait de toutes espèces, et ils atta- « quaient le prince avec fureur ; leur bec, leurs serres « lui arrachaient ses habits royaux jusqu'à le laisser « enfin demi nu. Le Roi reculait pas à pas devant « ces attaques multipliées, se rapprochant de plus en « plus d'un affreux précipice qu'il n'apercevait point. « Il était sur le bord du gouffre, lorsqu'un seigneur de « la cour, en qui le prince avait mis sa confiance et « qu'il avait élevé à de hautes dignités, leva la main « contre son bienfaiteur et son maître, essaya de « lui arracher les derniers lambeaux de la pourpre « royale, et tenta de le précipiter dans l'abîme. Il me » souvint alors de notre ancienne amitié ; en un clin « d'œil je me trouvai aux côtés du Roi : comment « avais-je précisément une lance à la main, je n'en « sais rien ; mais enfin je m'en servis pour disperser « les oiseaux ; je remis sur les épaules du souverain « le manteau royal, et quant au seigneur félon je lui « témoignai mon indignation : De votre part au moins, « disais-je, le Roi ne devait pas s'attendre à pareille « ingratitude (1). »

La lettre de l'Archevêque et le songe qu'il racontait ainsi résumaient bien longtemps à l'avance des évènements que nous devons maintenant exposer.

Le couronnement de Henri Court-Mantel avait été, nous le savons, l'évènement le plus grave qui eût

1. Herb. pag. 548. Le saint Archevêque avait même nommé le traître, mais celui-ci étant encore vivant lorsque Herbert écrivait, le biographe n'a pas voulu articuler son nom.

marqué l'année 1170, et nous n'ignorons plus quel prix y attachait Henri II. Mais après avoir vu là un acte décisif dans le sens de sa politique ecclésiastique, il ne tarda pas à reconnaître que c'était une lourde faute, et le coup qu'il avait voulu porter à l'Église retomba sur lui de tout son poids. Louis le Jeune avait été profondément blessé de voir sa fille exclue de la cérémonie du sacre, et Henri II se vit obligé d'en faire réparation; il fut donc convenu que la jeune reine Marguerite serait couronnée à Winchester par l'archevêque de Rouen, ce qui eut lieu le 27 août de l'année 1172; et conformément aux exigences du Roi Louis, ni l'archevêque d'York ni les évêques de Londres et de Salisbury ne parurent à la cérémonie. Mais en acceptant cette condition, Henri II n'avait pas à beaucoup près épuisé le calice des humiliations auxquelles il s'était lui-même condamné.

Les traités de Montmirail et de Saint-Léger avaient posé des principes qui n'allaient à rien moins qu'au démembrement des états réunis sous le sceptre des Plantagenets, si un jour les fils de Henri II voulaient en tirer les conséquences. En plaçant la couronne sur la tête de Henri Court-Mantel, en l'associant au trône, en le qualifiant Roi des Anglais, en lui remettant de fait le gouvernement de la Grande-Bretagne, son père comptait trop aisément sur la soumission et la fidélité d'un fils de la reine Éléonore. Le jeune Roi s'habitua vite à considérer sa dignité comme une souveraineté réelle; et son père commit une nouvelle faute en s'enfermant durant cinq mois en Irlande. Il avait interdit, l'on s'en souvient, toute communication entre lui et ses états, pour être plus sûr de ne recevoir aucune lettre des cardinaux légats; mais pendant ce laps de temps, les mécontents purent à leur

aise murmurer et intriguer. On fit entendre à Henri Court-Mantel qu'il était réellement le chef du royaume puisque son père n'en avait plus souci, et il ne fallut pas de longues instances pour le déterminer à porter la main sur le sceptre, d'autant que la reine-mère prenait, dit-on, parti en faveur des jeunes princes : duchesse d'Aquitaine, pouvait-elle ne pas partager les sentiments d'indépendance enracinés si avant dans le cœur de ses sujets héréditaires ?

Après les conférences et les serments d'Avranches et de Caen, après la cérémonie de Winchester, qui ne faisaient que poser davantage Henri Court-Mantel comme prince souverain, il vint un jour en Normandie trouver son père, et lui demander l'exécution immédiate des clauses acceptées par lui à Montmirail : Henri II refusa nettement de démembrer ses états, mais dès la nuit suivante son fils le quittait furtivement et passait en France, où il fut aussitôt rejoint par ses deux frères, Richard et Geoffroy, qui avaient le même intérêt à être investis de leurs apanages respectifs.

Le Roi Louis VII accueillit les jeunes princes dont l'aîné n'avait pas vingt ans ; la cour de France les entoura d'honneurs et de fêtes où brillaient leur prouesse et leurs charmes. Trouvères autant que chevaliers, ils se plaisaient au sein de la « douce « France ; » mais la politique poursuivait son œuvre au milieu des divertissements. La défection des trois Plantagenets était une heureuse fortune pour Louis le Jeune, si l'on s'en tient aux seuls calculs des habiletés humaines, car elle offrait une occasion unique d'écraser d'un coup la puissance d'un rival redoutable. Sous prétexte d'aider les trois princes à con-

quérir les apanages que leur reconnaissaient les traités, une ligue formidable se forma dans laquelle entrèrent la France, la Flandre, l'Écosse, la Bretagne et l'Aquitaine. A ces bannières confédérées se joignirent aussitôt celles de nombreux seigneurs d'Angleterre qu'attirait l'appât de riches dépouilles. Henri Court-Mantel abandonnait à Guillaume le Lion, roi d'Écosse, les deux belles provinces de Cumberland et de Northumberland; au comte de Flandre, Douvres et d'autres villes maritimes; au comte de Champagne un des châteaux qui dominaient la Touraine, avec des revenus à prélever sur cette province qui jadis appartenait à la maison de Blois et Champagne. Les seigneurs du Poitou et de la Guyenne voyaient la possibilité de reconquérir leur indépendance, et de restaurer le duché d'Aquitaine comme les bretons « la « libre Bretagne ». Pour les grands seigneurs anglais, c'était une occasion de saisir l'influence politique et de venger des disgrâces. La France enfin était suffisamment intéressée par l'espoir d'anéantir la puissance de Henri Plantagenet, de briser le faisceau des forces réunies dans sa main: car c'était la dislocation complète qui se préparait, et il n'en fallait pour preuve que la légèreté avec laquelle les fils de Henri II jetaient au vent les clefs mêmes du royaume. Si la coalition était heureuse, elle amènerait la fin de ces guerres toujours renaissantes qui devaient dégénérer plus tard en un duel de cent ans. Mais les coalisés se crurent trop forts pour que la victoire pût être douteuse; et ils combattirent mollement, sans aucun ensemble, oubliant qu'ils avaient affaire à un capitaine aussi résolu qu'expérimenté.

Henri II comprit toute la grandeur du danger, mais il ne s'abandonna pas, et déploya les qualités qui

auraient dû faire de lui un grand prince ; d'ailleurs il avait sur ses adversaires l'avantage immense que lui donnait son armée permanente, aguerrie, toujours mobile et toujours prête. Il demeura d'abord en Normandie, sa seule province entièrement fidèle, pendant que le comte de Flandre et le Roi de France engageaient les hostilités. De ce côté la campagne se dessina promptement en faveur du Roi d'Angleterre. Dégagé sur sa frontière de l'est, et négligeant les insurgés de Guyenne, éloignés et désunis, il frappa sur la Bretagne un coup rapide et heureux qui le rassura de ce côté encore ; mais le péril était surtout en Angleterre. Guillaume le Lion avec ses 80,000 écossais venait d'enlever Carlisle et inondait les provinces du nord ; le jeune comte de Leicester et Hugues Bigod, comte de Norfolk, se déclaraient pour les princes au cœur même du royaume; Henri Court-Mantel armait une flotte dans les ports flamands et allait sous peu mettre à la voile ; déjà même quelques compagnies de brabançons passaient la mer et renforçaient l'armée de Guillaume le Lion (1). Pour faire face à tant d'ennemis, Richard de Luci, Grand Justicier du royaume et par conséquent régent pendant l'absence du Roi, n'avait que quelques troupes à mettre en campagne ; il essayait de parlementer avec le Roi d'Écosse, mais sans succès. Heureusement les châteaux qui gardaient la frontière du nord étaient forts et commandés par des hommes de cœur, Robert de Vaux, Roger d'Estouteville et d'autres encore, qui repoussaient les assauts de l'ennemi ; mais il était

1. Nous empruntons certains détails de ce récit, et notamment ce qui a trait à saint Thomas, à la Chronique rimée de Jordan Fantosme, chevalier trouvère, qui combattait pour le Roi dans cette guerre et qui l'a racontée dans le français-picard de l'époque (*Revue Anglo-Française*, 1re série, t. v, pag. 400 et suiv.).

évident qu'ils ne pourraient tenir indéfiniment, et déjà les places d'Apleby et de Brough avaient succombé. Luci envoya auprès du Roi Richard d'Ilchester, sacré depuis peu évêque de Winchester, pour faire connaître les dangers de la position et presser le retour du souverain. Lorsque le prélat eut donné au Roi tous les détails nécessaires, Henri s'écria :

« Saint Thomas, gardez-moi mon royaume ! »

Sous l'étreinte de la nécessité une révolution s'opérait dans son cœur, et son âme se tournait enfin vers Dieu. Lui qui naguère écrivait au Pape en termes si étranges, lui adressa en ce moment critique une lettre où Alexandre III lut ces mots : « La couronne « d'Angleterre est soumise à vos lois, c'est de vous « seul que je suis le vassal. Que notre royaume « éprouve donc ce que peut le Pontife romain ; et « parce que vous ne combattez pas avec un bras de « chair, défendez avec le glaive spirituel le patri- « moine du bienheureux Pierre (1). »

Dans les premiers jours de juillet, Henri prenait la mer pour retourner en Angleterre avec la reine Éléonore, Marguerite sa bru, et Jean Sans-Terre, son dernier fils. Le vent était violent et la mer très mauvaise ; la traversée fut difficile, et tant qu'elle dura, le Roi ne cessa de prier à haute voix, demandant à Dieu la faveur d'arriver sain et sauf jusqu'au port, si cela devait rendre la paix à l'Église et à l'État. Le lundi 8 juillet la nef royale abordait à Southampton ; immédiatement Henri prit la route de Cantorbéry, et bien des souvenirs durent se réveiller dans son esprit pendant le trajet ; ce chemin, il l'avait suivi dix ans auparavant avec l'Archevêque de Cantorbéry, l'en-

1. Ap. Migne, t. cc, col. 1389, ep. « In magnorum discriminum ».

tretenant de la prochaine élévation de Gilbert Foliot sur le siège de Londres ; sur cette route s'était donc joué le prologue de tout le drame qui venait de finir dans le sang.

Le Roi allait, jeûnant strictement au pain et à l'eau, évitant de traverser les villes, mais visitant sur son passage les chapelles et les hospices, et faisant toute diligence. Le 12 juillet il arrivait enfin à la chapelle Saint-Nicolas, située à deux milles de Cantorbéry (1), et descendait de cheval pour parcourir à pied le reste du chemin. A l'église Saint-Dunstan, située hors les murs de la ville métropolitaine, il revêtit l'habit de bure que portaient à l'ordinaire les pèlerins, quitta sa chaussure, et dans cet humble appareil fit son entrée dans la cité ; le long des rues ses pas restaient marqués par les traces de sang que laissaient sur le sol ses pieds meurtris. Un certain nombre d'évêques s'étaient réunis pour recevoir le souverain, et pour ces prélats, presque tous compromis dans les évènements des dernières années, le spectacle de l'humiliation à laquelle se soumettait Henri II dut être une éloquente prédication. Le royal pénitent atteignit enfin le porche de l'église primatiale où il tomba à genoux (2). Puis il pénétra dans la nef et se dirigea vers le transept nord où avait été consommé le martyre de saint Thomas ; là encore le puissant Plantagenet s'agenouilla et pria, en versant des larmes amères, tandis que les moines et les évêques se tenaient silencieux autour de lui. S'inclinant enfin vers les dalles encore teintes de sang, Henri les baisa respectueusement et récita le *Confiteor* devant tous les assistants ; après quoi il se releva et se dirigea

1. Gerv. pag. 248.
2. Grim, pag. 445.

vers le tombeau du saint, où il s'agenouilla de nouveau et pria longtemps à voix basse. Gilbert Foliot prit ensuite la parole :

« Tout le monde sait, dit-il, que plusieurs nour-« rissent des pensées qui ne sont pas conformes à la « réalité des derniers évènements ; en conséquence, « devant Dieu qui connaît le fond des cœurs, devant « le Christ que notre Roi adore d'une foi sincère, et « en présence de vous, mes frères, Sa Seigneurie « confesse en toute vérité que c'est sans ordre de sa « part et à son insu que des hommes pervers ont tué « le vénérable Archevêque. Dès qu'Elle a connu le « meurtre, Elle en a ressenti plus de douleur que « jamais évènement quelconque ne lui en avait fait « éprouver ; nous le voyons bien tous à cette heure. « Quant à la parole que le Roi a prononcée dans un « mouvement d'entraînement et de colère, parole dont « quelques téméraires impies se sont autorisés, croit-« on, pour commettre leur forfait ; quant à la guerre « acharnée qu'il a faite à l'Archevêque vivant, le « Roi se proclame coupable, et demande pardon. Il « fera telle satisfaction que vous ordonnerez. Aussi « implore-t-il vos suffrages, pour que son humble « pénitence soit agréée de Notre Seigneur et Sauveur « qui ne méprise pas le cœur contrit et humilié, « comme aussi du bienheureux martyr Thomas. Il « rend aujourd'hui en entier à cette Église les dignités « et les droits qu'elle a possédés jadis, au sens le plus « large qui soit admis dans ce royaume ou dans toute « autre province de l'Église catholique. En outre, et « de son propre mouvement, le Roi fait ici offrande « au martyr d'un revenu de trente livres, en lui de-« mandant par votre intercession d'oublier dans sa « bonté les injures qui lui ont été faites. »

Gilbert ajoutait que le prince pardonnait de son côté tout ce qui avait pu lui paraître un sujet de plainte contre les hommes attachés à la fortune de l'Archevêque et leur rendait ses bonnes grâces avec son affection. Enfin le Roi offrait pour le saint tombeau un *antipendium* de soie et promettait de bâtir un monastère en expiation de sa faute (1).

Lorsque l'évêque de Londres eut achevé de parler, le Roi déclara confirmer et ratifier tout ce qui venait d'être dit, puis il se découvrit les épaules, et se courba de manière à introduire la tête dans l'une des ouvertures pratiquées sur la face latérale du sépulcre. Les évêques présents s'avancèrent alors et chacun vint à son tour donner cinq coups de verge sur les épaules nues du prince pénitent; les quatre-vingts moines défilèrent ensuite, et chacun d'eux frappa trois fois; au total environ trois cents coups de discipline. Après cette flagellation, le Roi reçut l'absolution, mais il ne se retira pas pour cela du lieu sacré où le repentir l'attachait. Il demeura toute la nuit agenouillé sur le pavé de la crypte, veillant et priant, sans vouloir accepter le plus pauvre tapis pour ses genoux meurtris, ni d'eau pour ses pieds ensanglantés. Pendant cette même nuit, le saint amena près du Roi une de ses sœurs, Rohesia, offrant ainsi à Henri II l'occasion de réparer en quelque chose les ruines qu'avaient causées dans la famille de Gilbert Becket la sentence d'exil prononcée contre tous ses membres. Rohesia venait en effet exposer sa détresse et demander merci : sa plainte fut entendue et le Roi lui fit don d'un moulin qui devrait passer ensuite au fils de la suppliante, nommé Jean.

1. Guill. Cant. *Materials*, t. 1, pag. 251.

Pendant ce temps les moines chantaient Matines; quelques heures plus tard l'office des Laudes fut célébré; Henri alors quitta la crypte pour aller prier successivement à tous les autels de l'église supérieure, et vénérer les reliques des bienheureux qu'il rencontrait partout dans cette pieuse visite ; puis il revint au saint tombeau. Lorsque le soleil fut levé, il demanda une messe qu'il entendit ; après quoi il voulut, comme tant de pèlerins venus avant lui, boire quelques gouttes du sang du martyr mélangé dans de l'eau, et emporter une petite fiole d'étain remplie de cette eau sanctifiée. Enfin il quitta la basilique et reprit le chemin de Londres.

Henri II était maintenant sincère dans son repentir: après le martyre de l'Archevêque, on avait eu de justes raisons de suspecter la vérité de ses déclarations; mais depuis lors il avait senti la main de Dieu s'appesantir sur lui, et par un de ces revirements heureux que la foi du moyen âge rendait fréquents, le Roi avait ouvert les yeux et reconnu son crime. La promesse de bâtir un monastère fut tenue, et au-delà; le prieuré des Augustins du Mont-Rouen, autrement dit le Mont Saint-Jacques ou le Mont-aux-Malades, fut en effet réédifié par Henri II sur un plan beaucoup plus vaste et plus beau (1); les monastères du Bois-Rayer, de Pommier-aigre, au diocèse de Tours, celui de Villiers au diocèse de Bourges, tous trois de l'ordre de Grandmont, furent aussi élevés et dotés par le Roi d'Angleterre à cette occasion (2). Malheu-

1. Langlois, *Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades,* (Rouen, 1851).

2. *Annal. Ordin. Grandimont.* pag. 5 et seq. (1662). — Cfr. *Le Paradis délicieux de la Touraine,* par le R. P. Martin Marteau, Carme ; IIIe Parterre, chap. LV (1660). On a attribué aux mêmes circonstances la construction de beaucoup d'autres églises, qui datent en effet de cette époque ; ainsi la salle de Coëffort, au Mans, qui ne devint église qu'au XIIIe siècle.

reusement le repentir du prince ne portait que sur le fait de sa coopération au meurtre de l'Archevêque, mais n'allait pas et n'alla jamais jusqu'à lui faire regretter les lois funestes qui avaient été la véritable cause d'une telle catastrophe. L'expiation toute volontaire que nous venons de raconter ayant été sincère, néanmoins, elle fut bénie de Dieu.

Le jour même où Henri Plantagenet s'humiliait au tombeau de saint Thomas, une tempête dispersait la flotte qui était sortie des ports flamands pour porter en Angleterre Henri Court-Mantel; obligé de regagner la Flandre, le jeune prince renonçait à son projet. A la même heure, le vieux comte Renaud de Cornouailles battait Leicester, et le comte de Norfolk voyait son armée de brabançons désorganisée, prête à se rendre, ce qui ne tarda pas.

Mais l'ennemi le plus redoutable était le Roi d'Écosse. Il était occupé à faire le siège du château d'Alnwik. Randolf de Glanville, qui suivait ses mouvements, venait de rallier Robert de Vaux et Roger d'Estouteville, dont la valeur avait déconcerté les efforts des écossais, et qui avec leurs garnisons avaient suivi l'armée de Guillaume dans sa marche vers d'autres places. Randolf était un chef entreprenant; averti que les écossais se gardaient mal, que d'ailleurs ils s'étaient répandus dans les campagnes tandis que Guillaume formait le blocus d'Alnwick avec ses auxiliaires français et flamands, il résolut de tenter une surprise. Une marche forcée de vingt-quatre heures l'amena dans le voisinage de la place assiégée; le brouillard couvrait la plaine et dérobait l'approche des troupes royales. Une pointe audacieuse de la cavalerie d'avant-garde engagea brusquement l'action; le roi d'Écosse, s'armant à la hâte, se

jeta dans la mêlée avec son courage habituel, mais un coup de lance abattit son cheval sous lequel il demeura pris, et quelques minutes après il se voyait obligé de rendre son épée à Glanville. En moins d'une heure ses troupes étaient mises en pleine déroute et le château se trouvait dégagé : à cette heure même Henri II entendait la messe à Cantorbéry.

Quatre jours s'écoulèrent; le Roi était à Londres, malade et alité; dans le palais régnaient l'inquiétude et la tristesse, car le prince avait proscrit tout appareil de fête. La quatrième nuit était commencée, Henri reposait, lorsqu'on entendit frapper à la porte des coups répétés :

— Qui va là? demanda le chambellan sans ouvrir.

— Un messager qui arrive du nord; c'est Randolf « de Glanville qui l'envoie.

— Revenez demain, répondit l'impitoyable chambellan.

— Ouvrez, ouvrez, reprit l'étranger; il faut que le « Roi soit averti sur-le-champ.

Henri s'était réveillé au bruit, et demandait qui était à la porte :

— C'est Brian, fils de Randolf de Glanville, qui « arrive du nord.

— Qu'il entre à l'instant, dit le Roi.

A la lueur du lampadaire on vit en effet un jeune homme pénétrer dans la chambre et s'approcher du lit :

— Sire, dit-il, j'apporte d'heureuses nouvelles.

— Randolf se porte donc bien?

— Si bien qu'il a fait prisonnier votre ennemi le « Roi d'Écosse.

— Dites-vous vrai? s'écria Henri.

— Sire, demain à midi vous recevrez des lettres

« de l'archevêque d'York et vous verrez que je dis « vrai. J'ai voyagé quatre jours sans manger pour « vous apporter plus vite ce message.

— Si vous dites la vérité, votre fortune est faite... « Mais vraiment le Roi d'Écosse est-il prisonnier?

— Sire, si je vous trompe, je veux être mis en « croix, pendu, ou brûlé vif.

— Grâces soient donc rendues à Dieu et à saint « Thomas et à tous les saints du Paradis, » s'écria le Roi avec transport; et à l'instant il se mit à chercher les chambres des seigneurs attachés à sa personne, frappant à toutes les portes en criant :

« Éveillez-vous, barons; on a pris l'Écossais! »

Et la nuit s'acheva en grande liesse; la guerre était finie, l'insurrection domptée; ajoutons : le songe prophétique du saint Archevêque réalisé; du haut des montagnes éternelles c'était bien lui qui venait de descendre pour disperser les ennemis de son Roi et lui rendre la pourpre dont ils avaient commencé à se partager les lambeaux. Le triple succès des 12 et 13 juillet ne laissait aucun doute sur l'intervention toute puissante du martyr.

Mais une autre parole encore de saint Thomas se réalisait en même temps. Lors de son retour en Angleterre, et plus tard encore, une heure à peine avant de mourir, l'Archevêque avait dit : « Je voudrais pouvoir donner à mon Roi trois couronnes « avec de grands royaumes. » Or la couronne d'Angleterre appartenait à Henri par droit de naissance; et Thomas la lui avait assurée au début de sa carrière; il la sauvait encore après sa mort. L'année même qui avait suivi le martyre, l'Irlande s'était ouverte devant le Roi, dont elle s'était reconnue vassale sans coup férir. Voici enfin que l'Écosse est

vaincue; Guillaume le Lion, amené en Normandie, est obligé à son tour de se reconnaître vassal de Henri II, auquel il doit remettre les places fortes qui sont les boulevards de son royaume. A coup sûr la conquête de ce noble pays n'est point complète, ni surtout définitive; mais l'Angleterre ne perdra plus de longtemps le droit de suzeraineté ainsi établi. Saint Thomas triomphant dans la gloire éternelle a réalisé le désir qu'il avait exprimé, les plans qu'il avait pu seulement esquisser dans cette vie mortelle; il a donné bien réellement à son Roi une triple couronne.

Nous ne suivrons plus l'histoire de Henri Plantagenet que pour constater l'accomplissement d'une dernière parole du martyr. Délivré de toute inquiétude quant à la Grande-Bretagne, le Roi repassa la mer et vola au secours de Rouen, étroitement assiégé par Louis de France. Son arrivée soudaine, la décision de ses mouvements, lui valurent un prompt succès; les troupes françaises, battues, furent obligées de lever le siège et de se retirer au-delà des frontières. On était à l'Assomption de la Sainte Vierge. Ainsi était rompue en trois semaines la plus redoutable coalition, secondée par une insurrection au cœur même de l'Angleterre; Henri II sortait vainqueur de cette épreuve difficile, mais ses fils ne devaient lui causer désormais que des chagrins; « la guerre devait se perpé- « tuer dans sa maison », et Henri II fut contraint d'employer ses dernières années à étouffer les dissensions armées de Henri Court-Mantel et de Richard Cœur-de-Lion. Si la réparation des torts faits à l'Église eût été complète, si les fatales coutumes de Clarendon eussent été abolies sans retour, la menace prophétique de saint Thomas ne se fût point réalisée,

Henri II n'eût pas vu mourir avant lui ses deux fils, Henri Court-Mantel son aîné, et Geoffroy de Bretagne. Dans la mesure où il avait fait pénitence il fut récompensé : la couronne demeura ferme sur son front ; mais le principe délétère infusé dans l'organisme de l'État pour en altérer la constitution chrétienne, ce principe n'étant point supprimé ne cessa pas de produire des fruits amers. Un jour viendra où la main de Dieu se retirera tout-à-fait ; et alors l'Angleterre, graduellement empoisonnée depuis des siècles, verra mourir en même temps dans son sein la foi catholique et la liberté chrétienne.

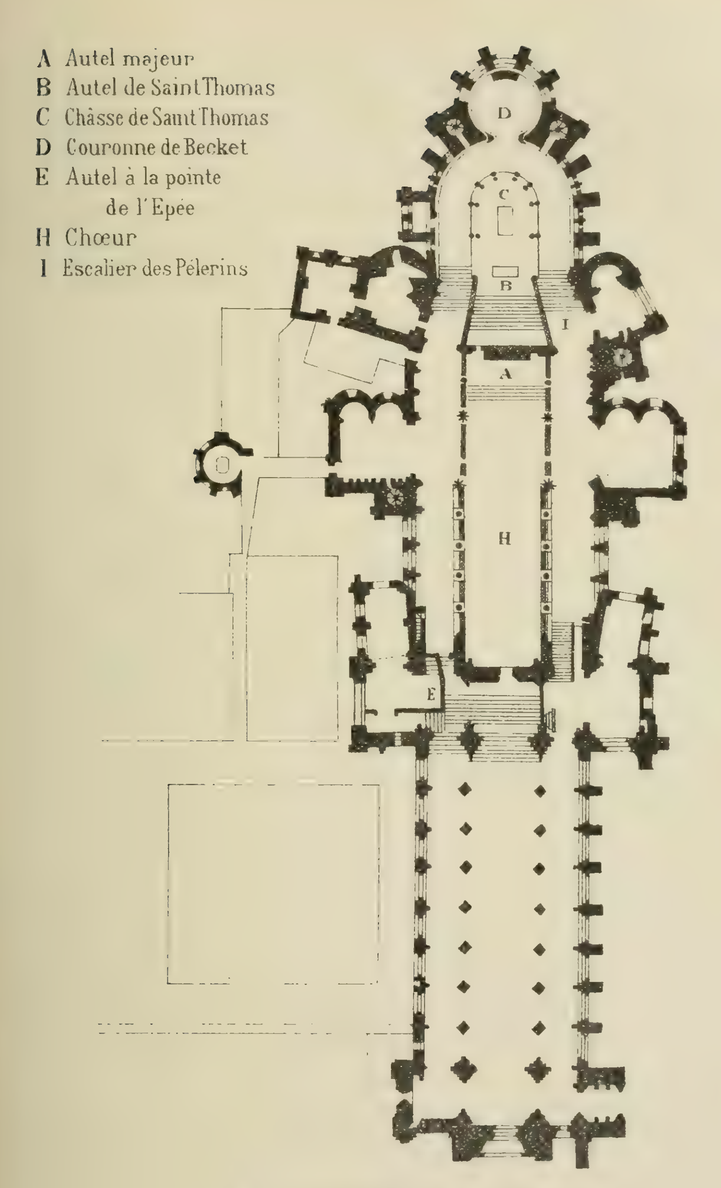
CHAPITRE XXIV

LES PÈLERINS DE CANTORBÉRY

(XIIe-XIIIe Siècles)

Le triomphe de saint Thomas était complet, mais le Seigneur avait décrété qu'il ne serait pas seulement momentané, qu'il durerait pendant les siècles à venir, et que les peuples viendraient en foule aussi bien que les rois rendre hommage au défenseur des libertés de l'Église. L'élévation des reliques, prescrite par le Pape, devait donner une impulsion nouvelle à la dévotion des fidèles; mais elle ne put être accomplie aussi promptement que le souhaitait le Pontife romain, et Alexandre III ne devait pas la voir. Richard, le nouvel Archevêque de Cantorbéry, élu le 7 juillet 1173, se trouvait, on le comprend, aux prises avec mille difficultés de détails aussi bien que de principes; et pour donner à la fête de la translation du corps saint l'éclat qu'elle devait avoir, il souhaitait au moins le temps de réunir les ressources nécessaires. Une catastrophe imprévue vint imposer un délai bien plus long encore : le 5 septembre 1174, un incendie éclata dans la ville; les flammes, poussées par un vent violent du sud, se propagèrent avec une rapidité effrayante vers la primatiale; les flammèches ne tardèrent pas à pleuvoir sur la toiture en plomb de la basilique, et la firent couler sur le lambris qui couvrait le splendide chœur élevé par le prieur Conrad au temps

de saint Anselme; en peu d'instants le feu gagna toute la charpente, tandis qu'une pluie de métal en fusion rendait tout secours impossible. Le noble édifice ne fut bientôt plus qu'un immense brasier, au sein duquel se détachaient les silhouettes sombres des tours de l'abside et du transept. Quand les flammes furent tombées faute d'aliments, on put mesurer l'étendue d'un tel désastre; à partir de la croisée jusqu'au chevet de l'église, il y avait urgence à démolir les murs calcinés qui menaçaient ruine; c'était donc la plus belle moitié du vaisseau qu'il fallait sacrifier et reconstruire. Seuls les murs du déambulatoire qui régnait autour du chœur purent être conservés, avec les deux tours dites de saint Anselme et de saint André, sur lesquelles se voient encore aujourd'hui les traces du terrible incendie. Quant à la crypte où dormait le martyr, elle n'avait pas souffert; le berceau de Thomas Becket avait été entouré de flammes, et le feu venait d'environner sa tombe, mais en la respectant; et le principal résultat de l'évènement fut de donner plus de grandeur et de majesté à la basilique dont le corps saint était devenu la gloire. On résolut en effet de la relever sur un plan plus vaste qui en fît comme une châsse immense consacrée aux reliques du martyr. En la prolongeant vers l'orient d'un quart environ de sa longueur totale, l'architecte monastique agrandit considérablement la crypte, et au niveau de l'église supérieure dessina une abside de dimensions inusitées qui occupait l'emplacement de l'ancienne chapelle du chevet où Thomas Becket avait tant aimé à prier. Le nouveau sanctuaire lui était destiné; au centre devait être placée un jour sa châsse, et au chevet de la nouvelle construction, une chapelle en forme de rotonde fut établie, pour recevoir plus tard la



PLAN DE LA CATHÉDRALE DE CANTORBÉRY

Après les reconstructions des XIIe, XIVe et XVe siècles.

relique insigne déjà connue sous le nom de « Couronne de Becket » : c'était la partie du crâne consacrée par le saint-chrême et détachée par l'épée des assassins. Nul doute que le terme déjà populaire n'ait inspiré à l'architecte l'idée de la rotonde, assez insolite à cette époque; et par le fait le nom de Couronne fut ensuite donné couramment à la chapelle comme à la relique dont elle devait garder le dépôt (1).

Mais pendant que s'exécutaient ces travaux, le pèlerinage au saint tombeau fut-il suspendu ? Nullement, et bien au contraire il se développa chaque jour. Les moines avaient pris soin d'abriter le sarcophage du martyr par une construction provisoire en bois, qui permettait aux ouvriers de travailler sans interdire aux pèlerins l'accès de la tombe qu'ils venaient chercher de bien loin. Mentionnons au premier rang des clients de saint Thomas à cette époque le bienfaiteur insigne auquel l'exilé avait dû la vie et envers lequel il se montra magnifique. Jusque alors aucun fait n'avait affirmé la reconnaissance du martyr pour le Roi Louis de France; mais en 1179 l'héritier de la couronne, qui devait régner sous le nom de Philippe-Auguste, fut atteint d'une maladie grave, et l'on désespérait de sa vie, quand le vieux Roi son père entreprit avec confiance le pèlerinage de Cantorbéry. Le 22 août il aborda au port de Douvres, où Henri II vint le recevoir, et les deux princes chevauchèrent ensemble la nuit même sur la route que tant de pèlerins avaient déjà parcourue. L'Archevêque primat d'Angleterre sortit à leur rencontre avec un grand

1. Celui qui traça le plan du nouvel édifice était un français, Guillaume de Sens ; mais en 1178 il tomba d'un échafaudage, et hors d'état de diriger désormais les travaux, il rentra en France ; un autre Guillaume, dit « l'Anglais », acheva l'œuvre qui demanda dix ans.

nombre de prélats, et la nuit suivante se passa pour Louis VII en veilles saintes auprès du tombeau, où il offrit un calice d'or et un diamant magnifique, destiné à la châsse qui devrait un jour renfermer les saintes reliques. Ce joyau, dont le poids n'était pas très considérable, jetait cependant de tels feux qu'à distance on le croyait d'une dimension fabuleuse, et pendant trois siècles il fut connu sous le nom de « Réal de France (1) ». La foi et la générosité du Roi furent récompensées ; car en remettant le pied sur ses domaines il apprit la guérison de son fils.

Le comte Matthieu de Boulogne, avec un grand nombre de seigneurs, était déjà venu faire ses dévotions à la crypte de Cantorbéry; mais les princes n'étaient point seuls à entreprendre le pèlerinage. Comme si le Seigneur eût voulu détruire jusqu'au souvenir des lois mauvaises qui depuis un siècle avaient tendu à enfermer l'Angleterre dans un isolement fatal à l'esprit catholique, les pèlerins arrivaient à Cantorbéry de toutes les parties de l'Europe, en tel nombre qu'on ne pouvait songer à les arrêter. Il fallut la guerre de Cent-Ans et la rupture qu'elle amena dans la chrétienté pour qu'on ne vît plus guère que des anglais autour du tombeau de saint Thomas. Avant cette époque néfaste, et dès la fin du XIIe siècle, les pèlerins venaient même des rives orientales de la

1. Les descriptions qui nous donnent le nom de ce diamant disent bien que c'était là un présent fait à saint Thomas par un roi de France, mais sans nommer Louis VII. Il est toutefois évident que c'est à ce prince qu'il faut attribuer cette largesse royale ; car le diamant était monté sur la châsse de telle sorte que ce travail avait dû être fait en même temps que le reliquaire, c'est-à-dire avant 1220 ; il y avait en effet un ange d'or qui tenait à la châsse et indiquait du doigt le joyau étincelant. Or en 1220, Louis VII et son fils Philippe-Auguste avaient seuls pu faire un tel présent ; Philippe-Auguste n'étant pas venu à Cantorbéry, c'est donc au pèlerinage de son père qu'il faut faire remonter la donation.

Méditerranée (1); déjà existaient pour eux les coutumes qui se perpétuèrent durant plusieurs siècles. Nous en avons noté quelques unes, par exemple celle de mettre à part un denier pour saint Thomas le Martyr, en promettant d'aller le lui porter; quelquefois même ce denier se changeait en redevance annuelle (2); un marin danois allait plus loin, et au moment de lancer son navire, dont les proportions insolites provoquaient l'étonnement, il promettait à saint Thomas cent livres de cire pour chaque jour de navigation (3).

La coutume de vouer un cierge mesurant la longueur du corps nous est aussi connue et elle se généralisait de plus en plus; là encore un marin fit plus que les autres, et dans une heure de danger il mesura la longueur de son vaisseau, en promettant d'offrir au martyr de Cantorbéry un rouleau de cire d'égale dimension (4).

D'autres fois c'était une image moulée que l'on promettait; de nos jours nous voyons cette coutume encore usitée dans plus d'un sanctuaire vénéré des peuples; ce que les paysans du Maine appellent « un vœu de cire » jouait un grand rôle parmi les pèlerins de Cantorbéry (5); tel d'entre eux apportait l'effigie d'une colombe, tel autre celle d'un gerfaut, et ce dernier cas n'était pas le plus rare; car si le grand martyr rendait à leurs maîtres des colombes envolées, il paraissait se souvenir au ciel d'avoir aimé la chasse à l'oiseau, et bien souvent il ramenait les gerfauts en qui s'étaient réveillés les instincts de la

1. Guill. Cant. pag. 326.
2. Ibid. pag. 187.
3. Ibid. pag. 317.
4. Ibid.
5. Ibid. pages 316, 388, 389, 391, 392.

liberté. Ces images de cire ne devaient pas former la moins pittoresque des décorations qui ornaient la crypte de Cantorbéry; et nous, en jetant un regard sous ces voûtes éclairées par les cierges qu'y font brûler les pèlerins, nous y reconnaissons les usages qui sont aujourd'hui encore chers à la piété catholique; et nous bénissons Dieu de trouver là une nouvelle preuve que, même dans les détails et dans les inspirations naïves de la vie chrétienne, la vraie tradition réside au sein de l'Église notre Mère (1).

Il arrivait quelquefois qu'on apportait aux moines chargés de veiller sur le saint tombeau non pas une effigie, mais un animal tout vivant : témoins ces deux norwégiens qui leur remirent un jour, comme offrande à saint Thomas, un gerfaut qu'ils avaient perdu, mais que deux aigles leur avaient ramené de force sur une prière adressée au martyr (2). Témoins encore ces bons paysans du comté de Kent, qui arrivèrent un jour à la crypte portant une oie dont il racontèrent l'histoire. La bête était morte de maladie peu de jours auparavant, et les enfants de la maison en avaient pendant quelques instants fait leur jouet; mais le père de famille intervenant avait décidé qu'on allait la jeter. « Non, s'écria un des petits garçons; « il faut la vouer à saint Thomas ». Sur quoi il cacha l'oie sous un banc dans la chambre; et bientôt nul n'y songea plus. Vers le coucher du soleil, les compagnes de la défunte se dirigèrent comme de

1. On allumait aussi des cierges aux croix qui marquaient les lieux où saint Thomas avait donné la confirmation (Ibid. page 310); c'était un moyen de suppléer au pèlerinage lorsqu'on ne pouvait l'accomplir. Le vent éteignait souvent ce frêle luminaire, mais on les vit plus d'une fois se rallumer d'eux-mêmes (loc. cit. et pag. 438, attestation de l'évêque de Poitiers).

2. Guill. Cant. page 466.

coutume vers la maison hospitalière qui abritait bêtes et gens, faisant entendre en y entrant leur ramage habituel, quand une réplique imprévue attira l'attention : c'était la morte qui sortait de sa cachette, et battant de ses grandes ailes venait se mêler au troupeau. Puisqu'elle avait été vouée, on voulut la porter à Cantorbéry ; et, ajoute le chroniqueur, « s'il vous « faut des témoignages, vous avez celui du fermier « qui avait élevé la bête, celui du sépulcre du mar- « tyr où on l'amena, et celui des moines qui l'ont « reçue et l'ont ensuite servie au réfectoire. »

D'autres offrandes, d'un caractère moins naïf, étaient apportées par des pèlerins soucieux de contribuer à la gloire du martyr. Par exemple un chanoine offrait un anneau d'or artistement travaillé, dont le chaton était formé d'une pierre précieuse (1); un chevalier anglais donnait une topaze que Robert Courteheuse, duc de Normandie et grand oncle du Roi Henri II, avait jadis rapportée d'Orient; il la remettait entre les mains du sous-prieur de Cantorbéry, « auquel « était confié le soin de conserver les offrandes faites « pour orner la châsse de Thomas le Martyr (2) » lorsqu'on y travaillerait. Ces derniers mots du chroniqueur nous montrent que les fidèles pas plus que les religieux ne perdaient de vue l'élévation des saintes reliques, que préparait lentement la restauration de la primatiale.

Sur toutes les routes qui conduisaient à Cantorbéry l'on voyait des pèlerins; le long du chemin, et bien longtemps avant d'apercevoir la ville métropolitaine, ils trouvaient de petits édicules tels qu'on en voit encore aujourd'hui dans le midi de la France, abri-

1. Guill. Cant. page 178.
2. Ibid. pag. 482.

tant quelque image du bienheureux plus ou moins grossièrement taillée; la coutume était d'y déposer une pièce de menue monnaie (1). Malades portés sur des brancards ou traînés dans des charriots rustiques; pauvres aveugles venus souvent de loin, guidés par un compagnon qu'ils payaient pour cela sur leurs maigres ressources; chevaliers cheminant sur leur palefroi, jusqu'à ce qu'ils fussent en vue de Cantorbéry où ils ne voulaient entrer qu'à pied après avoir prié les genoux en terre; tel était le spectacle qu'offraient les diverses voies aboutissant à la cité bénie. Les enfants même ne manquaient pas à ce tableau, nous l'avons constaté; le martyr d'ailleurs les aimait et en témoignait par ses œuvres; parmi les miracles qui nous ont été rapportés, on trouve un grand nombre de prodiges opérés en faveur de tout petits enfants que le saint arrachait au tombeau. Un de ces innocents privilégiés, mort peu après sa naissance, fut ressuscité par une goutte du sang du martyr, et se prit aussitôt à sourire comme s'il se fût éveillé d'un paisible sommeil; et lorsque huit mois après, sa mère le portait à Cantorbéry pour remercier le saint, dès qu'on fut en vue des tours, le gai poupon qui ne parlait pas encore se prit soudain, dit le chroniqueur, à chanter de sa petite voix claire : *Kyrie eleison*, à la grande surprise de ses parents (2).

Mais les clients du martyr étaient pour la plupart des malades qui venaient chercher leur guérison, et très souvent des lépreux. On voyait les pauvres affligés persévérer dans leurs prières pendant plusieurs jours, quelquefois des semaines entières, soit dans la crypte même, soit plus humblement encore à la porte

1. Guill. Cant. page 287.
2. Ibid. pag. 361.

de la basilique (1) : un chevalier d'Auvergne, nommé Jean Scot, atteint de la lèpre, demeura même six mois à Cantorbéry et n'en sortit que bien guéri, comme l'attesta l'évêque de Clermont. D'autres recommençaient leur pèlerinage quatre et cinq fois, jusqu'à ce qu'ils fussent enfin exaucés (2). Mais quand ils se relevaient et sortaient sains et vaillants de la crypte, lorsqu'ils y rentraient pour rendre grâces à leur libérateur, la foule des autres pèlerins les accompagnait de ses acclamations, et leur faisait cortège en bénissant le Seigneur et son martyr.

Nul ne quittait Cantorbéry sans emporter l'ampoule d'étain qui était devenue « l'enseigne » des pèlerins de saint Thomas, et qu'ils portaient au cou, remplie d'eau mélangée d'une goutte du sang du puissant thaumaturge. Aussi vit-on promptement s'établir dans la ville des ateliers spéciaux pour la fabrication de ces ampoules, qui ont aussi elles leur histoire (3). Elles ouvraient aux pèlerins les portes des maisons où ils demandaient l'hospitalité pendant leur voyage, et pour solder leurs hôtes ils donnaient parfois quelque peu de l'eau sanctifiée. Dans d'autres circonstances elles rendaient des services d'un ordre différent; ainsi un pèlerin à qui l'on avait volé quelques pièces de mon-

1. Guill. Cant. pages 216, 220, 458.

2. Ibid, pages 330, 339.

3. En 1862 on trouva dans la Seine, à Paris, au pont de la Tournelle, une ampoule de plomb que M. Forgeais reconnut bien vite pour une des enseignes du pèlerinage de Cantorbéry (*Collection de plombs historiés*, par Arthur Forgeais, II[e] série, page 100). Sur un des côtés l'on voit un évêque représenté en buste ; il tient un bâton pastoral très court à volute en forme de crochet ; sa tête est coiffée d'une mître très basse et entourée d'un nimbe ; au-dessus, grossièrement représentée, la châsse de Cantorbéry avec ses arcatures, au milieu d'une sorte de balustrade circulaire qui rappelle évidemment les grilles de fer qui entouraient « la fierte ». L'ensemble de ce couronnement a beaucoup intrigué M. Forgeais qui ne s'est pas rappelé la disposition de la châsse. Sur

naie, fut fort surpris d'entendre tout en marchant un son métallique dans l'ampoule qu'il portait au cou ; il l'ouvrit et y trouva précisément l'argent qu'on lui avait soustrait (1). Un autre jour ce fut un petit irlandais qui éprouva une mésaventure fort désagréable ; étant venu en pèlerinage à saint Thomas, il désirait beaucoup ne pas repartir sans porter comme tout le monde son ampoule ; mais n'ayant pas d'argent pour en acheter, il alla naïvement conter son embarras aux religieux qui se trouvaient à la garde du saint tombeau. Les bons moines lui donnèrent une petite pièce pour se procurer ce qu'il souhaitait si fort, et l'enfant se présenta chez un des marchands où il y avait précisément plusieurs clients ; mais voyant l'ouvrier, occupé avec d'autres acheteurs, laisser tomber un de ces objets sans y prendre garde, le petit malheureux trouva plus commode de se l'approprier en gardant l'argent des moines ; puis il alla se mêler à ses camarades, tout fier de porter au cou son enseigne. Il dut bien vite en rabattre, car le cou se mit à enfler de telle sorte qu'il fallut avouer le larcin et restituer sur-le-champ sous peine de mourir étouffé (2).

De retour au foyer, les pèlerins suspendaient avec

l'autre face de l'ampoule, quatre chevaliers armés attaquent un archevêque dont on distingue la mître et le pallium, et cette scène caractérise nettement le petit objet dont l'origine autrement eût été assez douteuse. Selon l'opinion du collectionneur, qui fait autorité en la matière, l'ampoule a été fabriquée en Angleterre, et elle date au plus tard des premières années du XIII[e] siècle ; ajoutons qu'elle ne peut non plus être antérieure à 1220, date à laquelle la grande châsse de Cantorbéry apparut aux yeux des pèlerins ; nous avons donc là un des premiers modèles qui furent exécutés après la translation des reliques.

1. Guil. Cant. pag. 534.

2. Ibid. pag. 308. L'ampoule dont nous donnons ci-dessus la description porte à sa partie supérieure deux petites anses qui prouvent bien que cet objet était destiné à être suspendu au cou, comme le rapporte l'annaliste des miracles.

respect leur ampoule soit dans leur propre maison, soit dans une chapelle où parfois plusieurs se trouvaient réunies autour de l'autel, attestant le nombre de pèlerins partis de là pour Cantorbéry. Le prêtre qui desservait le sanctuaire prenait soin de ces précieux souvenirs, et venait y chercher le remède miraculeux qui rendait la santé aux infirmes et souvent la vie aux morts.

Les prodiges continuaient en effet à se multiplier de tous côtés, soit par l'eau de saint Thomas, soit par le contact de ses reliques, soit même par l'invocation qui jaillissait du cœur des fidèles dans un moment de péril. Les marins recouraient très fréquemment au saint martyr, qui semblait se souvenir des dangers qu'il avait autrefois courus sur mer, et apportait un prompt secours. Les moines de Cantorbéry entendaient même à ce sujet des récits auxquels ils avaient peine à croire ; mais en hommes sensés ils se rendaient pourtant lorsque de bons témoignages affirmaient les faits ; ainsi en fut-il pour celui que Guillaume nous rapporte sur la foi de deux témoins indépendants. Un allemand, après être venu en pèlerin au tombeau de saint Thomas, s'était embarqué pour la Terre-Sainte ; le navire était déjà dans la Méditerranée lorsque le passager mourut. Selon l'usage on le dépouilla de ses vêtements, et on confia son corps aux flots pour le garder jusqu'au jour de la résurrection. Le soleil n'était pas encore couché. Le vaisseau continua sa route ; mais au milieu de la nuit le capitaine, qui faisait le quart sur la dunette, vit avec effroi le mort sortir de la mer, se hisser jusqu'au bastingage et tout ruisselant d'eau sauter sur le pont. Croyant à un revenant, le marin osa pourtant l'interroger : « Oui, « c'est moi, répondit l'allemand qui était bien vi-

« vant; saint Thomas m'a tiré de la mer et m'a ra-« mené jusqu'ici. Maintenant rendez-moi prompte-« ment ma cabine et mes habits, car je suis transi « de froid (1). »

Nous ne pouvons tout raconter; notons la protection miraculeuse dont le saint entoura un garçon de douze ans qui venait de tomber dans une rivière; comme jadis Thomas Becket au même âge, il se trouva entraîné sous la roue d'un moulin, et passa sans être même blessé, grâce à la protection du puissant martyr. Sur le continent, à Barfleur, à Bergerac, à Lyon, à l'abbaye de Cluny, les guérisons étaient reconnues, attestées par les plus imposants témoignages; en Flandre elles se multipliaient, ou du moins on les connaissait plus facilement à Cantorbéry. Plusieurs chevaliers, Matthieu de Walcourt, Robert de Béthune, Baudouin de Boulogne, inscrivaient leurs noms dans les annales glorieuses que rédigeaient les moines autour du saint tombeau. Un marchand d'Eblinghem était guéri de la lèpre; le châtelain de Saint-Omer écrivait pour attester comment, à Fauquembergues, l'invocation à saint Thomas avait sauvé un malheureux que la justice humaine venait d'attacher à la potence. Jusqu'en Norwège le martyr de Cantorbéry guérissait et convertissait à la fois; les relations manuscrites de ses miracles circulaient dans tous les pays, et il arrivait que ces parchemins eux-mêmes devenaient, par la puissance du saint, l'instrument de nouveaux prodiges (2). Faut-il s'étonner si

1. Guill. Cant. page 362.

1. Pierre de Celle nous en donne un exemple dans une lettre adressée au prieur de Cantorbéry (*Materials*, t. VII, pag. 565, ep. « Lugdunensem archiepiscopum »); il s'agit d'un chartreux du Mont-Dieu guéri de cette façon. Remarquons que dans cette même lettre, Pierre de Celle s'élève contre le désir de multiplier les récits de ce genre et réclame un contrôle

on voit la dévotion à Thomas le Martyr passer dans les mœurs du peuple anglais? L'ouvrier, en partant le matin pour son travail, fait le signe de la croix et invoque saint Thomas (1); le pauvre demande l'aumône au nom de saint Thomas (2); le marchand lui-même accorde des conditions de faveur au client qui se recommande comme ancien serviteur de saint Thomas (3); nous l'avons vu, les enfants dès leur bas âge apprenaient à aimer le nom du grand martyr; et c'est probablement dans cette dévotion populaire qu'il faut chercher l'explication de ce fait qu'aujourd'hui encore, après sept siècles, le nom de Thomas est peut-être le plus répandu dans la Grande-Bretagne.

On imagine bien que les reliques d'un saint aussi prodigue de miracles étaient recherchées avec empressement; elles ne pouvaient alors consister qu'en parcelles de ses vêtements, de son cilice, ou en objets mis autrefois à son usage. Entre toutes nous devons mentionner le rochet que portait saint Thomas lorsqu'il tomba sous le fer de ses meurtriers; dès 1172 cette relique deux fois vénérable, puisqu'elle était toute trempée du sang du martyr, parvint à l'abbaye de Dommartin, de l'ordre de Prémontré, au diocèse d'Amiens (4). Des linges teints aussi de ce sang pré-

sévère des faits avant qu'ils soient enregistrés comme miracles ; son propre récit n'en acquiert que plus de valeur ; et quant au contrôle qu'il demande, Guillaume de Cantorbéry nous prouve en maint endroit de son recueil qu'on ne le négligeait pas à Cantorbéry.

1. Guil. Cant. page 273.

2. Ibid. pag. 173.

3. Ibid. pag. 275.

4. Elle n'en sortit qu'en 1709, époque à laquelle on la mit en sûreté pour un temps au monastère des Carmélites d'Abbeville, à cause des calamités qu'entraînait alors pour le pays, surtout pour les campagnes, la malheureuse guerre de la succession d'Espagne (*Hist. de l'abbaye de Dommartin*, par le baron de Calonne, page 74). Malheureusement les saintes recluses n'ayant pas été mises au courant de l'histoire du trésor

cieux enrichirent le trésor de l'abbaye de Saint-Bertin. Le sacristain de Sainte-Trinité paraît avoir été assez généreux (1), et on trouve dès les premières années des reliques non seulement au trésor des cathédrales et des monastères, mais même dans la maison des laïques. L'eau dans laquelle on les trempait à l'occasion opérait aussi des miracles qui redoublaient partout le désir d'en posséder. Un chevalier anglais en avait fait enchâsser une dans le chaton de sa bague; mais un jour il perdit ce riche anneau. Pour le retrouver, il voua, selon la coutume, six pièces d'argent qu'il mit à part dans une bourse, et partit pour Cantorbéry : arrivé à la crypte, et après avoir fait ses dévotions au saint tombeau, il ouvrit sa bourse pour remettre aux moines qui veillaient là les six pièces de monnaie ; mais à sa grande surprise il y trouva de plus l'anneau, que saint Thomas lui rendait avec le précieux dépôt qu'il renfermait (2). Cependant le martyr témoigna dans certaines occasions qu'il n'agréait pas la dévotion trop familière qui exposait ses reliques aux hasards de la vie quotidienne chez les séculiers. L'archidiacre d'Arras, nommé Clérembaud, en avait obtenu et les conservait chez lui dans un petit meuble; mais au bout de quelque temps, le serviteur qui était chargé de veiller sur le trésor enten-

qu'on leur confiait, le voyant d'ailleurs couvert de larges taches dont elles ignoraient la nature, elles crurent bien faire en le lavant avec soin. Leur regret fut grand lorsqu'elles apprirent que ces taches étaient les traces mêmes du sang de saint Thomas. La précieuse relique revint à Dommartin et y demeura jusqu'à la Révolution. Le dernier abbé, dom Ghislain Oblin, put la soustraire au pillage de l'abbaye et ne s'en sépara pas durant les années de sa vie errante. Agrégé plus tard au chapitre d'Arras, il mourut en 1824, en faisant don du rochet de saint Thomas au trésor de la cathédrale qui le possède actuellement (V. *Revue de l'Art chrétien*, année 1859, pag. 144 et suiv.).

1. Guill. Cant. pag. 189.
2. Ibid. pag. 284.

dit pendant la nuit de terribles craquements dans ce meuble ; effrayé, il sauta de son lit et fut se cacher dans quelque cabinet, sans y rien gagner, car ce furent alors des coups violents frappés dans les murs du réduit. Tremblant de peur il conta son aventure à l'archidiacre, qui comprit l'avertissement, et s'empressa de porter les reliques à un monastère de vierges situé près de Bapaume, où de nouveaux miracles se produisirent sans tarder (1).

Tel était l'empressement des fidèles qu'il se trouva des gens pour faire commerce de prétendues reliques de saint Thomas, avant même la canonisation. Un de ces imposteurs, originaire de Kent, et attaché quelque temps à la maison de l'Archevêque, eut la mauvaise fortune de tomber entre les mains de Herbert après avoir parcouru la France ; le fidèle ami de Thomas Becket se hâta de dénoncer le faussaire, et d'en écrire aux moines de Cantorbéry pour les mettre en garde (2).

Les chefs de l'Église donnaient à leurs peuples l'exemple de la dévotion aux reliques du martyr en les employant pour la consécration des autels ; Pierre de Celle nous apprend qu'il s'en trouvait à Reims dans un des autels de l'abbaye de Saint-Rémi (3) ; et en 1218, le cardinal évêque d'Albano en plaçait une autre dans celui qu'il dédiait à saint Thomas dans la crypte du monastère des saints Boniface et Alexis au

1. Guil. Cant. pag. 249.

2. *Materials*, t. VII, pag. 513. Chose assez singulière, nous lisons dans cette lettre que le colporteur de reliques se vantait d'avoir en sa possession « pileolum in quo passus est (archiepiscopus) » ; or le mscr. Harlei. 5102, dans la scène du martyre de saint Thomas, nous montre en effet une sorte de bonnet tombant de la tête de saint Thomas ; et d'autre part c'est là une relique dont nous n'avons trouvé mention dans aucun autre lieu, qu'aucune Église n'a revendiquée.

3. *Ibid.* pag. 566.

Mont-Aventin (1). Car en effet des autels s'élevaient de tous côtés en l'honneur et sous le vocable de saint Thomas de Cantorbéry, à l'abbaye de Saint-Laurent de Liège (2), dans celle de Préaux, à Barfleur où la consécration fut accomplie par les mains de l'archevêque Rotrou de Rouen (3), puis dans la belle collégiale de Saint-Omer (4); à Pontigny, où les cisterciens ajoutaient à leur vaste église une chapelle dédiée à celui qu'ils avaient recueilli dans sa détresse (5); à Sainte-Colombe, où les bénédictins lui consacraient le petit oratoire dans lequel il s'était si souvent retiré pour prier en secret. On doit une mention particulière à l'autel que fit élever le moine Bénédict, premier compilateur des miracles de saint Thomas et prieur de Sainte-Trinité : en quittant son monastère pour prendre la crosse de Peterborough il emporta les dalles qu'avaient teintes le sang du martyr, et en composa une table d'autel qui sans doute n'aurait pas eu besoin d'autres reliques, si les règles de la liturgie eussent pu prévoir un cas aussi spécial.

D'autres monuments attestaient avec plus de force encore les sentiments de vénération du peuple chrétien envers saint Thomas de Cantorbéry et le culte qu'il vouait au martyr. C'étaient des églises, plus ou moins considérables, élevées sous son vocable, à Crespy-en-Valois par le comte Philippe de Flandre, sur la colline de Fourvières, à Paris même, où

1. Felix Nericius, abbas hieronymianus, *De templo et cœnobio SS. Bonifacii et Alexii*, page 220.

2. Martène, *Veter. Script.* (Paris, 1724), t. IV, pag. 1090.

3. Guil. Cant. pag. 250.

4. Deschamps de Pas, *Cérémonies religieuses dans la collégiale de Saint-Omer au* XIIIe *siècle*, pages 101 et 105; « Capella St Thomæ martyris, fundata in sinistra parte navis ecclesiæ. »

5. *Abbaye de Pontigny*, par le Bon C. des Barres, page 34, plan.

Robert de Dreux frère du Roi Louis VII fonda la collégiale qui s'appela Saint-Thomas du Louvre, et qui perpétua jusqu'aux jours de la Révolution le souvenir de la guérison de Philippe-Auguste. En Normandie et dans le Poitou, en Irlande, et jusque sur les bords de la Baltique (1), le martyr de Cantorbéry compta des sanctuaires plus ou moins somptueux avant que le XIIe siècle eût pris fin. En Angleterre et en Écosse il y eut même des monastères fondés sous son patronage, et qui devaient leur origine à des personnages mêlés à son histoire. Ainsi Richard de Luci établissait sur sa terre de Lesnes un prieuré de chanoines réguliers, en expiation de ses torts envers saint Thomas (2). Dans les premières années du XIIIe siècle, vers 1210, s'éleva sur un long promontoire qui s'avance dans le canal de Bristol le prieuré de Woodspring, fondé par Guillaume de Courtenay; ce seigneur paraît avoir été petit-fils de Guillaume de Tracy, et bâtit en l'honneur de la Sainte-Trinité, de Notre-Dame, et de saint Thomas, ce monastère auquel la fille et la petite-fille de Richard le Breton donnèrent des terres pour obtenir la protection du glorieux martyr. Dans le comté de Derby, le prieuré de Beauchef fut fondé dans la même intention (3); et sur les rivages escarpés de l'Écosse, au comté d'Angus, Guillaume le Lion éleva l'abbaye d'Aberbroath, où il voulait reposer. Cette fondation eut lieu en 1177; le vaillant prince, obligé de remettre aux mains du Roi d'Angleterre plusieurs de ses meilleures forteresses, voulait au moins en donner une au véritable vainqueur de la journée d'Alnwick.

1. Guill. Cant. pages 477, 530, 531, 544.
2. Gerv. Cant. t. I, pag. 277.
3. Stanley, *Memorials of Canterbury*, ed. 1887, pag. 198.

Dans ces églises, et dans beaucoup d'autres plus anciennes, des peintures ou des sculptures proclamèrent la gloire de saint Thomas, et quelquefois rappelèrent des circonstances de sa vie. Ainsi l'évêque de Bayeux fit-il sculpter au tympan du portail de sa cathédrale la scène des conférences de Bur dont il avait été peu auparavant le témoin; ainsi les verrières des cathédrales de Chartres, d'Angers, de Sens, de Chester, retracèrent-elles l'histoire de l'illustre martyr; à Montréal, en Sicile, une église commencée en 1173, l'année même de la canonisation, fut ornée d'une splendide mosaïque où saint Thomas de Cantorbéry figure à une place d'honneur. Dans beaucoup d'autres églises plus modestes, des deux côtés du détroit, on reproduisit sur les murs, sur les autels, sur les tombeaux, quelque scène qui rappelait saint Thomas, le plus souvent celle du martyre, mais parfois quelque épisode intéressant pour l'histoire locale.

Il n'est pas besoin de dire que l'enluminure pas plus que l'orfèvrerie ne demeuraient en arrière, et sur les livres de chœur on peignait saint Thomas, on le représentait sur les émaux des châsses, tandis qu'Adam de Saint-Victor le chantait à l'égal des plus grands saints de l'Église. Jusque sur les plages de la Palestine son nom retentissait, et au début de cet ouvrage nous avons dit comment prit naissance le surnom de saint Thomas d'Acre, sous lequel le martyr de Cantorbéry commença à être connu à la fin du XII[e] siècle (1). Il serait impossible d'énumérer tout ce que le génie chrétien sut produire pour rendre gloire au champion de la liberté de

1. Ci-dessus, t. I, page 5.

l'Église; car sous toutes les formes et sur tous les points de l'occident il multiplia ses hommages; aujourd'hui encore, malgré les destructions opérées par trois siècles de protestantisme, de guerres et de révolutions, l'on pourrait composer un musée des plus complets avec les débris qui nous sont demeurés (1). Il est pourtant un nom que nous ne pouvons omettre parce qu'à lui seul il vaut un panégyrique, celui du grand Pape Innocent III : il fit broder un ornement complet dont il enrichit la cathédrale d'Anagni, où ce chef-d'œuvre existe encore; et sur la dalmatique il fit représenter le martyre de saint Thomas de Cantorbéry.

1. Le doyen Stanley, dans l'ouvrage cité plus haut, a réuni sur ce sujet un grand nombre de renseignements curieux et utiles.

CHAPITRE XXV

LA CHÂSSE DE SAINT THOMAS

(XIIIe-XVIe Siècles.)

Tandis que se produisaient de tous côtés les démonstrations de piété qui confondaient grands et petits dans un même élan de reconnaissance envers saint Thomas, les travaux de reconstruction de la primatiale avaient marché ; en 1184 ils étaient assez avancés pour qu'on pût songer à l'élévation solennelle des reliques ; mais le mouvement occasionné par la seconde croisade, que Richard Cœur-de-Lion dirigeait avec Philippe-Auguste, puis les troubles qui agitèrent le règne de Jean Sans-Terre et l'exil momentané du primat Etienne Langton, ne permirent pas de procéder à la cérémonie ; car il fallait lui donner un éclat proportionné à la dévotion que les peuples témoignaient envers saint Thomas. Le calme étant revenu, l'Archevêque de Cantorbéry ayant repris possession de son siège, on put prévoir enfin le jour où il serait possible de rendre au corps saint le complément d'honneurs que lui avait décerné le Pape Alexandre III. La châsse qui devait le renfermer fut achevée, enrichie qu'elle était par les dons des fidèles, qui depuis quarante ans et plus n'avaient cessé d'apporter leurs offrandes.

L'Archevêque Etienne Langton fixa donc la date de la cérémonie au 7 juillet de l'année 1220. Deux ans

auparavant il fit publier partout l'annonce de la translation et prit les mesures matérielles rendues nécessaires par le concours de pèlerins qui ne manquerait pas de se produire à cette occasion ; aussi de ses domaines et de ses manoirs les provisions de toutes sortes commencèrent-elles à affluer aux celliers du palais. Dans tout l'occident la nouvelle circula et se répandit promptement jusqu'aux frontières de la chrétienté. Le Pape Honorius III voulut lui-même ajouter à la joie universelle par une bulle, datée du Latran, 25 janvier 1220, et adressée aux fidèles d'Angleterre (1) : « Chante au Seigneur un cantique nou« veau, heureuse Église de Cantorbéry, dont l'autel « est empourpré par le sang de Thomas le Martyr. » Ainsi parlait le Pontife Souverain ; et il exhortait ses fils d'outre-mer à purifier d'avance leur cœur, à faire taire toutes les inimitiés, pour former au bienheureux thaumaturge un cortège digne de lui. Nombre d'archevêques et d'évêques demandèrent des indulgences en faveur de leurs diocésains qui se rendraient à Cantorbéry pour la fête ou pendant les quinze jours suivants; et le Pape fit droit à cette requête, en remettant quarante jours de leur peine aux fidèles qui rempliraient ces conditions.

A l'approche du jour fixé, le cardinal primat d'Angleterre et les moines de Cantorbéry se préparèrent par le jeûne et la prière à la solennité de la translation (2). Le 27 juin 1220, la nuit tombée, Etienne Langton, accompagné de Richard, évêque de Salis-

1. *Rex cælestis, Dominus Angelorum* (*Materials*, t. VII, pag. 582).

2. V. le récit de la Translation fait par un religieux d'Evesham, peu après la solennité, ainsi qu'il paraît d'après le contexte. (*Materials*, t. IV, page 426). Cette narration est extrêmement importante, puisqu'elle constitue le seul document contemporain relatif à cet évènement, et il s'y rencontre plusieurs indications que nous aurons à utiliser.

bury, et des religieux de Sainte-Trinité, entra dans la crypte où il pria quelque temps; puis on ouvrit le tombeau du martyr. A la lueur des torches, les ossements du saint apparurent aux yeux de tous dans la même position qu'au jour des funérailles; les vêtements pontificaux étaient en partie détruits par l'action du temps, mais les insignes épiscopaux étaient tous là, notamment le bâton pastoral en bois de poirier à volute de corne noire. L'émotion était vive chez tous les témoins de cette scène imposante; Etienne Langton voyait de ses yeux le corps de ce bienheureux martyr, de ce grand Archevêque dont il avait retrouvé les traces en parcourant lui aussi les chemins de l'exil. C'était donc de ces ossements sacrés que tant de vertus étaient sorties depuis un demi siècle! Un saint respect avait saisi tous les assistants; la psalmodie résonna de nouveau sous les voûtes de la crypte, et à la clarté vacillante des torches de cire groupées autour du sarcophage, plusieurs moines désignés d'avance commencèrent à relever les reliques qu'ils déposèrent successivement entre les mains du cardinal Archevêque; celui-ci à son tour les couchait dans la châsse disposée près du tombeau, ne réservant des os que quelques petits fragments, destinés aux Églises ou aux grands personnages envers lesquels il se trouverait redevable pour l'honneur du martyr (1); un coffre de fer, disposé à l'intérieur du reliquaire, reçut ainsi le saint corps entier, puis on le ferma au moyen de solides boulons. Les religieux transportèrent alors la châsse dans un endroit secret, sans le sortir de la crypte néanmoins; et le précieux trésor fut soigneuse-

1. Ces détails sont à noter; nous avons traduit textuellement les paroles du chroniqueur, et nous nous y référons dans la note D, à l'Appendice.

ment gardé jusqu'au jour fixé pour la solennité publique.

Au dehors les pèlerins commençaient à affluer de toutes parts, et la ville se trouvant trop petite pour fournir à tous des logements, ils allaient en grand nombre prendre gîte dans les villages environnants. L'aurore du 7 juillet parut enfin; dès le matin on vit les dévots étrangers se porter vers Cantorbéry par tous les chemins, à pied, à cheval, en charriots, par files interminables, tandis que les joyeuses volées des cloches répandaient au loin l'allégresse. Sur la route de Londres le cardinal primat défrayait les pèlerins de toutes dépenses pour leurs montures, et sur plusieurs points de la ville métropolitaine des fontaines de vin coulaient également à ses dépens. Cantorbéry regorgea bientôt d'une foule immense, parmi laquelle circulaient les récits des nouveaux miracles accomplis par le saint. Un pèlerin qui arrivait par la route de Londres avait, racontait-on, rencontré le matin même un charriot sur un pont, et en voulant se garer il était tombé dans la rivière (1); mais aussitôt il avait invoqué saint Thomas. Cinq fois il avait disparu sous l'eau, et cinq fois il était revenu à la surface, puis s'était trouvé sur la berge sans savoir comment et sans qu'une goutte d'eau eût pénétré dans sa bouche. Et ce n'est pas le courant qui l'a ramené au bord, ajoutait-on; car un autre pèlerin qui l'accompagnait a laissé choir son

1. Le livre des *Miracles* de Guillaume de Cantorbéry contient plusieurs récits qui montrent en effet que les ponts étaient généralement fort étroits, mal entretenus, et le plus souvent construits d'après la méthode la plus sommaire, au temps de Henri II ; par l'anecdote que rapporte le moine d'Evesham nous voyons qu'il en était encore tout de même après les règnes de Richard Cœur-de-Lion et de Jean Sans-Terre, qui tous deux avaient eu comme leur père bien d'autres soucis que celui d'améliorer les voies de communication.

manteau dans la rivière au moment de l'accident, et le manteau n'est point revenu à terre, et il est perdu.

Tandis que la foule bruyante se pressait dans les rues et surtout aux abords de la cathédrale, le palais primatial accueillait les hôtes illustres invités par l'Archevêque. Ce même palais qui avait vu dans une sombre journée d'hiver des assassins traverser sa grand'salle, y recevait dans cette radieuse journée d'été le jeune roi Henri III, un cardinal légat du Saint-Siège, l'archevêque de Reims, vingt-deux évêques dont plusieurs étaient français, un nombre plus grand encore d'abbés, de prieurs conventuels, de comtes et de barons (1).

C'était un mardi. Le primat lui-même avait choisi ce jour de la semaine (2), parce que saint Thomas était mort le mardi ; d'ailleurs depuis longtemps les biographes avaient noté que les plus mémorables circonstances, dans la vie du bienheureux Archevêque, se rapportaient également au mardi (3). Mais on n'avait point remarqué, en fixant d'avance l'année 1220, que ce serait la cinquantième depuis le martyre du saint ;

1. Il est juste d'ajouter que cette hospitalité royale greva l'Archevêché d'une dette que le quatrième successeur d'Etienne Langton put à peine éteindre.

2. Ap. Migne, t. cxc, col. 421, C. — Sermon prêché en un jour anniversaire de la translation.

3. Le Saint naquit et fut baptisé un mardi ; ce fut un mardi qu'il s'échappa de Northampton, un mardi qu'il rentra en Angleterre à son retour de Flandres, un mardi encore qu'il fut martyrisé, quatre semaines plus tard (*Materials*, III, pag. 326 ; IV, page 78). Herbert ajoute que ce fut un mardi qu'il quitta l'Angleterre en fugitif ; en quoi il se trompe. Mais la coïncidence si fréquente du mardi avec des circonstances mémorables dans la vie de notre saint a donné lieu à une messe votive du mardi en son honneur, ainsi qu'on le voit aux rubriques du missel de Salisbury. D'autres monuments encore rappellent cette coïncidence ; telle par exemple la charte du Prince-Noir pour la fondation de ses chapellenies (Stanley, *Canterbury*, VII[e] éd., pag. 165), et une pièce liturgique donnée ci-après.

et l'on n'y prit garde qu'au moment de la solennité. Beaucoup de gens étaient surtout frappés d'une autre coïncidence : le 7 juillet ramenait précisément l'anniversaire du jour où la terre avait reçu le corps de Henri II. A cette même date le petit-fils du puissant Plantagenet allait donc conduire le triomphe de saint Thomas Becket.

A l'heure de tierce, environ neuf heures du matin, le légat et le primat d'Angleterre se dirigèrent avec le Roi, les prélats et les seigneurs laïques, vers la crypte où ils pénétrèrent, tandis que la foule murmurante se pressait dans les nefs de l'église. Bientôt on entendit dans les profondeurs souterraines retentir l'hymne triomphal ; les cloches résonnèrent dans les tours, et sous les voûtes de la basilique leur son plus voilé accompagnait le chant des moines qui graduellement prenait plus de force ; la croix parut à la porte de la crypte, suivi de la longue procession des religieux et des clercs portant des cierges allumés ; puis les prélats s'avancèrent, et enfin, pendant que les antiennes joyeuses retentissaient dans la vaste basilique, apparut au milieu des nuages de l'encens un glorieux spectacle : plusieurs évêques, deux archevêques, un cardinal, le Roi enfin, portant le plus splendide reliquaire qu'eût encore admiré l'Europe chrétienne. Balancée sur les épaules des augustes personnages qui la soutenaient, la châsse de saint Thomas s'avançait lentement, dominant la foule, étincelante de l'or et des pierreries que les fidèles avaient depuis cinquante ans offerts au martyr. Fendant avec peine les rangs pressés du peuple, la procession triomphale atteignit enfin le lieu dès longtemps désigné pour la *fierte,* en arrière de l'autel majeur, et dans une situation telle que de tous les points de la nef

on pouvait la voir resplendir. Déposée, puis scellée sur le piédestal qui lui était préparé, elle reçut pendant tout le jour les hommages des innombrables fidèles venus pour vénérer les reliques du thaumaturge, et qui commencèrent alors à gravir cet *escalier des pèlerins* dont ils devaient pendant trois siècles creuser les degrés en les montant à genoux.

La solennité du 7 juillet 1220 eut un retentissement universel. De toute la chrétienté occidentale des fidèles y étaient accourus ; et en retournant dans leur pays, les pèlerins y portèrent la nouvelle des magnificences qu'ils avaient vues, des miracles qui s'étaient opérés et que personne, malheureusement, ne nous a fait connaître avec assez de détail. En France, Guillaume de Nangis inséra dans sa chronique la translation de saint Thomas comme un des évènements qui avaient marqué dans l'histoire ; mais un souvenir plus durable de cette mémorable journée fut inscrit dans la Liturgie. L'Église de Cantorbéry célébra désormais la fête de la Translation comme celle du *Natalis* de saint Thomas Becket ; les deux solennités eurent leurs fêtes jubilaires, jusqu'en l'an 1520, et les Églises d'Angleterre imitèrent cet exemple ; en 1287 le concile d'Exeter déclara fête de précepte l'anniversaire de la Translation. Les Églises de France ne demeurèrent pas en arrière de ce mouvement ; celle de Paris célébra cette seconde solennité dès le XIII[e] siècle, et la plupart des diocèses situés au nord de la Seine fêtèrent la Translation de saint Thomas de Cantorbéry au même titre que celles de saint Martin de Tours et de saint Nicolas (1).

1. L'*Ordo* de la collégiale de Saint-Omer, publié par M. Deschamps de Pas sous le titre de *Cérémonies religieuses au* XIII[e] *siècle,* porte les mentions suivantes (pages 52 et 101) :

Pendant les trois siècles qui suivirent, le pèlerinage inauguré au lendemain du martyre ne fit que devenir plus brillant et plus célèbre; la guerre de Cent-Ans devait interdire, il est vrai, aux pèlerins français l'accès de ce sanctuaire, mais le XVI[e] siècle nous les montre de nouveau groupés aux pieds du martyr jusqu'aux jours mauvais de la Réforme. Les miracles continuèrent-ils à se produire avec autant d'abondance que jadis? Deux diplômes conservés aux archives de la cathédrale de Cantorbéry signalent chacun une manifestation de la puissance du thaumaturge; le premier est du XIV[e] siècle, et le second du XV[e] (1); ces actes officiels, échappés on ne sait comment aux poursuites exercées par Henri VIII contre saint Thomas, attestent suffisamment les deux faits qu'ils rapportent; mais d'après leur teneur il paraît certain que les miracles étaient devenus plus rares; qui pourrait s'en étonner en écoutant les auteurs qui alors nous parlent du pèlerinage dans les temps voisins de la Réforme, écrivains légers ou sceptiques, tels que le poëte Chaucer et le trop fameux Erasme. Le premier, au XIV[e] siècle (2), dans ses *Contes de Cantorbéry*, nous apprend quelque chose des *enseignes* que portaient encore les pèlerins de saint Thomas; mais il ne mentionne plus l'ampoule, et il paraît par son récit qu'il s'agissait surtout de médailles destinées

Quarto Kalendas Januarii, festum sancti Thome cantuariensis episcopi et martyris, IX lectionum duplex, et nota quod si placet pro *proprio cantu istius festi* possunt omnia cantari de communi.

Nonas Julii. Translatio sancti Thome.

1. Stanley, *Memorials of Canterbury*, pag, 289.

2. Ou du moins l'auteur du supplément aux *Canterbury Tales*, qui fut écrit après la mort de Chaucer et raconte le pèlerinage (?) du poëte; mais c'est bien le même ton que dans l'œuvre de Chaucer lui-même.

à être cousues sur les vêtements (1); on les achetaient aux « bibelotiers », nombreux dans la ville (2). Le ton railleur de ce récit, et les épigrammes jadis neuves dont le poëte émaille ses vers, nous montrent que déjà la foi faiblissait; quant à la relation écrite par Erasme de son voyage à Cantorbéry, ce n'est plus le langage d'un pèlerin mais simplement celui d'un touriste. Il en faudrait dire tout autant de Madame de Montreuil, qui vint à Cantorbéry en août 1538; et il est assez clair que pour des visiteurs de ce genre saint Thomas n'avait point de miracles à faire : où était la foi qui pût les obtenir?

Du moins les relations que nous venons de mentionner fournissent-elles des indications intéressantes sur le pèlerinage lui-même. La reconstruction de la primatiale, avons nous dit, avait été dirigée spécialement en vue du concours des fidèles autour des reliques de saint Thomas; aussi les dispositions étaient-elles prises pour faciliter l'accès des divers endroits qui formaient autant de stations pour les pèlerins; chacune avait ses custodes chargés de son entretien et de la réception des offrandes; celles-ci étaient ensuite consignées entre les mains du prieur. Dès les premiers jours un ordre déterminé fut établi, afin d'éviter le tumulte et l'encombrement; les divers groupes des fidèles étaient conduits par des moines

1. Then, as manere and custom is, *signes* there they bought
For men of contré should know whome they had sought.
. . . .
They set their *signys* upon their hedes, and som oppon their capp.

2. On a retrouvé une de ces enseignes dans la Tamise, à Londres même. Elle porte comme effigie la tête d'un évêque dont la mitre pointue, ornée de grosses perles et de pierreries, mais non pas très haute, semble indiquer le XIVe siècle. En exergue on lit ces mots : *Caput Thome* (*Etchings of ancient remains*, by Charles Roach Smith, fasc., VI. pl. XXXII, nos X et XI).

de Sainte-Trinité, le prieur lui-même se chargeant de ce soin, lorsqu'il s'agissait de personnages de marque.

On se rendait d'abord au transept nord qui avait été le théâtre du martyre. Jusqu'à la fin du XIVe siècle il demeura tel qu'il était le 29 décembre 1170, sauf deux particularités (1) : les dalles teintes du sang de saint Thomas avaient été emportées à Peterborough, nous l'avons dit; puis auprès des marches qui conduisaient au chœur, et contre le pilier d'angle, était désormais adossé un petit autel qui fut connu sous le nom de « l'autier à la poynte de l'espée », *ad punctum ensis ;* on y conservait en effet la pointe du glaive de Richard Le Breton, qui s'était brisé sur le pavé en frappant le martyr tombé à trois pas de là (2). C'était une des stations les plus vénérées; mais à la fin du XIVe siècle, l'architecture du transept fut grandement modifiée, lorsqu'on le reconstruisit en même temps que la nef : on fit disparaître la colonne centrale qui avait servi de point d'appui à saint Thomas pour résister à Guillaume de Tracy; la tribune qu'elle supportait tomba de même, et tout autour du transept on ménagea des galeries qui permettaient de déployer de belles tentures aux jours de fête; mais le spectacle de ces riches étoffes compensait mal la perte de vénérables souvenirs.

Suivons le groupe de pèlerins qui vient de faire en ce lieu sa première station. Il descend à la crypte, devenue par les agrandissements du XIIe siècle une véritable église; Notre-Dame Sous-Voûte y a depuis longtemps son autel, révéré de toute l'Angleterre; mais

1. Nous nous réglons pour les dates sur celles qu'a données le R. P. John Morris en tête de son ouvrage *The Life of S. Thomas*, IIe éd., à l'appui du plan de la cathédrale qu'il reproduit.

2. Voir à l'Appendice, note B, le rôle qu'a joué cet autel dans l'iconographie et la légende.

désormais saint Thomas y attire surtout le concours des fidèles. Son tombeau est toujours là, rétabli après la translation des reliques dans l'état où il se trouvait auparavant (1) ; au-dessus est suspendue la haire de crin du saint martyr, comme le seront plus tard au-dessus du tombeau du Prince Noir son heaume, ses gantelets et son pourpoint de bataille. Cependant le sarcophage est vide ; mais tout auprès un trésor inestimable attirera les pèlerins, lorsque le chef de saint Thomas, extrait de la grande châsse, sera offert à leur vénération dans un buste d'argent (2) : de petits volets, ménagés à la partie supérieure du front, permettront de voir la blessure béante par laquelle pénétra le glaive de Hugues Mauclerc.

Le groupe des pèlerins peut revenir sur ses pas,

1. Tel nous le montre le vitrail du XIIIe siècle, qui aujourd'hui encore, à Cantorbéry même, donne la disposition de la châsse et du tombeau. Nous l'avons déjà cité plus haut.

2. Cette ouverture de la châsse pour en extraire le chef de saint Thomas n'est mentionnée par aucun historien, nous le savons ; mais il faut bien qu'elle ait eu lieu, car d'une part l'anonyme d'Evesham, en racontant la translation de 1220 dit qu'Etienne Langton trouva dans le tombeau « le corps » du martyr, et le déposa « tout entier » dans le reliquaire ; évidemment le chef ne manquait à ce corps « entier » ni dans le sarcophage ni dans la châsse ; et le chroniqueur ajoute que le primat garda seulement hors de celle-ci « pauca ossicula ». D'autre part, au XVIe siècle, Erasme affirme avoir vu le chef du saint dans un buste d'argent, comme nous le décrivons (Stanley, pag. 284). De deux choses l'une, par conséquent : ou cette relique insigne a été extraite de la châsse après la translation de 1220, ou les moines de Cantorbéry ont fait vénérer aux pèlerins une relique supposée. Mais le simple bon sens dit qu'on ne suppose pas une relique quand on la possède. Nous sommes donc obligés de croire qu'il y eut réellement ouverture de la châsse pour en extraire le chef du saint, et probablement plusieurs autres ossements. Quand eut lieu cette cérémonie ? Nous pensons que ce fut à la fin du XIIIe siècle, étant donnée la forme du reliquaire dans laquelle on plaça le chef ; auparavant, on n'avait pas, que nous sachions, la coutume de faire les châsses ouvertes, ni en forme de bustes, de bras, de statues, comme on en vit tant aux XIVe et XVe siècles ; et la première mention d'une offrande faite à la relique du chef de saint Thomas est de l'an 12[illegible].

et s'engager dans le couloir ménagé sous le grand escalier qui donne accès de la nef dans le chœur : ce dégagement met en communication directe les deux bras de la croisée. Mais on peut aussi traverser la crypte, et remonter dans le transept méridional, d'où les pèlerins, longeant le chœur par le déambulatoire, arrivent à l'escalier qui gardera leur nom même pendant les siècles de désolation ; ils le gravissent à genoux et parviennent à la chapelle de la Sainte-Trinité, au centre de laquelle s'élève le piédestal qui porte la châsse de saint Thomas. Six colonnettes de sept pieds environ, disposées sur deux lignes parallèles à l'axe de l'église et réunies par des arceaux cintrés, soutiennent une plate-forme sur laquelle est solidement fixé le grand reliquaire, ordinairement couvert d'une enveloppe mobile en bois (1). A l'approche des pèlerins, surtout s'il se trouve parmi eux quelque personnage de marque, les custodes de la châsse font jouer sur des poulies fixées à la voûte des cordes qui soulèvent et déplacent cette enveloppe, et « la fierte » étincelle aux yeux éblouis des fidèles. Par ses dimensions elle dépasse tout ce qu'a produit avant le XIIIe siècle l'orfèvrerie religieuse ; elle est entièrement couverte de lames d'or : sous des arcatures en relief de même métal, qui décorent les faces, sont ciselées des statuettes d'anges et de saints ; puis une infinie variété de trilobes, de rosaces et d'entrelacs, tous d'or et en relief sur le fond d'or, sertissent une multitude de pierres, d'émaux, et de camées antiques, dons des plus grands princes comme des simples chevaliers. Diamants, saphirs, émeraudes, rubis balais, topazes, mêlés aux agathes, aux onyx, aux cornalines ; l'œil

1. Voir à ce sujet la note E. à l'Appendice.

ne voit plus que ces joyaux inestimables dont les feux ont bien vite fait oublier tout le reste, et au milieu desquels brille d'un éclat non pareil le Réal de France. Du XIIIe au XVIe siècle les témoins les plus divers s'accordent pour affirmer qu'il n'y a nulle part en Europe une œuvre d'art comparable à cette châsse merveilleuse (1).

Les grilles de fer, qui tiennent la foule à distance, s'ouvrent pour laisser passer les infirmes qui vont se placer quelques instants sous la châsse, entre les colonnettes ; puis le groupe reprend sa marche par le déambulatoire et arrive à la chapelle absidale, la célèbre « Couronne de Becket ». Là, dans un buste fait d'or et d'argent rehaussés de pierreries, les pèlerins trouvent une relique insigne, à savoir la partie du crâne de saint Thomas qu'ont détachée les coups portés par Tracy, Fitzurse et Le Breton. Elle a été retirée de la châsse en même temps que le chef du martyr (2), et dans les premières années du XIVe siècle les fidèles ont donné une somme considérable pour faire le splendide reliquaire qui renferme ce trésor, devant lequel s'achève leur pèlerinage.

1. Dès les jours de la translation, nous trouvons le témoignage de l'archevêque Albert de Livonie, instituteur de l'ordre religieux et militaire des chevaliers Porte-glaives, qui mourut en 1230, dix ans après l'élévation des reliques (Martène, *Thesaurus Novor. Anecdot.* t. III, pag. 1868). Au XVe siècle nous avons la relation d'un ambassadeur de Bohême (Stanley, pag. 266) ; au XVIe, celles de l'ambassadeur vénitien (Ibid. pag. 233), d'Erasme et de Madame de Montreuil (ibid. pag. 253).

2. Stanley, pag. 283. Le doyen a relevé cette mention, portée au compte des recettes sur les registres pour l'année 1314 : « Pro corona sancti Thome auro et argento et lapidibus preciosis ornanda, CXV li. XII s. » Et il ajoute que c'est à sa connaissance la première mention de la *corona capitis*. Nous voyons ainsi confirmée notre opinion relativement à l'ouverture de la châsse à la fin du XIIIe siècle au plus tôt. La somme alors très considérable de CXV livres est le total des offrandes faites pendant plusieurs années dans le but d'orner et d'enchâsser l'insigne relique.

Les deux siècles qui suivirent la translation paraissent avoir été la plus brillante époque dans l'histoire des reliques et du culte de saint Thomas, si l'on donne moins d'attention à la foi et à la dévotion des peuples qu'aux démonstrations des grands de la terre. Tous les rois de la Grande-Bretagne vinrent successivement s'agenouiller devant la grande châsse, à la crypte, au lieu du martyre, quelques uns couronnés, comme Édouard III et Henri V, des lauriers sanglants cueillis sur les champs de bataille de la guerre de Cent-Ans ; pas un d'entre eux, probablement, ne songea qu'il devait à saint Thomas l'organisation militaire dont la puissance avait donné à l'Angleterre les victoires de Crécy et d'Azincourt. Le Prince Noir voulut être enseveli près des reliques du grand martyr, et fit par son testament largesse « à l'autier où « monseigneur saint Thomas gist (1), et à l'autier là « où la tête est, et à l'autier là où la poynte de l'espée « est (2). » Le Roi de France Jean le Bon, captif à la Tour de Londres après la défaite de Poitiers, ayant recouvré sa liberté par le traité désastreux de Brétigny, ne manqua point de s'arrêter à Cantorbéry avant de s'embarquer à Douvres ; et bien d'autres noms célèbres seraient à citer encore. La grande châsse allait s'embellissant toujours ; on y ajouta une crête nouvelle et trois fleurons fort riches dans le style du XIV[e] siècle ; autour d'elle de nouveaux dons s'accumulaient, suspendus à la plate-forme de son piédestal ou déposés au pied des colonnettes. Mais que de tristes présages se mêlaient à ces splendeurs !

1. C'était l'autel qui s'élevait entre l'autel majeur et la grande châsse, à l'entrée de la chapelle de Sainte-Trinité.

2. Stanley, page 171.

Les légendes fausses commençaient à s'allier à l'histoire véritable du martyr; telle par exemple celle de la fontaine qui aurait jailli dans l'église de Cantorbéry. On dit d'abord qu'un puits, situé dans la basilique, avait donné parfois du sang au lieu d'eau; on en vint à raconter qu'il s'agissait d'une source qui aurait jailli dans le transept au contact de la cervelle de saint Thomas, lorsque l'épée de Hugues Mauclerc consommait le crime. Le *Quadrilogue* qu'avait fait compiler Etienne Langton ne suffisait donc plus à mettre les choses dans leur vrai jour, et certaines superstitions, quelques désordres, se mêlaient à la dévotion des pèlerinages populaires, comme ils altéraient bien d'autres choses également augustes à l'époque du grand schisme d'occident. Tandis que s'égarait le peuple, toujours croyant, les esprits légers commençaient à railler, et les hérésies apparaissaient. Wycleff se mit à dogmatiser; et le 29 décembre 1384 il se disposait, paraît-il, à prêcher contre saint Thomas lorsqu'une attaque de paralysie le réduisit au silence. L'orgueilleux prédicant, qui enveloppait dans sa haine toute la hiérarchie, les ordres religieux, les biens d'Église, les indulgences, qui s'attaquait au Sacrement même de l'Eucharistie, était le précurseur de Luther et de Calvin; mais le temps n'était pas venu encore pour accréditer d'aussi monstrueuses erreurs. A côté de Wicleff, la royauté anglaise acheminait plus lentement mais plus sûrement son peuple vers le schisme et l'hérésie; tandis qu'elle s'agenouillait aux pieds de saint Thomas, elle appliquait, elle développait les articles de Clarendon sous d'autres noms. Une longue série de lois, destructives de la liberté de l'Église, achevait de séparer en fait l'Angleterre du Vicaire de Jésus-Christ, pour aboutir au trop fameux statut

dit de *Præmunire*. Le poison continuait son œuvre dans l'organisme de l'Église d'Angleterre ; elle rejeta Wicleff et ses hérésies brutales ; mais, en se laissant enchaîner, séparer du Siège apostolique, elle ne se vouait pas moins sûrement à la mort.

CHAPITRE XXVI

RUINES ET RESTAURATION

(XVIe-XIXe Siècles)

Le XVIe siècle s'ouvrit pour l'Angleterre avec un nouveau règne ; Henri VIII Tudor montait sur le trône à dix-huit ans (1509), et dans cette circonstance comme dans plusieurs traits caractéristiques du jeune prince, l'historien ne peut se défendre de remarquer une étrange similitude avec l'histoire et le caractère de Henri II ; mêmes passions chez l'un et l'autre et même génie politique. Auprès du Roi Plantagenet un grand ministre ; autour de lui une cour agitée d'intrigues, un épiscopat servile, et plus tard en face de lui le grand Archevêque de Cantorbéry. Auprès de Henri Tudor un ministre aussi brillant et aussi puissant que jadis Thomas Becket, homme d'Église également et bientôt archevêque d'York ; mêmes intrigues et même servilité de l'épiscopat ; mêmes débuts heureux pour les deux règnes ; mêmes agitations et mêmes querelles dans la seconde moitié ; mais hélas on ne peut dire mêmes combats. Ici en effet commencent les dissemblances : Henri Tudor poussera jusqu'à l'extrême les prétentions royales inscrites dans la charte de Clarendon, développées et affirmées pendant des siècles, et finalement codifiées dans le statut de *Præmunire* ; mais son ministre ne cherchera point à l'arrêter. Un évêque et un chancelier d'Angleterre donneront leur

tête pour affirmer la vérité ; l'honneur de Dieu sera sauf et l'Église inscrira au nombre des martyrs Jean Fischer et Thomas More ; mais le chef de l'épiscopat anglais, l'odieux Cranmer, donnera le signal de la défection ; et suivi par tous ses frères il précipitera son peuple dans le schisme, puis dans l'hérésie ; le premier ministre, cardinal Wolsey, après de tristes complicités, tombera tristement sans avoir combattu ; alors le Roi établira au profit de la couronne cette suprématie désormais sans contrôle que Henri II n'avait pu que décréter et qui n'a qu'un nom : le despotisme. Tel était le résultat prévu plus de trois cents ans à l'avance par Thomas Becket, lorsqu'il écrivait : « Le Roi lèguera de tels privilèges à ses descen-« dants, auxquels nul ne pourra les arracher. Et puis « d'autres rois viendront extorquer de gré ou de force « des privilèges semblables, jusqu'à ce qu'enfin la « liberté de l'Église périsse entièrement, et avec elle « le pouvoir et la juridiction des évêques. *Alors il « n'y aura plus personne pour s'opposer aux tyrans.* « Ils ont concentré aujourd'hui tous leurs efforts con-« tre l'Église de Dieu et ses ministres ; ils ne se las-« seront pas *que le niveau de l'esclavage n'ait passé « là comme sur tout le reste de l'État* » (1).

Notre tâche n'est point de rapporter ici dans tous ses détails la marche suivie par le Roi Henri VIII pour consommer une telle révolution (2), mais il nous faut en préciser le caractère et montrer quelle place y tint le martyr de Cantorbéry, car en fait son

1. V. ci-dessus pag. 55.

2. On trouvera sur ce sujet d'abondants renseignements, puisés aux sources les plus authentiques et jusqu'à présent les moins utilisées, dans le magistral ouvrage de Dom Fr. Aidan Gasquet, O. S. B., *Henry VIII and the english Monasteries*. Le succès presque sans exemple de ce livre en Angleterre dit assez quelle en est la valeur.

nom domina cette période lamentable. Henri Tudor était pourtant venu s'agenouiller à côté de Charles-Quint devant la châsse de saint Thomas (1520) (1); mais ce devait être là le dernier rayon de gloire humaine pour la basilique primatiale.

Cinq ans ne s'étaient pas écoulés que le cardinal Wolsey engageait son maître dans la voie qui devait mener aux abîmes l'Église d'Angleterre, et pour faciliter l'accomplissement des plans de sa politique, mettait en avant l'idée de rompre le mariage du prince avec la sainte reine Catherine d'Aragon. Henri n'avait déjà que trop dévié du droit chemin ; ses passions ne demandaient qu'à briser les derniers freins, et l'on sait après quelles péripéties fut réalisé le divorce. En vain le Roi chercha-t-il à le colorer en arguant d'un vice qui aurait rendu incestueuse son union avec Catherine : il y avait vingt ans que la question était résolue dans un sens opposé par la décision du Pontife romain. Le Pape refusait de se déjuger, nulle démarche ne réussissait à obtenir de lui une sentence qui annulât un mariage licite : qu'allait faire Henri Tudor, bien résolu qu'il était à renvoyer une princesse dont à coup sûr il n'était pas digne ? Pour se couvrir aux yeux de l'Europe des dehors vertueux qu'il affichait depuis des années, pour n'être pas contraint à avouer ses passions coupables, il fallait à tout prix une sanction religieuse au scandale du divorce : où la trouver ? Le Roi prit le parti de ne la chercher que dans sa propre autorité. Songeait-il qu'il allait ainsi parfaire l'œuvre entreprise depuis

1. Henri avait trente ans, et Charles venait d'être élu Empereur ; il était plus jeune encore que le Roi d'Angleterre (*Annales des choses plus mémorables arr. en Angleterre sous les règnes de Henri VIII, Edouard VI et Marie*, par François Godwin, év. anglican de Hereford, trad. par le sieur de Loigny, Paris, MDCXLVII).

des siècles par les rois normands et déterminée dans ses lignes principales par Henri II? Non, probablement; mais il suivait le courant séculaire, et l'Église d'Angleterre était mûre pour la servitude.

Par un des contre-coups si fréquents en politique, le divorce et le prétendu mariage du Roi avec Anne Boleyn avaient ruiné le crédit du cardinal Wolsey, premier instigateur de la fatale démarche. En 1531 et 1532 le Roi tenta un coup d'audace pour intimider les évêques: d'une part il défendit à tous ses sujets de communiquer avec le Pape; d'autre part, il déclara le clergé coupable d'avoir contrevenu au statut de *Præmunire* en obéissant au cardinal Wolsey en sa qualité de légat. Si les prélats eussent témoigné alors quelque fermeté, Henri Tudor se fût trouvé fort embarrassé pour donner une sanction à son jugement, follement porté contre tous les prélats en masse. Mais ni Warham, Archevêque de Cantorbéry, ni le nouvel archevêque d'York, n'étaient de ceux par qui le salut peut venir pour Israël: ils ne trouvèrent d'autre réponse à faire que d'offrir de l'argent au Roi qui l'accepta. Désormais il se voyait libre d'agir, et démasquant sa pensée, il exigea de tout son royaume un serment qui le reconnût « chef de l'Église » dans ses états. Warham en mourut de douleur et Anne Boleyn le fit remplacer par Cranmer.

L'Église d'Angleterre n'existait plus, ou du moins elle n'était plus qu'un cadavre. Pour elle, Henri VIII réédita tout aussitôt la législation de Clarendon, qui se retrouva presque textuellement dans les ordonnances de 1534; et pendant ce temps, le « serment « de suprématie » était prêté de toutes parts entre les mains de commissaires délégués à cet effet. Évêques, abbés, religieux, clercs et laïques, souscrivaient à

une prétention si monstrueuse, la plupart d'entre eux, il faut le dire, ne voulant croire chez le Roi qu'à un accès de colère qui sans doute se calmerait. Ainsi raisonnaient au XIIe siècle les Templiers et les prélats qui donnaient de si prudents avis à saint Thomas Becket. L'évêque de Rochester et le Chancelier d'Angleterre avec plusieurs chartreux de Londres et d'autres martyrs encore, en donnant leur sang et leur vie, réussirent du moins à ouvrir les yeux d'un grand nombre ; bien des serments imprudemment prêtés furent rétractés, et la longue série des glorieux sacrifices s'ouvrit pour se continuer pendant plus d'un siècle ; celle des sacrilèges folies du Roi ne faisait non plus que commencer.

Tandis que dans la cour de la Tour de Londres l'échafaud, et à Tyburn la potence et le bûcher, se dressaient en permanence, Henri Tudor descendait la pente fatale sur laquelle il s'était lancé. La guerre contre les vivants et les morts se poursuivait de tous côtés, pour affirmer et consolider « la suprématie » royale. Les ordres religieux, qu'un des complices du prince appelait « la Garde noire », furent spécialement désignés aux coups de ses exécuteurs, et alors tombèrent successivement ces innombrables monastères qui faisaient la gloire de l'Angleterre et le bonheur de ses peuples. Trois seulement demeurèrent debout pour quelques années, pendant que les dépouilles monastiques enrichissaient beaucoup moins le Roi que la noblesse, peuplée alors de parvenus, et la troupe de gens sans aveu qui se groupaient sous les ordres de lord Thomas Cromwell. Fils d'un simple artisan, cet homme était devenu le secrétaire du souverain, ou pour mieux dire son premier ministre ; Henri en fit son « Vicaire général pour les affaires

« d'Église »: par son influence, un moment coalisée avec celle de Cranmer, l'hérésie fit irruption dans l'enseignement officiel de la hiérarchie ecclésiastique, pendant que le Roi forçait successivement quatre femmes à mettre leur main dans sa main sanglante. La débauche avec ses fureurs, l'avarice avec sa rage insatiable, s'unissaient contre l'Église ; et l'hérésie ne s'implantait que pour satisfaire à la fois les deux passions qui dictaient des lois à l'Angleterre. Cranmer prêchait l'inanité de la prière pour les morts afin de permettre à Cromwell de saisir au profit du Trésor l'argent des fondations pieuses. Concurremment le « Vicaire général » démolissait les monastères pour mettre leurs possessions au pillage, et menait le Roi à la guerre contre les saints dont les miracles avaient provoqué la générosité des fidèles. En 1538, des instructions royales, envoyées dans les divers comtés d'Angleterre, ordonnèrent la destruction des châsses que les âges de foi s'étaient plu à enrichir; et l'on devait remettre au Roi non seulement l'or et les joyaux des reliquaires, mais aussi *tout ce qui en dépendait*. A parler franc, c'était la spoliation complète du trésor des abbayes et des cathédrales que Henri VIII décrétait ainsi.

La sinistre et sacrilège campagne s'ouvrit et se poursuivit sans résistances. Troublé dans sa foi par le silence de ses pasteurs, qui voyaient sans mot dire tomber plus de six cents monastères ; terrorisé par la tyrannie d'un pouvoir dès longtemps absolu, le peuple assista muet aux excès des agents du Roi. Mais il fallut souvent faire venir de Londres des gens de sac et de corde pour porter la main sur les églises et les reliquaires, la population d'alentour se refusant obstinément à pareille besogne ; il arriva même

en plusieurs circonstances que tout ou partie des corps saints purent être soustraits en cachette, au moment où des mains impies les arrachaient au lieu de leur glorieux repos. Mais parmi tant de reliques vénérées, il en était qui excitaient davantage la haine du Roi et de ses séïdes, celles du grand martyr de Cantorbéry.

D'instinct Henri VIII voyait en saint Thomas le censeur dont l'exemple condamnait ses usurpations schismatiques, l'inspirateur possible de toutes les résistances à des entreprises tyranniques et sacrilèges (1). Aussi s'apprêtait-il à le poursuivre avec une rigueur qui ne fut déployée contre aucun autre saint; mais le martyr, dont les miracles avaient remué toute la chrétienté, ne voulut pas se défendre. « Qu'ai-je désormais à faire ici, sembla-t-il dire, puis« qu'on m'a pris mon peuple? Ses maîtres accumulent « les iniquités, et voici qu'on m'insulte à plaisir! »

Le Roi, en effet, ordonnait contre saint Thomas Becket une procédure spéciale; ayant annoncé naguère l'intention de réviser le droit canonique de son Église, il s'attacha au procès de canonisation de l'Archevêque martyr; et après cet examen parut une proclamation royale où on lisait: « Il est dé« montré maintenant que Thomas, autrefois Arche« vêque de Cantorbéry, a été frappé dans une rixe « provoquée par son obstination et ses intempérances « de langage; qu'il a été ensuite canonisé par l'évêque « de Rome comme champion de l'autorité usurpée « de ce siège; Sa Majesté a donc jugé expédient de « déclarer à ses fidèles sujets que Thomas n'est point

1. Lord Campbell, *Lives of the Chancellors*, t. I, pag. 87. Ce nouveau témoignage d'un écrivain anglican mérite d'être ajouté à ceux que nous avons enregistrés déjà.

« un saint, mais bien plutôt un rebelle et un traître « à son roi (1). »

Ainsi le saint martyr n'était pas considéré seulement comme coupable d'encourager la superstition, mais bien plus encore comme chef de toutes les résistances aux entreprises schismatiques de la politique royale ; des rigueurs toutes spéciales étaient donc tenues pour nécessaires à son égard. Avertis des dispositions menaçantes de la cour, les moines de Christchurch cherchèrent à prendre quelques pré-

1. Nous n'ignorons pas que l'on donne ordinairement à cette procédure un appareil plus dramatique ; lord Campbell l'expose en ces termes : « Henri VIII prescrivit à l'attorney général d'informer contre Thomas « Becket, sous la prévention d'avoir usurpé les prérogatives de la « sainteté, et Thomas fut cité à comparaître pour répondre sur ce « chef d'accusation. On eût prononcé par défaut une sentence d'éviction ; « mais pour montrer son impartialité comme son respect pour les formes « de la justice, le Roi fit donner à l'accusé un avocat d'office, aux frais « de l'Etat. La cause fut appelée, l'on entendit l'attorney général et « l'avocat de l'accusé développer leurs conclusions avec telles preuves « qu'ils voulurent apporter de part et d'autre ; puis le verdict fut pro- « noncé, déclarant Thomas, autrefois Archevêque de Cantorbéry, « coupable de contumace, de félonie et de rébellion ; ordonnant que « ses ossements seraient brûlés publiquement, pour avertir les vivants « de leur devoir par ce châtiment infligé à un mort ; qu'enfin les offrandes « faites à sa châsse seraient confisquées au profit de la couronne. » (Loc. cit.). David Hume admet également la réalité de ce procès (*Hist. de la maison de Tudor*, an. 1538) ; mais beaucoup d'auteurs protestants la nient ; on peut dire que c'est la majorité. Toutefois ils ont surtout en vue de laver Henri VIII du reproche d'avoir fait brûler les reliques de saint Thomas, sacrilège dont il est bien réellement coupable, nous le dirons plus loin. Ces auteurs épiloguent sur les dates pour prouver que le procès n'a pas eu lieu ; c'est un argument insuffisant ; ils allèguent l'invraisemblance du fait, comme si dans l'histoire de Henri VIII les extravagances n'abondaient pas, à commencer par sa prétention d'être chef de l'Eglise au spirituel. Le plaidoyer des écrivains protestants ne nous convainc donc point. D'autre part les catholiques, admettant la réalité du fait en question, s'appuient surtout sur la bulle *Cum Redemptor* fulminée par le Pape Paul III le 17 décembre 1538, et dans laquelle il se trouve affirmé. Ces auteurs font remarquer : 1° que le Pape n'aurait pas à la légère jeté une telle accusation à tous les vents du monde chrétien ; 2° que le Roi dut la connaître, et qu'on

cautions, malheureusement insuffisantes ; car ils se contentèrent de renfermer le chef et la couronne de saint Thomas dans le coffre de fer qui se trouvait dans la grande châsse et dans lequel Etienne Langton avait jadis déposé le corps entier du martyr (1). Sans doute ils espéraient que les gens du Roi se contenteraient de piller les richesses accumulées dans la chapelle de la Sainte-Trinité, en laissant de côté des ossements désormais sans honneurs ; mais ils furent promptement et cruellement détrompés.

Au mois de septembre 1538, trois cent dix-huit ans

n'a aucun démenti de sa part à enregistrer. Mais sur ce dernier point il faudrait établir que Henri VIII *devait* contredire l'assertion contenue dans la Bulle. Cette preuve est difficile à faire ; car enfin si le Roi a ordonné la procédure, pourquoi s'en défendrait-il ? A son point de vue c'était un acte légal. L'argument négatif qu'on voudrait tirer de son silence ne nous paraît pas porter plus que celui des auteurs protestants. En examinant la question, nous avons pensé qu'il fallait nous en tenir à la version que nous adoptons ici : 1° Parce que le prétendu verdict de condamnation porte que les reliques seront « brûlées *publiquement* », ce qui n'a pas eu lieu ; 2° parce que, s'il y avait eu condamnation prononcée en cette forme, il serait inadmissible que les moines de Cantorbéry n'eussent pris aucune précaution pour sauver les reliques ; 3° parce que le texte de l'édit qui suivit le sacrilège n'est contesté par personne, et que ses termes ont parfaitement pu suffire à baser la version adoptée par le Pape : « Il est démontré maintenant que ... » termes que la Cour romaine pouvait traduire par ces mots « in judicium vocari fecit » ; car la proclamation indiquait bien qu'il y avait eu discussion, procès par conséquent ; seulement ce procès affecta-t-il la forme exposée par lord Campbell ? Nous ne le croyons pas, parce que nous ne trouvons aucun document contemporain pour le dire et que la bulle du Pape ne signifie pas cela nécessairement ; nous pensons au contraire qu'il s'est agi de la cassation du procès de canonisation et de la bulle *Redolet Anglia*, Henri ayant annoncé son intention de procéder à une révision du droit canonique, et les termes de la proclamation même indiquant un examen de ce genre fait par les gens du Roi. A notre avis les autres détails, tels que l'assignation, l'intervention de l'attorney, la nomination d'un avocat d'office, et le texte même du verdict, tout cela a été ajouté par l'imagination des chroniqueurs et des voyageurs qui apportaient sur le continent les nouvelles d'Angleterre ; on comprenait mal le sens précis du procès, et on brodait de plus ou moins bonne foi.

1. Voir à l'Appendice, note F.

après la glorieuse translation des reliques, lord Cromwell arriva dans la ville métropolitaine, pénétra, suivi de ses séïdes, dans l'antique primatiale, et alors commença la sinistre exécution des ordres du Roi. Des mains impies arrachèrent la châsse de son piédestal, et firent successivement tomber les joyaux sans prix qui l'ornaient depuis trois siècles et plus ; statuettes, émaux, fleurons, plaques d'or enfin, tout fut arraché, sommairement estimé, puis jeté pêle-mêle dans deux grands coffres si vastes qu'à peine six ou huit hommes vigoureux suffisaient à en porter un jusqu'au portail de l'église. *Ce qui dépendait* de la châsse devait aussi prendre le chemin de la Tour de Londres, aux termes de l'ordonnance, en vertu de laquelle le trésor de Cantorbéry fut littéralement mis à sac. La nécessité d'éteindre la superstition exigea que les chapes d'or avec leurs fermaux, les chandeliers, les calices, les patènes, les ornements de soie, les mitres précieuses, et surtout le bâton pastoral de saint Thomas Becket, fussent enlevés « pour le service du « Roi ». On en remplit vingt-six fourgons (1).

Pendant que ses gens pillaient le trésor et démolissaient les colonnettes qui avaient supporté la châsse, lord Cromwell faisait préparer un bûcher dans l'église même et ouvrir le coffre de fer qui renfermait les ossements de saint Thomas Becket : on les y trouva tous réunis. Les flammes s'élancèrent en crépitant, et les saintes reliques leur furent toutes livrées en proie. Cromwell ne s'éloigna qu'après avoir vu le sacré dépôt entièrement réduit en cendres qui fut jetées au vent (2). Alors seulement il se

1. D. Gasquet, *Henri VIII and the english monasteries*, t. II, pag. 408.
2. Voir Note F.

retira, mais la guerre n'était pas finie ; pendant les deux années qui lui restèrent encore avant que la vengeance des saints le conduisît à l'échafaud (1), le « Vicaire général » du Roi poursuivit d'une haine particulière la mémoire du martyr de Cantorbéry. Ordre fut intimé à tous les sujets de Sa Grâce de ne plus donner à Thomas Becket ni le titre de saint ni les honneurs dus à la sainteté, puisqu'il était « prouvé » que ç'avait été là une usurpation. Les deux fêtes du martyre et de la translation furent abolies, le nom de Thomas rayé du calendrier de l'Église anglicane, et qui plus est soigneusement effacé des missels et livres d'office ecclésiastique ; sur quoi Cranmer trouva moyen de renchérir encore, en faisant gratter ce nom révéré dans les actes conservés aux archives de Cantorbéry. Partout les images du grand Archevêque furent proscrites ; peintures, statues ou vitraux durent être détruits dès qu'ils représentaient le héros de la liberté de l'Église, et de tels ordres furent exécutés rigoureusement. Dans quelques rares endroits ces œuvres des âges de foi échappèrent à la destruction, parce qu'on ne pouvait les atteindre sans de grandes difficultés (2) ; ailleurs, prêtres ou fidèles se contentèrent de couvrir les peintures qui représentaient le saint d'un enduit que l'on pourrait faire disparaître dans des temps meilleurs (3) ;

1. Telle fut l'opinion générale quand on vit tomber la tête du ministre, tout puissant peu de jours auparavant.

2. Tel le vitrail qui subsiste encore à Cantorbéry et qui représente le saint sortant de sa châsse ; nous en parlons ailleurs.

3. La peinture que nous avons reproduite en tête de notre I[er] volume était de ce nombre ; elle avait été exécutée sur une des faces latérales d'un tombeau, puis recouverte d'un enduit, que l'on fit tomber en 1840 environ. Dans plusieurs autres églises d'Angleterre des scènes entières, représentant le martyre de saint Thomas, furent ainsi préservées d'une destruction totale et ont été retrouvées de nos jours.

mais partout où il fut possible d'abolir ce souvenir exécré, Cromwell et ses gens l'exigèrent. Conserver chez soi une biographie de saint Thomas devint même un crime de lèse-majesté, tant il est vrai que Henri VIII voyait dans le martyr un ennemi personnel. Lorsqu'il voulut abattre enfin les trois dernières citadelles monastiques de ses états, Glastonbury, Colchester et Reading, un des griefs principaux articulés contre le lord abbé Whiting, chef du premier de ces trois monastères, fut d'avoir gardé dans son cabinet « la vie pleine de mensonges de Thomas Becket (1) ». Les commissaires royaux avaient découvert ce volume, et Whiting paya de la vie sa fidélité au souvenir et aux enseignements du saint.

Tout avait donc péri, la victoire du césarisme était complète, et cette basilique de Cantorbéry, construite pour Thomas le Martyr, n'était plus qu'une solitude désolée, où tout ce qui chantait autrefois le triomphe ne disait plus maintenant que la plainte de la captivité. Après avoir vu pendant des siècles les fidèles se presser dans ses murs, l'église primatiale se taisait dans son deuil, silencieuse comme une immense ruine, et par les rues de la cité aucun pèlerin ne venait plus aux solennités du martyr. Tout était fini, et la lutte séculaire avait abouti à l'écrasement du champion de l'Église.

Mais quoi? L'Église est-elle donc renfermée dans les étroites frontières de l'Angleterre ? Si Thomas le Martyr voit cette province de la chrétienté s'abîmer enfin dans le schisme dont il avait réussi à la préserver pour quatre cents ans ; si Dieu a donné à la puissance des ténèbres le pouvoir d'anéantir jusqu'aux

1. D. Gasquet, loc. cit. pag. 344.



RUINES DE L'ÉGLISE DE S^{T}-BERTIN. (Année 1814).

ossements du grand pontife, jusqu'aux signes matériels de ses triomphes, c'est pour punir une Église infidèle et en même temps purifier une sainte mémoire d'un alliage qui l'altérait. N'avait-on pas vu s'agenouiller devant la châsse de Cantorbéry des princes qui dans leur gouvernement appliquaient et développaient les principes jadis posés par Henri Plantagenet? Les peuples ne comprenaient plus que d'une manière confuse les combats de saint Thomas et les enseignements qui en devaient sortir. Le Seigneur permit donc que le feu de la persécution vînt épurer ces croyances ; mais le sacrilège attentat de 1538, en ébranlant les échos de la chrétienté, rendit au culte du martyr une jeunesse nouvelle, et la haine spéciale qui poursuivait la mémoire de saint Thomas remit en évidence le caractère particulier du héros de l'Église.

Du haut du Siège apostolique, le Pape Paul III, en lançant la foudre contre le Roi d'Angleterre, flétrissait comme un de ses plus monstrueux attentats la destruction des reliques de saint Thomas et le procès destiné à casser la sentence autrefois rendue par le Pontife romain. Faisant écho à la voix du successeur de Pierre, les fidèles et l'ordre sacerdotal tout entier réchauffaient leur dévotion envers le défenseur de la liberté de l'Église. L'avarice et la violence avaient ravi à saint Thomas les richesses prodiguées par les chrétiens des précédents âges, mais Dieu lui donna une couronne plus belle, où brillèrent au lieu des diamants et des rubis la foi des confesseurs et le sang des martyrs. Dans cette légion de héros qui donnaient leur vie afin de « replanter l'Église » dans leur patrie, pas un qui ne reconnût pour chef et pour modèle saint Thomas de Cantorbéry ; et dans

le cœur de tous les anglais fidèles à la foi de leurs pères vivait la même admiration pour Thomas le Martyr. Sur le continent ils fondaient des collèges ou séminaires dans le but de former des missionnaires pour l'Angleterre, et ces maisons devenaient autant de foyers d'une dévotion nouvelle envers le grand Archevêque. Celui qui fut établi à Rome se plaça sous son patronage, et eut pour fêtes principales celles de la Sainte Trinité et de saint Thomas de Cantorbéry. En 1599, le Pape Clément VIII permit aux cinq autres séminaires anglais, fondés sur divers points de l'Europe, de choisir également deux fêtes qui seraient privilégiées à l'égal de celles qu'avait adoptées celui de Rome : sans se concerter, les cinq maisons s'accordèrent à proposer en première ligne la fête de saint Thomas (1). Le 23 mars 1641, le Pape Urbain VIII accorda à tout catholique anglais la faculté de célébrer l'octave de la solennité du 29 décembre ; et d'autre part la Sacrée Congrégation de l'Immunité ecclésiastique choisit pour patron saint Thomas de Cantorbéry. Les Pays-Bas, qui dès longtemps l'avaient honoré d'un culte tout particulier, ne lui devinrent alors que plus fidèles ; et dans les Flandres, de nombreuses pépinières de missionnaires, Bénédictins, Jésuites, ou prêtres séculiers, développèrent la dévotion

1. Le séminaire de Douai avait une raison particulière pour cela, car il possédait une des haires du saint Archevêque, qui était demeurée entière, paraît-il. Il nous semble très probable que c'était précisément celle qui était suspendue au-dessus du tombeau du martyr, car nulle part ailleurs nous ne trouvons mention d'une autre haire intacte avant les jours de Henri VIII. Elle n'avait pu tenter Cromwell, qui d'ailleurs eût été mal venu à porter sur le registre de ses spoliations une haire en crin « pour le service du Roi », selon la formule adoptée. Pas plus que Tracy ni Fitzurse il ne dut se soucier d'un pareil butin, et cette précieuse relique a pu très aisément échapper au pillage du trésor de Cantorbéry. Le collège anglais de Saint-Omer, fondé en 1594, avait dans son église une chapelle dédiée à saint Thomas.

populaire envers l'illustre martyr, tandis qu'en France de nouvelles biographies rappelaient les traits principaux de cette grande figure à des générations qui commençaient à les oublier. Mais le culte du saint devait subir dans notre pays des vicissitudes qu'il nous faut rappeler.

Pas plus que dans les Pays-Bas, les guerres provoquées en France par les Calvinistes n'avaient pu faire définitivement triompher l'erreur; le protestantisme fut, grâce aux efforts de la Ligue, obligé de renoncer à dominer, et il se retira, mais comme se retire le flot destructeur, en abandonnant derrière lui un limon semé d'épaves. Il en naquit une hérésie moins violente mais non moins délétère que celle de Calvin, le jansénisme, qui se donna pour mission de miner sourdement l'antique édifice religieux et social dont la tempête n'avait pu avoir raison. Dans le gallicanisme, depuis longtemps naturalisé en France, il trouva un allié inconscient mais précieux, qui, en obstruant les communications avec le Saint-Siège, permit à la nouvelle secte de poursuivre son œuvre de mort. Ennemi juré du culte des saints, le jansénisme trouva des facilités particulières pour travailler à éteindre la dévotion des peuples de France envers saint Thomas Becket, les maximes condamnées par l'Archevêque de Cantorbéry n'étant que l'affirmation brutale des maximes adoptées ensuite avec plus de formes sur le continent (1). Bientôt même la Déclaration de 1682 allait retentir, précisant quels rapports intimes existaient entre les lois que Henri Plantagenet avait nommées « libertés de Henri Ier » et ce que l'on appelait au XVIIe siècle « libertés de l'Église gallicane. » Que

1. V. t, 1, pages 449-450.

pouvait donc craindre le janséniste qui formulerait ses critiques au sujet de saint Thomas? En y mettant de la mesure, il pouvait espérer que ce levain produirait son effet dans un milieu trop bien préparé.

L'*Année chrétienne* de Nicolas Letourneux tenta cette entreprise; elle ne parla point de brûler les reliques ni de renverser les autels du martyr, pas même de réviser le procès de sa canonisation ; elle donna seulement sa biographie en deux pages aussi sèches que tout le reste de l'ouvrage (1), et la fit suivre d'un commentaire de l'épitre et de l'évangile que l'Église lit à la messe du 29 décembre: mais quel chef d'œuvre! La page de saint Paul, le texte évangélique du Bon Pasteur, dans lesquels l'Église avait cherché l'éloge du pontife martyr, deviennent le thême des prétéritions accusatrices de l'écrivain dont l'œil exercé a découvert toutes les faiblesses de saint Thomas; puisse Dieu, dans sa miséricorde, préserver de pareilles défaillances les disciples de Nicolas Letourneux! C'est tout ce qu'ils peuvent conclure en fermant de telles pages.

Toutefois ce n'est là qu'un essai, presque timide; à leur tour d'autres viendront qui seront plus hardis. Nous arrivons au XVIIIe siècle, et une nouvelle collection hagiographique sort de l'officine janséniste, afin de mettre la piété des fidèles en harmonie avec le mouvement qui s'est produit; Mésenguy, appelant de la Bulle *Unigenitus*, consacre deux volumes à écrire la vie des saints pour tous les jours de l'année : d'après les habitudes encore imprégnées de la vieille

1. L'*Année chrétienne* fut inscrite au catalogue de l'Index. Mais comme une des libertés gallicanes était de ne pas reconnaître les sentences de l'Index, le livre, comme beaucoup d'autres, pénétra sans obstacles dans toutes les familles pour les empoisonner.

foi qui continuent à régir la masse du peuple français, la lecture quotidienne de ces recueils est chose très commune; aussi la secte n'a-t-elle garde de négliger un si bon moyen de propager traîtreusement ses doctrines. Mésenguy apporte le plus grand soin à la composition de son œuvre, on le voit aisément; car il a dû compulser bien des martyrologes pour mettre en lumière des noms assurément dignes de toute vénération, mais dont le culte n'est rien moins que populaire : au 29 décembre nous trouvons la vie de saint Théodore, abbé dans la Thébaïde; mais de saint Thomas de Cantorbéry pas une ligne, pas un mot. En vain chercherons-nous à toutes les pages de ces deux volumes, nous n'y découvrirons nulle part ce nom illustre que l'Église d'Occident célèbre chaque année. D'abord vous le regretterez peut-être, chrétiens qui cherchiez dans ce livre l'aliment de votre piété; mais peu à peu vous l'oublierez; et si vous possédiez une relique du saint martyr que tant d'Églises vous envieraient, apprenez par les instructions placées à la fin de l'ouvrage qu'elle n'a en elle-même aucune vertu, et que si par elle Dieu a fait des miracles, c'est seulement qu'il récompensait la foi de ceux qui invoquaient le martyr. N'attachez donc point tant de prix à cet objet pieux, et ne croyez pas mal faire en le classant décemment avec vos souvenirs de famille dans les tiroirs d'un secrétaire; si vous avez la foi, le Seigneur vous entendra tout aussi bien que si vous l'invoquiez à genoux devant un reliquaire. Il va de soi que l'on ne vous verra point entreprendre quelque long pèlerinage pour aller prier devant une châsse; car vous le voyez bien, à quoi bon?

Monsieur Mésenguy, clerc minoré, a aussi pré-

paré un bréviaire tout nouveau, dont malheureusement aucun évêque n'a voulu encore; mais en 1735, Monseigneur de Vintimille, archevêque de Paris, adversaire déclaré du jansénisme, accepte de ce janséniste l'œuvre jusque-là demeurée sans éditeur et promulgue cette liturgie dans l'archidiocèse. Dès que nous examinons le calendrier de ce bréviaire, nous y reconnaissons de suite l'hagiographe qui a voulu faire oublier saint Thomas de Cantorbéry : la fête du 29 décembre est supprimée. A cette date, consacrée à l'illustre martyr par l'ordre du Saint-Siège, par l'usage cinq fois séculaire de la chrétienté occidentale, par la tradition non moins ancienne de l'Église de Paris elle-même, on célèbrera sous les voûtes de Notre-Dame l'office d'un jour dans l'octave de Noël. « C'est en effet une dévotion mal réglée, celle qui « oublie en quelque manière Dieu et Jésus-Christ « pour ne penser qu'aux saints (1). » Depuis le XIII[e] siècle l'Église de Paris célèbre au 7 juillet une seconde fête de saint Thomas, celle de la Translation des reliques : on opèrera donc à ce jour « la transla- « tion » de la solennité du 29 décembre, et ce ne sera pas le seul exemple d'un aussi piètre jeu de mots. Tout compte fait, il y aura une fête de moins en l'honneur du martyr, et les fidèles seront désorientés dans leur dévotion. Au surplus, cela leur sera peut-être indifférent, car n'ont-ils pas oublié déjà le nom de saint Thomas Becket? La collégiale de Saint-Thomas du Louvre changera ses usages ; et si quelque corporation ou confrérie honore le martyr de Cantorbéry, elle devra aussi modifier ses coutumes. Or, en perdant les anciennes traditions l'on

1. Mésenguy, *Du culte des Saints*, § VII.

n'en crée ni n'adopte pas facilement de nouvelles : il y aura donc du trouble, et très probablement un affaiblissement de la piété; mais ce sera fort bien fait, car Monsieur Mésenguy abhorre les confréries.

Le coup portera bien plus loin encore ; le bréviaire parisien va devenir le type le plus commun des liturgies diocésaines qui se multiplieront en France pendant un siècle, et on verra les diverses Églises se modeler sur celle de la capitale, souvent même dépasser la témérité de ses innovations. Amiens, Beauvais, Noyon, Coutances, Autun, La Rochelle, et d'autres diocèses encore, adopteront l'unique fête de saint Thomas Becket au 7 juillet. Reims et Poitiers ne lui consacreront qu'une simple mémoire à cette même date (ou l'avant-veille, sans qu'on puisse en comprendre la raison). La collecte sera partout changée ; au lieu des paroles si fermes par lesquelles cinq siècles chrétiens ont unanimement stigmatisé *l'impiété* des meurtriers de saint Thomas et affirmé qu'il est mort *pour l'Église*, on n'entendra que des formules générales dans lesquelles il n'y aura plus à chercher aucun enseignement spécial. L'on verra enfin des bréviaires où le nom du saint martyr ne se lira plus à aucune date : Henri VIII n'aurait pu demander davantage.

Heureusement quelques Églises, par exemple celles d'Angers, de Besançon, ne cèderont pas à l'exemple et conserveront la fête du 29 décembre telle qu'elle est célébrée depuis des siècles. Une des liturgies fidèles sur ce point à la tradition a le droit d'attirer notre attention, celle de Bayeux. Le jour est venu où les évêques et le clergé de France se trouvent en face de la dernière conséquence tirée par le jansénisme des principes gallicans. Mis en demeure de

prêter serment à la Constitution civile du clergé, l'immense majorité préfère l'exil. Réfugiés en Angleterre, l'évêque de Bayeux et un grand nombre de ses prêtres se voient bientôt menacés de ne pouvoir plus réciter l'office divin faute de livres, car ceux de leurs compagnons d'infortune, qui ont chacun leur liturgie particulière, ne peuvent leur être d'aucune utilité. Ce serait le cas de revenir au bréviaire romain, dont se servent les prêtres anglais ; mais trop de préjugés s'opposent à ce qu'une telle pensée vienne seulement à l'esprit des exilés. Au prix de sacrifices courageusement imposés à leur indigence, Monseigneur de Cheylus et ses prêtres réussissent à faire réimprimer le bréviaire de Bayeux, qui sera daté de Londres et de l'année 1799 (1). La fête de saint Thomas y est inscrite au 29 décembre, du rite double mineur, et la voix des confesseurs de la liberté de l'Église vient redire les louanges de Thomas le Martyr en union avec leurs frères opprimés de la Grande-Bretagne, auxquels Benoît XIV a permis de célébrer cette fête selon le rite double de IIe classe.

L'Angleterre protestante elle-même n'est pas entièrement déshéritée de tous les souvenirs du saint qui jadis brillait chez elle d'un éclat incomparable. Tombées aux mains d'un clergé hérétique, les cathédrales de Lincoln, de Chester, de Cantorbéry enfin ont conservé quelques verrières échappées aux agents de Henri VIII et au marteau des presbytériens. Exécutées au XIIIe siècle, ces œuvres ont duré jus-

1. Londini, typis Philippi Fr. Le Boussonnier et Socii, via vulgo Wardour. M.DCC.XCIX. — Le nom de l'imprimeur est un nom français ; serait-ce celui d'un de ces prêtres qui pour subvenir à leurs pressants besoins se mirent à exercer divers métiers ?

qu'au XIXe pour lui transmettre de précieux souvenirs. D'autre part, avant même que l'intérêt politique eût conseillé à l'égard des catholiques une tolérance relative, le peintre Stothard s'était avisé de composer son tableau des *Pèlerins de Cantorbéry*, qui passe pour son chef-d'œuvre (1) ; dépourvue, il est vrai, de toute inspiration chrétienne, cette toile avait du moins le mérite de rappeler aux protestants du XVIIIe siècle les jours où l'Angleterre, fidèle à l'antique foi, témoignait de son culte envers le saint qui était mort pour la lui conserver. Mais il fallait attendre la seconde moitié du XIXe siècle pour que le nom de Thomas Becket commençât à reconquérir au moins le respect. Alors les publications du Dr Giles et du chanoine Robertson, les polémiques même engagées à propos du grand Archevêque entre écrivains loyaux et sectaires obstinés, sont venues déchirer les nuages amassés par la haine et les préjugés ; on a commencé à rendre justice à l'illustre chancelier d'Angleterre, et à le considérer comme une des plus nobles figures dont puissent se glorifier les annales de la Grande-Bretagne. Bien plus, on a vu le Gouvernement Britannique faire publier aux frais du Trésor cette vie de Thomas Becket que jadis le lord abbé Whiting n'avait pu conserver chez lui sans être accusé pour cela de haute trahison.

Voilà où en est venue l'Angleterre protestante ; encore bien éloignée du terme auquel il devrait aboutir, ce mouvement est cependant fait pour entretenir l'espérance. De tout temps l'esprit de schisme a été l'écueil des Églises de ce pays, qui ont fini par s'y briser dans un immense naufrage. Rentreront-elles

1. Cette toile représente le voyage de Chaucer, dont nous avons parlé ci-dessus, page 486.

jamais dans l'unité catholique? C'est le secret de Dieu ; mais si elles doivent revenir à la vie, ce ne sera qu'en s'inclinant devant les principes qu'a proclamés et scellés de son sang le martyr de Cantorbéry. Et si le Seigneur ne doit plus au contraire moissonner sur la terre anglaise que des âmes isolées, le nombre de ces élus grandira dans la même proportion que le culte rendu à saint Thomas Becket. Or ce culte reprend chaque jour plus d'extension au-delà de la mer ; le grand Archevêque martyr a été donné pour patron au diocèse de Northampton, et plusieurs de ses reliques, jusqu'alors conservées sur le continent, sont rentrées en Angleterre. Le mardi 20 avril 1875, une nouvelle église, érigée sous le vocable de saint Thomas, à Cantorbéry même, a été inaugurée en présence du cardinal Manning, de plusieurs évêques, et de hauts personnages réunis en grand nombre. Depuis lors, enfin, les catholiques ont retrouvé le chemin des pèlerins de saint Thomas, et voici que de nouveau ils se réunissent pour aller prier le grand martyr dans sa basilique dépouillée de toutes ses gloires ; mais elle avait été si bien dessinée pour l'illustre thaumaturge que tout y parle encore de lui.

En France, les réparations aussi sont venues après les outrages. Le XIXe siècle à ses débuts n'était, il est vrai, que l'héritier trop fidèle du précédent ; les liturgies diocésaines, qui ne se comptaient plus, poursuivaient l'œuvre commencée par le bréviaire parisien, tandis que Dom Brial, égaré à l'Institut, manifestait ses rancunes gallicanes à l'égard de saint Thomas de Cantorbéry, en continuant le *Recueil des Historiens de France*. Pourtant il n'était pas écrit que le martyr, autrefois si populaire, serait toujours calomnié, méconnu et à peu près oublié ;

Dieu ayant dessein de ramener la France à la pleine union avec le Siège apostolique, il ne se pouvait que le martyr de la liberté et de l'unité de l'Église ne se relevât dans notre pays. Une dernière page de son histoire nous reste donc à écrire, et qu'on nous pardonne si nous ne pouvons le faire sans y mêler le nom de notre famille religieuse, car ce fut à Dom Guéranger que le saint martyr lui-même remit le soin de sa cause.

Solesmes commençait à peine à vivre lorsqu'une redoutable épreuve fondit sur la nouvelle abbaye, dont l'existence même pouvait être mise en question. Le vieux gallicanisme suscitait cette tempête qui devait être longue, et dont le premier coup atteignit le monastère le 29 décembre, en la fête de saint Thomas de Cantorbéry. Dom Guéranger ne put que voir là une coïncidence providentielle, et mit aussitôt son abbaye sous la protection du martyr dont avec ses fils il implora le secours tout spécial. Son espérance ne fut pas trompée ; aussi lorsque vint le temps de composer les offices propres de la Congrégation Bénédictine de France, l'illustre fondateur voulut-il que des prières liturgiques particulières attestassent la dévotion des enfants de Solesmes envers leur puissant protecteur. Ce sont encore aujourd'hui les plus beaux accents qui retentissent sous les voûtes d'aucune église à la louange de saint Thomas de Cantorbéry. En écrivant son *Année liturgique*, Dom Guéranger lui consacra des pages, bien connues aujourd'hui dans tout l'occident, et spécialement en France, où elles ont remis en une vive lumière les traits, le caractère et la mission du grand Archevêque martyr. Et d'autre part, à mesure que se prononça le mouvement aujourd'hui achevé

de retour à la liturgie romaine, qu'avaient provoqué les travaux du grand abbé de Solesmes, saint Thomas reprit la place et reçut de nouveau le culte auxquels il avait droit en vertu de la parole du Successeur de Pierre et d'une possession de sept siècles. L'œuvre perfide des écrivains jansénistes fut ainsi anéantie, et l'Église est de nouveau unanime dans l'acclamation du martyr de sa liberté.

Aujourd'hui la lutte est plus vive que jamais, et les catholiques ne doivent pas oublier qu'elle n'est pas autre que celle dont saint Thomas fut le héros. C'est toujours la discipline de l'Église qui est en jeu, c'est-à-dire le rempart de la foi ; c'est toujours la liberté de sa parole et de son ministère qui est attaquée ; ce sont les derniers débris de ses immunités que l'ennemi veut détruire ; ce sont, en un mot, toujours des églises nationales que l'on cherche à créer dans l'esclavage. Sur ces points fondamentaux aucune conciliation n'est possible et c'est à la lutte qu'il faut se résoudre. Dans ce siècle saint Thomas de Cantorbéry a trouvé des imitateurs : après les trois évêques du concile de 1811, nous avons vu Clément-Auguste de Droste-Vischering ; nous avons vu les héroïques évêques de Pologne et d'Allemagne confessant dans la prison ou dans l'exil la liberté de l'Église ; nous avons vu errant sur tous les chemins de France l'illustre et saint prélat que Genève sa mère eût voulu courber sous le joug. A l'heure où nous écrivons, des évêques et des prêtres français sont frappés pour avoir fait entendre à leurs peuples le simple langage de la foi. Enfin, dominant cette légion de confesseurs, les Pontifes romains se succèdent dans les fers ; le XIXe siècle a déjà vu trois Papes captifs de César, et peut-être Léon XIII léguera-

t-il encore ses chaînes à son successeur : aucun siècle depuis Constantin n'avait contemplé pareil spectacle. Le grand Archevêque anglais du moyen âge qui donna sa vie pour la même cause ne pouvait recevoir d'approbation plus éclatante ; mais aussi pareille affirmation de la foi catholique ne saurait demeurer stérile. Qui que nous soyons, soldats obscurs ou champions illustres, souvenons-nous que cette affirmation est la seule arme qui puisse donner la victoire à l'Église notre mère ; pas plus qu'au XII[e] siècle ce ne seront ni les négociations ni les formules qui la sauveront ; l'Apôtre l'a dit : *Hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra* (I Johan. v, 4).

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE

NOTE A

LE COURONNEMENT

Il y eut, dans toute cette affaire, plusieurs questions qui prêtèrent à contestation, et qu'il nous était impossible d'élucider par de simples notes au bas des pages ; nous allons essayer de les discuter ici plus complètement. Examinons : 1° le droit des Archevêques de Cantorbéry à sacrer les rois d'Angleterre ; 2° le fait de la transmission des Lettres apostoliques aux prélats intéressés ; 3° le fait du serment prêté par Henri Court-Mantel pendant la cérémonie du couronnement.

I. — Le sacre des rois était-il une prérogative certaine du primat de Cantorbéry? Thomas Becket en était convaincu ; et lorsque Henri II voulut contester sur ce point, l'Archevêque lui répondit par des faits. C'était lors de l'entrevue de Fréteval (ci-dessus page 285); le Roi représentait que Guillaume le Conquérant avait été couronné par l'archevêque d'York (1); à quoi le primat répliqua par un exposé dont l'historien pourrait aujourd'hui chercher à contester quelques points, mais qui cependant est assez probant. Tout au moins indique-t-il que l'Archevêque tenait son droit pour établi par une tradition aussi ancienne que la dynastie normande en Angleterre. Il est certain que le chroniqueur Gervais considérait aussi comme incontestable la prérogative attachée au siège de Cantorbéry. Ralph de Diceto lui-même, quoique doyen de Saint-Paul de Londres, enregistre sans protestation les lettres dans lesquelles Alexandre III affirme le droit du primat. Thomas lui-même opposait au Roi un argument *ad hominem* (2), que nous reproduirons plus loin et par lequel il prouvait qu'à une certaine époque au moins Henri II avait regardé comme authentique le privilège que revendiquait l'Archevêque. Ajoutons que

1. Thom. Cantuar. ad Alexand. Pap. ep : « Miserationis oculo » (*Materials*, t. VII, pag. 326).
2. Loc. cit. pag. 331.

Roger d'York, non plus qu'aucun autre prélat de la Grande-Bretagne, ne prétendait le nier en thèse générale ; ils arguaient seulement d'une autorisation accordée par le Souverain Pontife (1) : donc à défaut de cette permission spéciale ils n'eussent pas contredit aux prétentions du primat. En résumé, Alexandre III pouvait très légitimement affirmer que le sacre et le couronnement des rois étaient de droit dévolus à l'Archevêque de Cantorbéry. Eugène III n'avait pas agi autrement à l'égard du primat Thibaut, dans les conjonctures les plus décisives (t. I, pages 58-59).

Quoi qu'il en fût, du reste, de ce droit, une autre question, bien plus grave, primait celle de la tradition ; nous voulons dire qu'en présence d'une défense expresse portée par le Pontife romain, tout autre prélat que l'Archevêque de Cantorbéry devait se refuser à sacrer Henri Court-Mantel.

II. — Mais l'archevêque d'York eut-il connaissance de cette prohibition ? N'avait-il pas entre les mains, comme il le disait, un document pontifical en vertu duquel il pouvait agir ?

Quant à ce dernier point, nous devons répéter ce que Thomas Becket lui-même disait au Roi Henri, à Fréteval (2). Il était vrai qu'un jour le prince avait obtenu du Pape Alexandre des lettres qui lui permettaient de faire couronner son héritier par un autre prélat que l'Archevêque de Cantorbéry, et nous les retrouvons aujourd'hui encore dans la collection des *Materials* (3). Ce docu-

1. Thom. Cantuar. ad Alexand. Pap. ep : « Testatur vir » (*Ibid.*, pag. 294).

2. *Ibid.*, page 331, ep : « Miserationis oculo » sup. cit. — Ci-dessus, pag. 286).

3. T. VI, pag. 206, ep : « Quanto per carissimum ». Le caractère impersonnel de cette lettre est très frappant. « Quoniam hoc ad officium tuum pertinet », voilà tout ce que dit le Pape. A qui ? Le titre indique Roger d'York ; mais ce titre ne peut être authentique. En effet si la lettre est de l'année 1167, comme les *Materials* le disent d'après Bœhmer, il faut admettre que le Pape ait déclaré le 17 juin 1167 précisément le contraire de ce qu'il déclarait en termes exprès le 5 avril 1166, en écrivant au même prélat. Il est plus facile de supposer un titre ajouté après coup qu'une telle palinodie de la part du Pontife romain. Que si la lettre est antérieure à l'année 1166, il y a toute probabilité pour qu'elle soit précisément celle dont Thomas Becket parlait au Roi. Encore une fois le caractère absolument général de ce document semble prouver en effet qu'il pouvait être remis entre les mains d'un prélat quelconque ; et il faut remarquer de plus que les manuscrits le donnent la plupart du temps sans date ; ce qui concourt à fortifier notre opinion. Celle que les *Materials* donnent d'après

ment, qui a fourni matière à beaucoup de dissertations parce qu'il semble contredire d'autres lettres du même Pape, nous est expliqué par un témoin singulièrement autorisé. Thomas Becket rappelait à Henri II qu'il avait sollicité ce privilège au moment où le siège de Cantorbéry était vacant, par suite du décès de l'Archevêque Thibaut ; c'était donc par l'entremise du Chancelier lui-même que cette négociation avait été conduite, et les souvenirs de Thomas étaient à ce sujet aussi précis que possible. Le but spécial de cette démarche avait été, représentait-il, d'exclure précisément l'archevêque d'York, Roger de Pont-l'Evêque ; car alors le Roi préférait, assurait-il, « voir tomber la tête de son fils « plutôt que de laisser se poser sur elle les mains hérétiques » du métropolitain du Nord. Tel était le document dont prétendaient s'autoriser le Roi et Roger devenu son complice.

Au reste, quel qu'il pût être, il était annulé par la défense intimée ultérieurement par le Pape ; et c'est là le point le plus important à établir. L'archevêque d'York, les évêques d'Angleterre, eurent-ils connaissance de cette défense ? Nous l'affirmons.

Thomas Becket, pour sa part, était persuadé que les dernières Lettres du Pape avaient été remises à ceux qu'elles concernaient ; on retrouve plusieurs fois cette affirmation dans sa correspondance. Par le fait, il semble très difficile que ni les copies expédiées directement à l'archevêque d'York, ni celles qui avaient été adressées aux évêques de Winchester et de Worcester, n'aient été connues en Angleterre. Mais nous avons mieux que des probabilités.

Nous citons au cours de notre récit la lettre adressée à saint Thomas par un de ses amis (1) ; elle affirme que les Lettres apostoliques ont passé la mer, et qu'elles ont été remises entre les mains de Roger, mais que celui-ci les tient secrètes (2).

Bœhmer est assez singulière, et l'on aimerait savoir où cet auteur l'a trouvée ; c'est peut-être la seule lettre datée « de Rome à Sainte-Marie-la-Neuve. »

1. Ep : « Rex prima Dominica die » (*Materials*, t. VII, pag. 309). Pour le remarquer en passant, cet ami était un normand, résidant en Normandie. Ainsi de ce côté du détroit l'on connaissait l'existence des Lettres apostoliques et le fait de leur envoi en Angleterre.

2. Par une singulière méprise, il se trouve que ce texte a été cité par certains auteurs précisément pour alléger la responsabilité de l'archevêque d'York ; car, dit-on, il est certain qu'un paquet de lettres a été perdu. Or voici le texte : « Litteræ domini papæ super prohibitione consecrationis hujus diu est quod mare transierunt ; sed inutiles prorsus effectæ, in manibus illius cui tradita sunt perierunt, nec alicui

Produisons maintenant un témoin des plus considérables, qui n'est autre que Fitzstephen (1). Or il importe de rappeler ici que ce biographe, si exact à l'ordinaire, se trouvait précisément en Angleterre lors du couronnement. Il affirme de la manière la plus précise que l'archevêque d'York reçut les Lettres apostoliques le samedi 13 juin, la veille même de la cérémonie, et qu'il n'en tint nul compte.

Herbert de Bosham vient confirmer l'assertion de Fitzstephen (2). Il déclare que plusieurs évêques reçurent copie de ces mêmes documents, et que d'autres, prévenus par le Roi et agissant d'après son ordre (3), refusèrent les exemplaires qui leur étaient adressés. Les deux biographes ne se copient pas, on le voit, et néanmoins se corroborent mutuellement.

Terminons par une remarque importante, qui vient à l'appui du récit de Herbert : Henri II ne paraît pas même avoir songé à nier l'existence des dernières Lettres apostoliques, lorsque Thomas Becket lui fit observer qu'elles annulaient l'acte pontifical en vertu duquel le Roi se prétendait libre d'agir. Il n'eut pas un mot de surprise, rien qui trahît l'étonnement ; évidemment il avait eu lui-même connaissance de ces Lettres, ainsi que nous l'a fait entendre Herbert.

A l'encontre de ces témoignages qui nous paraissent irrécusables, que trouvons-nous pour disculper l'archevêque d'York ? Ceux qui écrivirent en sa faveur n'osèrent rien dire au sujet de la remise des Lettres apostoliques, et ce silence est déjà éloquent, mais contre l'accusé. Seul Arnulf de Lisieux, l'avocat de toutes les mauvaises causes, s'est hasardé à effleurer ce sujet ; mais il se borne à dire que les évêques anglais, en assistant au couronnement, agissaient en vertu d'une autorisation précédemment donnée par le Pape, « dit-on », *ut aiunt* (4). C'est l'argument qu'avait déjà fait valoir le Roi, et nous savons ce qu'il vaut. Arnulf ne dit rien de plus.

Il ne reste en faveur de Roger que le serment prêté par lui en

ostensæ nec ullatenus propalatæ. Quid igitur prosunt *quæ sic occultantur*,... ». Il est bien clair que dans ce texte il faut lire que les lettres apostoliques sont devenues « lettre morte » entre les mains de celui auquel elles ont été remises et qui les cache soigneusement ; et ces lignes constituent réellement un témoignage rendu contre l'archevêque d'York, non pas à sa décharge.

1. *Materials*, t. III, page 103.

2. *Ibid.*, pag. 459.

3. « De mandato præmuniti ».

4. Arnulf. Lexov. episc. ad Alexand. Pap. ep : « Pepercit ei misericordia » (*Materials*, t. VII, pag. 492).

vue de recevoir l'absolution des censures ; le texte nous est fourni par les *Materials* (t. VII, pag. 502) (1). Le troisième article de ce serment déclare que l'archevêque d'York n'a ni vu ni reçu les Lettres apostoliques, ni rien fait pour ne pas les recevoir. Que vaut cette affirmation solennelle ? Tout autant que les deux premiers articles du même serment, par lesquels Roger déclarait n'avoir jamais rien écrit ni juré pour s'engager à observer les coutumes, et n'avoir jamais dit ni fait sciemment rien qui pût amener la mort de l'Archevêque de Cantorbéry ! Mais qu'importait donc qu'il n'eût pas signé la charte de Clarendon, alors qu'il en observait fidèlement l'esprit et la lettre ? Et quant au meurtre de saint Thomas, croyaient-ils à l'innocence de l'archevêque d'York et à la sincérité de son serment, ces évêques anglais qui peu d'années après lui jetaient à la face, en plein concile, ces paroles vengeresses : « Arrière ! On sent encore à tes mains l'odeur du sang du « martyr (2) ! » Le serment d'un tel homme n'est qu'un parjure, nous sommes obligés de le constater par le cri d'indignation arraché à ses collègues eux-mêmes. Pour nous la question est tranchée, la culpabilité de Roger se trouve établie en ce qui concerne la suppression des Lettres apostoliques et la transgression des ordres qu'elles contenaient.

III. — Reste à examiner si réellement le jeune roi Henri Court-Mantel prêta serment aux constitutions de Clarendon pendant la cérémonie du sacre.

Le fait est affirmé par le Pape Alexandre III dans de nombreuses lettres (3), et le Pontife le tient si bien pour avéré qu'il l'inscrit parmi les principaux motifs des rigueurs déployées contre les évêques prévaricateurs. Thomas Becket, de son côté, reconnaît aussi la réalité de ce serment odieux (4), dans une des lettres qu'il écrit au Saint-Père. Voilà deux témoins bien imposants ; car nul ne contestera qu'Alexandre III ait dû se renseigner avec soin avant d'énoncer publiquement une telle accusation, avant de la répéter si souvent, et de la présenter comme un de ses principaux griefs. L'extrême prudence du Pontife est trop connue pour qu'on puisse le soupçonner d'avoir ici parlé à la légère.

Pour contre-balancer l'effet de témoignages si graves, nous trouvons trois lettres signées de l'inévitable Arnulf de Lisieux, du

1. A la suite de la lettre adressée par Alexandre III à l'archevêque de Rouen et à l'évêque d'Amiens, ep : « Quia nonnunquam. »
2. Gerv. Cant., t. I, pag. 258.
3. *Materials*, t. VII, pag. 346, 356, 358, 360, 368,
4. *Ibid.*, page 386, ad Alexand. Pap. ep : « Ex quo, pater ».

bon archevêque de Rouen, et de Gilles, nouvellement élu au siège d'Evreux. Le premier avoue n'avoir pas été présent au sacre et n'être instruit que par ouï-dire de ce qui s'y est passé. Il ne le raconte pas moins avec un grand luxe de détails (1). Gilles d'Evreux se déclare nettement témoin oculaire et auriculaire (ce qui devait peu le recommander auprès du Pape ; qu'allait-il faire là ?), et il affirme « sûr son âme » n'avoir rien entendu qui ressemblât au serment dont parle le Pontife romain (2).

La parole d'Arnulf ne nous émeut guère, on sait pourquoi. Il est trop connu pour un de ceux que visait un contemporain, lequel écrivait au Souverain Pontife, après le meurtre de l'Archevêque : « Auctor sceleris, domini sui traditor (c'est Roger d'York qui est « ainsi qualifié), invenit commenta, mendicat suffragia, non quibus « crimen per pœnitentiam deleat sed quibus occultet ; et quod « universus mundus agnovit, mulierculæ cantant in triviis, quibus- « dam litteris non impetratis sed potius regis timore extortis « obnubilare contendit. » Et ailleurs : « Verba Jesum sonant, « opera diabolum nuntiant ; corde fraudes tegunt, verbis dolos « concinnant ; ex ore volat columba, cor serpens amplexatur (3). » Voilà bien caractérisés la tactique des évêques coupables et le rôle de leurs avocats. Du reste, dans sa lettre, Arnulf ne manque pas de s'élever contre le vice de forme qu'il relève dans la procédure suivie par Thomas Becket ; malheureusement c'est le Pape lui-même qui en est coupable, car l'Archevêque n'a fait autre chose que de transmettre ses ordres. C'est toujours le vieux refrain : on a frappé les évêques sans les citer au préalable, etc.

Mais enfin, admettons que Gilles d'Evreux n'ait rien entendu, que ni Rotrou ni les auteurs d'Arnulf n'aient rien vu de mauvais, dans la cérémonie de Westminster : nous sommes largement autorisés à ne point conclure que le Pape et l'Archevêque ont été mal informés ; n'avons-nous pas vu tout le long de cette histoire des clauses désastreuses tromper les simples par des apparences inoffensives ? Ne savons-nous pas, du reste, que le vrai sens donné par le Roi aux termes qu'il employait demeurait inintelligible à quiconque n'avait pas appris dès longtemps à connaître sa phraséologie ? En sommes-nous à voir que plusieurs prélats, tels qu'Arnulf lui-même, comprenant parfaitement le langage du Roi, affectaient vis-à-vis du Pape et de l'Archevêque des airs innocents,

1. Arnulfi Lexov. ad Alexand. Pap. ep : « Quanta sollicitudine » (*Ibid.*, pag. 423).

2, Ad Alexandr Pap. ep : « Circa meæ vocationis » (*Ibid.*, pag. 420).

3. Anonym. ad Alexand. Pap. ep : « Nemo potest servire Deo » (*Ibid.*, pag. 486).

pour permettre à leur maître de faire agréer des formules captieuses? Un jour Arnulf aidera le prince à surprendre l'absolution par une équivoque semblable. Et si à la formule du serment le Roi a fait ajouter seulement deux ou trois mots tels que depuis six ans il en introduisait dans ses divers actes, par exemple ceux-ci : « Secundum antiquas regni consuetudines? » Ou encore : « Secundi regni dignitatem (1)? » L'evêque d'Evreux, qui n'a pas encore vu sacrer un Roi d'Angleterre, n'y aura rien compris, non plus que les « religieux » dont Arnulf dit tenir ses renseignements ; il aura bien compris, lui évêque de Lisieux, mais il se gardera bien de rappeler que Gratien a rompu la conférence de Bur à cause de ces trois mots, si simples en apparence, dont il avait deviné le sens et la portée. Les deux autres prélats affirmeront que rien d'anormal ne s'est passé ; Roger d'York jurera pour sa part « avoir

1. Il est peut-être utile de donner ici la formule même du serment, autant que nous pouvons la connaître. Bernard du Coudrai, dans une lettre au Roi (*Materials*, t. VII, pag. 452, ep. « Ut innumerabilia »), la lui rappelle et la donne en ces termes : « Ego Henricus, Deo annuente « futurus rex Angliæ, profiteor et promitto coram Deo et angelis deinceps « legem, justitiam, et pacem ecclesiæ Dei populoque mihi subjecto. » Le Pontifical anglais conservé à la bibliothèque de Douai, msc. du XIIe siècle, antérieur à l'année 1170 et dont nous parlerons plus loin, nous donne cette formule, qui est seulement le développement de la précédente (fol. 77, r°) : « Hæc tria populo christiano et mihi subdito « in Christi promitto nomine : In primis ut ecclesia Dei et omnis populus « Christianus veram pacem nostro arbitrio in omni tempore servet. « Aliud, ut rapacitates et omnes iniquitates omnibus gradibus interdi- « cam. Tertium, ut in omnibus judiciis æquitatem et misericordiam « præcipiam, ut mihi et nobis indulgeat suam misericordiam clemens « et misericors Deus, qui vivit et regnat... » D'après Maskell (*Monumenta Ritualia Ecclesiæ Anglicanæ*, t. II, pag. 5, note 4, pages 13 et 14, notes 22, 23, 24), cette formule est celle de l'Ordo du couronnement du Roi Ethelred en 978, et celle aussi qui fut en usage jusqu'au temps de Henri Ier inclusivement ; d'autre part on la retrouve encore au sacre du roi Edouard II ; il est donc au moins probable que telle était bien la formule à laquelle fait allusion Bernard du Coudrai, qui en donne le résumé, la substance, non les termes. Il est assez évident que l'on avait voulu ou bien en composer une nouvelle, ou plus probablement altérer celle-ci par l'introduction d'une clause formulée en termes captieux. On voit aisément combien il était facile d'introduire un mot favorable aux coutumes, une mention quelconque des « libertés accordées par Henri Ier » ; ainsi ne peut-on imaginer que le IIe article ait été rédigé ainsi : « Ut rapacitates et omnes iniquitates secundum antiquas regni « consuetudines omnibus gradibus interdicam? » C'était résumer en deux mots les débats du Parlement de Westminster.

« reçu dans son intégrité le serment tel que devait le prêter le « jeune Roi, et n'avoir rien omis de ce qui se fait à l'odinaire au « sacre du Roi d'Angleterre. » Si ce n'est pas un nouveau parjure, c'est tout simplement l'exposé de ce que nous venons nous-même de dire : on n'a rien *omis* des cérémonies, on n'a rien retranché du serment accoutumé ; on a, au contraire, *ajouté* trois mots d'ailleurs sans importance. Le Pape et l'Archevêque de Cantorbéry n'en auront pas moins le droit de voir là, en réalité, un serment prêté aux statuts de Clarendon, et de s'élever à l'encontre.

Une seule observation pourrait, à première vue, infirmer notre conclusion ; c'est que le primat ne formula aucune réclamation à ce sujet, en parlant au Roi non plus qu'en écrivant au Pape ou aux évêques. Mais lui-même a pris soin de nous expliquer ce silence ; et en le faisant il a attesté qu'il tenait pour vrai le fait du serment prêté aux fameux statuts. C'est dans une de ses dernières lettres au Pape que nous trouvons cette explication (1) : « Nous craignons, dit-il, qu'une parole trop dure puisse « blesser l'oreille chatouilleuse de ce puissant Roi, et vienne « gâter ce qui a été fait pour la paix dans les derniers jours. Nous « supplions donc Votre Sainteté d'effacer de ses Lettres toute « mention des excès du Roi, *du serment odieux qui a été prêté,* « *des coutumes perverses,* et de l'omission des engagements que « le nouveau Roi eût dû prendre lors de son sacre. » Il est assez évident que si l'Archevêque n'a élevé aucune protestation sur ces points divers, c'est uniquement pour les raisons que lui-même vient d'énoncer, mais qu'il n'y a rien à conclure de son abstention en faveur de l'innocence de Roger.

1. Ep : « Ex quo pater » sup. cit.

NOTE B

LES CIRCONSTANCES DU MARTYRE

Pour bien suivre les détails de la tragédie, il faut avoir sous les yeux le plan de la cathédrale donné dans notre 1er volume, où l'on voit marquée la marche de saint Thomas et ses divers déplacements pendant le dialogue avec les assassins. Lorsque les premières paroles furent échangées, l'Archevêque venait de descendre les quelques degrés du petit escalier qui conduisait au chœur, et sur lequel il s'était engagé avant d'être averti de l'arrivée des chevaliers. Il se trouvait donc faire face à la chapelle de la Vierge qui fermait le collatéral du Nord à sa jonction avec le transept ; il tournait le dos à l'étroite portion du mur qui s'étendait entre les escaliers et la chapelle de saint Benoît. A sa gauche se trouvait la croix primatiale, d'après le témoignage de Guillaume de Cantorbéry (pag. 132). Les chevaliers lui faisaient face, Fitzurse à droite de la colonne centrale si l'on se place dans le sens de sa marche du cloître dans le transept, à gauche si l'on descend comme l'Archevêque du chœur dans le transept. Tracy, Moreville et Le Breton se trouvaient de l'autre côté de la colonne ; mais bientôt Moreville se détacha pour contenir la foule qui menaçait d'envahir le transept par l'escalier situé au droit de la nef principale. Le passage étant assez étroit entre le pilier et l'autel de la Sainte-Croix, situé au milieu de l'escalier, un homme armé pouvait suffire à le garder ; d'ailleurs il pouvait, s'il était débordé, arrêter encore la foule à l'escalier qu'elle devait ensuite prendre pour redescendre dans le transept.

Nous disons dans notre récit que le porte-croix était toujours Henri d'Auxerre ; mais nous devons avouer que toute la tradition iconographique nous contredit sur ce point. Elle nous montre le porte-croix frappé sur le bras par l'épée d'un des chevaliers ; ainsi la peinture du psautier Harléien n° 5102, (XIIe siècle) ; ainsi le sceau de la ville de Cantorbéry au XIVe siècle. Et cependant nous

voyons là une erreur, car non seulement Edouard Grim n'a pas un mot pour nous dire qu'il ait pris alors la croix de l'Archevêque, mais il dit même le contraire. En rapportant le service qu'il rendit alors à son maître et la cruelle manière en laquelle on le lui fit expier, il écrit : « Is (hæc referens), fugientibus tum monachis « quam clericis universis, sancto archiepiscopo constanter adhæsit, « et *inter ulnas complexum tenuit*, donec ipsa quam opposuit « præcisa est. » Grim affirme donc avoir tenu l'Archevêque *dans ses bras*, jusqu'au moment où l'épée de Tracy trancha celui que le fidèle clerc jetait au-devant de l'épée meurtrière. N'est-ce pas nous dire qu'il ne pouvait en ces instants tenir la croix primatiale ? Evidemment oui. Henri d'Auxerre s'était donc enfui après les premières paroles échangées, mais Grim ne reçut pas l'insigne de sa main. Si les artistes l'ont représenté dans cette fonction, c'est d'abord qu'ils pouvaient fort bien ne pas connaître tous les détails, et surtout celui que nous venons de relever, car le Quadrilogue n'en dit pas un mot. D'autre part, ils voulaient représenter la croix primatiale comme caractéristique du saint ; et connaissant la fidélité dont Edouard Grim avait fait preuve jusqu'au bout, ils firent de lui le porte-croix.

Un autre détail doit aussi nous occuper, à raison des conséquences qu'il a entraînées. De très bonne heure nous voyons un petit autel représenté dans la scène du martyre. Le doyen Stanley y voit un anachronisme (*Historical Memorials of Canterbury*, page 103), parce qu'il suppose que cet autel représente « l'autier à « la poynte de l'épée, » en quoi il se trompe ; nous en apportons pour preuve la peinture du msc. Harléien 5102 déjà citée, qui fut exécutée avant la canonisation de Thomas Becket. Le savant doyen remarque lui-même que le martyr n'a l'auréole ni dans la représentation de la scène sanglante, ni dans celle des funérailles (loc. cit. pag. 113), et il en conclut que l'œuvre a été exécutée très peu de temps après la canonisation, sinon avant ; et cette dernière conjecture est la seule vraie. La canonisation était trop universellement et trop vivement désirée en Angleterre pour que le miniaturiste pût l'ignorer seulement quelques jours, ou, la connaissant, n'en pas tenir compte ; bien plutôt la devançait-il en exécutant sur les pages d'un livre liturgique les deux peintures qu'il nous a léguées. Cela dit, observons encore que « l'autier à la poynte de « l'épée » n'a pu évidemment être érigé qu'après la canonisation : c'était en effet la proclamation la plus solennelle qu'on pût faire d'un culte officiel que l'érection d'un autel, quand même on n'y eût pas célébré la messe. Il reste donc que le miniaturiste n'a point représenté ici le petit autel de bois que l'on vit plus tard

à l'angle du transept et qu'il ne pouvait connaître, puisque ce monument n'existait pas encore. Mais la renommée lui apprenant avec vérité que saint Thomas était tombé devant un autel, il en a représenté un, qui en fait est celui de la chapelle de saint Benoît, comme le prouvent les récits des biographes, Fitzstephen, Jean de Salisbury, Herbert et l'Anonyme de Lambeth ; le premier et le dernier nomment l'autel de saint Benoît ; les deux autres parlent seulement d'un autel sans désignation du titulaire, mais les récits de Guillaume de Cantorbéry et d'Edouard Grim confirment pleinement et évidemment les paroles de Fitzstephen : « secus aram, « *quæ ibi erat,* sancti Benedicti. » Ainsi ce détail iconographique est justifié. Plus tard, les artistes précisèrent, mais dans des sens divers; les uns placèrent sur l'autel en question la mître du saint, comme à l'office pontifical on la place sur l'autel majeur ; ils y ajoutèrent parfois le calice, et ces détails prouvent qu'ils ne savaient pas au juste de quel autel il s'agissait. Dans d'autres cas, on voit assez clairement que le dessin représente « l'autier à la « poynte de l'épée, » tel que l'artiste avait pu le voir à Cantorbéry. Mais plus tard, c'est-à-dire aux temps modernes et surtout sur le continent, on accentua les caractères donnés à la première catégorie de ces miniatures ; on acheva ainsi de fausser la vérité, et l'autel devint bien réellement l'autel majeur de la cathédrale ; ainsi l'entendait Bossuet lorsqu'il prêcha son célèbre panégyrique de saint Thomas Becket.

Enfin sur la peinture du manuscrit Harléien du XIIe siècle remarquons que le saint tombe à genoux ; c'est vraiment un homme qui tombe, et telle est bien la vérité ; ce fut le troisième coup qui le jeta sur les genoux. Au XIVe siècle on lui donna la même attitude dans une peinture, aujourd'hui détruite, de l'église Saint-Jean, à Winchester (*Journal of British archæological Association,* n° XXXVII, pl. V; avril 1854); mais déjà une déviation notable s'était produite, surtout sur les sceaux. On commençait à représenter le martyr à genoux et priant face à l'autel, tournant le dos à ses meurtriers, avant de recevoir le premier coup. De là aux interprétations erronées que nous avons mentionnées et aux représentations fantaisistes que nous voyons de nos jours, il n'y avait qu'un pas ; pour le franchir il ne fallait qu'ignorer un détail : aussi les plus singulières méprises se sont-elles produites.

Une dernière remarque : la peinture qui ornait l'église Saint-Jean à Winchester représentait à terre, aux pieds du martyr et des assassins, le *pileolum* que nous retrouvons dans l'enluminure du XIIe siècle. Ailleurs nous remarquons qu'il en est question dans

une lettre de Herbert. Seulement dans le msc. Harléien, le *pileolus* garde la forme d'une sorte de capuchon mobile, et c'est pourquoi nous l'avons désigné par le terme de capuce (page 375); dans la peinture de Winchester, c'est déjà une large calotte, toute semblable à celle que les ecclésiastiques portent de nos jours.

NOTE C

LES MEURTRIERS

Le sort des quatre chevaliers est demeuré enveloppé de quelque mystère jusqu'à présent; d'une part la légende s'est emparée de leurs noms ; d'autre part l'érudition n'a pu trouver de textes assez probants pour établir d'une manière certaine ce qu'il advint des meurtriers durant les années qui suivirent le crime. Seul le doyen Stanley a suivi leurs traces avec une persévérance remarquable, et c'est presque une biographie qu'il donne en parlant de chacun d'eux (*Historical Memorials of Canterbury,* pages 70, 106 et suiv.); il nous dit quels étaient leur origine et leur lignage ; il nous cite des faits qui aident à les suivre dans l'histoire et dans la tradition orale ; malheureusement il n'a rien à nous donner pour combler la lacune que nous venons de signaler ; ou plutôt nous nous trompons : il nous cite deux documents fort importants, exhumés par lui des archives de la primatiale, qui fixent le sort de Guillaume de Tracy (1); mais il n'ose conclure. Ses recherches, les plus complètes qui aient été faites jusqu'à présent, sont certainement très fructueuses ; elles permettent de limiter le champ que la légende s'était donné, mais nous croyons qu'il reste quelque chose à dire. Nous ferons d'abord connaître d'une manière générale les récits populaires qui eurent si longtemps cours qu'on ne peut les ignorer tout à fait; nous en éliminerons les circonstances évidemment fausses ; puis nous chercherons à établir les points que de bons témoignages, trop négligés, nous permettent d'affirmer.

La partie légendaire de ce travail ne laisse pas que d'offrir des difficultés, car on y trouve les contradictions les mieux caractérisées, mais nous n'avons qu'à raconter. Suivant certaines traditions populaires, les chevaliers se rendirent d'abord au château de Saltwood, d'où le lendemain ils partirent dans la direction du sud, s'arrêtant au manoir de South-Malling ; mais là des signes effrayants se manifestèrent. Une table, sur laquelle les meurtriers avaient dé-

1. Cités ci-dessus, page 409, note 2.

posé leurs armures, se renversa plusieurs fois d'elle-même avec un grand fracas. Les quatre complices prirent alors la route du nord, et ne s'arrêtèrent qu'au château de Knaresborough, non loin d'York. On y montre encore la prison où ils furent enfermés, dit la légende ; elle ajoute que les chiens eux-mêmes refusaient les reliefs de leur table (Stanley, loc. cit., d'après Hoveden et Brompton). Après un essai infructueux pour passer en Écosse, les meurtriers partirent pour Rome, et le Pape leur enjoignit, pour expier leur crime, de passer en Terre-Sainte et d'y servir pendant quatorze ans contre les infidèles. Trois d'entre eux obéirent et moururent trois ans après ; on les ensevelit, mais le lieu de leur sépulture est incertain. Tracy, selon les uns, demeura en Angleterre ; selon les autres il passa en Calabre et mourut non loin de Cosenza. Les légendes du Devonshire disent à son sujet qu'après le crime il s'était réfugié pendant quinze jours dans une caverne de la falaise, à quelque distance d'Ilfracombe, et que sa fille venait à marée basse lui apporter quelque nourriture en ce lieu. Nous ne nous chargeons pas d'accorder cette tradition avec celle de South-Malling.

Un autre récit place la mort des quatre chevaliers à Malines. Le Pape leur aurait ordonné, non de passer en Palestine, mais de voyager jusqu'à ce qu'ils eussent retrouvé les sens du goût et de l'odorat, qu'ils avaient perdus aussitôt après leur crime. Ils allaient donc, comme le légendaire Juif-Errant, lorsqu'enfin arrivés à Cologne, ils s'aperçurent en buvant du vin qu'ils en percevaient la saveur : « O bienheureuse Cologne ! » s'écrièrent-ils ; arrivés à Malines, ils sentirent l'odeur du pain chaud qu'une femme portait en passant auprès d'eux : « O sainte Malines ! » Ce fut leur nouvelle exclamation. Ils moururent dans cette ville.

Le lecteur voit toutes les contradictions que présentent ces diverses légendes, qui perdent ainsi toute valeur. Des faits avérés viennent détruire encore d'autres circonstances notables rapportées dans ces récits, par exemple la mort des quatre complices hors d'Angleterre ; Stanley a retrouvé, en effet, des preuves que Moreville au moins vivait encore en la première année du règne de Jean Sans-Terre, et qu'il résidait dans ses domaines du Yorkshire, en possession de ses droits seigneuriaux (loc. cit).

Cependant certains détails des récits légendaires paraissent confirmés par l'histoire ; et nous allons chercher à démêler le vrai du faux dans ces traditions si contradictoires.

Que les chiens aient refusé de manger les déchets de la table, c'est une légende qui a quelque fondement, mais Hoveden et Brompton l'ont rapportée telle qu'ils la trouvaient, transformée

par les récits populaires. Guillaume de Cantorbéry (page 120), contemporain des évènements, assure que le fait fut observé avec épouvante, mais chez Robert de Broc, dont les chiens refusèrent le pain pendant un festin qu'il donnait après avoir été frappé d'excommunication par l'Archevêque. C'est évidemment l'origine de la légende relative aux quatre meurtriers.

Les manifestations surnaturelles qui auraient eu lieu au manoir de South-Malling ne sont rapportées par aucun des biographes ni des historiens contemporains. Herbert lui-même, qui accueillit cependant les récits populaires comme nous le verrons, n'a pas même une allusion relative à ces sortes de faits. Si l'ensemble des traditions qui nous occupent offrait un caractère de véracité, nous ne rejetterions pas celle de South-Malling en nous basant uniquement sur l'argument négatif; mais elles sont mélangées, pour la plus grande part, de tant d'erreurs avérées que nous croyons sage d'en écarter les éléments en faveur desquels ne se rencontrent ni un témoignage historique ni un indice de quelque valeur.

La prétendue prison du château de Knaresborough a encore moins de titres que le manoir de Malling; dans ce château Moreville était chez lui, et il serait étrange qu'il eût été emprisonné dans un caveau de sa propre demeure; d'ailleurs il ne fut captif nulle part, un texte de Guillaume de Cantorbéry nous le prouve. C'est au II[e] livre des Miracles, § 37 (*Matérials,* t. I, page 195), que l'auteur nous raconte comment Hugues de Moreville envoyait à un de ses amis, grand seigneur nommé Robert, un message ainsi conçu : « Je me demande ce que sont devenues notre amitié réci-« proque et notre vieille intimité? Se sont-elles donc si aisément « rompues? Car voilà bien longtemps que tu ne m'es venu voir. « Fais donc en sorte de ne plus tarder, car je désire te parler. » Cela se passait après le martyre de saint Thomas, et le chroniqueur ajoute que Robert fut très troublé de cette invitation, car il redoutait d'encourir l'excommunication en visitant le meurtrier de l'Archevêque; nous aurons tout à l'heure à revenir sur ce détail, qui indique une date très voisine du 29 décembre 1170; pour le moment nous remarquons que Moreville n'était pas en prison, qu'il n'y avait pas été, puisqu'il s'étonnait de ne pas avoir vu son ancien ami depuis longtemps; enfin qu'il ne semblait point redouter d'être jeté dans les fers; tout cela ressort du texte de Guillaume.

Sur la mort des quatre chevaliers, il faudrait au moins que les diverses légendes s'accordassent pour que l'on fût obligé de les discuter; Herbert, au début de son *Liber Melorum*, déclare que les meurtriers partirent tous pour la Terre-Sainte, et que dans l'espace

de trois ans ils moururent. Comment a-t-il pu le croire et le dire, à la fin du XII[e] siècle ? Nous ne nous chargeons pas de l'expliquer ; mais c'est un exemple qui prouve clairement ce que nous avons dit dans notre *Etude sur les biographes* (ci-dessus T. I, Appendice, note A), à savoir qu'on ne peut accepter sans contrôle les récits de Herbert. Il est certain en effet que Moreville survécut au Roi Henri II, nous l'avons vu plus haut, et la manière en laquelle Herbert raconte la mort de Tracy est en contradiction directe avec une de ses propres lettres que nous avons citée (ci-dessus page 408) : or il est clair qu'on doit plus de créance à cette lettre, qui mentionne un fait actuel, qu'à un travail composé plus de vingt-cinq ans après l'évènement.

Enfin il n'est pas vrai, malheureusement, que les meurtriers aient d'abord été en Angleterre l'objet d'une réprobation *unanime*. Le texte de Guillaume, cité plus haut, montre bien que beaucoup redoutaient de les voir, par crainte de l'excommunication et probablement aussi par horreur de leur crime ; mais la suite du récit prouve que nombre de gens ne partageaient pas ces sentiments avant que le saint eût triomphé de leur aveuglement par ses prodiges. Nous voyons là en effet une femme qui représente à Robert comment il a grand tort de redouter tout commerce avec Moreville, attendu que Thomas Becket a seulement subi le châtiment de son audace et de sa révolte contre le Roi. Et ce n'est point là le seul texte de ce genre qu'on puisse remarquer dans le recueil des miracles.

Après avoir éliminé tant d'éléments par l'analyse des légendes, quels sont ceux qui nous restent et qui doivent nous paraître solides ? Nous en avons donné le résumé au cours de notre travail (ci-dessus page 408). Ainsi, sur la parole de Ralph de Diceto nous croyons que les quatre chevaliers ont passé environ une année au château de Knaresborough ou dans la contrée environnante. D'après l'ensemble des documents historiques, nous tenons que le Roi ne les a pas poursuivis ; Moreville qui était un des officiers de la couronne, a perdu son emploi, nous l'avons dit plus haut, mais non pas ses droits de seigneur féodal. Nous savons de source certaine que Tracy s'est mis en route pour la cour pontificale, après s'être confessé à l'évêque d'Exeter. Plus logiques que le doyen Stanley, nous n'hésitons pas à croire que ce seigneur se disposait à passer en Palestine, avant même d'avoir vu le Pape, et qu'il est allé jusqu'à Cosenza ; tout cela sur la foi des deux documents trouvés par le doyen aux archives de la primatiale et qui ne laissent place à aucun doute. Par voie de conséquence nous admettons que Herbert ne s'est pas trompé lorsqu'il a placé à

Cosenza ou aux environs la mort de Tracy, quoi qu'il puisse en être des circonstances horribles de cette mort : le meurtrier était repentant, il faisait pénitence après s'être confessé : peut-on croire qu'il soit mort dans le désespoir ? Herbert dit lui-même que l'évêque de Cosenza lui avait administré le sacrement de pénitence, comme l'avait fait déjà celui d'Exeter. Que le Seigneur tout-puissant ait laissé à ses dernières heures le malheureux seigneur en proie à de cruelles souffrances physiques, cela peut fort bien être ; mais que cette mort ait été celle d'un réprouvé, un témoin plus sûr que Herbert pourrait seul nous le persuader.

Quant à Fitzurse et à Richard Le Breton, la seule chose certaine sur leur compte est le mutisme de l'histoire, et partant leur disparition probable de la cour. Peut-être est-ce là ce qui a fait croire à Herbert qu'ils étaient morts. On sait seulement que Fitzurse abandonna son domaine de Willeton en Sommerset l'année qui suivit le martyre, et le donna par moitié aux chevaliers de Saint-Jean et à son frère ; que d'autre part le fief qu'il possédait dans l'île de Thanet fut dévolu à un sien cousin (Stanley, loc. cit.) ; après quoi son nom disparaît. D'aucuns croient qu'il passa en Irlande, où il serait devenu la souche de la famille Mac-Mahon, ce dernier nom traduisant en langue celtique celui de Fitzurse, « filius ursi » : qu'en est-il ? Ce ne seront pas les documents irlandais qui nous le diront au juste.

Voilà ce qui reste des légendes et ce qui peut être regardé comme historiquement vrai. Or il se trouve un document qui nous donne exactement cette version, et il est surprenant qu'on n'en ait pas jusqu'ici tenu plus de compte, car il date des dernières années du XIIe siècle, et même des années les plus voisines de l'an 1170. C'est l'Anonyme de Lansdown qui nous le fournit (*Materials*, t. IV, pages 161-164) ; cette qualité d'anonyme lui a fait tort, évidemment ; mais le trouvant en plein accord avec les données historiques, et constatant qu'il est contemporain, nous n'avons pas hesité à le suivre dans notre travail : ici nous reproduisons tout le passage qui nous intéresse, parce qu'il résume et coordonne notre discussion, en y ajoutant plusieurs détails qu'on n'a nul motif de suspecter. En voici la teneur générale :

Pressé par les réclamations du Roi, des évêques et des barons de France, qui ne comprenaient pas l'impunité accordée aux meurtriers, le Roi Henri répondit qu'il n'avait ni voulu ni ordonné le crime, qu'il n'entendait point non plus l'excuser ni en protéger les auteurs, qu'il ferait donc tout son devoir à cet égard. Mais attendu qu'on ne pouvait examiner la cause ni décréter la peine

sans le Pontife romain (1), de part et d'autre on s'accorda à attendre les ordres du Saint-Siège. Toutefois le Roi savait bien ne pouvoir donner satisfaction à l'Église ni mériter son propre pardon qu'à la condition de punir ces chevaliers félons; d'autre part il n'osait sévir, car s'ils n'avaient pas agi de par lui, du moins l'avaient-ils fait pour lui. Il crut donc devoir leur conseiller ou leur enjoindre de se retirer en Écosse pour y vivre dans l'obscurité. Ils se dirigèrent de ce côté; mais le Roi d'Écosse et les siens les repoussèrent, en bons chrétiens qu'ils étaient; si même on n'eût pas craint la puissance du Roi d'Angleterre, on les eût conduits à la potence. Les meurtriers repassèrent donc la frontière, ne sachant plus que devenir. Alors un d'entre eux, Guillaume de Tracy, touché de repentir, promit de faire une pénitence aussi publique que l'avait été le crime, et incontinent s'imposa un exil auquel nul ne l'obligeait. Abandonnant les siens sans même les consulter, il partit pour aller se mettre à la merci du seigneur Pape, seul et comme un pénitent public. Les trois autres, également repentants, promirent d'agir de même; toutefois ils voulurent demander au préalable l'avis du Roi et régler leur conduite sur la sienne. La réponse du souverain fut que les chevaliers étaient bien d'âge à choisir seuls un parti; quant à les prendre sous sa protection, c'était de quoi il ne pouvait être question, puisque lui-même devait songer à se justifier. Dans l'embarras où les laissait une telle réponse, les chevaliers aimèrent mieux tomber entre les mains du Seigneur qu'entre celles des hommes, et se remirent à la merci du seigneur Pape Alexandre. Le Saint-Père avait à craindre de paraître trop dur en les repoussant, ou injuste en les traitant avec bonté, ou enfin d'encourager d'autres malfaiteurs du même genre s'il agissait avec une certaine clémence envers ceux-ci. Voyant cependant la persévérance de leur repentir, il les prit en pitié, non sans leur faire entendre de sévères remontrances, après leur avoir longtemps fait attendre une audience. D'après ce que nous avons entendu dire, il leur imposa pour toute leur vie des jeûnes, des prières et des aumônes; en outre il leur ordonna de passer en Terre-Sainte pour y servir contre les infidèles pendant quatorze ans sous les ordres des chevaliers du Temple : après quoi ils devraient revenir à Rome pour recevoir

1. En bonne règle c'était vrai, puisqu'il s'agissait d'une cause ecclésiastique; et la condamnation des évêques anglais ressort de cette remarque, car ils n'agirent point. Mais n'est-il pas étrange de voir invoquer ici cette raison alors que la législation de Clarendon édictait les mesures à prendre pour éluder en pareil cas le jugement de l'Eglise?

les ordres du Pontife qui siègerait alors sur la Chaire de saint Pierre. Deux des chevaliers acceptèrent aussitôt ces conditions (1); les deux autres, effrayés d'abord d'une si rude pénitence, firent quelque difficulté de s'y soumettre ; plus tard cependant ils revinrent sur ce sentiment et suivirent l'exemple des deux premiers.

Telle est la version de l'Anonyme. Il note que les décisions d'Alexandre III ne lui sont connues que par ouï-dire ; toutefois l'ensemble de ce récit s'accorde avec ce que nous savons de meilleure source. La fuite en Écosse et les consultations demandées d'abord au Roi expliquent le séjour d'un an à Knaresborough et dans les contrées du Nord ; le départ de Tracy, seul et précédant les trois autres, est avéré ; l'attitude de Henri II est conforme à l'histoire. Le service de quatorze années en Palestine n'a rien qui contredise le peu que nous savons par ailleurs ; ainsi l'on ne retrouve Moreville que la première année du règne de Jean Sans-Terre ; de 1171 à cette date il y a place pour le séjour en Palestine. Fitzurse et Le Breton y sont peut-être morts, ce qui expliquerait comment on ne retrouve plus leurs noms dans l'histoire d'Angleterre et pourquoi le peuple a commencé à dire que tous les meurtriers de saint Thomas avaient péri en Terre-Sainte. Pour Fitzurse, nous savons comment à une date assez voisine de 1171, le martyr apparut dans une nuit de tempête (ci-dessus page 433), pour réclamer en faveur de son assassin une prière, probablement celle qui sauve à la dernière heure. En résumé, si quelque détail de ce récit est erroné, ce qu'il faudrait prouver, nous estimons qu'il donne tout ce que l'on sait de plus certain sur le sort des quatre chevaliers.

1. D'après les détails donnés plus haut, ce seraient Tracy et Fitzurse.

NOTE D

RELIQUES ET SOUVENIRS DE SAINT THOMAS

Dans notre I[er] volume nous avons mentionné les souvenirs que la Flandre a conservés de saint Thomas ; ici nous devons donner quelques détails sur les reliques du martyr qui ont enrichi d'autres Églises, et dont l'énumération n'a pas trouvé place dans notre récit (ci-dessus pag. 472-475). Après quoi nous reviendrons sur ce que nous avons dit relativement à la Flandre, pour discuter plus complètement ses traditions; plusieurs ont trouvé en effet que nous avions été trop bref sur ce sujet, d'autant que nous indiquions des réserves que l'on désire voir expliquer et justifier.

Et d'abord, l'Église primatiale d'Angleterre était riche en reliques de saint Thomas, sans parler du corps enfermé dans la grande châsse ni de celles que vénéraient les pèlerins à la crypte et à la « Couronne de Becket ». Dans un catalogue dressé en 1315 par le prieur Henri d'Eastry nous trouvons les mentions suivantes (1) :

« Dans un légile de bois à l'autel de la Sainte Croix, parmi diverses reliques, il y en a de saint Thomas le Martyr.

« Dans une petite coupe de vermeil est renfermé le pallium de saint Thomas le Martyr.

« Dans un grand coffret d'ivoire, dont une extrêmité est de forme ronde, avec fermoir de cuivre, se trouvent : la mître blanche avec orfroi de saint Thomas le Martyr, ensevelie avec lui ; une autre mître de même genre, dont il se servait pour les fêtes simples ; des gants pareils ornés de trois orfrois ; des sandales pareilles, en étoffe d'Orient, avec des roses, besants et croissants, brodés en or, et des attaches de soie noire brodée ; son cilice, une parcelle de son lit et une ceinture.

« Dans le même coffret, et enveloppé dans une étoffe blanche diaprée, un peu de la poussière du corps du bienheureux Thomas le Martyr ; un morceau de sa cappa et aussi d'autres vêtements ;

1. Cotton, ms. Galba E IV, fol. 122. — Cfr. J. Morris, *The Life of S. Thomas*, pag. 516.

des morceaux de sa couverture, de sa coulle, de l'attache de sa haire ; des parcelles de sa chair et de son sang désséchés ; un morceau de sa ceinture, de son coussin, et de son cilice.

« Dans le même coffret, pliés dans une autre étoffe de soie : des morceaux de la chasuble, de la dalmatique et de la tunique de saint Thomas ; aussi de sa chemise de laine monastique et de sa chappe ; des étoffes imbibées de son sang, des morceaux de sa coulle et de son chaperon ; sa discipline de cordes. »

A ce catalogue nous devons ajouter un suaire taché de sang, qu'Erasme vit au trésor, au commencement du XVIe siècle ; l'étoffe en était alors très altérée de vétusté. Enfin le bâton pastoral de saint Thomas, très court, et plaqué d'argent lorsqu'on le montra au bourgeois de Rotterdam, qui le trouva léger. En effet, nous savons qu'il était en bois de poirier. Retiré du tombeau lors de la translation, il fut mis au trésor à cette époque. Au XIVe siècle était exposé dans la basilique un manteau de saint Thomas, en soie assez grossière, du moins au rapport d'Erasme, qui le vit également au trésor. Si la cérémonie de la tradition du manteau eût été encore en usage au XIIe siècle en Angleterre lors du sacre des évêques, nous eussions pensé que la relique en question pouvait avoir cette provenance ; mais nous n'avons pu trouver trace de cette coutume dans les pontificaux anglais qu'il nous a été possible de consulter dans les ouvrages de Dom Martène et de Maskell.

D'autres Églises de la Grande-Bretagne s'honorèrent aussi de posséder quelque relique de saint Thomas. Les perquisitions opérées sur l'ordre de Henri VIII nous en ont fait connaître plusieurs, et à peine était-il un diocèse où un monastère, une paroisse, une chapelle, ne conservât quelque souvenir de Thomas le Martyr. Nous avons vu, au cours de notre travail, quelques-unes de ces reliques ; en outre Windsor possédait quelque chose du sang et des vêtements du saint Archevêque, Saint-Alban un morceau de sa coulle, une dalmatique et une chasuble qui lui avaient appartenu. Glastonbury conservait l'anneau que le Martyr portait à l'heure de sa mort ; à Sainte-Marie de Derby se trouvait une portion d'une de ses haires et à Chester une ceinture. Warwick montrait une relique de ses vêtements, et à Edmundsbury les commissaires de Cromwell assurent avoir vu un canif et des brodequins jadis à l'usage de saint Thomas. Toutefois nous n'oserions donner pour authentiques d'autres souvenirs dont la mention nous a été conservée, car sur ces points la tradition nous paraît contredite par des arguments puissants. Ainsi le trésor de Saint-Alban comptait parmi ses richesses le pallium de l'illustre Archevêque ; mais cette relique, nécessairement unique, était demeurée à Cantorbéry ; l'abbaye de

Saint-Alban n'en pouvait donc posséder tout au plus qu'une partie assez peu importante. Souvent sur les inventaires du moyen âge on inscrivait l'espèce des reliques sans en mentionner l'état ni les dimensions ; ainsi inscrivait-on *caput, digitus, brachium,* alors qu'on ne possédait réellement que des fragments. Il n'y avait pas là de supercherie voulue, mais la tradition se formait d'après une donnée mal comprise ; et pour nous surtout, qui trouvons les inventaires sans les reliques elles-mêmes, il y a danger d'erreur en plus d'un cas. Ces remarques nous serviront plus loin. Quant à l'anneau conservé à Glastonbury, nous n'oserions en nier formellement l'authenticité, par égard pour la tradition ; toutefois nous ne pouvons ne pas nous rappeler qu'en décrivant la sépulture de saint Thomas, Fitzstephen nous dit qu'on le revêtit « pontificaliter » lui mettant la tunique, la dalmatique, la chasuble, le pallium avec ses épingles, les gants, l'*anneau*, les sandales et le bâton pastoral, sans oublier le calice. Ce texte semble bien indiquer que l'usage n'était pas pour le saint Archevêque de porter l'anneau en dehors des fonctions pastorales.

L'Italie eut une belle part dans la distribution des reliques du martyr. Celles que les cardinaux Albert et Théodwin rapportèrent à Sainte-Marie Majeure sont certainement les plus vénérables, mais elles ne furent pas les seules qui enrichirent les Églises au-delà des monts. A Vérone s'éleva en 1316 celle de Santo Tommaso Cantuariense, qui posséda une dent de son patron, et cette relique se voit encore aujourd'hui. Florence eut une portion d'un os du bras, et Veroli un autre ossement qu'au XVIIe siècle un chanoine fit enchâsser magnifiquement. Ces sortes de reliques de saint Thomas n'ont pu être données qu'après la translation en 1220 ou après l'ouverture de la châsse que nous disons avoir eu lieu à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle (ci-dessus page 489) : la date de l'érection de l'église construite à Vérone s'accorde avec cette dernière date ; il y a en outre une remarque à faire au sujet de la dent que l'on conserve en ce lieu et aussi de l'ossement du bras donné à Florence : c'est d'abord que les moines de Cantorbéry n'ont pu en disposer qu'après la seconde et partielle translation, car Etienne Langton ne sépara du corps que « quelques petits ossements », nous dit le chroniqueur qui nous a raconté en témoin oculaire la cérémonie de l'année 1220 ; et il en va de même des fragments du crâne que nous verrons en divers lieux (il y en avait un à l'église de Vérone jusqu'à ces derniers temps). Lorsqu'on transféra le crâne du martyr dans le buste d'argent qui lui était destiné, il est extrêmement probable que plusieurs fragments se trouvèrent détachés, ou qu'alors on en

sépara quelques uns. Ce fut même, à notre avis, en cette même occasion que la mâchoire inférieure fut mise à part, et nous verrons ce qu'elle devint. Aucune autorité ne vient à l'encontre de ce que nous avançons, et au contraire la tradition de diverses églises se présente pour le confirmer. En effet, les ossements que nous voyons mentionnés sur divers point de l'Europe sont tous fragments du bras, du crâne ou de la mâchoire, et c'est la seconde remarque que nous voulions faire; ces diverses reliques *ex ossibus* proviennent toutes des mêmes parties du corps saint, et de ce fait résulte une présomption en faveur de leur authenticité comme en faveur de la réalité de la seconde et partielle translation opérée à la fin du XIIIe siècle.

La France ne pouvait manquer de posséder quelques reliques de saint Thomas; mais toutes ne nous paraissent pas également authentiques. Ainsi la royale abbaye de Royaumont se glorifiait au XVe siècle de posséder le chef du martyr, enchâssé dans un buste fort riche. L'inventaire rédigé à cette date avait été « copié « d'un plus ancien (1); » la tradition assurait que c'était là un don de saint Louis, fondateur de l'abbaye; mais il nous est impossible de croire à la réalité du fait. Le chef de saint Thomas a son histoire à Cantorbéry même, et les moines ne s'en sont pas dessaisis, certainement. Aussi bien, ne l'a-t-on pas retrouvé en 1538 dans le coffre en fer qui contenait toutes les reliques du martyr? Qu'il y ait eu à Royaumont un fragment du crâne, et qu'on se soit exprimé à cet égard comme les inventaires de Saint-Alban au sujet du pallium, à la bonne heure.

De même la cathédrale de Troyes a cru posséder le rochet de saint Thomas, portant la trace des débris de la cervelle que fit jaillir l'épée de Hugues Mauclerc. Mais ce rochet était à Dommartin depuis l'an 1172 et son histoire est également connue; d'ailleurs il n'a pu être atteint par les débris sacrés dont on parle, étant recouvert par la cappa; il n'a pu être que taché par le sang qui coulait autour de la tête du martyr, comme l'était celui que possédait l'abbaye de Dommartin et dont la cathédrale d'Arras est aujourd'hui dépositaire. S'agissait-il à Troyes du rochet que portait le chambellan Osbern, lorsqu'en rentrant dans l'église, après le meurtre, il recouvrit le saint corps? Le chroniqueur nous dit, il est vrai, qu'Osbern déchira un morceau de son surplis pour l'employer à ce pieux usage: l'a-t-on fait ensuite remonter? Peut-être: en tous les cas ce ne pouvait être là le rochet de l'Archevêque.

1. Lettre du prieur de Royaumont en 1762 à l'annaliste Stowe. (Godescard, *Vie des Saints*, t. XII, pag. 325).

A l'abbaye de Saint-Victor de Paris l'on conservait quelque chose et même une partie assez importante d'une des haires de saint Thomas (1). L'abbaye des Bénédictines de Jouarre était plus riche encore, car elle possédait la mâchoire inférieure du grand martyr, et ce trésor y est encore conservé, quoique bien diminué par des soustractions trop nombreuses dont il ne faut pas, d'ailleurs, rendre responsables les Filles de saint Benoît. La mitre, la chasuble et l'étole que l'Archevêque légua à la cathédrale de Sens sont connues de tout le monde; mais pour prouver leur authenticité nous avons un document qui n'a pas encore été produit, que nous sachions. La chasuble est d'une dimension extraordinaire, et il faut la relever pour pouvoir la porter à l'autel. Or Pierre de Celle, dans une lettre adressée à Jean de Salisbury (2), rappelle à son correspondant comment l'un et l'autre ils ont plus d'une fois plaisanté au sujet des grandes chasubles qu'exigeait la haute taille de l'Archevêque : c'était le souci des sacristains, parait-il.

Les vêtements sacerdotaux conservés jusqu'à nos jours à Lisieux comme reliques de saint Thomas de Cantorbéry ne lui ont jamais appartenu; il ne datent que du XIII[e] siècle, et proviennent de saint Thomas de Canteloup, évêque de Hereford, et jadis exilé lui aussi; la tradition du pays l'a confondu avec le primat martyr (3).

Le trésor de Notre-Dame de Paris renferme deux objets qui proviennent, dit-on, de saint Thomas Becket, un coffret en fer ouvragé et une croix pectorale. Quant au premier de ces deux souvenirs, il serait à la rigueur admissible que l'exilé en eût fait présent à Maurice de Sully, bien qu'il ne fût guère en situation de distribuer des objets de prix. Pour mettre toute notre bonne volonté au service de la tradition, nous irons jusqu'à dire que peut-être est-ce là un des objets que le Chancelier d'Angleterre distribua si libéralement lors de son ambassade à la cour de France en 1158 (tome I[er], page 124). En ce qui concerne la croix, nous ne pouvons malheureusement en reconnaître l'authenticité, au moins dans les termes où on nous l'a présentée. Cette croix, nous disait-on, est celle que portait saint Thomas au moment de son martyre. Nous avons accepté la tradition relative à l'anneau de Glastonbury, non sans conserver un doute; mais pour la croix de Paris, pareille condescendance ne nous est pas possible. Saint Thomas ne portait point de croix pectorale en dehors des fonctions sacrées, et le récit

1. *La vie de saint Thomas*, par Beaulieu (pseudonyme du R. P. du Camboust de Pontchâteau, S. J.), Paris, 1674, pag. 388.

2. *Materials*, t. VII, pag. 564.

3. *Revue de l'Art chrétien*, mars 1891, étude de M. de Mély.

de son martyre prouve que l'évènement n'eut point le sanctuaire pour théâtre. Enlevé de force et précipitamment de ses appartements, au point qu'il dût réclamer pour faire porter devant lui la croix primatiale, l'Archevêque n'avait pris aucune disposition spéciale; il ne songeait point à monter à l'autel ni à présider l'office; il se trouvait revêtu comme il l'était dans le cours ordinaire de sa vie. S'il eût alors porté sur la poitrine une croix d'or, Fitzurse n'eût pas eu à demander « où était l'Archevêque »; le métal brillant eût frappé ses yeux en dépit de l'obscurité qui commençait à se faire. Ajoutons que les caractères de la croix en question démentent les titres qu'on lui attribue. Elle a double croisillon; elle est faite d'une sorte de filigrane assez gros, et attachée à une chaîne plate de même facture. Nulle trace de sang dans ce filigrane; et pourtant, avec la meilleure volonté du monde, on n'eût pu les faire disparaître entièrement s'il s'en fût trouvé. De plus, la forme de croix de Lorraine n'était point encore, au XIIe siècle, l'insigne de la dignité archiépiscopale; et c'est là un caractère défavorable à l'authenticité de celle qui nous occupe. Nous avons vu plusieurs croix pectorales du XIe et même du XIVe siècles, qui n'étaient que des reliquaires en forme de quatre-feuilles; aussi admettons-nous difficilement qu'au XIIe saint Thomas pût en porter une pareille à celle du trésor de Paris, et il nous faudrait quelque document authentique pour certifier la valeur de la tradition sur ce point.

Revenons maintenant au pays de Flandre, sur lequel nous avons déjà jeté les yeux. Nous parlons, dans notre 1er volume des objets rangés par nous dans la catégorie des *souvenirs*, tout-à-l'heure nous dirons pourquoi. Ici nous voudrions mentionner des *reliques*, aujourd'hui perdues hélas, qui enrichissaient diverses Églises de ces contrées.

L'abbaye de Saint-Bertin en possédait qui lui étaient arrivées de bonne heure, à en juger par leurs caractères; elles n'en étaient que plus précieuses, mais il n'y a pas là de quoi surprendre; nos lecteurs savent quels rapports fréquents et intimes existaient entre la grande abbaye et les monastères anglais, quels services rendus à saint Thomas lui avaient créé des titres auprès des religieux de Cantorbéry. Dans l'inventaire du XVe siècle, aujourd'hui passé en Angleterre (1), on trouvait mentionnées des reliques du sang, des cheveux, des sourcils, puis du cilice et de divers vêtements du martyr. L'absence de toute mention des ossements et des habits

1. *Annales du comité Flamand de France*, t. VII, années 1863-1864, page 359.

pontificaux nous porte à croire que ces diverses reliques vinrent à Saint-Bertin avant la translation de 1220. L'abbaye en conserva plus tard une autre, dont nous ignorons la nature, mais qui avait servi à la consécration d'une chapelle à la Motte-au-Bois, près Cassel. Lorsqu'on reconstruisit ce petit édifice pour le remplacer par une église, la relique fut déposée à Saint-Bertin.

L'abbaye de Marchiennes reçut en 1234, quatorze ans après la translation, des reliques envoyées par le prieur de Cantorbéry ; elles consistaient en quelques débris recueillis dans le sarcophage de marbre ouvert par Etienne Langton, et parmi lesquels il faut noter plusieurs petits ossements, de ces « pauca ossicula » que le primat réserva lors de la cérémonie pour les Églises auxquelles il y aurait lieu de témoigner une considération particulière.

A l'abbaye de Liessies se trouvait une portion d'un cilice, et à Sainte-Vaudru de Mons un fragment du bras. Le collège anglais de Douai possédait une relique insigne, à savoir une haire du saint qui, paraît-il, était entière. Nous rappelons ici que l'histoire en mentionne trois ; une qui accompagna le martyr dans sa tombe, et deux autres que les meurtriers trouvèrent en pillant le palais primatial. On ne peut donc s'étonner si le collège anglais pouvait être si favorisé, alors que sur plusieurs autres points nous avons vu mentionnées des reliques *de cilicio*.

Il faut maintenant aborder l'examen des traditions que nous avons rapportées dans notre 1er volume (note E), relativement aux souvenirs que l'Artois et la Flandre conservent de saint Thomas. Nous avions indiqué quelques réserves, mais nous sommes contraint de les accentuer et de donner nos raisons, bien que ce soit toujours pour nous un regret de contredire les traditions. Parmi celles qui nous occupent, il en est d'inégales valeurs. Nous admettons volontiers, par exemple, que l'abbaye de Blangy ait possédé un anneau provenant de saint Thomas, s'il est vrai, comme on l'a dit, que cet anneau soit celui qui d'abord avait enrichi le trésor de Térouanne (1). Cette ville d'ailleurs se trouvait sur la grande voie qui amena le primat de Wissant vers le Ponthieu par Ardres et Wisques, lorsqu'il se rendait au concile de Tours en 1168. Sur cette même voie, que saint Thomas parcourut deux fois, se trouvait l'abbaye d'Auchy-les-Moines, et nous ne saurions révoquer en doute la tradition de ce monastère quant au séjour du glorieux Archevêque. Les vêtements sacerdotaux conservés à Courtrai, et jadis à l'abbaye d'Anchin, peuvent provenir du palais primatial d'Angleterre ; car nous savons par l'histoire que les

1. *Annales du comité Flamand*, sup. cit. pag. 368.

meurtriers, en le mettant au pillage, firent main basse sur les étoffes destinées au service de l'église ; et parmi celles-ci figurait une pièce de *samit* de couleur verte, qu'un cardinal avait récemment envoyée de Bénévent à l'exilé : la correspondance de saint Thomas en fait foi. Or les vêtements conservés à Anchin étaient précisément de couleur verte ; et au témoignage de M. de Linas, les ornements sacerdotaux attribués à saint Thomas ont tous été, sauf ceux de Sens, confectionnés sur le continent. Si ce ne sont pas là des preuves sans réplique, du moins la tradition en est-elle fortifiée, loin d'en être ébranlée ; car il est fort possible, sinon probable, que les assassins aient renoncé à leur butin et l'aient distribuée à diverses Églises : ce que nous avons dit à leur sujet dans la note précédente rend cette supposition très plausible. Par la même voie ont pu être dispersés en Angleterre et en Flandre beaucoup d'objets tels que le couteau dont parle le chroniqueur, tels que le calice d'or de saint Thomas, qui pourrait n'avoir été autre que celui dont fut enrichie jusqu'à la révolution l'abbaye de Bourbourg ou celui que posséda Saint-Vaast.

Mais il y a des souvenirs qu'on ne peut authentiquer de la même sorte ; ainsi les traditions qui font paraître saint Thomas Becket dans une foule d'endroits, non seulement en Flandre, mais en France et en Italie. Dans ce dernier pays, on nous montre, par exemple à Anagni, l'autel où il célébra la messe en 1169 ; on nous dit où il demeura pendant son séjour à la cour pontificale ; ailleurs on montre une fontaine qu'il fit jaillir. Tout cela ne soutient pas l'examen. Non seulement on n'a aucune trace de ce voyage dans la correspondance très détaillée de saint Thomas ; mais même on y trouve la preuve écrite qu'il ne voulait pas l'entreprendre, connaissant d'avance les pièges que lui tendrait le Roi d'Angleterre, et nous en avons parlé dans notre récit (ci-dessus page 158). D'ailleurs nous avons tracé sa biographie avec trop de détail pour que le lecteur ne voie pas de lui-même l'impossibilité d'y trouver place pour un aussi long voyage. Nous sommes très portés à croire que la tradition italienne a, comme celle de Lisieux, confondu Thomas le Martyr avec saint Thomas de Canteloup, qui alla, lui, à la cour pontificale pendant son exil, et qui mourut même en Italie.

Il en faut dire autant de la tradition qui amène le primat de Cantorbéry à Saint-Lô : jamais il ne pénétra en Normandie depuis les évènements de Northampton jusqu'à la paix de Frèteval ; et alors il se dirigea tout droit de Paris sur Rouen, et de là sur le nord pour s'embarquer.

Les voyages que lui prêtent les traditions flamandes ne sont pas plus explicables, et c'est lui-même qui nous le dit, ce sont ses biographes qui nous en assurent, c'est la trame de son histoire qui ne peut se prêter à comprendre ces pérégrinations. Combien de fois l'exilé a-t-il écrit pour reprocher à des amis les voyages qu'on lui imposait afin de le mettre en rapports avec des cardinaux légats ou avec le Roi d'Angleterre ? Combien de fois a-t-il rappelé qu'il n'avait ni argent ni chevaux pour subvenir aux frais de tels déplacements ? Avec quel soin n'évitait-il pas, à l'égard du comte de Flandre aussi bien que du Roi de France, toutes les démarches qui auraient pu mêler à ses affaires, déjà trop difficiles, quelque alliage de questions politiques ?

Au reste, un texte écrit précise l'époque à laquelle le saint aurait visité toute la Flandre, c'est celui d'Ypérius. Lorsqu'il parle du retour de Thomas Becket en Angleterre, il dit que l'Archevêque passa par les terres du comte de Flandre pour se rendre à Wissant, ce qui est vrai, car le saint revint cette fois encore visiter Saint-Bertin et Ypérius ne pouvait se tromper sur ce point. Mais il ajoute : « Philippo Flandriæ comite per Flandriam « usque in Angliam conducente et concomitante ; » ce qui n'est plus aussi vrai. Poursuivons maintenant la lecture du texte : « In « quo transitu ipse beatus archipræsul capellam in Male hospitio « Flandriæ comitis consecravit. » Où était ce château de Male ? Aux portes de Bruges, nous apprend Sanderus (*Flandria illustrata*, t. I, page 68 ; t. II, page 197.) Le texte d'Ypérius signifie donc bien que le comte a emmené l'Archevêque de Cantorbéry jusqu'à Bruges, et que par conséquent saint Thomas a réellement parcouru la Flandre. Mais c'est le cas de le redire, pareil texte prouve trop. Ypérius nous donne la tradition telle qu'elle existait à Ypres au milieu du XIV[e] siècle ; c'est déjà un peu loin du XII[e]. Du silence de l'abbé de Saint-Bertin quant aux traditions d'Arras, de Lille, d'Anchin, conclurons-nous qu'elles sont nées plus tard encore ? Ce serait abuser de l'argument négatif ; nous aimons mieux montrer par des arguments que la tradition du château de Male est erronée, précisément à raison de l'éloignement de ce château. En effet voici ce que nous apprennent les documents contemporains de saint Thomas et ses lettres elles-mêmes :

Parti de Sens le 1[er] novembre, l'Archevêque prend la mer à Wissant le 1[er] décembre ; c'est donc un mois, dont nous connaissons d'ailleurs l'emploi presque jour par jour. Thomas Becket se rend à Paris, visite le Roi, l'évêque et les chanoines de Saint-Victor ; nous voici pour le moins au 3 novembre. De Paris le primat se rend à Rouen ; nous sommes au 6. Il attend plusieurs jours dans

cette ville, car le Roi Henri lui a donné là rendez-vous et il s'agit de recevoir une somme d'argent pour payer les *créanciers* qui ont suivi le prélat (où sont les riches présents qu'il destine à tant d'Églises?). C'est donc au plus tôt le 10 novembre que l'Archevêque prend la route du Ponthieu pour gagner Wissant; c'est un voyage de soixante-dix lieues au moins, et nous pouvons bien lui donner une semaine pour l'accomplir, car en se rendant jadis au concile de Tours, il a mis quinze jours à faire la même route; cela nous mène donc au 18 ou au 20 novembre. Il va par conséquent rester dix jours tout au plus pour faire à petites journées un voyage circulaire par Arras, Anchin, Marchiennes, Bruges, Dixmude, Courtrai, Tournai, Lille, Beaucamps-en-Weppe et Saint-Bertin ! Et il faut compter une journée pour la dédicace de la chapelle au château de Male ; il faut compter les arrêts qu'indiquent les traditions, ici pour faire jaillir une fontaine, là pour célébrer la messe dans deux églises successivement ; il faut enfin trouver plusieurs jours passés à Wissant même, car l'histoire authentique nous dit qu'en effet le primat dut attendre un vent favorable ; nous avons ajouté qu'il attendait aussi des lettres apostoliques, même après que la traversée fut devenue possible; ainsi le tour de Flandre aurait dû avoir lieu en quatre ou cinq jours au plus! Et quelques écrivains se demandent si le comte Philippe a fait visiter à l'Archevêque ses villes de la Flandre maritime! Non, non, Thomas était pressé d'arriver à Cantorbéry, notre récit dit pourquoi. En passant à un kilomètre de l'abbaye d'Andres il s'excusa de n'y pouvoir entrer même pour une heure ; bien moins encore s'est-il laissé entraîner jusqu'à Marchiennes et jusqu'à Bruges. Le texte d'Ypérius ne saurait prévaloir contre les dates fixées par les contemporains, dont pas un, d'ailleurs, ne note d'autre visite du saint en Flandre que celles qu'il fit sur sa route à Saint-Bertin et au comte de Guines. Un détour aussi long que celui de Saint-Omer à Bruges n'aurait cependant pas pu leur échapper.

D'autre part il faut observer que le voyage dans les diverses villes de Flandre n'a pu avoir lieu à aucune autre époque. L'Archevêque de Cantorbéry n'a traversé ce pays, ou mieux ne l'a côtoyé, que dans trois circonstances : lorsque il se rendit au concile de Tours, lorsqu'il s'échappa d'Angleterre, et lorsque il y rentra. De cette dernière on voit ce qu'il faut penser. Lors de son évasion, il est absolument certain que le prélat fugitif se rendit des environs de Gravelines aux bords de l'Aa, et de là par la rivière à Clairmarais, puis à Saint-Bertin, et enfin en toute hâte à Térouanne et à Soissons. Quant au voyage de 1163, Herbert

nous dit positivement que de Gravelines son maître se rendit à Tours par la Normandie et le Maine, en demeurant sur les terres de la couronne d'Angleterre, *in omni illustris regis Anglorum ditione ;* c'est nous dire que l'Archevêque allait sans s'éloigner du littoral, et parcourait la route qu'il suivit en sens inverse au mois de novembre 1170.

Il faut donc renoncer à appuyer les traditions locales qui nous montrent saint Thomas Becket visitant les Flandres et y semant de précieux souvenirs. Nous ne contestons, répétons-le, que l'authenticité de ces voyages, et non pas celle de toutes les reliques conservées autrefois ou même encore aujourd'hui dans l'Artois et les pays flamands. Quelques-unes sont d'une authenticité certaine, nous les avons notées. Les autres ont pu arriver après la mort de saint Thomas par diverses voies, à raison des rapports continuels entre ces pays et l'Angleterre, et aussi des miracles que le martyr paraît avoir multipliés en faveur des populations de ces contrées. La présence des exilés anglais, chassés par les persécutions d'Élisabeth, n'a pu manquer de donner un nouvel élan à la dévotion envers saint Thomas Becket ; plus d'une tradition locale pourrait même ne pas remonter beaucoup plus loin ; mais pour en faire le triage, pour en montrer l'origine et les transformations, il faudrait pouvoir étudier chacune d'elles en particulier, ce qui ne peut être l'œuvre que des sociétés savantes et des archéologues fixés dans ces diverses villes. La seule qu'il nous fût possible de scruter était celle qui se rattache au pontifical aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Douai ; c'est un livre, par conséquent un objet qui porte en lui-même des caractères plus nombreux et plus faciles à appréhender que beaucoup d'œuvres d'art.

Ce pontifical vient de l'abbaye de Marchiennes, à laquelle, d'après une « tradition constante », saint Thomas l'avait donné. Nous venons de voir ce qu'il en est du passage de l'Archevêque en ce monastère, mais il y a plus. Ce pontifical est bien d'origine anglaise ; il reproduit pour les cérémonies des ordinations l'antique pontifical d'Egbert ; pour le couronnement des rois l'Ordo du sacre du Roi Ethelred ; on y trouve un *addimentum*, relatif à la consécration des archevêques de Cantorbéry et d'York, tiré du pontifical de saint Dunstan. Les particularités les plus remarquables des pontificaux anglais de Rouen et de Jumièges s'y retrouvent de même. Toutefois ce livre n'a jamais servi à saint Thomas ni à personne, car il présente des lacunes qui le mettaient nécessairement hors d'usage. Ainsi au folio 62, une grande page blanche tronque l'ordination du portier ; deux autres pages blanches viennent ensuite, et le texte ne reprend qu'au milieu de

l'exhortation adressée par le Pontife au sous-diacre; l'*Exultet* écrit à la fin est demeuré inachevé. Enfin, il est évident que ce pontifical n'a jamais appartenu même à l'Église de Cantorbéry; on le voit par les litanies données aux f°s 22 et 23; elles ne mentionnent pas un des saints archevêques; en revanche nous y trouvons saint Swithun et saint Adelwold, tous deux évêques de Winchester, et saint Byrin dont les reliques ont été transférées dans cette même Église de Winchester. Le sacre des rois y est toujours supposé fait par « l'évêque » et non par l'Archevêque, ainsi que l'eût dit nécessairement un livre à l'usage de la primatiale. Saint Thomas n'est pas nommé aux litanies, ce qui nous donne à penser que ce volume a été écrit avant son martyre, attendu la rapidité avec laquelle se répandit la dévotion au glorieux thaumaturge de Cantorbéry. A nos yeux c'est une copie, exécutée dans la seconde moitié du XIIe siècle, et qui reproduit un pontifical monastique plus ancien : les bénédictions festives mentionnées pour les fêtes de saint Cuthbert, de saint Benoît, de saint Augustin de Cantorbéry, nous le persuadent, ainsi que la bénédiction des lieux réguliers et la cérémonie pour la bénédiction d'un moine, c'est-à-dire pour sa profession; un évêque n'avait que faire de ce texte, si du moins son chapitre cathédral n'était pas composé de Bénédictins. Ces sortes de pontificaux monastiques prenaient volontiers dans les livres des différentes Églises les rites à leur convenance; et nous venons précisément de remarquer ce caractère dans celui que nous étudions. Nous chercherions donc son origine dans quelque monastère, peut-être dans l'abbaye de Hide, située près de Winchester; mais il nous paraît certain, en tous les cas, qu'il n'a jamais appartenu à saint Thomas de Cantorbéry.

Restent les fontaines comme celle d'Arras, les puits comme ceux qui se trouvent à Lille, dans la maison de la rue d'Angleterre, et à Beaucamps-en-Weppe à côté de l'ancienne chapelle rebâtie depuis par le comte de La Grandville (1). D'après ce que nous venons de dire, on ne peut admettre que saint Thomas ait fait jaillir ces fontaines, ni même qu'il se soit désaltéré à ces puits. Cependant la tradition locale attribue à leur eau la vertu des miracles et nous n'avons garde d'y contredire; mais ces prodiges peuvent bien être dus à la vertu du saint sans que sa présence ait été nécessaire en ces lieux. Nous savons assez quel rôle a joué « l'eau de saint Thomas » dans l'histoire de ses miracles; nous avons vu comment ses reliques, trempées dans une eau quelconque, lui communiquaient souvent une vertu surnaturelle. Aussi, ne pouvant amener le bien-

1. *Annales du Comité Flamand*, sup. cit. pag. 371.

heureux martyr en personne à ces sources vivifiantes, rien ne nous paraît plus simple que de supposer chez quelque chrétien du XIIe siècle ou d'un âge plus récent l'idée de jeter dans ces puits ou fontaines une ampoule venue de Cantorbéry, ou bien quelques gouttes du sang du martyr, ou quelque autre « enseigne » du pèlerinage à saint Thomas ; telle était la simplicité de la foi avec laquelle on l'invoquait dans toute l'Europe chrétienne qu'elle obtenait des miracles à moins de frais encore. Notre supposition n'a donc rien que de vraisemblable, et seule elle peut donner une base aux traditions dont il est question.

NOTE E

LA CHÂSSE DE CANTORBÉRY

Nous avons, dans notre récit, décrit la « fierte » de saint Thomas sans paraître croire qu'il y eût un doute possible sur sa forme. Nous savons pourtant qu'un document existe à la bibliothèque Cottonienne, qui donne une autre description quant au piédestal du reliquaire. Le doyen Stanley (*Historical Memorials of Canterbury,* page 231) et le R. P. John Morris (*Life of S. Thomas Becket,* page 478) ont reproduit ce document qui consiste en une esquisse à la plume; l'un après l'autre ils ont donné comme référence du manuscrit l'indication Tib. E. VIII, fol° 269; mais le R. P. Dom Gasquet, O. S. B., qui a bien voulu le rechercher pour nous, n'a pu, malgré sa grande expérience, retrouver ce dessin avec cette cote; nous devons donc le décrire, ne pouvant le représenter. La châsse y affecte bien la forme de sarcophage couvert d'un toit à double pente avec ses fleurons couronnant la crête; mais elle repose sur une construction en maçonnerie formant un parallélipipède droit, ajouré de seize fenêtres longues à plein cintre avec large ébrasement vers l'extérieur ; cinq ouvertures sur chacune des faces latérales, et trois sur chacune des deux autres. Voilà un piédestal bien différent des six légères colonnettes supportant deux à deux des arceaux à plein cintre ; ce dernier dessin nous est donné par une des antiques verrières du XIII[e] siècle demeurées intactes au pourtour de la grande chapelle qui renfermait la châsse. Laquelle de ces deux descriptions est la vraie? Pour le savoir comparons leurs titres.

Le piédestal à colonnettes s'accorde parfaitement avec la disposition généralement adoptée au moyen âge ; on tenait alors à ce que les clients du saint pussent passer sous la châsse qu'ils venaient visiter. Le vitrail qui nous montre cet agencement à Cantorbéry se trouvait à côté du grand reliquaire ; il faisait partie de la série dans laquelle étaient retracés les miracles de saint Thomas : comment donc, pour se faire comprendre des pèlerins, le peintre verrier eût-il composé un dessin tout différent du modèle que ces étrangers

avaient sous les yeux ? Observons de plus qu'il se montre exact dans plusieurs détails de sa composition, tels que la forme de la couchette monastique où repose le religieux représenté dans cette même scène ; le petit bonnet, la couverture du moine endormi sont également très authentiques. Il n'y a donc nulle raison de supposer que pour le dessin de la châsse et de son piédestal l'artiste ait créé une composition toute différente de la réalité.

Examinons l'esquisse du manuscrit Cottonien : endommagé par l'incendie qui faillit détruire en 1731 cette précieuse bibliothèque, ce dessin porte des inscriptions qui nous aideront beaucoup. Avant d'être mutilées par le feu, elles avaient été lues par Stowe qui les a transcrites dans ses *Annales*, et par Dugdale qui les a traduites en latin pour son *Monasticon Anglicanum*. Elles sont en vieil anglais, nous en donnons en français ce qui nous est utile :

Au-dessus du dessin nous lisons ces mots : *Forme ou figure de la châsse de Thomas Becket de Cantorbéry.*

Au-dessous une description des richesses de ladite châsse, commençant par cette mention : *Tem. H 8*, c'est-à-dire : Au temps de Henri VIII.

Plus bas enfin une esquisse du coffre en fer qui contenait les ossements du martyr et qu'Etienne Langton avait placé dans le reliquaire. Une nouvelle inscription nous dit : *Ce coffre de fer contenait les os de Thomas Becket, crâne et tout, avec la blessure de la tête et la partie qui en avait été détachée, posée sur la blessure.*

La mention *Tem. H 8* nous prouve bien clairement que ce dessin et cette légende ont été exécutés après le règne de Henri VIII, soit après l'an 1547, soit neuf ans après la destruction de la châsse. Ainsi ferait celui de nos contemporains qui voudrait conserver sur son album un souvenir des Tuileries, après les avoir vu démolir ; il écrirait en marge : Au temps de Napoléon III ; mais s'il avait voulu les représenter quand le palais était encore debout, il eût inscrit purement et simplement le jour et l'année. Le dessin qui nous occupe a donc été fait après coup et d'après des souvenirs, sa légende nous le prouve.

Que disent maintenant ses propres caractères ? Par exemple, ces longues fenêtres cintrées, à large ébrasement ? Est-ce là un ouvrage du XIII[e] ou du XIV[e] siècle ? Evidemment non ; si elles portent le cachet d'une époque, c'est celui de l'époque romane. De plus, on fait des fenêtres pour regarder à travers ; mais ici pour regarder quoi ? Il n'y avait rien sous la châsse. Enfin une telle disposition rendait impossible la pratique chère aux pèlerins du moyen-âge, en les empêchant de passer ou de s'arrêter à prier *sous* les reliques. Contredit par un témoin aussi grave que le dessin de la verrière

ci-dessus mentionnée, celui de la Cottonienne ne nous paraît pas pouvoir être considéré comme une représentation de la châsse et de son piédestal. Deux hypothèses nous semblent seules plausibles pour l'expliquer :

Ou bien le dessinateur a fait une confusion dans ses souvenirs, et a donné pour support à la châsse la construction en maçonnerie qui abritait le sarcophage dans la crypte.

Ou bien les moines de Cantorbéry, voyant venir la tempête, ont précipitamment démoli les colonnettes, pour y substituer ce soubassement à fenêtres, à l'intérieur duquel ils auraient déposé le coffre de fer retiré de la châsse ; ils auraient espéré qu'ainsi les gens du Roi se tiendraient pour satisfaits en pillant le reliquaire, mais laisseraient en paix les reliques.

La première hypothèse est la plus vraisemblable à nos yeux. Les pèlerinages étant devenus tout de suite fort nombreux et très multipliés, on a dû constater bien vite l'insuffisance des deux oculi ménagés d'abord sur chaque face latérale de la maçonnerie qui protégeait le sarcophage du saint et pendant cinquante ans son corps lui-même. Il est donc très admissible que, concurremment avec les travaux de la basilique, l'on ait remplacé l'ancienne construction par une nouvelle, dans laquelle on ménageait le plus grand nombre possible d'ouvertures, afin d'éviter l'encombrement autour du saint tombeau.

La seconde hypothèse est beaucoup moins acceptable. Dans les derniers jours d'août 1538, Madame de Montreuil vénérait, ou du moins visitait, le chef de saint Thomas, encore séparé de ses autres reliques ; et dès le mois suivant le sacrilège était consommé. C'est donc dans le cours de deux ou trois semaines au plus qu'auraient dû avoir lieu la démolition de l'ancien soubassement à colonnettes et la construction du nouveau ; car elles auraient nécessairement coïncidé avec la réposition, que nous avons signalée, du crâne et de la couronne dans le coffre de fer renfermé dans la châsse. C'est un espace de temps bien court, si l'on songe qu'il aurait fallu desceller puis resceller la châsse et tous ses supports aussi bien qu'une partie des grilles, sans compter les travaux accessoires qu'entraine toute construction. Enfin si l'on voulait, au moyen de ce changement, dérober les reliques ou du moins plaider pour elles les circonstances atténuantes, le bon moyen n'était certes pas d'ouvrir seize fenêtres qui permettraient de les voir et paraîtraient à coup sûr destinées à favoriser un culte prohibé de par le Roi. Nous nous en tenons donc à notre première hypothèse, qui nous paraît seule propre à expliquer la signification de l'esquisse conservée à la Cottonienne.

NOTE F

SORT DES RELIQUES DE SAINT THOMAS A CANTORBÉRY

Dans notre récit et dans la note précédente, nous avons parlé d'une réposition ou réintégration du chef de saint Thomas et de la relique de la couronne dans le grand coffre de fer qui contenait le corps du martyr. L'histoire, il est vrai, n'en fait pas mention ; cependant cette réposition ne pourra être l'objet d'un doute, si nous constatons d'abord que les deux reliques insignes ont été extraites de la châsse à une certaine époque, et ensuite qu'on les a retrouvées dans cette même châsse à une date postérieure ; or ces deux faits sont indubitables. Pendant trois siècles le chef et la couronne ont été honorés dans la crypte et dans la chapelle absidale de l'église primatiale, cela est prouvé par les documents les plus authentiques, tels que mentions sur les régistres où étaient consignés la nature et le montant des offrandes faites par les fidèles, récits de pèlerinages, etc. Il n'est pas moins certain que l'on a, en 1538, retrouvé ces mêmes reliques dans la grande châsse, nous le savons par des témoignages autorisés. Le vicomte Wriothesley, *secrétaire de lord Cromwell,* écrit dans son journal qu'au mois de septembre 1538 son maître a fait brûler les ossements de saint Thomas; et il dit qu'alors on trouva réunis « le chef entier avec les « os ; il y avait une blessure au crâne. » Une des inscriptions qui figurent sur l'esquisse dont nous avons parlé à la note précédente note que dans le coffre de fer on trouva le chef avec la couronne placée sur la cavité autrefois produite par l'épée des meurtriers ; ce témoignage est encore celui d'un contemporain. Le protestant Holinshed (1577), parlant de l'enlèvement de la châsse, écrit : « Les ossements qu'on y trouva, le crâne et le reste... » Voilà trois témoins dont l'affirmation commune ne peut laisser de doute ; il faut donc dire que les moines de Cantorbéry, voyant venir l'orage, ont réuni dans le coffre de fer toutes les reliques auparavant vénérées dans diverses chapelles de la basilique ; à moins qu'on ne veuille soutenir qu'ils avaient, durant trois siècles, offert à la vénération des pèlerins un crâne et une couronne apocryphes.

Par le fait, un panégyriste de Henri VIII a tenté d'établir ce mensonge; William Thomas, clerc du conseil sous Edouard VI, a écrit ces mots : « Dans la châsse on trouva le chef presque entier, « puis dans la même église le crâne d'une autre tête, mais plus « grand des trois quarts que la partie renfermée dans la châsse ». Au moins c'est là ce qu'on peut comprendre dans le patois de cet écrivain. Un autre protestant, notre contemporain, M. Milman, directeur de la Société des Antiquaires, a récemment découvert que le texte dans lequel se trouvent ces mots, et qu'on avait regardé jusqu'ici comme l'œuvre d'un inconnu, est le brouillon d'un sermon qui ne fut jamais prêché, mais qu'il est dû à la plume de ce William Thomas (*Tablet*, 30 mai 1891, article du R. P. John Morris); or celui-ci est en outre l'auteur d'un livre intitulé *Il Pelerino Inglese*, destiné à faire l'apologie des sacrilèges destructions opérées par Henri VIII. Accuser les religieux d'imposture était un excellent moyen de faire amnistier le Roi; mais dans le cas qui nous occupe l'accusation est si absurde qu'elle tombe d'elle-même. Il peut certainement venir à l'idée de supposer, d'inventer un objet précieux qu'on voudrait posséder et qu'on n'a pas; mais supposer cet objet quand on le possède dans sa maison, voilà qui n'a jamais pu entrer dans le cerveau de personne. Or W. Thomas est assez maladroit pour nous dire que le chef de saint Thomas, le vrai, fut trouvé dans la châsse : l'imposture est donc du côté de cet écrivain, non du côté des moines.

Ainsi le seul témoin qui ait contredit l'authenticité de la relique vénérée dans la crypte de Cantorbéry avoue pourtant que le chef se trouva réellement dans le grand coffre de fer; c'est tout ce que nous avons à retenir pour le moment. Le fait de la réposition est donc avéré.

Une autre question plus grave se présente maintenant, à savoir : quel fut le sort des reliques du saint martyr, lorsque lord Cromwell détruisit la châsse? Deux opinions sont en présence : l'une tient que les ossements ont été enterrés (*buried*), et c'est naturellement l'avis des partisans de Henri VIII; l'autre affirme que les reliques ont été brûlées (*burned*); c'est donc encore ici sur un iota que l'on discute. Nous avons adopté la seconde opinion, parce qu'elle nous paraît certaine d'après la comparaison des autorités qui militent en faveur de l'une et de l'autre. Le R. P. John Morris, dans une brochure intitulée *The Relics of S. Thomas of Canterbury* (Canterbury, MDCCCLXXXVIII), a mis hors de doute le crime de Cromwell, et nous lui emprunterons les textes qu'il cite, en tenant compte d'une rectification faite peu après par l'auteur lui-même. Stanley de son côté a réuni les textes des partisans de

la première opinion : nous n'aurons donc qu'à présenter et à comparer les autorités.

En faveur de la première version, celle qui veut prouver comment les ossements du saint ont été enterrés, nous trouvons quatre auteurs principaux : Wilkins, *Concilia,* t. III, pag. 835 ; — Burnet, *History of Reformation* (ed. Pocok, 1865), t. I, pag. 392 : — Fuller, *Church History,* lib. VI, p. 425 ; — et notre William Thomas qui nous présente à la fois son *Pelerino Inglese,* publié sous le règne d'Edouard VI, et le brouillon de sermon mentionné plus haut.

Wilkins renvoie à Polydore Virgile, le doyen italien de Wells, auquel il prête à peu près tout ce que nous trouvons dans W. Thomas ; mais par malheur les *Historiæ Anglicæ* de Polydore ne vont pas jusqu'à la date de 1538 ; et dans l'édition publiée après sa mort on voit (lib. XIII) qu'il écrivait alors que la châsse de saint Thomas était encore intacte : « C'est la plus belle chose « que l'on rencontre aujourd'hui en Angleterre », dit-il en parlant du reliquaire. Il serait donc difficile de vouloir trouver dans cet ouvrage un argument quant au sort des reliques.

Burnet dit bien qu'elles ont été enterrées, mais il déclare parler sur la foi « de nos auteurs » : lesquels ? On ne sait. Or, voici que le protestant Somner est venu mettre une note (page 247) pour rectifier cette assertion et affirmer que « les os de Becket furent « brûlés et réduits en cendres ». Ou il ne connaissait point « nos « auteurs », ou il ne leur accordait pas grand crédit. Voyons cependant Fuller, aussi protestant, et antérieur à Burnet : sera-t-il du nombre de ces auteurs mystérieux ? Hélas non ; il est du même avis que Somner, et même il s'ébaudit à la lueur « de ce « feu de joie » (*Church History,* lib. VI, pag. 425, éd. Brewer). Pour comble il ajoute : « Dans nos chroniques on mentionne la « solennité » du jour où ce grand évènement eût lieu ! Nous laisserons Fuller discuter avec Burnet sur ce que disent au juste « nos auteurs » et « nos chroniques », pour les mettre d'accord s'il est possible, et nous écouterons W. Thomas, le seul, en définitive, qui nous donne quelque renseignement de première main.

Quel est d'abord ce nouveau témoin ? Clerc du conseil sous Edouard VI, il prit part à l'insurrection de sir Thomas Wyatt contre la reine Marie et fut exécuté pour sa participation criminelle. Nous avons donc devant nous un protestant sectaire, par conséquent un apologiste déterminé des actes de Henri VIII. Ecoutons-le :

Dans son *Pelerino Inglese,* faisant allusion à la révision du

procès de béatification, il dit : « S. M. le feu Roi ne pouvait moins « faire que d'ordonner la destruction de cette châsse, à l'occasion « de laquelle pareille idolâtrie se donnait carrière. Si pour cela il « a fallu défaire ou non le saint canonisé, je ne saurais le dire ; « mais ce qui est vrai c'est qu'on a si bien dispersé les os, parmi « ceux des morts qu'à moins d'un grand miracle on ne les retrou- « vera plus. »

Voilà qui paraît signifier, sous les formes d'un langage obscur et bizarre, qu'on n'a pas brûlé les reliques, mais qu'on les a dispersées dans quelque cimetière pour empêcher qu'on puisse les reconnaître. Mais l'apologie du « Pèlerin anglais » n'a pas satisfait tout le monde ; le peuple pardonne difficilement à Henri Tudor le traitement infligé aux ossements sacrés que l'Angleterre vénérait depuis tant de siècles. William Thomas est chargé de préparer un sermon qui démontrera comment les moines trompaient les fidèles, et comment on a dû à cause de cela cacher les reliques, mais sans leur faire subir d'outrages. Le clerc du conseil rédige donc son brouillon, en style plus étrange encore que celui de son livre ; ce factum aura l'heur d'être publié en 1714 par Collier, sous le titre pompeux de « Déclaration de foi », et plus tard d'être produit par M. Albert Way comme « Déclaration royale » ; au demeurant ce n'est qu'un brouillon. Et qu'y lisons-nous ? « Si l'on « a brûlé ce crâne faussement attribué à Thomas Becket, a-t-on « pour cela brûlé Thomas ? Quelle conclusion serait-ce là ? » (Imprudent !) « Saint Swithun et d'autres reliques, dont on faisait « des instruments de mensonge, n'ont pas été brûlés comme on « l'a dit faussement ; mais on les a déposés secrètement en des « lieux où ils ne pussent alimenter la superstition. » Et de même, ajoute-t-il, pour Thomas Becket, dont on a caché les ossements « dans une tour magnifique ».

Eh mais ! Lequel des deux ? « Le Pèlerin anglais » nous disait qu'on les avait dispersés parmi les ossements d'autres morts ; le même auteur nous dit maintenant qu'on les a cachés dans une tour : c'est donc dans une tour qui servait d'ossuaire ? On n'en connaît pas à Cantorbéry. L'auteur se contredit donc lui-même ; s'il est de bonne ou de mauvaise foi, il n'importe : nous ne pouvons faire aucun fond sur son témoignage.

Ajoutons que ce plaidoyer maladroit n'est pas pour affaiblir l'opinion pour laquelle nous tenons, car il mentionne clairement ce fait que, parmi le peuple, on croyait généralement à la destruction des reliques par le feu. C'est déjà une tradition qui doit être mentionnée en faveur de la thèse que nous devons maintenant établir.

Quatre témoins viennent déposer avec une précision qui ne ressemble guère aux contradictions des adversaires.

D'abord voici Wriothesley, qui en 1538 était secrétaire de lord Cromwell, et plus tard remplit les mêmes fonctions auprès de Henri VIII avant de devenir Chancelier d'Angleterre. A raison de ses fonctions auprès du lord « Vicaire général », son témoignage est de la première importance ; nous citons la note consignée par lui dans son journal : « Septembre 1538. Les ossements de saint « Thomas de Cantorbéry ont été brûlés dans cette même église « par lord Cromwell. On a trouvé le chef entier avec les os ; il y « avait une blessure au crâne. »

Voici maintenant un témoin tout aussi grave : c'est Nicolas Harpsfield, agrégé au New College à Oxford à cette même date de 1538 ; il devint en 1554 archidiacre de Cantorbéry. Mais ici nous n'avons pas à relever purement et simplement un texte ; il faut d'abord établir ce texte d'une manière authentique. Voici comment Stanley cite : « Nous l'avons naguère tiré de sa châsse et avons « enterré *(buried)* ses saintes reliques. » *(Memorials of Canterbury*, page 254). Mais le doyen nous donne ainsi le texte qu'il a pris dans l'*Ecclesiastical Biography* de Wordsworth (t. II, page 181. London, 1853). Or les paroles prêtées ainsi à Nicolas Harpsfield font partie, dans la *Biography*, de la *Vie de Sir Thomas More*, qui n'est pas l'œuvre de Harpsfield ; c'est une compilation faite par un catholique, dont la préface, datée de 1559, est signée Ro. Ba. Cet écrivain semi anonyme a pris les éléments de son travail dans Roper et dans un manuscrit, « Vie de More », inédit, qui a bien pour auteur l'archidiacre de Cantorbéry. Ce dernier ouvrage et la compilation manuscrite de Ro. Ba. se trouvent au British Museum (Harlei. 6253 et 1302) et à la bibliothèque de Lambeth (ms. 829 et 179). Il est donc facile de les comparer. On constate alors (Harlei. 6253, fol. 107) que Ro. Ba. a mal lu le texte de Harpsfield, et qu'il écrit *buried* là où l'original donne *burned* (brûlé). Cette erreur est passée dans le livre édité par Wordsworth, qui reproduit fidèlement le manuscrit de Ro. Ba.

Après avoir fait une correction aussi importante, donnons le texte authentique et inédit de Harpsfield : « Néanmoins nous l'avons « naguère tiré de sa châsse, et avons brûlé ses ossements sacrés « (veuille Dieu éclairer nos cœurs aveugles et durs, pour nous faire « voir et déplorer notre folie) ! Non seulement nous l'avons arraché « de sa châsse et rayé du nombre des saints, mais encore après « tant de siècles nous l'avons déclaré traître envers ce Roi qui lui « avait jadis rendu hommage,...... tout ainsi que l'on a enlevé « et brûlé les ossements du bienheureux Augustin, notre apôtre,

« qui le premier apporta dans ce royaume la foi de Jésus-Christ. »

Harpsfield ne nous fournit pas que cet unique témoignage. Dans un autre ouvrage publié en 1566 chez Plantin, sous le nom d'Alan Cope, il affirme très clairement que les reliques de saint Thomas furent livrées aux flammes (1).

Jean Sleiden, protestant étranger, qui publia en 1555 son ouvrage *De Statu Religionis*, vient à son tour nous dire (Lib. XII, fol. 284) : « Thomas de Cantorbéry fut pendant plusieurs siècles tenu en « grande vénération par les Anglais; son corps était renfermé dans « une châsse où l'or et les joyaux étaient prodigués à profusion. Le « Roi Henri l'en arracha, cette année 1538, et brûla ce qui restait « de ses ossements. »

Mentionnons enfin John Stowe l'annaliste, qui publia son ouvrage en 1565. Pour le mois de septembre 1538 il dit : « Les ossements « furent alors brûlés sur place par lord Cromwell. »

Voilà quatre témoignages, dont deux tout-à-fait contemporains et fournis par les hommes que leur situation mettait le mieux à portée de connaître les faits ; les deux autres sont énoncés par des auteurs sérieux, qui étaient encore jeunes gens lorsque le fait eut lieu, mais qui ont pu dès lors en entendre parler ; de plus ils ont étudié avant d'écrire, surtout John Stowe qui est connu pour son exactitude. Et ces quatre témoins s'accordent sans la moindre dissonance pour affirmer le crime commis à Cantorbéry. Puisqu'on ne peut leur opposer que des témoignages contradictoires ou manifestement faux, la question nous paraît résolue avec une certitude qu'on aimerait à rencontrer souvent en histoire.

1. *Dialogi sex;* (éd. 1575, pag. 552). A la fin du volume on remarque ces initiales : A. H. L. N. H. E. V. E. A. C. qui signifient : Auctor Hujus Libri Nicolaus Harpsfield, Edidit Vero Eum Alanus Cope. — L'auteur était alors en prison pour cause de religion ; il y mourut en 1575 (Harpsfield *Pretended Divorce*, pag. 305; ed. Pocock, Camden Society, 1878).

Il va sans dire que ces recherches et ces conclusions sont l'œuvre exclusive du R. P. John Morris, auquel elles font honneur.

NOTE G

LA FAMILLE DE SAINT THOMAS BECKET

Il pourra être intéressant pour le lecteur de trouver ici quelques renseignements sur les traditions qui nous montrent les lignes collatérales de la famille de saint Thomas perpétuant son nom jusqu'à nos jours. Nous en empruntons une partie à l'ouvrage du R. P. John Morris tant de fois cité dans notre livre, une autre partie à des documents fournis par Monsieur Becquet de Mégille ; enfin nous complétons et relions ces données par celles que nous avons pu trouver nous-même à des sources très diverses. Nous n'ignorons pas que ce sujet a déjà été traité, et que des hommes de talent ont combattu avec une certaine virulence les « prétentions » dont nous osons nous faire l'écho ; mais nous n'avons nul dessein de nous mêler à ces débats, et nous nous bornons à enregistrer des faits dont quelques-uns ont été trop légèrement étudiés ; c'est au lecteur que nous laissons le soin de prendre parti, s'il le juge convenable. (Voir un mémoire de M. Darsy, membre de la Société des Antiquaires de Picardie (Amiens, 1884), et un autre de M. l'abbé Renet, Supérieur du grand séminaire de Beauvais, *Société académique de l'Oise*, t. XIII (1886). Ces deux mémoires sont dirigés l'un contre l'autre.)

Au début de cette histoire nous l'avons déjà dit, Thomas Becket avait trois sœurs, nommées Marie, Agnès et Rohesia ; nous ne lui connaissons pas de frère. Trois ans après le martyre, Marie était abbesse du célèbre monastère de Barking, et le chroniqueur Garnier de Pont-Sainte-Maxence recevait d'elle un palefroi harnaché, comme récompense du soin qu'il avait mis à composer la biographie de saint Thomas (1). Agnès nous est connue par l'acte en vertu duquel fut fondé l'hospice de Saint-Thomas d'Acre, sur l'emplacement de la maison où le saint et ses sœurs étaient nés.

1. Le nécrologe de Cantorbéry porte cette mention : XII Kal. Febr. obiit Maria Abbatissa de Berkin, soror beati Thomæ Martyris. (Cotton, ms. Nero C. IX, 2, fol° I).

C'est Agnès qui fit cette fondation, se disant veuve de Thomas, fils de Thibaut de Helles, Tipperary (1). Sur un autre acte, par lequel l'hospice de Saint-Sauveur de Bermondsey reçoit d'Agnès une rente de dix shellings, nous trouvons comme témoin sir Thibaut, « neveu du bienheureux Thomas le Martyr ». Le nom de Thibaut nous montre que c'est bien là le petit-fils de Thibaut, de Helles, partant le fils d'Agnès. D'après le Père Campion (2), Henri II aurait voulu qu'une branche de la famille prît le nom de Becket, après la réparation solennelle faite par le monarque ; c'était évidemment parce que ces neveux du saint ne portaient pas son nom et descendaient de Gilbert Becket par la ligne féminine. Or cette branche, d'après le même auteur que nous comptons aujourd'hui au nombre des saints martyrs, cette branche serait celle des comtes d'Ormond, en Irlande. Cette noble famille, dans une pétition adressée en 1454 au Parlement, affirma en effet descendre d'Agnès, sœur de saint Thomas ; et il faut remarquer que celle-ci avait été mariée à un membre d'une famille établie sur le territoire de Tipperary. Au reste, dès le XIIIe siècle, les Becket nous paraissent fixés dans le sud-ouest de l'Angleterre, si voisin de l'Irlande. En 1208, William Becket hérite de son parent Herbert, archidiacre de Cantorbéry, qui possédait certaines propriétés en Glocestershire. En 1326, un certain Richard était seigneur de Tudeworth, Wiltshire, manoir que nous voyons en 1391 en la possession de Richard Beckett. Celui-ci obtint, cette même année du Roi Richard II, la confirmation de ses biens en Southampton, qui passent en 1398 et 1412 à ses héritiers directs. Nous arrivons ainsi, toujours en suivant la même descendance, jusqu'aux années 1560 et 1623, où une enquête officielle reconnaît la généalogie de la famille Beckett, de Wilton. Toutes les propriétés ainsi énumérées se trouvent dans l'ouest et le sud-ouest de l'Angleterre. (*Tablet*, 11 février 1888, article de M. Arthur William à Beckett).

Outre sir Thibaut, mentionné plus haut, Agnès eut encore au moins un autre fils, que nous connaissons par une lettre d'Alexandre III à Guillaume de Champagne, archevêque de Sens (3). En effet, nous voyons mentionnés là deux neveux de saint Thomas, Gilbert et Geoffroy, qui sont *cousins*, dit le Pape. Lequel des deux

1. Cfr. Robertson, *Becket, a biography*, pag. 353. L'obit d'Agnès est marqué au même nécrologe ainsi qu'il suit : IV Id. Febr. obiit Agnes, soror beati Thomæ Martyris.

2. *History of Ireland*, cap. II. (Dublin 1633. Réimprimé en 1809); cité par le R. P. John Morris, page 505.

3. *Materials*, t. VI, pag. 485. « Quanto te ».

était fils d'Agnès? Nous ne savons; mais l'un des deux l'était, tandis que l'autre était fils de Rohesia; celle-ci était mère également de Jean, auquel Henri II assigna la succession maternelle, lorsque Rohesia vint trouver le souverain pénitent à Cantorbéry (1). Voilà donc quatre neveux du saint; les trois derniers sont venus en France lors de la tempête qui arracha au foyer et à la patrie tous les parents de Thomas Becket. Rohesia et ses fils furent d'abord accueillis par l'abbé de Clairmarais, auquel Alexandre III écrivit une lettre de remerciements (2). Gilbert et Geoffroy allèrent aux écoles de Bologne, où la libéralité de Guillaume de Champagne leur permit d'étudier successivement (3); puis ils passèrent en Sicile, ou au moins l'un d'entre eux (4). D'après la tradition italienne, il séjournèrent à Rome, où il y avait une famille Becket au temps d'Innocent III. Tous deux moururent à Vérone, où ils seraient enterrés; sur ce point la tradition est puissamment confirmée par l'existence, à Vérone même, de l'église de Saint-Thomas de Cantorbéry et d'une belle relique du martyr.

Les Becket fixés à Rome passèrent à Fabriano; et ce fut là que naquirent, au XIVe siècle, Jean et Pierre Becket, deux frères, qui entrèrent au monastère des Ermites de Saint-Augustin, remplirent dans leur Ordre des charges importantes, et moururent à Fabriano vers l'an 1425. Leur sépulcre devint glorieux par l'éclat des miracles; et le 28 août 1835, le Pape Grégoire XVI reconnut et confirma le culte qui leur était rendu.

Au XVIIe siècle, bien d'autres familles que celle de Fabriano prétendaient à l'honneur d'une parenté avec saint Thomas de Cantorbéry; un biographe relevait alors les noms des Becchetti de Plaisance, de Vérone, de Sacca en Sicile, de Berceto dans le Parmesan; puis les Minerbetti de Florence, les Morselli de Vigerano et de Plaisance. Nous ne nous inscrirons point en faux contre ces diverses prétentions, puisque nous ne pouvons examiner les pièces du procès; toutefois nous n'entendons mentionner ces derniers noms qu'à titre de renseignements.

La France réclame aussi l'honneur de posséder quelques rejetons de la famille Becket. Nous voyons par une lettre de saint

1. Ci-dessus, pag. 452.
2. *Materials*, t. v, pag. 242. « Super beneficiis ».
3. Lettre « Quanto te »; loc. cit.
4. Les textes donnés par les *Materials* ne sont pas d'accord sur ce point (v. t. v, pag. 248, lettre de saint Thomas au Chancelier de Sicile, « Probabile siquidem »; t. VI, pag. 396, lettre à l'archevêque de Syracuse, « Multam nobis »).

Thomas qu'il envoya un de ses neveux étudier à Reims (1) ; ce ne pouvait guère être que Jean, fils de Rohesia. Il semble de plus que c'était un jeune enfant ; car son oncle insiste pour qu'on « l'oblige » à suivre les cours de grammaire, c'est-à-dire de littérature. Nous perdons ensuite toute trace jusqu'au xve siècle. En 1441, Charles VII anoblit un de ses archers, nommé Jean Becquet, lequel était monté le premier à l'assaut de Pontoise et avait puissamment contribué à écarter les Anglais de la brèche (2) ; ce vaillant soldat était natif de Rouen ; ce qui, à la date de 1441, rend assez singulier le fait de sa présence dans les rangs des Français. Attendu le soin que l'on mettait, au moyen âge, à perpétuer dans les familles les mêmes noms de baptême, peut-être pourrait-on supposer que le nouveau chevalier descendait du neveu Jean que nous avons signalé plus haut, et dont il n'est séparé que par deux siècles ; c'est une simple conjecture. Le fait de son origine normande a plus de valeur pour le distinguer d'une autre famille Becquet dont on trouve des traces dès le milieu du xiie siècle dans le nord de la Picardie (3) ; sachant dans quelle contrée était né le héros du siège de Pontoise, nous pouvons croire avec quelque certitude à une communauté d'origine entre lui et Gilbert Becket, père de saint Thomas. La famille de celui-ci n'était pas tout entière passée en Angleterre au xiie siècle, Fitzstephen le fait assez comprendre au début de la biographie qu'il a écrite. Il ne serait donc pas surprenant que des cousins de saint Thomas se fussent trouvés aux environs de Rouen même au xve siècle.

La Flandre possède des titres plus certains. En 1701, Jacques Tyrry d'Athlone, héraut d'armes de la cour d'Angleterre, établit une généalogie qui rattachait à la famille de saint Thomas trois frères qui portaient en Artois et en Flandre les titres de seigneurs du Beffe, de Moulin-le-Comte et de Saleppe. Sur le vu de ce travail, des lettres patentes furent délivrées au nom de Louis XIV en 1704 à Philippe-François Becquet, seigneur de Saleppe, premier conseiller pensionnaire de Douai, lettres qu'enregistra le parlement de Tournai, et dont l'original se trouve aujour-

1. *Materials*, t. v, pag. 258. Lettre au doyen Foulques « Audita promotione ».

2. Lettres d'anoblissement, *Mémoires lus à la Sorbonne*, 4, 5, 6 avril 1866 (Histoire), t. v^e^ de la collection, page 142. Les armoiries sont reproduites.

3. *Histoire de l'abbaye de Dommartin*, par le Baron A. de Calonne (1875), pag. 284.

d'hui aux archives de la Cour d'Appel de Douai (Rég. XVII, édits et déclarations, de 1700 à 1704, folio 260). Ce document établit que vers la fin du XVI[e] siècle un certain Adam Becquet vint d'Angleterre s'établir sur le continent, comme le faisaient en grand nombre les catholiques à cette époque de persécution ; Adam se fixa à Bapaume, et un de ses enfants, Michel Becquet, résida ensuite à Douai, où des titres authentiques permettent de suivre jusqu'au début du XVIII[e] siècle les diverses branches de la famille, qui portaient les noms énoncés plus haut. La question est donc de savoir si en 1701 le héraut d'armes Tyrry d'Athlone a pu établir avec certitude la généalogie ascendante d'Adam Becquet. Rappelons-nous à ce propos qu'en 1623 une enquête officielle avait déterminé en Angleterre celle de la famille Becket de Wilton, laquelle paraît bien se rattacher aux neveux de saint Thomas ; nous devrons dire alors que de 1623 à 1701 la lacune n'était pas si large qu'elle ne pût être aisément comblée. Les titres de la famille d'Adam Becquet peuvent être considérés comme solides, car le héraut Jacques Tyrry a pu la rattacher en connaissance de cause à la famille Becket de Wilton. Elle est aujourd'hui encore honorablement représentée.

NOTE H

PIÈCES LITURGIQUES

I

Bréviaire de Paris

(d'après un ms. fin XIIIe siècle, conserve à Solesmes)

CALENDRIER

VIII	Kl' (Jan.)	Nat. dni. festum annuale.
VII	Kl'	S. stephi pthomr. Dup.
VI	Kl'	S. Joh. apli & eung. Dup.
V	Kl'	Sanctorum innocentium, IX l'c.
IIIJ	Kl'	S. thome cantuariensis, IX l'c.

In secundis vesp. festi SS. Innocentium, comm :

Ant. (de Com.) Beatus vir qui suffert temptationem, quoniam cum probatus fuerit, accipiet coronam vite quam repromisit deus diligentibus se.

℣. Gloria et honore.

Orat. Deus pro cujus ecclesia gloriosus martyr et pontifex thomas gladiis impiorum occubuit, presta quesumus ut omnes qui ejus implorant auxilium pie petitionis sue salutarem consequantur effectum. Per.

In matut :

Invit. (de Com.) Regem sempiternum pronis mentibus adoremus, qui martyrem suum digne pro meritis coronavit.

HYMNUS (de Com.)

Beate martyr prospera
diem triumphalem tuum
quo sanguinis merces tui
corona vincenti datur.

Hic te ex tenebris seculi
tortore victo et judice
evexit ad cœlum dies
Christoque ovantem reddidit.

Nunc angelorum particeps
collucens insigni stola
quam testis indomabilis
rivis cruoris laverat (1).

Adesto nunc, et percipe
voces precantum supplices.
nostri reatu efficax
orator ad thronum patris.

Miserere nostrarum precum,
placatus ut Christus tuis
inclinet aurem prosperam
noxas nec omnes imputet.

Deo patri sit gloria, etc.

Ant. et Ps. de communi unius mart.

Dicenda est legenda sicut hic scripta est.

De sco thoma. *l'c. J.* Proscriptus beatissimus thomas cantuariensis archiepiscopus cum suis jam sex annos explevit, quibus in virum perfectum creverat, cum toto eo tempore inter ipsum et regem anglorum pax nullatenus posset reformari sed magis deformata videretur.

l'c. IJ. Denique placuit omnium dispensatori domino sui thome merita recompensare, et longos labores consummare victoriosa martyrum palma.

l'c. IIJ. Regis ergo seviciam mutavit in melius, et mediantibus tam domini papæ paterna exhortacione quam sanctorum et plurimorum episcoporum consilio, quam et principum supplici interventu archiepiscopum recepit in gratiam, et ad suam redire concessit ecclesiam.

l'c. IIIJ Transito itaque mari thomas archipresul et futurus martir, in magna gratia, gloria, et honore, precipue a monachis cum sollempni processione quasi angelus domini susceptus est in ecclesia sua, omnibus pre gaudio lacrimantibus, et cum gratiarum actione clamantibus : benedictus qui venit in nomine domini.

l'c. V. Vix per mensem primum in ecclesia sua moram fecerat, et ecce dominice nativitatis die veniunt cantuariam quatuor milites, imo sathane satellites conducti.

l'c. VJ. Viri quidem generis preeminencia conspicui, sed enormis sceleris ausu milicie gloriam et stematis titulum perpetua ignominia mox dampnaturi.

l'c. VIJ. Hi ergo introeuntes ad archiepiscopum salutacionis eulogium pretermittentes, cum fastu et superbia alloquuntur. Accipiunt redduntque minas, minis adicientes responsum.

l'c. VIIJ. Denique probra et contumelias post se reliquentes exierunt continuo, et revertentes ad claustrum monachorum et multa armatorum sequela et ipsi armati.

1. Le ms. porte ici un *t;* mais évidemment il faut un *s; laveras.*

Vc. IX. Iam precesserat eos presul cum modestia et gravitate in oratorium, suadentibus monachis immo compellentibus propter diem sollempnem ad peragendam vespertinam sinaxim, cum eos a tergo respiceret in medio claustri armatos; arcere eos a templo debuit propria malignitas : sed nec facinus dissuasit sollempnitatis revuerencia, nec a sanguine patriarche cohibuit innocencia.

Reliqua sicut de uno martyre.

[Notons que cette légende est composée d'extraits pris textuellement dans l'Anonyme ms. Bodleian. n° 509, fol. 15, — et ms. n° 5278 de la Bibl. Nation. — « Digne, fratres, hujus diei... » *Materials*, t. IV; ap. Migne, CXC, col. 318. — Cette œuvre est évidemment rédigée pour être lue au chœur. C'est aussi le caractère que présente un autre anonyme, « Gloriosi martyris Thomæ », qui marque même les six leçons à chanter pour les deux derniers nocturnes de Matines.]

Non. Julii, In translatione S. Thome mart. cantuar. archiep. *semid.*

Orat. — Deus qui nobis translationem beati thome martiris tui atque pontificis celebrare concedis, te supplices exoramus ut eius meritis et precibus a viciis ad virtutes et a carcere transferamur ad regnum. Per Dom.

Cetera sicut unius martiris.

II

[Les pièces qui suivent font partie des offices propres de la Congrégation de France, Ordre de St-Benoît. Les antiennes se chanten comme mémoires aux Vêpres et au Benedictus de laudes; les hymnes se chantent à matines et à laudes. Nous n'avons pas à en faire remarquer la beauté.]

Ant. Clamaverunt satellites : Ubi est Thomas, regis et regn proditor ? Respondit Præsul sanctissimus : Ecce adsum, non proditor regni, sed sacerdos.

Hymnus

Præbe, Thoma, viam qua liceat gradi
Te clarum meritis, te patriæ decus,
Te fortem sequimur, te pugilem Dei,
Quo virtutis honor vocat.

Ne terrena tibi munera principum
Cursum præpediant, excute pulverem,
Et pergas aliis dignus honoribus,
Pastorum sedeas throno.

Nunc gaudete, greges, tutaque pascua
Pastoris vigili carpite sub pedo :
Si frendere lupos audiat, illico
Se Thomas dabit obvium.

Surgit vincla Sion solvere Pontifex ;
Pravi dejiciet consilii minas,
Servans jura sibi credita cœlitus,
Regis nec faciem timet.

Præsta, summa Trias, plebs tua polleat
Libertate sacra, cujus amor bonos
Pastores animam perdere compulit,
Quæ Christo data redditur.

Hymnus

Adsis, Thoma, Dei protege vineam :
Hanc vastator aper dum studet ingredi,
Custos, clange tuba, voceque libera
Hostem cominus increpes.

Nil Præsul fragili captus imagine
Obsistit sceleri : rex acuit simul
Linguas et gladios, indicat ut sibi
Vir contrarius occidat.

Surgat prava cohors : eia, satellites !
En pulchrum facinus ! Pastor et hostia
In templo properat reddere sanguinem
Christo, qui tribuit suum.

Mortem quid tineam ? Dummodo pacifer
Exstet Christicolis quem dedero cruor,
Exsultans morior : Sic ait impiis
Thomas sub gladiis cadens.

Præsta, summa Trias, plebs tua polleat
Libertate sacra, cujus amor bonos
Pastores animam perdere campulit,
Quæ Christo data redditur.

Ant. Ego pro Domino meo mori paratus sum, ut Ecclesia meo sanguine pacem et libertatem assequatur.

Ant. Cum cerneret beatus Thomas adesse horam martyrii sui, inclinato capite et junctis manibus, gladiis impiorum se obtulit.

III

La prose suivante faisait partie de l'ancienne liturgie romaine-française. On remarquera facilement qu'elle suit à peu près constamment le rythme du *Lauda Sion,* sauf en deux endroits. Sous cette réserve, on peut être sûr qu'elle empruntait le thème musical adopté par S. Thomas d'Aquin, et d'ailleuıs fréquemment employé dès le XII[e] siècle.

Gaude Sion et lætare,
Voce, voto jocundare
Solemni lætitia.

Tuus Thomas trucidatur,
Pro te, Christe, immolatur
Salutaris hostia.

Archipræsul et legatus
Nullo tamen est elatus
Honoris fastigio.

Dispensator summi regis
Pro tutela sui gregis
Trusus est exilio.

Telo certans pastorali
Ense cinctus spiritali
Triumphare meruit.

Hic pro dei sui lege
Et pro suo mori grege
Decertare studuit.

Tunc rectore desolatam
Et pastore viduatam
Se plangebat Cantia.

Versa vice plausu miro
Exsultavit tanto viro
Senonensis Gallia.

Quo absente infirmatur,
Infirmata conculcatur
Libertas Ecclesiæ.

Sic nos pastor reliquisti,
Nec a vero recessisti
Tramite justitiæ.

Quondam cœtu curiali
Primus eras et regali
Militans palatio.

Plebis aura favorali
Et ut mos est temporali
Gaudebas præconio.

Consequenter es mutatus,
Præsulatu sublimatus,
Novus homo reparatus
Fœlici commercio.

Ex adverso ascendisti,
Et te murum objecisti :
Caput tuum obtulisti
Christi sacrificio.

Carnis tuæ morte spreta
Triumphalis es athleta,
Palma tibi datur læta :
Quod testantur insueta
Miranda miracula.

Cleri gemma, clare Thoma,
Motus carnis nostræ doma
Precum efficacia.

Ut in Christo vera vite
Radicati, veræ vitæ
Capiamus præmia.
Amen.

La prose que nous venons de reproduire a été publiée par Clichtoue dans son *Elucidatorium*, ouvrage devenu rare. Le tome CXC de la Patrologie latine de Migne donne une autre pièce du même genre : *Laureata novo Thoma* (col. 370). Cette dernière est plus longue ; elle insiste davantage sur les circonstances du martyre et nous fait connaître une tradition, qui ne nous semble point fondée pourtant. Nous lisons en effet ces deux vers :

. . . . . cruor manat,
et ibidem cœcum sanat
in tumultu medio.

Les deux dernières strophes sont textuellement les mêmes que dans la pièce précédente : Cleri gemma ;.... Ult in Christo....

Le D[r] Smith, évêque de Chalcédoine, Vicaire apostolique en Angleterre (XVII[e] siècle), rapporte d'après Parker (*History of S. Thomas)* que saint Thomas d'Aquin avait composé une hymne en l'honneur du grand martyr de Cantorbéry. On n'en trouve nulle trace ailleurs. Nous serions porté à croire qu'il y a, dans ce renseignement de seconde main, une confusion quelconque. N'aurait-on pas cru saint Thomas d'Aquin auteur de la prose *Gaude Sion* (ci-dessus) comme du *Lauda Sion ?*

Un ami nous a communiqué la séquence suivante, copiée par lui dans un livre d'heures manuscrit du XV[e] siècle en Angleterre ; malheureusement il n'a pu nous indiquer exactement les références. Cette pièce est composée de manière à rappeler les diverses circonstances de la vie du saint qui s'étaient produites un mardi. Herbert fut le premier à faire ces rapprochements, qui pendant des siècles ont fourni un aliment à la dévotion des mardis de saint Thomas.

Gaude, lux Londiniarum
Thoma, tutor animarum
Dei providentia :
Natus matris martis die,
Sequens viam veræ vitæ
Speciali gratia.

Gaude, Thoma persecutus
Et per regem allocutus
Ejus in consilio :
Dicens veritatem, pie
Pastor, et hoc fuit die
Martis sine dubio.

Gaude, sine jure vero,
Primas, exul, rege fero,
Thoma, flos Ecclesiæ :
Hoc tunc fuit die martis,
Per consensum insanæ partis
Gentis regis Angliæ.

Gaude, Thoma, martis die
Vocem audiens Messiæ
Cum esses in Francia :
Thoma, Thoma, dixit Deus,
Sanguis tuus erit meus
Honor in Ecclesia.

Gaude, trans fretum reversus,
Pacis ad formam conversus,
Thoma primas Angliæ :
Die martis transfretasti,
Tecum fidum cor portasti.
Defensor Ecclesiæ.

Gaude Thoma, pastor vere,
Fide ducte, mortis feræ,
Collum subdens gladio :
Die martis, hora nona,
Meruisti Dei dona,
Die martis prælio.

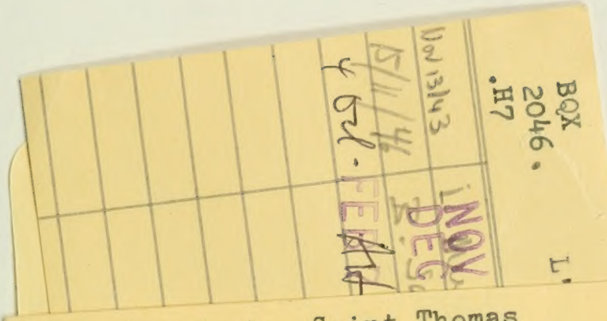
Gaude Thoma, nominatus,
Pie martyr, et translatus.
Villa Cantuariæ :
Die martis, ut notatur,
Per te multis salus datur,
Summi Dei serie.

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME

APPENDICE

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE C. PAILLART.


BQX
2046.
.H7

